TRAVAUX

ET

MÉMOIRES

HISTOIRE ET CIVILISATION DE BYZANCE

Laboratoire associé nº 186
Centre National de la Recherche Scientifique
Collège de France

TRAVAUX ET MÉMOIRES

Directeur : Paul LEMERLE, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, directeur à l'École des Hautes Études

Secrétaire de rédaction : Jean GOUILLARD, directeur à l'École des Hautes Études

---

Les Travaux et Mémoires ne s'astreignent pas à une périodicité rigoureuse.

Ils constituent un Recueil, non une Revue, et ne peuvent accepter l'échange avec les Revues. Ils ne donnent ni bibliographie ni comptes rendus.

La correspondance relative à la rédaction sera adressée à M. Jean Gouillard, 32, rue Félicien-David, Paris (XVIe). Téléphone 288-32-55.

Les commandes sont reçues par les Éditions E. de Boccard, 11, rue de Médicis, Paris (VIe). Téléphone : 326-00-37. Compte chèques postaux : Paris nº 278.85.

CENTRE DE RECHERCHE D'HISTOIRE
ET CIVILISATION DE BYZANCE

TRAVAUX
ET
MÉMOIRES

6

RECHERCHES SUR LE XI[e] SIÈCLE

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ÉDITIONS E. DE BOCCARD - 11, RUE DE MÉDICIS - PARIS
1976

A l'intention des collaborateurs et lecteurs

Les auteurs sont priés de n'envoyer que des textes dactylographiés.

Pour les mots slaves, arabes et turcs, on observera la transcription internationale. Les mots grecs seront transcrits lettre pour lettre, sauf s'il existe une transcription plus courante : par ex., Anchialos et non Agkhialos, enkômion et non egkômion.

Pour l'uniformité, il est recommandé d'adopter, dans les références aux périodiques ou recueils le plus souvent cités, les sigles suivants :

BNJ	: Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher
BySl.	: Byzantinoslavica
Byz.	: Byzantion
BZ	: Byzantinische Zeitschrift
DOP	: Dumbarton Oaks Papers
EEBS	: Ἐπετηρὶς ἑταιρείας βυζαντινῶν σπουδῶν.
EO	: Échos d'Orient
IRAIK	: Izvestija russkogo archeologičeskogo Instituta v Konstantinopole
JÖB	: Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik, à partir du t. 19, 1968 ; *fait suite* à :
JÖBG	: Jahrbuch der österreichischen byzantinischen Gesellschaft
REB	: Revue des Études byzantines
SBN	: Studi bizantini e neoellenici
Tr. Mém.	: Travaux et Mémoires du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance
Viz. Vrem.	: Vizantijskij Vremennik
ZRVI	: Zbornik radova vizantološkog Instituta (Belgrade)
AA. SS.	: Acta sanctorum
BHG^3	: Bibliotheca hagiographica graeca (3e éd.)
EI	: Encyclopédie de l'Islam (indication de l'édit. en exposant)
MM	: Miklosich-Müller, Acta et diplomata
PG	: Patrologia graeca (Migne)
RE	: Real-Encyclopädie der class. Altertumswissenschaft.

Les noms d'auteurs seront soulignés deux fois ; les titres d'ouvrages ou de revues une fois ; les titres d'articles ne seront pas soulignés. La tomaison sera indiquée par le quantième (sans t. : tome), en chiffres arabes pour les périodiques et pour *PG*, en chiffres romains dans les autres cas. L'année, pour les revues, sera portée entre virgules, avant la pagination. Exemples : G. OSTROGORSKY, *Geschichte des byzantinischen Staates*^{3}, München, 1963, p. 205 ; L. BRÉHIER, La marine de Byzance du VIIIe au IXe siècle, *Byz.*, 19, 1949, p. 12.

Les éditions de sources seront indiquées comme suit : THÉOPHANE, de Boor, I, p. 408 ; CANTACUZÈNE, Bonn, II, p. 27.

Le séminaire d'histoire et civilisation de Byzance au Collège de France a été consacré, pendant les deux années universitaires 1971-1972 et 1972-1973, au xie siècle. On en trouvera un compte rendu dans l'*Annuaire du Collège de France*, 72e année, p. 519-530, et 73e année, p. 493-504. En manière de conclusion, une Table Ronde internationale, qui avait aussi pour thème le xie siècle byzantin, s'est tenue au Collège de France du 20 au 23 septembre 1973 : ses participants, et les sujets traités, sont mentionnés dans le même *Annuaire*, 73e année, p. 504-505.

J'avais eu dès l'origine l'intention de publier les communications présentées à la Table Ronde, et une partie de mes propres recherches, dans un recueil spécial. Les graves difficultés qui pèsent, en France, sur l'édition savante n'ont pas permis de donner à ce recueil toute l'ampleur qui paraissait souhaitable. Le présent volume, pour cette raison et à la suite de quelques autres circonstances dont le détail importe peu, contient donc seulement dix-sept études. En outre, la communication dont le byzantiniste soviétique A. P. Každan, empêché de venir, avait envoyé le texte, et dont la matière a passé depuis dans un ouvrage publié par ce savant, est ici représentée par l'analyse que Mme Irène Sorlin a faite de cet ouvrage.

Quant à mes propres recherches, j'en ai retenu cinq parties, qui ne pouvaient prendre place dans ce volume sans excéder les moyens mis à la disposition de l'éditeur. Elles feront donc l'objet d'un livre à part qui paraîtra, je l'espère, peu après ce tome 6 des « Travaux et Mémoires », et le complétera. Les cinq parties sont : le testament de Boïlas ; la diataxis d'Attaliate ; le typikon de Pakourianos ; « le gouvernement des philosophes », notes et remarques sur l'enseignement, les écoles, la culture ; enfin « Byzance au tournant de son destin », qui tente de donner une conclusion à l'ensemble.

Paul Lemerle.

I. ÉCONOMIE

LA DÉVALUATION DE LA MONNAIE BYZANTINE AU XI[e] SIÈCLE : ESSAI D'INTERPRÉTATION *

Pendant longtemps l'on a célébré la stabilité inégalée du nomisma, ce dollar du Moyen Age[1]. L'image a d'ailleurs quelque peu perdu de sa

* Sigles et abréviations :

BERTELÈ, *Lineamenti* : T. BERTELÈ, Lineamenti principali della Numismatica bizantina, *Riv. Ital. di Numism.* 65, 1964, p. 33-118.

BMC : W. WROTH, *Catalogue of the Imperial Byzantine Coins in the British Museum*, Londres, 1908.

BNC : C. MORRISSON, *Catalogue des Monnaies Byzantines de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1970.

DOC : Ph. GRIERSON, *Catalogue of the Byzantine Coins in the Dumbarton Oaks Collection and in the Whittemore Collection*, vol. III, *Leo III to Nicephorus III, 717-1081*, Washington, 1973.

GRIERSON, *Debasement* : Ph. GRIERSON, The Debasement of the Bezant in the Eleventh Century, *BZ*, 47, 1954, p. 379-394.

GRIERSON, *Notes* : Ph. GRIERSON, Notes on the Fineness of the Byzantine Solidus, *BZ*, 54, 1961, p. 91-97.

HBN : *Hamburger Beiträge zur Numismatik.*

HENDY, *Coinage and Money* : M. F. HENDY, *Coinage and Money in the Byzantine Empire 1081-1261*, Dumbarton Oaks Studies, XII, Washington, 1969.

JESHO : *Journal of Economic and Social History of the Orient.*

Methods : *Methods of Chemical and Metallurgical Investigation of Ancient Coinage.* A Symposium held by the Royal Numismatic Society at Burlington House, London, 9-11 Dec. 1970, ed. by E. T. HALL and D. M. METCALF, Londres, 1972.

NC : *Numismatic Chronicle.*

SCN : *Studii și cercetări de numismatica.*

MM. Grierson et Metcalf ont bien voulu me faire part des réflexions, souvent critiques, que leur inspirait la lecture de la première version de cette communication. Je les en remercie.

1. R. S. LOPEZ, The Dollar of the Middle Ages, *Journal of Economic History*, 11, 1951, p. 211. La stabilité, jointe à la valeur élevée représentée par l'unité monétaire sont les deux caractéristiques essentielles d'une telle monnaie « internationale » (C. M. CIPOLLA, *Money, Prices and Civilization in the Mediterranean World*, New York, 1967, p. 23-24).

force si l'on compare les sept siècles du solidus constantinien aux quarante années du dollar contemporain ou même aux cent dix ans du franc germinal... Dans le catalogue du British Museum, Wroth déclarait, avec cette réserve prudente : « du moins dans la mesure où la vue peut le discerner et en l'absence d'une série systématique d'analyses », que « le titre du nomisma de Constantinople se maintient presque jusqu'au règne de Michel VII (1071), date à laquelle il tend à devenir une pièce d'électrum »[2], et l'on mettait généralement cette altération en rapport avec la crise militaire de la fin du XIe siècle[3]. En 1953, Grierson entreprit enfin les analyses souhaitées et démontra que la dévaluation du nomisma avait commencé en fait dès les années 40 du XIe siècle. Les conclusions de ses articles pionniers de la *BZ*[4] ont été depuis bien souvent reprises et utilisées. Ces dernières années, les progrès des méthodes d'analyse non destructives et, notamment, la méthode d'analyse d'échantillons par activation neutronique mise au point par le Professeur Adon A. Gordus, de l'Université du Michigan[5], m'a permis de rassembler de nouvelles données sur la dévaluation de la monnaie d'or qui précisent ou corrigent sur quelques points les chiffres de Grierson, et d'obtenir des données sur le titre de la monnaie d'argent, qui n'avait pas été étudié auparavant[6]. A cette occasion, il m'a paru intéressant de revenir sur le problème d'ensemble de la dévaluation du XIe siècle et d'en proposer une autre interprétation.

I. — Les faits

On va répétant que le solidus-nomisma était resté inchangé depuis la fin de l'époque romaine jusqu'au début de la dévaluation au XIe siècle, conservant les caractéristiques de poids et de titre qui lui avaient été fixées par Constantin (4,48 g, 24 carats de fin env.)[7]. Or, d'une part en ce qui concerne le poids, il semble bien que l'étalon originel ait été réduit au cours du VIIe et surtout au début du VIIIe siècle[8] ; d'autre part, l'aloi lui-même

2. *BMC*, I, p. LXXIV.
3. R. S. Lopez, *art. cit.*, p. 212.
4. Grierson, *Debasement* et *Notes*.
5. Voir en général *Methods*, et plus spécialement l'exposé de la méthode de prélèvement des frottis soumis ensuite à analyse par activation neutronique (« Streak analysis method ») par A. A. Gordus, p. 132-133.
6. Ces données ont été obtenues par A. A. Gordus à partir d'échantillons prélevés sur des monnaies de la Bibliothèque Nationale à Paris et de Dumbarton Oaks. Je le remercie vivement de sa collaboration, sans laquelle ce travail n'aurait pu voir le jour.
7. J'adopte ici le poids proposé par L. Naville, Fragments de Métrologie antique, *Revue Suisse de Numism.*, 22, 1920-22, p. 42-60, 257-263.
8. Des indices de cet affaiblissement pondéral ont été notés à plusieurs reprises : C. Morrisson, Le trésor byzantin de Nikertai, *Revue Belge de Numism.*, 118, 1972, p. 58-60 (le mode des solidi de Constantin IV. Justinien II et ses successeurs, de 685

semble avoir subi une évolution comparable, faisant l'objet d'une légère altération dans des proportions semblables. Pour reprendre les données fournies par Grierson sur les solidi légers des VIe et VIIe siècles que seuls leur type et leur poids distinguent des solidi normaux de la même époque, le titre varie alors de 96 à 100 % (23 à 24 carats), conforme certainement à un titre théorique de 24 carats[9]. Des chiffres épars sur les solidi du Bas-Empire confirment ce fait ; l'évolution ultérieure du titre du solidus frappé dans la capitale est mal connue : quelques indices permettent d'entrevoir comment, à partir de la fin du VIIe et du début du VIIIe siècle, on est passé d'une pièce comprenant toujours plus de 96 % d'or (23 carats) à une pièce de 22 ½ carats (93 %) ou moins [10], différence légère certes, mais trop importante néanmoins pour demeurer dans les limites de tolérance habituelle[11].

Du VIIIe au XIe siècle, autant qu'on puisse en juger, la stabilité paraît caractériser le titre du solidus. De la fin du règne de Constantin VII — date

à 717, est de 23 carats au lieu des 23 1/2 observés auparavant, le poids moyen n'est que de 4,37 g au lieu des 4,44 et même 4,48 g de certains trésors du Ve siècle, proches du poids théorique). A. R. BELLINGER (The Emperor Theophilus and the Lagbe Hoard, *Berytus*, 8, 1944, p. 106) souligne le faible poids moyen des solidi de Michel II et Théophile de ce trésor, pourtant assez bien conservés, soit 4,43 g. E. SCHILBACH (*Byzantinische Metrologie*, Munich, 1970, p. 166-168) a rassemblé des données qui montrent la tendance à l'affaiblissement de la livre. Les histogrammes dressés par M. MOLA (*Cahiers numismatiques*, 31, p. 26-29) indiquent la même évolution. Au XIe siècle, « le poids moyen de l'*histaménon* (environ 4,40 g) suppose une livre de 316,80 g au lieu de 327,45 g » (HENDY, *Coinage and Money*, p. 5).

9. GRIERSON, *Notes*, p. 92.

10. Voir les données obtenues par mesure du poids spécifique de 153 monnaies d'or par L. BRUNETTI, Nuovi orientamenti statistici nella monetazione antica, *Riv. Ital. di Numism.*, 52-53, 1950-1951, p. 3-74. Ces données, peu utilisables pour l'historien, car l'auteur se bornait, par scrupule scientifique, à l'indication de la densité, ont été converties — en supposant un alliage binaire or-argent — par METCALF, *Methods*, Appendice 1, p. 429-430 et fig. 1, p. 386.

11. Aucun texte byzantin sur ce sujet ne nous est parvenu. Dans l'Europe du XIXe siècle, la tolérance légale était de 2‰ pour l'or et 3‰ pour l'argent (N. DE WAILLY, Mémoire sur les variations de la livre tournois ..., *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, 21, 2, 1857, p. 7 du tiré à p.). Au XVIIe siècle, le *remède de loy*, c'est-à-dire la « permission accordée par le Roy aux Maîtres de ses Monnaies de tenir la Bonté intérieure des espèces d'or et d'argent plus escharce ou moindre que le titre ordonné » était d'un quart de carat pour des Louis au titre légal de 22 carats, soit 11‰ (J. BOIZARD, *Traité des Monoyes ...*, Paris, 1692, p. 24, 27). Au Moyen Age, Wailly estime que « la tolérance la plus faible devait (...) dépasser cinq millièmes pour l'or et atteindre près de sept millièmes pour l'argent et était d'ailleurs autorisée tout entière au-dessous du titre légal » (*op. cit.*, p. 7). Dans son *Manuel de Numismatique Française* (t. 2, p. 38), A. DIEUDONNÉ estime ces chiffres insuffisants. En effet, en 1369, une ordonnance de Charles V autorise un remède de 3/8 de carat ($\simeq$ 16‰) — porté à 1/2 carat en 1381 ($\simeq$ 22‰) — mais rappelle qu'auparavant, les deniers d'or ne devaient pas être « eschars au-dessous d'un viiie de carat de loi » ($\simeq$ 5‰). M. Grierson s'accorde avec moi pour supposer que cette diminution était voulue et suppose que le gouvernement byzantin avait peut-être déterminé l'aloi de l'or « pur » de la même façon que le gouvernement anglais définissant au XVe siècle le titre de l'or « pur » à 23 carats 7/8.

à laquelle M. Gordus et moi-même, à la suite de Grierson, avons choisi de commencer les analyses — à celui de Jean Ier Tzimiskès, les chiffres restent compris entre 96 et 90 %, parfois légèrement moins, soit entre 23 et 21 ½ carats. Au cours du long règne de Basile II, l'altération décelée pour les nomismata du type 3 (91,5 à 90 %) est moins nette, d'après nos données (93,8 à 92,1 %), mais cependant sensible et s'applique aussi au type 2 (92 à 87 %) ; s'il faut donc être prudent avant d'y voir le reflet d'une crise financière temporaire due aux guerres soutenues par l'empereur[12], on ne peut que constater, en revanche, le retour à un titre supérieur pour la dernière émission du règne (type 4) récemment identifiée avec l'*hèliosélènaton* des textes[13]. En revanche, le tétartèron paraît bien avoir été frappé sur des flans d'un aloi légèrement inférieur à celui du nomisma histaménon (90 au lieu de 93 % environ), du moins sous Jean Tzimiskès[14].

Une fois défini le niveau de stabilité antérieur du nomisma, il s'agit de dater le début de l'altération de celui-ci. Si je m'en tiens aux données obtenues par activation neutronique par M. Gordus, cette altération n'apparaît de façon incontestable qu'au cours du règne de Constantin IX Monomaque. Cette conclusion n'est pas neuve, puisqu'elle est déjà celle exprimée par Grierson dans son article de 1954. Nos propres résultats, en revanche, ne confirment pas la correction apportée ensuite, attribuant à Michel IV la première responsabilité de la dévaluation : les quatre nomismata de cet empereur que nous avons analysés renferment un pourcentage de métal précieux variant entre 89 et 93,8 %, comme sous les empereurs précédents, et n'accusent donc pas les variations importantes constatées sur les cinq exemplaires de Dumbarton Oaks (97 à 81,5 %, soit 23 à 19 carats ½)[15]. De part et d'autre, d'ailleurs, l'échantillon est

12. GRIERSON, *Debasement*, p. 383. La datation des types de nomismata (2 de 977 à 989, 3a de 989 à 1001, 3b de 1001 à 1005, cf. *DOC* III, 2, p. 601-607 ou *Museum Notes* 13, 1967, p. 167-179) confirme une telle interprétation.

13. *DOC* III, 1, p. 57-58. L'*hèliosélènaton* est mentionné à trois reprises, la première fois en 1030, dans un acte de Panteleimon : νομίσματα 'εἴκοσι δύο, στάμενα ὁλότραχα καὶ ἡλιοσεληνᾶτα (*Akty russkago na svjatom Afonê monastyrja sv... Panteleimona*, Kiev, 1873, nº 1, p. 2), la seconde fois en 1034 : στάμενα ὁλότραχα καλὰ τῆς χαραγῆς (*ibid.*, nº 2, p. 10), la troisième fois en 1034 encore, dans un acte d'Esphigménou : ἐν χρυσῷ διὰ χαράγματος νομίσματα εἴκοσι στάμενα καινούργια ἡλιοσεληνᾶτα ὁλότραχα (éd. J. LEFORT, Archives de l'Athos VI, p. 40-41). Il s'agit donc d'un nomisma de poids plein *(histaménon)*, ce que confirme le poids conservé (4,40 g), publié par G. SCHLUMBERGER (*Mélanges d'Archéologie byzantine*, p. 31-33) et d'une émission récente puisque les pièces sont encore neuves (καινούργια) et presque fleur de coin (ὁλότραχα). Il faut y reconnaître les derniers nomismata de Basile II et ceux de Constantin VIII portant deux croissants ou cercles dans les bras du nimbe du Christ.

14. Les données de Brunetti suggèrent une semblable différence de titre entre le solidus et ses fractions (METCALF, *Methods*, p. 385-386).

15. GRIERSON, *Notes*, p. 93 : « these coins varied greatly in coulour and it looked as if their fineness varied also ». M. Grierson est toujours de cet avis (cf. *DOC* III, 1, p. 41 et 2, p. 721) et ajoute même *(per epist.)* « we have a lot of his coins at D.O, and some to judge by the colour, are definitely inferior to the others ».

trop faible, les marges d'erreurs trop importantes (±4 % pour les mesures de poids spécifiques, ±1,5 pour les mesures par activation neutronique)[16] pour autoriser des conclusions définitives.

Il est bien certain, en revanche, que sous Constantin Monomaque, on a délibérément et par étapes successives diminué le contenu de fin du nomisma[17]. Si l'ordre des deux premières émissions de nomismata histaména n'est pas parfaitement assuré et si celles-ci restent d'une qualité comparable à celle des émissions antérieures, les deux dernières au contraire sont de titre à chaque fois affaibli : 89,6 à 84,8 % pour le type 3 ; 85 à 81,4 % pour le type 4. La perte pondérale d'or n'est alors compensée que par une augmentation égale de l'argent. Cependant, dans un registre inférieur, le tétartèron accuse une baisse plus prononcée, relativement du contenu d'or fin : de 85 à moins de 72 %, soit 17 carats $^1/_4$, et la part du cuivre dans l'alliage augmente sensiblement, passant de 1 % en moyenne pour les nomismata antérieurs (1,29 %) à 3 et même plus de 4 % pour les derniers tétartéra de Monomaque.

Les successeurs de Monomaque gardèrent ensuite jusqu'en 1067 au nomisma un titre relativement stable, mais quelque peu inférieur à celui de sa dernière émission (18 carats environ pour l'histaménon, 17 carats environ pour le tétartèron)[18]. Ce palier dure donc un peu plus d'une douzaine d'années jusqu'au moment où ce que j'appellerai la *seconde dévaluation* commence, sous Romain IV Diogène. De même que sous Monomaque, le changement de titre correspond encore à un changement de type au cours du règne. Mais ce changement ne concerne qu'un simple détail de l'iconographie (selon que les trois enfants de l'impératrice, Michel, Andronic et Constantios, sont placés debout sur une même estrade — prokypsis — ou chacun sur une prokypsis distincte)[19], de sorte que le public

16. *Methods*, p. 80-81, 95, 171-182.

17. Le fait que chaque type de nomisma ait été frappé à un titre déterminé et relativement homogène, sans chevauchement avec le titre du type suivant, ni dévaluation au cours d'une même émission, témoigne d'une politique monétaire consciente et avouée.

18. Nos chiffres confirment l'hypothèse d'une altération relativement plus forte du tétartèron avancée par Grierson (*Debasement*, p. 384, n. 4) — avec prudence cependant, car la présence supposée de cuivre dans l'alliage (effectivement de 4 % en moyenne) ne permettait pas de déduire avec précision le contenu d'or à partir du poids spécifique. D'après nos données, il y eut donc bien une réduction plus importante du titre du tétartèron au moment même où celui-ci était émis, semble-t-il, en plus grande quantité que l'histaménon. Les ex. de Théodora et de Michel VI sont en effet assez communs.

19. L'ordre des émissions est indiqué par leur contenu métallique. Il se trouve confirmé par les trouvailles et notamment celle de Dinogetia (Dobroudja) (1959), qui comprenait 15 histaména : 9 de Michel VII et 6 de Romain IV. Parmi ces 6 nomismata, un seul, le plus ancien, était du type a) (*prokypseis* distinctes), les 5 autres étant du type b) — estrade unique — (I. Barnea, Alt tezaur de Monede Bizantine de la Dinogetia, *SCN*, 3, 1960, p. 245-254). V. aussi les trésors de la région de Diarbekir et d'Ilioje (Erzeroum) cités par S. Mc A. Mosser, *A Bibliography of Byzantine Coin Hoards*, Amer. Num. Soc., Num. Notes and Monographs, 67, New York, 1935, s.v.

en était moins ouvertement averti. Sous Michel VII Doukas, le rythme de la dévaluation s'accélère à tel point qu'il est désormais impossible d'en distinguer les étapes par des changements iconographiques, témoin l'écart, au sein de la seconde émission, entre des histaména de 15 carats (62,6 %) et d'autres de moins de 12 carats (50 %), soit une chute non négligeable d'un huitième (12,5 %). Le nomisma d'or, presque pur une cinquantaine d'années auparavant, est alors devenu une pièce mêlée pour moitié d'argent et de cuivre, altération trop forte pour ne pas être immédiatement évidente à la couleur de la pièce, à la différence des premières altérations, de Monomaque à Constantin X, qui n'apparaissaient pas au public non averti. Sous Nicéphore III Botaneiatès enfin, les nomismata ont tour à tour l'apparence de pièces d'or extrêmement pâle ou presque blanc ; le seul tétartèron que possède le Cabinet des Médailles est une pièce fourrée de cuivre qu'il était par conséquent inutile d'analyser. Le nomisma titre alors quelque 9 carats en moyenne ; il ne contient plus environ que 38 % d'or pour 55 % d'argent et près de 8 % de cuivre[20].

L'utilisation du cuivre en quantité aussi importante dans la composition de l'alliage est alors un phénomène récent. A cet égard en effet, on peut distinguer trois phases au cours du XIe siècle :

1) jusqu'à Constantin Monomaque, le taux de cuivre dans le nomisma ne dépasse pas 2 % (1,29 % en moyenne) ;

2) de la fin du règne de Monomaque à celui de Michel VII, ce taux est compris entre 2 et 5 % (moyenne de 54 mesures : 3,79 %) ;

3) ce n'est qu'à la fin du règne de Michel VII qu'il dépasse 5 % pour atteindre 7, 8 et même près de 9 % sous Nicéphore III Botaneiatès (moyenne de 34 mesures : 6,47 %).

Au cours de la première période, il s'agit seulement d'une quantité minime destinée à rendre la pièce moins malléable. Dans la dernière période, la présence d'une proportion aussi importante de métal est manifestement due au désir d'économiser les deux métaux précieux devenus presque aussi rares l'un que l'autre.

En effet, cette utilisation croissante du cuivre coïncide avec l'époque où se fait sentir dans le monnayage d'argent lui-même le manque de métal précieux.

Les monnaies d'argent du XIe siècle, relativement rares aujourd'hui dans les médailliers, se trouvent en outre souvent en mauvais état, rognées, percées, brisées (pierced, hoken, chipped or clipped), car telles sont les caractéristiques qui leur sont souvent appliquées dans les catalogues. Aussi

20. 38,16 % d'or en moyenne pour les histaména de Botaneiatées (type 1 : 38,71 %, type 3 : 36,25 %). Le contenu d'argent s'établit à 55 % en moyenne, celui de cuivre à 6,38 % (type 1 : 5,95 %, type 3 : 7,87 %). Le titre est donc bien de 9 carats et non 8 comme le supposait Grierson. Bertelè notait déjà avec raison la possibilité de sous-estimation due à l'incertitude sur la quantité de cuivre contenue dans l'alliage (*Lineamenti*, p. 56, n. 31 et 60, n. 36).

était-on tenté d'y voir l'indice d'une mauvaise monnaie, altérée dès le milieu du siècle. Byzance aurait donc, elle aussi, dès cette époque, « probablement souffert de la pénurie générale d'argent qui prévalait alors sur l'ensemble du monde occidental et conduisit à l'abandon de la frappe de l'argent dans le monde musulman ainsi qu'à l'altération presque générale du denier dans la chrétienté latine »[21]. La rareté des monnaies d'argent du XIe siècle est-elle cependant aussi grande qu'on le dit d'après les proportions parvenues jusqu'à nous? A y regarder de plus près, on constate que le nombre de miliarèsia et de fractions catalogués à Dumbarton Oaks et à Paris représente un peu moins du tiers de celui des monnaies d'or pourtant plus recherchées pour la qualité de leur frappe et leur conservation. Les trouvailles de monnaies d'argent de cette époque sont certainement inférieures à celles de nomismata, ce qui s'explique par leur nature même et leur faible valeur qui les rend moins susceptibles d'être thésaurisées. Elles ne sont cependant pas tout à fait négligeables, témoins les enfouissements de Vella (Estonie) (123 miliarèsia de Constantin VII à Basile II), Oxarve (Gotland) (98 miliarèsia de Monomaque et 6 fragments de monnaies d'argent), de Garvan (Dobroudja) (4 pièces de Théodora et Isaac Comnène) et quelques trouvailles isolées (Prilep, Giren près de Nicopolis, etc.)[22].

D'ailleurs, les quelques données sur le titre de la monnaie d'argent dont on disposait jusqu'à présent, grâce à des analyses chimiques publiées par T. Bertelè[23] amenaient d'autre part à la conclusion suivante : « la famine d'argent qui a affecté le monde musulman à partir de 1025 environ... ne paraît pas avoir commencé si tôt ni avoir été aussi grave dans l'empire byzantin »[24]. Les données nouvelles obtenues par M. Gordus et moi-même sur les exemplaires du Cabinet des Médailles et de Dumbarton Oaks —

21. Ph. GRIERSON, Coinage and Money in the Byzantine Empire 498-c. 1090, *Settimane* ... VIII, Spolète, 1961, p. 430 et *DOC* III, 1, p. 65, 67-68. L'article de R. P. BLAKE, The Circulation of Silver in the Moslem East down to the Mongol Epoch, *Harvard Journal of Asiatic Studies*, 2, 1937, p. 291-328, qui demande des corrections, n'a toujours pas été remplacé. Quelques indications dans A. M. WATSON, Back to Gold — and Silver, *The Economic History Review*, 20, 1, 1967, p. 1-34, qui s'en tient à la thèse d'une ' famine ' affectant à la même date Byzance et le monde musulman. Blake cependant considérait que Byzance n'avait pas été affectée par ce phénomène « à cause de l'équilibre de sa balance commerciale avec le Nord ».

22. *Vella* : I. V. SOKOLOVA, *Trudy Gosudarlsvennogo Ermitaža*, 4, 1961, p. 10-22. *Oxarve* : T. J. ARNE, Einige Aufzeichnungen über in Schweden gefundene byzantinische Silbermünzen, *Studien ... Alfred Götze ... dargebracht*, herausgeg. v. H. MÖTEFINDT, Leipzig, 1925, p. 220-224.

Garvan : E. COMŞA et Gh. BICHIR, O nouă descoperire de monede ... in aşezarea de la Garvan, *SCN*, 3, 1960, p. 223-244.

Trouvailles balkaniques : METCALF, *Coinage in the Balkans*, Institute for Balkan Studies, Thessalonique, 1965, p. 55-56 (une seconde édition, révisée et augmentée, est en préparation). Une trouvaille yougoslave de monnaies d'argent de Michel VII et Nicéphore III, est parue sur le marché en 1975.

23. *Lineamenti*, p. 77, 80. Ces données ont été ajoutées dans le tableau 2.

24. *Methods*, p. 389.

même si elles sont, en valeur absolue, plus sujettes à caution que celles obtenues pour les monnaies d'or pour lesquelles les phénomènes d'oxydation et d'enrichissement superficiel ne jouent pas le même rôle[25] — confirment entièrement cette hypothèse.

En effet, les analyses effectuées par A. Gordus montrent que le contenu de fin du miliarésion demeure supérieur à 90 % jusqu'au règne de Romain IV Diogène et ne diminue de façon sensible que sous Michel VII et surtout Nicéphore III Botaneiatès, sous lequel il tombe pour certains exemplaires à moins de 50 %. Il est donc impossible de supposer une dévaluation parallèle de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent qui aurait permis de garder inchangé le rapport entre les deux métaux[26]. Si ce rapport était resté celui de 1 à 12 que l'on déduit hypothétiquement de quelques textes[27] le pouvoir d'achat de l'argent en termes d'or aurait paradoxalement baissé à un moment où partout ailleurs sa rareté était ressentie, ce qui n'aurait pas

25. A. A. GORDUS estime que l'erreur (de surestimation en général) peut atteindre de 1 à 5 % pour les monnaies contenant plus de 90 % d'argent et jusqu'à 10 % pour les monnaies de titre inférieur (The Alloy of the Byzantine Miliaresion and the Question of the Reminting of Islamic Silver, en collab. avec D. M. METCALF, art. à paraître dans les *HBN*). Les alliages d'argent-cuivre sont les plus sensibles de tous à l'altération et notamment aux phénomènes d'enrichissement superficiel (v. J. CONDAMIN et M. PICON, Changes suffered by Coins in the Course of Time, in *Methods*, p. 49-66). 65 deniers d'argent occidentaux du Xe siècle, provenant du trésor de Fécamp, ont fait l'objet d'analyses chimiques et par activation neutronique (pour les fragments survivants), ce qui permet de comparer les résultats obtenus par ces deux méthodes (F. DUMAS-DUBOURG, *Le Trésor de Fécamp et le monnayage en Francie Occidentale pendant la seconde moitié du Xe siècle*, Paris, 1972, p. 40-45). Les résultats concordent de façon assez satisfaisante, l'activation neutronique surestimant de 1 à 2 points le contenu d'argent. Mais les frottis prélevés sur la tranche extérieure des monnaies avant analyse chimique, et soumis à l'activation neutronique, ont donné des résultats « décevants » et n'ont pas été publiés pour cette raison (*ibid.* p. 40, n. 4). Mme Dumas m'a permis de consulter ces résultats des analyses de frottis : ils sont toujours surestimés, la plupart du temps de 10 à 12, et même parfois 20 points. La moyenne de l'écart des mesures entre les deux méthodes (analyse chimique et activation neutronique de frottis prélevés sur la tranche extérieure des monnaies) est de 14 points et représente une surestimation de près de 20 %. Mais les deniers analysés ont un titre bien inférieur à 90 % (68 % en moyenne), tandis que les monnaies d'argent byzantines ont un titre supérieur, comme en témoignent les analyses chimiques de Bertelè. En l'absence d'analyses chimiques plus nombreuses, nous considérons donc provisoirement les données obtenues par activation neutronique de frottis comme ayant une valeur indicative satisfaisante, compte tenu d'une marge de surestimation, d'autant plus forte que le titre est plus faible (v. l'écart grandissant entre nos données et celles de Bertelè à partir des monnaies de Michel VII, *infra*, tableau 2).

26. « The debasement of the coin may indeed have been intended to ensure that the ratio remained the same ... » (*DOC* III, 1, p. 67). La première dévaluation de l'or, de Constantin IX à Romain IV, s'accompagne certes d'une légère altération de l'argent, mais le titre du miliarèsion ne baisse que de cinq points environ, contre seize pour le nomisma histaménon.

27. F. HULTSCH, *Metrologicorum Scriptorum Reliquiae*, I, p. 308-309.

manqué d'en provoquer l'exportation en dehors de l'empire[28]. Si la ratio officielle avait été plus ou moins ajustée sur la valeur intrinsèque des espèces, elle aurait dû normalement baisser, le nomisma affaibli pouvant être acquis pour un nombre inférieur de monnaies d'argent de titre encore satisfaisant. On est réduit à de pures conjectures, car les données manquent totalement pour le XIe siècle[29].

Il existe cependant une certaine analogie entre la dévaluation de la monnaie d'or et celle de la monnaie d'argent. Sous le règne de Basile II, de même que pour les nomismata, le titre du miliarèsion, tombé à 95,9 % en moyenne avant 989, remonte ensuite à 96,4 %. Sous Monomaque, le titre reste compris entre 98,3 et 91,9 % (moyenne 95,9 %) tandis qu'il franchit, sous Constantin X, cette limite des 95 % (moyenne des 19 exemplaires de ce règne : 92,5 %). La différence est minime du point de vue monétaire, mais permet de résoudre certains problèmes d'attribution[30]. Sous Romain IV, le contraste est net entre le premier type du règne, dont l'aloi se maintient autour de 90 % (90,7 % de moyenne), et le second, qui ne contient plus que 71 % d'argent[31]. Ensuite, de même que pour l'or (voir *supra* p. 8),

28. Le trésor d'Oxarve (cit. *supra,* n. 21), daté par des deniers anglais de Guillaume de Normandie, a dû être enfoui à la fin du XIe siècle, et les miliarèsia de Monomaque qu'il contient ont probablement été exportés peu avant, ce qui indique peut-être la préférence pour une espèce au change particulièrement avantageux.

29. *DOC* III, 1, p. 67.

30. Le tiers de miliarèsion donné par Grierson à Constantin X Doukas (*DOC* 7b) titre 97,3 %, ce qui paraît trop élevé pour une émission de ce règne, aucun exemplaire analysé n'atteignant 95 %, et les titres étant compris entre 94,5 et 91,8 %. L'argument donné contre une attribution à Constantin VIII (la légende KѠN, au lieu de CѠN, toujours utilisé par Constantin VIII, le passage à l'épigraphie purement grecque se situant au milieu du siècle — *DOC* III, 2, p. 707, 765) n'exclut pas une attribution à Constantin IX Monomaque, dont les nomismata portent effectivement la légende CѠNSTAnT, mais dont les deux-tiers de miliarèsion ont déjà adopté l'orthographe KѠNCTANTINѠ.

31. Cette différence permet d'établir la succession des types, inconnue auparavant. A la différence de titre correspond d'ailleurs une différence dans le diamètre du grènetis des deux émissions (sur cette mesure, v. *BNC* I, p. 9). Le premier type (*DOC* 6) mesure environ 18 mm, le second 17 ou 17,5 mm seulement. Cette diminution, qui accompagne la baisse du titre, n'est pas fortuite. Les analyses paraissent également confirmer la restitution à Romain III Argyre d'un tiers de miliarèsion avec la légende ΘK RΘ/PѠM avec quatre Δ dans la marge, que j'avais proposée (*Bull. Soc. Fr. Num.* 21, 1966, p. 53-54 ; *BNC* II, p. 628). Grierson préfère conserver l'attribution traditionnelle à Romain IV pour diverses raisons : cette dénomination n'est attestée que pour Constantin X et Michel VII ; la formule Θεοτόκε βοήθει serait en parallèle avec le Σταυρὲ βοήθει 'Ρωμανῷ δεσπότῃ du follis de Romain IV, mais n'aurait pas d'équivalent au début du XIe siècle ; enfin les quatre Δ se comprendraient mieux par référence au patronyme de l'empereur plutôt qu'au seul titre de *despotès* (*DOC* III, 2, p. 713-714). Le premier de ces arguments perd de sa force si l'on veut bien attribuer à Constantin IX l'un des tiers de miliarèsion donnés à Constantin X (*supra*, n. 30). Le second ne tient aucun compte du fait que les histaména de Romain III ont pour légende Θεοτόκε βοήθει 'Ρωμανῷ et ses tétartèra Θεοτόκε βοήθει 'Ρωμανῷ δεσπότῃ, se poursuivant précisément, comme sur cette monnaie d'argent, d'une face de la pièce sur l'autre.

la dévaluation s'accélère brutalement sous Michel VII, à tel point qu'elle n'est plus marquée par un changement de type monétaire, mais affecte progressivement la même émission. Ainsi, le miliarèsion de Michel VII et Marie titre-t-il entre 94,90 et 73,6 % ou même 69,8 %, selon l'analyse de Bertelè, et celui de Michel VII seul de 94,7 à 88,9 % ou même 67,9 %[32]. En outre, pour la dernière fois apparaît nettement sous ce règne une surdévaluation des fractions du miliarèsion qui titrent en moyenne 75,2 % seulement au lieu de 87,7 % pour l'unité. Les dernières données concernant les pièces d'argent de Botaneiatès montrent de fortes variations de 80,5 à 44,8 %[33]. Si ces variations reflètent l'évolution de la monnaie d'argent au cours du règne, nous voici donc amenés à une situation monétaire dans laquelle les deux espèces les plus importantes du système, nomisma et miliarèsion, contiennent moins de la moitié du métal précieux qu'elles renfermaient au début du siècle. Une telle situation contient en germe et explique l'évolution ultérieure et la création du système comnénien dans lequel le nomisma trachy d'électrum, avec environ 1/3 d'or pour moins de 2/3 d'argent[34], perpétue la valeur du nomisma dévalué de Nicéphore III[35], cependant que la nouvelle pièce concave de billon, contenant seulement 6 % d'argent, n'a plus qu'une valeur semi-fiduciaire[36]. Ainsi est consacrée

32. Les analyses confirment ici en partie les conclusions tirées par Grierson d'un examen des types : « le type I reprend un type de Constantin X et Eudocie, qui reprenait lui-même celui de Basile II et Constantin VIII, et se conforme ainsi à ce que l'on peut appeler le modèle traditionnel du miliarèsion. Le type II reprend un type de Constantin IX, lui-même inspiré d'une émission commémorative de Romain III, mais les monnaies sont désormais de forme concave. Étant donné que ces deux types sont poursuivis par Nicéphore III, *il s'agissait probablement d'émissions parallèles et non successives.* Si l'un est plat et l'autre concave, cela tient peut-être à une différence de valeur, comme celle évoquée plus haut pour les monnaies de Constantin IX » (*DOC* III, 2, p. 801). Cette dernière affirmation, en revanche, n'est pas étayée par les analyses, qui font varier le titre des deux émissions dans des limites comparables, et leur attribuent un aloi moyen très proche (87,2 % pour le type I ; 88,9 % pour le type II).

33. Je n'ose tenir compte des 96,8 % obtenus pour la fraction conservée à Dumbarton Oaks (*DOC* 8), qui paraissent très élevés pour ce règne et pour une pièce qui est cataloguée comme B(illon).

34. Hendy, *Coinage and Money*, p. 10-25, 39-49. Pour un exposé plus succinct, *BNC* II, p. 665-673.

35. C. Morrisson, *NC*[7], 11, 1971, p. 358, n. 4. Ceci explique peut-être, comme veut bien me le suggérer M. Grierson, pourquoi l'hyperpère fut frappé à un titre de 20 1/2 carats seulement. En effet, s'il avait été d'or « pur » à 24 ou 23 carats, sa valeur eût été trop élevée par rapport à celle du trachy.

36. Les analyses de Mattingly sur quelques exemplaires du trésor de Lazania (Chypre), donnant au trachy de billon de Jean Comnène un contenu d'argent de 6 % environ, pour 93 % de cuivre, ont été récemment confirmées et complétées par une étude d'ensemble du titre de cette espèce au XII[e] siècle, utilisant les analyses chimiques et par fluorescence X (M. F. Hendy et J. A. Charles, The Production Techniques, Silver Content and Circulation History of the Twelfth-Century Byzantine Trachy, *Archaeometry*, 12, 1970, p. 13-21 ; v. aussi J. A. Charles et J. A. Leake, *Methods*, p. 211-218).

pour un temps la disparition d'une monnaie d'argent de valeur réelle, ce qu'avait été le miliarèsion pendant plus de trois siècles.

II. — Essai d'interprétation

Les causes apparentes: le phénomène perçu par les contemporains.

Les textes n'ont pas conservé d'expression directe de l'attitude des contemporains devant l'altération du nomisma. Si les passages bien connus de Kédrènos (II, 369) et Zonaras (III, 506-507) décrivant la création du tétartèron par Nicéphore Phocas, laissent apparaître une réaction populaire de refus devant ce nomisma de poids affaibli auquel on voulait attribuer un cours préférentiel et si, en plusieurs passages, le *Livre de l'Éparque* édicte précisément les peines contre les commerçants qui refuseront le nomisma tétartèron ou le *duo tétartôn*, en revanche, aucun témoignage semblable ne renseigne sur les réactions qu'aurait dû susciter l'altération de la monnaie d'or au XIe siècle. Il est vrai que, dans sa première phase du moins, la baisse du titre du nomisma était certainement moins perceptible pour le public que la baisse de poids dans le cas du tétartèron.

D'une manière indirecte cependant, l'apparition dans les textes de noms désignant des espèces particulières de monnaies[37] peut indiquer la méfiance ou la préférence du public pour celles-ci. Les très nombreuses mentions de monnaies des textes italiens à partir du milieu du Xe siècle posent un cas particulier, car la monnaie byzantine n'est pas la seule à circuler en Italie du Sud et en Sicile à cette époque[38]. Aussi la plupart des termes caractérisent-ils les nomismata par opposition aux taris musulmans plus qu'ils ne servent à les distinguer les uns des autres : *Constantinus* indique leur origine géographique, *Soterichus* ou *Thoricatus* soulignent leur caractère de monnaies à figures par contraste avec les monnaies épigraphiques musulmanes[39], *Scyphatus* indiquant probablement une bordure particulière de la monnaie[40]. *Romanatus*, pour les nomismata de Romain III, l'une des dernières espèces non altérées[41], *Michelatus* pour ceux de Michel IV, puis surtout de Michel VII[42], *Stellatus* pour une variété des histaména de Constantin IX[43], sont peut-être en revanche le signe d'une attention portée

37. *DOC* III, 1, p. 44-62 « Monetary Terms and Coin Names », avec une liste des mentions de monnaies dans les documents grecs et italiens et un commentaire de ces noms.

38. R. Filangieri di Candida, *Notizie sulle monete in uso nella Puglia del secolo X al XII*, *Supplemento* à M. Cagiati, *Le Monete del reame delle Due Sicilie*, Anno III, 1913, 5-7, p. 25-32 ; 8-10, p. 23-35.

39. *DOC* III, 1, p. 54-56.

40. Ph. Grierson, NUMMI SCYPHATI, The Story of a Misunderstanding, *NC*7, 11, 1971, p. 253-260.

41. *DOC* III, 1, p. 58.

42. *TM*, 3, 1968, p. 369-374 ; *DOC* III, 1, p. 60-61.

43. *DOC* III, 1, p. 59.

aux valeurs variables des pièces, quoique l'usage de tels termes n'implique pas toujours forcément semblable distinction[44].

Dans les documents grecs cependant, les deux premiers noms de monnaies identifiables viennent à l'appui de notre propos. En effet, l'*hèlio-sélènaton*, cité dans un acte de vente de 1030[45], est vraisemblablement le dernier nomisma histaménon de Basile II, d'un titre *supérieur* à celui des trois types précédents (22 ½ carats contre 20 à 22). Et les *histaména staurata* d'un document de Dionysiou[46] daté d'août 1056 désignent la troisième émission de Constantin IX qui marque — je l'ai dit plus haut — le début de la dévaluation (20 ¾ carats au lieu de 21 ½ pour l'émission précédente). Mais ce ne sont encore que des exemples isolés et il faut attendre le dernier quart du siècle pour voir apparaître dans les documents, de façon plus fréquente, une série de noms dont la variété la plus grande se trouve d'ailleurs dans le *synodikon* géorgien d'Iviron[47]. Dans cette période de la seconde dévaluation, chaque émission pour ainsi dire se trouve dotée d'un nom[48]. Et certains testaments ou documents analogues prennent soin de distinguer les diverses espèces, comme le fait par exemple Grégoire Pakourianos dans le passage bien connu de son Typikon[49].

44. S. D. Goitein, *A Mediterranean Society*, I, *Economic Foundations*, Berkeley-Los Angeles, 1967, p. 359.

45. V. *supra*, n. 13.

46. *Actes de Dionysiou*, *Archives de l'Athos*, IV, éd. N. Oikonomidès, Paris, 1968, nº 1, p. 31. Les différentes émissions d'histaména de Constantin IX se distinguent le plus aisément les unes des autres selon l'insigne tenu par l'empereur en main droite : un sceptre à croix fleurée sur le premier type, un labarum sur le second, un sceptre crucigère sur le troisième, d'où son nom de *stauraton*.

47. Comment. par R. P. Blake, Some Byzantine Accounting Practices illustrated from Georgian Sources, *Harvard Studies in Classical Philology*, 51, 1940, p. 11-33. Ce document n'est pas daté avec précision mais l'on peut y distinguer deux séries : la première écrite en 1074, et la seconde avant 1116. Le texte mentionne les *drakhani* (nomismata) *dukati* (de Constantin X Doukas), *hromanati* (de Romain IV ?), *ek'ustavi* (à 6 têtes, l'histaménon de Romain IV, Eudocie et ses fils), *stavrobotanati* (vraisemblablement la dernière émission de Botaneiatès — *BNC* type 3 — sur laquelle l'empereur tient un sceptre crucigère en main droite), *botanioti* désignant les émissions de Botaneiatès en général. Y figurent en outre quelques émissions d'Alexis Ier Comnène : *stamenoni Alek'sati* en général, et parfois plus précisément *dimitrati* (histaménon dévalué d'Alexis Ier avec Saint Démétrius, Thessalonique, *BNC*, pl. XCIV, Æ/01-02) ou *triakep'ali* (tricéphale, des Comnène probablement). Sur les difficultés d'identification, v. Hendy, *Coinage and Money*, p. 31-34.

48. Un acte de Lavra, daté 6585 (= septembre 1076-août 1077), mentionne un versement de 72 νομίσματα σταυρομιχαηλᾶτα, qualifiés plus loin de τραχέα (*Actes de Lavra*, *Archives de l'Athos*, V, éd. P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, nº 37, l. 26 et 42). Ce nom, inconnu par ailleurs, est omis de la liste dressée par Grierson. Son identification fait difficulté car sur aucun histaménon de Michel VII, non plus d'ailleurs que de Michel IV ou Michel VI, une croix ne figure comme signe distinctif.

49. Éd. L. Petit, *VV*, 11, app. 1, p. 13, l. 22-23 : παλαιὸν λογάριον ῥωμανᾶτον, τραχὺ μονομαχᾶτον, δουκατόν τε καὶ σκηπτρᾶτον, πρὸς δὲ καὶ μιχαηλᾶτον. V. l'analyse et le commentaire de l'ensemble de ce texte par P. Lemerle, *Cinq études sur le XIe siècle* (III), à paraître. Ce n'est pas un hasard si cette variété de mentions monétaires est la plus grande dans des documents d'origine voisine, mais nous ne pouvons l'expliquer.

Cependant, ces mentions sont loin d'avoir supplanté les mentions simples de *nomismata*, sans autre spécification -- exception faite de la distinction indispensable entre *histaména* et *tétartèra* — qui sont en majorité dans les textes.

Or il est difficile d'autre part de penser que l'État ait pu imposer le même cours pour des pièces dévaluées et des pièces de bon titre. Il faut donc supposer que, d'une manière ou d'une autre, le public devait être en mesure de passer du nomisma courant monnaie réelle au nomisma d'or pur de 24 carats devenu désormais théorique mais restant la base du système de compte[50].

Un seul texte contemporain parle ouvertement de l'altération du nomisma pour mettre celle-ci en relation avec la politique financière de l'empire : Nicéphore Bryennios déclare, en effet, que sous Nicéphore III Botaneiatès « les dépenses atteignirent plusieurs fois le chiffre des revenus et, au bout de peu de temps, pour cette cause, le Trésor fut à sec, la monnaie (le nomisma) fut altérée et les rémunérations attachées par l'empereur aux dignités et aux offices furent supprimées »[51]. Incontestable dans ce cas particulier, l'explication financière s'applique-t-elle pour autant à l'ensemble de la dévaluation du XIe siècle? C'est bien ce qu'on a prétendu, comparant la politique de Constantin IX et Zoé aux extravagances d'Henri VIII et attribuant à leurs dépenses inconsidérées la seule responsabilité de « l'un des événements les plus désastreux dans l'histoire de l'empire byzantin »[52]. Mais les textes eux-mêmes, curieusement, ne mentionnent aucune manipulation monétaire avant les règnes de Michel VII et Nicéphore III et, surtout, n'autorisent pas à tracer de la politique financière des empereurs byzantins avant 1071 un tableau aussi sombre. La thèse de Psellos, selon laquelle l'immense trésor de Basile II, comptant 200.000 talents (= livres), soit 14.400.000 nomismata[53], fut dilapidé par les largesses incompréhensibles de Zoé[54] et les dépenses somptuaires de

50. N. Svoronos, Recherches sur le Cadastre byzantin et la fiscalité aux XIe et XIIe siècles : le Cadastre de Thèbes, *BCH*, 83, 1959, p. 101-103, suppose un ajustement de l'impôt à la valeur de la monnaie et cite l'exemple des impôts de Lavra, passant de 46, 30 nomismata vers 1044 à 79, 65 nomismata en 1089. Cette augmentation, compte tenu d'un léger accroissement de la fortune du couvent entre les deux dates, correspond à peu près au taux de dévaluation de la monnaie (72,5 % contre 67 %). V. aussi Hendy, *Coinage and Money*, p. 7.

51. Nicéphore Bryennios, IV, 1, p.129 : ξυμβῆναι πολλαπλασίους τὰς ἐξόδους τῆς εἰσόδου γενέσθαι : Κἀκ τῆς τοιαύτης αἰτίας μετὰ βραχύν τινα χρόνον τῶν χρημάτων ἐκλελοιπότων τό τε νόμισμα κεκιβδήλευτο λοιπὸν καὶ αὐτοῖς ἀξιώμασι καὶ τοῖς ὀφφικίοις ἐκ βασιλέως ἀνήκουσαι δωρεαὶ διὰ τῶν χρημάτων σπάνιν ὑπεκρούοντο. Τῆς γὰρ τῶν χρημάτων ἐπεισροῆς τῶν ἀπὸ τῆς 'Ασίας χορηγουμένων τοῖς ταμείοις ἀποφυγούσης ἐκ τοῦ τῆς 'Ασίας ἁπάσης κατακυριεῦσαι τοὺς Τούρκους, καὶ τῶν ἀπὸ τῆς Εὐρώπης παντάπασι στενωθέντων, τῶν τε προϋπαρχόντων κακῶς καταναλισκομένων ξυνέβαινε σπάνιν ὅτι πλείστην εἶναι χρημάτων τοῖς βασιλικοῖς ταμείοις.

52. Grierson, *Debasement*, p. 391.

53. Psellos (éd. Renauld) I, p. 19.

54. *Ibid.*, I, p. 119 ; p. 121 : « cette dilapidation totale et cette élévation excessive furent le commencement de la décadence des affaires [de l'État] et de leur abaissement » ; II, p. 49-50.

Constantin IX Monomaque[55], ne doit pas être prise au pied de la lettre. On remarquera, en effet, qu'elle tient une grande place dans le récit de Psellos, revenant en plusieurs passages de la *Chronographie*, toujours évoquée en termes de « ruisseaux d'or » répandus inutilement et autres images analogues ; bref, avec tous les caractères du *topos* plutôt que de la constatation historique[56], Psellos affirme que le trésor fut complètement épuisé sous le règne de Zoé[57] ; mais il attribue ailleurs la dilapidation des trésors impériaux à tous les empereurs ayant précédé Isaac Comnène[58], tout en prétendant ensuite que l'administration modérée de Constantin X Doukas lui permit de remplir à moitié les trésors impériaux[59]. Il est difficile de tirer une information précise et sûre de la *Chronographie* dans ce domaine financier à propos duquel on ne sait jamais, en outre, de quel trésor Psellos veut parler[60]. Mais, de toute façon, il est impossible d'affirmer que l'épuisement des réserves ait coïncidé exactement avec le début de la dévaluation. Il faut donc chercher à celle-ci d'autres causes que le besoin de combler le déficit budgétaire, un tel déficit n'étant en fait attesté qu'à partir du règne de Michel VII et surtout de Nicéphore III.

Les historiens autres que Psellos ne perçoivent, en effet, la crise financière de l'empire qu'à partir de cette époque et tracent, en revanche, des règnes précédents un tableau moins pessimiste[61]. Psellos a fort bien pu noircir à plaisir la description des extravagances de Zoé et Constantin pour faire retomber sur les défunts l'entière responsabilité d'une crise que les Doukas n'avaient su maîtriser, quand ils ne l'avaient pas précipitée eux-mêmes. Neumann montrait déjà comment les malheurs survenus après 1070 ont déformé les jugements, et exprimait également les doutes que lui inspirait la tradition de l'épuisement du trésor de Basile II[62].

55. *Ibid.*, I, p. 144 ; II, p. 56-57, 61-62 ; II, p. 46.

56. Le *topos* est repris dans la chronique en vers de Constantin Manassès (p. 266) à propos de Monomaque dont les largesses sont comparées au Pactole. Zonaras se contente de dire — mais l'accusation, pour être plus brève, n'en est pas moins forte — que ἀντὶ γὰρ μεγαλοπρεπείας εἰς ἀσωτίαν μετακεκύλιστο (Bonn, III, p. 646).

57. Psellos, I, p. 147 ; II, p. 50.

58. *Ibid.*, II, p. 119.

59. *Ibid.*, II, p. 139. Il est probable que Constantin X, pour rendre « les trésors impériaux ... pleins jusqu'à moitié » (ἡμιδεεῖς δὲ τοὺς βασιλείους θησαυροὺς ἐποιήσατο), bénéficia des mesures de redressement déjà prises par Isaac Comnène (Attaleiatès, 61 ; Psellos, II, p. 120 ; Zonaras, III, p. 667 ; Skyl. Contin., éd. Tsolakès, Thessalonique, 1968, p. 103-104).

60. Il y a confusion permanente entre les βασιλικοὶ ou βασίλειοι θησαυροί et les δημοσία ταμεῖα. Aucune signification précise ne peut être accordée à ces termes.

61. Skylitzès mentionne certes la μεγάλη ἔνδεια due, selon lui, aux constructions de Monomaque, et à laquelle il fallut remédier par des exactions diverses (éd. Thurn, p. 476). Attaleiatès porte un jugement plus favorable sur la générosité de Monomaque (p. 18, p. 47 et s.), mais indique aussi que, deux années avant sa mort, abandonnant son comportement antérieur, celui-ci eut recours à des exigences fiscales excessives. Chose curieuse, il n'est pas fait mention, parmi ces moyens, des manipulations monétaires.

62. K. Neumann, La situation mondiale de l'Empire byzantin avant les Croisades, tr. fr., *Revue de l'Orient Latin*, 10, 1905, p. 70 et 72.

Les causes réelles de la dévaluation[63].

L'histoire monétaire et la théorie économique fournissent en fait d'autres exemples et d'autres modèles de dévaluation. Rappelons seulement que, quelle que soit la forme de l'organisation économique ou son degré d'évolution, les conditions de l'équilibre sont définies par l'équation d'Irving Fisher (1911) $M V = P T$, dans laquelle M représente la quantité d'espèces en circulation (et non la quantité de métal correspondant à ces espèces), V la vitesse de circulation, T le volume des transactions. Les économistes appellent cette expression équation quantitative. C'est une relation comptable qui est nécessairement vérifiée pour le secteur monétaire de toute économie[64].

Dans le cas qui nous occupe ici, c'est-à-dire celui de *la première dévaluation* du nomisma au XIe siècle, nous pouvons considérer parmi les différentes variables la valeur de V, la vitesse de circulation, comme une valeur quasi constante entre 1025 (t_1) et 1068 (t_2) (V = constante ; $V_1 = V_2$). En effet, jusqu'au milieu du XIe siècle, où l'on célèbre encore la paix régnant partout sur l'empire[65], il n'y a pas de mouvement général de thésaurisation susceptible de réduire la quantité d'espèces en circulation et, par suite, de diminuer V, comme cela s'observera plus tard[66]. D'autre part, étant donné l'inexistence du crédit bancaire à l'époque et l'absence de progrès dans les tech-

63. M. P.-M. LARNAC, professeur de sciences économiques à l'Université de Paris-IX Dauphine, a bien voulu relire ce qui suit et m'aider de ses avis. Qu'il en soit ici remercié.

64. Pour un exposé récent, v. Milton FRIEDMAN, *A Theoretical Framework for Monetary Analysis*, National Bureau of Economic Research, New York, 1971, p. 1-8.

65. Ainsi, dans la Novelle, rédigée par Jean Mauropous au nom de Constantin Monomaque, portant création de l'École de Droit de Constantinople (ZÉPOS, *JGR*, I, p. 621).

66. Je ne nie pas l'importance des richesses en métaux précieux alors accumulées par certains, tels le métropolite de Thessalonique, Théophane (SKYLITZÈS, éd. THURN, p. 402), ou Michel Cérulaire pour ses expériences, condamnées par Psellos (*Scripta Minora*, éd. KURTZ, I, p. 322-323), ainsi que le patriarche de Constantinople, Alexis (SKYL., p. 429), la thésaurisation étant une plaie bien répandue. Mais à cette thésaurisation normale du temps de paix, s'ajoutait en temps de guerre une forte proportion d'enfouissements d'urgence *(emergency hoards)* qui diminuait d'autant la masse de monnaies en circulation. L'étude de B. THORDEMAN (The Lohe Hoard : a Contribution to the Methodology of Numismatics, *NC*[6], 8, 1948, p. 188-204) montre, par exemple, comment en Suède, à la fin du XVIe siècle, le nombre des enfouissements augmente nettement au moment de la guerre contre le Danemark (1562-1569) (v. particulièrement, p. 192 et s., et la carte, p. 195, sur laquelle l'emplacement des enfouissements coïncide avec les mouvements des troupes). V. aussi pour l'époque romaine : St. BOLIN, *Die Funde römischer und byzantinischer Münzen im freien Germanien*, Deutsches Archäologisches Institut, Römisch-Germanische Kommission, 19, 1929, Francfort, 1930, p. 96 et s. et récemment, Anne S. ROBERTSON, Romano-British Coin Hoards : their Numismatic, Archaeological and Historical Significance, in *Coins and the Archaeologist*, ed. by J. CASEY & R. REECE, British Archaeological Reports 4, Oxford, 1974, p. 28 et s.

niques de transport de la monnaie, il est impossible de supposer une quelconque accélération de V[67]. Le modèle M. Constante = P T peut alors s'écrire sous sa forme réduite : M = P T (si Constante = 1).

En ce qui concerne la valeur de M, il importe de distinguer deux notions :

M la masse monétaire exprimée par le nombre de nomismata en circulation, multiplié par leur valeur nominale, quel que soit leur titre ;

$\overline{M}$ la masse métallique exprimée par le poids de l'or.

La dévaluation exprime le rapport entre M et $\overline{M}$. Nous pouvons poser, au début de la période considérée, en $t_1 = 1025$, l'égalité entre M et $\overline{M}$, le nomisma n'ayant pas encore été altéré, ce que j'écris ainsi :

$$M_1 = \overline{M}_1 = P_1 T_1$$

Au cours de la période 1025-1068, il y a tout lieu de supposer que la valeur de M n'a pas varié ($M_1 = M_2$). En effet, il n'y a pas de grandes découvertes minières qui aient pu faire augmenter la masse métallique dans des proportions importantes, et la production modeste de l'empire doit seulement compenser la perte annuelle de métal précieux imputable au frai des monnaies[68]. Elle ne permet donc pas d'augmenter le nombre de nomismata en circulation si le titre de ceux-ci reste inchangé. Quant aux mouvements de fonds avec l'extérieur, qu'ils soient de nature commerciale ou politique — tributs, par exemple —, leur importance n'est pas si grande au cours de cette première période qu'ils puissent contribuer en un sens ou en l'autre à faire varier le montant du stock de métal précieux de l'empire.

Or, puisqu'au cours de la même période 1025-1068, le contenu de fin du nomisma a diminué de 20 %, nous pouvons formuler la relation suivante :

$$M_2 = 1{,}25\,\overline{M}_2 = P_2 T_2.$$

Et, enfin, puisque les rares données dont nous disposons sur les prix semblent bien indiquer que ceux-ci, libellés en nomismata courants, n'ont guère varié[69], on peut considérer que :

$$P_1 = P_2.$$

67. Une augmentation du nombre des transactions ne peut, à elle seule, en aucune façon entraîner l'accélération de V. Les sources offrent plusieurs témoignages sur le transport réel des espèces et ses difficultés.

68. Au XIXe siècle, les nombreuses enquêtes menées sur le frai des monnaies d'or, indiquent un taux d'usure annuel d'environ 0,04 % pour le souverain (7,94 g), 0,07 % pour le demi-souverain. La pièce française de 20 Francs (6,45 g), beaucoup plus thésaurisée, ne perdait que 0,015 %, celle de 10 Francs (3,26 g), 0,05 %, et celle de 5 Francs (1,63 g), 0,12 % (Ph. GRIERSON, *NC*[7], 5, 1965, p. VII et s. avec la bibliographie). Le taux d'usure est d'ailleurs indépendant du poids de la pièce. Compte tenu d'alliages moins résistants et d'une circulation certainement moins active, le taux de frai médiéval devait être d'un ordre de grandeur comparable.

69. H. ANTONIADIS-BIBICOU, Démographie, salaires et prix à Byzance, *Annales E.S.C.*, 27, 1972, p. 227-233 avec les sources citées.

Par conséquent, il faut conclure que la condition de l'équilibre est une augmentation de T, le volume des transactions, pendant la même période, dans la même proportion de 20 %, soit :

$$M_2 = 1{,}25\,\overline{M} = P \times 1{,}25\,T_1.$$

Cette augmentation du volume des transactions, à un taux annuel moyen de moins de 0,5 %, parfaitement compatible avec les conditions économiques médiévales, peut s'expliquer par un certain accroissement de la production, fût-il très modeste, et surtout par l'accroissement considérable du territoire de l'Empire à cette époque (reconquête de la Crète en 961, de Chypre en 965, d'Antioche en 967, pays autrefois alimentés en numéraire par des émissions arabes[70], annexion de la Bulgarie et de l'Arménie en 1028). En même temps, la monétarisation croissante de l'économie byzantine, dont témoignent par exemple l'*adaeratio*, de plus en plus fréquente, des obligations militaires, la fiscalisation de la *strateia*, les impôts en espèces et non plus en nature, levés sur la Bulgarie, et même l'affaire de l'armée d'Ibérie[71], contribue à accroître le volume des transactions en espèces qui, seul, nous importe ici. La novelle de Basile II du 1er janvier 996, réglementant les conditions d'établissement ou de transfert de nouveaux marchés, (πανηγύρεις), est aussi le signe d'une activité commerciale croissante[72]. Celle-ci se manifeste d'ailleurs dans les faits par l'accroissement de la production et de la circulation de la monnaie d'appoint : l'accroissement de la production et de l'utilisation des *folles* dès le règne de Léon VI et surtout à partir des émissions anonymes de Jean Ier Tzimiskès, peut être illustrée quantitativement à partir des publications des trouvailles isolées faites sur les grands sites de fouilles. Théoriquement, il est donc impossible de rendre Monomaque responsable d'une dévaluation que des causes politiques et économiques bien antérieures à son règne expliquent aisément.

En effet, si l'on veut considérer le déséquilibre budgétaire comme la condition explicative des variations de M, c'est-à-dire de la dévaluation, cela implique que l'on écarte toute variation de T et que l'on suppose T constant. L'hypothèse devient alors :

(1) $M_1 = \overline{M}_1 = P_1 \times T_1 \qquad P_1 = \overline{P}_1$ (prix exprimé en g d'or)

puisque le nomisma n'est pas altéré en $t_1 = 1025$ et

(2) $M_2 = 1{,}25\,\overline{M}_2 = 1{,}25 \quad P_1 \times T_2$, en $t_2 = 1068$.

70. V. par ex. pour la Crète : G. C. Miles, *The Coinage of the Arab Amirs of Crete*, Amer. Num. Soc., Num. Notes and Monographs, 160, New York, 1970 ; Coins from the Excavations at Ag. Petros, Herakleion, Crete, *Amer. Num. Soc., Museum Notes*, 17, 1971, p. 163-172. Pour Antioche : G. C. Miles, Islamic Coins, in *Antioch-on-the-Orontes*, vol. IV, 1, Princeton, 1948, p. 109-124.

71. Les faits sont bien connus. V. H. Glykatzi-Ahrweiler, Recherches sur l'administration de l'Empire byzantin aux IXe-XIe siècles, *BCH*, 84, 1960, p. 10 et s., et *Byzance et la Mer*, Paris, 1966, p. 145-148. Pour la Bulgarie, v. Skylitzès, éd. Thurn, p. 411-412.

72. Dölger, *Regesten*, 783. Zépos, *JGR*, I, p. 271.

Ceci suppose que le prix des biens exprimé en nominal aurait augmenté de 20 % ($P_2 = 1{,}25\ P_1$) autrement dit que le prix des biens exprimé en grammes d'or serait resté constant. Rien n'indique une pareille hausse des prix nominaux : si cette hausse s'était produite, elle aurait eu une incidence sur le taux des rentes et des soldes des fonctionnaires[73].

Or le taux de la *roga* est resté inchangé[74]. On ne peut donc supposer un déficit budgétaire à l'origine de la dévaluation, puisque les conditions requises à l'application d'un tel modèle ne se trouvent pas remplies.

La *seconde dévaluation* est bien plus catastrophique que la première puisque la chute du titre du nomisma atteint près de 60 % en une dizaine d'années. Elle se déroule dans des conditions bien différentes et, en même temps, plus complexes à analyser. Nous pouvons poser les cinq hypothèses suivantes :

1. A la fin de la période, la masse de métal précieux, dont disposent dans l'Empire l'État et les particuliers, a certainement diminué à la suite des pillages et des dévastations qu'ont entraînés les incursions seldjoucides, petchénègues ou normandes et les déprédations des mercenaires. L'État surtout, par ses dépenses extérieures, certes justifiées par la situation militaire, comme le recrutement de forces de plus en plus importantes de mercenaires étrangers, le paiement de tributs ou des versements diplomatiques considérables comme ceux offerts à Robert Guiscard sous Michel VII[75], a contribué dans une notable proportion à appauvrir le stock de métal précieux existant, par des sorties sans compensation :

$$M_2 < M_1 \quad — \quad M_2 = 0{,}8M_1 \quad — \quad 2{,}5M_2 = 2M_1 \ \text{(hypothèse)}$$

2. La seconde proposition, qui dérive en partie de la première, concerne le *déséquilibre* incontestable du *budget* byzantin à cette époque, affirmé par Bryennios ainsi que par Anne Comnène en plusieurs passages[76]. Ce ne sont

73. On objectera à ceci la tendance connue des soldes, rentes, amendes, etc. à rester fixes en dépit des changements de prix. Certes, mais si les prix avaient véritablement augmenté de 20 %, pendant que la rente restait fixe, on pourrait s'attendre à en trouver quelque écho dans les sources. La correspondance de Psellos ne porte pas trace des plaintes qu'une telle situation n'aurait pu manqué de susciter.

74. Une livre pour une *roga* de protospathaire avant 912, en 1045 et 1056 : P. Lemerle, « Roga » et rente d'État aux xe et xie siècles, *REB*, 25, 1967 (= Mélanges V. Grumel, II), p. 93. H. Antoniadis-Bibicou, *art. cit.*, p. 223-224.

75. Psellos, II, p. 146 et Attaleiatès, p. 24, sur la diplomatie déjà pratiquée par Constantin X ; témoignages confirmés par le discours du patriarche Jean d'Antioche à Alexis Ier Comnène (P. Gautier, *REB*, 28, 1970, p. 40). H. Bibicou, Une page d'histoire diplomatique de Byzance au xie siècle : Michel VII Doukas, Robert Guiscard et la pension des dignitaires, *Byz.*, 29-30, 1959-1960, p. 43-75.

76. Nicéphore Bryennios, p. 129 (cit. *supra*, n. 51). Dès la fin du règne de Michel VII, des mesures de confiscation des trésors ecclésiastiques avaient été prises (Attaleiatès, 260). Ensuite, l'importance des gaspillages de Botaneiatès est confirmée par Attaleiatès (p. 275-276), qui les attribue naturellement à la générosité de l'empereur et les présente sous un jour tout à fait favorable. Sur l'épuisement du trésor, v. Anne Comnène, *Alex.*, éd. Leib, I, p. 14-15, 130 ; II, p. 9. Le patriarche

pas là que des exagérations d'historiens soucieux de prouver le caractère exemplaire de la restauration entreprise par Alexis Comnène : la signature du désastreux chrysobulle de 1082 en faveur des Vénitiens, le recours aux trésors de l'Église en 1082 et 1087[77] suffisent à montrer à quel point les caisses impériales étaient vides.

3. L'insécurité extrême ainsi que l'instabilité monétaire et les difficultés que celle-ci provoquait dans les échanges ont entraîné une forte thésaurisation dont témoigne aujourd'hui l'abondance des dépôts enfouis entre 1070 et 1090 tant aux confins orientaux de l'empire (Diarbekir par exemple) que dans les provinces occidentales (Bulgarie notamment)[78]. Cette thésaurisation eut certainement pour effet de diminuer la vitesse de circulation de la monnaie (V) dans une proportion qu'il est impossible de préciser.

$$V \searrow \quad - \quad V_2 < V_1 \quad - \quad V_2 = 0{,}6\ V_1 \quad \text{(hypothèse)}$$

4. Le quatrième point ne peut être démontré quantitativement, mais paraît difficilement attaquable. Je pose, en effet, pour cette période, une baisse de la production et, en tous cas, du volume des transactions monétaires (T).

$$T_2 < T_1$$

5. Enfin, nous sommes parfaitement autorisés à supposer une hausse des prix nominaux (P) au cours de la même période. Attaleiatès y fait expressément allusion pour le règne de Michel VII, ajoutant même que la hausse du prix du blé finit par provoquer corrélativement une hausse des salaires[79]. Et le surnom de Parapinakès attribué à Michel VII prouve que le taux d'augmentation dut atteindre au moins 33 % pour le prix du blé

Jean d'Antioche souligne aussi cette situation : ἀλλὰ νῦν φημί, τῶν βασιλικῶν θησαυρῶν ἐκκενουμένων καὶ τῶν ἔξωθεν εἰσφερομένων κομιδῇ ἠλαττωμένων, ἀναγκαίως ταῖς προσόδοις οἱ πόροι πανταχόθεν ἐπινενόηται (P. Gautier, *art. cit.*, p. 41).

77. F. Chalandon, Essai sur le règne d'Alexis I Comnène, p. 79-81, 110, 120-121. V. Grumel, *EB* 2, 1944, p. 126-133. P. Gautier, *REB*, 28, 1970, p. 5-55.

78. Parmi les trouvailles citées par ex. par S. Mc A. Mosser (*op. cit.*, n. 19) : à la frontière orientale, plusieurs à Diarbekir et dans la région, une autre à Érivan, une à Ilioje (Erzeroum) ; en Occident, Gurgendgik (Silistrie), Hissar (Bulgarie), Kalipetrovo (Silistrie) et Sofia (ces deux dernières datant du début du règne d'Alexis Ier) auxquelles on peut ajouter le troisième trésor de Garvăn (Dinogetia), cit. *supra*, n. 19.

79. Attaleiatès, 203. En raison de l'institution du monopole du blé à Rhaidestos, περιέστη ἀπὸ δεκὰ καὶ ὀκτὼ μοδίων εἰς ἕνα μόδιον τοῦ νομίσματος ἡ τοῦ σίτου πράσις. Faut-il croire à une augmentation aussi énorme du prix du blé (1800 %) que les autres sources ne mentionnent pas ? Schilbach (*Byzantinische Metrologie*, p. 97) suppose que les unités de mesure aient pu être confondues : le premier *modios* serait celui du commerce byzantin, correspondant au *thalassios modios* de 18 *modioi*, le second équivaudrait aux trois *pinakia* mentionnés par le Continuateur de Skylitzès (cit. *infra*) et serait le *modios* τριπινακίων attesté par certaines sources. Plus loin, Attaleiatès affirme qu'à l'automne 1078, on payait à Constantinople trois nomismata le *modios* (médimne) de blé, il est vrai dans une situation de famine (τῇ σπάνει τῶν ἀναγκαίων τὸ πλεῖστον μέρος τὸ ζῆν ἀπορρήγνυσθαι, τριῶν γὰρ νομισμάτων ὁ τοῦ σίτου μέδιμνος ἐπιπράσκετο).

sous ce règne[80]. Et l'on sait combien, jusqu'à une date très récente, le prix du blé est l'indicateur fondamental pour l'étude de la conjoncture économique.

$$P_2 > P_1 \quad — \quad P_1 = 0{,}75 \ P_2$$

A partir de ces cinq points et des données sur l'altération du titre de la monnaie d'or, il est possible d'examiner les variations respectives des différents paramètres et de déterminer leur rôle. La variation de P, qui aurait exigé un accroissement de M, toutes choses égales par ailleurs, et celle de T, qui permettait une baisse de M, toutes choses égales par ailleurs, se sont vraisemblablement compensées. Par suite, les variations de M doivent être expliquées par d'autres facteurs réels que la baisse du volume des transactions. Expliquer n'est pas tout à fait le terme qui convient puisque, rappelons-le, l'équation d'Irving Fisher établit les conditions de l'équilibre, en quelque sorte les mécanismes économiques d'ajustement, mais non les causes premières des variations des variables ($M_2 = 2\ M_1$). Dans l'intervalle 1068-1081, la masse monétaire (M, c'est-à-dire la quantité d'espèces en circulation ou, plus précisément, le nombre des nomismata multipliés par leur valeur nominale) a dû doubler. (En choisissant des valeurs numériques plus ou moins arbitraires, à titre d'exemple, voici comment s'établirait le modèle pour la période 1068-1081 — $t_1 = 1068$ et $t_2 = 1081$: $M_2 = 0{,}8\ \overline{M}_1$, le stock d'or en circulation ayant, supposons, diminué de 20 %, donc $2{,}5\ \overline{M}_2 = 2\ \overline{M}_1$.

Or, étant donné la dévaluation, $M_2 = 2{,}5\ \overline{M}_2$ tandis qu'en $t_1 = 1068$, $M_1 = \overline{M}_1$.

80. Les données les plus sûres sont celles, concordantes, du Continuateur de Skylitzès et de Zonaras, sur l'origine du surnom de Michel VII : pour un nomisma, on ne recevait plus un modios mais un modios moins un pinakion (soit un quart de modios). Skyl. Contin., éd. Tsolakès, p. 162 : τὸν γὰρ Μιχαὴλ εἰπών τις, εἰ μὴ προσθείη καὶ τὸν Παραπινάκιον, οὐκ ἂν θεῖτο συντόμως γνώριμον τὸν δηλούμενον, διὰ τὸ τηνικαῦτα τὸν μόδιον παρὰ πινάκιον πιπράσκεσθαι τοῦ νομίσματος. Zonaras, III, 712 : Σίτου δὲ γενομένης ἐνδείας ἐν ταῖς ἡμέραις τοῦ βασιλέως τούτου ὥστε μὴ ὅλον μέδιμνον εἰς νόμισμα ἀποδίδοσθαι, ἀλλὰ παρὰ πινάκιον (app. δ) ἔστι μεδίμνου τὸ τέταρτον) εἰς ἐπώνυμον τῷ βασιλεῖ τὸ κοινὸν δυστύχημα ἐχρημάτισεν ὡς καὶ μέχρι τοῦδε οὕτω καλεῖσθαι τοῦτον τὸν ἄνακτα · οὐ γάρ τις ἄλλως γνωριεῖ τοῦτον εἰ μὴ τὸν Παραπινάκιον εἴποι. Mais déjà le prix de un nomisma le boisseau semble élevé par rapport au prix courant de la fin du x[e] siècle. Cf. J. A. de Foucault, Douze chapitres inédits de la Tactique de Nicéphore Ouranos, *TM*, 5, 1973, p. 296-297 : les Syriens assiégés cherchant à se procurer des vivres « avisent secrètement (...) les nôtres qui habitent aux frontières, que s'ils leur apportent des céréales et autres denrées, ils recevront un nomisma pour deux et trois boisseaux, souvent même un nomisma par boisseau de blé » (λαμβάνειν παρ' αὐτῶν εἰς τὰ δύο ἢ τρία μόδια νόμισμα ἕν, πολλάκις δὲ καὶ εἰς τὸν μόδιον τοῦ σίτου νόμισμα ἕν). « Les nôtres *avides de lucre* leur apportent ce dont ils ont besoin », ajoute le texte. Donc le prix d'un nomisma le boisseau est certainement supérieur au prix normalement pratiqué. La difficulté naît de l'interprétation métrologique des textes : si l'identification du *modios* et du *médimne* à l'époque byzantine ne fait guère de doute, il est en revanche malaisé de distinguer les différents *modioi* cités dans les textes. M[me] H. Antoniadis annonce une mise au point systématique de la question.

D'où $M_2 = 2 M_1$, soit un doublement de la masse monétaire en treize ans et une augmentation annuelle de 7 % environ.

Dans le même laps de temps, nous avons supposé que les variations respectives de P et de T se compensaient. Par conséquent, le second terme de l'équation de Fisher ($P \times T$) devait avoir la même valeur en 1068 (t_1) qu'en 1081 (t_2), c'est-à-dire que l'on pose :

$$P_1 \quad T_1 = P_2 \quad T_2$$

équation qui peut être illustrée numériquement par les valeurs, arbitraires, mais significatives, suivantes :

$$\begin{aligned} P_1 \quad T_1 &= P_2 \quad T_2 \\ 100 \times 100 &= 125 \times 80 \\ 10.000 &= 10.000 \end{aligned}$$

Or, nous savons, en ce qui concerne le premier terme de l'équation (MV) que M a doublé tandis que V a baissé. Nous pouvons poser en $t_1 =$ 1068 les valeurs suivantes à titre d'exemple :

$$\begin{aligned} M_1 \quad V_1 &= P_1 \quad T_1 \\ 10.000 \times 1 &= 100 \times 100 \end{aligned}$$

ce qui donne, en $t_2 = 1081$, puisque $M_2 = 2 M_1$

$$\begin{aligned} M_2 \quad V_2 &= P_2 \quad T_2 \\ 20.000 \times 0{,}5 &= 125 \times 80. \end{aligned}$$

Nous sommes donc autorisés à considérer *la vitesse de circulation V comme valeur déterminante* du modèle. Ainsi la diminution de V, c'est-à-dire la forte thésaurisation suscitée par l'insécurité générale, entraîne-t-elle nécessairement l'augmentation du nombre d'espèces en circulation ; autrement dit, la dévaluation, puisque — à la même époque — le stock métallique de l'empire ($\overline{M}$) n'a pas augmenté et même, au contraire, diminué.

Est-ce à dire pour autant que la thésaurisation doit être considérée comme la cause de l'inflation qui caractérise cette période? C'est un pas que ni l'historien, ni l'économiste ne peuvent franchir. En effet, la thésaurisation elle-même est due aux circonstances politiques et militaires de cette période, à l'insécurité qui accroît en même temps les difficultés pour l'État de rentrée des impôts. Au même moment, l'État doit faire face à des dépenses militaires accrues et souvent inefficaces. En outre, Nicéphore III gaspille les dernières ressources du Trésor pour asseoir sa popularité dans la capitale. La baisse des recettes et l'accroissement des dépenses se conjuguent pour augmenter le déficit budgétaire et rendre inévitable le recours à l'altération de la monnaie. Cette altération de 60 % est donc due aux deux premiers facteurs, c'est-à-dire à la perte de métal précieux et au déficit des finances impériales. Si le déséquilibre budgétaire d'un État n'est pas une cause nécessaire et suffisante de l'inflation, qui peut avoir bien d'autres

raisons, et si, de même, un budget en équilibre ne garantit pas nécessairement la stabilité monétaire, dans le cas présent le délabrement des finances impériales et les sorties d'or et d'argent à l'extérieur de l'empire sont, en revanche, la cause déterminante de la dévaluation. Cette explication n'est pas nouvelle, Bryennios l'ayant exposée avant bien des auteurs plus récents. Mais la confirmation apportée par la théorie économique n'est pas inutile puisqu'elle trace en même temps les conditions et les limites à l'application d'une telle explication.

* * *

Conclusion

L'ensemble de cette interprétation éclaire les faits monétaires du XIe siècle, et les principales transformations du monnayage byzantin à cette époque en tirent même leur cohérence. En effet, l'augmentation de la production des monnaies de cuivre et l'extension de leur aire de circulation, ainsi que l'ouverture d'un atelier provincial pour la frappe de cette monnaie d'appoint (?), et enfin la transformation de l'équilibre des dénominations, principalement de l'argent, ne sont, au fond, que les trois facettes d'une même réalité monétaire et, en dernière analyse, économique[81].

Le premier de ces phénomènes est trop connu pour que j'y insiste. L'on sait en effet comment les trouvailles de monnaies isolées, principalement de bronze, sur les sites archéologiques ou dans des régions données, révélatrices de la circulation[82], s'accroissent à partir de la fin du IXe siècle, puis dans une proportion plus importante aux Xe et XIe siècles. Partout, à des degrés divers, le XIe siècle représente une époque de circulation infiniment plus active que les précédentes (au moins dix fois plus active à la fin du XIe qu'à la fin du IXe siècle, à Corinthe, par exemple) (voir fig. 3). Certes, il faut tenir compte du fait que le poids du *follis*, resté stable de Michel II jusqu'au règne de Jean Ier Tzimiskès (820-976), a été augmenté sous Basile II, passant de 1/42e livre (environ 7,60 g) à 1/18 ou 1/15e (21,50 ou 17,92 g), puis 1/24e livre (13 g environ)[83]. L'existence de ce grand follis comparable à celui de Justinien ne signifie pas cependant nécessairement que les prix aient été à un niveau élevé. La raison de cette augmentation de poids doit

81. « When backed by archaeology, the pattern of the coinage and the organizational system by which it was produced should (...) bear some close relationship to the quality of contemporary economic life » (M. F. HENDY, Byzantium, 1081-1204 : an Economic Reappraisal, *Transactions of the Royal Historical Society*⁵, 20, 1970, p. 42).

82. V. les observations méthodologiques de Ph. GRIERSON, The Interpretation of Coin Finds (2), *NC*⁷, 6, 1966, p. III-VII.

83. *DOC* III, 1, p. 68-71 ; *BNC*, II, p. 512, 622.

plutôt être recherchée dans le désir d'augmenter le prix de la monnaie d'or en termes de cuivre, mais les sources ne donnent malheureusement pas même les maigres indications dont on dispose pour le règne de Justinien[84], et nous ignorons si l'équivalence traditionnelle : 1 nomisma = 288 folles, avait été conservée[85].

Il semble bien cependant que, avec les nuances dues à l'évolution diverse des sites ou des provinces, la poussée monétaire de la fin du xe siècle ou du début du xie se fasse partout sentir[86]. Ainsi les fouilles de la citadelle byzantine de Pacuiul lui Soare sur le Danube ont-elles mis à jour 623 pièces pour la plupart (93 %) d'époque byzantine, dont l'immense majorité (85 %) sont des monnaies datant de 969 à 1081[87]. Au moment où, sur le même site, les quantités en circulation augmentent nettement, l'aire de circulation s'étend : en effet, tandis que, pour prendre l'exemple des Balkans, les trouvailles de monnaies de Léon VI (886-912) sont encore très rares, celles des premières monnaies anonymes de bronze, du type A, sont beaucoup plus dispersées et montrent la pénétration de la monnaie en Bulgarie, en Albanie, en Macédoine et dans la Dobroudja[88]. Et sur le limes danubien, les travaux des archéologues roumains montrent à la même époque, entre la fin du xe siècle et les trente premières années du xie siècle « la large circulation des marchandises byzantines » et des monnaies, cependant qu'ils ne relèvent « nulle trace de troubles dans la vie de la population »[89]. Les exemples analogues pourraient être multipliés. Même

84. Sur le problème du rapport A/Æ sous Justinien, v. W. Hahn, *Moneta Imperii Byzantini*, I, Vienne, 1973, p. 19-27 et mon compte rendu de ce livre (*Revue Numismatique*[6], 16, 1974, p. 185-190).

85. *Le Livre de l'Éparque*, éd. Nicole, p. 16, l. 13. Zépos, *JGR*, I, p. 326-340 N. Svoronos, Le Cadastre de Thèbes, *BCH*, 83, 1959, p 80-83. L'équivalence un nomisma = 288 folles au 1/18e de livre, soit un nomisma pour 16 livres de cuivre (env. 5,16 kg) est peu probable selon Grierson (*DOC* III, 1, p. 71). Pourtant, le Code Justinien (X, 29, 1, rédigé entre 529 et 534) affirme qu'à cette époque, la valeur du nomisma atteignait 20 livres de cuivre.

86. D. M. Metcalf, *Coinage in the Balkans*, Institute for Balkan Studies, Thessalonique, 1965, p. 37.

87. B. Mitrea in P. Diaconu et D. Vîlceanu, *Pacuiul lui Soare, Cetatea Bizantina*, I, Bucarest, 1972, p. 181-212.

88. D. M. Metcalf, *op. cit.*, p. 35, 45-46, 53-59. Aux trouvailles citées par Metcalf — en attendant la seconde édition de l'ouvrage, annoncée par l'auteur —, ajouter par ex. en Bulgarie : celles de Reka Devnia (région de Varna), 895 folles anonymes des classes A et B ; de Preslav, 20 folles des classes A^2 et A^3, 970-1028 (T. Gerasimov, *Izv. na Arheol. Institut*, Sofia, 28, 1965, p. 249 et 29, 1966, p. 213). Dans le détail, il convient de se méfier des attributions des folles anonymes, car la confusion des classes A^1 (970-976) et A^2 (976-1028 env.) est fréquente. A l'intérieur de cette dernière, on confond aussi souvent les folles de grand module et ceux de module réduit, postérieurs (A^3 selon Metcalf). Ceux-ci sont eux-mêmes aisément mêlés aux folles précédents, de la classe A^1. Malgré ces difficultés, la datation d'ensemble, 970-1028, n'en demeure pas moins établie.

89. E. Condurachi *et al.*, Le limes byzantin du Bas-Danube, *Proceedings of the XIIIth International Congress of Byzantine Studies, Oxford*, 1966, Oxford, 1967, p. 190.

si l'on peut discuter sur l'origine de cette augmentation pour savoir si les facteurs militaires ou politiques (présence de soldats et de fonctionnaires payés en numéraire dans les nouveaux territoires acquis par l'Empire) l'ont emporté sur les facteurs économiques — accroissement de la production ou de la fraction commercialisée de celle-ci — de toute façon, l'augmentation des émissions de bronze de 969 à 1081 et de leur circulation reste incontestable. La demande de monnaie de bronze, qui a augmenté la première, a contribué certainement par contrecoup à accroître la demande de monnaie d'or : les deux phénomènes bien connus chacun séparément doivent donc être mis en relation et ne peuvent se comprendre isolément[89bis]. Le fait que la prolifération de la monnaie de bronze précède l'altération de la monnaie d'or, autorise à penser que cette dernière est due à un accroissement du volume des transactions plutôt qu'à un déficit budgétaire.

Il n'est pas impossible d'autre part que, pour répondre à ce même besoin de monnaie, le gouvernement impérial ait ouvert à cette époque un ou plusieurs ateliers provinciaux, permettant de fournir la circulation de monnaie d'appoint, en diminuant les délais et les difficultés de transport du numéraire depuis l'atelier métropolitain. Mais, en l'absence de publications concernant Constantinople ou l'Asie Mineure, comparables à celles de Corinthe ou d'Athènes, ce point est loin d'être définitivement établi[90].

Enfin, ce n'est pas un hasard si c'est au XIe siècle que se transforme la structure du monnayage héritée des Macédoniens : le système simple antérieur dans lequel chaque métal ne comprend qu'une seule unité, monnaie réelle et monnaie de compte étant confondues[91], se raffine avec l'apparition de fractions ou de sous-multiples. Il est douteux que l'on puisse considérer sous cet angle la création du tétartèron, inférieur au histaménon dans la proportion d'un douzième seulement, soit de deux carats, et qui, par conséquent, ne peut être tenu pour une fraction de

89bis. Inversement, au IVe siècle, l'accroissement de la masse d'or frappée avec les trésors des temples et celui de Licinius a-t-elle entraîné l'inflation du bronze et la dévaluation du *nummus*. (S. Mazzarino, *Aspetti sociali del quarto secolo*, Rome, 1951, p. 75-76) ; J.-P. Callu, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969, p. 475 et « Denier et nummus (300-354) », comm. au colloque sur *Les dévaluations à Rome* (Rome, 13-15 nov. 1975), à paraître.

90. D. M. Metcalf (Provincial Issues among the Byzantine Bronze Coinage of the Eleventh Century, *HBN* 15, 1961, p. 25-32 ; *Coinage in the Balkans*, p. 41-45, 51, 53, repris, avec l'appui d'une collection de folles formée dans le Sud-Est de la Turquie, dans « Interpretation of the Byzantine ' Rex Regnantium ' Folles of Class ' A ', c. 970-1030 », *NC*7, 10, 1970, p. 199-219) pense que certaines variétés du type A_3 (' A_3 '), l'un des plus communs des folles anonymes, ont pu être frappées dans un atelier de Grèce centrale. Les types E et F, communément datés de 1057-1059 et 1059-1067, pourraient provenir de Thessalonique. M. Hendy attribuait tous les folles signés, de Constantin X à Nicéphore III, ainsi qu'un certain nombre de folles signés d'Alexis Ier, antérieurs à la réforme, à un atelier provincial situé à Thessalonique (*Coinage and Money*, p. 77-80). Mais cette hypothèse a soulevé de sérieuses objections de la part de Ph. Grierson (*DOC* III, 2, p. 640-643).

91. *BNC* II, p. 512-513.

celui-ci[92]. Les raisons de cette émission — ou plutôt de ces émissions, car l'histoire du tétartèron est multiple — restent, malgré tout ce qu'on en a dit, à élucider[93].

En revanche, l'apparition, à partir du règne de Romain III, de fractions du miliarèsion d'un tiers et de deux tiers[94], répond sans aucun doute à la nécessité de diversifier les moyens de paiement de sommes médiocres, dans une économie où les échanges augmentent.

En effet, les transformations monétaires auxquelles nous assistons ne sont que le signe d'une évolution plus profonde qui affecte l'économie et la société byzantines tout entières. Le développement du commerce dès la fin du xe siècle est connu depuis longtemps : M. Svoronos le rappelle encore dans son rapport au Congrès d'Oxford[95]. Aux indices souvent évoqués de transformation des villes, dont Corinthe encore fournit le meilleur exemple, avec le développement d'une industrie locale variée, attestée à la fois par l'archéologie, l'épigraphie ou les sources littéraires[96], je voudrais ajouter celui du développement des constructions[97]. Les sources littéraires renseignent abondamment sur certaines constructions célèbres entreprises à cette époque : l'église du Sauveur de la Chalcè par Jean Tzimiskès, le monastère de Saint-Basile le Grand par le parakoimômène Basile, l'église de la Péribleptos de Romain III, celle des Saints-Anargyres par Michel IV, Sainte-Thècle par Isaac Comnène, la fondation des Manganes, bien sûr, sans parler de bâtiments civils tout aussi somptueux comme le palais de l'Hebdomon

92. Soulignons à nouveau que l'interprétation proposée par H. Ahrweiler (*ZRVI*, 8, 1, 1963, p. 6-7) de la valeur du tétartèron, est entièrement confirmée par la métrologie des exemplaires conservés (*BNC* II, p. 619-620 ; *DOC* III, 1, p. 31-33).

93. Sources et littérature citées in *DOC* III, 1, p. 35-39. Il ne faut pas confondre les tétartèra de Nicéphore Phocas, Jean Tzimiskès, et Basile II que rien, ou presque, sinon leur poids, ne distingue des histaména, et ceux de la seconde moitié du règne de Basile II, de Constantin VIII et de ses successeurs, que leur module inférieur (18,5 au lieu de 21 mm environ), leur flan plus épais et leur type iconographique différent, identifient comme une dénomination particulière. L'émission des premiers ressort bien de motifs financiers ou fiscaux, comme le supposent, avec des nuances, H. Ahrweiler et M. Hendy. L'explication des seconds, frappés à partir de 1005 environ, ne devrait-elle pas en revanche être cherchée dans une adaptation à des changements de rapport entre les espèces de métaux différents ? Les sources ne nous renseignent malheureusement pas sur ces derniers. La frappe des *solidi* légers coïncide, en tout cas, au vie comme au xie siècle, avec un déclin rapide du poids du *follis*, qui passe du 18e de livre (17,92 g), en 518-538 et 976-1025, au 24e (13,44 g) en 565-612 et 1025-1034, et même au 60e (5,37 g) en 641 et 1078-1081 (pour le détail de la métrologie, cf. *BNC* I, p. 61, et II, p. 622).

94. *DOC* III, 1, p. 64-67. A partir de Constantin IX seulement, selon Grierson. V. *supra*, n. 30 et 31.

95. N. Svoronos, Société et organisation intérieure dans l'Empire byzantin au xie siècle : les principaux problèmes, *Proceedings*, cit. n. 89, p. 380-381, avec la bibliographie.

96. Corinth, *Results of Excavations* ..., XVI, *Mediaeval Architecture in the Central Area of Corinth*, by R. L. Scranton, Princeton, 1957, p. 35, 53, 83.

97. V. *infra*, p. 351-365, l'exposé détaillé de C. Mango.

de Basile II, le Kynégion de Constantin IX ou les « magnifiques demeures » des parents de Michel V que la foule pille et détruit lors de la révolte de 1042[98]. Le mouvement de constructions, dont les archéologues fournissent d'autres exemples en province, indique un climat de prospérité générale et, plutôt qu'un État aux abois en proie à des difficultés financières, un Trésor disposant de réserves et prêt à envisager des dépenses importantes.

Corollaire de ce développement économique, tout relatif d'ailleurs dans les cadres de l'économie médiévale, la *mobilité sociale* permet aux commerçants et artisans enrichis par le développement de leurs activités, de gagner une place dans la hiérarchie que les conservateurs leur jalousent[99]. Psellos fait ainsi allusion à plusieurs personnages ayant gravi l'échelle sociale : l'on voit ainsi que le « Calfat », père de Michel V, simple paysan venu d'Asie Mineure, était devenu un artisan, sinon même un entrepreneur, prospérant dans la construction navale — autre indice de l'activité du commerce à cette époque. Maniakès lui-même était « sorti du rang des valets d'armée pour parvenir au grade de général » et Monomaque avait placé à la tête de l'administration un jeune homme (l'eunuque Jean) « tiré des bas-fonds et des carrefours »[100]. Les empereurs consacrent l'ascension de cette classe moyenne en lui ouvrant les portes du Sénat[101]. Ceci constitue bien un autre signe d'expansion relative concordant avec ce que nous savons de la situation monétaire à l'époque de la première dévaluation. Il est possible que, dans un tel climat, vers le milieu du XIe siècle, cette classe nouvelle, éloignée des problèmes de la « frontière » byzantine et de sa défense, plus portée à privilégier les échanges pacifiques que les activités militaires contraires à celles-ci, n'ait pas vu la nécessité de sauvegarder l'armée. Ainsi s'expliquerait la négligence du pouvoir central, plus influencé par cette « noblesse d'affaires » que par une prétendue « noblesse civile », vis-à-vis du « corps stratiotique ».

Plusieurs indices contribuent à fixer l'image d'une première dévaluation survenant dans un contexte de prospérité et d'expansion relatives, plutôt qu'à la suite de dépenses inconsidérées et injustifiables. Et l'on peut se demander si ce phénomène ne doit pas être rattaché à ce qui se passe en Europe à la même date. Il est certes aisé de faire ce rapprochement entre la dévaluation byzantine et la dévaluation de la monnaie d'argent qui avait lieu dans presque tous les pays d'Europe occidentale à la même époque[102].

98. PSELLOS, II, 7 ; I, 13, 41-44, 72 ; II, 61-63, 125-127 ; Anne COMNÈNE, *Alexiade*, I, p. 127 ; PSELLOS, I, 104, 143 ; ZONARAS, III, 646 ; SKYLITZÈS, éd. THURN, 476-477.

99. N. SVORONOS, *loc. cit.*, n. 95.

100. PSELLOS, I, p. 69 : ἦν γάρ οἱ ὁ πατὴρ ἐκ πανερήμου τινὸς ἀγροῦ (...) ὡρμημένος (...) χρῆμά τι μέγα τῇ ναυπηγίᾳ ὁ ἄνθρωπος ἦν. II, 1 : Ὁ Μανιάκης οὗτος Γεώργιος οὐκ ἀθρόον ἀπὸ τῶν σκευοφόρων εἰς τὸ στρατηγεῖν παρεληλυθώς. II, 58 : ἐκ τῶν βαράθρων καὶ τῶν τριόδων εἰς τὸν Ῥωμαϊκὸν ἀναβεβηκὸς ἄξονα. Autres exemples d'ascension sociale rapide : *ibid.*, II, 3, 36 ,etc.

101. N. SVORONOS, *loc. cit.*

102. Ph. GRIERSON, *Debasement*, p. 386.

Néanmoins, puisque nous pouvons, à la lumière de l'hypothèse qui vient d'être formulée, attribuer aux deux phénomènes des causes similaires, c'est-à-dire l'augmentation du volume des transactions sans variation importante de la masse monétaire, ce rapprochement n'est pas exclu. L'on sait, en effet, comment en Italie, à la même époque, entre la fin du xe et le xiie siècle, le denier subit une dégradation en poids et en titre de près de 50 %, à Pavie par exemple, et comment l'on est en droit d'attribuer cette dégradation, qui coïncide d'ailleurs avec une augmentation importante du volume des émissions, à une demande croissante de monnaie dans une économie en développement[103].

Il n'est pas exclu, d'autre part, bien que cette question n'ait pas encore fait l'objet d'une étude systématique, que la même hypothèse puisse expliquer la situation monétaire de l'Irak bouyide dans la première moitié du xie siècle. Entre 341 A.H. et 398 A.H., c'est-à-dire 963 et 1010, le titre du dinar baisse de près de moitié, passant de 97 % à moins de 50[104]. Et, de même qu'à Byzance, apparaissent alors dans les textes une série de noms désignant les différentes espèces, plus ou moins dévaluées, d'après le nom du calife ou du vizir sous lesquels elles ont été frappées[105]. Si, dans une situation économique proche, la Syrie et l'Égypte fatimides ainsi que le

103. C. Cipolla, *Le Avventure della lira*, Milan, 1958, p. 23 et s., 29 et s. ; Currency Depreciation in Medieval Europe, *Economic History Review*², 15, 3, 1963, p. 413-421, spécialement p. 418. P. Toubert, *Les Structures du Latium médiéval*, BEFAR 221, Rome, 1973, vol. I, p. 557 « Tous [les chercheurs] s'accordent à voir dans la courbe descendante de la valeur intrinsèque du denier à notre époque le corollaire de la croissance économique sous ses deux aspects fondamentaux : augmentation des prix nominaux et exigences accrues en moyens de paiement métallique (*carestia monetae*) » et, p. 601 : « la dépréciation subie par chaque espèce au cours de son existence... était rendue inévitable par les besoins accrus en moyens de paiement qu'entraînait la croissance économique ». Tout ceci est analysé et nuancé dans un chapitre remarquable sur la monnaie dans le Latium du ixe au xiie siècle (p. 551-624). M. Grierson fait observer que l'Angleterre à la même époque, connaît une certaine expansion, peut-être moins rapide qu'en Italie, mais sans altération du denier, sauf sous Étienne. Peut-être y avait-il à cette situation exceptionnelle d'autres raisons, notamment une balance des paiements excédentaire, source de métal pour les ateliers ?

104. A. S. Ehrenkreutz, Arabic Dinars Struck by the Crusaders : A case of Ignorance or Economic Subversion ?, *JESHO*, 7, 1964, p. 172. Le dernier exemplaire analysé est daté de 1018. M. Ehrenkreutz veut bien me signaler que « there is no reason to believe (there is no evidence though) that there was any improvement during the remaining years of the Buwayhid domination which terminated circa 1055. On the other hand a few Seljūqid specimens which I was able to examine, dating from a period subsequent to that era, displayed a much improved standard of fineness » (cf. ses Studies in the Monetary History of the Near East in the Middle Ages. II, The Standard of Fineness of Western and Eastern Dīnars before the Crusades, *JESHO*, 6, 1963, p. 252-257, tableau X). Dans la plupart des ateliers des Ghaznavides, sauf à Naysābūr, les dīnars subirent une altération sensible, tombant à 18 carats au début, et même au-dessous de 12 carats à la fin du xie siècle (*JESHO*, 2, 1959, p. 144-146 et 7, 1964, p. 173).

105. E. Ashtor, *Histoire des prix et des salaires dans l'Orient médiéval*, Paris, 1969, p. 98.

Maghreb maintiennent, en revanche, un dinar excellent, de qualité éprouvée titrant près de 98 %, la cause en est probablement les facilités d'approvisionnement en or offertes par les mines de Nubie, les relations avec le Soudan et l'Afrique[106].

Au terme de cette analyse, je ferai volontiers mienne, en l'élargissant à notre domaine, cette conclusion de Cipolla : « La chute du denier (ainsi, ajouterai-je, que la première dévaluation du nomisma) fut, à mon avis, plutôt un bien qu'un mal. Elle permit essentiellement à la société de l'époque d'éviter que l'inélasticité de l'offre de métaux précieux et l'absence d'une organisation de prêt efficace exercent une pression déflationniste qui aurait étranglé le processus de développement économique »[107].

Cécile MORRISSON.

106. A. S. EHRENKREUTZ, *JESHO*, 7, 1964, p. 174.
107. C. CIPOLLA, *Le Avventure della lira*, p. 32.

TABLE DE CORRESPONDANCE
DES CARATS EXPRIMÉS EN MILLIÈMES D'OR FIN

Carats	Millièmes	Carats	Millièmes	Carats	Millièmes
24	1000	18	750	12	500
23 3/4	989	17 3/4	739	11 3/4	489
23 1/2	979	17 1/2	729	11 1/2	479
23 1/4	969	17 1/4	718	11 1/4	468
23	958	17	708	11	458
22 3/4	948	16 3/4	698	10 3/4	448
22 1/2	938	16 1/2	688	10 1/2	438
22 1/4	927	16 1/4	677	10 1/4	428
22	917	16	667	10	417
21 3/4	906	15 3/4	657	9 3/4	407
21 1/2	896	15 1/2	646	9 1/2	396
21 1/4	885	15 1/4	635	9 1/4	385
21	875	15	625	9	375
20 3/4	864	14 3/4	615	8 3/4	364
20 1/2	854	14 1/2	605	8 1/2	354
20 1/4	843	14 1/4	594	8 1/4	343
20	833	14	583	8	333
19 3/4	823	13 3/4	573	7 3/4	323
19 1/2	813	13 1/2	563	7 1/2	312
19 1/4	802	13 1/4	553	7 1/4	302
19	792	13	542	7	292
18 3/4	782	12 3/4	532		
18 1/2	771	12 1/2	521		
18 1/4	761	12 1/4	510		

TABLEAU I LA MONNAIE D'OR BYZANTINE (945-1081)

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique		
				% Au	% Ag	% Cu
			Constantin VII et Romain II (945-959)			
			Nomisma. Type 9 (945) = *DOC* X (931-944) (Constantin VII et Romain I)			
J 917	BN 37/Cp/*N*/12	21 3/4		90.8	7.5	1.7
918		22 3/4		94.9	5.1	0
919	13	21 3/4		91.2	7.5	1.3
920	—	22 1/2		94.7	3.9	1.4
			Nomisma. Type 10 (945-959) = *DOC* XIV (945)			
921	14	22 1/2		94.1	5.0	0.9
922	—	20		84.2	11.8	4.0
			Nomisma. Type 11 (945-959) = *DOC* XV (945-959)			
923	15	22 1/4		93.6	5.3	1.1
924	—	22		92.4	6.3	1.4
925	16	—	De	92.2	7.2	0.6
926	—	23	97.5	96.4	3.2	0.4
927	17	22 1/2	à	94.4	4.4	1.2
928	—	—	92	94.5	4.5	1.0
929	18	—		94.4	4.7	0.9
930	—	—		94.7	5.3	0
931	19	22 1/4		92.7	6.7	0.7
932	—	—		92.7	6.3	1.1
933	20	—		93.6	5.3	1.1
934	—	22 3/4		95.0	4.9	0.1
935	21	22		92.2	6.9	0.9
936	—	22 3/4		95.3	3.9	0.8
937	22	23		95.9	4.1	0
938	—	22 3/4		95.2	4.3	0.5
939	23	22 1/4		93.6	5.4	1.0
940	—	22		92.4	6.3	1.3
			Nicéphore II Phocas (963-969)			
			Nomisma histaménon. Type 1 (avec Basile II) = *DOC* I			
941	39/Cp/*N*/01	22 1/2		93.8	4.9	1.3
942	—	22 1/4		92.8	5.9	1.3
943	02	22 1/2		94.6	5.3	1.6
944	—	—	92	94.6	4.2	1.2
945	03	22 1/4		92.6	6.6	0.8
946	—	—		92.5	5.9	1.6
947	04	22 1/2		94.0	5.0	1.0
948	—	—		94.5	4.8	0.8

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique		
				% Au	% Ag	% Cu
	Nomisma histaménon. Type 2 (avec la Vierge) = *DOC* II					
949	39/Cp/AV/05	22 1/2		94.0	4.4	1.6
950	—	22 1/4		93.6	4.3	2.5
951	06	22	96	92.2	5.9	1.9
952	—	22		92.0	6.1	2.0
953	07	23		95.9	1.5	2.5
954	—	22 1/2		94.3	4.6	1.1
955	08	22 1/4		93.4	4.9	1.7
956	—	22 1/2		92.9	5.6	1.5
957	09	—		94.1	4.6	1.2
958	—	—		94.5	4.4	1
959	10	22 3/4		95.7	4.3	0
960	—	22 1/2		94.1	4.6	1
	Nomisma tétartèron. Type 2					
961	11	23 1/4		97.1	1.7	1.2
962	—	23		96.4	3.2	0.4
	JEAN Ier TZIMISKÈS (969-976)					
	Nomisma histaménon. Type 1 = *DOC* IIb					
963	40/Cp/AV/01	23 3/4		99.1	0	0.9
964	—	22 1/4		93.6	5.4	1.0
965	02	—		93.4	4.9	1.7
966	—	—		93.0	6.2	0.8
967	03	19 1/4		80.5	15.6	3.9
968	—	22		91.6	5.9	2.5
	Nomisma histaménon. Type 2 = *DOC* Ia					
969	04	22 3/4		94.8	4.2	1.0
970	—	22 1/4		93.1	5.6	1.4
	Nomisma tétartèron. Type 1a = *DOC* IIb					
971	05	22 1/4		93.2	5.7	1.1
972	—	21 3/4	90	90.7	8.2	1.1
973	06	21 1/2		90.1	8.2	1.7
974	—	—		90.4	6.9	2.8

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique % Au	% Ag	% Cu
	Basile II (976-1025)					
	Nomisma histaménon. Type 1 = *DOC* I (977)					
975	42/Cp/AV/01	22		92.1	5.7	2.2
976	—	22 1/2	95	92.9	5.4	1.7
977	02	22 1/4	et	93.7	5.1	1.3
978	—	22	94	91.9	6.1	2.0
	Nomisma histaménon. Type 2 = *DOC* II (977-989 ?)					
979	04	22		92.1	7.3	0.7
980	—	21 3/4	95	91.2	5.8	3.0
982	05	20 3/4	et	87.0	8.0	5.0
983	06	20	94	84.3	9.5	6.3
984	—	21		88.5	11.5	0
	Nomisma histaménon. Type 3a = *DOC* III (989 ?-1001 ?)					
985	42/Cp/AV/10	19 3/4		82.5	15.7	1.8
986	—	23 3/4	91.5	99.1	0.3	0.6
987	11	22	à	92.1	5.6	2.2
988	—	—	90	92.7	5.5	1.7
989	12	—		92.2	6.3	1.5
990	—	22 1/2		93.8	5.0	1.2
	Nomisma histaménon. Type 3b = *DOC* IV (1001 ?-1005 ?)					
991	13	20 3/4		87.4	10.2	2.4
992	—	21 1/4		89.2	8.2	2.6
993	14	21 3/4		91.0	7.4	1.6
994	—	21 3/4		91.4	7.7	0.9
	Nomisma histaménon. Type 4 (Héliosélènaton) = *DOC* VI (1005 ?-1025)					
995	15	22 1/2		94.7	5.3	0.1
996	—	22 3/4		95.0	4.4	0.6
997	16	22 1/2		93.9	4.9	1.2
998	—	—	95.5	94.7	4.5	0.8
999	17	—	à	93.9	5.1	0.9
1000	—	—	93	94.0	5.2	0.8
1001	18	22 1/4		93.6	5.5	0.9
1002	—	21 3/4		95.3	3.8	0.9
	Nomisma tétartèron. Type 1 = *DOC* F (v. 1005-1025)					
1003	19	22	90	92.1	7.0	0.9
1004	—	22 1/4	à	93.0	6.1	1.0
1005	20	21 1/2	88	89.9	7.2	2.9
1006	—	—		89.9	8.1	2.0

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique		
				% Au	% Ag	% Cu
Run 301	CONSTANTIN VIII (1025-1028)					
	Nomisma histaménon = *DOC* a					
P 1	42/Cp/*A*/01	22 1/2	97.5	94.36	5.07	0.57
P 2	02	21 1/2	à	90.52	8.87	0.61
P 3	03	21 1/4	93	89.2	10.0	0.8
P 4	04	22 1/2		93.0	7.0	0
	Nomisma tétartèron = *DOC* II					
P 5	06		94.5 à 92			
	ROMAIN III ARGYRE (1028-1034)					
	Nomisma histaménon					
J 901	43/Cp/*A*/01	22		92.5	5.5	2.0
902	—	21 1/2	95.5	90.2	7.0	2.8
P 6	02	—	à	90.3	8.2	1.5
P 7	03	21 3/4	90.5	90.6	8.4	1.0
P 8	04	21		87.8	10.5	1.7
P 9	05	22 1/2		94.3	5.0	0.7
P 10	06					
P 11	07					
	Nomisma tétartèron					
P 12	08	22 1/4		93.1	5.3	1.6
	MICHEL IV (1034-1041)					
	Nomisma histaménon. Constantinople					
P 13	44/Cp/*A*/01	21 1/2		89.9	9.2	0.9
P 14	02	22 1/4		93.3	5.9	0.8
P 15	03	22 1/2		93.8	8.9	2.1
P 16	04	21 1/2		89.0	8.9	2.1
	Coll. Whitting	23	95			
	DOC 1b3	23	97			
	DOC 1b4	21 1/2	90			
	DOC 1b6	20 1/2	86			
	DOC 1d1	22	91,5			
	DOC 1d4	19 1/2	81,5			

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique		
				% Au	% Ag	% Cu
	MICHEL V (1041-1042)					
	Nomisma histaménon = *DOC* — Michel IV, Thessalonique					
	DOC 2 — Michel IV—	21 1/2	90			
	CONSTANTIN IX MONOMAQUE (1042-1055)					
	Nomisma histaménon. Type 1 = *DOC* Ib					
P 17	47/Cp/AV/01	20 3/4	94.5 à 90	87.3	10.7	2.0
	Nomisma histaménon. Type 2 = *DOC* II					
P 18	02 = *DOC* IIa	21 3/4	90 à	91.3	6.5	2.2
P 19	03 = *DOC* IIb	22 1/2	83	92.9	7.1	0
	Nomisma histaménon. Type 3 (Stauraton) = *DOC* III					
P 20	04	20 1/4		87.0	10.7	2.3
J 903	05	21 1/2		89.6	8.3	2.1
904	—	20 3/4		86.7	11.2	2.1
P 21	06	21 1/4	86.5	89.0	10.1	0.9
P 22	07	21	à	88.4	9.9	1.7
P 23	08	20 3/4	85.5	86.7	11.4	1.9
P 24	09	20 1/2		85.6	13.1	1.3
P 25	10	20 1/4		84.8	13.3	1.9
	Nomisma histaménon. Type 4 (Stellatus) = *DOC* IV					
P 26	11	21 1/4		85.1	11.9	3.0
P 27	12	19 1/2	82	81.4	15.6	3.0
P 28	13	19 3/4		83.1	13.4	3.5
	Nomisma tétartèron. Type 1 = *DOC* I					
P 29	14	22 1/2	86.5	85.4	12.0	2.6
P 30	15	20		83.4	16.1	0.5
	Type 2					
P 31	16	18 1/2		75.9	24.1	0
P 32	17	17 1/2	72.5	72.5	25.9	1.6
P 33	18	—	et	73.6	21.6	4.8
P 34	19	18	72	75.2	20.2	4.6
P 35	20	17 1/4		71.8	23.2	5
P 36	21	18		75.0	21.0	4.0

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique		
				% Au	% Ag	% Cu
			THÉODORA (1055-1056)			
			Nomisma histaménon			
P 37	48/Cp/AV/01	18 3/4		78.5	15.9	5.6
P 38	02	19		79.3	15.7	5
P 39	01	19	76	79.4	16.5	4.1
P 40	03	19 1/4		80.3	16.5	3.3
P 41	04	20		83.4	13.8	2.8
			Nomisma tétartèron			
P 42	05	17		71.0	23.1	5.9
P 43	06	17 1/2		73.8	23.7	2.5
P 44	07	17 1/2	72.5	73.7	21.8	4.5
P 45	08	17		71.7	23.9	4.4
P 46	09	17 1/2		73.5	24.0	2.5
P 47	10	17		71.5	24.9	3.7
			MICHEL VI (1056-1057)			
			Nomisma tétartèron			
J 905	49/Cp/AV/01	18 1/2	72	77.8	17.6	4.6
906	—	17 1/2	à	73.0	23.1	3.9
P 48	02	17	66	70.8	24.1	5.1
			ISAAC Ier COMNÈNE (1057-1059)			
			Nomisma histaménon. Type 1 (épée au fourreau)			
P 51	50/Cp/AV/03	18 3/4		78.2	20.7	1.1
			Nomisma histaménon. Type 2 (épée dégainée)			
P 49	01	18		75.8	22.3	1.9
P 50	02	17 3/4	76	74.7	21.1	4.2
			Nomisma tétartèron			
P 53	05	17 1/2		72.9	23.7	3.4

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique		
				% Au	% Ag	% Cu
		Constantin X Doukas (1059-1067)				
		Nomisma histaménon. Type 1				
P 54	51/Cp/AV/01	18 1/2		76.2	19.9	3.8
P 55	02	17 1/2		72.3	18.9	8.8
P 56	03	18	78	75.4	21.0	3.6
P 57	04	18 1/2	à	77.7	18.2	4.1
P 58	05	18 1/2	72.5	77.1	20.0	2.9
P 59	06	18 1/2		76.3	19.8	3.9
P 60	07	18 1/4		76.7	19.3	4.0
P 62	09	18 1/2		77.7	18.3	4.0
		Nomisma histaménon. Type 2				
P 63	10	18	73.5	75.1	20.8	4.1
P 64	11	17 1/2		73.8	22.2	4.0
		Nomisma tétartèron				
P 65	51/Cp/AV/12	16 1/2	62.5 ou	69.5	26.7	3.8
P 66	13	16 3/4	73[1]	70.6	25.2	4.2
		Eudocie (1067)				
		Nomisma histaménon (Skèptraton ?)				
P 67	52/Cp/AV/01	18 1/2	73	76.8	20.9	2.4
P 68	02	18 1/2	et	77.3	20.3	2.4
P 69	03	18 1/2	72	77.3	18.3	4.4
		Romain IV Diogène (1068-1071)				
		Nomisma Histaménon. Type a = *DOC* I				
P 70	53/Cp/AV/01	18 1/2	74	77.3	22.0	0.7
P 71	02	18	à	75.3	20.8	3.4
P 72	03	18 1/4	67	76.3	19.8	3.8

1. Il y a certainement du cuivre dans le seul tétartèron de Constantin X qu'il m'a été donné d'analyser, écrit Grierson, et il est donc impossible d'estimer son titre avec sûreté à partir de son poids spécifique. Le contenu d'or serait de 62,5 si l'alliage était d'argent seul, 73 si c'était du cuivre (' Debasement ', p. 384, n. 4). Nos données indiquent un titre plus proche de cette seconde valeur.

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique % Au	% Ag.	% Cu
Type b = *DOC* II						
E 889	53/Cp/AV/04	16 3/4	74	70.3	25.3	4.4
890	05	16 3/4	à	70.6	25.4	4.0
891	06	16	67	66.8	26.7	6.5
892	07	16 1/4		68.5	26.4	5.1
Nomisma tétartèron						
893	08	17 .		71.2	28.8	0
894	09	15 3/4		66.1	29.3	4.6
895	10	15 3/4	67.5	65.8	30.1	4.1
J 907	11	16		66.7	28.1	5.0
908	—	15 1/2		65.5	29.5	5.0
Michel VII Doukas (1071-1078)						
Nomisma histaménon. Type 1						
J 909	55/Cp/AV/11	16 1/4		67.5	28.5	3.9
911	12	15 3/4	65.5	66.0	29.8	4.1
912	—	15 1/4		63.8	31.9	4.1
913	13	15		63.4	31.9	4.6
914		15 1/4		64.4	30.9	4.6
Nomisma histaménon. Type 2						
E 896	55/Cp/AV/01	13		54.6	41.6	3.8
397	02	15		62.6	33.5	4.9
J 909	03	14 1/2		60.3	33.7	3.9
910	—	14 3/4	59	62.3	33.9	3.8
898	04	14 1/4		60.0	35.1	4.9
899	05	11 3/4	à	49.9	43.4	6.7
900	—	12		50.3	42.6	7.1
901	06	12	51.5	50.3	42.7	7.0
902	—	12 1/2		52.0	40.6	7.4
903	07	13 3/4		58.12	36.9	4.9
J 911	08	14 1/2		60.6	32.9	6.4
912	—	14 3/4		62.2	33.7	4.0
E 905	09	13 3/4		57.8	38.4	3.7
906	—	12 3/4		53.1	42.7	3.1
907	10 (rogné et de	18 3/4		78.6	19.3	1.9
908	— style anormal)	17		71.2	25.7	3.0
BML 6[1]	Activation neutronique de « frottis »	14		59.0	36.7	4.3
—	Analyse microchimique	14		58.7	34.6	3.7
—	Analyse chimique	14		58.3	36.4	4.4
—	Mesure du poids spécifique	13		55.2		

1. Nous ajoutons ici les résultats obtenus par diverses méthodes d'analyse d'un même exemplaire (*Methods*, p. 174-175, 181 et pl. XVI, 6).

Univ. Michigan	Identification	Carats	Mesure du poids spécifique % Au (Grierson)	Activation neutronique		
				% Au	% Ag	% Cu
		Nomisma tétartèron. Type a = *DOC* I				
E 915	55/Cp/Ꞩ/14	14	61 à	58.3	38.2	3.4
916	—	14 1/4	57	59.6	37.2	3.1
		Nomisma tétartèron. Type b = *DOC* II				
917	15	14 3/4	60 à	61.5	33.2	5.2
918	—	14 1/2	58	61.1	33.0	5.9
		Nomisma tétartèron. Type c = *DOC* III				
919	16	9 3/4	45 à	41.0	52.6	6.4
920	—	9 3/4	26	40.9	54.5	4.6
		NICÉPHORE III BOTANEIATÈS (1078-1081)				
		Nomisma histaménon. Type 1 = *DOC* III				
E 921	56/Cp/Ꞩ/01	9 1/4		39.0	53.5	7.5
922	—	8 3/4		37.1	55.8	7.1
923	02	9 3/4		40.7	51.8	7.5
924	—	—	36	41.6	58.4	0
925	03	9	à	37.6	53.8	8.6
926	—	8 1/2	31	36.4	55.1	8.5
J 913	04	9 3/4		40.8	51.5	7.7
914	—	—		41.3	50.2	8.5
E 931	05	9 1/4		38.5	53.7	8.8
932	—	6 1/4		26.8	67.5	5.7
933	06	10		41.9	56.2	1.9
934	—	9 1/4		38.8	54.6	6.6
935	07	9 3/4		41.5	51.4	7.1
936	—	9 1/2		40.0	53.5	6.5
		Nomisma histaménon. Type 2 = *DOC* II				
		8 1/2	36			
		Nomisma histaménon. Type 3 = *DOC* I				
A 1	56/Cp/Ꞩ/08	8	33	33.8	58.8	7.4
A 2	—	7 1/4	à	30.6	62.9	6.6
1007	—	9 3/4	31.5	40.6	50.4	9.0
1008	—	9 1/2		40.0	51.5	8.5
Bertelè[1]	Analyse chimique	8 3/4		36.5	54.0	9.5

1. T. BERTELÈ, *Lineamenti*, p. 57, n. 31.

LA MONNAIE D'ARGENT BYZANTINE
(976-1081)

Univ. Michigan (426)	Identification	Poids	% Ag	% Cu	% Au	% Au in Ag
	Basile II (976-1025)					
	Miliarèsion. Type 1 (977)					
L 1/2	DOC 16	2.17	96.6	2.8	0.65	0.68
	Type 2 A (977-989)					
L 3/4	DOC 17 a.1	2.98	94.4	5.2	0.40	0.42
L 5/6	17 a.2	2.79 percé	96.1	3.2	0.69	0.72
L 7/8	17 a.4	2.33	95.8	3.5	0.68	0.71
L 9/10	17 a.5	2.16	95.9	3.1	0.74	0.77
L 11/12	17 b.1	3.01	95.6	3.7	0.74	0.77
L 13/14	17 b.2	2.53	95.5	3.7	0.77	0.80
L 15/16	17 b.3	2.35	95.4	3.9	0.71	0.74
L 17/18	17 c	2.47 percé	95.3	4.0	0.68	0.72
A 3	BN 42/Cp/Æ/01	2.80	96.1	2.9	1.01	
A 4	02	2.39	96.3	3.2	0.49	
A 5	03	2.30 rogné	94.0	3.3	2.69	
A 6	04	2.08	95.6	3.5	0.99	
	Type 2 B (977-989)					
L 19/20	DOC 18 a.1	2.99	93.6	6.0	0.36	0.38
L 21/22	18 d.1	2.95	94.8	4.6	0.57	0.60
L 23/24	18 e	2.37	93.7	6.0	0.34	0.39
A7	BN 42/Cp/Æ/05	1.92	74.5	24.0	1.31	
	(probablement faux) rogné & percé (0.054 % As, 0.084 % Sb)					
A 8	06	1.84	95.7	3.5	0.84	
Bertelè[1]		2.29	96.0			
	Type 3. (Vierge Nikopoia, émission anonyme) (989)					
L 25/26	DOC 19.1	2.94	9.70	2.5	0.45	0.46
L 27/28	19.3	2.85	96.6	3.0	0.47	0.49
L 29/30	19.4	2.37	97.3	2.3	0.44	0.46
A 9	BN 42/Cp/Æ/07	2.76	92.9	6.7	0.37	
A 10	08	2.76	97.1	1.8	1.09	

1. Analyse chimique (*Lineamenti*, p. 77).

Univ. Michigan (426)	Identification	Poids	% Ag.	% Cu	% Au	% Au in Ag.
	Type 4 (grand module) (989-1025)					
L 31/32	DOC 20 a	2.53	98.3	1.3	0.38	0.39
L 33/34	20 b	2.47 percé	94.8	4.9	0.35	0.37
L 35/36	20 c.1	2.63 percé	98.3	1.4	0.32	0.32
L 37/38	DOC 20 d	2.54	98.2	1.5	0.31	0.32
L 39/40	20 e[1]	2.68	69.8	29.3	0.77	1.10
			(0.035 % As, 0.058 % Sb)			
A 11	BN 42/Cp/14/09	4.01	93.3	5.9	0.81	
A 12	10	2.84	97.2	1.5	1.28	
A 13	11	2.83	96.0	3.3	0.74	
A 14	12	2.72	96.2	1.6	2.15	
A 15	13	2.28	98.1	0.6	1.28	
A 16	14 (imitation)	3.63	92.5	6.3 (0.081 % Sb)	1.13	
	Romain III Argyre (1028-1034)					
	Miliarèsion					
L 161/162	DOC 3 a.1	2.17	96.8	2.8	0.40	0.41
L 41/42	3 a.2	2.58	97.0	2.6	0.44	0.45
L 43/44	3 a.3	2.44	97.2	2.4	0.36	0.37
A 17	BN 43/Cp/Æ/01	2.73	95.6	2.5	1.93	
	Tiers de miliarèsion					
	(Romain IV selon Wroth & Grierson)[2]					
L 111/112	DOC 7.1 (Romain IV)	0.86	95.5	4.0	0.45	0.47
L 113/114	7.2	0.83	93.1	1.6	0.32	0.32
L 171/172	7.3	0.72 rogné	98.4	1.3	0.37	0.37
L 173/174	7.4	0.72 rogné et percé	98.2	1.4	0.36	0.36
L 175/176	7.6	0.27 rogné	98.5	1.0	0.31	0.31
A 18	BN 43/Cp/Æ/02	0.82	97.6	1.5	0.90	

1. Le titre de cet ex. est anormalement bas. Peut-être s'agit-il d'une imitation de l'époque? Noter l'épigraphie particulière et notamment le renversement du **b** et du **Λ** à la fin de la légende du revers.

2. V. *supra*, n. 31.

Univ. Michigan (426)	Identification	Poids	% Ag.	% Cu	% Au	% Au in Ag.
	CONSTANTIN IX MONOMAQUE (1042-1055)					
	Miliarèsion					
L 165/166	DOC 7 a.1 (grand module)	2.83	98.3	1.2	0.46	0.42
L 47/48	7 a.2 (grand module)	2.49 percé	98.2	1.3	0.52	0.52
L 49/50	7 a.3 (grand module)	2.49 percé	97.0	2.5	0.50	0.52
L 51/52	7 a.4 (grand module)	2.33 fendu	96.9	2.6	0.47	0.48
L 53/54	7 a.5 (grand module)	2.15 rogné	97.4	2.1	0.46	0.47
L 55/56	7 a.6 (grand module)	2.11 cassé	96.8	2.7	0.47	0.48
L 57/58	7 a.7 (grand module)	2.09	98.2	1.3	0.47	0.48
A 19	BN 47/Cp/Æ/01 (gr. module)	2.87	96.0	2.5	1.44	
A 20	02 (gr. module)	2.67	96.4	1.7	1.89	
A 23	05 (gr. module)	2.45	91.9	1.4	0.66	
A 24	06 (gr. module)	2.40	95.2	4.2	0.64	
A 25	07 (gr. module)	2.07	96.6	2.7	0.70	
L 59/60	DOC 7 b.1 (petit module)	2.86 cassé et réparé	95.3	3.9	0.71	0.75
L 61/62	7 b.2 (petit module)	2.30 percé	96.6	2.9	0.50	0.52
L 63/64	7 b.3 (petit module)	1.92 percé	96.3	3.2	0.47	0.49
A 21	47/Cp/Æ/03 (petit module)	2.63	95.0	4.3	0.67	
A 22	04 (petit module)	2.48	95.3	3.4	1.34	
Bertelè[1]			95.6			
	Deux tiers de miliarèsion					
L 65/66	DOC 8 a.1	2.07	95.5	4.0	0.50	0.53
L 67/68	8 a.2	2.05 percé	95.3	4.2	0.49	0.51
L 69/70	8 a.3	2.03 cassé	95.1	4.4	0.47	0.50
L 71/72	8 a.4	2.03 cassé	95.4	4.1	0.48	0.51
L 163/164	8 a.5	2.03	95.5	4.0	0.45	0.42
A 26	BN 48/Cp/Æ/08	2.01	95.3	3.7	0.94	
A 27	09	1.67	93.3	5.7	0.99	
			(0.010 % As, 0.023 % Sb)			
A 28	10	1.40	96.0	3.0	1.01	
A 29	11	1.30	94.5	4.2	1.34	

1. Analyse chimique (*Lineamenti*, p. 80).

Univ. Michigan (426)	Identification	Poids	% Ag.	% Cu	% Au	% Au in Ag.
	Tiers de miliarèsion					
	Constantin X selon Grierson)[1]					
L 97/98	DOC 7 b	0.77 percé	97.3	2.2	0.55	0.57
	THÉODORA (1055-1056)					
	Deux tiers de miliarèsion					
L 73/74	DOC 3	1.41 percé	96.9	2.7	0.41	0.43
A 30	BN 48/Cp/Æ/01	1.21	94.7	3.6 (0.017 % As)	1.68	
	ISAAC Ier COMNÈNE (1057-1059)					
	Deux tiers de miliarèsion					
L 77/78	DOC 4	1.86	97.0	2.4	0.63	0.65
	(avec des incrustations)					
A 31	BN 50/Cp/Æ/01	1.90	97.5	1.9	0.55	
A 32	02	1.36	97.6	1.8	0.66	
	CONSTANTIN X DOUKAS (1059-1067)					
	Miliarèsion					
L 79/80	DOC 4	2.53	94.5	4.6	0.98	
A 33	BN 51/Cp/Æ/02	2.40	91.8	7.4	0.80	
	Deux tiers de miliarèsion					
	Type 1 (inscription longue au droit)					
L 81/82	DOC 5	1.54	89.4	10.0	0.57	0.64
A 34	BN 51/Cp/Æ/03	1.72	93.5	5.5 (0.016 % As)	0.93	

1. V. *supra*, n. 30. M. Grierson donnait précédemment cette monnaie à Constantin VIII (cf. *BNC* II, p. 625).

Univ. Michigan (426)	Identification	Poids	% Ag.	% Cu	% Au	% Au in Ag.
	Deux tiers de miliarèsion					
	Type 2 (inscription courte au droit)					
L 83/84	DOC 6 a.1	1.71	93.2	6.1	0.68	0.73
L 167/168	6 a.2	1.58	92.4	6.8	0.79	0.86
L 85/86	6 a.3	1.43 percé	88.8	10.4	0.66	0.74
L 87/88	6 b.1	1.66	93.7	5.5	0.78	0.83
L 89/90	6 b.2	1.32	91.0	8.2	0.87	0.95
L 91/92	6 c	1.29	93.3	6.1	0.61	0.65
L 93/94	6 d	1.42 percé	92.1	7.0	0.91	0.98
L 95/96	6 e	1.42	93.7	5.7	0.58	0.62
A 35	BN 51/Cp/Æ/04	1.65	94.4	4.7	0.87	
A 36	05	1.54 percé	94.0	5.3	0.69	
A 37	06	1.54 percé et rogné	94.0	5.0	0.97	
A 38	07	1.52 percé	92.9	6.3	0.80	
A 39	08	1.26 rogné	94.0	5.1	0.88	
A 40	09	1.26 rogné	91.6	7.4	0.94	
Bertelè[1]			89.9			
	Romain IV Diogène (1068-1071)					
	Deux tiers de miliarèsion					
	Type 1 (Buste du Christ) = *DOC* II[2]					
L 107/108	DOC 6 a	1.44 percé	93.6	5.6	0.82	0.88
L 109/110	DOC 6 b	1.43	90.8	8.3	0.88	0.97
A 41	BN 53/Cp/Æ/01	1.25	87.8	11.2	0.89	
	Type 2 (Buste de la Vierge) = *DOC* I					
L 99/100	DOC 5 a.1	1.48	77.1	22.0	0.69	0.89
L 101/102	5 a.2	1.44	72.7	26.3	0.70	0.97
L 103/104	5 b.1	1.44	67.7	31.7	0.48	0.71
L 105/106	5 b.2	1.35	68.0	31.3	0.62	0.89
L 169/170	5 b.3	1.06	67.6	31.7	0.48	0.71
A 42	BN 53/Cp/Æ/02	1.01	73.7	25.5	0.84	
A 43	02	1.01	71.6	27.5	0.81	

1. Analyse chimique (*Lineamenti*, p. 77).

2. Les résultats des analyses permettent de fixer l'ordre de ces deux émissions jusqu'ici inconnu.

Univ. Michigan (426)	Identification	Poids	% Ag.	% Cu	% Au	% Au in Ag.
	Michel VII Doukas (1071-1078)					
	Miliarèsion. Type 1. Michel VII et Marie					
L 117/118	DOC 6 a.1	2.46 percé	90.7	8.6	0.59	0.65
L 119/120	6 a.2	1.93 percé	94.0	5.5	0.57	0.61
L 121/122	6 b.1	2.13	94.3	5.1	0.57	0.60
L 123/124	6 b.2	1.96 percé	84.0	15.0	0.53	0.63
L 125/126	DOC 6 b.3	1.87 percé et rogné	92.6	6.6	0.44	0.80
L 177/178	6 c	2.06	90.0	9.3	0.60	0.67
A 44	BN 55/Cp/Æ/02	2.06	94.9	4.1	0.97	
A 45	02	percé	94.7	4.4	0.90	
A 46	03	1.68	85.9	12.8	1.30	
A 47	03		85.2	13.5	1.18	
A 48	04	1.56	73.8	24.3	1.69	
A 49	04		73.6	25.1	1.20	
A 50	05	1.54	92.2	6.8	0.85	
A 51	05		92.2	7.1	0.64	
Bertelè[1]		2.22	69.8			
	Miliarèsion. Type 2. Michel VII debout					
L 127/128	DOC 7 a.1	2.48 percé	89.6	9.5	0.82	0.92
L 129/130	7 a.2	2.06 rogné	94.7	4.4	0.78	0.82
L 131/132	7 a.3	1.96 rogné	93.7	5.6	0.67	0.71
L 133/134	7 b.1	1.92	89.0	10.2	0.73	0.82
L 179/180	7 b.2	1.32 percé et rogné	88.9	10.4	0.66	0.75
A 58	BN 55/Cp/Æ/01	2.12	93.8	5.4	0.84	
			93.9	5.1	0.85	
Bertelè[2]			67.6			

1. Analyse chimique (*Lineamenti*, p. 77).
2. Analyse chimique (*Lineamenti*, p. 80).

Univ. Michigan (426)	Identification	Poids	% Ag.	% Cu	% Au	% Au in Ag.
	Deux tiers de miliarèsion					
	Type 1 (Buste de la Vierge TWΔΘKA)					
L 135/136	DOC 8.1	1.45	74.3	25.0	0.51	0.69
L 137/138	8.2	1.33 percé	61.9	35.4	0.41	0.67
L 181/182	8.3	1.26 rogné	79.7	19.5	0.62	0.77
L 139/140	8.4	1.14	80.3	19.1	0.53	0.67
L 185/186	8.5	1.05 rogné	73.9	25.1	0.80	1.08
A 54	BN 55/Cp/Æ/07	1.19	84.1	15.1	0.50	
	Type 2 (Buste de la Vierge —KA—)					
L 141/142	DOC 9.1	1.25	35.5	63.0	1.1	0.62
L 183/184	9.2	1.20	51.8	45.3	0.53	1.03
L 143/144	9.3	1.07	75.7	23.4	0.57	0.75
A 52	BN 55/Cp/Æ/06	1.39	88.3	10.4	1.05	
A 53	06	1.39	87.7	10.8	1.21	
	Type 4 (Le Christ trônant)					
L 145/146	DOC 11 a	1.45	81.9	21.73	0.61	0.74
	Tiers de miliarèsion. Type II (Buste du Christ)					
L 147/148	DOC 13 a	0.61	88.9	10.2	0.74	0.83
L 149/150	13 b	0.53	88.6	10.4	1.00	1.13
	NICÉPHORE III BOTANEIATÈS (1078-1081)					
	Miliarèsion. Type 1 (Croix entre deux bustes)					
L 151/152	DOC 6	1.48	67.4	32.8	0.58	0.85
	Type 2 (Nicéphore et Marie debout)					
L 153/154	DOC 7 a	1.80	80.5	18.7	0.64	0.80
L 155/156	7 b.1	1.66 percé	44.8	54.6	0.38	0.85
L 157/158	7 b.2	1.58 rogné	66.7	32.3	0.79	1.18
	Deux tiers de miliarèsion					
L 159/160	DOC 8	0.88	96.8	2.8	0.40	0.41

REMARQUES SUR LES STRUCTURES ÉCONOMIQUES DE L'EMPIRE BYZANTIN AU XIe SIÈCLE

On peut partir de la constatation, commune à tous les byzantinistes, que la période qui va du milieu du IXe siècle jusqu'au premier quart du XIe (1025) est marquée par une expansion économique de l'Empire considéré dans son ensemble.

Certaines caractéristiques essentielles entrent en ligne de compte : l'élargissement de l'aire économique (reconquête de l'Asie antérieure et des Balkans, emprise sur la Méditerranée orientale) et surtout l'équilibre qui commence à s'instaurer à partir de la fin du Xe siècle entre les divers secteurs de cette économie et, semble-t-il, pour la première fois dans l'histoire de l'Empire, entre sa partie asiatique et sa partie occidentale (Balkans et Italie). Le développement du commerce, et sans doute, de l'industrie, qu'on peut déduire rien que du développement des villes, et sur lequel je n'ai pas à insister, assure l'équilibre entre les divers secteurs de l'économie. D'autre part, certains renseignements attestent clairement le développement économique de la région balkanique. Il suffit de mentionner, à ce propos, la création de grands centres monastiques, tels que Daphni et surtout les grands couvents de l'Athos, Lavra, Ibèron, dont la plupart organisèrent, dès le début, des entreprises économiques disposant de capitaux importants.

Il est même caractéristique, à en juger par Lavra, et il doit en être de même pour certains autres couvents, par exemple Ibèron, que ces établissements, dont la fortune était basée sur la terre, prenaient soin d'équilibrer leur économie, non seulement en organisant l'exploitation de leurs terres, mais aussi en créant leur propre artisanat.

La production agricole, et peut-être artisanale, dépasse les besoins de la communauté monastique et se commercialise. Les couvents organisent l'écoulement de leur surplus agricole (et artisanal?) en entreprenant eux-mêmes le transport et les opérations commerciales. Lavra, dès avant la mort

d'Athanase, crée des ἐργαστήρια perfectionnés, possède des bateaux et fait le commerce[1].

La période qui nous occupe (1025-1081) s'ouvre donc par une économie en plein essor, couvrant une aire considérablement élargie, et pour un certain temps, tranquille (la paix règne partout), et présentant une nette tendance vers un équilibre entre ses secteurs et aussi entre les aires géographiques où se déploie son activité.

Or, un quart de siècle plus tard, et sans qu'aucun bouleversement soit intervenu dans les conditions extra-économiques, on assiste, à partir de Constantin IX Monomaque (1049-1055), à la dévaluation bien connue de la monnaie. Dans une première phase (1050 à 1070), cette dévaluation reste certes lente, mais constante : au terme de cette période, la monnaie aura perdu de 20 à 30 % de sa valeur intrinsèque. Dans la seconde phase — de 1070 à la réforme d'Alexis Comnène — on assiste à une dévaluation galopante : la monnaie d'or perd 60 % en une dizaine d'années (1070-1081), et pendant les premières années du règne d'Alexis, s'amenuise encore et n'a plus qu'une valeur moyenne de 2 à 3 carats[2].

Mais plus que la dévaluation, le fait, à mon avis, capital pour toute réflexion sur l'économie et les finances d'un État du Moyen Age, et particulièrement de l'Empire byzantin, où prédomine l'économie monétaire et où seuls les métaux précieux ont un pouvoir libératoire est le problème de la cohérence et de l'équilibre internes d'un système monétaire réel, soit que le système idéal coïncide avec les rapports des pièces réelles en circulation, soit que le système théorique employé dans la comptabilité puisse servir de système de référence.

Or, les sources écrites d'un côté, et la réalité monétaire de l'autre suggèrent que la dévaluation en question provoqua, à partir d'un certain moment, une rupture et un déséquilibre complets dans le système monétaire réel. J'avais suggéré autrefois[3] qu'on pourrait admettre que pendant la première phase de la dévaluation, ou du moins jusqu'au milieu du siècle,

1. *Actes de Lavra* (éd. P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, Denise Papachrysanthou), I, Paris, 1970, introd. p. 56 sq.

2. Sur la question monétaire du XIe siècle, voir Ph. Grierson, The debasement of the Bezant in the eleventh Century, *BZ*, 47, 1954, p. 379-394. N. Svoronos, Recherches sur le cadastre byzantin et la fiscalité aux XIe et XIIe siècles : le cadastre de Thèbes, *BCH*, 83, 1959, p. 89 sq. (= *Études sur l'organisation intérieure, la société et l'économie de l'Empire byzantin*, *Variorum Reprints*, London 1973, III, p. 89 sq.). Ph. Grierson, Notes on the Fineness of the Byzantine Solidus, *BZ*, 54, 1961, p. 91-97. T. Bertelè, Lineamenti principali della numismatica bizantina, extr. de *Riv. italiana di numismatica*, vol. 12, ser. 5, 66, 1964, p. 56 sq., 66 sq., 89. Cécile Morrisson, Le Michaèlaton et les noms de monnaies de la fin du XIe siècle, *Tr. Mén.*, 3, 1968, p. 369-374. Michael F. Hendy, *Coinage and Money in the Byzantine Empire (1081-1261)*, Dumbarton Oaks, 1969, p. 3-71 ; c. r. de C. Morrisson, *Numismatic Chronicle*, 11, 1971, p. 356-366. Cécile Morrisson, *Catalogue des monnaies byzantines de la Bibliothèque Nationale*, II, Paris, 1970, p. 613 sq. ; c. r. de N. Svoronos, *REB*, 32, 1974, p. 401-402.

3. N. Svoronos, *Cadastre*, p. 103.

l'équilibre du système monétaire se maintient *grosso modo*, par l'ajustement des monnaies divisionnaires à la valeur de la monnaie d'or et par certains expédients pratiques[4], et que pendant la seconde moitié du siècle, particulièrement au troisième quart, ce système s'avère complètement désagrégé.

En effet, il faut trouver une explication au fait qu'il a fallu à Alexis Comnène quatre rescrits, échelonnés de 1106 à 1109, pour arriver à fixer un taux d'équivalence entre la monnaie d'or dans laquelle on établissait les comptes fiscaux et le miliarèsion d'un côté, le *trachy- trachy palaion* ou *trachy aspron* de l'autre, seules monnaies mentionnées dans ces rescrits. L'interprétation que j'ai avancée sera à examiner par les numismates, auxquels il appartient d'y apporter les éléments opportuns de correction ou de précision.

Si l'on admet que la santé d'un système monétaire reflète la santé de l'économie d'un pays, on doit convenir que l'économie de l'Empire traverse une crise de plus en plus grave, qui devient même catastrophique dans le troisième quart du siècle. Comment expliquer cette crise? Quel en est le sens? S'agirait-il d'une crise de croissance ou d'une crise de régression? Le problème a été posé, et certaines explications ont été proposées[5].

On peut certes admettre que la principale cause de la première phase de la dévaluation est une certaine expansion économique, ou plus précisément, un accroissement du volume des transactions, ce qui n'est pas la même chose, à la faveur de diverses circonstances dont nous parlerons plus bas, sans négliger pour autant l'importance des facteurs financiers. Mais cette hypothèse n'explique pas, à elle seule, la chute verticale et désastreuse qui s'ensuivit et dont l'Empire ne devait plus se relever. Il n'est pas du tout certain, en effet, que les Comnènes auraient réussi à remonter définitivement la pente.

Il convient, me semble-t-il, d'aller plus au fond des choses et de chercher, peut-être, la raison première de la crise dans les structures internes de l'économie de l'Empire. Les facteurs monétaire et financier apparaîtraient alors comme des épiphénomènes, comme les résultats d'une faiblesse inhérente à ces structures que l'Empire n'a pas réussi à transformer.

Les structures de l'économie rurale

Une première remarque importante s'impose ici. Les changements, quantitatifs jusqu'au troisième quart du siècle, qualitatifs, dans une certaine mesure, avec l'institution de la *pronoia - oikonomia* à partir du troisième quart du siècle, intervenus dans le régime agraire (accroissement

4. Cette hypothèse semble confirmée par la numismatique ; cf. M. Hendy, Light weight solidi, tetartera, and the Book of the Prefect, *BZ*, 65, 1972, p. 68 sq.
5. Voir dans le présent volume la communication de C. Morrisson, *La dévaluation de la monnaie byzantine au XI*[e] *siècle: essai d'interprétation.*

de la grande propriété aux dépens de la petite et de la moyenne ; renversement du rapport numérique entre la paysannerie indépendante et la paysannerie dépendante en faveur de cette dernière), n'ont pas été accompagnés de transformations profondes dans les structures de l'économie rurale.

En effet, la forme prépondérante de l'exploitation du sol reste, au XIe siècle comme précédemment, et comme elle restera longtemps encore, la petite exploitation familiale, et ceci vaut non seulement pour la petite propriété indépendante cultivée directement par son propriétaire, mais aussi, sans doute, pour la moyenne, cas qu'on doit encore étudier. Il en est de même pour la grande propriété, dont la forme de loin prédominante est l'exploitation indirecte, à savoir la division de la propriété en petits lots cédés à des tenanciers de statuts divers et sous contrats de toute nature : parèques, emphytéotes (c'est surtout ici le cas des biens d'Église ou d'État), mais aussi locataires à court ou à long terme. On peut même dire que la concentration de la terre, qui s'accentue au XIe siècle, a aussi renforcé cette forme indirecte de l'exploitation du sol. Ce n'est sûrement pas un hasard si, chaque fois que la documentation nous offre des éléments d'appréciation, nous constatons la prédominance de cette forme d'exploitation, tandis qu'on discerne difficilement la part d'une réserve exploitée directement par le grand propriétaire au moyen de salariés agricoles ou par des corvées de parèques[6]. Je ne présenterai ici que quelques exemples. Un grand domaine dans la commune de Radolibos, donné à Maria Basilakina en 1098, est entièrement partagé entre 13 familles de paysans, détenant chacune une exploitation selon sa force de travail *(zeugaratos*, *boidatos*, *pézos)*[7]. Il en va de même des domaines de Boïlas (milieu du XIe siècle, 1059)[8]. Au moment

6. N. SVORONOS, Sur quelques formes de la vie rurale à Byzance : petite et grande exploitation, *Annales*, 11, 1956, p. 325-335 (= dans *Variorum Reprints*, no II). Dans cette étude, je proposais l'échelle suivante d'indices moyens pour la répartition de la terre à des tenanciers selon leur force de travail : *zeugaratoi* = 150 mod. ; *boïdatoi* = 100 mod. ; *pézoi (aktèmones)* = 75 mod. (*loc. cit.*, p. 332), en attribuant au zeugarion de travail (δουλικὸν ζευγάριον) une superficie moyenne de 150 mod. environ. Cette moyenne, établie pour l'ensemble de l'Empire, semble être confirmée par les calculs de E. SCHILBACH, *Byzantinische Metrologie*, München, 1970, p. 9-70, qui arrive à 147 mod. 1/3 ; on trouvera dans cet ouvrage, p. 67-70, l'ensemble de la bibliographie antérieure. A remarquer cependant que les valeurs les plus fréquemment rencontrées pour le *zeugarion* dans les documents du XIVe et du XVe siècle oscillent entre 200 et 300 modioi. On reviendra ailleurs sur le mécanisme de la répartition de la terre en tenures et sur le *doulikon zeugarion*.

7. Fr. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, München, 1948, no 65. L'uniformité, constatée dans le document, de la cote de l'impôt pour chaque groupe de contribuables (10 familles payent chacune 43/48 nom., 1 famille paye 26-48 nom., 2 familles payent chacune 5/48 nom.) indique que chaque groupe représente des familles, sans doute de parèques *(zeugaratoi*, *boïdatoi*, *aktèmones)*, entre lesquelles on avait réparti le domaine en assignant à chaque famille du même groupe une tenure de valeur contributive égale. Voir N. SVORONOS, *Petite et grande exploitation*, p. 331-332 ; ID., *Cadastre*, p. 130 sq.

8. Testament de Boïlas, éd. V. BÉNÉSÉVIČ, *Žurnal minist. narodn. prosveščenie*, N.S., 9, 1907, p. 219-231 ; texte : p. 221-231. Nouvelle édition dans P. LEMERLE, *Cinq études sur le XIe siècle* (I), à paraître prochainement.

de son installation dans la région d'Édesse, Boïlas dispose d'un capital apporté avec lui de Cappadoce, son pays d'origine. Il investit ce capital en terres en friche situées dans une région désertique. Il les met en valeur en procédant à des défrichements au moyen d'esclaves achetés, et sans doute en employant de la main-d'œuvre agricole locale. Il aménage ainsi des prairies, des champs, des vignes, des vergers et des potagers, et il organise ses cultures en domaines *(chôria* et *proasteia).* Il fait bâtir sa maison, centre de toute l'entreprise, et des églises. Il équipe aussi les domaines en procédant à des travaux d'infrastructure (conduites d'eau) et construit des moulins à eau. Il les garnit enfin avec du cheptel et des cultivateurs[9].

En ce qui concerne les cultivateurs, le testament de Boïlas mentionne spécialement un certain nombre d'esclaves (ψυχάρια, οἰκετικὰ πρόσωπα οἰκογενῆ καὶ ὠνητά)[10], ce qui ne signifie pas que ces esclaves constituaient le gros de la main-d'œuvre agricole, et que nous avons, par conséquent, affaire à une forme d'exploitation directe d'un grand complexe rural. Leur mention spéciale dans le testament tient au fait que le testateur leur rend la liberté et leur fait des legs. Il est d'ailleurs à noter qu'un certain nombre de ces esclaves semblent avoir détenu, avant leur mise en liberté, des tenures proportionnées à leur force de travail, des *zeugotopia* et des *boidotopia* que le testateur leur laisse en pleine propriété[11].

Mais en outre de ces esclaves-tenanciers, devenus par le testament des petits propriétaires indépendants, le document mentionne d'autres catégories de cultivateurs libres. Tels sont les κληρονόμοι auxquels Boïlas avait cédé en pleine propriété son domaine de Ouzikè en leur remettant aussi le titre d'acquisition (πρατήριον χάρτην)[12], ainsi que les « pauvres et orphelins » auxquels il avait fait don de ses domaines de *Chouspakrati* et de *Koptériou*[13].

L'existence, enfin, d'un grand nombre de tenanciers assurant la culture de la majeure partie de la terre mise en valeur par Boïlas peut se déduire de la mention des *pakta* et de l'*ennomion.* Rien que pour l'un de ces domaines, celui de *Tantzoutèn* ou *Salèm*, comprenant aussi une partie de terre montagneuse (et donc des pâturages) d'une valeur inférieure à 30 livres et, par conséquent, d'une superficie qui ne pouvait pas dépasser 2 000 modioi, le loyer des tenures *(pakta)* s'élevait à 80 nomismata qui, à eux seuls, supposent une terre louée de 800 modioi au moins ; à cette terre on doit ajouter celle qui correspondait aux *ennomia*, dont le testament ne donne pas le montant[14]. Ces indications montrent que l'ensemble du domaine était réparti en lots donnés à des tenanciers.

9. Testament de Boïlas, *éd. cit.*, p. 223-224.
10. *Ibid.*, p. 224, l. 33-34 ; 225, l. 4-5, 27 ; 228, l. 15.
11. *Ibid.*, p. 224, l. 27-29 : τέσσαρα ζευγοτόπια ; p. 228, l. 29-30 : ἐλεύθερον ζευγοτόπι ; p. 228, l. 34 : ζευγοτόπιον ἕν; p. 228, l. 34 ; p. 228, l. 35-36 : βοϊδοτόπιον.
12. *Ibid.*, p. 223, l. 32-34, d'après l'édition de P. Lemerle (ci-dessus, n. 8).
13. *Ibid.*, p. 223, l. 34 ; p. 224, l. 2.
14. *Ibid.*, p. 224, l. 22-30. Il s'agit d'un domaine comportant une δεσποτικὴ γῆ et une νομή (pâturages) données en dot à sa première fille. La valeur de la dot s'élève à 30 livres d'or (2 160 nom.), y compris les biens meubles : esclaves (ψυχάρια), argen-

Il est permis de penser que dans un autre domaine, celui de *Bouzina*, on se trouve devant une situation analogue : il s'agit d'un domaine d'une valeur de 30 à 40 livres d'or, et donc d'une superficie de 2 000 à 3 000 modioi environ, rapportant un revenu d'au moins une centaine de nomismata, qui représentent sans doute des *pakta* ou des droits similaires[15].

Un exemple plus clair encore nous est offert par le praktikon de Doukas (1073)[16]. Il s'agit d'une série de domaines détachés d'une *episkepsis* impériale et donnés en pleine propriété au prôtoproèdre Andronic Doukas, prôtovestiaire et grand domestique. La superficie de la terre dont le document donne la quantité dépasse, à elle seule, 7 000 modioi, sans compter la terre montagneuse. La terre arable dépasse facilement 6 000 modioi ; pour le reste, il s'agit de vignes, d'oliveraies, de bois de chênes, de pâturages et de jardins. Pour la mise en valeur de cet ensemble, le proprié-

terie (ἀσήμια), étoffes de luxe (βλατία) et cheptel (κτήνη). Même en admettant que ces 30 livres ne représentent pas la valeur de la terre, et en calculant sur un prix moyen d'un modios de terre par nomisma, la superficie du domaine ne pouvait pas dépasser 2 000 modioi (en chiffre rond). Si l'on tient compte que dans la composition du domaine entraient aussi des vignes, dont le prix était beaucoup plus élevé, la superficie serait moindre.

Pour le calcul des prix de la terre, on prend comme base les estimations des fonctionnaires du fisc ; pour la terre arable de première, deuxième et troisième qualité, on établit une moyenne de 0,61 nom. par modios, qui peut s'élever à 1,20 nom. si le domaine comporte des prairies, dont le prix est beaucoup plus élevé. La moyenne employée ici est très approximative dans le cas où un domaine comporte une grande quantité de vignes, dont le prix moyen atteint 6,25 nom. par modios. Sur les prix moyens, voir E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie*, p. 248 sq.

Pour le calcul du rapport entre le *pakton* et la terre correspondante, on part de la donnée du praktikon de 1073 (MM, VI, p. 6, l. 55 et MM, VI, p. 7, l. 12) : 1 nom. pour 10 modioi ; mais voir ci-dessous, p. 55 et n. 30.

15. La moitié du domaine de Bouzina avait été donnée à la seconde fille de Boïlas en complément de sa dot d'un montant de 30 livres. Dans ce montant on compte aussi les biens meubles (esclaves, argenterie, étoffes et cheptel) d'une valeur de 10 livres (Testament de Boïlas, *éd. cit.*, p. 225, l. 2-9). La valeur de la moitié du domaine de Bouzina était donc estimée à 20 livres, à moins qu'on ne doive l'estimer à 15 livres, en considérant qu'un autre domaine, celui de Isaïou, donné par Boïlas à son gendre « à la place des cinq livres » (ἀντὶ τῶν πέντε λιτρῶν, *loc. cit.*, p. 225, l. 21) ne fasse lui aussi partie du complément de la dot. L'autre moitié du domaine de Bouzina qui, lui aussi, devait donc représenter un capital de 15 à 20 livres, avait été donnée à l'église de la Vierge, et son revenu devait subvenir aux dépenses du culte, aux commémorations des morts dans la chapelle du cimetière et à l'entretien du clergé. Ces dépenses étaient fixées à 50 nomismata, somme qui semble représenter l'ensemble des revenus de la moitié du domaine de Bouzina, puisque le testataire y ajoute des livraisons en nature, à savoir 200 modioi de blé, 1 000 litres de vin et une quantité non précisée de légumes secs et de fruits tirés du domaine de Parabounion (*ibid.*, p. 225, l. 9-20). Il est logique de penser que ces revenus en argent qui s'opposent aux revenus en nature proviennent des *chôropakta* et des *pakta* en général. D'ailleurs, le document précise plus loin, à propos des legs, qu'ils devaient être payés sur les revenus provenant du pakton annuel de ses biens, après déduction des impôts : ἵνα ἐκπληρώνουνται ἀπὸ τοῦ ἐνιαυσίου πάχτου τῶν κτημάτων μου, ὑφεξαιρομένων δηλονότι τῶν βασιλικῶν τελεσμάτων (*ibid.*, p. 230, l. 2-4).

16. MM, VI, p. 4-15.

taire ne dispose, au moment de la tradition, que de deux attelages de buffles, d'un attelage de bœufs et de deux araires avec leur équipement[17]. Les esclaves qui travaillaient autrefois dans le domaine étaient tous morts[18]. Ce sont là des indications claires du peu de place que tenait la mise en valeur directe dans ce complexe. Quant aux indications sur la mise en culture indirecte par des cessions à des locataires et à des parèques, elles sont nombreuses et instructives. Il est question, en effet, d'une terre du couvent de *Namala*, dans un des domaines donné à Doukas, louée (ἐκδοθεῖσα) contre un *chôropakton*[19]. Il en est de même d'une autre terre de 500 modioi rapportant un *chôropakton* de 50 nomismata[20]. Mais ce sont, sans doute, les familles des parèques qui assuraient la culture de la majeure partie des domaines, répartis en tenures suivant la force de travail de chaque famille. Le document est explicite sur ce point : énumérant les diverses charges des parèques, dont il donne le tarif, la *synônè*, le *kapnikon*, l'*ennomion* et le *chôropakton* (redevance-loyer de la terre), pour ce dernier il précise : selon la quantité de la terre détenue (κατεχομένης) par chacun, à raison d'un nomisma par 10 modioi de terre[21], ce qui signifie que chaque famille de parèques, du moins parmi celles qui ne possédaient pas de biens propres proportionnels à leur force de travail, détenait une partie de la terre arable ou d'autres biens (jardins, oliviers, etc.). Ce même document nous offre même deux types de telles fermes : celle d'un parèque (sans doute un zeugaratos) ayant détenu une terre arable de 230 modioi et payant une redevance *(chôropakton)* de 24 nomismata annuellement[22], et celle d'un autre parèque détenant, dans le domaine de *Mandraklou*, une vigne-jardin (ἀμπελοκήπιον) de 30 modioi comprenant aussi 4 modioi de terre arable[23].

C'est donc par des concessions à des parèques et à des locataires (à court ou long terme) sous des conditions diverses, qu'on assurait l'ensemble, ou presque, des cultures. On notera, à ce propos, que le nombre de familles de parèques dont disposait Doukas était plus que suffisant pour la mise en valeur de ses biens[24], et que la majeure partie des revenus en argent (λογαρικὴ

17. MM, VI, p. 6, l. 20-21.
18. MM, VI, p. 6, l. 22-23.
19. MM, VI, p. 6, l. 31-34.
20. MM, VI, p. 7, l. 11-12.
21. MM, VI, p. 15, l. 5-15.
22. MM, VI, p. 7, l. 4-8 : ἀπὸ χωροπάκτου τοῦ νέου παροίκου Ἰωάννου Διαξινοῦ τοῦ Θεολογίτου, ὑπὲρ τῶν διακοσίων τριάκοντα μοδίων τῆς γῆς τῆς τυπωθείσης αὐτῷ, ἀπὸ νομισμάτων εἰκοσιτεσσάρων, οὐδέν, διὰ τὸ τὸν τοιοῦτον μεταναστεῦσαι καὶ τὴν τοιαύτην γῆν συμπαραληφθῆναι μετὰ καὶ τῆς λοιπῆς γῆς εἰς τὸν περιορισμόν. Faut-il corriger le chiffre 230 en 240, ou considérer que dans les 24 nomismata est comprise la *synônè* ? Cf. n. 30, ci-dessous.
23. MM, VI, p. 13, l. 24-28 : Ἀμπελοκήπιον τὸ ὃν πλησίον τῆς ἐπισκοπῆς Πριήνης, ὡσεὶ μοδίων λ', τὸ λεγόμενον Μυκτιρινόν, καὶ πάροικος ὁ προσκαθήμενος ἐν αὐτῷ, Γεώργιος ὁ Ἀνεμοτριχᾶς, ἔχων υἱὸν Μιχαήλ, ἐγγονὴν Ἄνναν, γαμβρὸν Ἰωάννην · εὑρέθη καὶ γῆ ὕπεργος ἐντὸς αὐτοῦ τοῦ ἀμπελοκηπίου μοδίων δ', καθὼς τὸ πρακτικὸν τοῦ σεκρέτου διαλαμβάνει.
24. Pour l'ensemble de la propriété on enregistre 20 familles de zeugaratoi, 6 de boïdatoi et 25 d'aktèmones. En appliquant les indices qui représentent les moyennes probables de la terre assignée aux parèques, 150 modioi à chaque zeugaratos, 100 modioi à chaque boïdatos, 75 modioi à chaque pèzos (aktèmon), on

εἴσοδος) provenait de *pakta* et *chôropakta* et autres droits similaires, *ennomia* et *epitélesmoi*[25].

Un autre exemple typique nous est fourni, dans le même ordre, par le cadastre de Thèbes, où l'on voit une région entière, dont la plus grande partie appartient à des grands propriétaires, certains formant des consortia familiaux, une autre partie à des propriétaires moyens, morcelée en petites exploitations, *staseis*, et répartie entre des tenanciers qui la cultivent[26].

Enfin, un autre exemple, chiffré, datant de 1104, est donné par un acte de Lavra où l'on voit trois grands domaines possédant un nombre suffisant de parèques pouvant en assurer la culture[27].

obtiendrait $20 \times 150 = 3\,000$ modioi $+ 6 \times 100 = 600$ modioi $+ 25 \times 75 = 1875$ mod., soit un total de 5 525 mod., dont les parèques assuraient la culture. Il n'est donc pas exclu que tout le domaine ait été travaillé par les parèques. Est-il besoin de souligner que les normes ci-dessus n'indiquent qu'un ordre de grandeur, et non la réalité concrète (cf. p. 52, n. 6). On notera aussi que si toute cette terre était répartie selon les normes ci-dessus, elle devait rapporter 552,50 nomismata de chôropakton ; or, l'ensemble des revenus enregistrés dans le praktikon ne s'élèvent qu'à 307 nomismata. C'est que le praktikon ne note que la λογαρικὴ εἴσοδος, c'est-à-dire les revenus en espèces et non les redevances en nature ; que tous les parèques ne travaillaient pas obligatoirement la terre du domaine ; que les combinaisons des formes de travail et leurs conditions étaient multiples et que les détails du mécanisme du pakton et du chôropakton nous échappent encore.

25. D'un total de revenu en argent de 307 nomismata, les *pakta* et *chôropakta* s'élevaient, à eux seuls, à 225 nom., les *ennomia* et les *epitelesmoi* à 14 nom., soit en tout 239 nom. Venaient s'y ajouter d'autres revenus similaires totalisant 31 nom., et la partie des charges fiscales qui revenait à ce bénéficiaire privilégié, soit 27 nom. D'où un total de 307 nom. Sur l'*ennomion*, voir Fr. Dölger, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung*, Leipzig-Berlin, 1927, p. 53 ; E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie*, p. 262-263. Sur l'*epiteleia*, cf. Hélène Glykatzi, L'épiteleia dans le cartulaire de Lemviotissa, *Byz.*, 24, 1954, p. 71-93.

26. N. Svoronos, *Cadastre*, p. 141 sq.

27. *Actes de Lavra*, n° 56 (1104). Échange du domaine de Barzachanion contre les domaines d'Asmalou et de Lôroton. Quelques éléments de calcul de valeur indicative :

	Parèques
Barzachanion	
Superficie totale : 6 962 mod.	
Terre de montagne et pâturages : 3 413 mod.	
Terre arable : 3 549 mod.	19 zeug. × 150 = 2 850 m
Asmalou	
Superficie : 4 982,5 mod.	9 zeug. × 150 = 1 350 m
	3 boïd. × 100 = 300 m
	2 akt. × 75 = 150 m
	= 1 800 m
Lôroton	
Superficie : 2 048 mod.	9 zeug. × 150 = 1 350 m
	7 boïd. × 100 = 700 m
	5 akt. × 75 = 375 m
	= 2 425 m
Total ... 7 030,5 mod.	4 225 m

Cf. aussi p. 52 ci-dessus et note 6.

Quelles sont les conséquences économiques du modèle décrit ci-dessus dans ses grandes lignes? Seule une recherche sur la possibilité pour les divers groupes participant à cette activité d'améliorer la production peut apporter quelques éléments de réponse.

Examinons le cas des tenanciers. Pour les calculs que nous proposons ici, nous partons du fait que les superficies détenues par les diverses catégories de tenanciers au prorata de leur force de travail et de la qualité du sol se situent entre 300 et 50 modioi ; elles sont donc, en moyenne, de 175 modioi environ, en calculant largement[28]. Nous considérons aussi 1° que le taux du *chôropakton*, 1 nomisma par 10 modioi de terre, donné par le praktikon de 1073[29], constitue une moyenne valable pour le XIe siècle[30] ; 2° que, d'après le Traité fiscal, la moitié seulement du *pakton* constitue le *dèmosios kanôn* justifiant la possession de la terre (à raison de 1 nom. pour 10 mod. de terre ; et 3° que par conséquent le chiffre global du *pakton*, qui comprend, en sus du *dèmosios kanôn*, d'autres droits, était calculé sur l'ensemble de la superficie de la tenure, et non sur sa partie réellement cultivée dans l'année[31].

Si l'on applique ces rapports au cas réel donné par le praktikon de Doukas, à savoir une tenure de parèque de 230 modioi de terre arable ayant un *chôropakton* de 24 nomismata, nous obtenons les résultats suivants. Dans l'hypothèse d'un assolement biennal, la mise en culture céréalière serait de 115 modioi de terre, et d'après le taux moyen de productivité 1: 3,5 mod.[32], la production de céréales serait (115×3,5 =) 402,5 modioi

28. Voir ci-dessus note 6, p. 52, et ci-dessous note 30.

29. Voir ci-dessus note 14.

30. Le *pakton*, terme général pour le loyer d'un bien foncier, devait varier suivant les régions, et surtout selon la qualité et donc la productivité de la terre, sans négliger non plus la nature du bien loué. Ainsi pour le pakton de la terre arable dit aussi *chôropakton* (cf. la définition du « Vade-mecum d'un fonctionnaire », l. 3 : τί ἐστι χωρόπακτον · ἡ τῶν ξένων χωραφίων ἐπὶ πάκτον ἔκληψις : éd. J. Karayannopoulos, Fragmente aus dem Vademecum eines byzantinischen Finanzbeamten, *Polychronion. Festschrift Franz Dölger*, Heidelberg, 1966, p. 321) ; le praktikon de Doukas de 1073 donne 50 nom. de chôropakton pour 500 mod. de terre (MM, VI, p. 7, l. 11-12), mais aussi pour 230 mod. de terre 24 nom. (MM, VI, p. 7, l. 4-6). Les pakta pour les vignes *(ampèlopakta)* ou pour les moulins obéissaient à d'autres rapports.

31. *Traité Fiscal*, éd. Fr. Dölger, *Beiträge*, p. 123, l. 6-8.

32. Nous avions autrefois proposé pour les céréales un taux de productivité moyenne pour l'Empire de 1:3 (N. Svoronos, *Cadastre*, p. 141), qui est confirmé par un texte métrologique (E. Schilbach, *Byzantinische metrologische Quellen*, Düsseldorf, 1970, p. 53 ; Id., *Byzantinische Metrologie*, p. 57-58). Quelques données chiffrées concernant les terres des Acciajoli en Grèce en 1380, à savoir : 1:1 1/6 ; 1:2, 7 ; 1:3 ; 1:4 : 1:5 (Sp. Lambros, Ἱστορία τῆς πόλεως Ἀθηνῶν, III, Athènes, 1906, p. 95-98, 101-102 ; E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie*, p. 57 n. 6), auxquelles on ajoutera le cas rapporté par Uspenskij (*Žurnal minist. narodn. proveščenie*, 259, 1888, p. 258-259 ; cf. N. Kondov, Über den wahrscheinlichen Weizenertrag auf der Balkaninsel im Mittelalter, *Études Balkaniques*, 10, fasc. 1, 1974, p. 97), où le taux de productivité est de 1:5,15, établissent un rapport moyen de 1:3,575. Ces cas indiquent que le rapport moyen théorique 1:3, donné par le

(thalassioi), d'une valeur de 33,5 nom.[33]. Le *chôropakton* représenterait donc 72 % du revenu du cultivateur, et le *dèmosios kanôn*, à savoir 12 nom., 36 % de la production. Compte tenu que, dans ce cas précis, nous avons affaire à une terre fertile, et en appliquant le taux maximum de productivité 1:5, on aurait, sur une terre cultivée de 115 modioi, une production de (115×5 =) 575 mod. de céréales d'une valeur de 47,75 nom. environ. Les charges du paysan s'élèveraient donc à 50 %, et le *dèmosios kanôn* seul à 25 %, ce qui paraît admissible. On arrive au même résultat dans l'hypothèse (douteuse) d'un assolement triennal, et en appliquant le taux moyen de productivité 1:3,5, 153 mod. produiraient (153×3,5 =) 535,5 mod. de blé d'une valeur de 44,60 nom. L'ensemble des charges serait de 54 %, et le *dèmosios kanôn* de 27 %. Si l'on considère — cas improbable — que le *chôropakton* est calculé sur la terre réellement cultivée[34], on arriverait à une production de (230×3,5 =) 805 mod. de blé d'une valeur de 67 nom. environ, et donc les charges ne représenteraient plus que 36 % de la production, et le *dèmosios kanôn* 18 %. En prenant la moyenne des chiffres obtenus à partir de toutes ces possibilités, on obtient une production

texte géodésique, n'est pas très éloigné de la réalité. On pourrait peut-être lui apporter une légère correction en admettant pour certaines régions plus fertiles un rapport moyen de 1:3,50. On peut donc estimer qu'une superficie de terre d'un modios, calculé en moyenne à 1 000 m² = 1/10 ha (sur l'existence de trois modioi de 40 litres chacun, équivalant respectivement à 888,73 m², 939,18 m² et 1 279,78 m², voir E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie*, p. 59 sq., 72 sq.), ensemencée avec un modios de blé (= 12,8 kg : E. Schilbach, *ibid.*, p. 96), produirait environ 3 ou 3,50 modioi de blé, autrement dit entre 38,50 et 45 kg. Telles sont les corrections, relatives surtout à la réduction des mesures byzantines en mesures actuelles, qu'on doit apporter aux approximations que nous avions proposées autrefois, en calculant le modios de blé à 30 kg et le modios de terre à 800 m². N. Kondov, dans l'article cité plus haut, prend comme base de ses calculs pour la production des céréales le chiffre bas de 30 kg par modios, mais pour la consommation en pain, qu'il suppose trop élevée (2 580 calories par jours !), le chiffre fort de 39 kg, et il aboutit facilement à la conclusion que la production présentait un large déficit par rapport au minimum vital de la population paysanne. Il rejette, en conséquence, le rapport proposé 1:3, et estime plus vraisemblable le rapport tiré du cas publié par Uspenskij 1:5. Pour illustrer sa démonstration, il emprunte un exemple à cinq villages de Macédoine. Sans entrer dans le détail des calculs, nous nous bornerons, pour le moment, aux remarques suivantes : 1° les mentions bien connues de l'exportation de blé d'une région ne prouvent pas toujours l'existence d'un surplus du tenancier ou du paysan cultivateur ; 2° les terres et les parèques signalés dans les documents choisis par N. Kondov ne concernent pas l'ensemble des communes, mais seulement les parties appartenant à Iviron ; 3° N. Kondov ne fait pas entrer dans ses calculs les lots de terre propres aux parèques, ni surtout le grand nombre de vignes que certains d'entre eux possèdent et qui leur donnent les moyens de se procurer au marché local le pain qui éventuellement leur manquait. Nous reviendrons sur cette question en tenant compte de l'ensemble des données, mais aussi des remarques fort pertinentes de Kondov, surtout en ce qui concerne les techniques agricoles.

33. Calculé au prix de 1 nom. pour 12 modioi *(thalassioi)* de blé ; MM, VI, p. 15, l. 17-18.

34. Voir ci-dessus, p. 57.

moyenne en céréales d'une valeur de 48 nom., dont la moitié resterait au cultivateur.

En appliquant ces mêmes calculs à la tenure moyenne hypothétique de 175 modioi de terre arable, on obtient une valeur de production de 36,50 nom., dont la moitié, soit 18,25 nom. resterait au tenancier. Ce revenu, calculé sur la production céréalière, peut être augmenté si l'on tient compte que, dans un grand nombre de tenures, entraient aussi d'autres catégories de cultures, en particulier la vigne, les oliviers, les jardins, etc. d'un rendement plus élevé. On est donc fondé à admettre que le revenu moyen d'un tenancier ne dépasserait pas 20 à 30 nomismata.

Dans le cas spécial d'un parèque, si l'on suppose que ses redevances au propriétaire étaient de l'ordre de 10 % *(mortè)* et que ses autres charges fiscales s'élevaient à 25 %, soit un total de 35 %, autrement dit 13 nomismata sur les 36,50 nom., son revenu oscillerait autour de quelque 23 nomismata.

Dans le cas d'un paysan indépendant dont la fortune moyenne n'était pas essentiellement différente de celle d'un parèque, en évaluant l'ensemble des charges fiscales à 25 %, soit 9 nom. sur 36,50 nom., on arrive à un revenu annuel de 27,50 nomismata. Ces chiffres nous donnent un revenu général moyen, pour l'énorme majorité des paysans, de 23 nom. environ, dont il faut défalquer encore la valeur des semailles (dans le cas envisagé, elle s'élèverait à 8 ou 9 nom.), la nourriture des animaux et les frais de culture, sans compter la valeur du travail du cultivateur et des membres de sa famille qui, dans le système, n'entre pas dans les calculs. On ne serait donc pas très loin de la réalité en considérant que le revenu moyen net d'un paysan oscille autour de 15 nom. annuellement, et que ce revenu est calculé largement[35].

35. Les quelques indications sur les salaires ouvriers rendent ce chiffre vraisemblable : 12 folleis par jour, soit 12,5 nom. annuellement (300 journées) pour un ouvrier agricole au VIIe-VIIIe siècle (Lois agraires : ZÉPOS, *JGR*, II, p. 66, 69). Ptochoprodromos (éd. D. Hesseling - H. Pernot, p. 40, v. 26) se lamente sur l'exiguïté de son allocation de 12 petits modioi d'annone par mois, soit 144 modioi annoniques par an équivalant à 96 modioi thalassioi (E. SCHILBACH, *Byzantinische Metrologie*, p. 99-110), donc d'une valeur de 8 nomismata annuellement. Le personnel inférieur (douleutès, cuisinier, domestique) du monastère constantinopolitain de Lips touche, au XIIIe siècle, 10 nomismata par an (H. DELEHAYE, *Deux typika byzantins de l'époque des Paléologues*, Bruxelles, 1921, p. 134). Voir les autres indications rassemblées par Hélène ANTONIADIS-BIBIKOU (Démographie, salaires et prix à Byzance au XIe siècle, *Annales*, 27, 1972, p. 226 n. 44) sur les salaires ouvriers d'un ordre analogue chez les Musulmans au XIe siècle.

N'entrent pas dans nos calculs les *rogai* des dignitaires ni les soldes des soldats, qui ne représentent pas l'ensemble de leurs revenus : elles sont en effet accompagnées de livraisons en nature et d'autres avantages, sans compter que les hauts dignitaires ont leur grande fortune personnelle. Notons cependant que la roga d'un spathaire était fixée, en 1056, à 12 nomismata par an. Sur les rogai, voir P. LEMERLE, « Roga » et rente d'État aux Xe-XIe siècles, *REB*, 25, 1967, p. 77-100 ; H. ANTONIADIS-BIBIKOU, *Démographie*, p. 222 sq. Quant à la somme de 2 nom. et 12 modioi de blé, soit un total de 3 nom., assignée, en 1073, au curateur de l'épiskepsis d'Alôpékai

Ce revenu laissait-il un surplus pour les investissements? Prenons comme base de calcul la somme d'argent représentée par l'allocation de 3 nom. et 5 modioi de blé accordée par Athanase, l'higoumène de Lavra, à un hésychaste vers la fin du xe s. En calculant le prix du blé à raison de 12 modioi *(thalassioi)* pour 1 nom., l'allocation s'élèverait à 3,40 nom. environ (5 mod. de blé = 5/12 nom.+3 nom.)[36]. Nous considérons cette somme comme un minimum vital pour la subsistance d'une personne. Une famille paysanne composée de 4 membres en moyenne[37] aurait donc besoin, pour subsister, d'une somme annuelle de 12 à 14 nom. environ : en d'autres termes le revenu d'un paysan moyen suffisait à peine, dans la majorité des cas, à sa subsistance[38].

(MM, VI, p. 15, l. 16-18), elle ne représente sûrement pas l'ensemble de sa roga et de son annone, mais seulement la partie imputée aux proasteia détachés de cette épiskepsis et donnés à Andronic Doukas.

36. Si l'on considère qu'il s'agit ici du *monastèriakos modios*, équivalant aux 4/5 du grand modios (*thalassios* ; E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie*, p. 98-99), le prix de la quantité de blé s'élèverait à 1/3 nom., et la somme allouée à 3,33 nom.

37. En tenant compte des femmes et des enfants, qui nécessitent moins de nourriture, et du fait que les dépenses familiales ne sont pas exactement proportionnelles au nombre des membres d'une famille, on arrondit à 4 le coefficient familial de 4,12 établi pour les xiiie-xve siècles. Voir D. Jacoby, Phénomènes de démographie rurale à Byzance aux xiiie-xive et xve siècles, *Études rurales*, no 5-6, 1962, p. 175-176 ; N. Kondov, Demographische Notizen über die Landbevölkerung aus dem Gebiet des unteren Strymon in der erste Hälfte des XIV. Jahrhunderts, *Études Balkaniques*, 2-3, 1965, p. 262-263. Ph. Meyer, *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster*, Leipzig, 1894, p. 115.

38. Cinq modioi de blé à 12,8 kg le modios donnent annuellement 64 kg de blé, soit 83,4 kg de pain (100 g de blé donnent 130 g de pain : N. Kondov, *art. cité* n. 32 ci-dessus, p. 101) ou 175,38 g de blé = 228 g de pain par jour, quantités qui assurent au consommateur 550 calories (N. Kondov, *ibid.*, p. 103 : 100 g de pain = 241 calories). Même si l'on admet que cette quantité de pain suffirait pour un hésychaste, elle ne l'était sûrement pas pour un paysan. On évalue généralement la consommation annuelle par personne dans le monde méditerranéen, au xvie siècle, à 2 quintaux de céréales, autrement dit à 200 kg (F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*[2], I, Paris, 1966, p. 384-385), ce qui donne 548 g de blé ou 712 g de pain par jour et assure 1 716 calories. En supposant que les paysans du moyen âge byzantin consommaient la même quantité de calories que la moyenne consommée par le peuple grec en 1934-1938, soit 2 500 calories par jour, et que dans la composition de la nourriture d'un paysan d'alors les aliments d'origine végétale (en l'occurrence, particulièrement les céréales) comptaient pour 87 % (comme c'est le cas pour la Grèce en 1934-1938) et représentaient donc 2 175 calories, il faudrait encore au paysan 459 calories supplémentaires, soit 190,5 g de pain par jour. On peut donc admettre, en tenant compte aussi qu'une partie de l'alimentation se composait de légumes frais ou secs, que la consommation moyenne en pain d'un paysan s'élevait à 900 ou 1000 g, soit à 7 ou 800 g de blé quotidiennement. C'est autour de ces chiffres que tournent d'autres renseignements concernant les pays balkaniques au xviiie siècle (Sp. Asdrachas, Aux Balkans du xve siècle : producteurs directs et marché, *Études Balkaniques*, 6, 1970, p. 46-47 n. 25). On admet donc que la consommation moyenne annuelle d'un adulte en céréales oscillait autour de 300 kg, soit 23,50 modioi qui, à 12 mod. pour un nomisma, coûteraient 2 nom. environ. De la somme de 3,5/12 nom. allouée par Athanase, il

Il ne restait donc de possibilité d'investir qu'aux grands propriétaires, qui disposaient de surplus et de capitaux. En effet, sur la base des taux établis ci-dessus, on peut calculer que Lavra, qui possède, en 1089, une terre de 47 000 modioi environ, pouvait avoir un revenu annuel brut de 5 à 6 000 nom., dont le tiers, soit 1 600 à 2 000 nom., lui revenait[39]. C'est à peu près le même rapport que l'on retrouve dans le praktikon de Doukas qui, de 8 000 modioi de terre, tire un revenu annuel net de 300 nom. environ[40]. Boïlas, d'un domaine d'une valeur de 20 livres, donc d'une superficie de quelque 1 500 modioi (je calcule sur la base du prix moyen du modios à 1 nomisma), tire un revenu de 50 nom.[41]. Ce sont donc les grands propriétaires qui peuvent investir, et nous avons des preuves qu'ils le font effectivement. Lavra investit 520 nom., en 1030, pour la mise en valeur des terres de Bouleutèria. Elle peut aussi mettre en valeur des îles désertes telles que Néoi et autres, et organise ses cultures[42] ; Boïlas défriche et met en valeur toute une région[43], et l'on multiplierait les exemples. Il convient d'ajouter que l'institution du *charistikion*, au moins à ses débuts, contribue à faire valoir la terre[44].

ne resterait que 1,5/112 nom. environ pour compléter la nourriture et couvrir les autres besoins. D'ailleurs, ladite somme, qui pourrait être encore moindre — le prix moyen du blé exprimé en monnaie de plein titre étant sans doute plus bas que celui du XIe siècle, en raison de la baisse de valeur de la monnaie d'or — semble un minimum très bas pour l'entretien d'un travailleur, et constitue donc une bonne marge de sécurité pour nos calculs. En effet, les sommes allouées par Attaliate, en 1077, pour la subsistance des moines de son établissement (MM V, p. 315-316), sont beaucoup plus importantes : autour de 23 nom. par an pour l'higoumène, et entre 13 et 15 nom. pour les moines. Rien que les rogai allouées par Pacourianos, en 1083, aux moines de son monastère, s'échelonnent entre 36 et 10 nom. trachéa (L. PETIT, *Typicon de Grégoire Pacourianos pour le monastère de Pétritzos* (Bačkovo), suppl. à *Viz. Vrem.*, 11, 1904, p. 26). Même en admettant que les monnaies de la seconde moitié du XIe siècle ne représentent, en moyenne, que 30 ou 40 % de la valeur du solidus de plein poids et titre, les sommes ci-dessus correspondraient, en bonne monnaie, respectivement à 6,90 ou 9,20 nom., 3,90 ou 4,50 nom., 5,20 ou 6 nom., donc à 8,92 nom. en moyenne pour la subsistance de chaque moine de l'établissement d'Attaleiate en 1077, et à 10,80 ou 14,40 nom. pour les besoins vestimentaires de l'higoumène ; à 3 ou 4 nom. pour chaque moine de l'établissement de Pacourianos, en 1083. — Ajoutons ici que les données, assez rares, sur le régime alimentaire des moines de l'époque, qui leur assurait quelque 2 650 calories, concordent, en gros, avec les données présentées ci-dessus. Cf. J. JEANSELME, Le régime alimentaire des anachorètes et des moines byzantins, extrait des *Actes du IIe Congrès d'histoire de la médecine*, Évreux, 1922, p. 25-28.

39. *Actes de Lavra*, nos 50, 52, 58 ; cf. N. SVORONOS, L'épibolè à l'époque des Comnènes ; *Tr. Mém.*, 3, 1968, p. 275 sq. (= *Variorum Reprints*, no V).

40. MM, VI, p. 15, l. 20.

41. Voir ci-dessus, note 15. On remarquera la similitude du rapport entre le revenu net et la superficie de la terre (de toute catégorie et nature : terre arable, pâturages, vignes, etc.), à savoir, en chiffres ronds : Lavra 2000 nom. : 47 000 = 1 : 23 ; Doukas 300 : 8 000 = 1/26 ; Boïlas ca 1500 : 50 = 1/30 (moyenne 1/26).

42. *Actes de Lavra*, introd., p. 60-61, 64-67.

43. Voir p. 53.

44. Sur le charistikion, voir : Hélène GLYKATZI-AHRWEILER, La concession des droits incorporels. Donations conditionnelles, *Actes du XIIe Congrès Intern. des*

Ces investissements des grands propriétaires suffisaient-ils pour accroître la production? Ce n'est pas certain. Les efforts des grands propriétaires semblent de courte durée. Une fois qu'ils ont mis en valeur un bien, ils s'empressent de le répartir en tenures. Résidant dans les grandes villes, ils se contentent d'en tirer les revenus, considérables, qui satisfont largement à leurs besoins de luxe ou de prestige. Ils n'éprouvent donc pas la nécessité de forcer leur activité économique. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que, pour la plupart d'entre eux, hauts dignitaires de l'Empire, à ces revenus de la terre s'ajoutaient leurs *rogai*, dont on connaît le niveau élevé[45], et aussi les franchises fiscales et la cession des revenus fiscaux par l'État. Tout au plus, ces grands propriétaires, du moins certains, aidaient leurs parèques à accroître leur force de travail. Dans le cas de Notre-Dame de Pitié, par exemple, on voit des parèques *boïdatoi* devenir en peu de temps *zeugaratoi* ; mais il s'agit là d'un monastère de richesse moyenne[46]. Je conclurais donc que les investissements restaient limités et n'influaient sur l'économie rurale que pour une courte durée.

Dans l'étude de l'évolution de la production, en sus des facteurs purement économiques, entre aussi, et d'une façon déterminante, celui de la main-d'œuvre agricole, qui est lié à l'évolution démographique générale de l'Empire. Or, l'évolution démographique peut être considérée, à la fois, comme cause et effet du mouvement de la production ; on nuancera donc les propositions qu'on pourrait avancer dans ce domaine, où les données, générales et imprécises, des sources ne permettent pas des conclusions certaines. Ainsi pour l'Asie Mineure, qui reste encore la partie la plus importante de l'Empire, certains renseignements suggèrent un incontestable accroissement de la population (particulièrement urbaine) au cours du xe siècle, qui maintient sans doute son rythme jusqu'à la première moitié du xie s. Mais d'autres données font état, avant même la grande poussée turque, de la désertion des régions intérieures et frontalières, dont le rythme s'accentue, sous le coup des invasions, à partir du troisième quart du siècle. Des mentions analogues se rencontrent pour la partie occidentale de l'Empire, mais on a l'impression que le rythme est ici moins vif. Il semble donc que ces données, si elles ne permettent pas de parler d'une dépopulation prononcée de l'Asie Mineure avant les invasions des Turcs, autorisent néanmoins à admettre un arrêt du rythme d'accroissement de la population, particulièrement rurale, et une stagnation de la production agricole, plus marquée peut-être en Asie Mineure (à l'exception des régions côtières),

Études Byzantines, III, Belgrade, 1964, p. 107-109 ; J. Darrouzès, Dossier sur le charisticariat, *Polychronion Festschrift Fr. Dölger*, Heidelberg, 1966, p. 150-165 ; P. Lemerle, Un aspect du rôle des monastères à Byzance : les monastères donnés à des laïcs, les charisticaires, *C. R. de l'Acad. Inscr. et Belles Lettres*, janvier-mars 1967, p. .

45. Voir note 35 ci-dessus.

46. L. Petit, Le monastère de Notre-Dame de Pitié en Macédoine, *IRAIK*, 6, 1900, p. 34-46.

qui s'amorcerait depuis le début du XIe siècle. On verrait là les conséquences de plusieurs facteurs corrélatifs : les guerres prolongées et les révoltes du Xe et du XIe siècle contribuent à la désertion des campagnes et à la baisse du niveau de vie, et celles-ci, à leur tour, contribuent à ralentir ou à stopper l'accroissement de la population[47]. D'autre part, le développement des villes auquel on assiste depuis le Xe siècle agit, dans une certaine mesure, dans le même sens. On est en effet frappé, en lisant les lettres et les discours de Mauropous, de l'opposition entre la ville d'Euchaïta, décrite en plein essor et bien peuplée, et la campagne environnante qui, bien cultivée et riche, n'en reste pas moins inhabitée et déserte[48]. La concentration dans des agglomérations mi-rurales mi-urbaines a pu être favorisée aussi par ces ἀστυκῶμαι et ἀγροπόλεις dont il est question en Asie Mineure à notre époque[49]. Aussi, même en admettant qu'à la faveur de la paix la libération d'une partie importante de la population active du service des armes a compensé la pénurie de main-d'œuvre agricole, l'action de ce facteur, qui fut de courte durée, ne semble pas avoir infléchi durablement la tendance générale.

En somme, et en tenant compte de tous ces facteurs économiques et extra-économiques, nous conclurions provisoirement que, si ces conditions ont permis à l'économie rurale de se maintenir à un niveau satisfaisant dans une première période courte, elles ne sont pas de nature à favoriser une expansion de longue durée : elles conduisent à la stagnation et à la récession.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Nous admettons ici encore que le développement des villes à partir du Xe siècle se poursuit au XIe, et que lui correspond un développement de l'industrie et du commerce. Nous avons même naguère mis l'accent sur l'apparition d'une classe moyenne relativement nouvelle qui, enrichie, commence à se distinguer du reste du peuple, à prendre conscience de ses particularités de classe et à compter dans la politique de l'État. Mais nous constations aussi que ce groupe, ou cette classe, n'avait pas réussi à devenir

47. Sur la question démographique, voir les quelques données rassemblées par N. SVORONOS, Société et organisation intérieure dans l'Empire byzantin au XIe siècle : les principaux problèmes : *Proceedings of the Thirteenth Intern. Congress of Byzantine Studies. Main Papers*, XII, Oxford, p. 384 sq. (= *Variorum Reprints*, n° IX, p. 12 sq.) ; Hélène ANTONIADIS BIBIKOU, Villages désertés en Grèce, un bilan provisoire, dans *Villages désertés et histoire économique* XIe-XVIIIe siècles, SEVPEN, Paris, p. 345-346, surtout p. 362-370. Sp. VRYONIS, *The Decline of medieval Hellenism in Asia Minor and the Process of Islamisation from the Eleventh through the Fifteenth Century*, Berkeley-Los Angeles-London, 1971, p. 1-143 (avec dépouillement exhaustif des sources et bibliographie antérieure) ; ID., dans *Byzantina*, 1, 1969, p. 221-233.

48. MAUROPOUS, lettre 64, éd. Lagarde, p. 78-88 ; cf. lettre 65, *ibid.*, p. 88-89 ; Homélie pour la fête de s. Théodore, *ibid.*, p. 134-135 ; Homélie au peuple d'Euchaïta, *ibid.*, p. 160 ; Homélie sur s. Théodore, *ibid.*, p. 208-218.

49. ATTALEIATE, Bonn, p. 146 ; SKYLITZÈS, Bonn, p. 691.

une force économique importante ni à prendre l'initiative dans les luttes politiques et les efforts déployés pour rénover l'État[50].

On essayera ici de voir si cette situation peut s'expliquer par les faiblesses de structure de l'industrie et du commerce.

Une première constatation s'impose d'emblée : l'absence de renseignements précis dans les sources. Mis à part les renseignements contenus dans le *Livre du Préfet* sur les corporations[51], qui concernent beaucoup plus la réglementation étatique de celles-ci et la police du marché que les structures internes de l'industrie et du commerce, nous connaissons très peu de chose sur la structuration de ces secteurs de l'économie. Cette discrétion des sources, et particulièrement de certaines, est pourtant significatif. C'est ainsi qu'on est frappé de l'absence de toute affaire commerciale dans les titres de la *Peira* (texte se rapportant à une série de procès jugés à Constantinople par Eustathe le Romain depuis la fin du xe siècle et pendant la première moitié du xie), qui concernent pourtant la « société », les intérêts ou les prêts[52]. Sauf quelques lois générales, d'ailleurs puisées aux *Basiliques*, les quelques exemples concrets ne concernent que des consortia familiaux[53] ou des sociétaires (κοινωνοί) possédant des biens-fonds en commun[54], la dot[55], l'héritage[56] ou des affaires de caractère rural[57]. Dans la quarantaine d'affaires, certaines importantes, jugées par Eustathe, on ne rencontre qu'une seule petite affaire qui concerne sûrement le commerce et l'artisanat. Il est, en effet, question d'un achat de cuivre et du non-paiement de la totalité du prix[58]. Il peut donc s'agir d'une transaction entre un marchand grossiste et un artisan, puisque l'acheteur oppose aux réclamations de son fournisseur que celui-ci ne lui a pas livré toute la quantité de métal commandée.

Certes, on ne saurait déduire du silence de sources telles que la *Peira* — recueil de grandes affaires jugées dans la capitale — l'absence complète de grands négociants et entreprises dans l'Empire. Sans doute existait-il quelques grands marchands parmi ceux qui fréquentaient les foires, et certaines industries de produits de luxe pouvaient-elles constituer de grandes entreprises, mais encore faudrait-il savoir combien d'entre elles n'appartenaient pas à l'État.

50. N. Svoronos, *Société et organisation intérieure*, p. 380 sq., 389. Sur l'activité commerciale et industrielle des villes, voir les renseignements recueillis par P. Tivčev, Sur les cités byzantines aux xie-xiie siècles, *Byzantino-Bulgarica*, 1, 1962, p. 145-182 ; Sp. Vryonis, *The Decline of medieval Hellenism*, p. 6 sq.

51. L'édition de ce texte par J. Nicole et les travaux de ce savant sur la question ont été reproduits avec une préface de Ivan Dujčev : Τὸ ἐπαρχικὸν βιϐλίον. *The Book of the Eparch. Le Livre du Préfet*, London *(Variorum Reprints)*, 1971.

52. *Peira*, titres XIX, XXI, XXVI, XXVII : Zépos, *JGR*, IV, p. 69-80, 80-82, 113-120, 121.

53. *Peira*, XXI, 1, 2, 3 : Zépos, *ibid.*, p. 80-81.

54. *Peira*, XXI, 7 : Zépos, *ibid.*, p. 82.

55. *Peira*, XIX, 3, 4 : Zépos, *ibid.*, p. 70.

56. *Peira*, XIX, 4 : Zépos, *ibid.*, p. 70.

57. *Peira*, XIX, 5, 8 : Zépos, *ibid.*, p. 70, 71.

58. *Peira*, XXIII, 4 : Zépos, *ibid.*, p. 86.

Malgré l'absence des données suffisantes, dans ces notes rapides qui ne visent pas à présenter une étude approfondie sur les structures et les formes d'organisation du commerce et de l'industrie, je voudrais simplement avancer quelques hypothèses de travail en vue d'une recherche future.

Le premier trait caractéristique qui me semble ressortir de la revue rapide des renseignements recueillis, c'est que les structures de ces secteurs de l'économie restent, comme c'est le cas pour l'agriculture, archaïques, et se basent encore sur la petite entreprise ou, à la rigueur, sur les petites compagnies de commerçants. La lecture attentive du passage connu, et plusieurs fois analysé et commenté, d'Attaleiate sur l'affaire du Foundax de Rhodosto[59], semble confirmer cette manière de voir : on peut se demander si nous n'avons pas là une tentative du gouvernement de créer une grande entreprise commerciale contrôlée par l'État. On interpréterait dans le même sens le fait que c'est un ministre, Jean l'Orphanotrophe, qui prend l'initiative de faire venir du blé du Péloponnèse et de l'Hellade pour faire face à la disette qui sévit à Constantinople[60].

Deuxième trait caractéristique qui, dans une certaine mesure, est en rapport avec le premier : l'éparpillement de l'industrie. On rencontre, en effet, l'artisanat dans les grandes villes, dans les petites agglomérations et les villages, et même dans les domaines. Les ateliers de Lavra constituent un exemple typique du phénomène[61].

D'ailleurs, une grande partie de l'industrie et du commerce semble rester encore subordonnée à l'aristocratie terrienne et sous sa dépendance économique. Il est superflu de souligner que dans chaque ville, petite ou grande, une bonne part des ἐργαστήρια appartenaient à de grands propriétaires terriens, laïcs et ecclésiastiques, aux grands monastères et à la Grande Église. Les références abondent. Ce qui mérite d'être souligné ici, c'est la participation, directe ou indirecte de l'aristocratie terrienne au commerce. Le passage d'Attaleiate signalé plus haut nous montre les producteurs apportant eux-mêmes leurs produits pour les vendre au marché de Rhodosto. Ce n'était évidemment pas les petits cultivateurs, qui ne disposaient pas de surplus commercialisables, qui pouvaient le faire ; il s'agissait, en l'occurrence, de grands et moyens propriétaires, tel Attaleiate lui-même. Nous avons un autre témoignage de la participation de la noblesse au commerce dans une novelle d'Alexis Ier Comnène qui, en même temps, fournit un exemple sûr de grands négociants. Il s'agit d'un différend entre la femme de Michel Paidianitès, qui est un πραγματευτής, et ses oncles Léon Plakènos et Théophane Pyrrhos, tous deux commerçants inscrits à un « systèma » et sénateurs ; le second est même proconsul *(anthypatos)*[62].

59. Attaleiate, Bonn, p. 200-203.

60. Cedrenus, Bonn, II, p. 516 : σιτοδείας δὲ κατασχούσης τὴν πόλιν, ἀποστείλας ὁ Ἰωάννης ἐξωνήσατο ἀπὸ Πελοποννήσου καὶ Ἑλλάδος σίτου χιλιάδας ρ' καὶ δι' αὐτῶν τοὺς πολίτας παρεμυθήσατο.

61. Voir p. 47-48.

62. Zépos, *JGR*, I, p. 645-646 (appendice nº XXIII). Un cas intéressant est celui d'un certain Mavrix que Sp. Vryonis, *op. cit.*, p. 14 n. 69, présente comme

Il semble donc que non seulement les surplus agricoles, qui alimentaient en premier lieu le commerce, étaient entre les mains des grands, et dans une certaine mesure, des moyens propriétaires, mais aussi les capitaux nécessaires à une affaire commerciale de quelque envergure.

La pénurie des capitaux disponibles est d'ailleurs attestée par des témoignages sûrs, encore qu'indirects. Je me limiterai ici à quelques remarques sur le taux des intérêts. On sait que depuis Justinien il existe une série de taux légaux, calculés d'abord sur un capital de 100 nomismata, puis adaptés, à plusieurs reprises, sur la base de la livre d'or de 72 nomismata : ainsi les taux de 8 %, 6 %, 4 %, 3 %, après une première adaptation sur la livre, deviennent respectivement : 12 1/2 %, 8 1/3 %, 6 1/6 %, 3 1/8 %. C'est le système appliqué aux VIIIe et IXe siècles (système de l'*Ecloga*). Dans une deuxième phase, ces taux deviennent : 16 2/3 %, 11 1/9 %, 8 1/3 %, 5 5/9 %, 4 1/6 %. Or c'est ce dernier système qu'on applique régulièrement à partir du Xe siècle et tout au long du XIe et du XIIe siècle[63].

Tels sont les tarifs officiels : mais ce sont les taux illégaux qui sont le plus instructifs. En effet, Eustathe le Romain mentionne un taux illégal réel qui a fait l'objet d'un procès : 6 folleis par nomisma et par mois, donc (6×12 =) 72 folleis par an, ce qui fait 18 nomismata à la livre, et donc 25 %[64].

A ces conditions du marché on ajoutera enfin ce qui semble être la caractéristique essentielle de l'organisation commerciale, à savoir sa locali-

un homme d'humble origine enrichi par le commerce maritime. Le récit de Nicéphore Bryennios (Bonn, p. 93-94) ne le qualifie nullement de marchand ; il le décrit comme un homme d'extraction modeste (οὐ τῶν εὖ γεγονότων), mais « diligent et ayant une grande expérience des choses de la mer » (ἐντρεχὴς δὲ ἄλλως καὶ πεῖραν τῶν κατὰ θάλασσαν ἔχων ὅτι πλείστην), et de ce fait considéré comme indispensable par les empereurs, qui le comblaient de donations importantes grâce auxquelles il avait acquis de grandes richesses, une foule d'esclaves et des gens d'armes à son service (καὶ τῶν ἄλλων ὑπηρετούντων περὶ τὰ στρατιωτικά). Au moment où Alexis Comnène, encore stratopédarque, lors de la guerre contre Roussel (1074-1075), visite Héraclée, c'est Mavrix qui vient à sa rencontre et met à sa disposition sa milice privée (ξυνήποντο δὲ οἱ καὶ οἱ τοῦ Μαύρηκος ἄνδρες ἐμπειροπόλεμοι καὶ γενναῖοι) qui, sous la conduite de Boutomitès, participe aux opérations contre les Turcs qui attaquent Héraclée. C'est sans doute le même Mavrix qui, plus tard, lors de la défense de Durazzo contre les Normands, est à la tête de l'escadre byzantine (ANNE COMNÈNE, IV, II, 5 : Leib, I, p. 148). L'activité de Mavrix fait penser à ces personnages qui commandaient des postes isolés au milieu des territoires occupés par les Turcs, ou à ces aventuriers qui avaient mis à profit la désorganisation de ces régions, du fait de l'avance turque, s'étaient taillé des « toparchies » plus ou moins vassales de l'Empire, ou encore à des « puissants » locaux devenus semi-indépendants et organisant avec leurs propres moyens la défense de quelques îlots byzantins encerclés par les Turcs. Cf. Hélène AHRWEILER, *Byzance et la mer*, Paris, 1966, p. 162-163, 180-181, 176. L'ascension de Mavrix, homme de mer, semble avoir eu son origine dans la course, sans doute au service de Byzance, ou dans la piraterie plutôt que dans le commerce, encore que, dans le contexte de l'époque, les deux puissent aller ensemble.

63. ZACHARIAE, *Geschichte des Griechisch-Römischen Rechts*², éd. phot., Aalen in Württemberg, 1955, p. 308-313.

64. *Peira*, XIX, 1 : ZÉPOS, *JGR*, IV, p. 69-70.

sation ou, à la rigueur, sa régionalisation. Il n'est pas facile de trouver mention d'une entreprise commerciale dont le rayon d'action s'étend à l'Empire ; les foires qui, bien entendu, continuent d'exister[65], ne semblent, même les plus importantes, que des centres à rayon d'action limité. C'est le cas, par exemple, de celle d'Euchaïta. En dépit du lyrisme de Mauropous et de son affirmation que les gens y viennent de partout, la nature des marchandises, presque uniquement des produits agricoles, indique que les marchands ne devaient pas venir de bien loin. D'ailleurs Mauropous lui-même, à un autre endroit, parle de l'isolement de sa province et des difficultés de communication avec Constantinople[66].

On peut donc penser que, dès le XIe siècle, le commerce à grand rayon et la majeure partie du commerce extérieur sont passés aux Italiens, à Amalfi et Venise. Ce sont les Italiens qui font le commerce actif avec l'Orient, où certains s'installent et créent des comptoirs. Les Byzantins commencent à devenir de simples intermédiaires, et c'est comme tels qu'on les rencontre désormais dans les documents occidentaux.

Bref, pour le secteur rural comme pour les secteurs industriel et commercial, une même conclusion semble se dégager : les structures restent archaïques, les techniques commerciales de même ; elles ne s'adaptent pas aux transformations profondes qui commencent à s'opérer dans le reste du monde méditerranéen.

Ces notes rapides, qui visent plutôt à poser quelques problèmes qu'à apporter des solutions étayées sur un examen approfondi, nous conduisent à la conclusion provisoire suivante : s'il est vrai que l'Empire, qui continue de se ranger parmi les plus grandes puissances, parvient à maintenir un rythme satisfaisant de son économie jusqu'au milieu du XIe siècle, il n'est pas moins vrai que dès ce moment il dénote les signes d'une crise économique profonde qui l'engagera à la longue dans la récession.

Nicolas SVORONOS.

65. Voir note 50 ci-dessus.
66. MAUROPOUS, lettre n° 65, éd. Lagarde, p. 88-89.

LA SOIE DU KATÉPANAT D'ITALIE

« Seigneur, notre Dieu..., bénis ce ver à soie provenant, grâce à ta bonté infinie, du flanc et de la jambe de ton serviteur Syméon (le Stylite), et multiplie-le dans cette maison. Rends le productif, fais le pur, épargne lui les dangers de la gelée, les affections pernicieuses. Oui, Seigneur, notre Dieu, nous te demandons de porter ton regard sur ce ver à soie, qui fait ce travail admirable et extraordinaire ; bénis-le, garde-le de tout poison, de toute incantation maléfique, de tout œil ou regard nuisibles. Fais que ceux qui l'élèvent ne peinent pas en vain et consens à les rassasier richement de tes bénédictions et de tes dons. En toi nous mettons tous nos espoirs, chasse loin de ce ver toute atteinte de la maladie, par l'intercession de ta mère toute pure et de ton serviteur Syméon »[1]. Telle est la prière inscrite au rituel orthodoxe pour la bénédiction du ver à soie, près de celles que le prêtre prononçait sur le bétail, les abeilles, le raisin, le blé, l'olivier, l'eau, le sel, pour préserver les moyens d'existence du paysan byzantin. Depuis le jour où, en effet, deux moines avaient, dit-on, apporté d'Orient des œufs de ver à la cour de Justinien, l'Empire byzantin était entré dans le monde industrieux de la soie. Il y jouera son rôle que l'on connaît assez mal ; une récente découverte, en faisant connaître une nouvelle zone de production, permet, peut-être, d'en mieux apprécier le poids.

*
* *

1. Le monde de la soie au xe-xie siècle.

Le monde de la soie est encore, semble-t-il, au xe siècle l'Extrême-Orient (Chine, Inde), qui avait fait connaître les premiers œufs et ses premiers tissus à l'Empire romain[2]. Deux voyageurs arabes, qui ont visité la Chine

1. Ed. J. Goar, Εὐχολόγιον *sive rituale Graecorum ...*, Paris, 1647, p. 903.
2. R. J. Forbes, *Studies in Ancient Technology*, t. IV, La Haye, 1956, p. 53. D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the third Century after Christ*, t. I, Princeton, 1950, p. 51, rappelle que l'île de Cos a connu le ver à soie au ive siècle

au IXe siècle, racontent, en effet, que là-bas « les habitants portent de la soie hiver comme été et que cette sorte de vêtement est commune au prince, au soldat et à toute autre personne même du plus bas degré de l'échelle sociale »[3]. Si le port du vêtement de soie par tous reste la marque des habitants de la Chine et de l'Inde au haut Moyen Age, la culture du mûrier pour l'élevage du ver et le tissage de la soie se sont, depuis longtemps, étendus à l'Asie antérieure et à l'Europe. Une carte relativement précise de l'une et de l'autre peut être dressée pour les territoires arabes au Xe siècle grâce surtout au récit des voyages faits par Ibn-Hauqal († 977), un Espagnol qui, comme tel, on le verra, devait être particulièrement intéressé par la production et les produits de la soie[4].

En Perse, le grand centre est Fasa, à l'est du golfe Persique[5]; Ispahan exporte vers l'Irak, le Fars, le Djibal, le Khorassan et le Khuzistan de très belles soieries rayées, des tissus de soie très fine et des fils de soie[6] ; dans le Khuzistan, au nord du golfe Persique, on fabrique des tissus de soie à Ram-Hormuz et à Suse des tissus de filoselle, qui sont exportés partout[7] ; tout le Tabaristan, sur la côte sud de la mer Caspienne, produit des fils de soie « et aucune contrée dans tout le monde de l'Islam et les pays des infidèles n'en fournit autant » : il exporte plusieurs espèces de tissus et de très belles robes[8] ; mais il doit faire venir les œufs du Djurdjan (Géorgie) voisin, car sur place ils se développent mal[9] ; la ville de Merv au Khorassan produit aussi « une grande quantité de fils de soie et de soie grège et l'on assure que le fil de soie qui se trouve au Djurdjan et au Tabaristan provient, en réalité, de Merv »[10]; la Transoxiane encore fabrique des tissus de soie[11]; enfin et surtout l'Arménie, dont le premier centre est alors Bardha'a à l'ouest de la mer Caspienne, et le voyageur note avec surprise que « les mûriers n'y ont pas de propriétaires déterminés et sont des biens publics qui ne font pas l'objet de transactions commerciales », que la plupart des habitants élèvent le ver et recueillent la soie grège qu'ils exportent en très grandes quantités vers le Fars et le Khuzistan « en tirant de grands profits »[12]; l'autre centre d'Arménie, Dabil, est renommé pour ses soieries à dessins,

avant J.-C. et possédait des ateliers qui firent la réputation de ses tissus transparents. J'ignore quel fut le sort de l'élevage du ver à soie et du tissage dans cette île à l'époque byzantine.

3. Texte cité et traduit par J. YATES, *Textrinum Antiquorum: an Account of the Art of Weaving among the Ancients*. P. I. *On the raw Materials used for Weaving*, Londres, 1843, p. 172.

4. *Configuration de la terre (Kitab Surat-al-Ard). Introduction, traduction avec notes et index*, par J. H. KRAMERS et G. WIET, 2 vol., Paris, 1965.

5. *Ibidem*, p. 293.

6. *Ibidem*, p. 354-355.

7. *Ibidem*, p. 254.

8. *Ibidem*, p. 371.

9. *Ibidem*, *loc. cit.*

10. *Ibidem*, p. 422.

11. *Ibidem*, p. 447.

12. *Ibidem*, p. 331.

qui sont exportées en grandes quantités vers l'empire byzantin[13]. Ibn-Hauqal cite encore les soieries brochées d'or de Bahnasa dans le Fayoum en Égypte[14], et celles de l'île de Chypre[15].

L'Ifrikiya n'élevait pas de ver et ne tissait pas de soie, sauf à Gabès ; « les mûriers y sont très nombreux et chacun de ces arbres nourrit plus de vers à soie que n'en feraient cinq dans tout autre pays. Gabès se distingue par la bonté et la finesse de sa soie ; elle est même la seule ville de l'Ifrikiya qui en produise », écrit al-Bakri († 1094)[16] ; Gabès exportait vers l'Orient sa soie ou celle d'Espagne qu'elle avait apprêtée[17].

Le plus important producteur de soie de l'Occident arabe était l'Espagne musulmane. On sait que 3.000 bourgades de la région de Jaen et 600 dans les Alpujarras étaient spécialisées dans la sériciculture (travail de femmes surtout) et approvisionnaient les métiers à tisser concentrés dans les villes, à Jaen, à Cordoue, à Baja dans la province de Grenade, à Elvira, à Alméria enfin, où 800 ateliers fabriquaient « des soies brochées, des brocarts, le siglaton (soie brochée d'or), l'isbahani (qui ne vient donc pas toujours d'Ispahan), le djurdjani (qui n'était donc pas toujours confectionné dans le Djurdjan), des rideaux à bandes verticales, des étoffes à damiers, un tissu appelé tabis et un autre appelé fāhir, en somme toutes sortes d'étoffes de soie »[18]. L'Espagne, qui exportait déjà au milieu du IXe siècle des brocarts de soie en Égypte, en Inde et, peut-être, en Chine[19], continue son commerce

13. *Ibidem*, p. 335.
14. *Ibidem*, p. 157.
15. *Ibidem*, p. 199.
16. *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. M. GUCKIN DE SLANE, Paris, 1859, p. 44-45.
17. IBN-HAUQAL, *ed. cit.*, p. 112 ; voir S. D. GOITEIN, *A Mediterranean Society. The jewish Communities of the arab World as portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, t. I, *Economic Foundations*, Berkeley-Los Angeles, 1967, p. 102. On peut encore admirer deux fragments d'un magnifique produit de ces ateliers à Londres au Victoria and Albert Museum (Room 100, T 13-1960 et 1314-1888). Ils sont datés de 684/685 ou 744/750 et ont été découverts à Akhmin en Égypte.
18. E. LÉVI-PROVENÇAL, *La péninsule ibérique au Moyen Age d'après le Kitab ar-Rawd al-mitar fi kabar al-aktar d'al-Himyarī*, Leyde, 1938, p. 222, voir aussi p. 29-30, 88 où il cite la phrase d'al-Bakri : « Elle (la ville de Jaen) a sous sa dépendance plus de 3.000 hameaux agricoles où l'on élève des vers à soie ». Les mêmes informations sont reprises pour Almeria et Jaen par al-Idrîsi († 1166), *Géographie*, trad. A. JAUBERT, t. II, Paris, 1840, p. 43, 50. Voir aussi E. LÉVI-PROVENÇAL, *L'Espagne musulmane au Xe siècle. Institutions et vie sociale*, Paris, 1932, p. 183, et du même, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. III, Paris, 1953, p. 285.
19. IBN-HURDĀBEH († vers 912-913), *Kitab al-Masālik wa'l-Mamālik* (= Le livre des routes et des royaumes), éd. et trad. T. LEWICKI, *Zródla arabskie do dziejów Słowiańszczyzny* (= Les sources arabes pour l'histoire des Slaves), Wrocław-Kraków, 1956, p. 364 (trad. lat.) et commentaire p. 121-122 et note 126, que je remercie I. Ševčenko d'avoir eu la gentillesse de me traduire. Cl. CAHEN, Y a-t-il eu des Rahdānites ? *Revue des études juives*, sér. 4, vol. 3 (123), 1964, p. 499-505, ignorant le livre de T. Lewicki, refusait à ce passage toute authenticité. Récemment encore, S. D. GOITEIN, *op. cit.*, p. 104, considère que l'information est exacte. Le point d'appareillage, Firanğa, est Ifranğ au nord de Barcelone (voir E. LÉVI-PROVENÇAL, *La péninsule ibérique ...*, Leyde, 1938, carte hors-texte).

au xe et au xie siècle : elle exporte alors des cocons, de la soie grège et des produits manufacturés en Égypte et au Khorassan[20].

On retiendra donc qu'à la fin du xe siècle les diverses régions du bassin méditerranéen et du Moyen Orient arabes élèvent des vers à soie, tissent leur soie ou celle qu'ils importent, puis exportent des tissus et parfois des cocons et de la soie grège, que d'autres vendent seulement leurs cocons et leur soie grège, que d'autres, enfin, tissent la soie seulement et vendent les tissus. Il semble bien que ce dernier cas soit celui de la Sicile arabe qui exportait dans la première moitié du xie siècle à Alexandrie et à Kairouan les deux qualités renommées de sa soie, l'une très chère (jīzī), l'autre bon marché (lāsīn), tissées dans ses ateliers de Palerme, de Mazzara et de Syracuse[21] avec des cocons calabrais, si l'on admet l'hypothèse que j'ai récemment formulée[22].

La carte de la sériciculture au xe-xie siècle pour la partie byzantine du bassin méditerranéen est beaucoup plus difficile à établir. La grande région d'élevage du ver et de tissage, depuis l'introduction des premiers vers dans l'Empire au vie siècle, a pu être longtemps la Syrie. On en devine l'importance en lisant parmi les clauses du traité passé à Alep entre Nicéphore Phokas et l'Arabe Qargawaih en 969/970 : « En ce qui concerne la dîme prélevée sur ce qui vient du pays des Rûm, les douaniers de l'empereur siégeront à côté des douaniers de Qargawaih et de Bakjûr, et sur toutes les marchandises comme or, argent, brocart grec, *soie non travaillée*, pierres précieuses, bijoux, perles, *étoffes de soie fine* (sundus), les douaniers impériaux prélèveront la dîme ; sur les étoffes ordinaires, les étoffes de lin, les *étoffes de soie à fleurs de diverses couleurs* (buzyûn), les animaux et autres marchandises, ce seront les douaniers du chambellan (Qargawaih) et de Bakjûr après lui qui lèveront la dîme. Après eux tous les droits seront perçus par les douaniers impériaux »[23]. La Syrie, par le port d'Antioche, Séleukia (Séleucie, près de Suveydiyé), envoyait à Constantinople vêtements confectionnés et tissus de soie standard (χαρέρια,, hārir)[23 bis]de toutes qualités, que les habitants pouvaient acquérir au marché[24]. Mais la capitale recevait aussi

20. E. Lévi-Provençal, *Histoire ...*, t. III, Paris, 1953, p. 310-311 ; S.D. Goitein, *op. cit.*, p. 102.

21. *Ibidem, loc. cit.* ; E. Ashtor, *Histoire des prix et des salaires dans l'Orient médiéval (École pratique des Hautes études. VIe section. Centre de recherches historiques. Prix, salaires, conjoncture)*, Paris, 1969, p. 144.

22. La soie sicilienne au xe-xie siècle, dans *Miscellanea G. Rossi-Taibbi*, Palerme, 1974, p. 287-288. Il faut donc cesser d'ajouter foi à l'information donnée par Othon de Freising, *De gestis Friderici I*, Lib. I, 33, éd. L. A. Muratori (*Rerum italicarum scriptores*, 5), Milan, 1725, col. 668, qui prétend que les artisans de Corinthe et de Thèbes déportés à Palerme par le roi normand Roger II en 1146 ont introduit le tissage de la soie dans l'île.

23. Trad. M. Canart, *Histoire de la dynastie des H'amdanides de Jazîra et de Syrie*, t. I (*Publications de la faculté des lettres d'Alger*, 21), Paris, 1953, p. 835.

23bis. Sur le sens du mot hārir, voir S. D. Goitein, *op. cit.*, p. 454 n. 53.

24. Τὸ ἐπαρχικὸν βιβλίον, V, 1, éd. J. Nicole, Londres, Variorum Reprints, 1970, p. 29.

des soieries égyptiennes, de moindre valeur peut-être, que les services du palais achetaient pour en faire cadeau à certains princes étrangers non orthodoxes[25].

On ignore tout de l'activité séricicole des autres régions de l'Empire pour l'époque considérée et on est réduit aux hypothèses. Ce n'est qu'au XIIe siècle qu'on entend parler des artisans juifs de la soie dans le quartier constantinopolitain de Péra[26], de ceux de Thessalonique[27], de ceux de Thèbes, les plus habiles de tout l'Empire, et de Corinthe[28]. Dans le troisième quart du IXe siècle, une riche propriétaire de la région de Patras en Péloponnèse, Danèlis, apporte à l'empereur Basile Ier un grand nombre de présents de valeur, parmi lesquels 100 σιδόνια ἔργα παμποίκιλα, les σενδαί de nos jours, dit l'auteur de la relation[29]. Même si, comme je le crois probable, il s'agit des « sundus », étoffes de soie fine mentionnées plus haut, on ne peut en déduire forcément l'existence d'ateliers de tissage à Patras au IXe siècle, car la riche veuve pouvait acheter des tissus d'ailleurs, ni non plus la présence de mûriers dans la région à cette époque ; il n'est pas non plus impossible que les teinturiers juifs, dont un certain Aratos de Sparte utilise les services vers le milieu du Xe siècle, aient apprêté des tissus de soie[30]. On reconnaîtra, toutefois, que la production ne devient notable en Péloponnèse qu'au XIVe siècle[31].

Un long inventaire récemment publié, le *brébion* de la métropole byzantine de Règion (Reggio de Calabre), complète de façon très remarquable la carte séricicole de l'empire byzantin que je viens d'esquisser[32].

* * *

2. La soie du katépanat d'Italie.

Vers 1050, en effet, le thème de Calabre devait compter 24.000 mûriers environ, cultivés pour leurs feuilles et non pour leurs fruits, dont 4.000

25. Constantin Porphyrogénète, Ἔκθεσις τῆς βασιλείου τάξεως, éd. J. J. Reiske, Bonn, 1829, p. 473 avec la note correspondante, t. II, Bonn, 1830, p. 563.
26. Benjamin de Tudèle, éd. et trad. M. N. Adler, *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres, 1907, p. 10.
27. *Ibidem*, p. 11.
28. *Ibidem*, p. 14 ; voir E. Weigand, *Die Helladisch-byzantinische Seidenweberei*, dans Εἰς μνήμην Σπ. Λάμπρου, Athènes, 1935, p. 505-506.
29. Theophanes continuatus, éd. Im. Bekker, Bonn, 1838, p. 318.
30. Vie de Nikôn le Métanoeité, éd. M. Eu. Galanopoulos, Βίος, πολιτεία καὶ ἀσματικὴ ἀκολουθία τοῦ ὁσίου καὶ θεοφόρου πατρὸς ἡμῶν Νικῶνος τοῦ Μετανοεῖτε, Athènes, 1933, p. 102.
31. D. Jacoby, *Jean Lascaris Calophéros, Chypre et la Morée*, *REB*, 26, 1968, p. 209 et n. 131. A. Bon, *Le Péloponnèse byzantin jusqu'en 1204* (*Bibliothèque byzantine. Études*, 1), Paris, 1951, suppose l'existence d'une production de la soie en Péloponnèse avant 1204, sans preuve.
32. Éd. A. Guillou, dans *Corpus des actes grecs d'Italie du Sud et de Sicile* (*Recherches d'histoire et de géographie*, 4), Cité du Vatican, 1974.

n'avaient pas achevé leur croissance et n'avaient donc pas dix ans[33]. Les deux autres thèmes connaissaient-ils une semblable production? Nous ne possédons ni pour le thème de Lucanie, ni pour celui de Longobardie, un inventaire comme celui de Reggio et, avant la découverte de celui-ci, on ignorait pratiquement tout de la culture du mûrier en Calabre. Les sources concernant la Lucanie sont muettes ; celles de Longobardie, peu loquaces, permettent cependant de savoir que le mûrier y était cultivé au plus tard vers le milieu du xe siècle et jusque dans le Nord[34].

L'extension de la sériciculture ressort d'un dépouillement des textes intéressant les domaines lombards qui entourent le katépanat d'Italie, et l'Italie du Nord. On constate, en effet, que la culture du mûrier est pratiquée[35] dans la région d'Avellino, à l'est de Naples, puisque des paysans en 1037 s'engagent à recueillir en temps opportun le *sericum* sur le domaine que le monastère Saint-Modeste de Bénévent vient de leur céder et à remettre la moitié au monastère[36], et sur plusieurs domaines de S. Vincenzo al Volturno dans le nord de la principauté de Bénévent, au sud des Abruzzes, à Valva, Marsicano, Appignano, puisque le monastère en 989, 997 et 998 fixe des cens en livres de soie grège[37]. Résidus d'une culture plus ancienne correspondant à la plus grande extension de la domination byzantine en Italie du Sud, ou plutôt signe de propagation d'une culture nouvelle en milieu plus favorable climatiquement (Campanie) et économiquement (monastères S. Modeste et S. Vincenzo)? Le fait est qu'on retrouve la culture du mûrier dans l'île d'Arbe (aujourd'hui Rab), près de la côte nord de la Croatie ; on peut du moins le penser puisque en juillet 1018 l'évêque Maius, le prieur Bellata, le clergé et la population, reconnaissant la suzeraineté du doge de Venise et de Dalmatie sur l'île, s'engagent à lui remettre

33. Voir A. GUILLOU, Production and Profits in the byzantine Province of Italy (tenth to eleventh Centuries) : an expanding Society, *DOP*, 27, 1973, p. 95.

34. *Ibidem*, p. 94-95.

35. G. TESCIONE, *San Leucio e l'arle della seta nel mezzogiorno d'Italia*, Naples, 1961, p. 8 mentionne l'existence d'un lieu dit Celso (*celsus*, mûrier) dans le Cilento depuis le xie siècle et renvoie au *Codex Diplomaticus Cavensis*, éd. M. MORCALDI, M. SCHIANI, S. DE STEFANO, t. IV, Naples, 1877, p. 40, mais il s'agit d'un prénom.

36. G. MONGELLI, *Abbazia di Montevergine. Regesto delle pergamene. I (secc. X-XII)* (*Minislero dell'inlerno. Pubbl. degli archivi di slalo*, 25), Rome, 1956, no 37, p. 30.

37. JEAN LE MOINE, *Chronicon Vulturnense*, éd. V. FEDERICI, t. II (*Islilulo storico ilaliano per il medioevo. Fonti per la sloria d'Italia*, 59), Rome, 1925, p. 289, 341, 345, 354. G. TESCIONE, *op. cil.*, p. 8-11 a recueilli sans critique de nombreux textes où l'on parle de production de la soie ou du tissage, sans distinguer l'une de l'autre, pour démontrer que l'Italie méridionale connaissait l'art de la soie bien avant l'arrivée des Normands, ce que L. A. MURATORI, *Disserlazioni sopra le anlichilà ilaliane con nole (Edizione delle opere classiche italiane del secolo XVIII. Aggiunla XIII)*, t. II, Milan, Società tipografica de' classici italiani, 1836, *Disserlazione 25. Dell'arle del tessere e delle vesli de' secoli rozzi*, p. 37-87, avait fait avant lui. Des textes cités par G. TESCIONE on enlèvera l'information concernant la production de la soie à Cosenza en 989, donnée par l'Annaliste de Salerne, qui est un faux notoire.

chaque année à Noël dix livres de soie *(libras de seta serica decem)*[38]. La limite géographique de la culture du mûrier en Occident au milieu du XIe siècle pouvait donc être le 12e degré de longitude à peu près : dans le katépanat, elle correspond à celle des territoires byzantins.

Je crois pouvoir écarter, en effet, deux régions de l'Italie du Nord que les historiens de l'économie inscrivent sur la carte séricicole italienne depuis le Xe siècle, les domaines de S. Giulia de Brescia et Lucques. L'inventaire fragmentaire des biens et revenus du premier mentionne à la fin parmi des terres dispersées : *In Chama manentes XIII qui reddent de serico libras X et de ipsis in Papia ducitur et ibi venundabitur ad solidos L*, soit « A Chama 13 paysans, qui verseront 10 livres de soie que l'on portera à Pavie et que l'on vendra là 50 sous »[39]. Aucun site nommé Chama n'a pu être identifié dans la région de Brescia ou ailleurs en Italie du Nord, mais l'inventaire de Reggio, plusieurs fois cité ici, connaît en Calabre le toponyme pour une région de production de soie. Il faut admettre que tel monastère du nord de l'Italie fournissait ainsi le marché de Pavie[40].

Quant à la ville de Lucques, elle est devenue dans tous les manuels ville de la soie dans la deuxième moitié du XIe siècle, parce que le moine allemand Ruodlieb dans un roman courtois a transmis les vers suivants :

Ille ligaminibus de Lukka crura coemptis
[ ]*cca sibi fluitaret.*
Atque super pedules se calceolos sericatos
[ ]*nxit sericosis.*

« Celui-ci (le jeune fiancé) s'entourait les cuisses de rubans achetés à Lucques et par-dessus ses guêtres il mit des chausses de soie qu'il attacha (?) avec

38. *Documenta historiae Chroatiae periodum antiquam illustrantia*, éd. Fr. Rački (*Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, 7), Zagreb, 1877, no 24, p. 32.

39. *Codex diplomaticus Langobardiae*, éd. G. Porro-Lambertenghi (*Historiae Patriae monumenta*, 13), Turin, 1873, no 419, col. 726. La datation du document pose un problème non abordé par Caterina Santoro, Rettifiche alla datazione di alcuni documenti del Codex diplomaticus Langobardiae, *Archivio storico lombardo*, ser. 8, 2, 1950, p. 228-254. G. Pasquali, qui travaille sur ce document depuis plusieurs années et qui a bien voulu en vérifier pour moi la lecture, ce dont je le remercie vivement, me précise que personne n'a mis en doute la datation proposée par le premier éditeur (Xe siècle). Mention du texte sans référence a été faite par R. S. Lopez, Silk Industry in the byzantine Empire, *Speculum*, 20, 1945, p. 42, n. 1, qui le place vers 950.

40. Après plusieurs échanges de lettres avec R. S. Lopez, que je remercie de sa grande gentillesse, nous étions tombés d'accord que le plus sûr était de proposer l'identification de Cham, la ville syrienne, sans exclure la possibilité d'un site de l'Italie du Nord non retrouvé ; je n'avais pas fini alors de transcrire le *brébion* de Reggio qui, parmi les biens de Saint-Pierre des Saltoi redevables à la métropole, vers 1050, cite (*éd. cit.*, ligne 48) dans la région de Stilo probablement le lieu-dit Chama. Aucune hésitation ne paraît plus possible.

des liens de soie »[41]. Il est bien question de vêtements de soie, mais pas même tissés à Lucques : le Khorassan fournissait le fil de soie au Djurdjan et au Tabaristan, la Calabre à la Sicile, l'Arménie certains tissus à l'Empire, etc.

Culture du mûrier et élevage du ver à soie signifiaient pour le katépanat main-d'œuvre nombreuse et attentive, car les pertes dans l'un comme dans l'autre domaine peuvent être énormes. Plantés de façon irrégulière, aux confins des jardins ou des terres cultivées, sur le bord des routes, surtout dans le lit des torrents, car leur frondaison exubérante fait trop d'ombre et leurs racines très longues nuisent non seulement aux arbres fruitiers mais aux cultures potagères, les mûriers, selon les plus anciennes traditions recueillies au XVIe siècle, étaient semés ou piqués[42]. On piquait de jeunes pousses résultant de l'émondage annuel ou de l'enfouissement de gros mûriers trop vieux pour donner des feuilles en quantité suffisante ; ces derniers étaient déposés en terre avec du fumier et fréquemment arrosés : au bout de deux années on coupait les pousses les plus développées, et ainsi une seconde fois. Les terres sèches et meubles, qui contiennent une proportion assez grande d'éléments marneux, comme la rive ou le lit des torrents éphémères, donnent des arbres plus rabougris qui grandissent plus lentement, mais la qualité de leurs feuilles est la plus propre à nourrir le ver : celui-ci les mange plus volontiers, parce qu'elles sont plus sucrées, d'autre part il a moins à redouter avec elles les maladies qui peuvent lui être fatales (hydropisie, diarrhée)[43]. Le mûrier lui-même est sujet à trois maladies graves parfois contagieuses, la rouille, plus fréquente dans les terrains trop humides, la brûlure par la brume, le brouillard, la gelée, le vent trop chaud, lorsque l'irrigation n'est pas suffisante, enfin les champignons sur le tronc[44]. La jeune plante demande beaucoup de soins : piquée entre l'automne et le printemps dans une terre bien retournée, largement fumée, fixée à un tuteur avec du jonc et protégée, elle a besoin de prendre dans une forte humidité qui doit être maintenue pendant les deux premiers mois, et réclame une terre sarclée pendant au moins une année. Elle exige en outre annuellement : l'émondage des branches sèches, le traitement des blessures, le nettoyage du tronc et des branches principales, à l'automne, le renouvellement des tuteurs et des liens, l'entretien de l'humidité, etc. Adulte

41. RUODLIEB, *The earliest Court Novel after 1050. Introduction, Text, Translation, Commentary and textual Notes* by E. H. ZIEDEL (*Studies in germanic Languages and Literature*, 23), University of North Carolina, 1959, X, vers 114-117, p. 108.

42. L. GRIMALDI, *Studi statistici sull'industria agricola e manifatturiera della Calabria Ultra IIa fatti per incarico della Società economica della provincia dal segretario perpetuo*, Naples, 1845, p. 56.

43. F. MARINCOLA S. FLORO, *Statuti dell'arte della seta in Catanzaro preceduti da una relazione fatta alla Camera di Commercio ed Arti sulla origine, progresso e decadenza dell'arte della seta in Catanzaro*, Catanzaro, 1880, p. 45.

44. L. GRIMALDI, *op. cit.*, p. 58.

vers dix ans, le mûrier voudra encore lumière, chaleur, humidité, émondage, pour produire les feuilles qui nourriront le ver[45].

Les œufs se préparent à partir des cocons les mieux faits. Lorsque les papillons se séparent après l'accouplement, on place les femelles sur des morceaux de toile suspendus pour qu'elles y déposent leurs œufs. Ceux-ci sont ensuite conservés dans des vases rangés dans un endroit frais pendant tout l'hiver. Au début du printemps, on les porte dans les pièces habitées, on les plonge dans du vin et on détache les œufs de la toile avec la pointe d'une lame, puis on les fait sécher à l'ombre, et vers la fin de mars ou en avril on procède à la couvée. Celle-ci se fait dans les paillasses des lits, en protégeant les œufs avec des plats, et, si elle tarde, dans le giron des femmes qui les ont placés dans de petits sachets[46]. Les petits vers sont ensuite dispersés sur des feuilles de mûriers, soigneusement coupées, et ils commencent à s'en nourrir. Au bout de quelques jours, les vers cessent de manger et ceci pendant trois jours, c'est leur premier sommeil ; puis ils se remettent à se nourrir pendant une semaine avant de dormir une deuxième fois pendant trois jours ; ils reprennent ensuite de la nourriture et dorment une troisième fois. Après ce troisième sommeil, on leur donne une quantité plus grande de feuilles, pour qu'ils puissent assouvir leur appétit et fabriquer leur cocon de soie. C'est alors qu'on les voit s'envelopper insensiblement « d'un tissu semblable à celui que file l'araignée, et ce tissu s'accroît de jour en jour. S'il vient alors à pleuvoir, le cocon se trouve amolli par l'humidité, le ver le perce et en sort paré des ailes qui lui servent à voler : dans ce cas la soie ne peut être d'aucun usage. Quand on veut la recueillir avec profit, on a soin, dès que les vers ont fini leur ouvrage, d'exposer les cocons au soleil ardent, pour les faire périr. On en réserve seulement un certain nombre qu'on laisse percer par les vers, afin qu'ils puissent en sortir et pondre des œufs »[47]. Méthodes venues de l'Orient, l'élevage à l'air libre et l'asphyxie de la chrysalide par la chaleur solaire étaient-ils adaptés au climat du katépanat, je ne sais ; en tout cas au XVIe siècle on réservait des locaux spéciaux à l'élevage, auxquels pourrait faire penser cette *caia cum serico* échangée à

45. D. TAMARO, *Gelsicoltura (Manuale Hoepli)*, Milan, 3e éd., 1928, p. 140-163, 214-226 ; R. FORLANI, *La coltivazione del gelso e gli allevamenti estivi e autunnali del baco da seta*, Bologne, L. Capelli, s.d. [1936], p. 34-37.

46. F. MARINCOLA S. FLORO, *op. cit.*, p. 49-50. Les mêmes méthodes étaient suivies dans les pays arabes comme on peut le voir dans la *Cosmographie* d'al-Qazwini, qui était d'origine perse, trad. M. CHÉZY, dans S. DE SACY, *Chrestomathie arabe*, t. III, Paris, 1838, p. 407.

47. AL-QAZWINI, *trad. cit.*, *loc. cit.* Ces mêmes méthodes d'élevage du ver, à quelques légères variantes près, sont utilisées en Chine et dans le monde arabe ; voir O. FRANKE, *Kêng tschi t'u. Ackerbau und Seidengewinnung in China. Ein kaiserliches Lehr-und Mahn-Buch* (*Abhandlungen des hamburgischen Kolonialinstituts*, 11), Hambourg, 1913, p. 15-202 ; le texte traduit remonte au XIIe siècle, les miniatures sont reproduites par Helen WIENER, *Seide. Eine kleine Kulturgeschichte*, Leipzig, s.d. [1940], plus aisé à consulter. On se reportera aussi à F. MARINCOLA S. FLORO, *op. cit.*, p. 47-48 et E. PARISET, *Histoire de la soie*, 2 vol., Paris, 1862-1865, p. 367-369.

Ascoli Satriano dans les Pouilles en octobre 1067 contre une vigne, une part de pressoir, une meule et une ferme[48], et on étouffait les chrysalides en introduisant dans de petits fours communautaires pendant une vingtaine de minutes les cocons disposés par couches dans des paniers[49]. On a évalué à 50 jours de travail par an, y compris l'arrosage, le temps demandé annuellement par l'élevage du ver à soie à chaque famille de cultivateur, lorsque les mûriers sont adultes. L'extension importante de la culture du mûrier en Calabre au milieu du XIe siècle (1/5 des plants) signifie donc ressources en main-d'œuvre disponible, engrais, moyens d'investissement et locaux peut-être, bon niveau de l'irrigation sûrement. Tout ceci était ignoré jusqu'à présent.

Peut-on déterminer l'origine de la plantation de ces mûriers de l'Italie byzantine? Comme la Sicile arabe visitée par Ibn-Hauqal au Xe siècle ne la connaissait pas, il faut, selon toute vraisemblance, renoncer à l'opinion traditionnelle selon laquelle le mûrier a été apporté par les Arabes ; sauf à penser que ceux-ci eussent arrêté une culture préexistante dans l'île, ce qu'excluent leurs habitudes dans d'autres pays, on peut penser que ce sont les Byzantins qui ont importé en Italie la culture du mûrier, au plus tard lors de la seconde colonisation à la fin du IXe siècle, et des toponymes comme Chama, Syria en Calabre[50] et d'autres moins nets, pourraient bien préciser la provenance syrienne de cette culture[51].

Que devenait la soie calabraise au Xe-XIe siècle? Une partie au moins, comme je l'ai dit, alimentait les métiers siciliens et, transformée, gagnait le monde arabe. Elle a donné au katépanat sa monnaie arabe *(tarion, ektarion)*[52]. D'autres cocons ont pu assurer la richesse et le développement connus des centres urbains du thème de Longobardie. Si la culture du mûrier ne semble pas, en effet, y avoir concurrencé les céréales, la vigne, les oliviers, les bovins et les ovins mentionnés dans de nombreux documents[53], le tissage de la soie a pu faire sa fortune. Abû Ahmed Ğafa Ga'far

48. G. MONGELLI, *Abbazia di Montevergine. Regesto delle pergamene*, I, Rome, 1956, nº 70, p. 40.
49. F. MARINCOLA S. FLORO, *op. cit.*, p. 52.
50. A. GUILLOU, *Le brébion de la métropole byzantine de Règion*, Cité du Vatican, 1974, lignes 48, 6.
51. La première période de colonisation byzantine, dont les recherches de liturgie démontrent l'origine orientale et, en particulier, syro-palestinienne, ne peut être définitivement écartée, mais ne peut être actuellement établie. J'y reviendrai sous peu.
52. Voir A. GUILLOU, *L'Italie byzantine du IXe au XIe siècle. État des questions*, dans E. BERTAUX, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. IV, Rome, 1974, *Introduction*, sous presse.
53. Voir, par exemple, Gauffredus Malaterra, *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae comitis ...*, I, 10, éd. E. PONTIERI (L. A. MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, 5), Bologne, s.d. [1928], p. 13 : *Nam crebris incursionibus eos* (les habitants) *lacessentes*, vineta *et* oliveta *eorum extirpabant*, armenta *et* pecora *et caetera, quae ad unum necessaria sunt, nihil extra castra relinquentes, diripiebant.* Il s'agit des dévastations opérées par les Normands après leur victoire de Montepeloso (le

ibn-'Ubayd en 925, pillant Oria, une petite ville de l'intérieur, située entre Tarente et Brindisi, en rapporta selon un chroniqueur arabe « des draps de soie avec des dessins et des couleurs, des bijoux et des espèces »[54]. Il n'est pas sûr que ces soieries aient été tissées à Oria, d'autant que la ville connaissait au xe siècle, grâce à sa population juive, le trafic international, mais la présence de ces Juifs, partout ailleurs spécialisés dans la teinture des étoffes, y ferait penser. On rappellera, en outre, que les chansons françaises du xiie et du xiiie siècles ont l'habitude de chanter les tissus de soie d'Otrante, dans le sud du thème de Longobardie[55]. La soie de Calabre a donc pu être manufacturée dans les villes des Pouilles, image de la division du travail que l'on a trouvée déjà dans l'Occident arabe, à plus petite échelle sans doute, en Espagne. Si mon interprétation du passage concernant Chama dans l'inventaire de S. Giulia de Brescia est exacte, les cocons calabrais rejoignaient aussi le marché de Pavie.

Celui-ci est d'ailleurs connu comme un centre du commerce des vêtements de soie depuis le début du ixe siècle. Un moine de Saint-Gall raconte, en effet, que Charlemagne ayant invité inopinément des courtisans à une chasse dans les montagnes de Cividale, avait revêtu sa pelisse, quand ceux-ci portaient de riches manteaux de soie, que les Vénitiens venaient d'apporter d'Orient à Pavie[56].

Mais il faut peut-être reprendre le texte souvent cité de Liudprand de Crémone, qui en 968 répondit aux officiers byzantins qui lui défendaient de sortir certaines étoffes interdites à l'exportation : « Ces étoffes n'ont rien de singulier, puisque chez nous les péripatéticiennes et les mages les portent. — D'où viennent-elles?, lui est-il demandé. — Des commissionnaires vénitiens et amalfitains qui se nourrissent avec les denrées alimentaires qu'ils emportent »[57]. Sans tenir même compte de l'aspect littéraire de la réponse de Liudprand qui pourrait bien connaître les satires dans lesquelles Horace dit que les vêtements de soie sont ceux des filles et des femmes

3 septembre 1041). En 1051 un navire chargé d'huile prêt à partir pour Constantinople est incendié dans le port de Bari (*Anonymi Barensis chronicon*, éd. L. A. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, 5, Milan, p. 151). En 1069 douze navires chargés de céréales et autres produits *(omnique bono)* sombrent près du port de Monopoli (*Anonymi Barensis chronicon*, *ed. cit.*, p. 153).

54. Trad. M. Amari, *Biblioteca arabo-sicula*, t. II, Turin-Rome, 1881, p. 27.

55. Aye d'Avignon, éd. F. Guessard-P. Meyer *(Les anciens poètes de la France)*, Paris, 1861, vers 1447 ; Adenet le Roi, *Berte aus grans pié*, éd. U. Th. Holmes, Chapel Hill, 1946, vers 272 ; Herbert le duc de Dammartin, *Folque de Candie nach den festländischen Hanschriften zum ersten Malen vollstandig hgg.* von O. Schultz-Gora, t. I, Dresde, 1909, vers 522 ; t. II, Dresde, 1915, vers 134 ; Anséis de Carthage, éd. J. Alton (*Bibl. des Litt. Ver.*, 194), Tubingen, 1892, vers 1666 ; etc. Je remercie mon ami J. Monfrin de m'avoir suggéré cette piste.

56. *De gestis Karoli imperatoris*, L. II, 17, éd. G. H. Pertz (*Mon. Germ. Hist.*, *Scriptores*, 2), Hanovre, 1829, p. 760.

57. *Legatio*, c. 55, éd. J. Becker, *Die Werke Liudprands von Cremona (Mon. Germ. Hist., Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum)*, Hanovre-Leipzig, 1915, p. 205.

légères[58], on peut retenir que les soieries apportées à Venise ne venaient pas toutes obligatoirement d'outre-mer, mais pouvaient venir aussi, entre autres pays producteurs, des Pouilles.

Un autre centre de tissage en activité au plus tard au XIe siècle est celui de Gaète, au sud de Rome : un testament mentionne, en effet, en 1028 un tissu de bonne soie mêlée de fils d'or qui y a été confectionnée[59].

Un autre débouché possible pour les cocons calabrais doit encore être proposé : Thèbes. L'éditeur du cadastre de cette région, daté de la fin du XIe siècle, a observé que parmi les propriétaires enregistrés dans celui-ci quelques-uns étaient originaires d'Italie du Sud[60]. Arkopodès, Kastélianos, Logaras, Pardos, Ploutinos, Politianos, etc. sont des noms fréquents dans le thème de Calabre[61], ils se retrouvent dans la région de Thèbes dans la deuxième moitié du XIe siècle, sans que l'on puisse préciser la date à laquelle ceux qui les portent se sont établis en Béotie. On sait, d'autre part, quelle était jusque dans l'Orient musulman au XIIe siècle la réputation des ateliers de Thèbes pour le tissage de la soie, puisque l'émir seldjouk d'Ikonion, Moieddin, demande aux Byzantins un tribut annuel composé d'une certaine quantité de métal précieux et de « quarante de ces pièces de soie que les Thébains fournissent à l'empereur »[62]. A supposer que la région de Thèbes n'ait pas produit elle-même ses cocons, ou du moins tout de suite, ne peut-on penser à un tissage thébain des cocons ou de la soie grège calabraise, la migration humaine, comme il arrive souvent, ayant suivi la route commerciale déjà connue?

Constantinople acquérait-elle des cocons ou de la soie grège dans le katépanat d'Italie? Le Livre de l'Éparque, règlement de la préfecture de Constantinople, édicte que les marchands de vêtements de la capitale peuvent acheter des étoffes de soie standard (χαρέρια), quelle qu'en soit l'origine, il supprime les taxes sur les transactions opérées dans la ville par les marchands de soie grège venant de province, mais interdit que la soie grège entrée soit réexportée, de même que soient vendus au kylistareion impérial (?) des manteaux confectionnés au dehors[63]. Rien ne s'oppose donc à ce que le katépanat ait été un fournisseur de la capitale de l'Empire, puisqu'on ignore où achetaient leur matière première les ateliers de Cons-

58. Par exemple Satire I, 2, vers 100-105. Sur les insertions de textes par Liudprand, on lira par exemple L. HAVET, Un passage de Liudprand, *Revue critique d'histoire et de littérature*, 12, 1878, p. 197-198.

59. *Codex diplomaticus Cajetanus* (*Tabularium Cassinense*, 1), Mont Cassin, 1887, p. 300 : *Fondata serica bona Gaytanisca*, donnée pour faire une chasuble pour la cathédrale.

60. N. SVORONOS, Recherches sur le cadastre byzantin ..., *BCH*, 83, 1959, p. 144.

61. Consulter, par exemple, l'index de l'édition du brébion de Reggio, citée ci-dessus à la n. 32.

62. Καὶ σηρικοῖς τεσσαράκοντα νήμασιν, ἅπερ ἐκ Θηβῶν ἑπταπύλων βασιλεῖ κεχορήγηται, NICÉTAS CHÔNIATÈS, Χρονικὴ διήγησις, éd. Im. BEKKER, Bonn, 1835, p. 608-609.

63. V, 1 ; VI, 2 ; VII, 1, éd. J. NICOLE, Londres, Variorum Reprints, p. 29, 31, 34.

tantinople, qui tissaient et apprêtaient des qualités de tissus de renommée mondiale.

Les Vénitiens, les marins de Bari, de Monopoli et des autres ports du thème de Longobardie, les Juifs, pouvaient transporter au-delà des mers les marchandises du katépanat, les Amalfitains aussi, on le sait[64], mais ceux-ci avaient avec la Calabre des rapports plus étroits, comme le prouve un petit fait divers qui a échappé aux historiens de l'économie. Vers 1058, le jeune frère de Robert Guiscard, Roger, se trouve à Scalea, un petit bourg situé sur la grande route de terre qui unissait Amalfi à Reggio, lorsqu'on lui annonça l'arrivée de marchands amalfitains chargés de produits de valeur *(onustos pretiosis opibus).* Roger saute sur son cheval et, accompagné de treize soldats, court s'emparer des marchands qu'il ramène à Scalea ; il leur prend toutes leurs marchandises et, avec le produit de la rançon qu'il exige en plus d'eux pour les laisser repartir, il peut lever une troupe importante (100 hommes, dit le chroniqueur)[65]. On ne sait quelle était la nature du précieux chargement apporté en Calabre par ces marchands et on ne peut conclure, du fait qu'ils avaient avec eux des espèces métalliques, que celles-ci provenaient des ventes qu'ils avaient effectuées. Mais on retiendra que les Amalfitains, coureurs de mers, prospectaient aussi au milieu du XIe siècle les marchés locaux de Calabre et l'on y ajoutera ce détail fourni par les documents de la ghéniza du Caire, qu'ils transportaient à la même époque en Égypte de la soie et du miel[66], deux produits du katépanat d'Italie et, en particulier, de la Calabre.

Je n'ai pas parlé de la consommation de la soie par le katépanat lui-même, car les sources n'en disent rien. Ce qu'elles disent par contre c'est que les vêtements de soie, mais les plus précieux étaient importés[67], servaient, comme d'autres produits de luxe, de monnaie d'échange pour une somme évaluée par sa référence à l'or (ceci est essentiel). Ainsi en novembre 1064 l'archevêque de Siponto, Gerardus, cède au riche monastère Sainte-Marie de Tremiti le tiers d'une saline contre un *skaramangion*, habit de cour

64. On se reportera au traité concédé par les Byzantins à Venise en 992, éd. A. Pertusi, Venezia e Bisanzio nel secolo XI, dans *La Venezia del mille,* Florence, 1965, p. 155-160 (= Fr. Dölger, *Regesten*, n° 781).

65. Gauffredus Malaterra, I, 27, éd. E. Pontieri, p. 21.

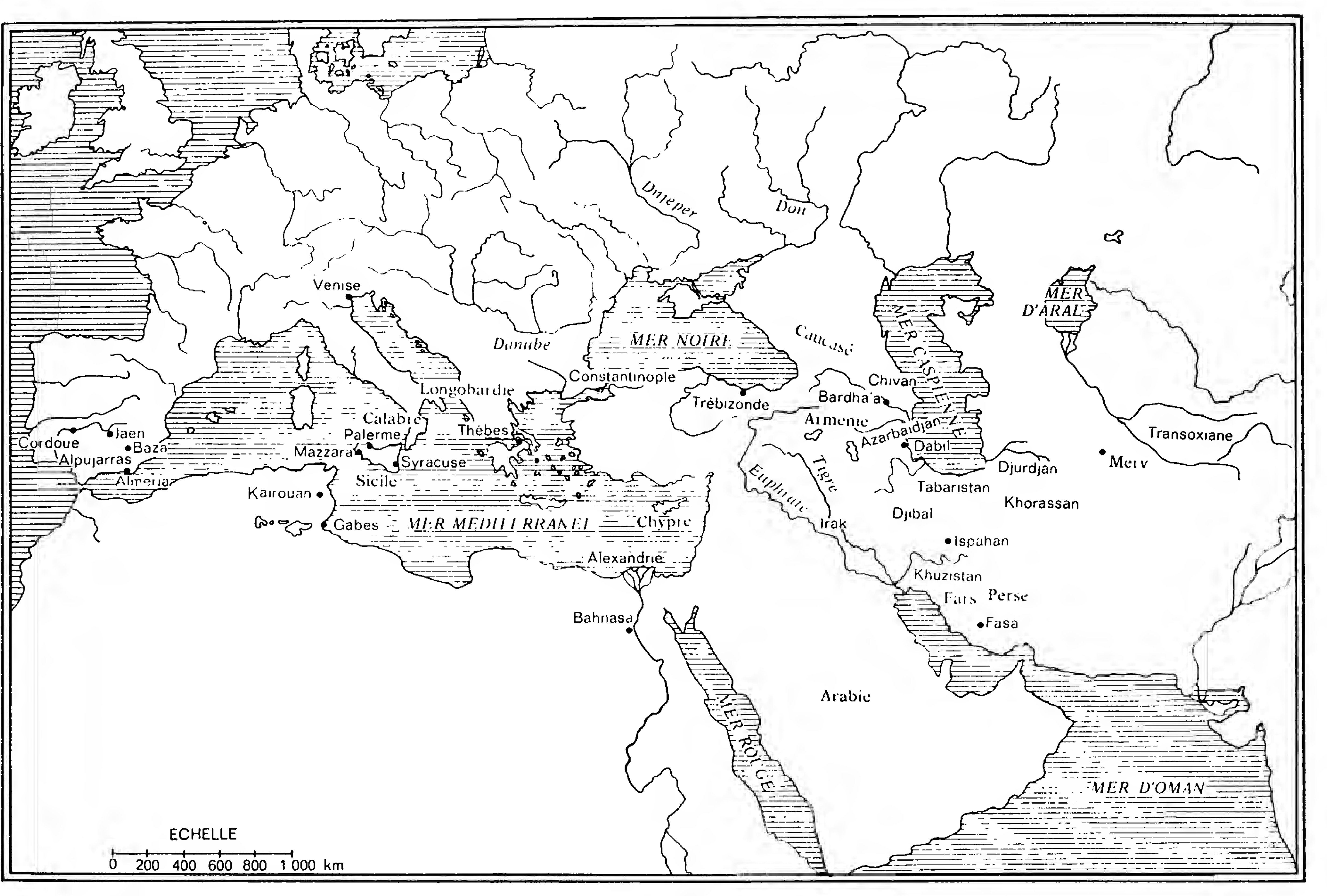
66. S. D. Goitein, *op. cit.*, I, p. 46, 402 n. 33 ; voir A. O. Citarella, Patterns in medieval Trade : the Commerce of Amalfi before the Crusades, *The Journal of economic History*, 28, 1968, p. 531-555, qui fait d'Amalfi, jusqu'à l'époque normande, le plus riche port d'Italie méridionale, le centre d'un commerce triangulaire : exportation en Afrique de blé, de bois, de vêtements de lin, de vin et de fruits contre l'huile, la cire, l'or d'Ifrikiya, les épices et l'or d'Égypte, achat à Constantinople de produits rares (vêtements précieux, bijoux, objets d'art), échange en Italie contre des produits agricoles avec profits investis en terres ; construction de l'esprit, qui ne peut être soutenue par les sources.

67. Un *skaramangion* avait été donné par le *praipositos* Basile Pédiaditès, qui remplaça Georges Maniakès à la tête des troupes byzantines en Sicile en 1040, au monastère Hagios-Nikolaos de Kalamitzan (Calamizzi près de Reggio) : A. Guillou, *Le brébion de la métropole byzantine de Règion*, ligne 247.

de hauts fonctionnaires, et une icône ; en décembre 1068, la monnaie sera, pour payer un autre tiers de saline, une icône de la Vierge ornée d'or valant 30 *nomismata* et un autre *skaramangion* fait de tissu mêlé de fils d'or estimé à plus de 20 *nomismata*[68]. Une série d'autres exemples de ce mode de paiement seraient moins significatifs, car les deux que j'ai retenus concernent deux parties contractantes riches de biens-fonds, le monastère Sainte-Marie de Tremiti et l'évêché de Siponto, dont les liquidités seraient restreintes dans une conjoncture économique d'expansion. Mais on se rappellera que depuis le haut Moyen Age les pièces de soie sont considérées par la loi byzantine comme ayant la valeur de l'or[69] ; le traité signé en 944 par les Byzantins et les Russes prévoit qu'on versera aux Russes du quartier Saint-Mamas à Constantinople, pour un esclave qui aura fui, deux pièces de soie, tandis qu'un esclave russe sera racheté aux Byzantins 10 *nomismata*[70]. Un prôtospathaire, Épiphane, envoyé en 934/936 en Italie, reçoit pour couvrir les frais de son voyage de nombreux vêtements, dont il rapportera une partie sa mission accomplie[71]. Au milieu du xe siècle, les tribus Petchénègues, pour protéger la Chersonèse contre les incursions russes, reçoivent des Byzantins un salaire fixé, entre autres, en tissus de soie standard (χαρέρια) et en brocarts d'or[72]. L'autorisation de mariage donnée par l'évêque sera payée 1 *nomisma* par le fiancé, 12 mesures de tissu (on ne dit pas lequel) par la fiancée[73]. Il s'agit bien là d'une monnaie au même titre que le métal, et cela est si vrai que, même si on connaît des transports de grosses quantités de soie entre la Sicile, par exemple, et l'Égypte au xie siècle, la soie est considérée comme un capital d'investissement plus que comme une marchandise[74].

Au prix le plus bas de la soie grège sicilienne sur les marchés orientaux (2 dinars la livre)[75], la production du seul thème de Calabre vers 1050 peut être évaluée à 4.000.000 de dinars environ. A titre de comparaison, on rappellera que cette somme est le montant approximatif de l'impôt foncier, principal revenu du trésor fatimide au début du xie siècle[76], et que Basile II

68. A. Petrucci, *Codice diplomatico del monastero benedittino di S. Maria di Tremiti (1005-1237)* (*Istituto storico italiano per il medioevo. Fonti per la storia d'Italia*, 98), Rome, 1960, nº 76, p. 229 ; 79, p. 237.
69. Νόμος 'Ροδίων ναυτικός, 40, éd. J. Zépos-P. Zépos, *Jus graeco-romanum*, t. 2, rééd. Darmstadt, 1962, p. 103 : τὰ δὲ ὁλοσηρικὰ ... ὡς ὅμοια ὄντα τοῦ χρυσίου.
70. Trad. Irène Sorlin, Les traités de Byzance avec la Russie au xe siècle, *Cahiers du monde russe et soviétique*, 2, 1961, art. 1, p. 449 ; art. 6, p. 450.
71. Λόγῳ ἐξόδου τοῦ αὐτοῦ ταξειδίου, Constantin Porphyrogénète, Ἔκθεσις τῆς βασιλείου τάξεως, *ed. cit.*, t. I, p. 661-662.
72. Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, 6, éd. Gy. Moravcsik (*Dumbarton Oaks Texts*, 1 = *Corpus fontium historiae byzantinae*), Washington D.C., 1967, p. 52.
73. J. Zépos-P. Zépos, *Jus graeco-romanum*, t. I, Athènes, 1931, p. 312.
74. S. D. Goitein, *op. cit.*, p. 223. On pensera aussi aux riches vêtements remis aux hauts fonctionnaires par l'empereur avec leur traitement en espèces.
75. *Ibidem*, p. 455 n. 54.
76. E. Ashtor, *op. cit.*, p. 550-551.



PAYS DE LA SOIE AU Xe SIÈCLE.

laissa en mourant (1025) une encaisse de 16.191.710 *nomismata* environ[77]. Même si les cocons ou la soie grège calabrais ne finissaient pas dans les coffres de l'État byzantin, en passant par les ateliers d'Égypte, d'Italie ou d'Hellade, les ressources que la population du katépanat d'Italie en tirait lui permettaient d'acquitter régulièrement ses impôts et les taxes à l'Empire, et des tributs aux Arabes[78].

La perte de la soie italienne en 1071, en même temps que celle de la Syrie[79] si âprement défendue, n'a pu avoir que de graves conséquences sur l'équilibre économique de l'empire byzantin, et il n'est peut-être pas exagéré de mettre cette double perte en rapport avec les dévaluations de la monnaie qui suivirent.

André GUILLOU.

77. D'après les calculs d'A. ANDRÉADÈS, *Les finances byzantines*, dans Ἔργα, t. I, Athènes, 1938, p. 442.

78. C'est le cas, au moins, de la Calabre dans son ensemble ; voir M. AMARI, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, éd. C. A. NALLINO, t. II, Catane, 1935, p. 203-210 (925-930), 283 (952), etc. pour ne pas parler des tributs imposés isolément aux villes de Calabre et de Longobardie.

79. Sur les conséquences territoriales de la défaite de Mantzikert (1071), on lira les textes arabes réunis et analysés par Cl. CAHEN, La campagne de Mantzikert d'après les sources musulmanes, *Byz.*, 9, 1934, p. 637-638.

CHRISTOPHOROS MYTILÈNAIOS

Énigme

Je suis un portique bâti sans bois ni pierres
Ni aucun autre des terrestres matériaux.
Sans qu'on puisse m'abattre, à moi seul je m'éclipse ;
Et je renais sans être érigé par personne.

[*L'arc-en-ciel.*]

(*trad. Ch. Astruc, d'après éd.* G. SOYTER, Griechischer Humor von Homers Zeiten bis heute[2], (Berlin, 1961, p. 120).

AMALFI ET BYZANCE (X^e-XIIe SIÈCLES)

Pendant deux siècles (x^e-xie siècles), Amalfi a partagé avec Venise le rôle d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Fortune singulière d'une petite ville que les conditions naturelles ne semblaient pas prédisposer à occuper un rang aussi éminent dans l'histoire économique de la Méditerranée médiévale. Depuis les travaux de Heyd, on explique cet essor par les privilèges dont jouissaient les Amalfitains dans l'empire byzantin, privilèges qui leur permettaient d'exercer un quasi-monopole dans l'importation des denrées orientales en Italie méridionale. La découverte des documents de la ghéniza du Caire incite à modifier ce schéma explicatif, au point que l'on en vient aujourd'hui à penser que les relations économiques d'Amalfi avec le monde islamique l'emportaient sur les échanges avec l'empire byzantin. Un colloque récemment organisé par le Centre Raffaele Guariglia (Sorrente-Amalfi, 14-16 juin 1973) a attiré l'attention sur l'histoire intérieure et sur les relations d'Amalfi avec les terres d'Islam[1]. La place de Byzance ayant été quelque peu négligée dans ces débats, il nous paraît utile de faire une mise au point des rapports entre Amalfi et l'empire byzantin aux xe-xiie siècles.

Jusqu'au début du ixe siècle, Amalfi fait partie du duché de Naples, donc de l'empire byzantin. Détachée par les Lombards de ce duché, Amalfi s'émancipe vers 839 en élisant un chef de son choix, Pietro, qui s'était illustré dans la guerre contre les Lombards. Comme les Vénitiens, et selon un processus identique, ils acquièrent ainsi une indépendance de fait qui est moins dirigée contre le gouvernement de Constantinople que contre l'autorité du duc de Naples[2]. Ils restent en théorie sujets de Byzance, qui

1. Un court résumé des travaux de ce colloque est donné par V. PANEBIANCO, Convegno internazionale di Studi storici sul tema « Amalfi nel Medioevo », *Il Picentino*, n.s., juin 1973, n. 2, p. 1-7.

2. Sur l'histoire d'Amalfi au haut Moyen Age, en dehors de l'ouvrage toujours utile de M. CAMERA, *Memorie storico-diplomatiche dell'antica città e ducato di Amalfi*, 2 vol., Salerne, 1876-1881, on consultera surtout M. BERZA, Amalfi preducale (596-957), *Ephemeris Dacoromana*, 8, 1938, p. 349-444, et du même, Un'autonomia periferica bizantina : Amalfi (secolo VI-X), in *Atti del V Congresso internazionale di Studi bizantini*, 1936, t. I, Rome, 1939, p. 25-31 ; cf. en dernier lieu Armand O. CITARELLA, *Saggio bibliografico per una storia di Amalfi nell'alto Medioevo*, Salerne, 1973, et *Archivio storico per le province napoletane*, 3e s., X, 1972, p. 407-425.

accepte d'autant mieux cette « autonomie périphérique », au sens où l'entendait Bratianu[3], que les Amalfitains luttent vaillamment contre les Lombards de Bénévent et de Salerne, et donnent au basileus les marques d'allégeance qui lui sont dues. Les chefs (préfets) amalfitains reçoivent en récompense des titres honorifiques byzantins : vers 907, *Manso Fusilis* est fait spatharocandidat, Mastalo Ier patrice impérial en 922, Mastalo II duc avant 957, ce qui met celui-ci sur un pied d'égalité avec ses homologues de Naples et de Venise[4]. A cet égard, Byzance adopte vis-à-vis d'Amalfi une attitude tout à fait comparable à celle dont elle use envers Venise ; peut-être même mesure-t-elle moins ses faveurs à la cité campanienne, pivot de la résistance contre les Lombards en Italie méridionale.

Amalfi, devenue autonome et constituée en archevêché, n'en continue pas moins à bien servir Byzance, dont l'amitié facilite l'activité de ses marchands. Elle fournit aux basileis des mercenaires dont les contingents occupent une place de choix dans l'armée de Nicéphore Phocas[5]. Les usages byzantins sont à l'honneur dans le gouvernement d'Amalfi : le duc régnant associe au trône son fils aîné et sa chancellerie copie les usages habituels de la chancellerie impériale[6]. Lors des désordres internes qui ponctuent l'histoire d'Amalfi au XIe siècle, les ducs destitués trouvent naturellement refuge à Constantinople comme en une sorte de seconde patrie : c'est le cas de Manson II, expulsé en 1038, et de Jean II déposé en 1039[7]. Par la suite, pour se défendre contre Guaimar V de Salerne, qui occupe un moment leur ville, les Amalfitains resserrent leurs liens avec Byzance, en utilisant l'influence de leurs concitoyens installés à Constantinople.

Face à l'expansion normande, l'alliance byzantine devient pour Amalfi la condition de sa survie ; en 1053, son archevêque, Pierre, accompagne le pape Léon IX, allié du basileus, vers les Pouilles où l'armée pontificale aurait soutenu la domination byzantine, si elle n'avait été défaite à Civitate[8]. Quelques années plus tard, alors que le pape Alexandre II s'est rapproché des Normands, Pantaleone, le fils du comte Mauro, se fait l'intermédiaire entre Constantin Doucas, l'antipape Honorius II et le jeune roi des Romains Henri IV, avec l'espoir qu'une coalition des deux

3. G. I. Bratianu, *Privilèges et franchises municipales dans l'empire byzantin*, Paris-Bucarest 1936, p. 71-72 ; A. O. Citarella, The relations of Amalfi with the Arab world before the Crusades, *Speculum*, 42, 1967, p. 300.

4. A. Hofmeister, Der Übersetzer Johannes und das Geschlecht Comitis Mauronis in Amalfi. Ein Beitrag zur Geschichte der byzantinisch-abendländischen Beziehungen besonders im 11. Jahrhundert, in *Historische Vierteljahrschrift*, 27, 1932-1933, p. 252 ; M. Berza, *Un'autonomia periferica*, p. 30 ; Id., *Amalfi preducale*, p. 430-433. En 1053 encore, Manson est duc et patrice, cf. *Chronicon amalfitanum*, in Muratori, *Antiquitates Italicae Medii Aevii*, Milan, 1738, I, p. 211.

5. Liutprand de Crémone, *Relatio de legatione constantinopolitana*, in *MGH*, *SS*, III, p. 357.

6. M. Berza, *Amalfi preducale*, p. 435-436.

7. *Chronicon amalfitanum*, p. 211 ; cf. E. Pontieri, La crisi di Amalfi medioevale, *Tra i Normanni nell'Italia meridionale*, Naples, 1948, p. 387.

8. *Chronicon Vulturnense*, éd. Federici, Rome, 1938, III, p. 86.

empires permettrait de sauver l'indépendance de son pays[9]. Le projet n'aboutit pas ; bien au contraire, lorsque les Byzantins eurent été expulsés d'Italie, un parti favorable aux Normands, considérés comme un moindre mal, offre Amalfi à Robert Guiscard, et Pantaleone, qui demeure fidèle à Byzance, semble alors un exilé, attaché à un rêve qui n'avait plus de chance de s'accomplir[10]. La conquête normande, définitive en 1100, rompt les liens politiques noués entre Byzance et Amalfi, grâce auxquels cette cité avait pu créer une importante colonie à Constantinople et profiter de l'immense marché que lui ouvrait l'empire.

Les Amalfitains ont été les premiers Occidentaux à s'établir de manière permanente à Constantinople, sans doute dès les premières décennies du xe siècle. En 944, en effet, la colonie amalfitaine est assez forte pour fournir une aide efficace à Constantin VII, lorsque Romain Lécapène est déposé par ses fils[11]. On ignore tout de son développement, qui dut coïncider avec l'apogée commercial de la mère patrie. Tout au plus sait-on que les Amalfitains étaient installés sur les rives de la Corne d'Or, entre la porte de Pérama, où se terminait vers l'Est la concession des Vénitiens, et la porte du Néorion ou celle de l'Hicanatissa, qui marquaient la limite occidentale du comptoir pisan. C'est à cette dernière porte qu'aboutissait la conduite d'eau des Amalfitains, plusieurs fois mentionnée dans le chrysobulle concédé aux Pisans par Isaac II Ange en 1192[12]. Ce texte cite également l'échelle des Amalfitains, proche de l'échelle des Pisans. Sur une étendue restreinte, les gens d'Amalfi possédaient au moins un monastère où fut inhumé vers 1063 l'évêque de Palestrina Bernard, pendant le séjour à Constantinople du duc de Salerne Gisulf[13]. Ce monastère était adjacent à une église *Sancta Maria Amalphitanorum de Latina*, dont parle Pierre Damien dans une lettre qu'il écrit entre 1060 et 1066, pour exprimer sa joie que les moines du lieu soient restés fidèles à Rome[14]. Il est possible que les Amalfitains aient eu une autre église, dédiée à sainte Irène, église qu'un document littéraire, la *Vita Herinis*, place à proximité de Sainte-Marie-Latine[15]. Ces édifices,

9. *Benzonis episcopi Albensis ad Henricum IV imp. lib. II*, in *MGH*, *SS*, t. XI, p. 615 ; cf. E. Pontieri, *La crisi*, p. 397 ; A. Hofmeister, *Der Übersetzer*, p. 260-262.

10. E. Pontieri, *La crisi*, p. 401-407 ; G. Coniglio, Amalfi e il commercio amalfitano nel Medioevo, *Nuova Rivista Storica*, 18-19 (1944-1945), p. 104-107 ; G. Galasso, Il commercio amalfitano nel periodo normanno, *Studi in onore di R. Filangieri*, I, Naples, 1959, p. 81-84.

11. Liutprand de Crémone, *Antapodosis*, livre V, ch. 21, in *MGH*, *SS*, III, p. 333.

12. MM, *Acta et diplomata graeca res graecas italasque illustrantia*, Vienne, 1865, III, pp. 18, 19, 22 ; cf. R. Janin, *Constantinople byzantine*², Paris, 1964, p. 246-247.

13. Amato di Montecassino, *Storia de' Normanni*, éd. V. de Bartholomaeis, *Fonti per la storia d'Italia*, 76, Rome, 1935, p. 211 ; cf. A. Hofmeister, *Der Übersetzer*, p. 231. L'identification de cet évêque est incertaine.

14. Petri Damiani epist. VI, 13, in Migne, *PL*, 144, col. 396 ; cf. A. Pertusi, Monasteri e monaci italiani all'Athos nell'alto Medioevo, *Le Millénaire du Mont Athos 963-1963*, Chevetogne, 1963, I, p. 218-219.

15. A. Hofmeister, *Der Übersetzer*, p. 231 et 234.

desservis par des clercs italiens, furent sans doute ceux que fit fermer Michel Cérulaire en 1053[16]. En dehors de Constantinople, les Amalfitains sont établis au débouché des grandes voies terrestres menant vers la capitale de l'empire : Durazzo[17], Almyros, ainsi qu'à Antioche où l'on connaît la rue, l'hospice et l'église des Amalfitains consacrée à sainte Marie Latine[18].

On ne sait comment était administrée la colonie de Constantinople ni quels en étaient les habitants. Des textes fragmentaires font sortir de l'ombre la famille de Mauro et Pantaleone, dont les liens d'affaires s'étendent à tout le bassin méditerranéen[19]. Mauro jouit d'une fortune immense ; il manifeste sa munificence par des dons au palais archiépiscopal d'Amalfi, par la fondation d'institutions charitables à Antioche et à Jérusalem, par des services financiers rendus au basileus, qui lui confère le titre d'hypatos. Son fils Pantaleone hérite de sa richesse et de ses titres : qualifié de patrice en 1063, puis de dishypatos en 1070, il accueille fastueusement Gisulf de Salerne en 1063 ; il mène une politique anti-normande pour sauver l'indépendance de sa lointaine patrie campanienne, en cherchant à rapprocher le basileus de l'empereur Henri IV. Il est à la tête d'une puissante flotte personnelle, qu'il met au service de l'expédition dirigée par les Génois et les Pisans contre Mahdîya en août 1087. Il se distingue aussi par les dons qu'il adresse à de grandes églises de Rome et d'Italie méridio-

16. A. Michel, Amalfi im griechischen Kirchenstreit (1050-1090), *Atti del V Congresso internazionale di Studi bizantini (1936)*, t. I, Rome, 1939, p. 34.

17. Anne Comnène, *Alexiade*, V, i, 1, éd. Leib, Paris, 1943, II, p. 7 ; cf. A. Ducellier, *Durazzo, Valona et la côte moyenne de l'Albanie du XIe au XVe siècle*, thèse manuscrite pour le Doctorat d'État, Université de Paris-I (1970), t. I, p. 125-126.

18. Guillaume de Tyr, éd. P. Paris, I, Paris 1879, pp. 20 et 197 ; Amato di Montecassino, *Storia*, p. 342 ; R. Röhricht, *Regesta regni hierosolymitani 1097-1291*, rééd. New York, 1960, p. 63-64 ; C. Imperiale di Sant'Angelo, *Codice diplomatico della Repubblica di Genova*, I, Rome, 1936, p. 17 ; cf. G. M. Monti, Il commercio marittimo di Amalfi fuori d'Italia nell'alto Medioevo, *Rivista del diritto della navigazione*, VI, Rome, 1940, p. 394 ; A. O. Citarella, *The relations of Amalfi*, p. 311 ; Id., A puzzling question concerning the relations between the Jewish communities of Christian Europe and those represented in the Geniza documents, *The Journal of the American Oriental Society*, 91, 1971, p. 395 ; C. Cahen, *La Syrie du nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, 1940, p. 488. Aimé du Mont Cassin attribue également à Mauro l'initiative de la construction à Jérusalem d'un hospice qui devait être le berceau de l'ordre des Hospitaliers. Sur cette fondation bien connue, cf. J. Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100-1310)*, Paris, 1904, p. 11-33 ; J. Riley Smith, *The Knights of S. John in Jerusalem and Cyprus (1100-1350)*, Londres, 1967, p. 34-36.

19. A. Schaube, *Handelsgeschichte der Romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zur Ende der Kreuzzüge*, Munich, 1906, p. 34 ; A. Hofmeister, *Der Übersetzer*, p. 249-267 ; E. Pontieri, *La crisi*, p. 396-399 ; G. Coniglio, *Amalfi e il commercio*, p. 102-103 ; G. M. Monti, *Il commercio marittimo di Amalfi*, p. 393-394 ; A. O. Citarella, Patterns in medieval trade : the commerce of Amalfi before the Crusades, in *Journal of Economic History*, 28, 1968, p. 531-555 ; Y. Renouard, *Les hommes d'affaires italiens au Moyen Age*, Paris, 1968, p. 36-39, donne un résumé commode sur l'histoire de cette famille.

nale. Ces marchands, qui interviennent dans la vie politique internationale de leur temps, allient puissance et libéralité, magnificence et piété : ils sont les « premiers grands hommes d'affaires italiens du Moyen Age » (Renouard). Leurs descendants, tout en continuant à porter quelques titres auliques byzantins, durent progressivement se replier dans la ville d'origine de leur famille, sans doute en raison de la concurrence impitoyable que les Vénitiens faisaient aux Amalfitains au XIIe siècle[20].

Avant cette époque de déclin, le commerce amalfitain à Byzance avait connu une singulière prospérité, dès les premières décennies du Xe siècle. En 968, Liutprand de Crémone déclare aux commerciaires byzantins, qui lui confisquaient des *pallia* de soie, que, de notoriété publique, les Amalfitains et les Vénitiens exportent de l'empire en contrebande les κωλυόμενα, c'est-à-dire surtout les étoffes de pourpre servant à la confection des vêtements de cérémonie que l'on retrouve dans la garde-robe et le trésor des papes[21]. Des gens d'Église, des seigneurs de haut rang achètent des *pallia* de soie importés par des Amalfitains : l'église Santa Lucia in Reginnis de Minori, proche d'Amalfi, le prêtre Giovanni de Fontanella en 1007, l'abbé Thibaut du couvent de San Liberatore en 1019[22]. L'abbé du Mont-Cassin, Didier, se rend à Amalfi en 1065 et y achète vingt draps de soie et une vasque d'argent d'un poids de sept livres, pour contenir l'eau bénite[23]. La plupart des produits de luxe importés par les Amalfitains en Italie — perles, joyaux, tapis, vêtements de soie, encens, parfums, épices — étaient vendus sur les places de Rome et de Pavie et, par la via Francigena gagnaient les pays d'Outremont, aux mains des pèlerins venus se recueillir sur la tombe de saint Pierre.

Acheter des produits de luxe à Byzance supposait que les Amalfitains fussent détenteurs de gros moyens d'échange. Or, on ignore ce qu'ils pouvaient importer dans l'empire[24]. Allaient-ils charger à Alexandrie pour le compte de Byzance cet alun d'Égypte, indispensable à l'industrie textile,

20. A. HOFMEISTER, *Der Übersetzer*, p. 271-283, et tableau généalogique p. 508.

21. LIUTPRAND DE CRÉMONE, *Relatio de legatione*, p. 359 ; cf. M. BERZA, *Amalfi preducale*, p. 440.

22. A. SCHAUBE, *Handelsgeschichte*, p. 35 ; W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, rééd. Amsterdam, 1967, I, p. 94-96 et 107.

23. LÉON D'OSTIE, Chronica monasterii Casinensis, in *MGH*, *SS*, t. VII, p. 711 ; cf. G. M. MONTI, *Il commercio marittimo di Amalfi*, p. 395 ; A. O. CITARELLA, *The relations of Amalfi*, p. 302 ; ID., *Patterns in medieval trade*, p. 554. Sur les relations commerciales entre l'abbaye du Mont-Cassin et Amalfi, cf. en dernier lieu H. M. WILLARD, The Fundicus, a port facility of Montecassino in medieval Amalfi, in *Benedictina*, 19, 1972, p. 253-261.

24. La chronique anonyme de Bari, éd. MURATORI, *R.I.S.*, t. V, p. 152, mentionne le naufrage de trois bateaux partant pour Constantinople, mais sans en préciser le chargement ; *ibid.*, p. 153, naufrage près de Monopoli de douze bateaux chargés de ravitaillement, mais l'auteur de la chronique ne cite pas le but du voyage. Il est vraisemblable que l'Italie du Sud devait contribuer au ravitaillement en blé de Byzance, grâce à la flotte amalfitaine.

avant l'exploitation par les Zaccaria de l'alun de Phocée[25]? Byzance utilisait-elle cet alun égyptien ou se contentait-elle de ses alunières d'Asie mineure? Autant de questions qui restent sans réponse. De même, on ne saurait dire quelle part prenaient les Amalfitains dans le commerce international de Byzance ni quelle concurrence ils pouvaient faire aux marchands byzantins eux-mêmes, en profitant de droits de douane réduits. Comme les Vénitiens, les Amalfitains se rendent à Constantinople plus comme acheteurs que comme vendeurs, ce qu'atteste la politique de Byzance, imposant un droit de deux *nomismata* pour tout bateau entrant dans le port de Constantinople, mais une taxe de 17 *nomismata* à la sortie[26]. La balance des comptes est donc lourdement défavorable aux Amalfitains. Elle n'est au total équilibrée que grâce à l'organisation d'un vaste commerce méditerranéen qui permet aux marchands d'Amalfi de vendre dans le monde musulman, en Ifrîqiya et surtout en Égypte, des produits agricoles d'Italie du Sud, des matériaux « stratégiques », des esclaves et du bois de charpente. Les marchés vitaux et rémunérateurs pour les Amalfitains sont ceux de Berbérie, et, pour reprendre une expression de Maurice Lombard, seul l'or arabe permet aux Amalfitains de compenser leur déficit dans le commerce avec l'empire byzantin[27]. Ils utilisent à cet effet les *tari* d'or, quarts de dinar, en usage chez les Arabes de Sicile et chez les Fatimides, monnaies qui circulent en Italie du Sud dès le Xe siècle[27 bis]. Le commerce des Amalfitains à Byzance n'est en somme que la contrepartie de leurs échanges fructueux avec le monde arabe.

L'on peut même se demander, à la lumière de la documentation provenant de la ghéniza du Caire, si les Amalfitains n'étaient pas davantage attirés par Alexandrie que par Constantinople. En dehors des tissus de pourpre et des objets d'art que pouvait seule fournir Byzance, les deux marchés étaient également pourvus de marchandises orientales, mais il n'est pas certain qu'ils présentaient tous deux le même attrait pour les Occidentaux. Quoique les prix des produits à Byzance au XIe siècle soient inconnus, il semble établi qu'alors l'avantage est à l'Égypte ; les denrées

25. C. Cahen, L'alun avant Phocée. Un chapitre d'histoire économique islamo-chrétienne au temps des Croisades, *Revue d'histoire économique et sociale*, 41, 1963, p. 433-447.

26. G.-L. Tafel - G.-M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, rééd. Amsterdam 1964, I, p. 36-39 ; F. Dölger, *Regesten des Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, nº 781 ; cf. F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age*, Paris, 1959, p. 34 ; A. Pertusi, *Monasteri e monaci*, p. 219 ; G. M. Monti, *Il commercio marittimo*, p. 393 ; A. O. Citarella, *Patterns in medieval trade*, p. 548.

27. M. Lombard, L'or musulman du VIIe au XIe siècle, *Annales ESC*, 2, 1949, pp. 154, 157, 159 ; A. O. Citarella, *Patterns in medieval trade*, p. 551-552 ; C. Cahen, *Amalfi en Orient à la veille, au moment et au lendemain de la première Croisade*, communication présentée au colloque Amalfi nel Medioevo (14-16 juin 1973).

27 bis. J. Mertens, *Ordona II*, Bruxelles 1967, p. 155-171. On a retrouvé à Ordona, dans les Pouilles, des imitations de monnaies fatimides, remontant aux années 950.

orientales y arrivent à moindre coût, en raison des troubles que connaissent la Perse et l'Iraq, pays par lesquels passent nécessairement les routes asiatiques se dirigeant vers l'empire byzantin. Aussi les Amalfitains, et en particulier la famille du comte Mauro, entretiennent-ils d'excellentes relations avec le calife fatimide, tout en conservant une place éminente à Constantinople. En effet ils y bénéficient de droits réduits sur leur commerce, et la capitale de l'empire représente pour eux un admirable poste de contrôle, d'où ils peuvent diriger un vaste réseau d'affaires s'étendant de la Syrie à la Sicile et de l'Afrique au Bosphore. Ajoutons encore que nos marchands participent à un autre courant d'échanges, non négligeable, qui mène vers l'Égypte les produits de l'archipel grec, le mastic peut-être, les fruits et les plantes médicinales assurément[28].

Tant par la nature des produits que par les lignes de communication qu'il emprunte, le commerce des Amalfitains à Byzance ressemble fort à celui des Vénitiens. Il s'en écarte toutefois dans la mesure où il est un commerce de distribution sans aucune base de production, et où il s'insère dans un vaste ensemble, cette « free trade community » (Goitein) que constitue aux xe et xie siècles le monde de la Méditerranée. Il doit tout à l'énergie et à l'esprit d'entreprise d'un groupe de marchands qui ont créé une nouvelle économie fondée sur les échanges et l'argent, en un temps où l'Occident tout entier ne connaissait encore que les formes diverses de l'économie terrienne. Précoce et brillant, il est fragile aussi ; il suffit que les conditions générales de l'activité économique se transforment pour qu'il connaisse des difficultés sérieuses annonçant la crise et le déclin d'Amalfi.

Avant d'en analyser les causes, il faut rappeler que l'établissement des Amalfitains dans l'empire byzantin a été à l'origine d'importants échanges culturels entre l'Orient et l'Occident. Dans le domaine religieux, par exemple, des moines amalfitains sont allés s'établir au mont Athos. L'histoire de leur couvent est assez bien connue, grâce à l'édition des actes de Lavra[29]. La construction, due à un certain Léon de Bénévent venu à l'Athos avec six disciples peu après 980, daterait des années 985-990. Elle est donc contemporaine des premiers documents concernant la colonie amalfitaine de Constantinople ; on a d'ailleurs émis l'hypothèse que le fondateur venait de la capitale de l'Empire, d'autant plus que le monastère de l'Athos est placé sous le même vocable qu'une des églises que possèdent les Amalfitains à Constantinople. Ce monastère, qui adopta la règle bénédictine, fut florissant jusqu'à la fin du xie siècle. En 1045, les moines amalfitains furent autorisés à faire usage d'un grand bateau pour se fournir

28. D. Goitein, *A Mediterranean Society. I: Economic foundations*, Univ. of California Press 1967, pp. 47 et 211 ; E. Ashtor, *Histoire des prix et des salaires dans l'Orient médiéval*, Paris 1969, p. 140-141.

29. P. Lemerle, A. Guillou et N. Svoronos, *Actes de Lavra*, Paris, 1970 ; cf. P. Lemerle, Les archives du monastère des Amalfitains au Mont Athos, *EEBS*, 23, 1953, p. 548-566 ; A. Pertusi, Nuovi documenti sui Benedettini amalfitani dell'Athos, *Aevum*, 27, 1953, p. 400-429.

à Constantinople de tout ce qui leur était nécessaire. Dans un acte de 1087, leur supérieur, Vito, figure même au troisième rang des signataires, derrière l'higoumène de Lavra[30]. Mais, dès la fin du règne d'Alexis Ier, qui l'avait placé sous la protection impériale, le couvent, de même que la colonie amalfitaine de Constantinople, entre en décadence. Il est probable, quoique l'on ignore si les moines restèrent fidèles à Rome ou passèrent à l'orthodoxie, que les luttes religieuses et le schisme furent la cause principale de ce déclin. Les papes Innocent III et Honorius III, lorsqu'ils s'adressent aux moines grecs de l'Athos, ignorent le couvent des Amalfitains, tombé dans une telle ruine qu'en 1287 Jean, le *prôlos* de l'Athos, accorda aux moines de Lavra les biens et les bâtiments désertés par les moines italiens[31].

Amalfi avait tenu en effet une certaine place dans les querelles qui séparèrent progressivement les Églises d'Orient et d'Occident. Son archevêque Pierre, sans doute parce qu'il connaissait le grec, fut adjoint par Léon IX à l'ambassade pontificale conduite à Constantinople par le cardinal Humbert[32]. Un certain Pantaleone d'Amalfi, qu'on est bien tenté d'identifier au fils du comte Mauro, a laissé des événements de 1054 un court récit de piètre valeur[33]. Quelques années plus tard, vers 1070, un Amalfitain, qualifié de *Laycus*, envoie une lettre à l'abbé Serge, du couvent Sainte-Marie des Amalfitains de Constantinople, lettre dont les arguments sont repris plus tard dans le traité sur les azymes de Brunon de Segni, abbé du Mont-Cassin[34]. Tous ces indices attestent que les Amalfitains ont été mêlés aux querelles religieuses entre Rome et Byzance, mais il est bien difficile de savoir s'ils ont joué un rôle modérateur entre les deux Églises.

Au point de vue culturel, les Amalfitains ont largement participé à la diffusion en Occident d'œuvres byzantines. C'est à Constantinople, dans la maison de Lupinus, lointain cousin de Pantaleone, qu'un moine amalfitain, Jean, entreprit la traduction du récit de la mort de saint Nicolas et de la vie de sainte Irène, ainsi que d'autres œuvres hagiographiques rassemblées dans le *Liber de miraculis*, dédié justement à Pantaleone d'Amalfi[35]. Un autre moine, Léon, traduisit du grec le récit d'un miracle accompli par saint Michel. Les marchands eux-mêmes firent connaître à l'Occident les

30. W. REGEL, E. KURTZ et B. KORABLEV, *Actes de Philothée*, Actes de l'Athos, t. VI, Saint-Petersbourg, 1913, p. 6.

31. Sur tout ceci, cf. A. PERTUSI, *Monasteri e monaci*, p. 217-251.

32. A. MICHEL, *Humbert und Kerullarios*, Paderborn, 1924, p. 57 ; A. HOFMEISTER *Der Übersetzer*, p. 264 ; M. JUGIE, *Le schisme byzantin*, Paris, 1941, p. 197 ; E. PONTIERI, *La crisi*, p. 396-397.

33. A. MICHEL, Amalfi und Jerusalem im griechischen Kirchenstreit (1054-1090), *Orientalia Christiana Analecta*, 121, Rome, 1939, p. 52-56 ; ID., *Amalfi im griechischen*, p. 32-40 ; A. HOFMEISTER, *Der Übersetzer*, p. 264.

34. A. MICHEL, *Amalfi im griechischen*, p. 38-39 ; A. HOFMEISTER, *Der Übersetzer*, p. 264 note 107 ; A. PERTUSI, *Monasteri e monaci*, p. 237.

35. A. HOFMEISTER, *Der Übersetzer*, p. 237-242 ; A. PERTUSI, *Monasteri e monaci*, p. 236-237.

œuvres de l'art byzantin. On a rappelé que Mauro s'était adressé aux fondeurs de Constantinople pour offrir des portes de bronze à l'archevêque d'Amalfi, et peut-être aussi à l'abbé du Mont-Cassin. Grâce à son fils Pantaleone, Saint-Paul hors-les-murs de Rome (1070), la basilique de Monte Sant'Angelo au Gargano (1076), l'église Saint-Sauveur d'Atrani, proche d'Amalfi (1087), furent également dotées de portes de bronze fondues à Constantinople[36]. D'autres objets, originaires de Byzance, calices, crucifix, candélabres, tapisseries, furent vendus à Rome par les Amalfitains, conservés dans les trésors des papes, ou donnés en présents aux cardinaux en visite[37]. Les sceaux des archevêques d'Amalfi imitent les types iconographiques byzantins ; après qu'une relique insigne de saint André, volée lors du pillage de Constantinople en 1204, eut été rapportée à Amalfi et fut devenue l'objet d'une grande dévotion, les sceaux des archevêques montrèrent l'image de saint André, personnage barbu, auréolé, portant un livre dans la main droite et une croix grecque dans la main gauche. Mais il est vraisemblable que le modèle a été plutôt emprunté à la Sicile, où on le rencontre dès le XIIe siècle, qu'à Byzance, avec laquelle les Amalfitains n'entretenaient alors plus guère de rapports[38].

La rupture, a-t-on longtemps pensé, devait être la conséquence de l'assujettissement d'Amalfi à Robert Guiscard, qui fit de la cité campanienne, bien malgré elle, une ennemie de Byzance. Le fait semblait confirmé par une clause du chrysobulle accordé aux Vénitiens par Alexis Ier Comnène, qui obligeait les Amalfitains à payer à l'église Saint-Marc de Venise une taxe de trois hyperpères pour chaque boutique qu'ils détenaient à Constantinople ou dans l'empire[39]. Ainsi le basileus accordait à ses nouveaux alliés les faveurs qu'il retirait à ses anciens protégés, passés sous la coupe du plus dangereux ennemi de Byzance ; par là le commerce amalfitain se trouvait entravé et condamné à disparaître, en raison de la dangereuse concurrence des Vénitiens. Quelques années plus tard, Amalfi, assiégée par le duc Roger Borsa, s'abstenait de participer à la première Croisade et laissait échapper les chances d'obtenir les concessions territoriales et économiques qui allaient avantager les autres républiques maritimes italiennes sur la

36. LÉON D'OSTIE, Chronica Monasterii Casinensis, in *MGH*, *SS*, VII, p. 711; cf. A. HOFMEISTER, *Der Übersetzer*, p. 249-250 et 268-269; G. M. MONTI, *Il commercio marittimo*, p. 394 ; A. O. CITARELLA, *Patterns in medieval trade*, p. 554-555 ; Margaret E. FRAZER, Church Doors and the gates of Paradise : Byzantine bronze doors in Italy, in *DOP*, 27, 1973, pp. 147-162. D'après cet auteur, les portes d'Atrani auraient été faites à Amalfi même (cf. p. 149, n. 11). Sur les portes du Monte Sant'Angelo, cf. D. PERLA, *Le porte di bronzo di S. Michele sul Gargano*, Monte Sant'Angelo, 1974.

37. A. SCHAUBE, *Handelsgeschichte*, p. 35 ; W. HEYD, *Histoire du commerce*, p. 94-96 ; A. O. CITARELLA, *The relations of Amalfi*, p. 554.

38. R. BRENTANO, Sealed documents of the mediaeval archbishops of Amalfi, in *Mediaeval Studies*, 23, 1961, p. 21-47.

39. G.-L. TAFEL - G.-M. THOMAS, *Urkunden*, I, p. 52; F. DÖLGER, *Regesten*, n° 1081 ; cf. E. PONTIERI, *La crisi*, p. 416 ; G. GALASSO, *Il commercio amalfitano*, p. 84 ; F. THIRIET, *La Romanie vénitienne*, p. 39.

côte de Syrie-Palestine. Enfin, le pillage d'Amalfi par la flotte pisane en 1135, puis en 1137, achevait de ruiner la cité campanienne, dont les navires cessaient de parcourir la Méditerranée[40].

Toutes ces raisons peuvent être retenues, mais ne suffisent point à expliquer un déclin qui ne fut ni aussi rapide, ni aussi total qu'on l'affirmait jadis. Pourquoi l'indépendance politique et la prospérité commerciale d'Amalfi seraient-elles à ce point liées que l'arrivée des Normands suffirait à compromettre la fortune de la ville? Dans les années qui suivent la mort d'Alexis Ier Comnène, les Amalfitains continuent à se rendre dans l'empire : en 1122, un de leurs navires se dirigeant vers Constantinople transportait des marchands vénitiens. Bien mieux, quelques années après le passage désastreux des Pisans dans leur port, des marchands amalfitains prenaient encore la route de Byzance[41]. D'autre part, si le chrysobulle d'Isaac II Ange fait en 1192 tant de références au quartier amalfitain[42], cela signifie que les Mauro et Pantaleone ont des successeurs dans la capitale de l'empire, au moins jusqu'en 1203, lorsque Nicétas Choniatès signale que la foule de Constantinople s'en prend aux biens des Amalfitains et des autres Latins[43]. Après la IVe Croisade, on cite encore l'église Sainte-Marie des Amalfitains, que le pape Alexandre IV prend sous sa protection en 1256 ; sans doute les membres de la colonie amalfitaine étaient-ils trop peu nombreux pour s'opposer aux empiétements de Venise[44].

En fait, plutôt que d'un déclin, mieux vaut parler d'une transformation du commerce amalfitain. Il est certain, par exemple, qu'au début du XIIe siècle, lorsque croît rapidement la puissance des autres républiques maritimes italiennes, Amalfi, petite ville accrochée à sa corniche, coupée par la montagne d'un arrière-pays sans grandes ressources, manque d'une base socio-économique pour affronter avec succès la concurrence de Venise, de Pise et de Gênes, trois ports qui s'ouvrent vers un arrière-pays autrement plus riche. La défection d'Amalfi lors de la première Croisade n'a rien d'irréparable. Amalfi était avant tout soucieuse de sauvegarder ses positions en Syrie-Palestine, et surtout en Égypte, où s'effectue encore, au XIIe siècle, la majeure partie du commerce occidental avec l'Orient[45]. Et il semble bien que les Amalfitains aient profité des bonnes relations de leurs nouveaux

40. G. Coniglio, *Amalfi e il commercio,* p. 107 ; E. Pontieri, *La crisi,* p. 412-419 ; C. Cahen, *Amalfi en Orient...* communication citée. Nous tenons à remercier M. Cahen qui nous a fourni le texte de sa communication.

41. R. Morozzo della Rocca - A. Lombardo, *Documenti del commercio veneziano nei secoli XI-XIII,* Turin 1940, I, p. 37 ; L. Lanfranchi, *Famiglia Zusto,* Fonti per la Storia di Venezia, IV, 2, Venise, 1955, p. 38 : en janvier 1144 encore, une nave amalfitaine transporte des marchands vénitiens d'Alexandrie à Constantinople.

42. MM, *Acta et diplomata,* III, pp. 18, 19, 22.

43. Nicétas Choniatès, Bonn, p. 730.

44. A. Potthast, *Regesta Pontificum romanorum,* Berlin, 1874-1875, no 16342.

45. C. Cahen, Notes sur l'histoire des Croisades et de l'Orient latin, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg,* 29, 1951, p. 342-343 ; G. Galasso, *Il commercio amalfitano,* p. 84-85.

maîtres, les Normands, avec l'Égypte jusque vers 1150 pour y poursuivre un commerce fructueux, alors que des considérations politiques et de sévères concurrences rendaient leurs affaires plus difficiles à Constantinople. Enfin l'absorption d'Amalfi dans le *regnum* normand détourne les énergies de ses habitants vers ces vastes marchés de l'Italie du Sud et de la Sicile, où de fortes colonies amalfitaines s'implantent dans les grandes villes et servent d'auxiliaires aux rois normands, souabes et angevins pour l'exploitation des monopoles royaux pesant sur des produits qui, comme le blé, constituaient aux xe et xie siècles la base du commerce amalfitain[46]. Lent déclin en Orient, surtout après 1150, vitalité persistante en Italie méridionale, telle est la transformation au xiie siècle de l'économie amalfitaine ; plus n'est besoin de commercer avec Byzance pour animer un port qui reste actif au moins jusqu'au tremblement de terre de 1343.

Incontestablement l'opulence d'Amalfi, remarquée par Ibn Hauqal, Aimé du Mont-Cassin et Guillaume de Pouille, doit beaucoup aux échanges privilégiés que menaient ses marchands dans l'empire byzantin, mais moins qu'on ne l'a longtemps affirmé. Toutefois, en créant les premiers une colonie permanente à Constantinople, en exportant de l'empire, parfois en contrebande, les produits de luxe si prisés en Occident, les Amalfitains ont ouvert une voie parcourue ensuite par d'autres avec plus de succès encore. Une voie qui à long terme menait au déclin économique et politique de Byzance.

Michel BALARD.

46. E. PONTIERI, *La crisi*, p. 418-419 ; G. CONIGLIO, *Amalfi e il commercio*, p. 111-112 ; G. GALASSO, *Il commercio amalfitano*, p. 99-103.

JEAN MAUROPOUS

Sur la Transfiguration

Frissonne, spectateur, en voyant ce spectacle ;
De loin, tiens tes regards pieusement baissés
De peur que de trop près le Christ ne t'éblouisse,
Et qu'en tes yeux de chair tu ne sois éprouvé,
Tel un deuxième Paul, et blessé par l'éclair.
Vois-tu là les disciples, face contre terre?
C'est qu'ils ne peuvent soutenir pareil éclat.
Mais Moïse regarde, ainsi qu'Élie, la Grâce :
La nuée en effet les emplit d'assurance.
Pour toi, heureux es-tu à seulement entendre
Dieu qui parle à travers la nue : adore-le.

(trad. Ch. Astruc, d'après éd. LAGARDE, *n° 4, p. 4).*

II. SOCIÉTÉ ET INSTITUTIONS

RECHERCHES SUR LA SOCIÉTÉ BYZANTINE AU XI[e] SIÈCLE : NOUVELLES HIÉRARCHIES ET NOUVELLES SOLIDARITÉS

Comme dans plusieurs autres domaines, le XIe siècle constitue incontestablement une période particulièrement significative pour l'étude de la société byzantine[1] ; les multiples changements qui sont intervenus dans le fonctionnement des structures sociales, et des institutions en général, justifient l'attention soutenue qu'on doit porter à l'étude de cette tranche de l'histoire byzantine[2]. Ces changements se situent à plusieurs niveaux et sont de degrés divers : on note la consolidation des structures anciennes, l'effacement progressif ou la disparition brutale des structures devenues

1. Le livre d'Anitra GADOLIN, *A Theory of History and Society, with special reference to the chronographia of Michael Psellos, 11th century Byzantium* (Acta Universitatis Stockholmiensis : Studies in History of Literature, II), Uppsala, 1970, est l'étude la plus récente sur les structures sociales à Byzance au XIe siècle ; toutefois l'absence de toute considération sur le contexte historique de l'époque fait que ce livre reste sans grand intérêt pour notre sujet. A voir, cependant, la dernière partie, p. 118 sq., sur les avantages procurés par la naissance, par la richesse, par l'amitié et la parenté (compte rendu dans *BySl.*, 35, 1974, p. 224-226).

2. Parmi les études récentes, citons les plus importantes : H.-G. BECK, Senat und Volk von Konstantinopel, dans *Sitzungsberichte d. Bayer. Ak. d. Wissenschaften, philos.-hist. Kl.*, Jahr. 1966, Heft 6, Munich, 1966, p. 3-75 (pour toute la durée de Byzance) ; A. P. KAŽDAN, L'aristocratisation de la société byzantine aux VIIe-XIIe siècles (en russe) *ZRVI*, 2, 1968, p. 47-53 ; du même, Les monastères byzantins des XIe-XIIe siècles comme groupe social (en russe), dans *Viz. Vrem.*, 31, 1971, p. 48-71 ; P. LEMERLE, « Roga » et rente d'État aux Xe-XIe siècles, dans *REB*, 25, 1967, p. 77-100 ; G. OSTROGORSKY, Observations on the Aristocracy in Byzantium, dans *DOP*, 25, 1971, p. 3-32 ; S. VRYONIS, Byzantine Δημοκρατία and the Guilds in the Eleventh Century, dans *DOP*, 17, 1963, p. 289-314. L'ouvrage de D. A. XANALATOS, *Beiträge zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte Makedoniens im Mittelalter, hauptsächlich auf Grund der Briefe des Erzbischofs Theophylaktos von Achrida*, Munich 1937, demeure toujours valable.

inopérantes, la transformation du contenu ou du fonctionnement des structures qui avaient atteint auparavant un développement remarquable, et la naissance enfin de forces nouvelles qui dictent de nouvelles formes de vie sociale[3].

Ces changements touchent, en outre, des domaines nombreux et variés et affectent les rapports sociaux : ils se manifestent dans le fonctionnement de l'appareil d'État (civil et militaire, et même ecclésiastique) dans l'économie, c'est-à-dire la production, la diffusion et la répartition des richesses, et, bien entendu, dans les hiérarchies sociales et les rapports que l'homme byzantin entretient avec le pouvoir (l'autorité et ses représentants), et par là, dans les solidarités qu'il crée et développe dans son effort pour assurer sa place dans la société, ainsi que son bien-être. Des changements enfin se laissent saisir dans le comportement et les relations des groupes fondés sur la famille, l'ethnie (race), la fortune, la puissance (notabilité), les modes de vie, les croyances et la culture, dont l'existence et la puissance montrent le large éventail des différenciations sociales, et dont l'action prouve la solidité des liens horizontaux qui conduisent à la naissance de véritables classes, ou du moins, de partis agissants[4].

Il va sans dire que le rythme des changements des structures varie selon le domaine, selon le degré, et bien entendu, selon la force des résistances ; parmi les tendances qui se sont manifestées avant la période examinée, les unes connaissent à notre époque un développement satisfaisant et les autres s'estompent et avortent ; parmi les forces qui surgissent à ce moment, il y en a qui prennent des formes structurées, souvent grâce à un consensus fondé sur des habitudes créées par le fonctionnement des structures qui s'avèrent maintenant périmées, tandis que d'autres, qui apparaissent avec éclat et connaissent des réussites précipitées, s'essoufflent vite et disparaissent. Ceci pour dire que le XIe siècle, tout en étant une époque quasi exemplaire pour l'étude du changement, reste dans plusieurs cas une coupure presque arbitraire : autrement dit, plusieurs phénomènes constatés au XIe siècle risquent de rester « insignifiants » s'ils ne sont pas confrontés avec leurs homologues de l'époque précédente et s'ils ne sont pas insérés dans le contexte qui commande leur manifestation et dicte leur formulation.

Ainsi, tout compte fait, l'étude du XIe siècle pose, à mon sens, avant

3. Les rapports et les actes du « XIIIth International Congress of Byzantine Studies », Oxford 1966, publiés en 1967, sont dans une large mesure consacrés au XIe siècle, et plus particulièrement à l'étude des rapports avec les peuples voisins, la société, l'économie et l'art à Byzance ; à consulter surtout : N. SVORONOS, *Société et organisation intérieure de l'Empire byzantin au XIe siècle*, p. 373-389 ; A. GUILLOU, *Recherches sur la société et l'administration byzantines en Italie au XIe siècle*, p. 391-396 ; E. STANESCU, *Solutions contemporaines de la crise. Un quart de siècle de réformes et contre-réformes impériales (1057-81)*, p. 401-411.

4. L'importance de ces modifications pour marquer les tournants en histoire est soulignée particulièrement par P. CHAUNU, *Histoire, science sociale*, Paris, 1974, p. 79 sq. ; cf. aussi R. FOSSIER, Les mouvements populaires en Occident au XIe siècle, dans *Comptes rendus de l'Acad. d. Ins. et Bell. Lett.*, 1971, p. 257-268.

tout un problème de méthode : comment procéder pour maîtriser et exposer les réalités quelquefois insaisissables de cette tranche d'histoire byzantine, sans tomber dans la facilité des schémas préconçus ou se perdre dans le dédale des études de détail, minutieuses et souvent exhaustives, qui instruisent sans éclairer. Comme d'habitude, il faut commencer par les sources, les scruter avec attention et même avec précaution, étant donné leur diversité et surtout l'état de leur conservation. Il n'est pas facile de ne pas négliger des indices ou des allusions qui semblent isolés et souvent ambigus, il est toujours dangereux d'en faire des cas de portée générale. Ainsi, en ce qui concerne les sources de notre époque, quelques constatations s'imposent. Avant tout il faut se méfier du trop et du trop peu. Dans la première catégorie je range Psellos (il faut l'examiner à part et ne pas se laisser entraîner par lui vers une image de son époque qui reste fragmentaire vu l'origine et les préoccupations de cet auteur) ; dans la seconde je range les documents émanant des autorités officielles. Ils sont, en général, pauvres en renseignements concernant la société, à l'exception bien entendu du cadastre de Thèbes et du dossier d'Andronic, qui sont pour notre période significatifs, et des quelques actes d'Italie du Sud et des îles[5] ; les documents du mont Athos restent encore marginaux[6]. Autre constatation : l'état actuel de notre documentation de toute catégorie, et dans son ensemble, ne permet pas l'étude de tous les domaines de la vie à Byzance. Il me semble que toute étude qui se veut quantitative est condamnée d'avance ; les tentatives d'y accéder ne sont que source de satisfaction pour leur auteur et ne peuvent même pas avoir valeur d'exemple (a-t-on jamais calculé les données vraiment chiffrées que nous livrent les sources de l'époque? Cela en vaudrait la peine pour constater l'évidence de l'impossibilité de s'y appuyer sérieusement).

Ainsi, pour l'histoire de la société du XIe siècle, il faut répéter ce qui est vrai pour toute étude concernant Byzance ; l'examen de l'ensemble des sources de l'époque est absolument indispensable, et comme d'habitude, il doit être fait avec le souci de garder présents à l'esprit les enseignements

5. Cf. N. Svoronos, Recherches sur le cadastre byzantin et la fiscalité aux XIe et XIIe siècles : Le cadastre de Thèbes, dans *Bull. de Corresp. Hell.*, 83, 1959, p. 164 (= N. Svoronos, *Études sur l'organisation intérieure, la société et l'économie de l'Empire byzantin, Variorum Reprints*, no III). Sur le dossier d'Andronic, MM, VI, p. 1 et sq., consulter G. Ostrogorsky, *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, Bruxelles 1954, p. 264 sq., et en dernier lieu Catherine Piganiol, *Le Praktikon d'Andronic Doukas*, Paris, 1974 (exemplaire dactylographié déposé au Centre d'Histoire et de Civilisation byzantines et du Proche-Orient chrétien en Sorbonne). Pour l'Italie, cf. outre les éditions de F. Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum...*, Naples, 1865, et de A. Ferrari, *I documenti greci medioevali ...*, Leipzig, 1910, surtout A. Guillou, *Les actes grecs de S. Maria di Messina*, Palerme, 1963, et du même, *Corpus des Actes grecs d'Italie du sud et de Sicile* (trois volumes parus) ; pour les îles consulter surtout les actes de Patmos (MM, VI) et de Chios (MM, V).

6. C'est encore du couvent de Lavra que proviennent des documents intéressant notre époque : à consulter l'édition P. Lemerle et collaborateurs, Paris 1970, nos 13 et sq.

des sources de l'époque précédente[7]. Ayant examiné à nouveau la majeure partie des sources écrites de cette période et des sources postérieures qui s'y réfèrent, je me propose de présenter quelques impressions et quelques réflexions sur les groupes sociaux qui se manifestent sur la scène politique de l'époque, en insistant plus particulièrement, quand cela est possible, sur les nouvelles hiérarchies et les nouvelles solidarités sociales, étant consciente que ces problèmes peuvent être posés mais non résolus.

On a souvent l'impression, et ceci pour l'ensemble de l'histoire byzantine, que Constantinople fut pour les byzantinistes l'arbre qui cache la forêt des réalités byzantines. Cette maladie des byzantinistes me semble être celle des Byzantins du XIe siècle, notamment de la période qui clôt le règne de Basile II. La polarisation constantinopolitaine prend, à partir de ce moment, l'ampleur d'un phénomène collectif qui touche plus particulièrement les élites du pays, mais ne laisse nullement indifférent le menu peuple[8] : il est illustré par les mots-slogan de Kékauménos : ὁ ἐν Κωνσταντινοπόλει καθεζόμενος βασιλεὺς πάντοτε νικᾷ.[9]. En effet, tout se passe comme si fortunes et carrières se faisaient à partir de Constantinople[10] ; il faut y être pour y accéder ; et ceci, disons-le tout de suite, concerne toute sorte de carrières, civiles, militaires et même ecclésiastiques, des plus élevées aux plus modestes. On dirait que les agents publics de tout échelon sont envoyés en province par un service constantinopolitain ou directement par l'entourage impérial qui, nous le verrons, devient maintenant une sorte d'institution *sui generis*. En outre, tous se comportent comme si l'exercice d'une fonction en province était dans leur carrière administrative une étape à franchir qui permet, outre le profit rapide et substantiel, notamment pour les agents civils, la possibilité de briguer par la suite une fonction constantinopolitaine, considérée comme le couronnement d'une carrière, du fait qu'elle seule garantissait l'exercice d'un pouvoir effectif et offrait un rang social envié. On comprend pourquoi le service de juge dans les thèmes —

7. Une place à part doit être faite aux sources juridiques, et plus particulièrement, à la *Peira* d'Eustathe (éd. ZÉPOS, *Jus Graecoromanum*, IV) et au *Tipoukeitos* de Pantzès (éd. F. DÖLGER, Studi e Testi, 51, 1929) ; même chose pour les documents de droit privé, p. ex. ceux édités par A. Ferrari (cf. note précédente) et surtout les testaments et les typica de l'époque : parmi les plus importants, ceux d'Attaleiate, de Boïlas, de Pakourianè, etc. : sur les sources du XIe siècle en général, cf. J. KARAYANNOPOULOS, Les sources de l'histoire byzantine (en grec), Thessalonique, 1970, pp. 264 sq. Sur les typika cf. C. MANAPHÈS, *Typika et Testaments* (en grec), Athènes, 1970.

8. Sur ce phénomène, cf. le chapitre « La polarisation constantinopolitaine » de mon ouvrage *L'Idéologie politique de l'Empire byzantin*, Paris, 1975, p. 64 sq.

9. CECAUMENI *Strategicon*, éd. Wassilievsky-Jernstedt, p. 74 ; à remarquer que cette opinion est valable en ce qui concerne notre époque jusqu'au règne de Nicéphore Botaneiate.

10. Sur la place de Constantinople dans la société byzantine, cf. MAUROPOUS, éd. P. Lagarde, p. 140-141 : Αὕτη (Constantinople) σήμερον ξενίζει τοὺς ὑπηκόους καὶ τὸ μέγεθος τῆς σῆς ἐξουσίας... ἀστενοχωρήτως χωροῦσα μυριάδας τοσαύτας... |... κοινὸν καταγώγιον ἁπάσης τῆς οἰκουμένης, αὕτη πόλεις καὶ χώρας καὶ φυλὰς ἀπείρους ἐθνῶν ὑποδέχεται.

fonction pourtant particulièrement élevée — est comparable à un exil, et ceci indépendamment de la province et de son importance, pourquoi de grandes métropoles sont décrites par leur titulaire comme des lieux déshérités et habités par des gens rustres, et enfin pourquoi le service dans les grands commandements militaires est conçu souvent comme une mission de courte durée qui conduit, par la suite, ceux qui l'ont exercée à Constantinople d'où ils étaient partis[11]. Cet état de fait nous aide à comprendre ce que je considère comme particulièrement significatif, la « constantinopolitisation » des familles provinciales, grandes et même moyennes, de l'époque précédente[12].

En effet, on constate que des descendants de familles de propriétaires terriens et forcément militaires qui se sont distinguées dans l'exercice des affaires publiques pendant le x[e] siècle s'installent à Constantinople dans le but (et selon leurs habitudes) de servir l'empereur : les Comnènes commencent ainsi leur carrière, et sans doute les Monomaques et les Doukai, et sûrement les Alôpoi. Ce sont eux qui sont, par la suite, mis à la tête des grands commandements provinciaux, le plus souvent comme commandants en chef de l'armée impériale des tagmata, sans pour autant négliger les carrières civiles, notamment celle de juge, ce qui témoigne d'une « constantinopolisation » plus avancée : on les trouve dans les postes-clés, maintenant dans les Balkans et en Italie, bien que la plupart d'entre eux soient originaires de l'Asie Mineure. Des Dalassènoi, des Chaldoi, des Tarchaniôtai, des Tornikioi, des Pakourianoi, des Dokeianoi, des Sklèroi et des Argyroi

11. Cf. à titre d'exemple, Michel Psellos, Scripta minora, éd. Kurtz-Drexl (désormais Psellos, *Scripta minora*), II, p. 100-101 ; *ibid.*, p. 106 : καὶ τὴν ἀρετὴν καὶ τὸ γένος ἐπίσημος, κατακριθεὶς μὲν (δεῖ γὰρ οὕτως εἰπεῖν) ὑπερόριον ἀποδημίαν καὶ πρᾶξιν φορολογίας ; aussi, p. 124, 137-138, et surtout p. 186 : οὐχ ὁρῶ δέ, ὅπως ἂν εὐτυχοίης ἀπῳκισμένος καὶ πατρίδος καὶ φίλων καὶ συγγενῶν... | ἐπανέλθοις οὖν ἡμῖν τάχιστα καὶ ἀπολαύσεις... τῆς παρὰ τῷ βασιλεῖ ἀναπαύσεως ; et pour les ecclésiastiques, voir l'exemple de Jean Mauropous devenu métropolite d'Euchaïta, dans Psellos, *Scripta minora*, II, p. 53-56 : σὺ μὲν λάχε τὰ ἀνάκτορα, ἐγὼ δὲ τὰ Εὐχάϊτα (mots de Psellos pour consoler son ami) ; surtout *ibid.*, p. 273 : τὸ ἦθος ἀλλοίωσον καὶ ὑποθέσεις τοῖς λόγοις μὴ ὑπόβαλε τὰ τῶν ἐπηρειῶν... ὡς ἠνίασαι καὶ ἕτοιμος φυγεῖν τὴν μητρόπολιν.

12. Sur les familles qui ont marqué l'histoire de cette époque, cf. les travaux de A. Každan et plus particulièrement son article, L'aristocratisation de la société byzantine aux viii[e]-xii[e] siècles (en russe), dans *ZRVI*, 11, 1968, p. 47-53 ; du même, Les Slaves dans la composition de la classe dirigeante de l'Empire byzantin aux xi[e]-xii[e] siècles, dans *Les Slaves et la Russie*, Recueil d'articles publié par les éditions « Nauka », Moscou 1972, p. 32-40 ; pour la période précédente, cf. La composition sociale de la population des villes byzantines aux ix[e]-x[e] siècles, dans *Viz. Vrem.*, 8, 1956, p. 85-96 (en russe) ; et le rapport collectif de Z. Udal'cova, A. Každan et B. Bartikian, La structure sociale des frontières de l'Empire byzantin aux ix[e]-xii[e] siècles (en russe), dans *Actes du XIV[e] Congrès intern. d. Ét. byz.*, Bucarest 1971, t. I, p. 231 sq. A ajouter, bien entendu, le rapport de A. Každan au présent colloque sur « L'évolution de la classe dirigeante à Byzance au xi[e] siècle » (analyse en français présentée par P. Lemerle). Sur le problème de l'aristocratie byzantine en général, v. le travail fondamental de G. Ostrogorsky, Observations on the Aristocracy in Byzantium, dans *DOP*, 25, 1971, p. 3-32.

se trouvent maintenant à la tête des grands commandements de l'Occident[13] ; la présence des représentants de ces familles dans cette partie de l'Empire remonte, en général, au règne de Basile II. Faut-il voir là le résultat d'une mesure autoritaire de cet empereur qui, en forçant les représentants des grandes familles asiatiques à servir en Occident et à s'installer donc à Constantinople, a voulu consolider son règne tellement ébranlé par les agissements de ces familles, et diminuer par là l'influence des provinces orientales au profit de Constantinople et de l'Occident? L'importance que l'Occident, et plus précisément les Balkans, acquièrent dans le déroulement de l'histoire à partir de Basile II et le nombre des Orientaux qui y servent (ce qui a comme corollaire le service des Occidentaux en Orient) permettent de poser cette question. La politique de Basile II a permis des modifications dans le monde militaire et des brassages qui ont eu comme résultat la diminution de l'importance des grandes familles qui avaient réuni entre leurs mains fortunes terriennes et réputation en Asie. On pourrait même penser, si bien entendu cette politique est délibérée et non commandée par les événements, que Basile II, en agissant ainsi, a suivi le conseil que son pire ennemi, Bardas Sklèros, lui donna quand, après sa défaite, l'empereur lui demanda comment faire pour garder l'ἀρχὴ ἀστασίαστος ; la réponse fut : « abaisser les militaires et ne pas leur permettre πολλῶν εὐπορεῖν ». Psellos, qui rapporte cet incident, considère ce conseil comme πανοῦργον[14] ; c'est sans doute à ce fait que Kékauménos se réfère quand il note qu'un ἀρχαῖος et σκαιὸς ἄνθρωπος — donc Bardas Sklèros dont le nom est passé sous silence par Kékauménos — conseilla à Basile II de tout entreprendre pour diminuer la puissance des militaires[15].

Quoi qu'il en soit, il semble que ce mouvement vers Constantinople a eu des conséquences dans la vie publique et dans la vie sociale de la capitale. On serait tenté de dire qu'il n'est pas étranger à un fait nouveau, le rôle accru dans les affaires publiques du « palais », expression de l'entourage impérial qui tend maintenant à prendre des formes qui font de lui sinon une institution, du moins une instance du pouvoir composée des services souvent informels qui gravitent autour de l'empereur[16]; nous devons à Psellos une

13. Chacune des familles citées mérite une étude particulière ; pour les Doukai cf. D. Polémis, *The Doukai - A contribution to Byzantine Prosopography*, London, 1968 ; du même, Some Cases of erroneous identification in the Chronicle of Skylitzes, dans *BySl.*, 26, 1965, p. 70-78 ; sur les Argyroi, cf. J. Ferluga, Les débuts d'une famille aristocratique byzantine - Les Argyroi (en serbe ; résumé en allemand) dans *Recueil de Travaux de la Faculté de Philos.*, t. XII-I, Belgrade, 1974, pp. 153-167; une monographie sur la famille des Argyroi est due à J. F. Vannier, *Les Argyroi (IXe-XIe siècles)*, Paris, 1975 (Collection « Byzantina », Sorbonensia » nº 1).

14. *Chronographie*, E. Renauld, t. 1, p. 17.

15. Cecaumeni *Strategicon*, (Nouthétètikos), p. 98.

16. *Scripta Minora*, II, p. 20-21 : ἦν οὖν ὅτε (dans le passé) καὶ τὰ βασίλεια κύκλῳ μοχλοῖς ἠσφάλιστο σιδηροῖς ... εἰσιόντι δὲ οἱ ὥσπερ ἐν ζωγρείῳ θηρίον ὁ βασιλεὺς κατεφαίνετο .... εἰσαγγελεῖς δὲ καὶ ἐξαγγελεῖς πρῶτα τοῦτον (le εἰσιὼν) ὥσπερ ἐν σκηναῖς οἱ μὲν προσῆγον, οἱ δ' ἀντώθουν ... Νῦν δὲ τί ; ἄρρητος ἡ ἀλλοίωσις ... ὁ κύκλος ἀποτετείχισται καὶ ἀφῄρηται ὁ

description détaillée de ces nouvelles formes de vie du palais attribuées par cet auteur à Monomaque. Le παλάτιον - la βασίλειος αὐλή, la βασιλικὴ sous-entendu αὐλὴ ou σκηνή, τὰ βασίλειά - forme un monde à part avec sa propre δύναμις qui a besoin de stocker des γεννήματα, bref qui devient une sorte de « capitale » dans la capitale, dans Constantinople[17]. Tout porte à croire que le παλάτιον est le véritable carrefour du pouvoir[18]; les affaires de toute nature, même les plus insignifiantes, y sont traitées ; elles sont introduites et étudiées par une série de conseillers particuliers dont le plus influent devient le πρῶτος ἄνθρωπος τοῦ βασιλέως, le μεσάζων[19]; dans ce monde où les gardes « prétoriennes », composées de Romains mais aussi et surtout d'étrangers[20], côtoient les élites administratives et les autorités ecclésiastiques de la capitale, dans ce monde qui forme une mini-société d'οἰκεῖοι ἄνθρωποι, de βασιλικοί, chaque empereur introduit ses fidèles et ses clients, choisis pour leurs liens avec la personne impériale et quelquefois pour leur compétence[21]. L'étude du recrutement et de la composition de l'entourage impérial, des gens du cabinet impérial aurait-on dit aujourd'hui, reste à faire : on relèverait maints aspects intéressants de la fonction même impériale (entre autres choses, disons que des allusions précises permettent d'affirmer que nombre d'actes impériaux, et parmi les plus solennels, ont été établis à l'insu

φραγμός... Εἰ δέ ποτε καὶ τὴν βασίλειον διασκευάζοι σκηνήν, ὡς πάντα μέτρια καὶ φιλάνθρωπα, ὁ τοῖς ὅλοις ἐφεστηκὼς πρεσβυτικὸς καὶ τὸ εἶδος καὶ τὴν ψυχήν, ὁ γραμματοεισαγωγεύς, ὁ ἀγγελιοφόρος, ὁ περιφράττων τὰ περισκήνια, ὁ τὴν ἑτοιμασίαν καταποικίλλων, οἱ τῶν ἀδύτων ἐντός, οἱ πρὸ τοῦ θείου καταπετάσματος, πάντες τὴν γνώμην εὐθεῖς... μεμορφωμένοι πρὸς τὸ πρωτότυπον.

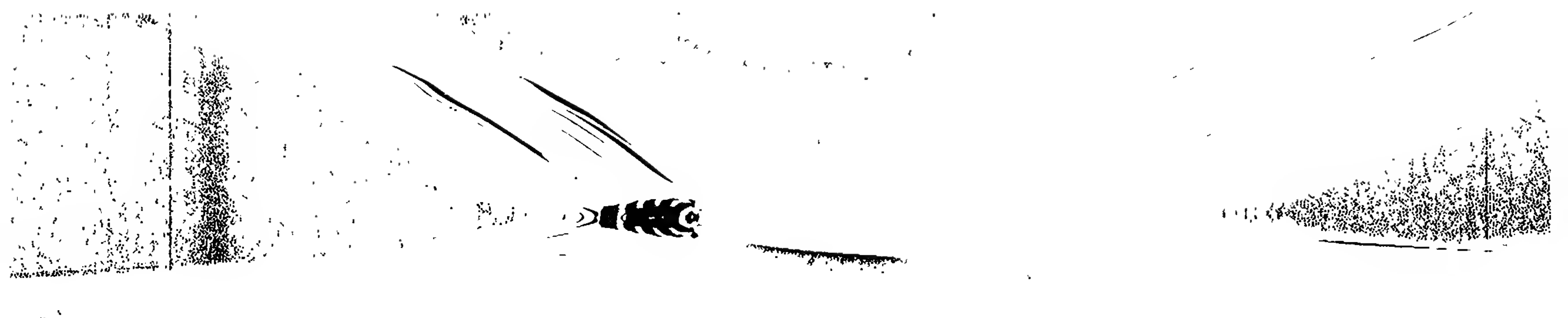
17. Sur tous ces termes, cf. à titre d'exemple, CECAUMENI *Strategicon*, p. 94, 99, 100, 101, 104 (à consulter surtout le Nouthétètikos, avec l'aide précieuse de P. LEMERLE, Prolégomènes à une édition critique et commentée des « Conseils et Récits » de Kékauménos, *Mémoires de l'Acad. Royale de Belgique*, 54, 1960, pour les Institutions, p. 78-95.

18. A titre d'exemple, cf. PSELLOS, *Scripta Minora*, II, p. 54 : comparaison du palais (anaktora) avec le paradis (Éden) ; aussi *ibid.*, p. 67-69 (aperçu du fonctionnement des services du palais) ; p. 72 : réception d'ambassadeurs, etc.

19. Cf. CECAUMENI *Strategicon*, p. 99, et surtout P. LEMERLE, *op. cit.*, p. 78 ; pour le mésazôn, cf. H.-G. BECK, Der byz. Ministerpräsident, dans *BZ*, 48, 1955, p. 311 sq. ; et J. VERPEAUX, Contribution à l'étude de l'administration byzantine, le « mésazôn », dans *BySl*, 16, 1955, p. 270-296 ; les fonctions du mésazôn pour l'époque étudiée, exposées en détail par PSELLOS, *Discours à Constantin Leichoudès*, éd, C. SATHAS, *Més. Bibl.*, IV, p. 388 ; et *ibid.*, p. 399-402 : analyse de ces passages par H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, Paris, 1966, p. 139 sq.

20. Cf. les remarques de PSELLOS, *Scripta Minora*, II, p. 21 ; sur la composition de la garde impériale pendant l'époque étudiée, cf. H. AHRWEILER, Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IXe-XIe siècles, dans *Bull. de Corr. hell.*, 84, 1960, p. 24 sq. (= H. AHRWEILER, *Études sur les structures administratives et sociales de Byzance*, *Variorum Reprints*, Londres, 1971, n° VIII).

21. Sur la concentration du pouvoir à Constantinople et plus particulièrement entre les mains de l'empereur et de son entourage, cf. les remarques de N. SVORONOS, Société et organisation intérieure dans l'Empire byz. au XIe siècle, dans *Proceed. of the 13th intern. Congress of Byz. Studies*, Oxford, 1966, rapport n° XII, p. 7 sq.



l'ambiance feutrée du palais où l'intrigue est de mise, des mariages et des idylles se contractent entre personnes ayant la liberté d'accès (l'expression est de l'époque) dont le nombre paraît considérable[24]. On comprend pourquoi c'est surtout à cette époque que les liens familiaux entre personnes influentes s'entremêlent et s'entrecroisent, ce qui complique à l'infini non seulement le travail de celui qui s'occupe des problèmes prosopographiques mais surtout les alliances politiques fondées sur des liens familiaux ; les rapports des Comnènes avec les Diogènes et les Doukai à la fois, sans doute à travers les Dalassènoi, illustrent bien les situations inextricables qui en résultent. Nous avons là un autre effet de la « constantinopolitisation » de la classe dirigeante, la constitution de réseaux familiaux tentaculaires qui ont tendance à se transformer, du moins dans leur action publique, en véritables clans : ceci devient un fait surtout sous le règne des Comnènes.

Cette situation explique un autre fait (dû toujours à ce que j'appelle la « constantinopolitisation ») : le changement des mentalités chez les descendants des grandes familles provinciales de jadis. Il est évident que la nature de la vie qu'ils mènent dans la capitale n'a rien à voir avec les habitudes sobres, dures et même rustres de leurs ancêtres : ils s'embourgeoisent et s'urbanisent, ils mènent le « πολιτικὸς βίος » et plusieurs rejoignent par leur éducation et leur fonction le « πολιτικὸν γένος»[25] ; ils abandonnent progressivement toute trace de provincialisme, et avec lui, la préoccupation de leur fortune terrienne, tout en gardant souvent le souvenir ému de leurs maisons

22. Cf. les allusions dans CECAUMENI *Strategicon*, p. 3-4 μὴ πλανηθῇς διὰ δῶρα ἢ δι' ἀγάπην ποιῆσαι σιγίλλιον βασιλικὸν ἢ πιττάκιον κατ' ἀπόφασιν ; et aussi PSELLOS, *Discours à Constantin Leichoudès*, éd. C. SATHAS, *Més. Bibl.*, IV, p. 401-402 ; et surtout, *ibid.*, Discours à Jean Xiphilinos, p. 432 : βασιλείους φωνὰς ὑποκρίνοιτο.

23. Discours, éd. C. SATHAS, *Més. Bibl.*, IV, p. 434 ; du même, *Scripta Minora*, I, p. 6 sq.

24. PSELLOS, *op. cit.*, éd. C. Sathas, t. IV, p. 431 ; et surtout, PSELLOS, *Lettres* éd. C. SATHAS, *op. cit.*, V, p. 219-222 : τὸ νέον τοῦτο νυμφίδιον, ἐκεῖνο δὴ ὃ ἐν τοῖς ἀνακτόροις τεθέαμαι.

25. Sur ces expressions et leur contenu, cf. toujours Psellos, et à titre d'exemple, *Scripta Minora*, I, p. 60 sq.

de l'empereur, et ceci malgré la présence des signatures ou du ménologe)[22]. Toujours est-il qu'on pourrait dire qu'un groupe nouveau, du moins en ce qui concerne sa composition et l'étendue de son influence, se manifeste maintenant, et de plus en plus, dans les affaires publiques ; il est perçu par les Byzantins comme une institution particulière, il est véritablement le siège du gouvernement ; il se caractérise par la diversité sociale et même ethnique de ceux qui le composent, son trait majeur reste l'emprise croissante qu'il exerce sur la chose publique. Il est inutile de dire que c'est dans ce microcosme du palais, fréquenté par des personnes venues d'horizons divers, que se déploie toute la vie mondaine de la capitale. Le « tout Constantinople » s'y précipite pour les grandes fêtes et cérémonies, pour présenter ses respects à l'empereur et à sa famille ou pour écouter des discours et des σχέδη comme nous l'affirme Psellos[23]. Des liens se nouent et se dénouent dans l'ambiance feutrée du palais où l'intrigue est de mise, des mariages et des idylles se contractent entre personnes ayant la liberté d'accès (l'expression est de l'époque) dont le nombre paraît considérable[24]. On comprend pourquoi c'est surtout à cette époque que les liens familiaux entre personnes influentes s'entremêlent et s'entrecroisent, ce qui complique à l'infini non seulement le travail de celui qui s'occupe des problèmes prosopographiques mais surtout les alliances politiques fondées sur des liens familiaux ; les rapports des Comnènes avec les Diogènes et les Doukai à la fois, sans doute à travers les Dalassènoi, illustrent bien les situations inextricables qui en résultent. Nous avons là un autre effet de la « constantinopolitisation » de la classe dirigeante, la constitution de réseaux familiaux tentaculaires qui ont tendance à se transformer, du moins dans leur action publique, en véritables clans : ceci devient un fait surtout sous le règne des Comnènes.

Cette situation explique un autre fait (dû toujours à ce que j'appelle la « constantinopolitisation ») : le changement des mentalités chez les descendants des grandes familles provinciales de jadis. Il est évident que la nature de la vie qu'ils mènent dans la capitale n'a rien à voir avec les habitudes sobres, dures et même rustres de leurs ancêtres : ils s'embourgeoisent et s'urbanisent, ils mènent le « πολιτικὸς βίος » et plusieurs rejoignent par leur éducation et leur fonction le « πολιτικὸν γένος »[25] ; ils abandonnent progressivement toute trace de provincialisme, et avec lui, la préoccupation de leur fortune terrienne, tout en gardant souvent le souvenir ému de leurs maisons

22. Cf. les allusions dans CECAUMENI *Strategicon*, p. 3-4 μὴ πλανηθῇς διὰ δῶρα ἢ δι' ἀγάπην ποιῆσαι σιγίλλιον βασιλικὸν ἢ πιττάκιον κατ' ἀπόφασιν ; et aussi PSELLOS, *Discours à Constantin Leichoudès*, éd. C. SATHAS, *Més. Bibl.*, IV, p. 401-402 ; et surtout, *ibid.*, Discours à Jean Xiphilinos, p. 432 : βασιλείους φωνὰς ὑποκρίνοιτο.

23. Discours, éd. C. SATHAS, *Més. Bibl.*, IV, p. 434 ; du même, *Scripta Minora*, I, p. 6 sq.

24. PSELLOS, *op. cit.*, éd. C. Sathas, t. IV, p. 431 ; et surtout, PSELLOS, *Lettres* éd. C. SATHAS, *op. cit.*, V, p. 219-222 : τὸ νέον τοῦτο νυμφίδιον, ἐκεῖνο δὴ ὁ ἐν τοῖς ἀνακτόροις τεθέαμαι.

25. Sur ces expressions et leur contenu, cf. toujours Psellos, et à titre d'exemple, *Scripta Minora*, I, p. 60 sq.

paternelles : elles sont sises le plus souvent en Orient, nous en connaissons aussi dans les îles micrasiatiques, elles sont dans la plupart des cas abandonnées, sans doute aussi à cause de l'insécurité que provoquent, surtout à partir de la seconde moitié du XI[e] siècle, les invasions seldjoucides[26]. Toujours est-il que le « politikon génos » a reçu maintenant un sang nouveau ; ainsi renforcé, il exprime non seulement la réalité constantinopolitaine face à la province, mais aussi et surtout une manière d'être différente de l'austère vie militaire. Il finit par signifier la caste des fonctionnaires civils opposée donc au στρατιωτικὸν γένος, la caste militaire[27]. Toutefois, il me semble que les frontières entre ces deux γένη restent, malgré tout, floues, arbitraires et confuses. Des passages entre ces deux γένη sont fréquents au début ; il est vrai qu'avec le temps la séparation se cristallise et devient donc consciente, mais c'est quand le « politikon génos » semble acquérir de l'influence, tandis que le στρατιωτικὸν est en perte de vitesse[28], ce qui accentue leur altérité et l'incompréhension sans jamais créer une hostilité ouverte entre ces deux groupes, dont les rapports de force sont toujours restés ambigus, surtout quand on les considère à travers leurs membres les plus représentatifs. Malgré une thèse courante, il me semble difficile de voir une subordination du στρατιωτικὸν γένος au πολιτικόν[29] ; on peut, à la rigueur, parler d'une orientation, par ailleurs de courte durée, qui conduit l'État à négliger la chose militaire, et par conséquent les militaires, mais nous le savons, à la longue la réaction des Comnènes a rétabli l'équilibre : bref, il me semble que l'acquis du « politikon génos », moins l'intrigue, a été d'une manière générale utilisé par les Comnènes qui, on le sait, renforcèrent l'appareil de l'administration centrale, tout en renforçant l'appareil militaire[30].

Toujours est-il qu'à l'époque où nous sommes, le « politikon génos »,

26. Tel est par exemple le cas de la maison d'Alôpos (cf. PSELLOS, *Scripta Minora*, II, p. 82), de Comnène (cf. Nicéphore BRYENNIOS, Bonn, p. 93 ἔρημον ταύτην (la maison près de Castamone) ... ἰδὼν δακρύων ἐπληροῦτο ; de Dokeianos lié aux Comnènes (cf. Nicéphore BRYENNIOS, *loc. cit.* et ANNE COMNÈNE, éd. Leib, t. I, p. 16), etc.

27. Le terme « stratopédon » exprime chez Psellos le « stratiôtikon génos » : à titre d'exemple, cf. *Discours*, éd. C. SATHAS, *Més. Bibl.*, V, p. 302, 407.

28. Même Isaac Comnène, l'empereur militaire, est considéré comme ayant diminué les militaires : κατὰ τῆς τοῦ στρατοπέδου πλεονεξίας ἄρας τὰ νικητήρια dans PSELLOS, *loc. cit.* ; aussi p. 407 : τῶν στρατοπέδων ἢ κατωλιγώρει (l'empereur) ἢ ἀφωσιοῦτο διδοὺς μέτρια.

29. Sur la diminution de l'influence des militaires et sur l'orientation donnée par les Comnènes, cf. les remarques que j'ai formulées dans *Byzance et la mer*, Paris, 1966, p. 144 sq. avec références aux sources.

30. Cf. par exemple la thèse de C. NEUMANN, *La situation mondiale de l'Empire byzantin avant les croisades*, trad. fr. par Renauld et Kozlowski, Paris, 1905 ; et les remarques de N. SVORONOS, *op. cit.*, p. 1 sq. ; et surtout PSELLOS, éd. Sathas, t. IV, p. 407 : οὐ πάνυ τὸ στρατιωτικὸν πρὸς τοὺς πολιτευομένους ἡμᾶς συμβατικῶς καὶ ἀστείως εἶχεν ... ἀλλὰ τρόπον τινὰ ἀπηχθάνετο. Sur la politique militaire des Comnènes et leur œuvre administrative, cf. A. HOHLWEG, *Beiträge z. Verwaltungsgeschichte d. oström. Reiches unter d. Komnenen*, Munich, 1965, p. 40-154.

en tant que représentant des élites administratives constantinopolitaines, acquiert de l'importance et fait de plus en plus sentir son poids dans la gestion des affaires publiques. Cette situation qui offrit la possibilité de promotion sociale à des gens nouveaux, a été favorisée par l'ouverture du palais, elle s'est concrétisée dans l'ouverture du sénat, et elle a été étayée par les nouvelles orientations de l'administration, trois domaines dans lesquels le brassage social a été largement effectué.

L'ouverture du sénat, pratiquée surtout à partir de Monomaque et par lui, est suffisamment connue pour ne pas y insister à nouveau[31] ; après l'exposé du rôle de l'entourage impérial — disons l'ouverture du palais —[32] il faudra insister sur les nouvelles orientations administratives qui, en ce qui concerne l'étude de la société, facilitèrent la formation d'un nouveau groupe influent, constitué selon des principes particuliers. En effet, l'importance qu'acquiert maintenant l'administration civile à Constantinople, mais aussi et surtout dans les provinces — la place du kritès par rapport au stratège du thème en témoigne[33] — explicable entre autres par l'effort de généralisation de la fiscalisation des obligations et impositions, fait que, les bureaux, le barreau et la magistrature trouvent une place enviable dans la société byzantine. Ils deviennent des lieux de rencontre de personnes que leur compétence, notamment leur formation juridique, couronnement d'études intéressées, conduit à de hautes fonctions administratives, et ceci souvent indépendamment du renom de leur famille et de l'importance de leur fortune. Ils occupent des postes techniques et ils ont la possibilité de gérer à leur tour les carrières de gens qui appartiennent à leur milieu. De ce fait, on constate un phénomène nouveau, qui gagne avec le temps l'ensemble de la fonction publique ; la naissance n'est plus la garantie des carrières, l'appartenance à tel ou tel cercle ou milieu constantinopolitain étant plus efficace que l'origine illustre. Je précise constantinopolitain parce qu'il va de soi que le recrutement de ces personnes se fait parmi celles qui ont fréquenté l'école de Droit, l'institution qui préparait justement aux carrières administratives. Ainsi, progressivement, l'« université » devient le lieu où se forgent les nouvelles solidarités : les personnes qui l'ont fréquentée acquièrent une culture identique (même si elle est de niveaux divers), elles adoptent les mêmes manières d'être, et finissent par avoir les mêmes réflexes et les mêmes réactions devant les problèmes de l'époque. L'identité des attitudes et des comportements crée des compréhensions et des connivences ; bref, un nouveau groupe social se constitue, il se place sous le signe

31. Cf. les témoignages que j'ai réunis dans mon travail *Byzance et la mer*, Paris, 1966, p. 143 sq. ; et surtout A. Christophilopoulos, Le sénat à Byzance (en grec), Athènes, 1960, p. 60 sq.

32. Psellos, éd. Sathas, t. IV, p. 431, laisse supposer que l'entrée au palais était conditionnée par un examen des aptitudes du candidat : προσπελάζω τοῖς προπυλαίοις, οὐκ ἀπονητί, οὐδ' ἄνευ δοκιμασίας ... ἀλλὰ... βασανισθεὶς... ἐπ' αὐτοσχεδίοις συγγράμμασι.

33. Cf. mon travail sur l'administration de l'Empire byzantin aux ixe-xie siècles, *Bull. Corr. Hell.*, 84, 1960 (= Études sur les structures administratives et sociales de Byzance, Variorum Reprints, nº VIII), p. 36 sq.

de l'« amitié » qui établit des rapports éclectiques entre personnes d'origines diverses[34]. Un milieu géré par des réseaux de προστασίαι mutuelles est formé ; il est significatif qu'un ἄνθρωπος ἀπροστάτευτος[35] soit un homme pauvre, parce que sans amis influents. Le nombre des interventions et des démarches entreprises, par exemple, par Psellos pour et auprès de personnes dont il se déclare l'ami est symptomatique de cet état d'esprit ; le succès, en outre, de ces démarches témoigne de l'influence et de l'étendue de ce groupe : son efficacité resserre les liens de ses membres au point qu'ils se sentent conscients d'une identité nouvelle fondée sur l'appartenance à une famille sociale à part, et adoptent une solidarité quasi naturelle. Être φιλόφιλος[36] — l'expression est de l'époque — c'est un réflexe spontané ; au nom de la φιλία et de la οἰκείωσις la cooptation pour la nomination dans les postes administratifs et même ecclésiastiques devient la règle, des συντεκνίαι et des ἀδελφοποίησεις rehaussent les solidarités et consolident les liens entre amis[37] : il est caractéristique que Psellos désigne comme «frère» un nombre important de ses correspondants et, chose encore plus significative, il n'hésite pas à s'identifier à ses amis au point de prendre à son compte et de faire siens les liens de parenté qui les unissent à diverses personnes ; c'est du moins ainsi, me semble-t-il, qu'il faut expliquer le nombre important de ses neveux[38]. Tout montre que nous sommes en présence d'un groupe structuré et qu'il serait erroné de sous-estimer son rôle dans le déroulement de la vie politique, même si ses membres, et malgré le rôle enviable qu'ils jouent dans l'administration, paraissent quelquefois préoccupés de la stabilité de leur position ; ce sont des hommes nouveaux ayant profité des vicissitudes du temps, rompus à l'intrigue et au favoritisme, rongés souvent par des jalousies sociales ; ce sont, d'une certaine manière, des « parvenus » se comportant comme tels, les fonctions qu'ils exercent étant ouvertes à des personnes de toutes les classes sociales : remarquons, à ce propos, que Kékauménos, porte-parole du Byzantin moyen, envisage la possibilité de l'accession aux postes de toute la pyramide administrative pour tout un chacun[39]. En effet, le relevé des noms des kritai et des membres de leur bureau, ainsi que des fonctionnaires de l'administration centrale, montre

34. Pour étayer cette thèse, il faut se référer à l'ensemble de l'œuvre de Michel Psellos, plus particulièrement ses lettres, et des autres lettrés de l'époque p. ex. de Mauropous ; il serait intéressant de relever par les moyens modernes la fréquence dans ces textes des termes comme « philia, oikeiôsis, prostasia, bios philosophos, politikos», etc. et surtout du terme «homilia» signifiant dans ce contexte les rapports et les échanges intellectuels.

35. Psellos, *Scripta minora*, II, p. 111, n° 81.

36. *Ibid.*, p. 30, n° 24.

37. Cecaumeni *Strategicon*, p. 49.

38. Cf. Nicoletta Duyé, Un haut fonctionnaire byzantin du xie siècle : Basile Malésès, *REB*, 30, 1972, p. 169 ; et bien entendu Psellos, *Scripta minora*, II, pp. 46, 118, 144, etc. ; περιπόθητε ἀνεψιέ, σύντεκνε, ἰσόψυχε ἀδελφέ : *ibid.*, p. 118-119.

39. Cecaumeni *Strategicon* (Nouthétètikos), p. 93 et surtout p. 96.

que nous sommes en présence d'hommes nouveaux[40] ; pris dans leur ensemble, ils forment une sorte de « synarchie » (pour utiliser un terme moderne), ambitieuse et efficace, le souci majeur de ses membres étant de s'assurer fortune et puissance au nom d'une carrière qui aboutit à Constantinople, où ils trouvent, outre les honneurs et l'assise de leur puissance sociale, la vie qu'ils croient correspondre au niveau de leur culture et de leur éducation. Ce n'est pas un hasard si ce sont surtout eux qui considèrent le service en province comme une disgrâce, à laquelle leurs protecteurs constantinopolitains — à savoir les personnes de leur milieu, leurs « amis » — s'efforcent de les soustraire[41], tout en leur conseillant de profiter entre-temps des avantages matériels que les postes en province sont censés procurer : on en conclut que ce ne sont plus la fortune et la famille qui garantissent la carrière, ce sont les carrières qui procurent la fortune et la position sociale. On comprend pourquoi — et nous connaissons plusieurs exemples — des gens qui exercent des métiers moins nobles, des *technai*, s'efforcent d'assurer à leurs enfants les études qui leur permettront d'entrer dans ce groupe, admission qui signifie d'emblée une véritable promotion sociale, à la portée de tout constantinopolitain ayant montré des aptitudes, disons intellectuelles, sans référence aucune à son origine familiale : l'ascension de Malésès, d'extraction particulièrement modeste[42], et la carrière enviable de personnes dont le patronyme se réfère à un métier manuel ou du commerce (tels par exemple σαγματᾶς κτενᾶς, σπληνάριος χοιροσφάκτης) témoignent de cet état de choses[43].

Ainsi les deux groupes que nous avons présentés, « l'entourage impérial » et les « tenants de l'administration » ont ceci de commun : ils sont tous les deux ouverts à des gens venus de tout horizon, ils sont tous deux d'un recrutement presque uniquement constantinopolitain — ce qui, nous l'avons vu, a provoqué, entre autres, le mouvement des élites provinciales vers la capitale — ils sont tous les deux des formations non institutionnalisées — on dirait paraétatiques et parallèles — les personnes qui les forment étant attirées par l'exercice du pouvoir et animées par le désir de la puissance. De ce fait, elles se disputent et elles se partagent la gestion des affaires publiques, source maintenant d'enrichissement rapide ; nul doute que les nouvelles fortunes ont des assises moins solides que les précédentes, qui reposaient sur la terre ; elles présentent des aléas non seulement pour la morale publique, mais surtout pour l'économie du pays.

En effet, on a l'impression que ces nouveaux riches ont tendance à

40. Cf. à titre d'exemple les indices de l'édition des lettres de Psellos ; exemples caractéristiques de l'ascension de gens nouveaux, ceux de Mouchas (Psellos, *Scripta Minora*, I, p. 134) et même du fameux Malésès : *ibid.*, I, p. 154-155.

41. Cf. par exemple le cas de Nicolas Sklèros, de Kalokyros, de Constantin prôtoproédre, sans doute de Pentakténos et d'autres : Psellos, *Scripta minora*, I et II, indices *s. v.*

42. Psellos, *Scripta minora*, II, p. 144.

43. Toujours Psellos, *s.v.*

investir leurs capitaux en maisons et en constructions luxueuses, sises bien sûr à Constantinople et signes de leur standing social, ou à les thésauriser en objets précieux[44]. En outre, dans cette nouvelle société gérée par les προστασίαι et les clientèles, personne n'est à l'abri des changements brusques ; la précarité des situations fait que les fortunes s'avèrent souvent éphémères, les nouveaux riches côtoient les nouveaux pauvres (le nombre des mentions de πτωχεύσαντες est en effet impressionnant)[45], tous sont tentés par des enrichissements rapides que procurent surtout les achats de charges lucratives, entre autres, le fermage des impôts — ce qui ne va pas sans risque, comme le souligne Kékauménos, tout en notant que ce sont les charges fiscales qui se trouvent à l'origine des grands οἶκοι πολυτελεῖς de Constantinople[46] ; chacun enfin cherche à s'assurer un revenu stable : les achats de dignités en étant un[47], on explique l'engouement pour cette sorte d'investissement particulièrement pratiqué à notre époque. Remarquons, à ce propos, que c'est sans doute la défense de la rentabilité de cet investissement diminuée par les mesures d'Isaac Comnène, qui provoqua (sans doute avec sa politique antimonastique) la chute de cet empereur[48].

Pour terminer l'examen des groupes contantinopolitains, il nous faudra dire quelques mots du rôle de l'Église et de la place du peuple de la capitale tel qu'il s'exprime à travers l'ἀγορά, les corporations professionnelles y étant incluses.

Sur ces deux institutions, je livrerai des impressions qui s'écartent un peu des opinions admises. En ce qui concerne l'Église de Constantinople, il faut dire que son influence semble considérablement diminuée. L'Église officielle se présente, au moins en ce qui concerne le recrutement de ses cadres, comme subordonnée au « politikon genos » qui a su souder les liens de ses membres en dehors de toute contrainte morale, donc avec une marge d'action considérable[49] ; ce qui, constaté chez des ecclésiastiques, enlève à

44. Caractéristique, le nombre important des ustensiles en matière précieuse inventoriés dans les testaments de l'époque : cf. à titre d'exemple le testament de Pakourianè, éd. I. Ibèritès, Testaments byzantins provenant des archives du couvent des Ibèrôn (en grec), dans *Orthodoxia*, 60, 1930, p. 614-618, et t. VI, 66, 1931, p. 364-371.

45. Cités au hasard : Psellos, *Scripta minora*, II, p. 201-202, p. 203, 304, etc. Caractéristique, l'exemple de Maios cité par Kékauménos, cf. le commentaire dans P. Lemerle, *Prolégomènes*, p. 90 sq.

46. Cecaumeni *Strategicon*, p. 39 : πάντες οὗτοι οἱ οἶκοι ἀπὸ τῶν δημοσιακῶν δουλειῶν συνέστησαν.

47. P. Lemerle, « Roga » et rente d'État aux xe-xie siècles, dans *REB*, 25, 1967, p. 77-100.

48. Sur la politique de cet empereur, cf. les remarques de E. Stanescu, Les réformes d'Isaac Comnène, dans *Rev. d. Ét. Sud-Est européennes*, 4, 1966, p. 35-69.

49. Les personnages les plus importants de cette tendance restent toujours Michel Cérullaire, Jean Mauropous, Constantin Leichoudès, et aussi Jean Xiphilinos : il est impossible de fonder la constatation formulée sans revenir sur la mine de renseignements que constituent les discours que Psellos adresse à divers titres, il est vrai, à ces personnages : cf. éd. C. Sathas, *Més. bibl.*, t. IV, pp. 303 sq.

l'Église de l'impact moral dont elle jouissait auparavant auprès de l'autorité et sur les masses ; ce fait, accentué par les préoccupations purement matérielles qui animent maintenant ses cadres (ils rivalisent en cela quelquefois avec les fonctionnaires les plus véreux), permet de parler d'une certaine laïcisation des mœurs, du moins de l'Église de Constantinople, qui ne fut pourtant jamais pleinement assumée par l'ensemble du corps ecclésiastique, gêné malgré tout par la vocation spirituelle de ses fonctions. Nombre de hauts dignitaires de l'Église assument maintenant de hautes fonctions laïques notamment dans le palais, le nombre croissant des σύγκελλοι montre cette évolution[50] ; mais on a l'impression que ces prélats agissent au nom de leurs intérêts personnels, sans référence à une ligne politique préétablie par l'Église. La nomination du σκευοφύλαξ et du grand économe par le patriarche, mesure accordée par Isaac au début de son règne, tout en étant une réussite de l'Église aux dépens de l'autorité impériale[51], montre aussi, à cause de la nature de ces deux postes, la profondeur des préoccupations matérielles de l'autorité spirituelle. Il n'est pas étonnant que des réactions se soient manifestées à l'intérieur même de l'Église ; le renforcement des courants mystiques en est sans doute une[52] ; mais il y a eu une partie notable du corps monastique qui a su se rallier à cette nouvelle orientation politique de l'Église, pour garantir les fortunes considérables de ses fondations, maintenant véritables complexes économiques[53].

En ce qui concerne le peuple (les πολῖται, le δημοτικόν et l'ἀγορά), de la lecture des textes de l'époque on tire des impressions contradictoires : il est évident que le rôle que ce groupe joue dans le déroulement des événements constantinopolitains de l'époque, notamment dans les nominations et les destitutions des empereurs, s'est considérablement accru — ceci a été souvent souligné, notamment par Vryonis[54] —, l'influence, en outre, de leurs agissements turbulents sur le sort de telle ou telle personne paraît aussi évidente. Toutefois il me semble exagéré de voir dans ces actions désordonnées l'expression d'un groupe cohérent avec des objectifs propres et une ligne de conduite dictée par une politique réfléchie, ce qui lui conférerait

50. Sur la corruption des ecclésiastiques, cf. MAUROPOUS, éd. Lagarde, p. 169 sq. V. GRUMEL, Titulature de métropolites byzantins, I, Les métropolites syncelles, *Et. Byz.*, 3, 1945, p. 107 sq. : et J. GOUILLARD, Un chrysobulle de Nicéphore Botaneiatès à souscription synodale, dans *Byz.*, 29/30, 1959/60, p. 29 sq.

51. J. DARROUZÈS, *Recherches sur les Offikia de l'Église byzantine*, Paris, 1970, p. 51 sq.

52. A consulter en dernier lieu J. GOUILLARD, *Inspiration et Autorité*, Mémoire présenté à Université de Paris-I (Sorbonne-Panthéon) pour le doctorat d'État, 1975 (exemplaire dactylographié) ; et E. WERNER, Häresie u. Gesellschaft im 11. Jahrh., dans *Sitz. Berich. d. sächs. Ac. d. Wiss. z. Leipzig*, t. 117, V, 1975, p. 5-83.

53. Cf. les remarques d'Hélène AHRWEILER, Le charisticariat et les autres formes d'attribution des couvents aux xe-xie siècles, *ZRVI*, 10, 1967, p. 1-27 ; et surtout, P. LEMERLE, Un aspect du rôle des monastères à Byzance : les monastères donnés à des laïcs, les charisticaires, dans *Comptes rendus des séances de l'Ac. d. Insc. et Belles-Lettres*, 1967, p. 9-28.

54. Sp. VRYONIS, Byzantine Δημοκρατία and the guilds ..., dans *DOP*, t. 17, 1963, p. 289-314.

une place précise dans la vie publique[55]. A mon avis, nous sommes en présence d'un groupe disponible, on dirait « manipulé » et utilisé à des fins qui lui sont étrangères et à des moments de paroxysme et de confusion dûs aux conflits et antagonismes entre groupes et personnes qui n'ont rien à voir avec la condition des gens de l'agora et leurs intérêts. Après cette constatation, la question se pose : par qui ces gens sont-ils utilisés? Je crois que les gens du peuple et de l'agora se répartissent d'abord en une série de clientèles privées plus ou moins stables (la tentative de Théodose Monomaque d'accaparer le trône, telle que la décrit Zônaras, en témoigne)[56] ; mais dans leur ensemble et d'une manière générale, ils semblent à l'écoute de deux autorités, depuis toujours purement constantinopolitaines, je veux dire l'éparque et le patriarche, les gens du palais se contentant d'y recruter leur clientèle personnelle[57].

N'oublions pas, en effet, que la place de l'éparque tout comme celle du patriarche dans la vie de la capitale est présentement disputée par les nouveaux groupes influents ; une partie des tâches qui leur incombaient auparavant est maintenant usurpée en ce qui concerne l'Église par le πολιτικὸν γένος, nous l'avons vu, et en ce qui concerne l'éparque par le palais notamment les gardes prétoriennes et quelques nouveaux bureaux[58]. Donc ces deux autorités semblent maintenant perdre de leur influence ; seul élément qu'elles peuvent mobiliser dans leur désir naturel de peser dans le déroulement des événements qui font et défont les empires, le peuple de Constantinople, qui leur est juridiquement et moralement soumis et qui semble, en outre, disponible et malléable. Inutile de souligner que, pour des raisons, il est vrai, différentes, et le patriarche et le préfet étaient les autorités qui avaient le plus à faire avec le peuple de la capitale ; l'un et l'autre disposaient des structures qui leur permettaient d'entrer en contact rapide avec lui (je pense à l'« ambôn » et aux institutions de charité pour le patriarche, à l'agora et aux prisons pour le préfet) ; chacun de son côté connaissait non seulement les meilleurs représentants du peuple mais aussi les bas-fonds de la ville. Il n'est pas étonnant que le peuple constantinopolitain, dans ses soubresauts et ses mouvements qui commencent d'habitude à l'agora, essaie d'officialiser ses manifestations par des rassemblements dans Sainte-Sophie, et que souvent ce soit par l'intermédiaire de l'éparque que sa ligne de conduite lui soit dictée : le rôle de l'éparque Kampanaris,

55. Toutefois certains textes laissent l'impression que les gens de l'agora tentent de constituer un groupe cohérent : cf. PSELLOS, éd. Sathas, *Més. Bilb.*, IV, p. 452 : τοῖς περὶ τὸν ναὸν καὶ τοῖς ἐπ' ἀγορᾶς ... τοῖς δὲ περὶ τὸ βῆμα (à ajouter aux sources utilisées par Vryonis) ; pour ma part, je crois que cette organisation est plus une impression de ceux qui craignent les agissements du peuple de l'agora qu'une réalité.

56. Ed. DINDORF, t. IV, p. 184.

57. ATTALEIATE, Bonn, p. 96 : νεολαίαν ἀθροίσαντες οἱ περὶ τοὺς βασιλεῖς.

58. Par exemple celui du Parathalassitès, cf. H. AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes à Byzance, dans *REB*, 19, 1961, p. 239-252 (= *Variorum Reprints*, Londres 1971, n° 11).

lors de la destitution de Michel V, auprès de la foule constantinopolitaine en témoigne[59]. Quoi qu'il en soit, la situation souvent explosive qui était créée par les intérêts des groupes et des personnes influentes et en conflit (je pense plus particulièrement aux ambitions et amertumes qui ont secoué les coulisses et les alcôves du palais) a permis au peuple de Constantinople ainsi, nous le verrons, qu'aux étrangers séjournant dans la Ville, autre groupe marginal, de rester en constante mobilisation et en effervescence et de jouer quelquefois le rôle de véritable arbitre dans des règlements de comptes entre personnes et groupes étrangers à leur condition[60]. Toutefois il ne semble pas que le δημοτικόν et οἱ τῆς ἀγορᾶς aient pu trouver la structure durable qui leur aurait assuré la possibilité d'une intervention régulière et positive dans les affaires publiques[61]. Ainsi il n'est nullement étonnant que la politique de presque tous les empereurs de l'époque ait été à leur égard purement et simplement démagogique, en leur assurant des profits sans lendemain. En effet, dès le règne d'Alexis I[er], on constate l'effacement de l'ἀγορὰ et du δημοτικὸν de la scène publique de Constantinople, bien qu'aucune mesure particulière de cet empereur à leur égard ne justifie cet apaisement.

Reste à savoir si le rôle joué au XI[e] siècle par le peuple de Constantinople et plus particulièrement par les σωματεῖα (lieu de complot permanent d'après Kékauménos)[62], est aussi dû à l'accroissement de leur richesse, ce qui témoignerait de l'existence à Constantinople, à cette époque, d'une activité commerciale et industrielle plus importante que par le passé. On est tenté de répondre à cette question par l'affirmative, surtout quand on pense à l'affluence des familles provinciales arrivées à Constantinople avec sans doute leurs capitaux, à l'utilisation des nouvelles fortunes, au mode et au train de vie de leurs détenteurs, personnes qui affichent des goûts raffinés et qui semblent vouloir jouir à tout prix d'une fortune dont les fluctuations sont comparables à celles de la situation politique de Constantinople. En effet, les vicissitudes du sort des individus reflètent la situation de l'époque, des expressions comme le ἄστατον τῶν καιρῶν, être ἐν περιστάσεσι, etc. sont particulièrement fréquentes dans les sources de l'époque.

59. D'après les récits de l'époque (Kédrènos, Bonn, II, p. 539-40) l'éparque accompagné des Constantinopolitains procède à l'aveuglement de Michel V et de son oncle : sur tous ces points, cf. Sp. Vryonis, *op. cit.*, p. 302 sq.

60. Intéressants de ce point de vue quelques qualificatifs désignant d'une manière péjorative les personnes qui essaient d'utiliser, de manipuler les gens du peuple : Cecaumeni *Strategicon*, p. 14, et p. 41 δημοηγέρτης, γλωσσώδης, p. 41 λαοσυνάκτης, στασιαστής ; p. 44 ταραχοποιός ; et surtout Psellos, *Scripta Minora*, I, p. 226 δήμων ἀνάπτης ; λαομουλτοσυστάτης ; ἀγυρτολέσχης.

61. Toutefois leur rôle est important dans toutes les fêtes et cérémonies qui se déroulent dans la capitale ; les textes de l'époque laissent souvent entendre que c'est à propos de ces manifestations que le peuple de Constantinople réussit à se présenter comme un groupe parfaitement cohérent : mais c'est justement à cette occasion qu'apparaissent clairement les rapports de l'éparque et du « démotikon » : cf. à titre d'exemple, Kédrènos, Bonn, II, p. 536, Attaleiate, Bonn, p. 12, etc.

62. *Strategicon*, p. 5.

Ainsi, en schématisant un peu, on pourrait dire que Constantinople, nœud des intrigues qui dominent la vie politique, provoque chez ceux-là mêmes qui ont profité de cette situation, un sentiment d'insécurité et de malaise, auquel chacun essaie d'échapper à sa manière. Les uns poursuivent la course à l'enrichissement et à la vie sociale, le πολιτικὸς βίος, grisés par leur réussite, les autres cherchent des formules plus nobles qui leur procurent du confort moral, c'est ainsi du moins que j'interprète le φιλόσοφος βίος tellement vanté par Psellos, qui l'oppose au πολιτικὸς βίος, la vie de société, la vie mondaine, dont il ne néglige nullement les avantages[63]. Tous enfin commencent à douter de la solidité de la société constantinopolitaine, du moins dans la forme qu'elle revêt à cette époque, sentiment qui les conduit à chercher des solidarités et à vivre dans l'ambiance sécurisante de groupes qui jouent le rôle d'amortisseurs à un moment de détresse, quand le sentiment moral et religieux semble s'estomper : à cet égard, il est caractéristique que la mort paraisse, pour ce monde pourtant foncièrement chrétien, un fait tragique, tandis que les cérémonies funéraires s'insèrent dans l'ensemble des manifestations sociales. Le nombre et le contenu des « épitaphioi » de l'époque en témoignent[64].

Toutefois il semble que dans cette société en mouvement, on dirait en gestation, chacun à sa manière parte à la conquête de l'appareil étatique, seul capable encore, dans la conscience byzantine, de jouer le rôle de régulateur des forces contradictoires qui occupent la scène constantinopolitaine. Il me semble que c'est ce sentiment, c'est-à-dire la foi en l'État byzantin dont l'incarnation reste toujours l'empereur installé à Constantinople[65], qui fait que Constantinople reste le pôle d'attraction des élites, que les révoltes les plus importantes se jouent toujours devant ses murailles, et qui conduit Kékauménos à considérer comme un devoir la mort pour l'empereur et la patrie[66]. N'oublions pas toutefois que les assauts multiples et perpétuels contre la machine étatique, agressions qui ont revêtu des formes diverses — intrigues, corruptions, incapacités, favoritisme, pour ne pas parler des séditions ouvertes — finissent par rendre cet appareil inopérant et compromettre Constantinople aux yeux des provinces, qui cherchent maintenant des solutions dans des voies qui ne semblent pas toujours conformes aux intérêts de la capitale et à la cohésion de l'État[67]. L'écart qui se creuse, à

63. Citons, à titre d'exemple, PSELLOS, *Scripta minora*, I, p. 60, où on trouve l'exposé détaillé des idées de Psellos sur le « philosophos » et sur le « politikos bios ».

64. A consulter surtout les éloges funèbres qui sont prononcés pour des simples citoyens ; nombreux dans l'œuvre de Psellos.

65. Parfaite illustration l'opinion de Kékauménos « l'empereur sis à Constantinople est toujours vainqueur », *Strategicon* p. 74 ; et PSELLOS, *Scripta Minora*, II, p. 219 : ὀφθαλμὸς ἄρα τῆς οἰκουμένης ἐστὶ τὸ Βυζάντιον.

66. *Strategicon*, p. 16.

67. Cf. à ce propos le réquisitoire violent de JEAN MAUROPOUS, éd. Lagarde, p. 170 : Οἱ ἄρχοντες ἡμῶν ἀνομοῦσι μετ' ἐξουσίας ... τὸ δίκαιον καπηλεύουσιν ; et les remarques de Psellos (*Scripta Minora*, II, p. 54) sur les vicissitudes du sort des Constantinopolitains.

ce moment, entre les provinces et Constantinople est un autre phénomène important, qui résulte, dans une large mesure, du comportement des groupes sociaux de la capitale et s'aggrave par les réponses données par certaines formations provinciales, dont il convient maintenant d'examiner la composition et l'origine[68].

Les solutions provinciales sont dictées par des conditions locales, elles sont souvent timidement esquissées parce qu'empiriques ; elles diffèrent donc d'une région à l'autre, ce qui les fait paraître désordonnées, leur donne une portée limitée (elles restent en effet souvent sans lendemain) et les rend difficilement saisissables. Essayons toutefois de présenter quelques lignes générales du comportement de la population provinciale, telles qu'elles ressortent de l'étude de quelques cas concrets.

D'une manière générale, on constate que les populations provinciales, tout en restant attachées à l'idéal représenté par Constantinople restent particulièrement sceptiques, sinon critiques, devant la politique constantinopolitaine, dont cependant dépend leur être. Selon les endroits, les cas, les personnes ou les groupes, les mesures constantinopolitaines paraissent inadéquates, insuffisantes, injustifiées et même injustes ; elles s'avèrent à la longue inefficaces et même contraires à l'intérêt commun. Les réactions devant cette constatation prennent des formes diverses, selon les moyens dont chacun, ou plutôt chaque région dispose, et selon la force des résistances qui s'y manifestent. Il y a ceux, notamment les élites provinciales, qui essaient par le truchement des appuis constantinopolitains de diminuer pour leur propre compte la portée de ces mesures ; nous avons là des solutions individuelles qui manifestent l'existence d'un « patronage » nouveau type, qui opère par échelons successifs, comme une « chaîne de protections et d'interventions » qui aboutit dans la plupart des cas au palais et à l'entourage impérial, sinon à l'empereur lui-même. Rappelons, à ce propos, que Constantin Doukas est accusé par Zônaras de juger et de prendre ses décisions οὐ τῇ ἀκριβείᾳ ... ἀλλὰ πρὸς τὰ πρόσωπα[69]. A côté de ces semi-puissants, nous avons les ἀπροστάτευτοι, groupe formé par l'élément le plus déshérité, qui se constitue en bandes pour entreprendre des actions « sauvages », dirions-nous aujourd'hui, contre les protégés de l'autorité qui lèsent leurs intérêts, ou contre l'autorité elle-même. Les sources nous livrent nombre de cas où les paysans passent à des voies de fait et, armes en mains, attaquent les représentants des grands propriétaires, ceux des biens monastiques et ecclésiastiques n'étant nullement épargnés. Les πονηροὶ ἀγρογείτονες deviennent un groupe redoutable, les effets de leurs actions, quelquefois soigneusement décrits, font penser à des mini-jacqueries, vite étouffées par la réaction de l'autorité et même des grands propriétaires et de leurs hommes[70]. Encore une fois, nous avons des actions de portée limitée,

68. Cf. les remarques que j'ai formulées dans l'*Idéologie politique de l'Empire byzantin*, Paris, 1975, p. 87.

69. IV, p. 198-199.

70. Citons, à titre d'exemple, PSELLOS, *Scripta Minora*, II, p. 82-83, 84, nos 50, 51, 52.

ou plutôt des réactions quasi individuelles et spontanées d'auto-défense, dont toutefois la fréquence n'est pas sans créer un climat de désordre et d'exaspération. Ces καπηλοπόλεμοι[71] avec les multiples actions, nous le verrons, qui opposent membres de groupes sociaux et de communautés ethniques divers, auxquels s'ajoutent souvent des révoltes d'envergure et des guerres véritables, détériorent quotidiennement les conditions de vie en province. Il est caractéristique que toutes les provinces sans exception se présentent maintenant comme des thèmes πενιχρά, οἰκτρότατα, ἀπηγορευμένα παντάπασιν, τεμουλτευμένα, etc.[72], à la merci, selon les uns des fonctionnaires avides et véreux, et selon les autres des foules rustres, indociles et rapaces des λαομουλτοσυστάται[73].

Les conséquences de cette situation sont doubles : d'un côté Constantinople, soucieuse d'encaisser sans entraves le revenu fiscal et ne disposant plus de la structure militaire garante du bon fonctionnement du fisc — rappelons-nous le mot de Kékauménos[74] — utilise de plus en plus le service des intermédiaires (la pratique du fermage des impôts semble de règle sous Constantin Doukas, ce qui introduit dans les mœurs administratives un certain brigandage)[75] ; de l'autre côté les populations provinciales cherchent à se défendre en se groupant autour des personnalités locales marquantes, capables de leur procurer moyens de vie et protection : nous avons là un phénomène dont les conséquences sociales sont importantes, son étendue confère en outre un aspect particulier à la vie des provinces.

En fait, de petits dynastes locaux — le terme est de l'époque[76] — pas obligatoirement issus des grandes familles de jadis, entourés de leurs ἄνθρωποι et de leurs βεστιαρῖται et ὑπηρέται, constituent des milices privées et un appareil rudimentaire leur permettant de gérer des régions plus ou moins étendues ; pour ce faire, ils s'adressent souvent aux notabilités du pays qui forment un conseil, informel il est vrai, désigné dans nos textes comme le κοινόν, et ceci tout en reconnaissant l'autorité de Constantinople avec laquelle ils entretiennent des contacts plus ou moins suivis. Ainsi on comprend le cas de ceux qui sont ἰδιάζοντες ἐν οἰκίᾳ et auxquels pourtant ὑποτάσσεται le λαὸς τῆς χώρας, et pourquoi μέγα ἐστὶν τὸ ἔχειν τινὰ δύναμιν ὑπηρετῶν[77].

Ce qui est remarquable en outre, c'est le fait que Constantinople reste neutre, sinon indifférente, devant cette évolution, quitte à en tirer parti si nécessaire. On dirait qu'une sorte d'entente tacite lie Constantinople et ses

71. Le terme est de KÉKAUMÉNOS, *Strategicon*, p. 54.
72. PSELLOS, *Scripta Minora*, II, p. 124 ; CECAUMENI *Strategicon*, p. 64 sq. p. 73 ; THÉOPHYLACTE, *Lettres*, *PG*, 126, col. 532.
73. Le terme est de PSELLOS, *Scripta Minora*, I, p. 226.
74. *Strategicon*, p. 101 στρατοῦ γὰρ μὴ ὄντος οὐδ' ὁ δημόσιος συνίσταται.
75. ZONARAS, IV, p. 198-199.
76. CECAUMENI *Strategicon*, p. 34.
77. *Ibid.*, p. 41-42, p. 50. Sur cet aspect de la société provinciale, cf. surtout G. OSTROGORSKY, Observations on the Aristocracy in Byzantium, dans *DOP*, 25, 1971, p. 3-32.

dynastes ; on finit par acheter la προστασία πατρίδος comme l'a fait Mouchas[78], pourtant d'extraction modeste, parmi d'autres : il faut se demander si on ne doit pas situer dans ce contexte une mesure exceptionnelle pratiquée maintenant et réglementée par des décisions impériales, à savoir les donations de κάστρα (forteresses)[79].

Ces regroupements autour d'un puissant, ou plutôt ces groupes qui ont des assises géographiques précises ont été étudiés par Ostrogorsky et par Beck pour l'ensemble de l'histoire byzantine[80] : cependant la tendance de ces auteurs à y voir avant tout l'existence d'une forme concrète de féodalité, le « ost » (the « retinue », « das Gefolgschaftswesen ») à Byzance, n'est pas justifiée par les textes et les réalités byzantines. Il me semble plus simplement que nous sommes en présence d'un phénomène d'autodéfense et même d'autogestion qui se manifeste normalement quand l'État se trouve dans l'impossibilité d'assumer ses tâches, à savoir la sécurité, la justice et le maintien de l'ordre.

Toujours est-il que cette structure d'autodéfense, créée d'une manière spontanée, regroupe des personnes venues d'horizons sociaux divers — le plus souvent des paysans — et connaît une fortune particulière quand aux désordres sociaux s'ajoute la menace étrangère.

Le rôle des groupes constitués par Maurex, Bourtzès, Gabras et d'autres toparques de l'intérieur de l'Asie Mineure face aux Turcs, et la place qu'ils ont trouvée par la suite dans l'organisation des armées provinciales d'Alexis Ier, montrent clairement, me semble-t-il, la raison d'être de ces formations et la portée de leur action qui, non seulement n'a pas ému Constantinople, mais a même servi ses intérêts[81]. Ces formations para-étatiques sont des lieux de brassage social pour les populations provinciales : elles offrent une possibilité de promotion, pratiquement la seule, à la paysannerie, surtout à partir du moment (fin du XIe siècle) où les milices privées ont réintégré les corps de l'armée régulière ; elles sont, autrement dit, les foyers de nouvelles solidarités qui bouleversent les hiérarchies sociales existant en province.

Autrement plus importants furent pour Constantinople les mouvements « séparatistes » des groupes ethniques : ils se manifestent le plus souvent dans les provinces extérieures et devenues récemment byzantines, où ils prennent des formes inquiétantes, mais ils connaissent une certaine ampleur dans des régions disons centrales et d'un byzantinisme incontesté, où ils

78. Son cas est présenté avec beaucoup d'ironie par PSELLOS, *Scripta Minora*, I, p. 134.

79. N. OIKONOMIDÈS, The donation of Castles in the last quarter of the 11th century, dans « *Polychronion* », *Festschrift für F. Dölger*, Munich, 1966, p. 413-417 ; et H. AHRWEILER, Charisticariat et autres formes d'attribution, dans *ZRVI*, 10, 1967, p. 4, avec la bibliographie sur la question.

80. G. OSTROGORSKY, Observations..., dans *DOP*, 25, 1971, p. 12 sq. ; H.-G. BECK, Byzantinisches Gefolgschaftswesen, dans *Sitz. Ber. d. Bayer. Ac. d. Wiss., philos.-hist. Kl.*, 1965, H. 5.

81. Cf. mes remarques dans *Byzance et la Mer*, Paris, 1966, p. 144 sq., et 205 sq.

touchent des populations depuis longtemps installées dans l'Empire, mais qui trouvent maintenant les conditions propices pour affirmer face à l'autorité centrale leur personnalité propre. Dans la première catégorie je range les mouvements qui se manifestent dans les territoires de l'ex-Empire bulgare, en Occident et dans la zone ex-arabe en Orient (notamment à Antioche), dans la seconde ceux des Valaques en Thessalie et même des Arméniens qui habitent des régions des thèmes des Anatoliques, de Cappadoce et de Charsianon[82].

Il est incontestable que dans des régions habitées par des éléments ethniques homogènes et d'une certaine densité, les regroupements autour d'une personne de la même ethnie, qui par ailleurs représente souvent l'autorité impériale[83], s'opèrent, à des moments de détresse ou de contestation, quasi spontanément : ils résultent d'un réflexe de solidarité naturelle qui joue dans plusieurs sens ; face aux autres communautés ethniques de la région mais aussi face à l'autorité centrale, dont on essaie de s'émanciper. La réaction de Constantinople se manifeste par un effort soutenu d'érosion de cette solidarité : dans ce but elle exploite, dans la mesure du possible, les divergences sociales internes du groupe, et obtient souvent le ralliement d'une partie de ses représentants à sa politique, souvent grâce à des

82. Sur les mouvements séparatistes des régions danubiennes cf. E. STANESCU, Les « Mixobarbares » du Bas-Danube au XIe siècle, dans *Nouvelles Études d'Histoire, publiées à l'occasion du XIIe Congrès des Sciences historiques*, Bucarest 1965, p. 45-53 ; du même, Les Valaques à la fin du Xe siècle-début du XIe et la restauration de la domination byzantine dans la péninsule balkanique, dans *Rev. d. Ét. sud-est européennes*, VI, 1968, p. 407-438 ; du même, La crise du Bas-Danube byzantin au cours de la seconde moitié du XIe siècle, dans *ZR*, 9, 1966, p. 49-73 ; N. Şerban TANAŞOCA, Les Mixobarbares et les formations politiques paristriennes du XIe siècle, dans *Rev. Roumaine d'Histoire*, t. XII, 1973, p. 61-82 ; utile aussi le rapport au congrès d'Oxford, *Proceedings, Main Papers, VI*, par Condurachi, Barnea, Diaconu, Nouvelles Recherches sur le « Limes » byzantin du Bas-Danube aux Xe-XIe siècles ; aussi *ibid.*, V, D. ANGELOV, Die bulgarischen Länder und das bulg. Volk in d. Grenzen d. byz. Reiches im XI-XII. Jahrh. Pour les mouvements arméniens, cf. G. DEDEYAN, L'immigration arménienne en Cappadoce au XIe siècle, dans *Byz.*, 1975 (sous presse) ; Sp. VRYONIS, *The Decline of medieval Hellenism in Asia Minor*, Los Angeles, 1971, p. 143 sq. ; N. OIKONOMIDÈS, L'Organisation de la frontière orientale de Byzance aux Xe-XIe siècles, dans *Actes du XIVe Congrès intern. d. Ét. byz.*, Bucarest, I, 1974, p. 285 sq. Sur Antioche, dont la vocation à devenir une seconde capitale ou plutôt la capitale d'un empire oriental détaché de Constantinople est déjà soulignée par l'accord de deux révoltés contre l'empereur légitime, à savoir de Sklèros et de Phocas (cf. KÉDRÈNOS, Bonn, II, p. 438-443 et le commentaire de D. ZAKYTHINOS, *Histoire Byzantine*, (en grec), Athènes, 1972, p. 372), il faut consulter V. LAURENT, La Chronologie des Gouverneurs d'Antioche ..., *Mélanges de l'Univ. Saint-Joseph*, 37, 1962, p. 221-254 : à propos de cette étude chronologique, V. Laurent reprend l'histoire d'Antioche lors de la seconde domination byzantine ; on y trouve la bibliographie et les sources les plus importantes.

83. Tel fut le cas de Philarétos : cf. J. LAURENT, Byzance et Antioche sous le curopalate Philarète, dans *Rev. d. Ét. Arméniennes*, 9, 1929, p. 61-72 et aussi N. ADONTZ, dans *Byz.*, 9, 1934, p. 377-382.

concessions critiquables[84] ; il est en effet remarquable que dans des régions périphériques (les Balkans, Antioche, etc.), on constate la naissance de partis, dirons-nous, probyzantins et antibyzantins, selon le degré de collaboration des populations avec le représentant de Constantinople. L'évolution de la situation dépend souvent des rapports de force entre ces formations : il y a des moments où le parti probyzantin assure le statu quo, mais le plus souvent on voit des groupes ethniques passer ouvertement à la dissidence et entreprendre des actions qui visent à leur assurer l'indépendance, ou à défaut, l'émancipation administrative dans les cadres d'un État qui s'avère de plus en plus défaillant.

Dans la mesure où ces mouvements auraient connu de l'ampleur et du succès, Byzance aurait fini par prendre l'aspect d'un État fédéral, dont Constantinople aurait été une sorte de capitale supra-nationale : je projette là exprès une image qui dépasse la réalité ; elle illustre un processus qui ne s'est pas développé, les événements extérieurs ayant apporté brutalement des solutions inattendues. Toujours est-il que ces mouvements séparatistes absorbent souvent l'effort diplomatique et même militaire de Constantinople ; ils compromettent la résistance du pays face à la menace étrangère et provoquent des sentiments nationalistes et xénophobes chez les Byzantins, enclins à expliquer les revers de l'Empire par les agissements des populations animées par des traditions ethniques et spirituelles différentes des leurs. Il est significatif à cet égard que la quasi-totalité des historiens de l'époque expliquent la rapidité de l'avance turque par la connivence et même la collaboration avec l'ennemi, des populations dites hérétiques des frontières orientales[85].

Ces remarques nous conduisent à parler des problèmes créés par la présence des étrangers dans l'Empire, à Constantinople et dans les provinces : elle a aussi eu, on l'imagine, des conséquences sociales, dont nous essaierons de préciser la portée. A cet égard, rappelons que pendant le XIe siècle on constate des faits nouveaux en ce qui concerne le nombre et le rôle des ἐθνικοί dans les cadres de l'État ; ils se résument brièvement ainsi : des étrangers venus en groupe, souvent avec le consentement de l'autorité de leur pays (par exemple les Rôs), ou individuellement, sont utilisés en nombre considérable dans toutes les formations militaires de l'époque. Ils sont vraisemblablement majoritaires dans les gardes prétoriennes, navales et terrestres, dans le « palation », où se constitue un groupe, ethniquement homogène, les nordiques[86].

84. Cf. Les remarques de Sp. VRYONIS, Byzantium : the social basis of decline in the eleventh century, dans *Greek, Roman and Byzantine Studies*, II, nº 2, 1959, Cambr. Mass., p. 159-175 (= *Variorum Reprints*, nº 11, Londres, 1971).

85. Sp. VRYONIS, *The Decline of medieval Hellenism in Asia Minor*, Los Angeles, 1971, p. 59 sq. ; et J. LAURENT, *Byzance et les Turcs Seldjoucides*, Paris-Nancy, 1913, p. 50, 51, 73 et sq. et p. 67, 69 sq. cas d'hostilité contre les orthodoxes.

86. En ce qui concerne le rôle des étrangers dans l'armée, cf. H. AHRWEILER, *Byzance et la Mer*, Paris, 1966, p. 149 sq. ; et de la même, Recherches sur l'adminis-

Ils deviennent ainsi un élément de la société constantinopolitaine capable d'intervenir dans les affaires publiques. Ces militaires côtoient quotidiennement à Constantinople d'autres ressortissants de leur pays, notamment des marchands qui ont leur place dans l'agora de la ville, contact qui favorise des actions communes au cœur même de Constantinople, entre groupes d'origine sociale différente, mais solidaires à cause de leur origine étrangère et également remuants à cause de la nature de leurs fonctions respectives[87]. Ajoutons que le profit légal ou illégal qu'ils tirent de leur service et de leur activité les situent aux yeux des Byzantins parmi les bénéficiaires et les protégés du régime, ce qui ne va pas sans soulever des jalousies, des amertumes et des rancunes : Jean d'Antioche proteste contre l'habitude de leur allouer des charistikia[88], et Kékauménos voit dans la place qu'ils sont en train d'acquérir dans l'Empire, non seulement un danger, mais aussi la preuve de la détérioration des mœurs administratives[89]. Il est de toute façon certain que la place que des individus et des groupes étrangers acquièrent dans la vie de Constantinople, facilite leur immixtion dans les affaires publiques ; elle se manifeste en effet souvent, elle prend parfois des dimensions inquiétantes, par exemple lors de la δυσφημία de Monomaque[90], et de toute façon elle n'est jamais discrète. Dans ces conditions, la naissance de sentiments xénophobes est un fait quasi naturel, mais, du moins à Constantinople, il ne semble pas qu'il ait gagné les couches populaires. N'oublions pas que ces étrangers turbulents ont souvent agi avec le peuple de Constantinople et les gens de l'agora pour provoquer les mêmes désordres ; tout compte fait, ils sont comme le peuple de Constantinople « manipulés » par l'autorité qui les emploie, ils font partie des diverses clientèles, mais il ne semble pas qu'ils aient été capables de former à Constantinople un groupe cohérent, à l'exception sans doute de la garde varangue, à cause de la diversité de leurs origines ethniques, de la différence de degré de leur byzantinisation, et de la non-identité de leurs objectifs.

La situation parait différente en province là où des groupes étrangers

tration de l'Empire byzantin aux IXe-XIe siècles, dans *Bull. Corr. Hell.*, 84, 1960, p. 32 sq. ; A. Hohlweg, *Beiträge z. Verwaltungsgeschichte d. oström. Reiches u. d. Komnenen*, Munich, 1965, p. 64-80.

87. Caractéristique le fait que lors de l'attaque russe contre Constantinople en 1043, Monomaque éloigne de la capitale tous les ressortissants de cette nation : sur cette dernière attaque russe cf. les remarques très pertinentes de A. Poppe, La dernière expédition russe contre Constantinople, dans *BySl.*, 32, 1971, p. 1-29 et p. 233-268.

88. *De monasteriis laicis non tradendis, PG*, 132, col. 1132. Une nouvelle édition de ce texte capital pour l'étude de la société byzantine au XIe siècle est donnée par P. Gautier, Réquisitoire du patriarche Jean d'Antioche contre le charisticariat, *REB*, 33, 1975, p. 77-132.

89. Cecaumeni *Strategicon*, p. 95.

90. Cf. les textes dans Sp. Vryonis, Byzantine Δημοκρατία and the Guilds, dans *DOP*, 17, 1963, p. 308, et les conséquences de cette attitude dans la politique xénophobe de Monomaque soulignée par Ibn-al-Athir, IX, p. 352 (cité par S. Vryonis).

homogènes ethniquement et socialement se manifestent. Soulignons en effet cette particularité, parce que nouvelle : des contingents militaires composés d'étrangers issus de la même ethnie et en nombre important stationnent maintenant dans les provinces où ils cohabitent avec des populations que leurs occupations, leur manière d'être et leurs traditions opposent radicalement à ces nouveaux venus.

Les sources nous livrent souvent les récits de heurts entre populations provinciales et contingents étrangers qui prennent souvent de l'ampleur, même s'ils commencent par des incidents mineurs, concernant surtout les mœurs : en effet, il y en a, nous le savons, qui ont pris l'importance de vraies révoltes, des contingents étrangers contestant l'autorité constatinopolitaine et se comportant comme en pays conquis[91].

La situation devient encore plus préoccupante pour les dirigeants de Constantinople quand il s'agit des pénétrations massives, à la suite d'agressions ou d'accords, des peuplades étrangères qui gardent le contact avec leurs congénères restés au-delà des frontières byzantines. Ceci fut le cas avec la pénétration de peuples nomades en Occident à la suite des invasions petchenègues et coumanes, et en Orient à la suite des invasions seldjoucides.

En effet, il semble que dans certaines régions des Balkans, notamment les régions danubiennes, l'élément byzantin ou byzantinisé se trouva soudainement minoritaire, après les vagues successives d'étrangers qui s'y étaient installés.

Psellos, suivant, dit-il, dans ses réflexions l'opinion publique (τῇ τῶν πολλῶν δόξῃ ἑπόμενος), attire l'attention d'Isaac Comnène sur le fait que dorénavant il n'existe rien qui sépare le Ρωμαϊκὸν du Βάρβαρον ; les deux éléments cohabitent ἀναμίξ et συγκεχυμένως, ce qui provoque la confusion et chez les Romains et chez les Barbares[92]. C'est dans cette confusion des races que nous voyons apparaître un nouvel élément, les μιξοβάρβαροι[93]. Il est le résultat d'une rencontre de deux éléments, chacun ayant parcouru le chemin qui le rapprochait de l'autre. L'existence de cet élément qui est issu autant d'une byzantinisation des barbares que d'une barbarisation des Byzantins, montre, me semble-t-il, que les forces d'assimilation de l'Empire se sont révélées insuffisantes ; c'est une constatation à retenir pour expliquer aussi le développement qu'ont connu d'autres groupes ethniques installés massivement dans l'Empire, notamment les Arméniens des régions orientales.

Il me semble en effet caractéristique que le comportement des Arméniens qui se sont trouvés dans l'Empire pendant les périodes précédentes, diffère profondément de celui de leurs compatriotes installés dans l'Empire pendant le XIe siècle. Les premiers se byzantinisent complètement, se

91. Cf. les témoignages que j'ai réunis dans, Recherches sur l'administration..., *BCH*, 84, 1960, p. 33 sq. ; et dans *Byzance et la Mer*, Paris, 1966, p. 149 sq., et p. 178.
92. *Scripta Minora*, II, p. 238-241.
93. Sur ce groupe cf. les travaux cités ci-dessus, note n° 82.

constantinopolitanisent même, et accèdent aux plus hauts postes de l'administration impériale, tandis que les seconds défendent leur personnalité propre jusqu'à chercher à lui donner des assises juridiques, quelquefois avec l'appui de populations indigènes, elles aussi insuffisamment byzantinisées. Encore une fois nous sommes face à un phénomène d'osmose, d'acculturation à double entrée : mais l'attraction byzantine est maintenant amortie par celle de l'élément étranger, ce qui est nouveau et marque d'une certaine manière l'épuisement progressif de la vitalité byzantine : des phénomènes de cette nature seront constatés un peu plus tard face aux Turcs, ce qui, vu les différences fondamentales (notamment religieuses) entre les Byzantins et ce peuple, montre la profondeur de l'érosion qu'avait subie le monde de l'Empire[94].

Après cet exposé rapide des réponses que la population provinciale a données aux problèmes qui lui ont été posés, force est de constater que nous sommes, quasiment pendant toute la période examinée, et plus particulièrement dans la seconde moitié du siècle, en présence de bouleversements qui bousculent les habitudes acquises, qui dérangent les mentalités établies, et qui, même là où ils ne provoquent pas de ruptures brutales entre les provinces et la capitale — c'est-à-dire l'État —, s'acheminent progressivement vers la naissance d'une nouvelle société. Les gestes individuels d'insoumission (je pense aux actions sauvages des paysans), les entreprises plus ambitieuses des dynastes locaux qui conduisent Constantinople à leur reconnaître des libertés acquises de facto, et les mouvements séparatistes visant à l'émancipation ethnique, administrative et culturelle des communautés étrangères, mobilisent d'une manière permanente la quasi-totalité des populations provinciales, et donnent au pays l'aspect d'une région τεμουλτευμένη (en dissidence, en ébullition). De toute façon, ils favorisent la constitution de groupes à part, chacun ouvert à des personnes qui se disent concernées par son action, donc formés par des gens cherchant des refuges dans les solidarités nouvelles contre les hiérarchies sociales anciennes. Nous avons là l'image d'une société en gestation, d'une société « débloquée » pour utiliser un terme moderne.

On peut se demander si, à la longue, cette situation n'est pas responsable du fait que les rentrées du revenu fiscal diminuent régulièrement, ce qui conduit l'administration constantinopolitaine à chercher de nouvelles sources d'approvisionnement pour la trésorerie impériale, à réglementer les dépenses et à reconsidérer la politique monétaire. C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut placer la politique concernant les dignités[95], l'habitude un peu trop répandue maintenant concernant les confiscations, les mesures sur l'approvisionnement de Constantinople et les prix, plus bien entendu, les fluctuations monétaires. S'il en est ainsi, on dirait que tout

94. Sur ce phénomène, cf. Sp. Vryonis, *The decline* ..., Los Angeles, 1971, p. 184 sq.

95. C'est-à-dire la vente des titres de dignité, pratique étudiée par P. Lemerle, « Roga » et rente ..., dans *REB*, 25, 1967, p. 77-100.

comme les provinces, Constantinople pénètre involontairement dans un régime de quasi « autarcie » encore mal structuré ; un regain des activités commerciales et industrielles propres à ses habitants, alimentées surtout par une clientèle constantinopolitaine et internationale (à ce moment, surtout occidentale) en résulte, mais il ne me semble pas qu'on puisse parler d'un « décollage » économique d'envergure, la province byzantine jouant un rôle de butoir.

En effet, le décalage entre la société constantinopolitaine et la société provinciale se manifeste dans maints aspects de la vie ; il va en s'aggravant et il montre que nous sommes en présence de deux mondes qui, chacun de son côté, mettent en place des structures dont le développement les conduit à la rupture[96]. La menace étrangère, je dirais même les réussites de l'agression extérieure, stoppèrent le processus de désagrégation et créèrent de manière inattendue les conditions de soudure et de redressement. Mais la restructuration de la société byzantine se fera par le truchement des alliances nouvelles, qui par leur caractère fortement militaire et à base souvent familiale rappellent celles des époques précédentes ; mais elles vont opérer dans un monde issu, en ce qui concerne les mœurs et les mentalités, de la tourmente du XIe siècle : l'étude de la société du XIIe siècle doit obligatoirement tenir compte de cette constatation.

Hélène AHRWEILER.

96. Ce processus de rupture est brièvement analysé dans mon ouvrage, *L'idéologie politique de l'Empire byzantin*, Paris, 1975, p. 87 sq.

CHRISTOPHOROS MYTILÈNAIOS

Énigme

Tu me tiens, et je fuis, si fort que tu me tiennes ;
Tu me vois fuir, et tu ne peux me retenir.
Tu as beau me serrer dans ta main bien fermée,
Je m'enfuirai toujours, laissant vide ta main.

[*La neige.*]

(*trad. Ch. Astruc d'après* G. SOYTER, Griechischer Humor von Homers Zeiten bis heute[2], Berlin 1961, p. 120).

L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'EMPIRE BYZANTIN AU XIe SIÈCLE (1025-1118)*

Le XIe siècle n'a pas son taktikon ou son Livre des Cérémonies, et le traité du Ps.-Kodinos est beaucoup trop tardif pour être pris en considération. Mais le matériel documentaire est relativement abondant. Et on dispose de certaines sources qui nous permettent de brosser un tableau d'ensemble de l'organisation de l'État pendant cette période : les listes de présence aux synodes qui nous renseignent sur la hiérarchie et la justice ; et les chrysobulles par lesquels les empereurs du XIe s. ont accordé des exemptions d'impôts à des particuliers, chrysobulles qui contiennent des relevés détaillés des bureaux des finances, de leur personnel et des représentants de l'administration civile et militaire des provinces.

1. *Les dignités et la préséance.*

Le système des *axiai dia brabeiôn* connu du Xe s. décline au cours du XIe, lorsque les empereurs, pour des raisons politiques et financières, commencent à distribuer les dignités de façon démesurée à un public de plus en plus large, comprenant pour la première et seule fois dans l'histoire de Byzance les commerçants et artisans de Constantinople[1]. Ces distribu-

* La présente communication étant un complément du commentaire de mes *Listes de préséance byzantines des IXe et Xe siècles* (Paris, 1972), reprend certaines charges et dignités qui y sont étudiées afin de mettre en valeur leurs caractéristiques au XIe siècle. Pour alléger les notes qui suivent, je n'ai pas renvoyé à chaque occasion à la page du dit commentaire ; le lecteur voudra bien s'y référer en utilisant l'index pour y trouver la bibliographie et l'indication des principales sources concernant chaque titre. En revanche, je signale ci-dessous les éventuels compléments bibliographiques et je renvoie aux sources, lorsque ceci est nécessaire pour illustrer l'évolution d'un titre au XIe s.

D'autre part, sauf les sigles utilisés dans les *Travaux et Mémoires*, j'ai conservé les abréviations dont on trouvera la liste aux pages 9 à 19 des *Listes de préséance*.

1. Cf. SVORONOS, *Société*, p. 380-382 ; P. LEMERLE, dans l'*Annuaire du Collège de France* 72, années 1971-1972, p. 524-527.

tions de dignités, symptôme de la crise qui secoue l'empire, commencent sous Michel V (1041-2) et surtout sous Constantin Monomaque (1042-1055) et, malgré quelques interruptions (Théodora, Isaac Comnène), deviennent de plus en plus démesurées jusqu'au règne de Nicéphore Botaniate (1078-1081). Pendant ces quarante ans, le processus de dévalorisation des dignités, inhérent au système, s'est précipité. Il n'y a pas eu de changement important, sauf que, dès Constantin Monomaque, on ne respecte plus la distinction entre les dignités de barbus et celles d'eunuques (p. ex. le proèdre ou le vestarque). A partir de Constantin X Doukas, on rencontre en outre une série de titres composés du préfixe *prôto-* et du nom d'une dignité supérieure existante : p. ex. *prôtoproedros* (1060-70), *prôtonôbelissimos* (1067), etc. Il ne s'agit cependant pas de dignités nouvelles, avec privilèges ou traitements différents ; on a l'impression que le préfixe *prôto-* est utilisé pour distinguer un groupe hiérarchiquement supérieur à l'intérieur des nombreux dignitaires du même rang. Ainsi, ces composés ne figurent pas dans l'énumération des dignités, contenue dans le chrysobulle-traité de 1074[2].

La seule innovation importante est la création de la dignité de *sébastos*[3] : ancienne épithète impériale, traduction d'*augustus*, attribuée par Constantin Monomaque à ses deux maîtresses afin de les assimiler autant que possible aux impératrices[4]. C'est là un emploi du terme assez particulier[5]. Plus tard, avant la mort de Psellos, survenue en avril-mai 1078[6], nous rencontrons le *sébastos* Constantin Cérulaire, un juriste, neveu du patriarche Michel, qui semble avoir reçu la dignité déjà de Michel VII, donc avant 1078[7]. Sous Nicéphore Botaniate, Alexis Comnène et son frère Isaac sont nommés *sébastoi* par une cérémonie qui comportait des acclamations de la part du

2. PSELLOS, *Minora*, I, p. 331. Liste prosopographique (incomplète) des derniers patrices : R. GUILLAND, *Riv. Studi Biz. e Neoellenici*, N.S. 8-9, 1971-72, p. 7-19.

3. L. STIERNON, Notes de titulature et de prosopographie byzantines : sébaste et gambros, *REB*, 23, 1965, p. 222-243. Cf. aussi Hélène AHRWEILER, Le sébaste, chef de groupes ethniques, *Polychronion*, *Festschr. F. Dölger*, Heidelberg, 1966, p. 34-38 ; et Chr. PETROV, O titulah « sevast » i « protosevast » v srednevekovom bolgarskom gosudarstve, *Viz. Vrem.* 16, 1959, p. 52-64.

4. STIERNON, *loc. cit.*, p. 226 (Sklèraina), et PSELLOS, *Chronogr.*, II, p. 46 (l'esclave d'Alanie). La *sébastè* se faisait appeler du nom typiquement impérial de *despoina* (ZONARAS, III, p. 620).

5. Un autre emploi particulier du titre se rencontre dans Attaliate (p. 55) : en 1057, le prétendant Isaac Comnène, qui, selon cet auteur, n'avait pas encore pris le titre impérial, a vaincu les troupes de Michel VI, et s'est fait acclamer σεβαστὸς καὶ περίβλεπτος.

6. P. GAUTIER, Monodie inédite de Michel Psellos sur le basileus Andronic Doukas, *REB*, 24, 1966, p. 159-164.

7. ZÉPOS, *Jus*, I, p. 292, 293 = Dölger, *Regesten* n° 1082 ; il est sans doute identique au neveu du patriarche, *sébastos* et *épi tôn kriséôn*, destinataire d'une lettre de PSELLOS, *Minora*, II, p. 254. Or, Cérulaire était un personnage très haut placé sous Michel VII, au point de viser même le trône (BRYENNIOS, p. 101). Il me semble donc très probable qu'il aurait reçu la dignité de *sébastos* de cet empereur. — On ne tiendra pas compte ici du titre de *sébastos* qui aurait été attribué (quand ?) au duc d'Antioche Philarète Brachamios (LAURENT, *Vatican*, p. 119).

sénat[8]. Déjà à cette époque on emploie la formule *pansébastos sébastos*[9], qui deviendra courante après 1081.

Aussitôt après son avènement, Alexis Comnène créa une série de dignités nouvelles en utilisant comme base celle de *sébastos*, qu'il vulgarisa (elle est maintenant conférée par simple acte impérial[10]) et accorda à un nombre élevé de personnes. Suivant la formule du XIe s., il créa aussi la classe supérieure des *prôtosébastoi* (il y en a au moins deux dès 1081)[11]. Il a en outre créé des dignités plus élevées : *sébastokratôr*[12], supérieur au césar ; peu après 1081, la dignité de *panhypersébastos*, égale au césarat ; bien plus tard, celle de *(pan)sébastohypertatos*[13], qui suit le césar. D'autre part, il a pris des mesures qui ont précipité la disparition des dignités anciennes : il coupa les *rogai*, abolit certains privilèges sociaux et d'une façon générale il montra un mépris profond pour les sénateurs[14]. Les dignités inférieures à celle de curopalate subsistent encore sous son règne, mais elles sont portées par des fonctionnaires subalternes, des commerçants et les petites élites des provinces. Leurs mentions datables ne descendent pas plus bas que 1118. A la mort d'Alexis Comnène, la hiérarchie des dignités est la suivante : *sébastokratôr*, césar, *panhypersébastos*, *sébastohypertatos*, *prôtosébastos*, *sébastos*, *prôtonôbelissimos*, *nôbelissimos*, prôtocuropalate, curopalate. La hiérarchie est pratiquement rénovée.

Il est opportun d'ajouter ici que certaines charges personnelles (syncelle, *raiktôr*, *sébastophoros*) deviennent au XIe s. viagères et sont de plus en plus senties comme dignités. Elles disparaîtront des sources au même moment que celles-ci. La seule qui survivra est celle d'*hypertimos*[15], créée pour

8. *Alexiade*, I, p. 34 : σεβαστὸς ἀναρρηθεὶς ἐκ μέσης συγκλήτου. Il s'agirait donc d'une cérémonie analogue à celles utilisées au Xe s. pour les promotions au césarat et au nobelissimat, cf. *Listes*, p. 97, note 52.

9. Attaliate, qui écrivait son histoire sous Nicéphore Botaniate, emploie l'expression (p. 299) τῷ πανσεβάστῳ τοῦ σεβαστοῦ τετίμηκεν ἀξιώματι.

10. SATHAS, *MB*, VI, p. 651. On remarquera, en outre, que la dignité de *prôtonobelissimos* est également conférée sous Alexis Ier par un simple pittakion impérial (F. DÖLGER, *Byz. Diplomatik*, Ettal, 1956, p. 2). — Pour ce qui suit, voir *Alexiade*, I, p. 102-104 ; ZONARAS, III, p. 732, 749 ; STEIN, *Untersuchungen*, p. 29-31 ; HOHLWEG, *Beiträge*, p. 34-40 ; STIERNON, *loc. cit.*

11. Adrien Comnène, frère, et Michel Tarônitès, gendre d'Alexis Ier. On notera l'expression πανσέβαστος πρωτοσεβαστὸς (*Lavra*, I, n° 46, l. 13, 34, de 1084), cf. *venerabilissima protosebasti dignitate* (ZÉPOS, *Jus*, I, p. 369) : le qualificatif *pansébastos* est commun aux *sébastoi* et aux *prôtosébastoi*.

12. B. FERJANČIĆ, Sevastokratori u Vizantiji, *ZRVI*, 11, 1968, p. 141-192 ; cf. aussi A. P. KAŽDAN, Sevastokratory i despoty v Vizantii XII v., *ZRVI*, 14/15, 1973, p. 41-44, et les remarques judicieuses concernant les despotes, de B. FERJANČIĆ, Još jednom a počecima titule despota, *ibid.*, p. 45-53.

13. L. STIERNON, Notes de prosopographie et de titulature byzantines. Constantin Ange (pan)sébastohypertate, *REB*, 19, 1961, p. 273-283.

14. ZONARAS, III, p. 733, 766 ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 645-646 (de 1090 : cf. P. GAUTIER, dans *REB*, 29, 1971, p. 241, note 3) : mesure qui touche particulièrement les membres des *systèmata* constantinopolitains.

15. V. GRUMEL, Titulature des métropolites byzantins II. Métropolites hypertimes, *Mémorial L. Petit*, Bucarest, 1948, p. 152-184.

Psellos après 1056, et accordée après sa mort au métropolite de Sidè Jean (1079), haut fonctionnaire de Nicéphore Botaniate[16]. Il est possible qu'il se soit initialement agi d'une dignité spéciale, créée pour des ecclésiastiques qui occupaient de hauts postes administratifs (Psellos avait été moine). Quoi qu'il en soit, sous Alexis Comnène, la dignité d'*hypertimos* est accordée au patriarche de Grado et à un moine byzantin, Grégoire Xèros[17] ; réservée à des ecclésiastiques, elle deviendra au XIIe s. une dignité particulière des métropolites.

La réforme d'Alexis Comnène semble aussi avoir touché le système de préséance. Au concile de 1094/95[18], les personnes qui portent la même dignité forment un groupe, et les divers groupes se succèdent selon l'ordre hiérarchique. Mais à l'intérieur de chaque groupe, la hiérarchie des charges n'est plus respectée. Le nouveau critère serait-il la parenté ou la familiarité avec l'empereur, comme ceci se fera sous Manuel Comnène? Impossible de le prouver. Cependant on sait qu'Alexis Comnène accordait des faveurs et de hautes dignités surtout à ses parents, dont il semble avoir conçu une hiérarchie, fondée sur le degré de parenté. La conception d'une haute société composée de la famille impériale et des familles qui lui sont liées par des alliances, conception qui n'est certes pas nouvelle à Byzance (cf. l'exemple des Doukas), commence à dominer et modifie fondamentalement l'image de la classe dirigeante byzantine. Il me semble que ce changement de mentalité constitue la réforme la plus importante et la plus durable des Comnènes[19].

2. *Les services palatins.*

Les services palatins sont assurés, au xe s., surtout par des eunuques, qui sont des personnages influents. Au dire de Philothée, il y avait certaines charges qui leur étaient réservées, et certaines autres qui ne leur étaient pas accessibles. Ce règlement, respecté jusqu'au xe s. à une ou deux exceptions près, semble tomber en désuétude à partir du règne de Constantin VIII (1025-1028)[20]. L'influence des eunuques commence à varier considérablement : les empereurs faibles et les impératrices leur accordent souvent une place prépondérante[21]. Mais on peut percevoir un changement

16. J. GOUILLARD, Un chrysobulle de Nicéphore Botaniatès à souscription synodale, *Byz.*, 29/30, 1959/60, p. 38-41 ; cf. LAURENT, *Corpus* V/1, n° 408.
17. ZÉPOS, *Jus*, I, p. 369 ; *Alexiade*, I, p. 197 (*roga* de 20 livres) ; *Lavra*, n° 52, l. 16, 22, 28 et notes, p. 273 ; LAURENT, *Corpus* V/1, n° 240 ; *Schatzk.*, n° 120/9.
18. Voir la réédition par P. GAUTIER, *REB*, 29, 1971, p. 213 et suiv. Pour la date, voir aussi Ap. GLABINAS, Ἡ ἐπὶ Ἀλεξίου Κομνηνοῦ (1081-1118) περὶ ἱερῶν σκευῶν, κειμηλίων καὶ ἁγίων εἰκόνων ἔρις (1081-1095), Θεσσαλονίκη, 1972, p. 179 et suiv.
19. Cf. L. STIERNON, Sébaste et gambros, *REB*, 23, 1965, p. 222-243 ; HOHLWEG' *Beiträge*, p. 15 et suiv. ; A. P. KAŽDAN, dans *BZ*, 66, 1973, p. 47-60. ID., *Social'nyj sostav gospodvujuščego klassa Vizantii XI-XII vv.*, Moscou, 1974.
20. GUILLAND, *Recherches*, I, p. 198.
21. *Ibid.*, p. 173-175, 184-187.

de mentalité qui s'effectue à travers le siècle, probablement sous l'influence occidentale : de plus en plus souvent, on rencontre des hommes barbus, proches parents de l'empereur, à la tête des services d'eunuques. Le principe de la fidélité de l'esclave affranchi, l'eunuque, envers son maître, l'empereur, qui faisait la force des eunuques pendant les siècles précédents, est graduellement remplacé par celui des liens familiaux, de l'esprit de clan, qui s'impose définitivement avec l'avènement des Comnènes.

Les charges d'eunuques connues du xe s. survivent à travers la période que nous étudions (un *papias* des Blachernes[22] vient s'ajouter, à la suite de la construction du nouveau palais d'Alexis Comnène), mais se limitent de plus en plus au strict service personnel de l'empereur et de sa famille. Les *parakoimôménoi* sont de plus en plus sentis comme des dignitaires. Seul le prôtovestiaire gagne constamment en importance[23] : déjà au xe s. il semble avoir la haute main sur les services palatins ; il garde ses prérogatives économiques, traditionnellement importantes ; il assume au xie s. le pouvoir judiciaire sur le personnel du palais, à l'exception des *hétaireiai* ; il dirige les cérémonies palatines, à la place du *praipositos*, devenu simple dignitaire, et de l'*épi tès katastaséôs* qui disparaît des sources après 1056[24]. En un mot, le prôtovestiaire semble devenir une sorte de chef de la maison civile de l'empereur. Dès le milieu du xie s. la charge est aussi confiée à des hommes barbus (Lichoudès, Andronic Doukas), et à partir des Comnènes uniquement à des barbus, parents de l'empereur.

Au xie s. apparaissent aussi les *vestiaritai*. Ils semblent remplacer graduellement certains groupes de militaires palatins et en même temps hommes de confiance de l'empereur, tels les « impériaux » de l'hippodrome, les *maglabitai* et les *panthéôtai* (ces derniers créés aux confins des xe/xie s.)[25], qui exécutaient les missions de confiance et, armés de gourdins, maintenaient l'ordre lors des déplacements de l'empereur. Ces charges dégénèrent très vite en dignités et disparaissent des sources vers la fin du xie s.

Les *vestiaritai* apparaissent en 1049[26] ; ils exécutent des missions de confiance, ils accompagnent des ambassadeurs étrangers, ou conduisent des exilés à leur lieu d'exil[27], en 1082, ils forment, selon l'*Alexiade* (I, p. 138),

22. Gautier, *REB*, 29, 1971, p. 218, 260. On notera qu'au xiie s. les *papiai* semblent avoir juridiction sur les prisons du palais (Kinnamos, p. 234).

23. Cédrénus, II, p. 377, à comparer avec Léon Diacre, p. 86 *(koiton)*; *Peira*, 51, 29 ; Attaliate, p. 275.

24. Dernière mention : Sathas, *MB*, V, p. 209.

25. Cf. Ahrweiler, *Recherches*, p. 28, note 9, et Kurtz, *Mitylènaios* n° 1, l. 29 et suiv. Première mention (en compagnie des *maglabitai*) sous Basile II (*Anon. Vari*, p. 5) ; dernière mention 1093 (*Cod. Dipl. Barese* I, p. 68). Les *panthéotai*, soumis à un *archôn*, et portant presque constamment la dignité de spatharocandidat, sont souvent attestés dans les provinces.

26. Sathas, *MB*, V, p. 197. — Le mot *vestiaritès* apparaît déjà en 946 pour désigner une personne attachée au vestiaire public (*Cer.*, p. 578, l. 19, cf. l. 17, et *Livre du Préfet* XII, 2).

27. P. ex. *PG*, 120, c. 784 ; Dmitrievskij, *Typika*, I, p. 663 ; *Atti della Società Ligure di Storia Patria* 28/1 (1896), p. 355, 360, 402 ; MM, III, p. 36 ; IV, p. 305 ;

un contingent à part de l'armée impériale. Dès le règne de Nicéphore Botaniate, ils sont distingués en deux groupes : les *ésô vestiaritai* ou *oikeioi* ou *oikeiakoi vestiaritai*, soumis au « grand » primicier, qui sont sans doute associés au vestiaire privé de l'empereur, l'*ésô vestiarion*, attesté en 1094[28],ou *oikeiakon vestiarion* ; et les *exô vestiaritai*, soumis aussi à un primicier (jamais qualifié de *mégas*) qui semblent être associés au vestiaire public[29]. Il s'agirait donc initialement de formations militaires, attachées à la garde des deux principaux trésors de l'État, les deux vestiaires.

La garde du palais est assurée par les *hétaireiai*, au nombre de quatre à l'époque du *Scor.*, dont chacune a son *hétaireiarchès* qui assume en outre le pouvoir judiciaire sur ses hommes[30]. La garde des Russes et des Varègues, créée probablement au xe s. comme *hétaireia* de fantassins, gagne constamment en importance pendant le xie ; des Anglais et des Nemitzoi viennent s'y joindre. A sa tête semble se trouver l'*akolouthos*, ancien lieutenant du drongaire de la veille[31]. Il faut cependant souligner que les *hétaireiai* composées de Byzantins subsistent à travers le xie s.[32]. Ce n'est qu'à partir du règne d'Alexis Ier Comnène que les sources commencent à utiliser le terme *hétaireia* au singulier et à ne parler que d'un seul chef, le grand *hétaireiarchès*, qui commande la garde byzantine du palais[33], celle des étrangers étant soumise à l'*akolouthos*.

V, p. 137 ; VI, p. 23, 28, 47, 129, 142 (mentions douteuses : Dölger, *Finanzverwaltung*, p. 30, note 3) ; Zépos, *Jus*, I, p. 451, 473 ; *Chilandar*, p. 10, 13 ; *PG* 140, c. 236, 237 ; *Anal. Hiéros. Stach.* 2, p. 362 ; *IRAIK*, 13, 1908, p. 70, 72 *(vestiaritai* du *sébastokratôr)*. — Au xiie s. apparaît aussi le titre de *prôtovestiaritès*, au sujet duquel voir R. Guilland, dans *Rivista di Studi Biz. e Neoell.*, 4, XIV, 1967, p. 3-10. — Au sujet des *vestiaritai*, voir aussi Hohlweg, *Beiträge*, p. 53 et suiv., surtout p. 57.

28. J. Darrouzès, Dossier sur le Charisticariat, *Polychronion. Festschr. F. Dölger*, Heidelberg, 1966, p. 157 ; cf. Darrouzès, *Offikia*, p. 427, 459 (il pense que l'*ésô vestiarion* est un bureau du patriarcat).

29. Textes cités aux notes 27 et 28 ; P. Gautier, *REB*, 29, 1971, p. 218 et le commentaire des p. 252-254, 258-259. Un μ(έ)γ(ας) πριμικήρ(ιος) figure à côté de Nicéphore Botaniate sur une miniature du cod. *Coislin* 79, f. 1 (malgré les doutes de Guilland, *Recherches*, I, p. 328, note 262). D'autre part, la formulation du chrysobulle de 1082 laisse l'impression que Léon Képhalas était primicier *tôn* [*exô*] *vestiaritôn* dès le règne de Nicéphore Botaniate (*Lavra*, n° 44, l. 7).

30. *Peira*, 51, 29 ; cf. aussi Rhallè-Potlè, I, p. 284. Sur l'hétaireiarchès, voir Patricia Karlin-Hayter, L'Hétériarque, *JÖB*, 23, 1974, p. 101-143.

31. Hohlweg, *Beiträge*, p. 46 et suiv., 49-51 *(akolouthos)*. La garde russo-varègue du palais est mentionnée en 1042 comme un contingent traditionnel (Psellos, *Chronogr.*, I, p. 102 : εἰώθασιν). Cf. aussi B. S. Benedikz, The Evolution of the Varangian Regiment in the Byzantine Army, *BZ*, 62, 1969, p. 20-24, et 63, 1970, p. 26 ; et le vieux mais riche exposé de N. Skabalanovič, *Vizantijskoe Gosudarstvo i Cerkov v XI veke*, Saint Pétersbourg, 1884, p. 332 et suiv.

32. Plusieurs *hétaireiai* sont attestées pendant le xie s. : voir *Peira*, 51, 29 ; Bryennios, p. 18 ; Cédrénus, II, p. 553, 605, 635. On a même l'impression que les *hétaireiai* « byzantines » étaient militairement plus fortes que la garde russo-varègue : cf. Cédrénus, II, p. 613, 737 ; Attalitae, p. 294-296.

33. P. ex. J. Darrouzès, *Georges et Dèmètrios Tornikès. Lettres et Discours*, Paris, 1970, p. 269 ; Kinnamos, p. 215 ; Choniatès, p. 348. On notera cependant que plus tard on rencontre de nouveau un *hétaireiarchès* distinct du grand *hétai-*

3. *La chancellerie impériale.*

Il n'y a pas grand-chose à signaler concernant les fonctionnaires chargés de la rédaction et de l'authentification des actes impériaux ; l'*épi tou kanikleiou*, le *prôtoasècrètis*, l'*épi tôn dééséôn*[34], sont attestés à travers toute la période qui nous occupe et semblent accomplir leurs tâches traditionnelles. La même remarque peut être faite en ce qui concerne le logothète du *dromos* et son office, comprenant, entre autres, son lieutenant, le prôtonotaire (cf. *Schatzk.* n°35, l. 56 : 1079), et ses agents fiscaux, les chartulaires. Un changement important interviendra au XII[e] s., attesté bien après la mort d'Alexis I[er] mais pouvant remonter aux toutes dernières années de son règne : le logothète du *dromos*, privé de ses pouvoirs fiscaux, devient une sorte de chancelier impérial (en son absence, il se fait remplacer par son prôtonotaire[35]) tandis que le *prôtoasècrètis* quitte, après 1106[36], la chancellerie, pour devenir le président d'un grand tribunal de Constantinople[37] (rappelons qu'il avait des attributions judiciaires dès le IX[e] s.).

4. *La coordination des services.*

L'empereur assure en personne la coordination des divers services ou il confie cette tâche à une autre personne, qui peut assumer n'importe quelle charge mais que la faveur impériale place à la tête de l'empire. C'est le *paradynasteuôn* du X[e] s. ; vers le milieu du XI[e] s. apparaît une appellation plus significative : *mésazôn*, l'intermédiaire, entre l'empereur, source du pouvoir, et les divers services. C'est un rôle conféré de façon occasionnelle, à une personne de confiance. Les *mésazontes*, qui ont toujours une juridic-

reiarchès (p. ex. *Ps.-Kodinos*, p. 138, 139). — On ne parlera pas ici de la garde des Vardariotai qui est attestée en tant que telle à partir du règne de Manuel Comnène. A leur sujet, voir HOHLWEG, *Beiträge*, p. 61-63 ; et la bibliographie citée dans mon article sur les origines des Vardariotes : *Südost-Forschungen* 32 (1973).

34. On rappellera seulement que ces trois fonctionnaires exercent également quelques pouvoirs judiciaires. Cf. *Peira*, 14, 1 ; 25, 69 ; 43, 8 ; 53, 1 ; 66, 1 ; RHALLÈ-POTLÈ, V, p. 57, 366 ; MM, VI, p. 26 ; *PG*, 127, c. 973 ; ZÉPOS, *Jus.* I, p. 349 ; K. LAKE, *The Early Days of Monasticism on Mount Athos*, Oxford, 1909, p. 86.

35. C'est une pratique qui apparaît en 1152 ; cf. *IRAIK*, 6, 1900, p. 31, note 1, p. 37 ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 396, 402, 408, 410 ; MM, VI, p. 118 ; *Lavra*, n° 65, l. 37, 49 (prôtonotaire du *dromos*). Il est possible qu'une telle notice se rencontre déjà sur un acte de 1084 (*Lavra*, p. 245). On notera cependant que la notice διὰ- est aussi écrite par d'autres fonctionnaires (p. ex. l'*épi tou kanikleiou*) lorsqu'ils exercent la fonction de *mésazontes* (cf. *IRAIK*, 6, 1900, p. 33 ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 387 ; MM, VI, p. 121, 139).

36. Dernière annotation d'un acte impérial par le *prôtoasècrètis* : *IRAIK* 6, 1900, p. 30.

37. Attesté en 1166 : ZÉPOS, *Jus*, I, p. 396.

tion très vaste, continuent à apparaître dans les sources, de temps à autre, pendant le XIIe s.[38].

Trois mois après l'avènement d'Alexis Ier Comnène, en juillet 1081, on rencontre la première mention du logothète *tôn sékrétôn*[39]. En août de la même année, Alexis, sur le point de partir en guerre contre les Normands, promulgue le fameux chrysobulle par lequel il confie à sa mère, Anne Dalassène, l'administration de l'empire pendant son absence. Le principal assistant de la reine-mère semble être le logothète *tôn sékrétôn*, appelé aussi *ho dioikôn ta sékréta* ou *ho proestôs tôn sékrétôn*; il contrôle les autres *sékrétikoi*, fait rapport à Anne Dalassène, écrit de sa main le ménologe des actes qu'elle émet, et est déclaré libre de toute responsabilité, dans la mesure où ses propositions ont été approuvées par Anne (*Alexiade* I, p. 110, 111).

Il me semble que la création de cette charge s'inscrit dans le cadre des réformes qu'Alexis Comnène a effectuées aux premiers mois de son règne. L'*Alexiade* (I, p. 103-104, 108, 111-113) nous apprend que pour faire face aux menaces extérieures, Alexis s'est réservé tous les problèmes de défense. Je suppose qu'à ce moment il a créé le poste du logothète *tôn sékrétôn*, conçu dès le début comme un poste régulier, dont le détenteur avait pour mission de contrôler et coordonner ce qui se faisait dans les services de l'administration civile — et non point dans l'armée. Cette limitation, l'absence de tout pouvoir décisionnel important, et la permanence du poste, constituent les différences essentielles entre le logothète *tôn sékrétôn* et le *mésazôn*. En vue de quitter sa capitale, Alexis confia la régence à sa mère et lui donna comme principal assistant ce haut fonctionnaire « technocrate », dont la présence était sans doute nécessaire auprès d'une dame qui ne venait pas de l'administration et dont les connaissances grammaticales étaient sans doute très limitées, sinon inexistantes (il semble bien qu'elle n'était pas capable d'écrire un ménologe de façon convenable)[40]. Le logothète *tôn sékrétôn* assumera ce rôle d'assistant pendant la bonne dizaine d'années de l'activité administrative d'Anne Dalassène[41]. Par la suite, le détenteur

38. H.-G. Beck, Der byzantinische Ministerpräsident, *BZ*, 48, 1955, p. 309-338; J. Verpeaux, Contribution à l'étude de l'administration byzantine : ὁ μεσάζων, *BySl.*, 16, 1955, p. 270-296; R. Loenertz, Le chancelier impérial à Byzance au XIVe et au XIIIe s., *OCP* 26, 1960, p. 275-300; Ahrweiler, *Mer*, p. 201; cf. aussi *Annuaire du Collège de France*, 73, 1972-1973, p. 497-498.

39. *Lavra*, n° 43, l. 63. — Voir surtout Stein, *Untersuchungen*, p. 34; Ch. Diehl, Un haut fonctionnaire byzantin : le logothète « tôn sékrétôn », *Mélanges N. Jorga*, Paris, 1933, p. 217-229; Bréhier, *Institutions*, p. 270-271; Ahrweiler, *Mer*, p. 200-204; Guilland, *Logothètes*, p. 75-84 (liste prosopographique).

40. Zépos, *Jus*, I, p. 297-298; MM, VI, p. 53, 57 et 33; cf. Fr. Barišić, Povelje vizantijskih carica, *ZRVI*, 13, 1971, p. 183-185.

41. Cf. P. Gautier, dans *REB*, 29, 1971, p. 278. Le logothète *tôn sékrétôn* semble en outre exercer un certain pouvoir directement sur les autorités provinciales : MM, VI, p. 118, 122; *IRAIK* 6, 1900, p. 32.

du poste assumera en outre l'autorité judiciaire et, vers la fin du XIIe s., il sera appelé *mégas logothétès*[42].

5. *La Justice.*

L'éparque de Constantinople voit ses vastes attributions diminuer considérablement pendant le XIe s., lorsqu'il cesse d'être le juge suprême de l'empire, tandis que certains de ses subordonnés, comme le logothète du prétoire[43] et le *parathalassitès*[44], échappent peu à peu à son contrôle pour devenir des fonctionnaires indépendants. La *Peira* (51, 29) montre que, dans le deuxième quart du siècle, le pouvoir judiciaire de l'éparque portait surtout sur les arts et métiers qui lui étaient administrativement soumis, et que ses décisions pouvaient être cassées par le drongaire de la veille[45], devenu entre temps juge suprême de l'empire. Ainsi l'éparque se limite de plus en plus à ses attributions policières, administratives et municipales[46].

Le drongaire de la veille, commandant du tagma de l'*arithmos* qui gardait au Xe s. l'hippodrome couvert, où se trouvait le tribunal du même nom, semble avoir gardé ses prérogatives militaires jusqu'en 1025-28[47] ;

42. L'appellation *mégas logothétès* est pour la première fois utilisée pour Théodore Kastamonitès, qui assumait les attributions extraordinaires de *mésazôn* sous Isaac Ange : GUILLAND, *Logothètes*, p. 83-84 (ajouter une référence à *Atti della Società Ligure di Storia Patria* 28/1, 1896, p. 473). Un tribunal administratif du « grand logothète » est attesté en 1196 (cf. P. LEMERLE, *REB*, 19, 1961, p. 264) mais on se demandera si ce tribunal ne serait identique à celui du προκαθήμενος τῶν δημοσιακῶν δικαστηρίων (δικαστήριον = σέκρετον), attesté en 1166 (ZÉPOS, *Jus*, I, p. 396 = DÖLGER, *Regesten*, n° 1465).

43. AHRWEILER, *Recherches*, p. 44 : le πραίτωρ de Constantinople, attesté dès le Xe s., me semble être identique au logothète du prétoire, soumis à l'éparque, voir RHALLÈ-POTLÈ, V, p. 57 (λογοθέτης τοῦ πραίτωρος, entre 1019 et 1025, cf. LAURENT, *Corpus*, V/2, n° 1056) et NICÉTAS CHONIATÈS, p. 694-696 (le préposé à la prison du prétoire de Constantinople est soumis à l'éparque). Il est difficile de tirer parti des textes épars cités par R. GUILLAND, Le préteur du peuple, *RESEE*, 7, 1969, p. 81-84.

44. Cf. Hélène AHRWEILER, Fonctionnaires et bureaux maritimes à Byzance, *REB*, 19, 1961, p. 246 et suiv. Le *parathalassitès* était un fonctionnaire très important déjà au Xe s. — Rappelons que dans la deuxième moitié du XIe s., nous rencontrons des *parathalassitai* installés dans les provinces : p. ex. *Cod. Dipl. Barese* V, p. 3, 20 : BOECKH, *CIG*, n° 8715 ; *Lavra*, n° 37, p. 49.

45. *Peira*, 44, 1 ; 51, 21 ; 51, 31 ; 75, 3 ; KURTZ, *Mitylènaios*, p. 17-18.

46. Cf. p. ex. ATTALIATE, p. 13 et suiv., 74-75 ; CÉDRÉNUS, II, p. 536-537, 540, 652 ; *Alexiade*, I, p. 93 ; *Atti della Società Ligure di Storia Patria* 28/1, 1896, p. 396 ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 375, 417, 645, 649 et surtout p. 395, 406 (= DÖLGER, *Regesten* n°s 1465, 1467 : l'éparque remplace l'empereur, absent de Constantinople, sur des questions judiciaires) ; MM, V, p. 315 (πατὴρ πόλεως : cf. PSELLOS, *Chronogr.*, I, p. 30, 54) ; Nicétas CHONIATÈS, p. 696. — Au XIIe s., les sources ne parlent plus du tribunal de l'éparque. En revanche, on voit parfois ce haut fonctionnaire partir en ambassade (KINNAMOS, p. 210 ; Nicétas CHONIATÈS, p. 630).

47. Il est décrit comme ayant des devoirs militaires dans *Anon. Vári*, p. 7 (X^e/XIe s.). D'autre part, le drongaire de la veille Syméon, nommé à ce poste par Constantin VIII (1025-1028), s'est vu par la suite confier la charge militaire de domestique des scholes (GUILLAND, *Recherches*, I, p. 573).

mais déjà à cette époque il a des pouvoirs judiciaires qu'il exerce personnellement ou en se faisant remplacer par le domestique des *hikanatoi*[48]. En mai 1030 on rencontre pour la première fois un drongaire de la veille qui siège au tribunal patriarcal en compagnie de plusieurs juristes. Peu après, le poste a été occupé par le fameux Eustathe le Romain. En 1045, le drongaire de la veille est à la tête des juges de l'empire[49]. A partir de Michel VII, il est aussi appelé « grand » drongaire[50]. Il est à la tête d'un tribunal qui reçoit les appels de tous les autres tribunaux, même ceux de la capitale, dont il coordonne par ailleurs les activités en leur envoyant les cas qui se présentent ; il provoque la promulgation de certaines lois[51]. Plus qu'un simple juge, il a l'air d'un « ministre de la Justice ».

L'empereur qui institutionnalisa l'enseignement universitaire du droit par la création du poste de *nomophylax* en 1045[52], Constantin IX Monomaque, créa également, entre 1043-1045, le tribunal de l'*épi tôn kriséôn*, qui avait pour mission de résoudre les problèmes juridiques que lui présentaient les juges des provinces, et de vérifier si les décisions que ceux-ci émettaient, et dont ils lui envoyaient copie, étaient conformes à la loi[53]. Ce nouveau tribunal, qui n'est pas un tribunal d'appel, a été créé, me semble-t-il, parce que les postes de juges des thèmes, particulièrement importants et lucratifs, étaient de plus en plus occupés par des non-juristes.

Ainsi, vers le milieu du XIe s., il y a quatre grands tribunaux dans la capitale[54], ceux du drongaire de la veille, de l'*épi tôn kriséôn*, de l'éparque

48. Scholie des Basiliques, citée par Du Cange, *s.v.* ἱκανᾶτος : κρίνει ὡς δρουγγάριος ὁ ἱκανᾶτος. Cf. aussi *Cer.*, p. 442.

49. ZÉPOS, *Jus*, I, p. 631.

50. Premier texte daté de 1074 : ZÉPOS, *Jus*, I, p. 279-282 (l'adjectif μέγας n'y est pas constamment utilisé). Il s'agit de Constantin Cérulaire que Psellos appelle tantôt drongaire, tantôt « grand » drongaire : SATHAS, *MB*, V, p. 219, 222, 499 ; cf. BRYENNIOS, p. 101.

51. Cf. p. ex. ZÉPOS, *Jus*, I, p. 279-282, 293, 298-302, 319 et suiv., 349, etc.

52. F. FUCHS, *Die höheren Schulen von Konstantinopel*, Leipzig, 1926, p. 24 et suiv. ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 618-627 = A. SALAČ, *Novella Constitutio saec. XI Medii*, Prague, 1954 ; *Annuaire du Collège de France* 72, 1971-1972, p. 529.

53. Tout ceci est fondé sur cinq lignes de Michel Attaliate (p. 21-22) qui décrit le contenu de la charge et place sa création après l'incursion russe de 1043. L'*épi tôn kriséôn*, créé par un édit de Constantin IX fixant, entre autres choses, ses revenus annuels (RHALLÈ-POTLÈ, IV, p. 523), existait en 1045 (ZÉPOS, *Jus*, I, p. 623 = Salač, *loc. cit.*, p. 25). Voir ZACHARIAE, *Geschichte*, p. 374, AHRWEILER, *Recherches*, p. 70 et AHRWEILER, *Mer*, p. 141. A distinguer de l'*épi tôn kriséôn* du patriarche (cf. DARROUZÈS, *Offikia*, p. 377-378). — Noter que l'expression ἐπὶ τῶν κρίσεων se rencontre dans une novelle de Léon VI (NOAILLES-DAIN, p. 179), mais elle n'a aucun contenu technique ; elle désigne n'importe quel juge.

54. Scholie des *Basiliques* 7, 1, 1. — Il serait peut-être opportun de rappeler ici que certaines charges créées au Xe s., et apparentées aux services de la justice (*mystikos, mystographos, mystolektès, hypatos, kensôr, thesmophylax, thesmographos, exaktôr*), survivent à travers le XIe s., et disparaissent au XIIe, avec la seule exception du *mystikos*. — En ce qui concerne l'emploi du mot *exaktôr* dans Tzetzès (*Chiliades* n° 5609, cf. P. GAUTIER, La curieuse ascendance de Jean Tzetzès, *REB*, 28, 1970, p. 211 et p. 218-219), je crois qu'il désigne un juriste avec attributions fiscales.

et du questeur ; les attributions de ce dernier n'ont pas été modifiées pendant toute la période qui nous occupe.

Deux nouvelles charges de juges apparaissent vers la fin du XIe s. Les *dikaiophylakes*, mentionnés à partir de 1080, juges plutôt subalternes, qu'on voit agir à Constantinople aussi bien que dans les provinces[55] ; et le *dikaiodotès*, haut fonctionnaire, qui préside un des grands tribunaux de la capitale ; il est attesté pour la première fois en 1094[56]. On ne peut pas dire avec certitude si les *dikaiophylakes* lui étaient subordonnés.

6. *Les Finances.*

Les bureaux des finances connus des *taktika* réapparaissent presque tous au XIe s. mais leur caractère se modifie. Le sacellaire impérial, appelé aussi « grand » sacellaire à partir de 1079[57], quitte peu à peu le contrôle des finances de l'État, pour devenir le chef d'un service avec juridiction spéciale sur les échelles maritimes et la marine marchande ; son *sékréton* enregistre les actes impériaux qui y ont trait[58] ; il dispose d'un trésor et fait, en 1079, les versements des *rogai* du sénat[59]. Ces changements sont peut-être liés au métropolite de Néocésarée Michel, qui occupa le poste de sacellaire sous Michel VII Doukas et confisqua ou imposa les revenus des échelles maritimes de la région de Constantinople[60]. Le *logothésion* du *génikon*, privé du contrôle des terres fiscales, décline au fur et à mesure que leur quantité augmente[61]. Le *logothésion* du *stratiôtikon* décline également et

55. *EEBS*, 3, 1926, p. 123 ; *Lavra*, no 48, l. 44 ; no 52, l. 16-19, cf. note, p. 273 ; no 68, l. 4 ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 298. La charge de *dikaiophylax* sera plus tard réservée à des ecclésiastiques. Voir STEIN, *Untersuchungen*, p. 46 ; et DARROUZÈS, *Offikia*, index, *s.v.*, surtout p. 109-111.

56. Voir ZACHARIAE, *Geschichte*, p. 377-378 ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 650, 396, 387 ; Scholie de l'Hexabiblos de Constantin Harménopoulos, I, 4, 50 ; DU CANGE, c. 307 ; RHALLÈ-POTLÈ, II, p. 9 ; V, p. 307, LAURENT, *BM*, no 116 ; *Néos Hellènomnèmôn*, 13, 1916, p. 6 ; *PG*, 140, c. 252-253 ; *Viz. Vrem.*, 11, 1904, p. 479 ; *Hellènika*, 1, 1928, p. 310 ; 'Ορθοδοξία, 5, 1930, p. 543 ; Nicétas CHONIATÈS, p. 306 ; KYRIAKIDÈS, *Eustathe Thess.*, p. 20 ; *Lavra*, no 67, l. 1, 92 ; no 68, l. 1 ; MM, VI, p. 119, 139 : dernière mention du *dikaiodotès* (novembre 1197) ; la charge disparaît après 1204. — Le terme δικαιοδότης, dans le sens générique de « juge », se rencontre dans une lettre qui semble dater du Xe s. : *Néos Hellènomnèmôn*, 19, 1925, p. 181.

57. Premières mentions : MM, V, p. 9, 139 ; l'emploi de l'adjectif μέγας n'est pas constant : cf. p. ex. MM, VI, p. 55, 57.

58. MM, VI, p. 120, 139 ; *Lavra*, no 67 et no 68, surtout no 68, l. 25. — Je ne vois aucune raison pour suivre DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 17-18, dans l'hypothèse que le sacellaire a disparu lorsque le poste du grand logariaste a été créé.

59. MM, V, p. 9 ; cf. aussi p. 139 (enregistrement). Jusqu'en 1058, la distribution de la *roga* des dignités était la prérogative de l'*eidikon* (cf. *infra*, note 72).

60. ATTALIATE, p. 278-279 ; cf. *REB*, 18, 1960, p. 70-71.

61. Ce *sékréton* reste, comme il se doit, au centre de toute discussion concernant l'impôt foncier : ZÉPOS, *Jus*, I, p. 326, 334, 335, 336, 338 (1109) ; *Lavra*, no 66, p. 25 (1184). L'*oikistikos*, ancien subordonné du logothète du génikon, semble acquérir au XIe s. une certaine indépendance ; voir J. W. NESBITT, *DOP*, 29, 1975, p. 341-344.

disparaît des sources après 1088[62] pour ne réapparaître qu'au XIVe s.[63] : c'est le résultat du changement dans le système de recrutement et de financement de l'armée, et de la diminution constante des biens stratiotiques, qui subsistent cependant, en petite quantité, à travers le XIIe s.

Le nouveau *sékréton* de l'*épi tôn oikeiakôn*[64] qui apparaît en 1030[65] gagne constamment en importance. L'ensemble de la documentation qui concerne ce service nous permet de dire qu'il a juridiction sur les terres appartenant en propre *(oikeiaka)* au fisc, et non point sur les terres de la couronne comme il a été soutenu[66] ; qu'il acquiert des terres pour le compte du fisc[67] ; qu'il perçoit les *télè* qui les grèvent[68] ; qu'il perçoit des amendes pour le compte du fisc[69] ; qu'il s'occupe particulièrement des charges et corvées extraordinaires grevant les biens fonds et leurs cultivateurs. L'origine de ce *sékréton* est à chercher dans celui du *génikon*, dont il formerait une caisse particulière déjà en 972/73[70]. Il me semble que la création du bureau indépendant de l'*épi tôn oikeiakôn* doit être liée à la politique de Basile II, qui a porté une attention particulière à l'accroissement du domaine du fisc : confiscations, abolitions des donations de terres fiscales,

62. Dernières mentions : MM, VI, p. 50-51, 55. On notera que la prétendue mention d'un λογοθέτου τῶν στρατιωτικῶν καὶ μεγάλου λογαριαστοῦ dans un chrysobulle de 1197 (MM, VI, p. 138) est due à une faute de lecture : il faut lire λογοθέτου τῶν σεκρέτων (cf. DÖLGER, *Facsimiles*, n° 37) ; il s'agit de Jean Bélisariôtès (cf. GUILLAND, *Logothètes*, p. 79-80). On rectifiera donc les conclusions d'AHRWEILER, *Mer*, p. 203, suivies par GUILLAND, *Logothètes*, p. 27.

63. GUILLAND, *Logothètes*, p. 28. Aux deux personnages qui ont porté le titre dans la première moitié du XIVe s. et sont mentionnés par Guilland (p. 30), on ajoutera le logothète du *stratiôtikon* Kinnamos, attesté par un acte de mars 1303 (*Atti della Società Ligure di Storia Patria* 13, 1884, p. 103, 104).

64. DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 43-45 ; GUILLAND, *Logothètes*, p. 95-100 (liste prosopographique).

65. FICKER, *Erlasse*, p. 20 ; cf. FALKENHAUSEN, *Süditalien*, p. 88 ; terminus post : 971 (le service ne figure pas dans le *taktikon* de l'Escurial). — La formule ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν (sc. ἀνθρώπων,), fréquente dans les sources antérieures au XIe s., désigne une catégorie spéciale de dignitaires impériaux, ceux appelés aussi οἰκειακοὶ ou τοῦ Λαυσιακοῦ (*Listes de préséance*, p. 299). Il ne me semble pas qu'il y ait rapport entre cette catégorie de dignitaires et le *sékréton* financier *tôn oikeiakôn* du XIe s.

66. Il est vrai que la distinction entre les biens du fisc et ceux de la couronne n'est pas toujours claire, étant donné que l'empereur dispose des biens du fisc sans aucune restriction (cf. p. ex. *IRAIK*, 6, 1900, p. 27-29). Il y a cependant une distinction nette entre ces deux catégories de biens en ce qui concerne leur administration : biens de la couronne sont ceux appartenant à des *épiskepseis* et *kouratôreiai* impériales ; biens du fisc sont ceux qui ont depuis toujours appartenu au fisc et ceux qu'il a acquis, particulièrement grâce au système de *klasma* ou de *adoreia* (*Peira*, 36, 2).

67. DMITRIEVSKIJ, *Typika*, I, p. 698 (1136) : χωρίον ... τὸ ἐξωνηθὲν παρὰ τοῦ δημοσίου διὰ τοῦ σεκρέτου τοῦ ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν.

68. *Lavra*, n° 56, l. 104-106. Cf. les enregistrements des actes de 1175 et 1176 : *IRAIK* 6 (1900), p. 31-32 et MM, VI, p. 117-119.

69. ZÉPOS, *Jus*, I, p. 309 (1084) ; cf. aussi p. 371 ; MM, VI, p. 20, 25 ; *Lavra*, n° 43, l. 56 ; n° 55, l. 86-87.

70. *Lavra*, n° 11, l. 14-15 (οἰκειακῶς) ; cf. les notes, p. 128-129.

législation exigeant des preuves supplémentaires pour justifier la possession de terres accordées par chrysobulle (donc, terres fiscales), abolition de la prescription contre le fisc, etc.[71].

Le *sékréton tôn oikeiakôn* a connu une croissance rapide, dans la mesure où la quantité des biens de l'État a augmenté, et où les charges extraordinaires se sont multipliées avec la crise du XIe s. Des terres *klasmatiques* sont souvent mentionnées dans les documents du XIe s., mais l'État ne les vend plus à bas prix comme il le faisait au Xe. Une nouvelle conception s'impose dans les finances impériales : l'État, qui a toujours été le plus grand propriétaire terrien, s'oriente vers l'exploitation directe de ses terres par l'intermédiaire des parèques d'État *(dèmosiarioi)*. Cette orientation, qui provoque l'asservissement des populations rurales et prépare le chemin pour l'institution de la *pronoia* (donation de parèques d'État), me semble avoir été exprimée dans l'administration par la création du *sékréton tôn oikeiakôn*, qui deviendra ainsi au XIIe s. le principal bureau de perception des revenus fiscaux des provinces.

Le XIe s. connaît les trésoreries de l'État qui existaient au Xe s. Le vestiaire public est celle qui gagne constamment en importance et devient au XIIe s. la principale caisse fiscale. Les autres déclinent : l'*eidikon* disparaît en 1088 (MM VI, p. 48), après avoir perdu ses attributions traditionnelles, dont l'une était de distribuer la *roga* des sénateurs[72] ; la sacelle, de moins en moins mentionnée, disparaît après 1145. La caisse privée de l'empereur, le Phylax[73], probablement attachée au service de l'*oikeiakon vestiarion* et complètement indépendante du fisc[74], continue à subsister, est constituée en *sékréton*[75], mais elle change de nom, lorsque le grand palais,

71. DÖLGER, *Regesten*, n° 783 ; cf. PSELLOS, *Chronogr.*, I, p. 12-13 et *EEBS*, 10, 1933, p. 428 ; DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 108 ; exemples de confiscations : CÉDRÉNUS, II, p. 443, 448 ; LÉON DIACRE, p. 172 ; PSELLOS, *Chronogr.*, I, p. 12-13.

72. L'*eidikon* distribue la roga des dignitaires au moins jusqu'en 1058 (Zépos, *Jus*, I, p. 628, 638 ; SATHAS, *MB*, V, p. 210-211 ; LEMERLE, *Roga*, p. 87, 95-96) ; en 1079, cette attribution est passée au sacellaire (*supra*, note 59).

73. DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 36, note 4, p. 37. Cette caisse impériale est connue dès le IXe s., comme étant administrée par des eunuques (Théophane Cont., p. 253-256) dont un serait, peut-être, le *custos palatii* attesté en 869/70 (Mansi XVI, c. 77) ; lors des campagnes, la tente du Phylax est placée entre celles du prôtovestiaire et des *koitônitai* (*Anon. Vari*, p. 5).

74. Les empereurs puisent dans le Phylax pour financer des travaux publics (p. ex. G. LAMPOUSIADÈS, dans Θρᾳκικά, 15, 1941, p. 106 cf. F. DÖLGER, *BZ*, 41, 1941, p. 564, et LEMERLE, *Philippes*, p. 143, note 3) ou faire des donations à des monastères (p. ex. *Lavra*, n° 32, l. 33-34, cf. Appendice II, l. 31 et les notes des pp. 52-53). Un acte d'Iviron, dont les premières lignes sont mal lues et comprises par son éditeur, montre l'indépendance entre le fisc et le Phylax ; il y est dit que le monastère recevra du Phylax 60 nom. qu'il déposera par la suite au *génikon* pour acquitter ses impôts, après avoir ajouté de ses propres fonds les nomismata supplémentaires qui seraient nécessaires : voir F. DÖLGER, Παρασπορά, Ettal, 1961, p. 328-329, 330 (d'après la planche I on lira le premier mot du texte comme [λα]μβάνειν).

75. Cf. p. ex. ZÉPOS, *Jus*, I, p. 650. Un sceau inédit de Dumbarton Oaks (58.106 2933), datant des Xe/XIe s., à appartenu à un βασιλικὸς νοτάριος du Phylax.

où se trouvait le bâtiment du Phylax[76], est abandonné au XIIe s. pour celui des Blachernes[77]. Les deux trésors qui survivent sont donc ceux des deux vestiaires.

Les domaines de la couronne et les œuvres de bienfaisance changent de caractère avec l'arrivée du XIe s. Le grand *kouratôrikion* est pour la dernière fois mentionné en 1012[78]. Le domaine d'Eleuthériou, qui lui était soumis, semble avoir été momentanément attaché à l'économat des fondations pieuses[79] avant d'être définitivement annexé au *kouratôrikion* des Manganes pour former l'*oikos tôn Eleuthériou kai tôn Manganôn*, administré par un curateur (appelé parfois grand curateur : *Sig.*, p. 142, 151) : c'est un *sékréton* qui, outre l'exploitation de ses propres biens, partage avec le fisc les impôts de certaines régions. Il est pour la dernière fois mentionné en 1088 (MM VI, p. 48). D'autre part, il y a plusieurs *kouratôreiai* et *épiskepseis* provinciales, qui se situent surtout sur les territoires d'Orient conquis pendant le Xe s. (p. ex. Podandos, Artach, Tarse, Chypre, Mélitène, thèmes Arménika)[80] ; chacune a son administrateur ; elles semblent toutes dépendre d'un bureau central, le *sékréton* de l'*éphoros (tôn basilikôn kouratôreiôn)*, sur lequel nous sommes très mal renseignés[81].

Il y a enfin les œuvres de bienfaisance, appelées les *euageis oikoi* (fondations pieuses), parmi lesquelles l'orphelinat Saint-Paul de Constantinople occupe une place à part. Ces fondations pieuses sont attachées à des églises et surtout à des monastères[82] ; les biens de celles qui ont été fondées par des empereurs jouissent des mêmes privilèges que les biens du fisc[83] ; chacune est administrée par un économe, haut fonctionnaire, indépendant de l'higoumène du monastère sinon supérieur à lui, qui est assisté par des

76. *Cer.*, p. 7, 119, 257, 258, 571, 580, 582 ; cf. GUILLAND, *Topogr.*, I, p. 112.

77. Le service du Phylax, au XIIe s., semble avoir des rapports particuliers avec l'armée : voir J. SAKELLION, *Patmiakè Bibliothèkè*, p. 316, 325, à rapprocher de Nicétas CHONIATÈS, p. 276 ; *PG*, 140, c. 253 à rapprocher de *Byz.* 6, 1931, p. 269-270, et de LAURENT, *Orghidan*, n° 96 ; RHALLÈ-POTLÈ, IV, p. 534. — Il s'agit toujours d'un *sékréton* avec un personnel composé, comme il se doit, de *grammatikoi* (J. TZETZÈS, *Epistulae*, éd. Th. Pressel, Tübingen 1851, p. 80-82).

78. *Kutlumus*, n° 5, l. 22. Pour la date voir *Listes de préséance*, p. 297, note 57.

79. *Sig.*, p. 155 : Georges vestarchès. hypatos, juge du velum, δευτέρῳ τῶν εὐαγῶν καὶ μεγάλῳ κουράτωρι τῶν 'Ελευθερίου. La titulature impose de dater la pièce du XIe s.

80. *Organisation*, p. 77, notes 19, 20, 25 ; p. 78, note 31 ; p. 88 ; KONSTANTOPOULOS, *Byz. Mol.*, n° 165 (Chypre).

81. DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 45. Le titre ἐφόρων τῶν βασιλικῶν κουρατωρειῶν est attesté au génitif pluriel dans toutes les listes d'exemptions, de 1044 à 1088, et nulle part ailleurs. D'autre part, certaines sources des XIe-XIIe s. mentionnent un ἔφορος et le σέκρετον τοῦ ἐ{ν}φόρου : *Sig.*, p. 586 ; LIKHAČEV, *Bogomater*, pl. VIII, n° 7 ; LAURENT, *Vatican*, n° 88 ; Sp. Lampros, Μιχαὴλ 'Ακομινάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σῳζόμενα, I, Athènes, 1879, p. 345. S'agit-il de la même institution ?

82. Voir p. ex. *Basiliques* 5, 2, 1 ; *Epanagôgè* 8, 13, 10 ; ZÉPOS, *Jus*, I, p. 223 ; II, p. 35-36, 44, 45 ; RHALLÈ-POTLÈ, I, p. 61-63, 82-85 ; II, p. 53, 234-237 ; THÉOPHANE, I, p. 486-487 ; ATTALIATE, p. 278 ; *Peira*, 15, 12.

83. *Peira*, 9, 7 et surtout 15, 12.

chartulaires et des notaires[84] ; le nom initial, *euageis oikoi*, est graduellement remplacé par celui, significatif, d'*euagè sékréta*[85] : il s'agit avant tout d'organismes fiscaux. On peut citer comme exemples de ce genre de fondations impériales[86] : le Pétrion[87], monastère avec hôtellerie et asile de vieillards fondé par l'impératrice Hélène, femme de Constantin VII ; le Myrélaion[88], monastère avec hôtellerie et p.-ê. asile de vieillards, fondé par Romain Ier Lécapène sur son propre *oikos*, géré antérieurement par un curateur[89] ; le Christ Antiphônètès[90], église attachée aux Chalkoprateia, rénovée par l'impératrice Zoè la Porphyrogénète, qui s'y est fait enterrer ; l'Hebdomon[91], avec le fameux monastère de Saint-Jean le Théologien dont Basile II était le fondateur ; l'économat (ou grand économat) du Tropaiophoros[92] (S. Georges), fondé dans le quartier des Manganes par Constantin Monomaque, qui y construisit un palais, un monastère et des asiles de vieillards et de pauvres — une fondation indépendante du *kouratôrikion* des Manganes.

Ces fondations sont soumises au contrôle d'un haut fonctionnaire appelé l'économe (ou grand économe) *tôn euagôn oikôn* (ou *tôn euagôn* tout court) qui surveille en outre les fondations analogues fondées par des particuliers.

84. Dölger, *Finanzverwaltung*, p. 41, note 5. Pour les économes et chartulaires, voir les textes suivants : *Peira*, 15, 12 ; *Procheiros Nomos*, 15, 6 ; Rhallè-Potlè, I, p. 174 ; II, p. 53 ; *Listes de préséance*, p. 61, l. 19 ; p. 183, l. 13 ; p. 197, l. 13 ; pp. 315, 318, 319, note 185.

85. Cf. *infra*, notes 88, 90, 92.

86. Les deux premiers sont mentionnés avec cette qualification dans *Peira*, 15, 12 ; d'autre part les économes de Petria et d'Hebdomon ainsi que l'ἐκπροσωπῶν de Myrélaion sont mentionnés dans certaines listes d'exemptions (MM, V, p. 138, 144 ; VI, p. 144 ; *Schatzk.*, n° 35, l. 97 ; *EEBS*, 3, 1926, p. 124).

87. Janin, *Églises*, p. 127-129, cf. p. 397, 553, 554, 556, et Laurent, *Corpus* V/2, n° 1217. Textes importants : *Peira*, 9, 7 ; 15, 12 ; 70, 2 ; Zépos, *Jus*, I, p. 370, 371.

88. Janin, *Églises*, p. 351-354. Hôtellerie : Janin, *Églises*, p. 560, à rapprocher de p. 561 et de Théophane Cont., p. 430. — Asile de vieillards : Janin, *Églises*, p. 555 (fondé sur source incertaine), à rapprocher peut-être de p. 556 (= Dmitrievskij, *Typika*, I, p. 695 : γηροκομεῖον τοῦ βασιλέως κυροῦ Ῥωμανοῦ — Qualifié de *sékréton* dès le xe s., et doté d'une administration analogue à celle des services publics, Myrélaion possédait des biens étendus dans le thème des Thracésiens et les îles de la Mer Égée ; Alexis Comnène le céda à sa mère, Anne Dalassène, qui y était représentée par un ἐκπροσωπῶν : Th. Wiegand, *Der Latmos*, dans *Milet* III/1, Berlin, 1913, p. 163 ; *Acta SS*, nov. III (1910), p. 540 ; Zépos, *Jus*, I, p. 371 ; MM, VI, p. 11, 26, 27, 28, 32, 33 (composition du *sékréton*), 35.

89. *BZ*, 33, 1933, p. 351-353.

90. Janin, *Églises*, p. 506-507 et Glabinas, *loc. cit.*, p. 70 : il y avait un *sékréton* où servaient des μικροὶ βασιλικοὶ νοτάριοι.

91. Janin, *Églises*, p. 267-269.

92. Janin, *Églises*, p. 70-76. C'est un εὐαγὴς οἶκος, μὴ σέκρετον (Zépos, *Jus*, I, p. 622, 621, 632), soumis à un économe laïc (*Sig.*, p. 150 : *vestarchès*) qui est supérieur à l'higoumène du monastère. L'emploi constant du nom de Tropaiophoros vise sans doute à éviter une confusion avec le *kouratôrikion* des Manganes (cf. *Sig.* 142, 150, 151, 399).

Il est pour la première fois mentionné dans un document qui se place entre les années 1001 et 1019, et il disparaît des sources après 1088[93]. Aux années 70, son service a deux branches, une pour l'Orient et une autre pour l'Occident. Vers la même époque, on constate que les fondations pieuses sont des organismes riches, avec des revenus excédant leurs dépenses, revenus qui vont à la caisse impériale ou à une personne désignée par l'empereur : rappelons la *pronoia* des Manganes accordée à Lichoudès[94] ; l'Hebdomon enrichi par Nikèphoritzès et transformé en « centre et trésorerie de tous ses propres biens »[95] ; l'Hebdomon et l'*oikos* des Manganes donnés par Nicéphore Botaniate à Marie d'Alanie afin de lui assurer une subsistance princière (Zonaras III, p. 733) ; les trois *sékréta* donnés par le même empereur à Eudocie Makrembolitissa (Attaliate, p. 304) ; le Myrélaion cédé par Alexis Comnène à Anne Dalassène (*supra*, n. 88). On remarquera qu'il s'agit là de donations conditionnelles, et qu'après la mort ou la destitution du bénéficiaire, les *sékréta* retournent à l'empereur, qui les garde ou les donne à quelqu'un d'autre. Ainsi, les *oikoi* - fondations pieuses tendent de plus en plus à se transformer en biens de la couronne, en *domus (divinae)*, signification qui est d'ailleurs attestée par plusieurs textes des IXe et Xe s., où le mot *oikos* désigne déjà une fondation, un ensemble productif, et non point un « palais »[96]. Dans ce contexte, on comprend pourquoi l'économat *tôn euagôn oikôn* obtient au XIe s. une juridiction directe sur certains autres biens de la couronne, comme p. ex. l'*épiskepsis* de Milet (MM VI, p. 4, 15).

Le contrôle des finances dans les divers *sékréta* se faisait au XIe s. par l'intermédiaire de fonctionnaires appelés *logariastai*[97], attestés pour la première fois en 1012[98] : on les voit agir dans les bureaux de la capitale aussi bien que dans les provinces, sous les ordres du *praitôr*-duc, ou bien en charge de terres appartenant à des particuliers ou à l'empereur.

Alexis Comnène a refondu l'organisation des services financiers au cours de la dernière décennie du XIe s., après avoir écarté les dangers qui menaçaient l'empire, donc, selon toute probabilité, après 1091. Il créa deux grands bureaux de contrôle des finances, qui seront plus tard appelés *ta dyo*

93. DÖLGER, *Finanzverwaltung*, p. 41-42. On consultera aussi les textes suivants : RHALLÈ-POTLÈ, V, p. 364 (entre 1001 et 1019), V, p. 57 (entre 1019 et 1025) ; MM, V, p. 134 (1074), 139 (1079) ; VI, p. 4, 15 (1073), 48 (1088) ; *Sig.*, p. 155, 395. Voir maintenant W. SEIBT, *JÖB*, 22, 1973, p. 108-109.

94. CÉDRÉNUS, II, p. 645 ; ZONARAS, III, p. 670.

95. ATTALIATE, p. 201 ; CÉDRÉNUS, II, p. 714. Cf. P. LEMERLE, Un aspect du rôle des monastères à Byzance : les monastères donnés à des laïcs, les charisticaires, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes rendus* 1967, p. 21.

96. P. ex. SYMÉON MAGISTROS, p. 757 ; THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 9, 95.

97. R. GUILLAND, Études sur l'histoire administrative de l'empire byzantin. Le logariaste, ὁ λογαριαστής ; le grand logariaste, ὁ μέγας λογαριαστής, *JÖB(G)*, 18, 1969, p. 101-108.

98. *Kutlumus*, n° 5, l. 22 ; pour la date : *Listes de préséance*, p. 297, note 57.

mègala logariastata ou *logariastika sékréta*[99] : 1) le bureau du *mégas logariastès*[100] ou *mégas logariastès tôn sékrétôn*[101], chef comptable du fisc, qui apparaît en 1094, dont les services contrôlent la gestion des divers *sékréta* fiscaux et enregistrent tous les actes impériaux d'intérêt financier ; ce sont les attributions que le sacellaire a abandonnées. 2) Le bureau du *mégas logariastès tôn euagôn sékrétôn*, fonctionnaire distinct, qui apparaît en 1099[102], et exerce une juridiction analogue sur les *euagè sékréta* - biens de la couronne ; il est significatif que quelques années plus tôt (1088) disparaissent des sources le curateur des Manganes et l'économe des *euageis oikoi* : ce qui restait des biens de la couronne (l'Asie Mineure est alors occupée par les Turcs) a été organisé en *euagè sékréta* et soumis au contrôle d'un grand *logariastès*, autre que celui du fisc. La distinction traditionnelle entre les biens du fisc et ceux de la couronne reste donc en vigueur. Si bien qu'en 1198, Alexis III Ange fait la classification suivante des terres byzantines : « ...*vel phiscales sunt aut ecclesiastice vel subjecte secretis sacrarum domuum* (= biens de la couronne) *aut ipsis intimis cognatis imperii mei* (Zépos, *Jus* I, p. 476).

Alexis Comnène a en outre réorganisé l'*orphanotropheion*, qui avait toujours gardé son caractère de fondation de bienfaisance[103], et qui traversait alors une crise économique ; il lui attacha d'autres fondations décadentes, lui octroya des revenus et des biens fonds, et en fit une œuvre sociale gigantesque, comportant des asiles de vieillards et de pauvres, des hôpitaux, des hôtelleries, et une école pour les enfants orphelins ou indigents[104]. Cet organisme centralisé, subventionné par l'État, vint combler la lacune que laissaient les *euagè sékréta*, devenus agences gérant les biens de la couronne.

7. *Les forces armées.*

Les deux états-majors de l'armée de terre, de l'Orient et de l'Occident, créés au xe s. subsistent à travers toute la période qui nous intéresse ; à

99. Zépos, *Jus*, I, p. 396, 402-403, 408, 410 ; *Lavra*, n° 67, l. 37, 101, n° 68, l. 10, 43 (je me demande s'il ne faudrait pas lire μεγαλολογαριαστᾶτα ou μεγαλολογαριαστικά). En tout cas, il me semble que cette expression ne peut se rapporter qu'à des *sékréta* soumis aux *mégaloi logariastai*, qui sont en effet deux. Opinions différentes : Dölger, *Finanzverwaltung*, p. 18, note 1 ; P. Lemerle, dans *REB*, 19, 1961, p. 267.

100. R. Guilland, *loc. cit.*, *JÖB(G)*, 18, 1969, p. 108-113 (liste prosopographique). Cf. Dölger, *Finanzverwaltung* p. 17-19 et Ahrweiler, *Mer*, p. 203.

101. I. Sakellion, *Patmiakè Bibliothèkè*, p. 316.

102. Principaux textes : MM, VI, p. 95, 105 ; *Lavra* n° 67, l. 1, 92 ; n° 68, l. 1 ; cf. Zépos, *Jus*, I, p. 386.

103. Il avait même juridiction sur d'autres œuvres sociales : *Peira* 15, 12.

104. Textes : *Alexiade*, II, p. 290-294 ; Zonaras, III, p. 744-745 ; *Lavra*, n° 56, l. 25, 29, 41, 58 ; n° 58, l. 20-21 ; E. Sargologos, *La Vie de Saint Cyrille le Philéote, moine byzantin († 1110)*, Bruxelles, 1964, p. 230 (ce texte laisserait penser que la réorganisation de l'orphelinat a été antérieure à 1096 : cf. les remarques chronologiques de Sargologos, p. 39-40).

la tête de chacun se trouve un domestique des scholes ou, si ce poste n'est pas occupé, un *stratopédarchès*. Ces deux charges sont donc interchangeables : p. ex. en 1055, le *stratopédarchès* d'Orient Isaac Comnène est destitué et remplacé par l'eunuque Théodore, nommé domestique des scholes d'Orient[105].

Le domestique des scholes n'assume plus personnellement le commandement du *tagma* des scholes, mais il se fait remplacer par son *topotèrètès* ou même son chartulaire[106]. Il est de plus en plus souvent appelé *domestikos* (ou *doux*) *tès Anatolès* ou *tès Dyséôs* tout court[107], expressions qui montrent que la charge était comprise comme celle d'un chef d'état-major plutôt que d'un commandant d'un régiment d'élite[108]. Au XIe s., le domestique de l'Orient est appelé souvent *mégas domestikos*, même sur des documents officiels[109] ; il assume en effet le plus haut commandement militaire de l'empire. Mais pendant le règne d'Alexis Ier, le titre *mégas domestikos*[110] devient courant pour désigner, à commencer par Grégoire Pakourianos, le domestique d'Occident[111]. Or, en 1081, l'Asie Mineure était passée aux Turcs[112]. Et nous savons que même après la reconquête partielle de l'Orient, Alexis Comnène n'y a pas nommé de domestique, mais confia le commandement des troupes asiatiques à des *stratopédarchai*, attestés en 1092 et en 1105[113]. Il a formellement refusé le domesticat d'Orient à Bohémond, qui le demandait à l'occasion de la première croisade (*Alexiade* II, p. 98). Ce sont là des textes qui montrent clairement que la distinction entre les deux

105. CÉDRÉNUS, II, p. 611 (στρατοπεδαρχία), cf. p. 648 (στρατοπεδάρχης). — Sur le sens de στρατοπεδάρχης = ἡγεμὼν στρατοπέδου, voir le texte de Psellos édité par L. BRÉHIER, dans *REG*, 17, 1904, p. 49.

106. Cf. *Anon. Vári*, p. 6-7 ; CÉDRÉNUS, II, p. 466, 602.

107. Cf. CÉDRÉNUS, II, p. 627 ; ATTALIATE, p. 173, 250, 288 ; BRYENNIOS, p. 36 ; LAURENT, *Orghidan*, n° 217 ; *Sig.*, p. 335.

108. Cf. BRYENNIOS, p. 19-20.

109. CÉDRÉNUS, II, p. 516, 530 ; MM, VI, p. 4, 5, 15 ; V, p. 376 ; LAURENT, n° 216. L'expression était utilisée de façon occasionnelle dès le IXe s. (*Scriptor Incertus de Leone Armeno*, p. 339 ; LIUTPRAND, *Antapodosis*, p. 308).

110. GUILLAND, *Recherches*, I, p. 405-425 ; HOHLWEG, *Beiträge*, p. 93 et suiv. ; AHRWEILER, *Mer*, p. 206-207.

111. Certaines sources utilisent le terme « grand domestique » pour désigner Alexis Comnène avant son accession au trône (relevé dans GUILLAND, *Recherches*, I, p. 406), mais il semble bien qu'il s'agit d'un anachronisme : sur son sceau Alexis est intitulé *domestikos tès Dyséôs* (*Sig.*, p. 335). D'autre part Grégoire Pakourianos et son successeur Andronic Comnène utilisent le titre μέγας δομέστικος, parfois avec le complément τῆς Δύσεως (relevé des sources : GUILLAND, *Recherches*, I, p. 407 : y ajouter *Typikon Gregorii Pakuriani*, éd. S. Kauchtschischvili, Tbilisi 1963, p. 2, 18 et *passim*). BRYENNIOS, p. 19-20, dit clairement que l'ancien domestique des scholes (d'Occident) était à son époque appelé *mégas domestikos*. — On notera cependant que dans les listes d'exemptions on continue à utiliser jusqu'en 1088 (MM, VI, p. 28, 47) la forme traditionnelle δομέστικος τῶν σχολῶν.

112. A Antioche, Philarète Brachamios, pratiquement indépendant de Byzance, a assumé jusqu'en 1084 la charge de domestique des scholes d'Orient que Nicéphore Botaniate lui avait probablement confiée (LAURENT, *Vatican*, n° 113).

113. Références dans GUILLAND, *Recherches*, I, p. 500, 501.

états-majors, d'Orient et d'Occident, n'a jamais été abolie; mais que, lors de l'écroulement militaire de l'Orient, Alexis Comnène y a surtout nommé des *stratopédarchai*, officiers inférieurs aux domestiques. D'autre part, sous les successeurs d'Alexis Ier, la distinction entre les deux états-majors sera rétablie comme auparavant ; et après Jean Axouchos, qui a uni entre ses mains les deux commandements (τῶν ἀνατολικῶν καὶ δυτικῶν δομέστικος), on rencontrera des « grands » domestiques distincts en Orient et en Occident[114]. Autrement dit, l'utilisation de l'appellation *mégas domestikos* au lieu de *domestikos* de l'Orient ou de l'Occident ne reflète pas une véritable réforme administrative et ne signifie point qu'il y a eu effort concerté pour unifier le commandement de toute l'armée sous un seul commandant en chef, comme il est généralement admis. A mes yeux, il n'y a là qu'un changement de formulation du titre par la régularisation de l'usage de *mégas*.

Les tagmata constantinopolitains déclinent au cours du XIe s. Ceux de l'*arithmos*, des *hikanatoi* et des *athanatoi* ne sont plus attestés après le règne de Basile II. Le domestique des *nouméra* et le comte des murs disparaissent avant le milieu du siècle[115] ; les prisons qu'ils administraient passent, semble-t-il, sous le contrôle du *papias*[116]. Le *tagma* des scholes et celui des *stratèlatai* (d'Orient ou de l'Occident) sont pour la dernière fois mentionnés sous Romain Diogène[117] ; les excubites disparaissent après 1082 (*Alexiade* I, p. 151). Le titre *satrapès* est utilisé au XIe s. pour désigner certains gouverneurs byzantins de Bulgarie, de Dristra et d'Ani, peut-être parce qu'ils avaient sous leurs ordres un tagma de *satrapai*[118]. L'ethnarchès semble être le commandant opérationnel d'armées composées uniquement de mercenaires étrangers.

Ce déclin me semble être le résultat de la réforme administrative du Xe s. : l'armée des *tagmata* (par exemple, des contingents des scholes et des excubites avec leurs officiers) s'est installée dans les provinces et placée sous le commandement des ducs-*katépanô*[119]. De nouveaux *tagmata* provinciaux ont été créés, comme celui des *mégathymoi* (1040) et celui des

114. Cf. les textes réunis par GUILLAND, *Recherches*, I, p. 407-409.

115. Dernières mentions : FICKER, *Erlasse*, p. 19 (νουμεράριος) ; *Peira*, 49, 4 ; KURTZ, *Mitylènaios*, p. 10. — Le titre de « domestique des murs » réapparaît cependant dans Ps.-Kodinos et dans les autres listes d'officiers du XIVe s., mais aucun titulaire n'est connu (cf. GUILLAND, *Byz.*, 34, 1964, p. 23). Il me semble difficile qu'il s'agisse là d'une continuation de la charge du comte des murs qui disparaît au XIe s.

116. KINNAMOS, p. 234. — De nouvelles prisons apparaissent au XIe s., telles l'Éléphantinè et la prison d'Anémas (GUILLAND, *Topogr.*, I, p. 207, note 197 ; JANIN, *CP byz.*, p. 172-173).

117. ATTALIATE, p. 112 ; CÉDRÉNUS, II, p. 673-674.

118. Le terme *satrapès* chez Anne Comnène semble désigner des soldats turcs (p. ex. *Alexiade*, I, p. 207 et suiv.) mais il est aussi question de *satrapai* soumis à l'empereur (p. ex. *Alexiade*, I, p. 208, l. 15). S'agirait-il d'une cavalerie légère ?

119. *Cer.*, p. 666 ; *Peira*, 66, 24 ; FALKENHAUSEN, *Süditalien*, p. 121-123 ; etc.

maniakatoi, tous deux installés dans les provinces balkaniques[120]. Constantinople, peu menacée, est protégée par les *hétaireiai*, les troupes de l'éparque et les marins de la flotte impériale (ex. : la révolte de Tornikès en 1047)[121].

L'importance des mercenaires étrangers augmente constamment ; au lieu d'être incorporés aux *tagmata*, comme ceci se faisait auparavant, ils constituent des unités à part, composées d'hommes d'une seule nationalité et commandés par un de leurs compatriotes. Le premier corps important de ce genre est la fameuse *družina* varango-russe de 6000 hommes, engagée depuis le règne de Basile II. Les Russes et les Varègues, qui viennent s'enrôler dans l'armée byzantine par contingents nombreux, avec leurs propres chefs[122], forment des tagmata d'élite mobiles, qui sont dispersés à travers l'empire et qui passent l'hiver dans les maisons des paysans byzantins (Cédrénus II, p. 508-9) : c'est le fameux *mitaton*, la plus lourde charge extraordinaire, qui est exigée surtout pour les mercenaires étrangers qui n'ont pas de foyer dans l'empire. Les listes d'exemptions mentionnent toutes le *mitaton* et illustrent bien l'augmentation du nombre des contingents étrangers : en 1044, on prévoit le *mitaton* des Russes (Zépos, *Jus* I, p. 617) ; en 1060, le *mitaton* de quatre peuples, Russes, Varègues, Francs, Sarrazins (*Lavra* n° 33, l. 81-2) ; en 1088, on trouve l'énumération de treize nationalités (MM VI, p. 47).

Il me semble que le grand essor du recrutement des étrangers a commencé sous le règne de Constantin IX Monomaque, l'empereur qui a aboli la conscription de l'armée d'Ibérie ; nous savons que cet empereur a engagé en 1047 de nombreux mercenaires *(symmachikon)* recrutés dans les pays du nord et de l'ouest[123], et qu'il constitua des *tagmata* composés de soldats étrangers (Francs, Varègues, Arabes) de la même nationalité que leurs chefs[124]. Si bien qu'en 1057, à côté des armées des thèmes, on rencontre en Asie Mineure trois corps *(symmachika)* qui relèvent directement de Constantinople : un *tagma* russe et deux *tagmata* francs (Cédrénus II, p. 624). On connaît les problèmes que ces troupes d'élite causeront plus tard à l'empire avec leurs rébellions. Il semble cependant que l'engagement de mercenaires était à l'époque la solution la plus économique du problème militaire.

La réaction à cet état de choses vient après Mantzikert. Sur l'initiative de

120. Cédrénus, II, p. 532, 720 ; Psellos, *Chronogr.*, II, p. 6 ; Bryennios, p. 136 ; *Alexiade*, I, p. 18 et suiv. ; II, p. 117. — Rappelons que les *maniakatoi* étaient des mercenaires normands, venus dans les Balkans avec le prétendant Georges Maniakès (1043) et restés au service de l'empire après la mort de celui-ci.

121. Psellos, *Chronogr.*, II, p. 19 ; Lagarde, *Mauropous*, p. 189.

122. P. ex. Asolik, p. 210-211 ; Cédrénus, II, p. 444, 465, 478-479 ; Kékauménos, éd. Litavrin, p. 282, 284. A leur sujet voir Hohlweg, *Beiträge*, p. 46 et suiv.

123. Lagarde, *Mauropous*, p. 192.

124. Cédrénus, II, p. 602, l. 18-22. — Cf. *ibid.*, p. 597 : Hervé Frangopoulos commande un tagma d'ὁμοεθνεῖς (= Francs) ; à ce titre il sera même nommé *stratèlatès* d'Orient (*Sig.*, p. 334).

Nikèphoritzès, une armée d'élite byzantine, les *athanatoi*, a été créée par le recrutement de ceux qui fuyaient l'invasion turque d'Asie Mineure ; une armée permanente, composée de soldats sans foyers, pour lesquels le *milaton* est régulièrement exigé, et qui sont appelés à contrebalancer l'influence des étrangers[125]. Plus tard, Nicéphore Botaniate viendra prendre le pouvoir à Constantinople accompagné des soldats Chômatènoi (de Chôma, en Asie Mineure), qui, à cause des circonstances, resteront à la capitale[126]. Alexis Comnène tâchera à son tour d'improviser de nouveaux *tagmata*, comme celui des *archontopouloi* (2 000 fils d'anciens stratiotes) ou celui appelé les *èndreiôménoi tôn agourôn*[127]. Mais tous ces corps disparaîtront avant la fin du règne de cet empereur.

Ces changements progressifs de l'organisation de l'armée (et, peut-être, la conquête de l'Asie Mineure par les Turcs) ont naturellement beaucoup affecté les services auxiliaires. Alors que le *prôtostratôr*, chef écuyer de l'empereur, se limite à des devoirs rituels et se voit confier, de plus en plus souvent, le commandement d'armées[128], les services qui assuraient l'approvisionnement de l'armée en chevaux disparaissent presque complètement : a) Le comte de l'étable (κόμης τοῦ σταύλου), responsable des convois militaires lors des campagnes, est pour la dernière fois mentionné dans le *taktikon* de l'Escurial (971-975)[129]. L'*aplèkton* de Malagina qu'il contrôlait par l'intermédiaire du chartulaire de Malagina (ἔξω), est transformé au XIe s. en *épiskepsis* impériale[130], et il n'est plus question du chartulaire de Malagina. Seules les écuries de Constantinople subsistent et s'identifient aux écuries impériales ; elles sont gérées par un ancien subordonné du comte, le chartulaire de l'étable de Constantinople (ἔσω), qui est maintenant appelé χαρτουλάριος τοῦ σταύλου ou τῶν ἱπποστάθμων ou χαρτουλάριος tout court, et, à partir du XIIIe s., ὁ μέγας χαρτουλάριος[131]. b) Le logothète des troupeaux

125. Texte capital : BRYENNIOS, p. 133-134 ; cf. ATTALIATÈS, p. 211, 243, 306 ; CÉDRÉNUS, II, p. 724, 727 ; *Alexiade*, I, p. 18, 20, 84 ; II, p. 35 (dernière mention des *athanatoi* : 1094). Ils figurent sur toutes les listes d'exemptions entre août 1079 et avril 1088 (cf. p. ex. MM, VI, p. 21, 47). — Cf. AHRWEILER, *Recherches*, p. 28 et HOHLWEG, *Beiträge*, p. 45-46.

126. Cf. HOHLWEG, *Beiträge*, p. 81-82 et Hélène AHRWEILER dans *REB*, 24, 1966, p. 279.

127. AHRWEILER, *Recherches*, p. 28 ; HOHLWEG, *Beiträge*, p. 52, 53.

128. GUILLAND, *Recherches*, I, p. 478-497 ; HOHLWEG, *Beiträge*, p. 111-117.

129. Il y a quelques sceaux datés par leurs éditeurs du XIe s. : EBERSOLT, *Sceaux*, p. 27 ; *Izvestija* de l'Institut Archéologique Bulgare 20 (1955), p. 252-253, cf. V. L(AURENT) dans *BZ*, 49, 1956, p. 541. — On évitera de suivre GUILLAND, *Recherches*, I, p. 470 et suiv., qui rapproche le comte de l'étable (attesté jusqu'au Xe s.) (a) des grands connétables, officiers militaires qui apparaissent au XIIIe s. sous l'influence latine ; (b) du κόμης τῶν βασιλικῶν ἵππων, simple écuyer mentionné par Ps.-Kodinos (p. 168, 169, 170).

130. ATTALIATE, p. 124. Malagina, abandonné lors de la conquête turque (*Alexiade*, II, p. 247) sera fortifié au XIIe s. par Manuel Comnène (Hélène AHWEILER, dans *Akten des XI Intern. Byz. Kongresses*, Munich, 1958, p. 186).

131. *REB*, 29, 1971, p. 259-260 ; Nicétas CHONIATÈS p. 65, 133, 355, 553 ; KINNAMOS, p. 132, 271 ; *Lavra*, n° 66, l. 16 ; *PG*, 140, c. 237 ; *Anal. Hiéros. Stach.*,

(τῶν ἀγελῶν), responsable des grands centres étatiques d'élevage d'Asie Mineure, semble avoir connu un sort analogue : il est aussi pour la dernière fois mentionné dans le *taktikon* de l'Escurial (971-975)[132].

Bien que la marine de guerre[133] décline pendant le XIe s. et se limite essentiellement à la flotte constantinopolitaine, commandée par le drongaire de la flotte (*tou stolou* et non plus *tôn ploïmôn*), le système de recrutement et de financement ne se modifie pas : à côté du mercenariat[134], le système de la *strateia* maritime effective subsiste au moins jusqu'à Michel VII[135] ; elle fournit les rameurs (*plôïmoi*), les fantassins (*kontaratoi*) et les archers des navires. Sous ce même Michel VII on rencontre un fonctionnaire appelé *archègétès kai anagrapheus tôn te kontaratôn kai tôn plôïmôn*[136] : c'est la première attestation d'un effort de placer entre les mains d'une personne tout le recrutement et le commandement des marins des provinces, qui sont toujours soumis aux stratèges maritimes, attestés jusqu'en 1102[137].

Le haut commandement de la marine de guerre a été réformé après l'avènement d'Alexis Ier Comnène. Le drongaire de la flotte, appelé aussi, après 1081, grand drongaire de la flotte, garde le commandement de l'escadre constantinopolitaine, qui tend de plus en plus à s'identifier aux navires personnels du souverain. Il n'y a, à ma connaissance, aucun texte de cette époque qui montre que le drongaire était soumis au duc de la

II, p. 362. Cf. R. GUILLAND, Le chartulaire et le grand chartulaire, *RESEE* 9, 1971, p. 418-420 (relevé peu critique des sources). — L'emploi de la forme ὁ χαρτουλάριος, sans complément, au XIIe s., s'explique du fait que les autres chartulaires, ceux des *sékréta* et des thèmes, disparaissent des sources dès le règne d'Alexis Ier Comnène : dernière mention datée en 1098 (*Schatzk.*, no 65, l. 22).

132. GUILLAND, *Logothètes*, p. 72 mentionne d'après *Sig.*, p. 325, un sceau des XIIe-XIIIe s., d'un chartulaire *tôn basilikôn agélôn* ; il s'agit en réalité d'un chartulaire *tôn basilikôn agélôn tou dromou* qui date du IXe s. : A. CONZE, *Alterthümer von Pergamon* 1/2, Berlin, 1913, p. 335, n. 15. — Le titre de logothète des troupeaux réapparaît sous l'empire de Nicée : il a probablement été ressuscité par Jean Vatatzès, qui a su assurer à son armée une abondance de chevaux (M. ANDREEVA, *Očerki po kulture vizantijskogo dvora v XIII. v.*, Prague, 1927, p. 44-45).

133. Sur la situation et l'organisation de la flotte au XIe s., voir AHRWEILER, *Mer*, p. 122 et suiv., 151 et suiv., 205 et suiv. ; on consultera aussi HOHLWEG, *Beiträge*, p. 134-157 ; GUILLAND, *Recherches*, I, p. 535-562 : Le Drongaire de la flotte, le Grand drongaire de la flotte, le Duc de la flotte, le Mégaduc (listes prosopographiques).

134. Parmi les mercenaires on comptera aussi les flottes d'alliés, tels les Russes, attestés aux Xe et XIe s. (ATTALIATE, p. 253 ; CÉDRÉNUS, II, p. 730), et les φιβερᾶτοι πλώιμοι connus par un sceau (N. BĂNESCU - P. PAPAHAGI, Plombs byzantins découverts à Silistrie, *Byz.*, 10, 1935, p. 601-602 : la lecture φιλοβασιλείων proposée par les éditeurs me semble indéfendable).

135. KÉKAUMÉNOS, éd. Litavrin, p. 292 et suiv.

136. *Ibid.*, p. 268.

137. *Lavra*, no 55, l. 50 ; cf. en 1087-1089 : MM, VI, p. 34-42. La dernière mention d'un stratège maritime combattant à la tête d'une flotte est de 1043 (CÉDRÉNUS, II, p. 554).

flotte[138]. Il semble qu'il s'agit de deux juridictions parallèles. — En 1084 apparaît dans les sources le titre « duc de la flotte » ou « *katépanô* de la flotte » ou « de toute la flotte byzantine », appelé aussi par le terme littéraire « *thalassokratôr* »[139] : c'est un haut commandant spécifiquement maritime, qui mène des opérations et qui supervise le recrutement et le financement de l'armée de mer, remplaçant ainsi l'*anagrapheus* et *archègétès* mentionné sous Michel VII ; il est un duc, à qui sont soumis les stratèges maritimes selon le schéma connu pour les ducs terrestres[140].

Il y a enfin le *mégas doux*, qui apparaît vers 1092[141]. Il est à la tête de grandes forces opérationnelles, qui impliquent la marine de guerre aussi bien que l'armée de terre, armée dont il prend parfois le commandement direct, laissant celui de la flotte au *thalassokratôr* (*Alexiade*, II, p. 29, 31, 116-7). Il a sous ses ordres le duc de la flotte ainsi que plusieurs ducs terestres (*ibid.* II, p. 169). L'ampleur du commandement explique l'adjectif *mégas*. Mais lorsque, peu à peu, les stratèges maritimes seront remplacés par des ducs[142], le « simple duc de la flotte » disparaîtra et le *mégas doux* deviendra le chef de toute la marine byzantine. Ce processus a été accompli avant 1118.

138. Le passage de l'*Alexiade* (II, p. 169) qu'on invoque à ce sujet est équivoque : le grand duc aurait laissé comme sentinelle τὸν καλούμενον δεύτερον τὸν δρουγγάριον τοῦ στόλου μετὰ τοῦ ἐξκουσσάτου μονήρους. Or, dans un autre passage du même texte, le duc envoie comme sentinelle τὸν καλούμενον δεύτερον κόμητα μετὰ τοῦ ἰδίου κατέργου ἐξκουσσάτου παρὰ τοῖς ναυτικοῖς καλουμένου (*Alexiade* II, p. 82). Il est clair que dans les deux passages il s'agit du même navire et qu'une petite correction du premier suffit pour les mettre d'accord : lire δεύτερον [sc. κόμητα] τοῦ δρουγγαρίου, etc. Il s'agirait du *comes* du deuxième *bandon* du *ploïmon* impérial (cf. LAURENT, *Orghidan* n° 178).

139. *Alexiade* I, p. 210, 248-249 et suiv. ; II, p. 29, 31, 35, 79, 82 (δοὺξ τοῦ ὅλου Ῥωμαϊκοῦ στόλου), 117, 169 (?), 196, 198 ; LIKHAČEV, *Bogomater*, p. 131, note 4. Voir aussi la note suivante.

140. Le texte capital est le chrysobulle de 1102 par lequel Alexis Ier Comnène accorde l'exemption de toutes charges et taxes aux bateaux du monastère de Lavra (*Lavra* n° 55). La liste des officiers, auxquels il est interdit d'imposer les bateaux est significative (l. 50-53) : οὔτε στρατηγὸς ἢ τουρμάρχης ἢ μεράρχης ἢ ἕτερός τις ἐνεργῶν ἐν τῷ στόλῳ .... οὐδὲ ὁ κατὰ τὴν ἡμέραν δοὺξ τοῦ στόλου ἢ κατεπάνω, etc. Il est évident que l'appareil maritime provincial (stratèges, etc.) est intact et qu'il a à sa tête le duc ou katépanô de la flotte, officier naval avec attributions fiscales et de recrutement. On signalera aussi l'absence dans ce passage du drongaire de la flotte (il est à la tête de l'escadre constantinopolitaine) et du grand duc (nous le verrons, il est à ce moment un chef opérationnel).

141. *Alexiade*, I, p. 252 et suiv. Ce premier texte permet d'établir de façon nette la distinction entre le duc et le grand duc : le duc de la flotte Constantin Dalassènos annonce à Tzachas l'arrivée imminente du μέγας δοὺξ τοῦ στόλου Jean Doukas avec toute la flotte et une puissante armée byzantine.

142. P. ex. Chypre, 1111-1112 (*Alexiade*, II, p. 229) ; Crète, 1118, peut-être 1094 (Hélène GLYKATZI-AHRWEILER, L'administration militaire de la Crète byzantine, *Byz.*, 31, 1961, p. 223 et suiv.).

8. *L'administration des provinces.*

La réforme de l'administration provinciale, amorcée au xe s. par la création sur les frontières des postes de ducs-*katépanô* et des « petits » stratèges qui leur sont soumis, se développe au cours du xie s.[143]. Les armées des thèmes, même de ceux éloignés des frontières, sont de plus en plus composées de mercenaires, recrutés à l'intérieur de chaque thème, et portent le nom significatif de *tagmata*. Les gouverneurs militaires des grands thèmes abandonnent le titre de stratège pour celui, plus approprié, de duc. Ce changement est certainement accompli avant 1078, lorsque nous rencontrons un duc, Nicéphore Botaniate, à la tête du thème des Anatoliques (*REG* 13, 1900, p. 470). Le titre de stratège devient de plus en plus rare et est pour la dernière fois mentionné avec un sens technique en 1124[144].

A la suite des bouleversements des années 70 et 80 du xie s., Alexis Comnène installa dans les régions reconquises ou menacées une série de ducs-*katépanô* qui assument le commandement militaire dans des territoires restreints, autour d'une ville (p. ex. Abydos, Anchialos, Berroia, Éphèse, Smyrne, Malagina, etc.), remplaçant ainsi les anciens « petits » stratèges. D'autre part, les garnisons des forteresses sont maintenant sous les ordres des *kastrophylakes*, qui sont pour la première fois mentionnés en 1078[145] ; c'est un nouveau terme qui remplace progressivement celui de *paraphylakes kastrôn*, mentionné pour la dernière fois en 1087 (MM VI, p. 28). A l'image de l'empire, les commandements militaires des provinces se rapetissent.

L'administration civile des provinces est assurée dès le xe s. par le juge *(kritès)*[146], le plus haut fonctionnaire dans le thème, qui est souvent chargé de la collecte des impôts. A partir de la fin du xe s., on rencontre de plus en plus souvent le terme *praitôr*, qui désigne l'administrateur civil de la province[147] ; c'est l'équivalent de *kritès*. L'étude des sources du xie s., particulièrement des sceaux, laisse l'impression que ce terme est utilisé de préférence pour désigner un administrateur qui n'est pas nécessairement juriste de carrière, juge du velum ou de l'hippodrome. Compte tenu de l'importance des postes de juges et surtout de leurs revenus, on comprend que des personnes influentes sans formation de juristes aient fait des pressions et les aient obtenus — à commencer par les ducs-*katépanô*, que l'on voit parfois au xie s. rendre des jugements ou percevoir des impôts.

143. Pour ce qui suit, voir Ahrweiler, *Recherches*, p. 59 et suiv.; Ahrweiler, *Mer*, p. 144 et suiv., 224 et suiv. ; N. Svoronos, *Société* p. 379-380, 382-384.

144. Zépos, *Jus*, I, p. 364. Avant les stratèges disparaissent leurs subordonnés : *tourmarchai*, *mérarchai* (1102 : *Lavra*, no 55, l. 51), *taxiarchai* (1087 : MM, VI, p. 28).

145. Zépos, *Jus*, I, p. 644 ; cf. *EEBS*, 3, 1926, p. 123 ; *IRAIK*, 6, 1900, p. 26.

146. Pour ce qui suit, voir Ahrweiler, *Recherches*, p. 68 et suiv.

147. *Néos Hellènomnèmôn*, 3, 1906, p. 174. Ce n'est pas un emploi nouveau (cf. Léon VI dans *PG*, 107, c. 705), mais à partir de ce moment il devient fréquent.

Cette situation aurait poussé, à mon avis, Constantin Monomaque à créer le bureau constantinopolitain de l'*épi tôn kriséôn* (cf. *supra*).

La distinction entre le poste de duc-*katépanô* et celui de juge-*praitôr* est observée pendant la plus grande partie du règne d'Alexis Ier Comnène, par exemple en 1094 (*Alexiade* II, p. 34-5). Mais, dans la pratique, les ducs cumulent de plus en plus souvent la charge de *praitôr*[148]. En 1112, p. ex., un procès est instruit à Thessalonique par les subordonnés du duc, qui est en même temps *praitôr* du thème[149]. En 1118, le *katépanô* de Crète instruit un autre procès au nom d'Eumathios Philokalès, grand duc et *praitôr* (de l'Hellade et du Péloponnèse)[150]. Ce cumul des charges, devenu constant, a conduit à la disparition des *kritai-praitôres* en tant qu'administrateurs des provinces (dernière mention 1124 : Zépos, *Jus* I, p. 364), avec une seule exception : l'Hellade et le Péloponnèse, qui dépendent militairement du grand duc ; celui-ci, à moins qu'il n'assume la charge personnellement, se fait représenter dans les provinces par un *praitôr*[151].

En ce qui concerne la perception des impôts, les sources parlent souvent du fermage, employé de plus en plus souvent[152], et devenu particulièrement lucratif à cause de la crise économique et surtout du déséquilibre créé au système monétaire par la dévaluation de la monnaie d'or. Voilà ce qui explique l'importance qu'acquiert à partir du XIe s. le *praktôr* (appelé aussi *energôn* dès 1102 : *Lavra* no 55, l. 51) dont le pouvoir s'étend sur une ou sur plusieurs provinces ou *dioikèseis*, ou même sur tout l'Occident byzantin (1109 ; Zépos, *Jus* I, p. 338).

Deux mots, enfin, au sujet d'une charge typique du XIe s., celle de *pronoètès*[153]. Le terme désigne normalement l'administrateur de biens ; ou une personne qui a une position analogue à celle d'un *éphoros* ou *charistikarios* d'un monastère[154]. Mais on rencontre aussi des *pronoètai* avec vaste juridiction territoriale : quelques *pronoètai* de (toute la) Bulgarie[155], un

148. AHRWEILER, *Recherches* p. 62, 69 (et note 5), 71 (et note 7), 77.

149. Acte inédit de Docheiariou.

150. MM, VI, p. 96. Cf. A. BON, *Le Péloponnèse byzantin jusqu'en 1204*, Paris, 1951, p. 197.

151. C'est ce que montrent les sources du XIIe s., et particulièrement la correspondance de Michel Choniatès (cf. AHRWEILER, *Mer*, p. 275 et suiv.). Il me semble que c'est là un état des choses qui existait dès 1118, comme semble le montrer le cas d'Eumathios Philokalès. Cf. Judith HERRIN, *DOP*, 29, 1975, p. 253-284.

152. Cf. p. ex. CÉDRÉNUS, II, p. 526 ; ZONARAS, III, p. 676.

153. N. BĂNESCU, La signification des titres de πραίτωρ et προνοητής à Byzance aux XIe et XIIe s., *Miscellanea G. Mercati* III = *Studi et Testi* 123, 1956, p. 387-398 ; AHRWEILER, *Recherches*, p. 50, note 4 ; p. 85, note 13 ; T. WASILEWSKI, Les titres de duc, de catépan et de pronoètès dans l'empire byzantin du XIe jusqu'au XIIe s., *Actes du XIIe Congrès Intern. des Études Byzantines*, 2, 1964, p. 233-239 ; KÉKAUMÉNOS, éd. Litavrin, p. 402 (recension des avis antérieurs).

154. P. ex. *Lavra*, no 51, cf. note de la p. 270 ; E. HERMAN, Richerche sulle istituzioni monastiche byzantine, *Or. Chr. Per.*, 6, 1940, p. 334.

155. KÉKAUMÉNOS, éd. Litavrin, p. 164, cf. p. 402, et LEMERLE, *Prolégomènes*, p. 23 en note ; LAURENT, *Vatican*, no 95, et Anna SZEMIOTH - T. WASILEWSKI, Sceaux byzantins du Musée National de Varsovie, *Studia Źródłoznawcze, Commentationes*, 11, 1966, p. 35 ; *Sig.*, p. 575.

stratège et *pronoètès* de Samos[156], un *pronoètès* d'Athènes[157] et un *pronoètès* de Lacédémone[158]. On remarquera qu'il s'agit de personnes ayant juridiction sur des provinces ecclésiastiques et non pas civiles. D'autre part, la formule *pasès Boulgarias* se retrouve sur les sceaux des archevêques de Bulgarie[159] et fait penser à une région bien plus vaste que le thème de Bulgarie ; il fait penser à l'archevêché, du Danube à l'Adriatique. Seraient-ils donc des administrateurs de biens d'église qui pouvaient cumuler des charges militaires (p. ex. stratège de Samos ou *satrapès* de Bulgarie)?

Conclusion.

La première conclusion qui me semble ressortir de l'esquisse ci-dessus est que les réformes importantes et lourdes de conséquences sont antérieures à 1025. Elles portent surtout sur les forces armées et sur les finances.

Les grands changements concernant l'armée datent déjà du milieu du xe siècle et sont liés aux Phokas et au proèdre Basile, qui assuma le pouvoir suprême pendant les toutes premières années du règne de Basile II : fiscalisation étendue de la *strateia* ; remplacement des soldats-agriculteurs par des mercenaires ; enrôlement massif d'étrangers (la *družina* russe) ; dispersion des tagmata dans les provinces, notamment près des frontières, où des postes de ducs ou *katépanô* sont créés, et où de nouveaux et nombreux petits thèmes font leur apparition ; affaiblissement de la défense de la capitale ; création des états-majors d'Orient et d'Occident, dont chacun est soumis à un domestique des scholes ou, le cas échéant, à un stratopédarque. Ce sont là des réformes qui viennent sanctionner une attitude expansionniste de l'empire, en le dotant de zones frontalières en profondeur, théoriquement capables d'assurer la protection de l'arrière-pays, qui se démilitarise et passe sous l'autorité de gouverneurs civils, les juges.

C'est sous le règne de Basile II qu'ont eu lieu les principales réformes des finances, plus particulièrement la création des services de l'*épi tôn oikeiakôn* et de l'économe *tôn euagôn oikôn*. Ces innovations ont donné une nouvelle orientation aux finances impériales ; elles ont mis l'accent sur l'exploitation directe par l'État (ou la couronne) de sa fortune foncière ; elles ont visé l'augmentation de cette fortune *(oikeiaka)* ; elles ont donné à la couronne un droit de regard dans les finances des fondations pieuses et la possibilité d'en utiliser à son gré l'excédent de revenus. Ces mesures, initialement tournées, peut-être, contre les puissants, cadrent bien avec la politique générale de Basile II, et semblent répondre aux besoins créés par le grand effort militaire qui caractérise son règne. Mais en même temps, elles annoncent les rigueurs fiscales à venir.

156. MM, VI, p. 34, 35, 39, 41, 42.
157. Konstantopoulos, *Byz. Mol.*, no 55.
158. *BZ*, 14, 1905, p. 563 et suiv. Il s'agit de Constantin Xiphilinos, qui deviendra plus tard grand drongaire de la veille (Sathas, *MB* V, p. 499-502).
159. P. ex. Laurent, *Corpus* V/2, no 1494 ; V/3, no 2016.

A sa mort en 1025, Basile II laissa le Trésor plein (Psellos, *Chronogr.* I, p. 19-20) et des frontières larges et bien garnies : Byzance avait l'allure d'un État très puissant, presque invulnérable. Les successeurs du Bulgaroctone se contenteront de modifications mineures et d'ajustements du système administratif, toujours avec l'idée qu'ils gouvernent sans menace extérieure. Les nombreuses innovations des années 40, auxquelles n'est peut-être pas étranger le tout-puissant *mésazôn* de Constantin Monomaque, le prôtovestiaire Constantin Lichoudès, ne constituent pas de véritables réformes, puisqu'elles vont dans la même direction que les lignes tracées au xe et au début du xie siècle : en fait, Constantin Monomaque a consacré, généralisé et réglementé les réformes ébauchées par ses prédécesseurs, et de ce point de vue son règne constitue un véritable tournant dans l'histoire du xie siècle, d'autant plus qu'il coïncide plus ou moins avec les premiers signes apparents de la crise économique et avec les premiers revers militaires sérieux des Byzantins face aux Petchénègues. Néanmoins, les dirigeants byzantins continuent à agir comme s'ils étaient à la tête d'un empire en pleine floraison et à l'abri de toute menace extérieure : la promenade militaire qui finit par la conquête d'Ani en 1045, la réforme de l'enseignement supérieur autour de la même année, la « démobilisation » de l'armée d'Ibérie, compensée par l'enrôlement massif de mercenaires étrangers, en font foi.

Il faudra attendre le traumatisme de Mantzikert et l'écroulement général qui le suivit pour voir se dessiner les premières dispositions d'une réforme administrative et militaire. Les principales initiatives semblent venir de Nikèphoritzès, l'inspirateur du fameux plan de concentration du blé à Rhaidestos, qui semble avoir été un *mésazôn* beaucoup plus doué et efficace que le récit partisan d'Attaliate ne le laisse croire : byzantinisation de l'armée d'élite par la création du corps des *athanatoi* ; centralisation du commandement de la marine de guerre ; modification du rôle du sacellaire ; peut-être introduction de la nouvelle dignité de *sébastos* ; etc.

Les événements n'ont pas permis à Michel VII et à Nicéphore Botaniate de réaliser et d'étendre les réformes amorcées. Alexis Comnène assisté par sa mère, Anne Dalassène, prendra des mesures plus importantes. En 1081, la réforme du système des dignités modifie de façon radicale la composition de la haute société byzantine : c'est une réforme « de classe ». Pendant les dix premières années de son règne, qui étaient difficiles, il s'est contenté de changements relativement mineurs : le duc de la flotte ; le logothète des *sékréta*. Après 1091, il a procédé à la véritable refonte des services financiers en abolissant les *sékréta* décadents et en plaçant à la tête des finances les deux grands *logariastai*. Ceci pourrait coïncider avec la réforme monétaire de cet empereur. Il a, en outre, morcelé les commandements provinciaux et les a confiés à des ducs, militaires qui assument en même temps le pouvoir civil. Il l'a fait selon les besoins du moment, et rien ne montre qu'un plan prémédité ait vraiment existé. En tout cas, les réformes d'Alexis Comnène, improvisées ou planifiées, ont eu comme résultat de ramener l'administra-

tion byzantine à ses véritables dimensions, celles dictées par la situation de l'empire. Malgré leurs titres retentissants, les hauts fonctionnaires et officiers des Comnènes ne sont pas plus importants que leurs pairs du xe s. Au contraire, leurs commandements sont souvent considérablement plus petits. Il y a enfin un changement profond de mentalité : l'esprit de clan prévaut, les hauts postes ne sont plus occupés que par des parents ou amis intimes de l'empereur et de sa famille. C'est un changement qui a été rendu possible parce que l'empire est maintenant relativement petit et faible ; il aurait été impensable à l'époque des Macédoniens.

Nicolas Oikonomidès

JEAN MAUROPOUS

Écrit lorsqu'il renonça à composer la chronique

L'auteur, qui n'a jamais dit de mensonge, aurait
A coup sûr dû mentir dans la suite de l'œuvre,
Au gré de ceux qui lui commandaient de l'écrire,
Et auxquels, bien qu'il se complût à les louer,
Pourtant le livre a semblé en dire trop peu :
Les puissants ont toujours faim d'applaudissements.
Qu'un tel soin, donc, soit laissé aux panégyriques,
Et, quant à notre écrit, qu'il n'aille pas plus loin :
Il manque de talent pour les voies du mensonge,
Et une règle de tout détour le détourne.
Ici donc il arrête sa course, attendant
Qu'on lui donne pouvoir de droitement courir.

(trad. Ch. Astruc, d'après éd. Lagarde, *n° 96, p. 50).*

LES SOURCES DIPLOMATIQUES BYZANTINES ET, EN PARTICULIER, LES ACTES DE LA CHANCELLERIE IMPÉRIALE, DE 1025 A 1118

Le bilan diplomatique révèle une grande richesse documentaire pour la période considérée. Après une période où les originaux de documents impériaux et patriarcaux ne sont pas attestés, mais où les autres types d'actes, privés, ecclésiastiques, administratifs, sont bien représentés (de *circa* 950 à 1025), et avant une période très pauvre pour beaucoup d'archives, le XIIe siècle et même le XIIIe siècle jusqu'à 1261 (en gros le siècle des Comnènes après Alexis Ier, et l'époque de la domination latine) comme on le constate à l'Athos (Esphigménou, Iviron, Saint-Paul, Rossikon, Vatopédi, Xénophon, Xéropotamou, Zographou), la phase 1025-1118 est privilégiée. Elle présente, de ce point de vue, une réelle unité. C'est aussi, comme on le verra, une époque importante sur le plan de l'évolution des séries diplomatiques impériales.

Nous prenons en considération uniquement les actes d'archives conservés, à l'exclusion de ceux qu'ont transmis les cartulaires ou cahiers de copies, et qui sont repris dans certaines éditions (par exemple plusieurs dossiers de Miklosich-Müller, d'après des *codices* de Vienne, de la Vaticane, de Paris, etc.[1]). Nous utilisons les originaux et aussi les copies, de préférence anciennes ou authentifiées, à condition qu'elles constituent des actes matériellement indépendants.

1. C'est ainsi que nous excluons les actes de la Néa Moné de Chios, cf. sur la tradition manuscrite, DÖLGER, *Regesten*, n° 862.

I. — Statistique des dossiers d'archives

Nous avons dénombré 129 actes grecs. C'est une approximation, puisque nous ne disposons que d'une base provisoire pour d'importants dossiers en cours d'édition ou de réédition : Patmos, Prôtaton de l'Athos, Iviron, Vatopédi, Dochiariou, Rossikon[2]. Sur ce total, on compte 103 actes athonites et 26 actes non athonites, soit 80 % et 20 %. Cette seconde catégorie est uniquement représentée par le dossier de Saint-Jean-Théologien de Patmos : environ 25 actes échelonnés de 1073 à 1118, dont 19 du règne d'Alexis Ier, avec deux copies d'actes de Saint-Paul du Latros de 1045 (date incertaine, Dölger, *Regesten*, nos 866-867, et M.M., VI, p. 429-430)[3]. Nous y ajoutons le *typikon* de l'impératrice Irène Doukas, antérieur à 1118, dont un exemplaire original est à la B. N. de Paris (M.M., V, p. 327 et 472).

Nous laissons en dehors de la statistique la troisième grande catégorie de fonds, celle de l'Occident byzantin (Sicile et Italie). L'implantation byzantine directe cesse avant les Comnènes et de nombreux actes datent de l'époque normande. D'autre part les éditions modernes ne concernent encore qu'un petit nombre d'actes : ainsi le dossier du Carbone édité par G. Robinson (1928/9, quinze actes, dont l'édition est d'ailleurs à réviser, de 1041 à 1114) ; les quatre dossiers édités par A. Guillou, depuis 1963 (Sainte-Marie de Messine, Saint-Nicolas de Donnoso, Théotokos d'Oppido, Métropole de Reggio : pour notre période, neuf documents distincts, certains très étendus)[4] ; enfin des actes isolés, 1) à Palerme, le fameux « codicille » de Christodoulos de 1109 (date corrigée par Dölger, étude reprise dans *Byzantinische Diplomatik*, 1956 ; c'est en fait une *kéleusis* d'Alexis Ier), 2) pour mémoire, à Venise, l'exemplaire latin du chrysobulle de mai 1082 (*Regesten*, no 1081). On ne saurait prendre en compte, en l'état actuel des publications, les archives de Palerme (éd. Spata, 1861, quatorze actes de 1091 à 1117), de Naples, Cava dei Tirreni, et Mont-Cassin (éd. Trinchera,

2. Nous ne donnons pas les références des actes, faciles à retrouver dans les éditions de consultation courante (cf. bibliographie en tête des volumes de la collection *Archives de l'Athos* ou de Dölger, *Aus den Schatzkammern d. h. Berges*). Pour plusieurs dossiers de l'Athos, nous nous référons à la documentation photographique — et en partie inédite — du Collège de France, quand les éditions sont incomplètes ou périmées : Iviron, Vatopédi, Dochiariou, Saint-Paul, Pantocrator, Rossikon, Konstamonitou. L'édition des *Actes du Prôtaton*, par D. Papachryssanthou, a paru en 1975, Paris.

3. Et aussi le chrysobulle *plane deleta* de Nicéphore Botaniate, *Regesten*, no 1062, MM, VI, p. 23, notice du no VI. Pour les actes de Patmos, on consultera Dölger, *BZ*, 28, 1928, p. 332-371. Il signale que plusieurs actes sont copiés sur le même rouleau (no 50 de Floridès), si bien qu'on peut hésiter à les recenser ici.

4. Ainsi le dossier d'Oppido comprend un seul document où sont recopiés à la suite 42 actes, dont 36 donations, cf. *A. Xéropotamou*, no 16, qui comporte 55 donations et actes privés recopiés. On ajoutera un acte de 1042, du stratège de Lucanie, dans un dossier que doit éditer A. Guillou.

1865, au total, cinquante-six actes, soit respectivement seize, dix-sept, vingt-trois, échelonnés sur toute la période).

Précisons la répartition pour les actes de l'Athos :

Lavra, 35 actes, dont 16 de 1030 à 1081, et 19 du règne d'Alexis Ier.

Iviron, environ 27 actes, dont 16 antérieurs à Alexis : six sont publiés dans *Schatzk.*, nos 35, 36, 57, 58, 65, 104, et un dans Dölger, *Paraspora*, 1961, p. 326.

Dochiariou, 6 ou 7 actes, un testament étant de *circa* 1118, dont 2 actes antérieurs à Alexis.

Vatopédi, 6 actes, dont 5 antérieurs à Alexis.

Rossikon, 6 actes de 1030 à 1070 (un est publié dans *Schatzk.*, no 64).

Esphigménou, 5 actes, dont 4 antérieurs à Alexis.

Xéropotamou, 4 actes, dont 2 antérieurs à Alexis.

Zographou, 3 actes antérieurs à 1051.

Pantocrator, 2 actes du règne d'Alexis.

Prôtaton, 2 actes antérieurs à Alexis.

Konstamonitou, Chilandar, Dionysiou, Saint-Paul, Philothéou, Xénophon, chacun un acte de 1047 à 1087.

Bref, on observe la prédominance de trois gros fonds, comprenant en majorité des originaux : 87 actes répartis entre Lavra, Iviron et Patmos.

II. — Répartition chronologique

Règne de Romain III, 7 actes (aucun de la chancellerie impériale).

Michel IV, 9 actes *(idem)*.

Michel V, un acte (d'un juge).

Constantin IX, 13 actes, dont deux chrysobulles et deux copies d'actes impériaux.

Théodora seule, 3 actes (aucun de la chancellerie).

Michel VI, 2 actes (un de la chancellerie).

Isaac Ier, un acte (ecclésiastique).

Constantin X Doukas, 9 actes, dont 3 de la chancellerie.

Romain IV, 4 actes (aucun de la chancellerie).

Michel VII, 6 actes, dont 2 de la chancellerie.

Nicéphore III Botaniate, 12 actes, dont 7 de la chancellerie.

Alexis Ier Comnène, 62 actes, dont 23 de la chancellerie.

N.B. : plusieurs datations restent hypothétiques.

On remarque que la série datant du règne d'Alexis équilibre à peu près l'ensemble des séries précédentes (62 contre 67 actes). Les périodes les plus fécondes sont celles de Constantin IX, Nicéphore III, Michel IV et Constantin X, très inégales comme durée. Les actes impériaux sont bien attestés sous le court règne de Nicéphore III : les 3 actes adressés à Patmos et les 4 actes adressés à l'Athos, dont 2 à Lavra, témoignent d'une intense activité du *basileus*.

III. — Répartition typologique

Le classement d'une douzaine d'actes reste provisoire, en attendant les éditions. Sur 129 actes conservés, la moitié émane de la chancellerie impériale (environ 40), de hauts dignitaires et de l'administration au sens large (environ 24). Sur 64 actes, on a la répartition suivante :

chancellerie impériale, les originaux étant toujours sur papier (bombycin normalement), *circa* 40 actes ; juges de thèmes ou autres, 9 actes ; recenseurs (plusieurs juges en font office), 8 actes ; stratège, un acte (Samos) ; ducs de Thessalonique, 3 actes ; haut dignitaire, un acte ; divers, 2 actes.

Les actes ecclésiastiques constituent un peu plus du quart de l'ensemble. Sur 35 actes, on a la répartition suivante :

patriarche, un acte ; notaires patriarcaux, 2 ; évêques, 4 ; *protoi* et conseil de l'Athos, 22 ; actes spirituels, 2 ; *typika*, 3 ; divers, un acte.

Les actes proprement privés constituent un peu moins du quart du total. Sur 30 actes, on distingue :

ventes, 7 ; donations, 7 ; garanties, 6 ; testaments, 6 ; divers, 4 (bornage, partage, arbitrage, compromis). A titre de comparaison, les actes privés sont au nombre de 55 sur 85 actes de Palerme, Naples, Cava, Mont-Cassin, Carbone, soit près des deux-tiers, pour la même période, en zone occidentale byzantine ou *post-byzantine*.

Les séries autres que celle de la chancellerie impériale sont normalement sur parchemin, mais l'usage du papier est répandu. Il est à souligner que, malgré le caractère monastique et essentiellement local des collections de documents (comme en témoigne l'abondante série des actes de *protoi*), la part de l'administration centrale reste très importante. La présence de Byzance, c'est d'abord celle d'un État.

IV. — Caractéristiques diplomatiques

La période considérée est exceptionnellement intéressante pour la diplomatique impériale. Le premier chrysobulle original conservé est délivré en juin 1052 par Constantin IX (*A. Lavra*, n° 31). Rappelons que les premiers chrysobulles conservés sont ensuite ceux de Michel VI, de janvier 1057 (*A. Lavra*, 32), et Constantin X, de juin 1060 (*A. Lavra*, 33). Il s'agit bien de chrysobulles, portant la signature impériale, mais on notera que les trois documents précédents se désignent eux-mêmes comme *chrysoboullon sigillion* ou simplement comme *sigillion*. Il faut attendre Nicéphore III pour avoir un original avec la désignation précise de *chryso-*

boullos logos (octobre 1079, Patmos, M.M., n° VI, *Regesten*, 1046, *Facsimiles*, n° 19 ; mars 1081, *A. Lavra*, n° 41)[5].

La catégorie que Dölger distingue sous le nom de *chrysoboullon sigillion* (*Facsimiles*, p. 5, « seit dem Anfange des XII Jahrhunderts », et *Schatzk.*, p. 20) n'est pas caractérisée par l'appellation, mais surtout par le ménologe impérial remplaçant la signature, ce qui en ferait une catégorie intermédiaire entre le *chrysoboullos logos* et le *prostagma* : c'est ainsi que les chrysobulles mentionnés ci-dessus (*A. Lavra*, nos 31-32-33) ne sont nullement des *chrysoboulla sigillia*. Si l'on admet l'existence autonome de cette série, l'exemplaire original le plus ancien daterait d'Alexis Ier, octobre 1092 (*A. Lavra*, n° 51, édité dans *Schatzk.*, n° 14)[6].

Si le plus ancien original de *prostagma* attesté est du début du XIIIe siecle, le plus ancien connu par une copie administrative est un acte d'Iviron, délivré en décembre 1062 par Constantin X, copie établie par les soins du duc de Thessalonique (*Schatzk.*, n° 36). Copie et original sont contemporains. Signalons des copies, non qualifiées, de *prostagmata* de la même époque et même un peu antérieurs : actes de mai 1045 (?) de Constantin IX pour le Latros (*Regesten*, 866-867).

Les premières copies de chancellerie, très proches des originaux impériaux, apparaissent à notre époque ; elles disparaîtront à la fin du XIIe siècle. On a : juin 1065, Iviron, un acte édité par Dölger, *Paraspora*, p. 326 sqq. (avec un doute sur sa nature, à cause du mauvais état des extrémités ; il semble bien que le texte s'arrête au *Legimus*) ; avril 1074, *A. Lavra*, n° 36 ; juillet 1079, Iviron, *Schatzk.*, n° 35 ; *idem*, *A. Lavra*, n° 38 ; août 1079, Patmos, M.M., n° V[7].

La *kéleusis* adressée par Alexis Ier à l'émir Christodoulos, avril 1109 (cf. *supra*), acte de nomination d'un protonobilissime, est un prototype, sur parchemin, des actes impériaux de nomination ou promotion[8].

La diplomatique patriarcale, qui a tendance à calquer le modèle impérial, est aussi remarquablement illustrée dans notre période, puisque le premier original conservé d'un patriarche de Constantinople est celui de Nicolas III, de juin 1087, acte de Patmos, avec signature complète et bulle (Grumel, *Regestes*, n° 944, M.M., n° X). Nous n'avons pas retenu la réponse de Cosmas Ier, *circa*. 1079, inscrite au *verso* d'un acte de Patmos (M.M., n° IV),

5. Dans Patmos, n° VI, et *A. Lavra*, n° 41, l'acte est également appelé *sigillion* ou *chrysoboullon sigillion*, ou *chrysoboullos graphé*. On notera que dans la copie de chancellerie *A. Lavra*, n° 36, d'avril 1074, l'acte est appelé *chr. logos* et *chr. sigillion* ; *idem*, dans la copie de chancellerie d'Iviron, de juin 1065, cf. *infra* ; cf. les remarques de DÖLGER sur *Facsimiles*, n° 39, p. 46 (= *Schatzk.*, n° 35).

6. Sur cette catégorie, cf. DÖLGER - KARAYANNOPOULOS, *Byzantinische Urkunden-Lehre*, 1968, p. 125 sqq. (« depuis la fin du XIe siècle »), et p. 173 ; cf. p. 117, n. 6, discussion de terminologie.

7. Sur ce dernier acte, qui est bien une copie de chancellerie, cf. DÖLGER, *BZ*, *l. c.*, p. 336.

8. Sur ce type d'acte, cf. DÖLGER - KARAYANNOPOULOS, *l. c.*, p. 113 sqq.

car elle est recouverte d'un papier collé et donc indéchiffrable, cf. Grumel, nº 912. Les actes patriarcaux à ménologe n'apparaîtront qu'au XIVe siècle.

En conclusion, il nous paraît clair que, dans la période de 1025 à 1118, les données diplomatiques sont abondantes, et qu'elles sont significatives. Elles permettent de saisir à leur naissance ou, tout au moins, pour la première fois sous la forme originale, les séries majeures d'actes impériaux, et celles qui les imitent, comme telle série patriarcale. Est-ce solliciter ces données que d'y voir un signe de la vitalité d'un pouvoir et d'une administration qui, au-delà des grandes crises, maintiennent les possibilités de renaissance?

Jacques Bompaire.

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN

Que celui qui désire Dieu a le monde en haine

Je suis captif de l'ombre, et regarde le Vrai,
Qui n'est rien d'autre que la solide espérance.
Quelle espérance donc? Aucun œil ne l'a vue.
Mais encore, qu'est-elle? La Vie, que tous désirent.
Or, la Vie, qu'est-ce d'autre que Dieu, l'auteur de tout?
Tends vers Lui ton désir et prends le monde en haine?
Le monde, c'est la mort, car en lui quoi de stable?

(Hymne LVII, trad. Ch. Astruc, d'après éd. J. Koder, *p. 276).*

LE MOUVEMENT DES FONDATIONS MONASTIQUES AU XI[e] SIÈCLE

Il est certes aventureux, dans une étude de géographie historique, de se contenter d'un découpage par siècles. Même si la liste complète des monastères byzantins, dont il sera question ici, pouvait être dressée pour le XI[e] siècle, il faudrait disposer des mêmes listes pour les siècles antérieurs et postérieurs les plus proches afin d'établir les comparaisons indispensables et de reconnaître les causes d'évolution. A défaut des listes qui donneraient l'état complet des établissements en activité à diverses périodes, il faut se contenter d'un inventaire des fondations et des restaurations de quelque envergure qui ont laissé des traces dans les documents ou dont les vestiges archéologiques ont été identifiés. Les données vérifiables concernant la date, le lieu et l'importance des fondations ainsi que la personnalité des fondateurs permettent d'imaginer la situation des autres établissements qui coexistaient et qui devaient évoluer dans le même sens que les institutions connues.

L'inventaire présenté ici ne vise pas à donner tous les renseignements concernant un monastère, mais la source principale qui témoigne de sa fondation au XI[e] siècle et quelques caractéristiques concernant le genre ou le lieu de la fondation ainsi que la personnalité du fondateur. Après cet inventaire viendront quelques remarques générales sur la répartition des monastères.

I. — INVENTAIRE DES FONDATIONS DE MONASTÈRES AU XIe SIÈCLE

A. Constantinople et environs[1]

Les fondations sont classées en deux séries, la première comprenant les fondations impériales, la seconde celles qui sont dues à d'autres personnages, ecclésiastiques ou laïques.

1 *Théotokos Péribleptos.* — Romain III Argyros (1028-1034) fonde l'église, à laquelle s'ajoute un monastère : Psellos, *Chronographie*, III, 14-16 (Renauld, I, p. 41-44) ; Janin, p. 218. Le chroniqueur insiste sur l'énormité des dépenses et sur l'incohérence du programme de construction ; relevons les termes προσθήκη... ὁ ναὸς καταγωγὴ γίνεται μοναστῶν (Renauld, p. 43, 1-2).

2 *Kosmidion.* — Michel IV (1034-1041) restaure les bâtiments dans une enceinte plus étendue, dont une partie est réservée au monastère : Psellos, *Chronographie*, IV, 31 (Renauld, I, p. 72 : ἀσκητήριον θεῖον ἀπέδειξε) ; Janin, p. 286.

3 *Saint-Georges des Manganes.* — Constantin IX Monomaque (1042-1055) fait raser l'église antérieure et construit un ensemble monumental par agrandissements successifs : Psellos, *Chronographie*, VI, 135-138 (Renauld, II, p. 61-64) ; Janin, p. 70-71. Le monastère est englobé dans un ensemble administratif, où il ne tient qu'une place secondaire : par comparaison avec le personnel impérial qui gère la fondation, le rôle des religieux est à peu près nul.

4 *Christ Antiphônètès.* — L'impératrice Zoé (vers 1042?) éleva une église pour offrir un culte à son icône préférée : Psellos, *Chronographie*, VI, 66 (Renauld, I, p. 149) ; Skoutariotès, Sathas, p. 163 ; Janin, p. 506.

5 *Saint-Nicolas de Molibôlon.* — Constantin X Doukas fut enseveli dans ce monastère, mais la tombe avait été préparée pour un autre : Attaleiatès, p. 92. On ignore l'origine de ce monastère, situé un peu en dehors de la ville, du côté ouest, et par conséquent aussi le lien qui pouvait exister avec la famille des Doukas.

6 *Théotokos de Pipéroudion.* — L'impératrice Eudocie (Makrembolitissa) fut internée, en 1071, dans le monastère qu'elle avait fondé sur la rive asiatique du Bosphore : Attaleiatès, p. 169, 4-9 ; Bryennios, p. 46,

1. Pour les monuments de Constantinople, nous indiquerons la source la plus importante qui mentionne leur origine, avec une référence à Janin = R. Janin, *Les Églises et les Monastères* (La Géographie ecclésiastique de l'empire byzantin I, iii), Paris, 1969.

11-17 (etc.). On peut envisager l'identité de Pipéroudion et de Pipératos, une propriété que Romain Lécapène avait donnée à un moine pour une fondation et dont l'emplacement n'est pas précisé dans la *Peira* : *JGR*, Zepos, IV, p. 49. La fondation aurait consisté à restaurer cet ancien couvent et à l'affecter à des moniales.

7 *Proti.* — La seule indication concernant un monastère fondé dans l'île de Proti par Romain IV Diogène se rapporte au décès de l'empereur déchu ; il fut ramené pour y mourir dans le monastère qu'il avait fait bâtir sur une hauteur : ATTALEIATÈS, p. 179, 10-12.

8 *Christ de Chôra.* — L'église et le monastère anciens subirent une restauration par les soins de Marie Doukas, belle-mère d'Alexis Ier Comnène : GREGORAS, I, p. 459. L'historien s'avance beaucoup en parlant d'une reconstruction à la base ; c'est un cliché qui ne correspond pas aux constatations de l'archéologie : P. A. UNDERWOOD, *The Kariye Djami*, I, New York, 1966, p. 8-10.

9 *Prodrome de Pétra.* — L'origine du sanctuaire, auquel s'adjoignit un monastère, est entourée de légendes ; le récit principal prend forme justement au XIe siècle dans l'*Éloge de Baras* (*BHG*³ 212), composé par Jean Mauropous uniquement d'après les traditions orales qu'il recueillit[2]. La composition de cette œuvre de circonstance sera mise en rapport avec le testament d'un ktètor du Prodrome de Pétra, dont le prologue atteste que l'établissement était en pleine expansion peu avant la mort de ce personnage, grâce à la protection de la mère de l'empereur (Anne Dalassène († 1095) et du patriarche Nicolas III (1084-1111).

10 *Christ Pantépoptès.* — Fondé par Anne Dalassène, qui se retira dans son monastère peu avant sa mort : ZONARAS, III, p. 746. Il semble que la mère de l'empereur avait profité de la régence pour faire attribuer à sa fondation les revenus des îles de Léros et Pharmakon, qui firent l'objet d'une redistribution et d'un échange en 1087 : M. M., VI, p. 26-27, 32-33 (dans les actes de Patmos). D'après un considérant de l'acte, la fondatrice se contentait de propriétés moins étendues ; on pourrait soupçonner dans

2. La titulature de Jean Mauropous, *moine et archidiacre* (non archimandrite : JANIN, p. 421) au moment de la composition de cette œuvre, confirmerait l'hypothèse de son entrée au monastère avant l'épiscopat : Enrica FOLLIERI, *Giovanni Mauropode, metropolite di Eucaita* ... (Archivio italiano per la storia della pietà, V-1, 1969, p. 16). Canoniquement, un ancien évêque ne pouvait certainement pas devenir archidiacre, ni probablement archimandrite. Plusieurs indices montrent que Jean d'Euchaïtes, revenu au monastère, atteignit le règne d'Alexis Ier (*ibidem*, p. 18) ; il aurait donc connu ce ktètor dont le testament inédit est conservé en très mauvais état dans l'*Ambrosianus* E 9 sup. (Martini, 270) f. 179-188^v^, fin mutilée. Je cite le passage significatif du début : Ἐπεὶ δὲ ἤδη πρὸς πλατυσμόν τε καὶ αὔξησιν ἡ ἁγία μονὴ ἡμῶν τῇ τοῦ Θεοῦ ἐπιδέδωκε χάριτι καὶ τῇ ἀντιλήψει τῆς θεοφυλάκτου ἁγίας ἡμῶν δεσποίνης καὶ μητρὸς τοῦ θεοστεφοῦς καὶ κρατίστου ἡμῶν βασιλέως κυροῦ Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ, ἔτι δὲ καὶ τοῦ ἁγιωτάτου δεσπότου καὶ οἰκουμενικοῦ πατριαρχοῦ κυροῦ Νικολάου... (f. 180^v^)

ce passage un certain dépit devant l'expropriation, mais comme les terres données en échange (non nommées) pouvaient être mieux situées ou plus productives que les îles cédées à Patmos, il est aussi probable qu'il indique une attitude conventionnelle de détachement.

Les fondations suivantes (en ordre chronologique) remontent à divers personnages du même siècle.

11 *Hagia Marina.* — Exilé de la capitale en 1003, Syméon le Nouveau Théologien s'établit près de Chrysopolis (Üsküdar) ; un certain Christophore Phagoura lui fit don d'un oratoire ruiné dédié à sainte Marina ; la construction du monastère eut lieu après 1009 : *Vie de Syméon par Nicétas Stéthatos*, ch. 109-110, éd. I. Hausherr, p. 150-154.

12 *Panagios.* — L'origine exacte du nom ne peut être établie ; dans le langage courant, ce qualificatif s'applique seulement à l'Esprit-Saint, mais on ne lui dédiait pas d'églises. On peut admettre qu'il s'agit d'un nom de fondateur. Le monastère est sans doute antérieur au XIe siècle, puisque le cathigoumène Antoine, disciple d'Athanase l'Athonite, ne semble pas l'avoir fondé. Le fait important est que Pakourianos imita de très près, de son propre aveu, le typikon de Panagios actuellement inconnu. Étant donné que c'est un autre typikon du XIe siècle, celui de l'Évergétis, qui servit plus communément de modèle, le recours de Pakourianos à un autre modèle peut indiquer que le typikon de l'Évergétis n'était pas encore composé ou divulgué.

13 *Kyr Philothéos.* — Ce personnage avait adopté la vie de reclus près d'Anaplous et confié à son compagnon, l'eunuque Jean, l'administration (οἰκονομία : charge d'économe) ; la fondation date des environs de 1035, l'année où Nicétas Stéthatos commence à propager le culte de Syméon et à recueillir ses œuvres : *Vie de Syméon le Nouveau Théologien*, ch. 145-148, éd. Hausherr, p. 212-220. A la fin du siècle, un reclus de Kyr Philothéos assiste au synode des Blachernes : voir l'étude de la liste de présence par P. Gautier, *REB*, 29, 1971, p. 279. Le titre de reclus donné à ce moine semble indiquer la permanence de la coutume remontant au fondateur.

14 *Michel archange.* — Michel Cérulaire fut saisi par les gardes Varangues sur ordre d'Isaac Comnène à l'occasion de la fête patronale du monastère qu'il avait fondé un peu en dehors de la capitale, du côté ouest. L'empereur fit ramener la dépouille de l'exilé, décédé en Proconnèse un an après : ATTALIATÈS, p. 63, 66 ; SKYLITZÈS (Cedrenus), II, p. 643-644. Selon JANIN (p. 111), ce monastère aurait porté le nom d'Ennéa tagmata (les neuf cohortes des anges), mais ce titre, non attesté par les sources, provient sans doute d'une liste de M. GÉDÉON, Βυζαντινὸν Ἑορτολόγιον, p. 185-186 ; le monastère devait porter le nom de l'archange Michel, patron du patriarche, ou bien des Archanges comme beaucoup d'autres.

15 *Théotokos de Leichoudès.* — Le patriarche Constantin Leichoudès édifia un monastère pour remercier le ciel d'une guérison inespérée et pour répondre aussi, semble-t-il, à un vœu de son père qui s'était limité à

construire une chapelle mortuaire ; le monastère doit prendre place non loin de cette chapelle : *Éloge du patriarche Constantin* (par Michel Psellos) : Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi*, IV, p. 414-415 ; Janin, p. 192-193, 195, 512, où l'interprétation du texte de Psellos, d'ailleurs un peu compliqué, devrait être révisée.

16 *Théotokos Pammakaristos.* — Une inscription relate le soin accordé à l'édifice par Jean Comnène ; elle n'est pas datée, mais elle doit désigner le père d'Alexis Ier, décédé en 1067 : cf. *DOP*, 17, 1963, p. 348.

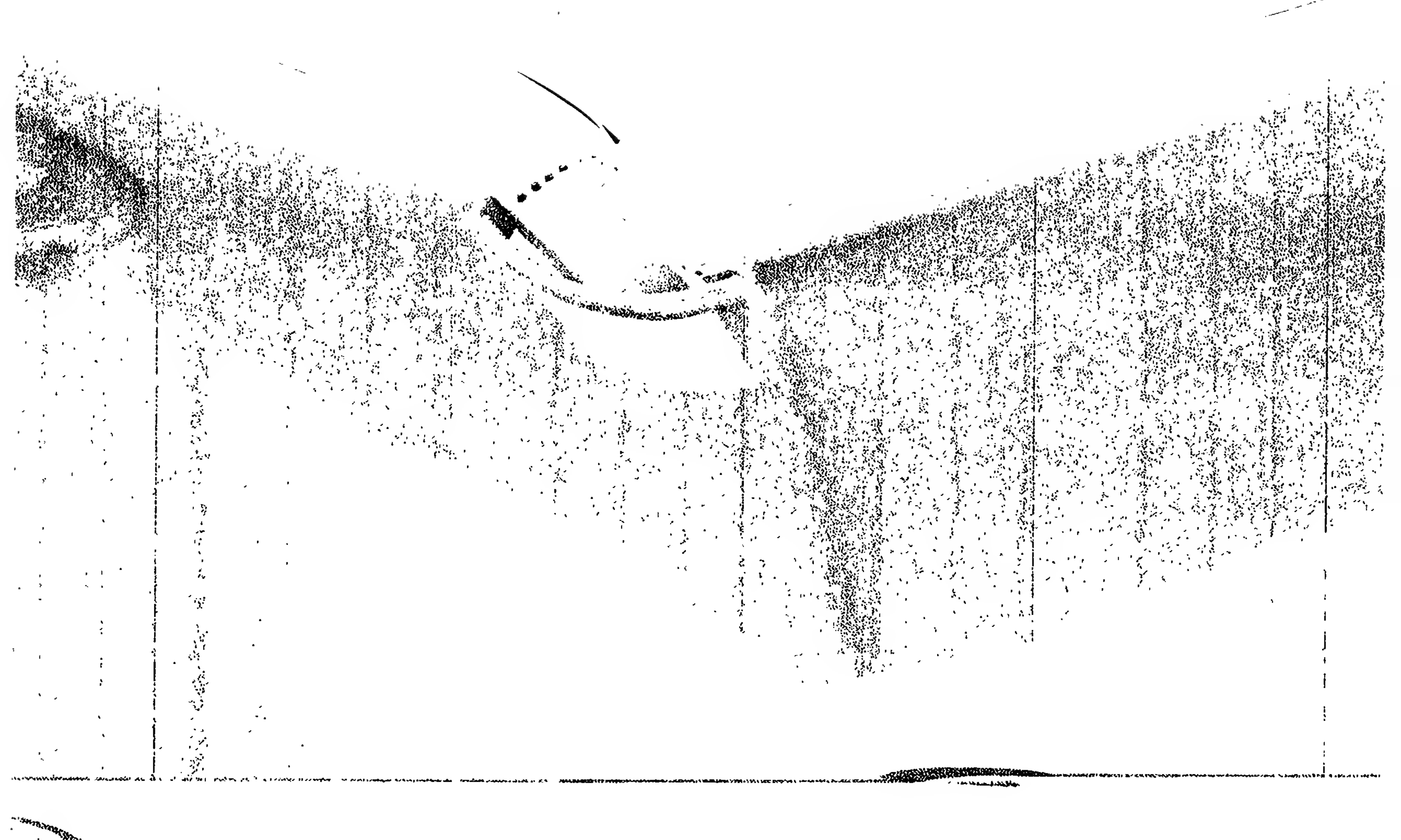
17 *Théotokos Evergétis.* — Commencée en 1049 par Paul qui s'était retiré dans son proasteion hors des remparts, la fondation fut assurée principalement par Timothée ; celui-ci rejoignit Paul en 1050 et lui succéda, en tant qu'héritier désigné par testament, le 16 avril 1054. Ce sont les seules dates données par le typikon de Timothée ; le synaxaire (ou typikon liturgique) composé par le même auteur contient des additions ou des annotations postérieures à sa mort, qui survint un 16 avril, le même jour que Paul. Il n'est pas impossible qu'un troisième personnage nommé Basile et cité comme πρωτοασηκρῆτις καὶ κτήτορος μονῆς τῆς Εὐεργέτιδος[3] ait hérité de Timothée à la fin du xie ou au début du xiie siècle.

18 *Christ Panoiktirmôn.* — Michel Attaleiatès fonde conjointement à l'hospice de Rhaidestos un monastère urbain installé dans une de ses propriétés : M. M., V, p. 302 (p. 141 : le chrysobulle de Nicéphore Botaneiatès, du mois d'avril 1079).

19 *Prodrome de Lophos* (ou *Lophadion*). — Ce monastère prit le nom de Kyr Nikolaos, le patriarche Nicolas III Grammatikos (1084-1111). Nicolas, quittant la Pisidie menacée par les Turcs, se retira dans la capitale et établit son monastère sur une petite éminence, quelques années avant de devenir patriarche[4].

3. *PG*, 120, 308 ; cf. J. Koder, *Syméon le Nouveau Théologien. Hymnes*, I (SC. 156), Paris, 1969, p. 65-67 ; mais les notes de cette préface sont loin de résoudre le problème dont J. Pargoire avait suggéré plusieurs solutions dans *EO*, 9, 1906, p. 369-370. Rien n'empêche d'admettre l'hypothèse que Basile ait acquis ce titre de ktètor par voie d'héritage, comme Timothée lui-même. Un passage du typikon (Dmitrievskij, p. 381) favorise même cette hypothèse en établissant une distinction entre l'higoumène et le ktètor dans les invocations d'une litanie pour les vivants ; en cet endroit, comme en d'autres, la rédaction pourrait être postérieure à la mort de Timothée. D'autre part, le moine Antoine, pansébastos, sébastos et grand duc, qui provoque un amendement au typikon (Dmitrievskij, p. 654), s'identifie à Jean Doukas, frère de l'impératrice Irène, qui cite aussi le nom monastique et les titres de son frère dans le typikon de la Kécharitôménè : D. I. Polemis, *The Doukai*, p. 69. Ces remarques montrent qu'il faut dissocier le typikon, composé par Timothée, du synaxarion liturgique, révisé après sa mort.

4. L'éloge de Nicolas III par le rhéteur Mouzalôn donne quelques détails sur le ministère de Nicolas auprès du métropolite d'Antioche de Pisidie, son entrée dans un monastère de la région, l'invasion des Perses comparée à une colonne de feu, la fuite à Constantinople : ἀνιαρῶς μέν, ἀναγκαίως δὲ καταγώγιον τίθεται τὸ Λοφάδιον, οὕτω λεγόμενον μεθ' ὑποκορίσματος διὰ τὴν μικρὰν τῆς κατὰ τόπον θέσεως, λόφον δὲ γενόμενον (*Scorialensis* Y ii 10, f. 290, et précédents).



(1100)...

vitalité des communautés locales que se produisent les fondations et les accroissements. Le pouvoir central s'intéresse de nouveau à l'Athos vers le milieu du siècle (Constantin Monomaque), mais surtout sous Alexis Ier. Pendant le même temps, la hiérarchie ecclésiastique, du moins le patriarcat, est tenue tout à fait à l'écart.

24 *Ganos*. — Les origines sont incertaines ; le peuplement monastique a dû débuter comme ailleurs, et en particulier à l'Athos, par l'établissement de moines isolés (hésychastes). La première mention significative concerne l'internement des Jacobites de Mélitène, Jean VIII Bar Abdoun en 1030, Ignace en 1064 : GRUMEL, *Regestes*, nos 839 et 893. C'est l'époque où Psellos esquive une requête du prôtos et des quatre-vingts moines du lieu : lettres

5. En 1956, ce parchemin du typikon était collé sur le plat intérieur de la couverture, de sorte qu'on ne voyait que le recto d'un folio et le verso d'un autre ; il s'agit certainement d'une feuille de cahier dépliée et collée le pli à l'intérieur, ce qui fait que les signatures se trouvent à gauche. Voici une transcription : + Εὐστάθιος μέγας δρουγγάριος τοῦ στόλου ὁ Κυμινιανὸς εἰ καὶ ἀνάξιος τὸ παρὸν τυπικὸν θέμενος οἰκείᾳ χειρὶ ὑπέγραψα. + Χριστόφορος (πρωτο)(πρό)εδρ(ος) ὁ αὐτάδελφος αὐτοῦ οἰκείᾳ χειρὶ ὑπέγραψα. D'après l'*Alexiade* (VI x 9, XI x 9 et XIII I 1), les titres successifs d'Eustathe furent δρουγγάριος τοῦ στόλου, ἐπὶ τοῦ κανικλείου, μέγας δρουγγάριος τοῦ στόλου (de 1098 à 1107) : Leib, II, p. 71 ; III, p. 45-46, 86.

20 *Panagia Kamariôtissa* (Halki). — D'après l'étude archéologique la plus récente, l'église de ce monastère est un édifice caractéristique du XI[e] siècle : A. Pasadaios, Ἡ ἐν Χάλκῃ μονὴ τῆς Παναγίας Καμαριωτίσσας, Ἀρχαιολ. Ἐφημ., 1971, p. 1-53. Pour la datation on peut aussi tirer parti du colophon de l'*Ambrosianus* C 186 inf., qui atteste en 1073 l'existence dans la même île d'une Ἄνω Παναγία ; il s'ensuit que la Kamariôtissa située dans la partie basse devait s'appeler à l'époque Κάτω Παναγία.

21 *Kellion d'Antônios* (Antigoni). — Le moine Antônios, décédé en octobre 1062, avait fondé un kellion au sommet le plus élevé de l'île ; il n'est connu que par le colophon du *Laurentianus* IV 16.

22 *Monastère d'Eustathe Kyminianos.* — Grand drongaire de la flotte, Eustathe a fondé un monastère pour lequel il composa un typikon ; un fragment avec la signature du fondateur[5] s'est conservé sur une couverture du manuscrit *Stavronikita* 21. D'après la carrière du personnage, la signature date du début du XII[e] siècle ; le monastère, dont on ne peut préciser l'emplacement, pouvait être dédié à la Théotokos.

Thrace - Macédoine

23 *Athos.* — Le développement du monachisme dans la presqu'île de l'Athos se poursuit durant tout le siècle. La liste des actes datés suggère une remarque importante. Après les interventions impériales du X[e] siècle (Nicéphore Phokas et Tzimiskès), c'est à l'initiative des moines et grâce à la vitalité des communautés locales que se produisent les fondations et les accroissements. Le pouvoir central s'intéresse de nouveau à l'Athos vers le milieu du siècle (Constantin Monomaque), mais surtout sous Alexis I[er]. Pendant le même temps, la hiérarchie ecclésiastique, du moins le patriarcat, est tenue tout à fait à l'écart.

24 *Ganos.* — Les origines sont incertaines ; le peuplement monastique a dû débuter comme ailleurs, et en particulier à l'Athos, par l'établissement de moines isolés (hésychastes). La première mention significative concerne l'internement des Jacobites de Mélitène, Jean VIII Bar Abdoun en 1030, Ignace en 1064 : Grumel, *Regestes*, n[os] 839 et 893. C'est l'époque où Psellos esquive une requête du prôtos et des quatre-vingts moines du lieu : lettres

5. En 1956, ce parchemin du typikon était collé sur le plat intérieur de la couverture, de sorte qu'on ne voyait que le recto d'un folio et le verso d'un autre ; il s'agit certainement d'une feuille de cahier dépliée et collée le pli à l'intérieur, ce qui fait que les signatures se trouvent à gauche. Voici une transcription : + Εὐστάθιος μέγας δρουγγάριος τοῦ στόλου ὁ Κυμινιανὸς εἰ καὶ ἀνάξιος τὸ παρὸν τυπικὸν θέμενος οἰκείᾳ χειρὶ ὑπέγραψα. + Χριστόφορος (πρωτο)(πρό)εδρ(ος) ὁ αὐτάδελφος αὐτοῦ οἰκείᾳ χειρὶ ὑπέγραψα. D'après l'*Alexiade* (VI x 9, XI x 9 et XIII I 1), les titres successifs d'Eustathe furent δρουγγάριος τοῦ στόλου, ἐπὶ τοῦ κανικλείου, μέγας δρουγγάριος τοῦ στόλου (de 1098 à 1107) : Leib, II, p. 71 ; III, p. 45-46, 86.

149-150 de la collection Sathas (p. 397-399) ; il s'agit peut-être du prôtos Théodoret cité dans le colophon de l'évangéliaire *Laura* A 52 (sans date).

25 *Rhaidestos.* — La fondation de l'hospice par Michel Attaleiatès entraîne l'achat, la restauration ou le changement de statut de plusieurs édifices religieux. La *Diataxis* bien connue du fondateur entoure la philanthropie et la piété de précautions juridiques exceptionnelles.

26 *Théotokos de Petritzos* (Bačkovo). — Le typicon de Pakourianos est daté de 1083. Le trait le plus original de cette fondation est que les grecs étaient exclus du couvent, réservé aux Ibères (Géorgiens).

27 *Théotokos Eléousa de Stroumitsa.* — Manuel, évêque de Stroumitsa en 1080 (inscription), venait du mont Saint-Auxence (Oxeia ou Skôpa) ; le chartulaire débute par un chrysobulle d'Alexis Ier, daté de 1085, mais se compose ensuite d'actes privés pour la plus grande partie : *IRAIK*, VI, 1900, p. 6-153.

28 *Katasképè* (Philéa-Derkos). — Cyrille le Philéote († 1110) eut pour biographe Nicolas, moine de Katasképè, qui néglige le récit au profit des citations. Le fondateur, après la période des pèlerinages (Chônai, Rome), restaure un monastère; il s'attire la bienveillance d'Alexis Ier, qui lui octroie un chrysobulle. L'église fut achevée en 1105.

29 *Thessalonique.* — Le monastère d'Akapniou, fondé par Photius de Thessalie dans le premier quart du XIe siècle, bien qu'étant devenu un des plus importants de la ville, n'a pas été identifié : V. GRUMEL, Le fondateur et la date du monastère thessalonicien d'Acapniou, *Échos d'Orient*, 30, 1931, p. 91-95. Une inscription de 1028 attribue aussi la fondation de la Théotokos des Chaudronniers au catépan Nicéphore : voir l'édition de J. M. Spieser, dans *Tr. Mém.*, 5, 1973, p. 163-164. Pour ce qui regarde les monuments religieux les sources sont très pauvres durant cette période.

B. GRÈCE ET ILES

Athènes. — La mention par les chroniqueurs (Skylitzès, Zonaras) du pèlerinage de Basile II au Parthénon après sa campagne du Péloponnèse (1018) a passé pour le point de départ d'un essor architectural dans la ville. Mais selon l'estimation par exemple de A. Frolow (*Revue archéologique*, 1962, p. 183-208), les mosaïques de Daphni, datées des environs de 1080, doivent remonter à peu près d'un siècle ; c'est aussi le seul monument cité comme monastère dans un document d'époque *(Vie de Mélétios)*. Le nombre et la qualité des églises de l'époque témoignent au moins de la prospérité de la ville, puisqu'on en dénombre au moins six, en plus de Daphni.

30 *Saints-Apôtres* de Solakès : Alison FRANTZ, *The Church of the Holy Apostles* (The Athenian Agora XX), Princeton 1971.

31 *Asômatoi* de la rue Hermès : E. G. STIKAS, Ὁ ναὸς τῶν Ἀσωμάτων,

dans Δελτίον χριστιανικῆς ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας, 1, 1959, p. 115-126 ; cf. *BCH*, 85, 1961, p. 613-618.

32 *Asômatoi* de Pétrakès : Maria Sotèriou, Τὸ καθολικὸν τῆς μονῆς Πετράκη Ἀθηνῶν, dans Δελτίον χριστ. ἀρχ. Ἑταιρείας, 2, 1960-1961, p. 101-109.

33 *Saint-Théodore* (rue Euripide) : le rapport entre une inscription datée de 1049 et celle qui mentionne le spatharocandidat Nicolas Kalomalos n'est pas facile à établir, mais l'église date du XIe siècle ; voir J. Traulos, Πολεοδομικὴ ἐξέλιξις τῶν Ἀθηνῶν, Athènes, 1960, p. 151-153.

34 *Sôteira* (Théotokos) *Lykodèmou* : inscriptions datées du XIe au XIIIe siècle, dont celle d'un Stéphanos πρωτοκτίτωρ (?) datée de 1044 (Antonin, no 4) ; cf. J. Traulos, *op. cit.*, p. 151-152, 190.

35 *Théotokos Kapnikaréa* : estimée du troisième quart du XIe siècle par J. Traulos, *op. cit.*, p. 151, 153.

A ces témoignages archéologiques s'ajoute un acte important de la fin du siècle : Grumel, *Regestes*, no 952, du 20 avril 1089; malheureusement, ce compte rendu d'un acte synodal n'a pas conservé le nom des monastères de la métropole qui avaient été aliénés par le métropolite Jean ou accaparés par des laïques (charisticaires).

36 *Hosios Mélétios* (de Myoupolis), sur le Kithairôn. — Originaire de Cappadoce, Mélétios passe la première partie de sa vie à voyager ; après la profession monastique à Constantinople, il visite Thessalonique et Athènes, se fixe vingt ans à Saint-Georges près de Thèbes, reprend la route des pèlerinages vers Jérusalem (1070-1073), Rome et Compostelle. De retour à Saint-Georges de Thèbes en 1081, il entreprend sa propre fondation et meurt vers 1105, âgé de soixante-dix ans[6].

37 *Hosios Loukas* (de Phocide). — La date du Katholicon est encore en discussion et oscille selon les archéologues entre 1010 et 1045 ; la comparaison avec les monuments d'Athènes, de la capitale et d'ailleurs est trop complexe pour fournir les dates exactes et définitives d'un monument déterminé[7].

6. La description des édifices, avec les renseignements tirés de la biographie, sont résumés dans A. Orlandos, Ἀρχεῖον τῶν βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἑλλάδος, 5, 1939-1940, p. 35-106. A propos des deux manuscrits datés copiés dans le monastère de Mélétios on constate que le *Parisinus* 81 (Colophon de l'an 109, vérifié par Ch. Astruc) qualifie Mélétios τρισμάκαρος (bienheureux : défunt ?), tandis que d'après le colophon de l'*Additional* 28816 (daté de 1111) Mélétios paraît encore en vie. L'auteur du second colophon emploie l'expression « montagne de kyr Mélétios », devenue sans doute courante, et ne pense pas au personnage lui-même. On ne voit pas comment Mélétios serait *béatifié* dès 1092.

7. Pour la construction du Katholicon de Saint-Luc, la date la plus vraisemblable doit être celle qui se fonde sur les données de la vie du saint, comme le propose M. Chatzidakis (*Cahiers archéol.*, 19, 1969, p. 127-150) : vers 1010. On propose aussi de revenir à une tradition ancienne qui suggérait une fondation impériale (Constantin Monomaque, 1040-1045) : E. Stikas, Τὸ οἰκοδομικὸν χρονικὸν τῆς μονῆς

38 *Kellia du mont Zagora.* — D'après la *Vie* de Christodoulos de Patmos, Alexis Comnène avait confié au saint l'organisation de la vie monastique dans la région qui correspond au Pèlion (Mavrovouni) : E. Branousès, Τὰ ἁγιολογικὰ κείμενα τοῦ ὁσίου Χριστοδούλου, Athènes, 1966, p. 132-139.

39 *Monastère (et pont) du Sauveur*, à Lacédémone. — Cette fondation originale, connue seulement par une inscription datée de 1027, commença par la construction d'un pont ; l'église dédiée au Sauveur fut édifiée ensuite. Le pont et l'église faisaient partie d'un monastère et le moine Nicodème en remit la protection aux autorités civiles pour interdire à l'évêque et au clergé de s'en emparer ; édition et commentaire de D. Zakythinos, dans Ἑλληνικά, 15, 1957, p. 95-111.

40 *Néa Monè* de Chios. — Au sujet de cette fondation impériale on remarquera le contraste entre le document hagiographique (*Acolouthie* de Nicétas et Jean) et les documents impériaux à partir de 1044 ; le parallélisme avec la fondation des Manganes et l'importance des intérêts engagés dans l'entreprise expliquent le fait que les empereurs suivants poursuivirent la réalisation du projet, malgré une interruption sous Théodora (1055-1056)[8].

41 *Saint-Jean* de Patmos. — Après son départ du Latros (1079), qui n'est pas provoqué uniquement par la crainte des invasions turques mais par des démêlés intérieurs et un conflit avec le patriarcat, Christodoulos passa successivement à Strobilos, Kôs, Patmos (avril 1088-mai 1092), et mourut à Euripos le 16 mars 1093 : Era Branousès, *op. cit.*, p. 107-127 ; P. Gautier, dans *REB*, 25, 1967, p. 235-238. En plus d'un idéal religieux qui apparaît dans son hypotypôsis et son testament, le fondateur possédait un don remarquable d'administrateur pour avoir constitué durant ces années tourmentées le patrimoine qui fut exploité surtout par ses successeurs.

Chypre. — L'île redevient une base militaire importante à la fin du siècle, où se produisent aussi plusieurs fondations de monastères et d'églises jusqu'en 1110.

42 *Saint-Chrysostome de Koutsovendis.* — Le monastère fêtait la dédicace de son église le 9 novembre et elle avait eu lieu en 1090 (décembre 6599) ; le ktètor Georges était fêté le 26 avril. Ces renseignements sont

τοῦ ὁσίου Λουκᾶ Φωκίδος, Athènes 1970 (et diverses communications). Cette thèse n'entraîne pas la conviction : cf. Alison Frantz, *The Church of the Holy Apostles*, p. 22.

8. L'ouvrage de Iakovenko (Jurev, 1917), tourné vers la recherche diplomatique, n'éclaire pas spécialement l'histoire de la Néa Monè. L'affaire des moines Nicétas et Jean, compromis avec la devineresse Dosithée, que Psellos a dû fortement amplifier dans son pamphlet contre Kèroularios, n'est pas évoquée dans la vie des fondateurs (médiocre) où on parle cependant d'un exil des saints sous Théodora : G. Phôteinos, Τὰ Νεαμονήσια, Chios, 1865, p. 43-44.

contenus dans le *Parisinus* 402, dont la description par DMITRIEVSKIJ (Τυπικά, II, p. 121-127) n'est pas complète.

43 *Théotokos de Kykkos.* Le récit vulgarisé par l'*Acolouthie* du sanctuaire met en avant le nom de Boutoumitès, cité effectivement par Anne Comnène.

44 *Théotokos de Phorbia.*— Une inscription sur fresque mentionne le décès de Géphyra (15 déc. 1099), fille du ktètor, le magistros Nicéphore. Celui-ci devint peut-être moine, s'il faut l'identifier avec Nicolas (dit Isèn?), décédé en 1115 avec le titre de ktètor : *Parisin.* 1590, f. 81, note éditée dans Κυπριακαὶ Σπουδαί, 17, 1953, p. 93.

45 *Théotokos Alypos.* — Le magistros Épiphane Paschalès s'intitule ktètor de ce monastère dans la note de donation du manuscrit *Carpentras Bibl. Mun.* 11, datée d'octobre 1091 : H. OMONT, Catalogue des manuscrits grecs des départements, Paris, 1886, p. 26 et pl. 1-3 ; Κυπριακαὶ Σπουδαί, 20, 1956, p. 44 (n° 22).

C. ASIE MINEURE

Mont Olympe. — L'activité monastique paraît se réduire pendant le XIe siècle ; les mentions assez fréquentes de monastères de la région par Psellos attestent une forte extension du charisticariat sur toute la région côtière, à partir de Kios jusqu'à Cyzique.

46 *Hôraia Pègè* (Belle-Source). — Monastère fondé par un moine Nicolas (vers 1035-1045) dont Psellos a composé un long panégyrique : édition par P. GAUTIER, Βυζαντινά, 6, 1974, p. 9-69.

47 *Syméon* (protovestiaire). Ce personnage, ancien serviteur de Constantin VIII, se réfugia en 1034 dans le monastère qu'il avait fondé à l'Olympe : CEDRENUS-SKYLITZÈS, II, p. 511 = Thurn, p. 396.

48 *Laure d'Anémas.* — Le copiste du manuscrit *Leningrad. Bibl. Publ.* 217, en 1054, appartenait à cette laure de l'Olympe de Bithynie, connue par cette mention unique ; le manuscrit était destiné à une autre laure, la Théotokos de Kalamôn, citée également dans le *Laurentianus S. Marc.* 787, daté de 1049.

49 *Nicée.* — Après les tremblements de terre de 1063-1065, restauration rapide des dégâts, attestée à la Koimèsis par une inscription citant le patrice Nicéphore et un empereur Constantin : cf. C. MANGO, *DOP*, 13, 1959, p. 251-252 ; en dernier lieu U. PESCHLOW, *Istanbuler Forschungen*, 22, 1972, p. 163-166.

50 *Galèsios.* — La carrière du fondateur offre une parenté avec celle de Mélétios de Myoupolis. Né près d'Éphèse, il part pour la Lycie, puis la Palestine, d'où il est chassé par une incursion arabe (Aziz?) ; il prend la route du pèlerin à travers toute l'Asie Mineure, mais renonce au départ

projeté vers Rome. Il fonde alors successivement quatre monastères, Sainte-Marine au pied du mont Koumarôn, puis le Sauveur, la Théotokos et l'Anastasis de plus en plus haut sur les pentes du Galèsios. Vers la fin, probablement pour se garder des ambitions du métropolite d'Éphèse, Lazare accepte l'association avec un monastère impérial, Bessai[9], et reçoit, avec des subsides de la Sklèraina, la protection de Constantin Monomaque. La *Vie de Lazare* (*BHG* 979), écrite peu après sa mort, est d'excellente qualité.

51 *Hiéra-Xérochoraphion.* — Nicéphore démissionna de l'évêché de Milet, se fit moine au Latros (fin xe s.), puis alla fonder son monastère à Platanè (près d'Anéa), puis à Erebinthos et enfin à Hiéra ou Xérochoraphion sur le Mykale, ou Brachianos (entre Priène et la mer). Le cartulaire, conservé en partie, devait être très important ; il cite un chrysobulle de Constantin Monomaque, et un colophon de manuscrit (*Parisinus* 973) avance le nombre de trois cents moines en 1045 : voir *REB*, 26, 1968, p. 5-47 (édition des fragments).

52 *Latros (Latmos).* — L'organisation territoriale de la principale laure (Stylos, ou Saint-Paul) date de la fin du xe siècle et le titre de ktètor[10] donné à l'higoumène Gabriel doit s'expliquer par un droit d'héritage et par le rôle qu'il joue dans les tractations de 985-987 à Constantinople : M. M., IV, p. 306-313 (nos 8 et 9) ; GRUMEL, *Regestes*, no 801. On remarque que c'est un délégué du patriarche qui vient arbitrer, en 1049, un conflit entre les deux principaux monastères, Kellibara et Stylos : M. M., IV, p. 315-317 (no 10). Enfin, Christodoulos, de 1079 à 1087, est en conflit avec l'administration patriarcale ; ce fait, ajouté à des difficultés intérieures entre ermites et cénobites et à la menace turque, provoque son départ. Mais la liste des

9. Le biographe situe simplement ce Bessai de l'autre côté de la montagne (nord ?). Mais ce monastère impérial pouvait être plus éloigné qu'on ne l'imagine d'après le récit. Il est tout à fait possible de l'identifier avec le domaine τῶν Βησσῶν κατὰ τὴν Ἄταιαν cité dans le chrysobulle de Constantin Monomaque pour Chios (cf. DÖLGER, *Regesten*, no 914). A la suite de Bessai, cet acte fait allusion à un domaine de la Sébastè, qui malgré la date de 1054, doit désigner Sklèraina. Il y donc à faire le rapprochement avec le témoignage de la *Vie de Lazare* sur les deux personnages. Ataia doit être l'ancienne Attaia que L. Robert (*Villes d'Asie Mineure*, p. 178) situe dans la haute vallée du Caïque, vers Akrasos, ou dans une région limitrophe de Mysie ou de Lydie. D'après la *Vie*, le nom s'écrit Βεσσαί, et Βησσαί d'après le chrysobulle (copie tardive).

10. Ce titre n'apparaît que dans la liste des higoumènes inscrite dans le *Parisinus* 590 et éditée par H. OMONT, Note sur un manuscrit grec copié en 1050 au mont Latros (Anatolie), *REG*, 1, 1888, p. 336-339. Le manuscrit copié par le moine Michel *en novembre* est de l'année 1049 ; l'éditeur a reproduit l'ordre de la liste d'après la copie manuscrite, tandis que Wiegand (*Der Latmos*, p. 184) a ajouté la seconde colonne à la suite de la première au lieu de passer correctement de l'une à l'autre : Gabriel ktètor est le 4e, Nicolas (higoumène en 1049) le 9e. De plus on prendra garde à un doublet qui s'est produit dans DÖLGER, *Regesten*, nos 866-867 et 1712 ; les actes de 1045 sont superflus et le moine Michel, le copiste de 1049, ne peut s'identifier avec l'higoumène Michel (7e de la liste, et séparé de Nicolas par Nicéphore).

higoumènes prouve que la continuité monastique fut assurée malgré la présence temporaire des Turcs dans les régions d'Éphèse et de Smyrne. A part ces renseignements tirés des actes et des écrits de Christodoulos, on relèvera le nom du monastère Saint-Georges τοῦ Σχύνωνος, attesté uniquement par un colophon du manuscrit *Patmos* 140, en 1056.

53 *Strobèlos.* — Un chrysobulle de Nicéphore Botaneiatès, en août 1079, confirme la fondation d'un nouveau monastère dans la localité par le vestarque Constantin Kaballourès et sa sœur Maria : édition par Era BRANOUSÈS, Ἐπετ. Ἑτ. Βυζ. Σπ., 33, 1964, p. 61-63. Au mois de mars de la même année, Christodoulos arrivait dans cette ville et recevait en don du moine Arsènios Skènourès un monastère local : c'est le point de départ de la fondation de Patmos qui étendra ses possessions sur toute la région cotière de part et d'autre de l'embouchure du Méandre.

54 *Cappadoce.* — A part les inscriptions des églises rupestres (deux églises datées de 1025 et 1066), les sources grecques sont muettes. Un récit latin (*Historiens des Croisades, Occ.* V, p. 295-298) rapporte la fuite de l'archidiacre Mésopotamius après la mort récente d'un métropolite et devant l'imminence d'une incursion turque ; il arriva à Constantinople avec les trésors de l'Église sous Michel, prédécesseur d'Alexis. Ce fut probablement à la mort du métropolite de Césarée Eugénios, attesté en 1071, tandis qu'un Nicolas siège en 1079.

55 *Trébizonde.* — Entre le passage de Basile II à Trébizonde, au début du siècle, et la révolte des Gabras, à la fin, se situent certainement d'importants travaux (Chrysoképhalos, Saint-Eugène) de date incertaine ; il est exclu du moins que le monastère Sainte-Sophie, qui passait pour avoir été fondé au XIe et reconstruit au XIIIe, ait connu ces deux phases ; il ne date que du XIIIe (Talbot Rice). D'après le récit des Miracles de s. Eugène, il apparaît que la fondation de S. Georges de Chériana, sous les Gabras, tend à compenser la perte des métochia de Bayburt ; les possessions de Saint-Eugène se sont déplacées vers l'ouest (au-delà de Gümüşhane)[11].

56 *Paphlagonie.* — La fondation de la Sainte-Trinité à Chiliokomon est due à Dorothée, originaire de Trébizonde. L'éloge du saint (*BHG* 565) composé par Jean d'Euchaïtes ne date pas la vie, mais l'auteur, vers 1050, laisse entendre que les construction étaient comme neuves ; elles pouvaient dater du début du siècle. Chrysè Pétra, important au Xe siècle (DÖLGER, *Regesten*, nº 620) et visité encore par Nicon Métanoeite en 998, était voisin de Chiliokomon : région d'Amasya-Merzifon.

11. A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *Fontes historiae imperii Trapezuntini*, S. Pétersbourg, 1897, p. 86-87. Dans un autre récit (p. 73), relevons l'anecdote curieuse du moine Paul, qui avait quitté le Galésios devant une invasion de barbares, prenant à partie Méthodios, apographeus de toute l'Asie sous Constantin Monomaque. Sous ce règne, du moins d'après la *Vie de Lazare*, il ne semble pas que le Latros ait connu pareil ennui.

57 *Charsianon.* — Le moine d'Esphigménou Nicéphore, tout au début du XIe siècle, partit fonder un monastère dans cette province et revint prendre sa retraite à Esphigménou en 1037 (*Actes d'Esphigménou*, éd. J. Lefort, no 2). Cependant le monastère de Charsianon poursuivit peut-être son existence sous la direction d'un moine Jean ; du moins le *Synaxaire* de Constantinople (éd. Delehaye, col. 156 et 162) a enregistré les deux noms, de Jean et de Nicéphore, le 23 et le 24 octobre[12].

II. — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET STATUT DES MONASTÈRES

L'inventaire indique clairement la prédominance des fondations dans les régions occidentales de l'empire, surtout dans la capitale et aux environs, et leur rareté dans les régions de l'Anatolie intérieure et orientale. Bien avant le XIe siècle, de grands centres monastiques se sont fondés à l'ouest pour échapper à l'insécurité du Moyen Orient : le Latros aurait reçu aux VIIe-VIIIe siècles des moines échappés du Sinaï ; l'Olympe se développe du VIIIe au IXe siècle et Théodore Stouditès lui-même aurait trouvé dans le danger des incursions arabes une raison de transférer au Stoudios, dans la capitale, sa fondation de Sakkoudion à l'Olympe. Ce n'est pas expressément la même raison qui provoque les fondations et l'essor de l'Athos, et on sait aussi que le monachisme se maintenait dans les régions de Palestine et de Syrie beaucoup plus exposées aux tracasseries. Le danger extérieur n'est pas la seule raison qui provoque des changements dans la répartition géographique des monastères ; l'attrait de la capitale, la centralisation, la situation économique et l'évolution des statuts monastiques paraissent jouer un plus grand rôle pendant les trois premiers quarts du siècle, où la proportion des fondations dans le centre et dans les régions ouest de l'empire ne s'explique pas par la fuite devant les dangers venus de l'extérieur.

12. On remarque que l'insertion de Nicéphore et Jean se produit dans la recension sirmondienne (S, Sa, selon la classification de Delehaye) et que cette même recension inscrit avec complaisance les notices concernant Bathys Ryax : voir surtout la notice d'Ignatios, quatrième higoumène, neveu du fondateur Basile, où une allusion à l'ἀθεώτατος (Bardas) Sklèros indique que la mention d'Ignatios a une portée politique : *Synaxarium*, 27 septembre, Delehaye, col. 84-86. Ce personnage a dû mourir dans le premier quart du XIe siècle, mais les prédécesseurs d'Ignatios figurent aussi au calendrier : Basile le fondateur au 1er juillet (col. 793, seulement dans la recension Mv), Pierre Eulabès et Luc au 7 septembre (col. 24-26), deuxième et troisième higoumènes, Jacques économe au 21 octobre (col. 154), dédicace de l'église Saint-Élie au 13 janvier (col. 390). Le silence qui entoure Michel Maléïnos et Athanase l'Athonite, qui fut son disciple au Kyminas et dont on connaît les rapports avec Nicéphore Phokas, permet d'imaginer les liens qui unissent des moines éminents et leurs communautés avec des empereurs et une dynastie.

Il faut cependant tenir compte de la valeur exacte de nos sources d'information, distinguer leurs limites et leurs lacunes, et déterminer aussi par le caractère des fondations et les changements administratifs des causes intérieures d'évolution.

Il est certain que les sources dont dispose l'historien ne représentent qu'une infime partie des œuvres (hagiographiques principalement) et des documents d'archives de l'époque, dont la perte aussi radicale que celle des monuments est liée en définitive à l'entrée en scène des Seljoukides. L'exemple de la Cappadoce est des plus significatifs, puisque la permanence d'une communauté chrétienne active, attestée par des monuments, ne peut être corroborée par des sources écrites. Mais supposons aussi que l'église de Daphni près d'Athènes ait été détruite et ne soit connue à l'heure actuelle que par quelques vestiges informes sur le terrain, aucun document, littéraire ou autre, ne nous informe non plus sur son origine et ses fondateurs. La différence entre les régions est que la recherche archéologique a compensé la perte des sources écrites ; si elle avait pu se développer dans des villes comme Nicée, Trébizonde et dans les cités de l'intérieur de l'Anatolie avec la même intensité qu'à Athènes ou Thessalonique, le tableau de répartition au XIe siècle en serait peut-être modifié au moins pour quelques provinces intérieures et pour une partie du siècle.

On peut prendre pour terme de comparaison les dates et les lieux indiqués par les colophons de manuscrits datés[13]. Le fonds des manuscrits du Latros, transféré en 1085 à Constantinople et dont un quart revint à Patmos, échappa au moins à cette date à la destruction ; malgré cette circonstance favorable, il n'existe à notre connaissance que deux manuscrits[14] portant ce lieu d'origine dans une copie datée du XIe siècle. Pendant le même siècle, le nombre des exemplaires provenant des régions atteintes par les Seldjoukides est certes très faible : *Palatinus* 281, écrit pour Romanos asecrètis et kritès de Seleukeia en 1040, n'était pas destiné à rester dans la ville ; *Additional* 39602, copié à Kiskissa en 980 par l'évêque du lieu, restauré en 1045, acquis par l'église du Prodrome de la même ville en 1052 et acheté par Curzon à Karakallou (Athos) ; *Vatoped.* 919, copié en 1068 pour un reclus ibère nommé Gérasimos par un prêtre desservant l'église Saint-Théodore à Antioche de Pisidie lorsque les Turcs ravagèrent la ville ; *Panteleim.* 27, copié sans doute dans un monastère de Kotyaeion[15], en 1072, quand Romain Diogène fut aveuglé et alors que les Turcs approchaient. Ces manuscrits ecclésiastiques témoignent d'une activité normale dans les

13. Les remarques qui suivent viennent d'un examen rapide fondé sur les index de la publication de Kirsop LAKE, *Dated Greek Minuscule Manuscripts to the Year 1200* ; elle reproduit 82 exemplaires du XIe siècle et en signale 70 autres. Les tables comparées par région, par profession des scribes, etc. sont loin d'être établies.

14. *Patmos* 140 et *Paris.* 590, cités plus haut.

15. La ville est nommée par les chroniqueurs (Skylitzès = Zonaras), mais la mention de l'approche des Turcs est propre à ce colophon. Le nom du monastère a été rayé par les nouveaux possesseurs.

régions qu'ils représentent[16] et accessoirement indiquent aussi une voie de repli vers l'Athos. Or durant le siècle, ni les villes d'Athènes et de Thessalonique, ni beaucoup d'autres où les ecclésiastiques se livrèrent pareillement au métier de copiste n'ont légué de manuscrits datés. Cela tient au hasard de la conservation, mais cela implique aussi que des villes de l'intérieur et même très éloignées (comme Kiskissa) connurent une activité comparable, jusqu'à une certaine date, avec celle des autres régions.

Les sources hagiographiques enregistrent et amplifient le plus souvent les catastrophes qui touchent l'Église. Cependant le Synaxaire n'a pas connu à la fin du XIe siècle les accroissements qui se produisirent à l'époque antérieure, soit à l'occasion des guerres contre la Perse, soit au temps de l'Iconoclasme. Sans doute le calendrier officiel marque une sorte d'arrêt[17], mais aucune recension particulière n'a retenu non plus le souvenir de quelque personnage qui aurait confessé la foi devant les « athées » qui envahissaient l'empire à la fin du siècle. Dans la confusion extrême des partis qui tour à tour font appel au concours des Turcs, entre 1070 et 1080, l'opinion publique n'a pas retrouvé les catégories bien tranchées des ennemis de la foi et de ses défenseurs. Les témoignages se réduisent donc à des anecdotes et aux petits faits particuliers. Seul parmi les fondateurs de monastères, Nicolas, le futur patriarche, fuit devant les Turcs pour établir son monastère dans la capitale ; il quitta Antioche de Pisidie sans doute en 1068, lorsque Christodoulos, desservant de l'église Saint-Théodore achevait la copie d'un évangéliaire[18]. Durant les années qui suivirent il y eut certes un mouvement de recul, des déménagements de biens et de trésors vers des lieux plus sûrs. A la fin du siècle, les évêques des provinces orientales formaient dans la capitale un groupe important de réfugiés qui étaient dans l'impossibilité de regagner leur diocèse[19]. Il n'y eut pas d'émigration massive, ni de

16. On pourrait citer aussi le *Palatinus* 259, copié en 1064 à Gordos (Lydie) d'après une commande du clergé de la ville, protopapas en tête (on lira en effet πρωτοπρεσβύτερος, non πρωτοπατρίκιος comme Lake). Certains noms un peu étranges (laures 'Εξηκονταγένους, Σκεπεινῶν Μανδρῶν) qu'on rencontre dans cette période doivent appartenir à des contrées assez reculées ; mais il n'y a pas d'autres mentions qui permettent de préciser la localisation.

17. Voir note 12.

18. Le *Vatoped.* 919, destiné à un reclus ibère fut certainement copié sur place. Le métropolite protosyncelle Basile (mention unique) était remplacé en 1072 par le nommé Étienne : *REB*, 18, 1960, p. 57. C'est sous Basile probablement que Nicolas Grammatikos servit de secrétaire et de porte-parole (chartophylax ?) à l'évêque du lieu, impotent, avant de se retirer dans un monastère de Pisidie.

19. Voir l'analyse de la liste synodale de 1094 par P. GAUTIER : *REB*, 29, 1971, p. 261-272. Parmi les vingt-quatre prélats on relève onze orientaux (Anatolie) : Césarée, Sidè, Tyana, Gangres, Claudioupolis, Néocésarée, Laodicée (Pisidie), Ikonion, Synada, Euchaïta, Pompeioupolis. C'est en leur faveur que l'empereur réserve des charges et des adelphata : cf. DÖLGER, *Kaiserregesten*, nº 1172, en date de 1094. C'est la même année que l'empereur déclare aux évêques d'Occident (Thrace, Macédoine, Grèce) qu'ils n'ont pas comme ceux d'Orient le prétexte de l'occupation ennemie pour s'attarder dans la capitale : IDEM, nº 1278 (en corrigeant la date ; ZEPOS, *J.G.R.*, I, p. 361.

destruction soudaine et générale, mais un coup d'arrêt. Dans le dernier quart du siècle toute l'activité des fondations s'est reportée vers le centre de l'empire et vers l'ouest, tandis que les monuments et les documents des provinces orientales se raréfient et se perdent.

L'origine et le caractère des établissements monastiques du XIe siècle suggèrent d'autres causes d'évolution pendant la période qui précède les troubles et les invasions. Elles tiennent d'une part à la personnalité des fondateurs et d'autre part au statut des monastères.

Au point de départ il y a une différence notable entre un monastère fondé dans un but purement religieux par un personnage qui a embrassé lui-même l'état monastique, et celui qui est fondé comme une entreprise individuelle ou familiale. Entre les extrêmes, représentés par exemple par Syméon le Nouveau Théologien pour les spirituels et Constantin Monomaque pour l'autre catégorie, il faudrait relever beaucoup de nuances et établir de nouvelles distinctions. Ainsi pour la fondation de Néa Monè à Chios, des solitaires quelque peu suspects de charlatanisme trouvent l'appui de Constantin Monomaque ; mais Lazare du Galèsios profite lui-même des largesses de la Sklèraina et de Constantin. Christodoulos, dont on ne peut mettre en doute le haut idéal, s'avère administrateur très avisé et ne s'en remettait pas uniquement à la Providence qui nourrit les oiseaux ; mais il était aussi de l'intérêt du pouvoir de créer le centre de Patmos pour recueillir les réfugiés d'Asie. Néanmoins, les véritables fondateurs se reconnaissent à des traits communs : plusieurs passent par une période de voyages (Lazare, Mélétios, Cyrille le Philéote) ; la plupart recherchent l'isolement et s'écartent plus ou moins des villes ; ils attirent d'abord des disciples et ne songent à bâtir qu'ensuite. Le prestige et le charisme du fondateur se manifestent spécialement dans la personne de Paul de l'Évergétis, de Lazare du Galèsios, de Kyr Philothéos qui se sont tenus à l'écart de leurs disciples (comme stylite ou reclus) ; en donnant un rôle important à l'économe, ils insistèrent aussi sur la fonction spirituelle de l'higoumène qui devait leur succéder et parfois codifier les règles.

Mais la plupart des personnages, même ecclésiastiques, qui fondèrent les monastères urbains n'entrèrent pas eux-mêmes en religion[20], sinon par acte de piété traditionnel, à l'article de la mort, afin de gagner in extremis le mérite de la profession religieuse et de s'assurer aussi des prières autour du tombeau qu'ils se réservaient. Ces avantages spirituels acquis à très haut prix n'étaient pas le seul mobile des bâtisseurs tels que Romain Argyros et Constantin Monomaque. Psellos insiste sur l'ambition des projets, le luxe des bâtiments, la superfluité des églises contiguës ou superposées, l'incohérence des programmes : dans ces ensembles le monastère devient un ornement et le culte de Dieu et des saints sert de paravent. Moins luxueux sans doute, les monastères familiaux devaient être aussi considérés

20. Michel Attaleiatès ne fit pas partie de son couvent ; du moins l'higoumène Michel ne doit pas être confondu avec Attaleiatès : cf. *REB* ,29, 1971, p. 280.

comme un bon placement ; à l'occasion, ils offraient à leur fondateur une retraite pour les vieux jours ou un asile en cas de revers politiques.

Quel que fût l'idéal personnel du fondateur, le monastère jouissait d'un statut qui lui conférait les garanties légales. En particulier, les monastères indépendants devaient se garantir même contre la hiérarchie (patriarche et métropolites), afin que leurs propriétés et leurs revenus ne soient pas aliénés ; les précautions prises par Lazare du Galèsios à l'égard du métropolite d'Éphèse, Nicodème à l'égard du clergé de Lacédémone, Paul et Timothée de l'Évergétis à l'égard des autorités religieuses relèvent d'une pratique normale et ne sous-entendent aucun conflit dans le domaine religieux et doctrinal. Le droit coutumier, sinon des lois précises, admettait aussi que l'administration temporelle des monastères fût prise en charge par des laïcs, bien que chaque monastère possédât son propre économe. Cette concession qui prenait diverses formes selon la personnalité du donateur et du bénéficiaire se développera surtout au XIe siècle par la χαριστική, un don qui différait de la donation pure et simple en ce qu'il comportait des obligations pour le bénéficiaire[21]. La première de ces obligations consistait d'abord à sauvegarder intact le patrimoine du monastère et elle s'appliquait spécialement, selon l'intention du patriarche Sisinnios, aux établissements en déclin. L'intervention des charisticaires était de nature à promouvoir des restaurations, des remises en valeur de terres, des associations entre riches et pauvres, une redistribution de ressources au profit d'œuvres de bienfaisance ou d'entreprises plus productives. Les abus contre lesquels l'Église dut réagir concernent surtout les monastères appartenant aux diocèses et dont la cession à des laïcs priva des métropoles de leurs revenus[22]. Les charisticaires augmentaient leur part de profit en négligeant l'entretien des bâtiments, en limitant le nombre des moines, ou en soumettant les postulants au dépôt d'une somme qui était un droit d'entrée.

Les lacunes de la documentation empêchent de mesurer les conséquences de la mainmise des laïcs sur les biens monastiques. De toute manière, la liberté de fonder de nouveaux monastères laissait aux spirituels une possibilité d'échapper à une telle emprise et d'en préserver leurs fondations. Les abus obligèrent aussi les autorités à resserrer la législation : renforcement du contrôle par l'enregistrement des donations et le dépôt des inventaires. Le rapport entre le monastère, la ville et les régions cultivées, qui n'a cessé d'évoluer depuis les premières migrations vers le

21. Voir les deux exposés complémentaires : Hélène AHRWEILER, Le charisticariat et les autres formes d'attribution de couvents aux Xe-XIe siècles, *ZRVI*, 10, 1967, p. 1-27 ; P. LEMERLE, Un aspect du rôle des monastères à Byzance : les monastères donnés à des laïcs, les charisticaires, *Comptes rendus* (Acad. Inscr. et Belles-Lettres), 1967, p. 11-28.

22. Sur les actes de l'époque, voir Hélène AHRWEILER, *art. cit.*, p. 23-24 ; GRUMEL, *Regestes*, n°s 808, 821, 833, 835 (11-16) ; sur des actes de Nicolas III : J. DARROUZÈS, *Dossier sur le charisticariat*, dans *Polychronion ... Fr. Dölger*, Heidelberg, 1966, p. 150-165, avec les remarques et les corrections de P. LEMERLE, *art. cit.*, p. 18-21.

« désert » s'établit sur de nouvelles données clairement perceptibles au XIe siècle par la répartition géographique des grandes fondations : l'Athos ne peut se suffire et doit tirer sa subsistance des vallées voisines, surtout celle du Strymon ; le Galèsios, le Latros et Patmos exploitent la vallée du Méandre ; l'Olympe, où subsistaient des laures, était sans doute moins fréquenté dans sa partie montagneuse que dans son prolongement sur les rives de la Marmara, où du moins les charisticaires comme Psellos appréciaient les revenus en blé et en vin que leur procuraient les monastères côtiers[23]. Il s'ensuit un mouvement d'échanges accéléré et diversifié pendant tout le XIe siècle par la fréquence des donations, le passage de la gestion des propriétés par plusieurs mains, l'étalement et la redistribution des revenus. Les moines, de leur côté, qui trouvaient sans doute dans ces circonstances des formes différentes du renoncement à la propriété (ἀκτημοσύνη), réagissaient contre la proximité et l'envahissement d'un monde qu'ils avaient pour vocation de fuir par une recherche plus spirituelle de la solitude. Le premier objectif est toujours le renoncement au monde, mais il faut s'accommoder et vivre dans la grande ville sans rien voir, comme si on était seul au monde[24].

Jean DARROUZÈS.

23. Les récits concernant Saint-Eugène de Trébizonde contiennent de nombreuses indications concernant les relations du monastère urbain avec ses métoques de l'intérieur (du IXe au XIVe siècle) et la régularité des caravanes.

24. Lire les réflexions de Syméon le Nouveau Théologien : πρῶτον μὲν ἐκφυγεῖν κόσμον ἅπαντα καὶ τὰ ἐν τῷ κόσμῳ ... βλέπει τὸν κόσμον καὶ ἐν μέσῳ πόλεως ὑπάρχει καὶ βαδίζει μεγάλης, ὡς μόνος ὢν ἐν ὅλῳ τῷ κόσμῳ, dans *Traités Théologiques et éthiques*, II, p. 124 (l. 50), 136 (l. 234). Pour un exposé plus concret, voir Denise PAPACHRYSSANTHOU, La vie monastique dans les campagnes byzantines du VIIIe au XIe siècle, dans *Byz.*, 43, 1974, p. 158-180.

MICHEL PSELLOS

Énigme

De bois était la clef, les eaux formaient la grille :
Le lièvre s'échappa, le chien fut arrêté.

[*Le passage de la Mer Rouge.*]

(*trad. Ch. Astruc, d'après* G. SOYTER, Griechischer Humor von Homers Zeiten bis heute[2], Berlin, 1961, p. 120).

MINORITÉS ETHNIQUES ET RELIGIEUSES DANS L'ORIENT BYZANTIN A LA FIN DU Xe ET AU XIe SIÈCLE : L'IMMIGRATION SYRIENNE

A ce qu'on appelle la « désagrégation » de l'Asie Mineure byzantine au xie siècle, deux raisons principales ont été données, l'une extérieure : la pénétration turque, qui commence en 1048 et que Mantzikert transforme après 1071 en catastrophe définitive pour l'Empire[1], l'autre intérieure : l'affaiblissement de l'État byzantin, l'effondrement de ses structures sociales traditionnelles, la décadence de son armée. Ceci expliquerait cela. D'où le sujet d'une grande enquête qui permettrait de conclure que la cohésion de l'Asie Mineure byzantine était déjà ou n'était pas encore rompue avant l'arrivée des Seldjoukides[2].

Je n'entrerai pas dans un si vaste débat, qui a peut-être le tort de figer les deux notions que précisément les événements du xie siècle forcent à reconsidérer : l'unité géographique de l'Asie Mineure[3], l'unité politique de Byzance. A titre d'exemple — je voudrais dire d'expérience —, je me propose seulement d'étudier les étapes et les caractères de l'immigration syrienne jacobite dans l'Orient de l'Empire, en partant des « reconquêtes » du milieu du xe siècle qui eurent pour effet de détruire (alors au profit de Byzance) une certaine définition de l'Asie Mineure et de l'Empire, et de poser un problème démographique que le xie siècle transcrit et prolonge en

1. Voir notamment l'article de C. Cahen, La première pénétration turque en Asie Mineure (seconde moitié du xie siècle), *Byz.*, 18, 1946-1948, p. 5-67.

2. Voir les deux premiers chapitres du grand travail de S. Vryonis, *The Decline of Medieval Hellenism in Asia Minor and the Process of Islamization from the Eleventh through the Fifteenth Century*, University of California, 1971, p. 1-142.

3. Sur l'ambivalence géographique de l'Asie Mineure, voir C. Cahen, *op. cit.*, p. 61-62, qui évoque « les deux vocations qui, à travers l'histoire, se sont partagé l'Anatolie : celle d'être englobée dans un Empire axé sur les détroits, celle de former un corps continental autonome ».



Carte des évêchés du « patriarcat d'Antioche et de Syrie » (extraite de E. HONIGMANN, *Le couvent de Barsauma et le patriarcat jacobite d'Antioche et de Syrie*, Louvain, 1967).

un problème religieux, c'est-à-dire en une crise d'identité (tel est bien pour les Byzantins le sens ultime de l'Orthodoxie).

Il était naturel d'étudier conjointement l'immigration syrienne et celle, bien plus ample, des Arméniens. Dans les deux cas, il s'agit de communautés assez nombreuses pour que leur déplacement, contrairement à celui des Juifs[4], ait des conséquences démographiques importantes ; dans les deux cas nous sommes amenés à saisir un renversement décisif : le moment où une minorité ethnique dans l'Empire devient majorité régionale ; dans les deux cas enfin, l'hétérodoxie justifie une réaction de rejet, clairement exprimée dans les textes synodaux et la littérature religieuse de Constantinople[5]. Mais il a paru difficile de maîtriser en un article un sujet aussi étendu ; aussi les problèmes de l'immigration syrienne, exemplaires à bien des égards et assez peu étudiés, seront-ils traités en détail, les problèmes arméniens n'étant qu'évoqués à titre de comparaison.

*
* *

Les conséquences démographiques de la « reconquête » byzantine.

Du point de vue que je viens de définir, une période s'ouvre lors de la première campagne cilicienne de Nicéphore Phokas, marquée par la prise d'Alep, la levée du verrou Hamdanide, la suppression, d'un coup, de la frontière traditionnelle[5bis] ; et elle se ferme vers 1071, lorsque l'Asie Mineure tout entière est devenue terrain de parcours, puis terre d'implanta-

4. Sur les Juifs de Byzance, leur implantation, leurs activités, cf. notamment J. Starr, *Jews in the Byzantine Empire, 641-1204*, Athènes, 1939, et, plus récemment, Z. Ankori, *Karaites in Byzantium*, New York, 1959 ; A. Sharf, *Byzantine Jewry from Justinian to the Fourth Crusade*, Londres, 1971. On se référera surtout aux archives de la Géniza du Caire, dont la publication est en train de renouveler nos connaissances : les récents travaux de S. D. Goitein montrent l'importance prise au XIe siècle déjà par les Juifs, non pas tant en raison de leur nombre (estimé par Starr, d'après Andréadès, à 12.000/15.000 personnes pour l'époque de Benjamin de Tudèle) que de leur rôle dans les échanges économiques ; cf. *A Mediterranean Society, the Jewish Communities of the Arab World as portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, I-III, University of California, 1967-1971, et différents articles cités dans la bibliographie de A. Sharf *(op. cit.)*.

5. Contrairement à ce qui se passe pour les Géorgiens et pour la minorité arménienne orthodoxe.

5 bis. Pour la chronologie des événements, on se reportera à M. Canard, *Histoire de la dynastie des H'amdanides de Jazîra et de Syrie*, Alger, 1951, notamment p. 805-827 (la guerre avec Byzance de 961 à 967). Pendant l'expédition de Nicéphore Phokas en Crète (960), son frère Léon avait eu raison d'une offensive de Saïf ad-Daoula ; vient ensuite la campagne de 962 conduite par Nicéphore (prise d'Alep en décembre) ; une deuxième campagne, fin 963-début 964, est menée par le Grand Domestique Jean Tzimiskès alors que Nicéphore Phokas est devenu empereur (siège d'Adana et de Massisa) ; l'empereur prend la tête d'une troisième campagne, fin 964-965, qui aboutit à la prise de Massisa (juillet 965) et de Tarse (août 965).

tion des Turcs. Victoires de la « reconquête », échec de la « résistance » byzantine, qui forment une belle antithèse dans une « histoire de l'Empire », sont plutôt à considérer comme des limites chronologiques à l'intérieur desquelles le problème démographique garde son unité sur plus d'un siècle, entre deux cassures politiques.

L'offensive byzantine fait le vide dans toutes les régions où elle se déroule. Il s'agit, notent Léon le Diacre et Yahya d'Antioche, d'une tactique très efficace, mise au point dès la première campagne de Nicéphore Phokas : terroriser et déporter les populations rurales, brûler les récoltes, isoler les villes des campagnes, au besoin plusieurs années de suite[6]. Tactique, en effet, exposée comme telle par Nicéphore Ouranos dans une série de chapitres empruntés très probablement aux *Préceptes* de Nicéphore Phokas lui-même : « Si l'on décide de partir avec l'armée pour une guerre de siège en vue d'attaquer une place... il convient d'abord de ravager les environs de la place et d'y incendier et détruire tous les fruits du sol. De même pour toutes les campagnes et les places qui sont à un jour ou deux de marche de ladite place : on en détruira également les fruits du sol et les récoltes, afin d'acculer à la famine la masse de l'armée (ennemie) et de la contraindre à gagner d'autres lieux... Les généraux stationnés aux frontières apporteront une vigilance extrême à empêcher toute marchandise de passer (des territoires byzantins) dans la région des ennemis »[7].

Pour forcer Tarse à la reddition, l'empereur fait couper tous les arbres fruitiers des environs, la richesse du pays[8]. Bon témoignage d'un changement écologique peut-être durable. Jean Tzimiskès ne procède pas autrement lorsqu'il prend Nisibe en 972, ou lorsqu'il s'avance au cœur de la Syrie[9]. Il arrive seulement que l'empereur craigne pour la survie de sa propre armée en territoire conquis ; il se soucie alors de maintenir une activité agricole, comme Nicéphore Phokas en 962, qui demande aux paysans de la région d'Alep de ne pas cesser leurs cultures, « car cette terre est nôtre — dit-il — et nous reviendrons bientôt vous trouver ». Bar Hebraeus note aussitôt que l'inquiétude de l'empereur est fondée : une famine sévit peu après, qui risque d'interrompre la guerre[10].

6. YAHYA D'ANTIOCHE, éd. et trad. Kratchkovsky-Vasiliev, *PO* 18, p. 826 ; LÉON LE DIACRE, Bonn, p. 29 : « Ὁ δὲ σκηπτοῦ δίκην τὴν περίχωρον ἐπεβόσκετο, δῃούμενος μὲν τὰς ἀρούρας, μυριανθρώπους δὲ κώμας ἀνδραποδιζόμενος.

7. J.-A. de FOUCAULT, Douze chapitres inédits de la *Tactique* de Nicéphore Ouranos, *Tr.Mém.*, 5, 1973, p. 294-297 (= chap. 65, § 1-4).

8. LÉON LE DIACRE, Bonn, p. 58, peu avant la prise de la ville (août 965). Quelques années avant, au début de 962, plusieurs milliers de palmiers avaient été coupés autour d'Anazarbe (cf. M. CANARD, *Histoire de la dynastie des H'amdanides*, p. 807).

9. LÉON LE DIACRE, Bonn, pp. 162, 165-166 ; YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 23, pp. 353, 368-369.

10. GRÉGOIRE ABU'L-FARADJ dit *Bar Hebraeus, Chron. Syr.*, trad. E. W. Budge, p. 169. Les effectifs de l'armée byzantine paraissent considérables et posent donc un difficile problème de ravitaillement : si le chiffre de 400.000 hommes, cité par Léon le Diacre pour l'armée de Nicéphore qui prend Massisa en 965, est évidemment

Les populations musulmanes connaissent la captivité et surtout l'exode. Une grande peur les fait refluer de ville en ville jusqu'au cœur de l'Islam, dépeuplant des régions entières. Les habitants d'Adana s'enfuient à Massisa[11] ; ceux de Tarse, après la reddition de leur ville en 965, sont conduits à Antioche[12] ; ceux d'al-Massisa/Mopsueste/Mamistra se retirent à Kafarbaiya, puis à Antioche[13] ; quand Arqa est prise, elle est bourrée de réfugiés[14] ; Antioche a perdu une bonne partie de sa population[15], Émèse est vide[16]. De proche en proche, le mouvement de panique se répercute jusqu'à Damas où affluent les habitants des « villes frontalières »[17], et jusqu'à Bagdad où voudraient émigrer, avant toute attaque byzantine, les gens de Mossoul terrorisés par les brutalités de Tzimiskès à Nisibe. Le peuple de la capitale s'agite[18].

L'aspect catastrophique de ce reflux est bien mis en lumière par Yahya d'Antioche. La dépopulation, qui est d'abord celle des campagnes, provoque une vertigineuse hausse du prix des denrées alimentaires, suivie d'une famine et accompagnée d'« épidémies », rendant de toutes façons la vie très difficile à partir de 964[19] ; faute de vivres, les troupes du Khorasan, rassemblées en Cilicie, retournent chez elles sans combattre[20] ; Nicéphore Phokas est obligé de faire venir d'au delà du Taurus des provisions, « pour faire baisser les prix » et faire revenir une partie des habitants[21]. Il est vrai que hausse des prix et famine ne touchent pas seulement les pays de la « reconquête » : l'Égypte connaît une crise elle aussi, entre 964 et 971-972 (avec un maximum en 968-969), due, semble-t-il, à des crues insuffisantes

fantaisiste, l'armée qui entre en campagne en 962 est évaluée plus justement à 160.000 hommes par Thabît ibn Sinân, et celle qui prend Alep en décembre à 70.000 hommes (M. CANARD, *Histoire de la dynastie des H'amdanides*, pp. 806, 811). On note deux moments où la famine interrompt la guerre : au début de 964, l'armée de Tzimiskès, de même que les troupes musulmanes du Khorasan, interrompent les hostilités faute de vivres ; à la fin de 964 ou au début de 965, Nicéphore Phokas lui-même ajourne sa campagne après un mois et demi de siège de Massisa, et installe pour quelque temps son quartier général à Césarée de Cappadoce (cf. M. CANARD, *Histoire de la dynastie des H'amdanides*, p. 819-821).

11. YAHIA D'ANTIOCHE, *PO* 18, p. 793.
12. *Ibid.*, p. 796-797.
13. *Ibid.*, p. 795-796.
14. *Ibid.*, p. 814-815.
15. *Ibid.*, p. 822-823.
16. ABU'L-FÉDA, *in* LÉON LE DIACRE, Bonn, p. 387 (anno 335). On sait que l'*Histoire* d'Abu'l-Féda, démarquage au début du XIVe siècle de celle d'Ibn Wasil, n'est traduite en français dans le *Recueil des Historiens des Croisades* (I, p. 1-186) qu'à partir de l'année 485/1092-3.
17. YAHYA d'ANTIOCHE, *PO* 18, p. 794.
18. YAHYA d'ANTIOCHE, *PO* 23, p. 354-356 ; BAR HEBRAEUS, *Chron. syr.* trad. Budge, p. 174.
19. YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 18, pp. 794, 795-796 (Massisa et Tarse).
20. *Ibid.*, p. 794.
21. *Ibid.*, p. 797.

du Nil[22] ; mais en Cilicie et en Syrie, la mauvaise conjoncture qui affecte la Méditerranée orientale dans son ensemble pendant une dizaine d'années est transformée en catastrophe par les destructions de la guerre et les déplacements de populations.

Le résultat le plus clair, pour nous le plus important, est que la frontière, qui pendant plusieurs siècles avait été un élément essentiel de la définition géographique, politique, idéologique aussi bien de Byzance que de l'Islam, au lieu d'être repoussée par l'avance byzantine, cesse tout simplement d'exister. Entre les deux Empires, qui se touchaient jadis au petit fleuve Lamos, la « reconquête » a créé une zone intermédiaire, un entre-deux contrôlé provisoirement par Byzance, mais dont la réalité indépendante ne va cesser de se confirmer. Ce sera, à la fin du XIe siècle, la terre d'élection des croisés.

A la tactique de reconquête succède une politique démographique, mise en œuvre par Nicéphore Phokas lui-même, poursuivie ensuite par Jean Tzimiskès et Basile II.

Elle concerne d'abord les musulmans des régions conquises. Il semble que, dans certains cas, les habitants des villes reviennent après un bref exode, ou restent sur place au prix, parfois, d'une conversion au christianisme. Tarse, une des villes les mieux traitées, offre un bon exemple : quelques musulmans refusent de partir et professent le christianisme, « beaucoup » reviennent après la guerre et la famine et acceptent le baptême soit pour eux-mêmes, soit pour leurs enfants, s'assimilant aux minorités ethniques chrétiennes qui, elles, sont restées sur place[23]. Ce problème des conversions apparaît dans une clause du traité conclu entre Byzance et Alep en 965 : l'autorisation est reconnue pour un musulman de devenir chrétien et réciproquement[24] ; mais il est bien difficile d'en évaluer l'importance, moindre assurément en milieu rural que dans les villes. Bien des villages sont restés musulmans, comme ceux dont les habitants se révoltent vers 1007 sous la direction du derviche al-Açfar, prennent Šaizar et sont défaits sous Antioche[25].

Au demeurant, ces mentions sont rares, comparées à celle de musulmans qui, faute d'avoir pu fuir assez loin et après avoir échappé aux massacres, sont « déportés en terre romaine », « conduits dans le pays des Grecs ». Même s'ils n'inspirent pas entièrement confiance, les chiffres cités par Yahya d'Antioche et Bar Hebraeus indiquent une politique systématique.

22. *Ibid.*, p. 812.

23. Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 171 ; Abu'l-Féda, *in* Léon le Diacre, Bonn, p. 386-387 (anno 354).

24. Kamal al-Din b. al-Adin, *Histoire d'Alep*. N'ayant pu avoir recours à l'édition de S. Dahan (Damas, 1951-1954), nous nous référons aux extraits en traduction latine donnés dans l'édition de Léon le Diacre, Bonn, p. 393. Sur la clause du traité avec Alep concernant les conversions, voir l'analyse de M. Canard, *Histoire de la dynastie des H'amdanides*, p. 834 (nº 11).

25. Yahya d'Antioche, *PO* 23, p. 466.

A Alep en 962, 12.000 Romains sont libérés et 10.000 femmes et enfants musulmans emmenés en captivité[26] ; en 965, 200.000 habitants d'Adana, Mopsueste/Mamistra, Kafarbaiya, hommes, femmes et enfants qui ont échappé au massacre, sont conduits « en terre romaine », et le passage de cette foule lamentable sous les murs de Tarse provoque la reddition de la place[27] ; en 966-967, 800 prisonniers sont faits à Kafartuta[28] ; dans la région d'Antioche, avant la prise de la ville, 12.000 hommes, femmes et enfants sont pris et déportés[29] ; en 968, lors de la grande campagne syrienne de Nicéphore Phokas, 100.000 jeunes femmes et enfants sont ramenés enchaînés dans l'Empire (les hommes ont été massacrés, les vieux libérés)[30]. Sous Basile II les indications abondent à nouveau : 10.000 prisonniers sont ramenés d'Émèse[31] ; Bourtzès emmène les habitants révoltés de Laodicée « prisonniers dans le pays des Grecs »[32] ; lors de la campagne de 999 contre Tripoli, Byblos et Beyrouth, de nombreux prisonniers sont expédiés dans l'Empire byzantin par bateaux[33]. En 1030 encore, Nicétas de Mistheia fait prisonniers 10.000 habitants de Rafaniya.

Complétant les effets de l'exode spontané, la déportation a donc pour but d'effacer l'Islam des territoires conquis. Telle est la politique de Nicéphore Phokas[34], et Basile II n'obéit pas à une autre préoccupation lorsqu'il refuse l'entrée dans l'Empire « à la grande nation de Hamtoun, qui

26. BAR HEBRAEUS, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 168.
27. *Ibid.*, p. 170 ; ABU'L-FÉDA, *in* LÉON LE DIACRE, Bonn, p. 386 (anno 354).
28. BAR HEBRAEUS, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 172.
29. *Ibid.*
30. *Ibid.* ; KAMAL AL-DIN, *Histoire d'Alep*, *in* LÉON LE DIACRE, Bonn, p. 390.
31. BAR HEBRAEUS, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 180.
32. YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 23, p. 439.
33. *Ibid.*, p. 458.
34. On en trouve l'écho dans la *Tactique* de Nicéphore Ouranos (J.-A. de FOUCAULT, *op. cit.*, pp. 298-299, 302-303) : chap. 65, § 12 « Tu t'adresseras en ces termes à ceux qui sont dans la place : « Si vous consentez de bon gré à nous livrer la place, vous conserverez même vos biens ..., si vous n'agissez pas ainsi maintenant... l'armée des Romains vous emmènera prisonniers avec vos biens » ; mais un peu plus loin il paraît exclu que les musulmans restent sur place une fois la ville prise ou livrée : § 23 « ... il peut arriver que les ennemis pris de peur proposent de livrer la place contre la garantie qu'on les laisse s'en aller où ils voudront. S'il y a lieu de craindre qu'un renfort de troupes vienne à leur secours, et si la place compte une nombreuse garnison, est solide et difficile à emporter, il convient alors de souscrire à leur demande et de recevoir la place sans coup férir, et quant à eux de les laisser s'en aller où ils veulent » (c'est le cas pour Tarse) ; § 24 « Mais s'il n'y a aucun espoir que leur vienne du secours de quelque part ..., alors le commandant en chef mettra tout en œuvre pour enlever la place par les armes. Après quoi il leur garantira la vie sauve, rien de plus ; quant à eux et leurs familles, l'armée romaine les emmènera prisonniers et se partagera leurs biens. Si les choses se passent ainsi, la nouvelle s'en répand partout et les autres places de Syrie que tu t'apprêtes à attaquer tombent au pouvoir des Romains sans coup férir ».

habite la plaine de Syrie » et cherche à émigrer en territoire « grec »[35]. Resterait à savoir ce que deviennent tous ces captifs dont Yahya d'Antioche dit curieusement — sous l'année 968 — qu'ils sont « distribués par catégories », et dont Léon le Diacre note seulement qu'ils sont « envoyés en esclavage »[36]. Esclaves musulmans comme il y a des esclaves chrétiens en terre d'Islam? Skylitzès le confirme en évoquant une forte augmentation de la main-d'œuvre servile à cette époque à Byzance[37]. Soldats musulmans, dont les contingents soutiennent Bardas Sklèros?[38] Population urbaine, pour laquelle on restaure la mosquée de Constantinople[39]? C'est surtout le monde agraire qui absorbe ceux de ces prisonniers qui ne sont ni échangés, ni rachetés[40]. Léon le Diacre décrit avec des sentiments mêlés les terres fertiles gagnées sur l'Islam par l'armée, au prix de sa sueur et de son sang, et acquises par Basile le parakoimomène[41] : il fallait, sur ce grand domaine, et sur tous ceux qui se constituent alors dans des zones plus ou moins désertées, d'assez nombreux parèques.

C'est surtout aux non-musulmans qu'on demande de combler le vide. D'importants mouvements démographiques et changements ethniques

35. Asolik de Tarôn, III, 16, trad. Macler, p. 65-66 : Macler (p. 65, n. 1) comprend qu'il s'agit de la dynastie des H'amdanides, J. Laurent, *Byzance et les Turcs seldjoucides dans l'Asie occidentale jusqu'en 1081*, p. 21, n. 4, parle de la tribu de Hamtankh, mais Hamtankh, pluriel de Hamtan, désigne de toute évidence les H'amdanides.

36. Yahya d'Antioche, *PO* 18, p. 815 (faut-il comprendre par catégories de prisonniers, ou par catégories de bénéficiaires ?) ; Léon le Diacre, Bonn, p. 53.

37. Skylitzès, éd. Thurn, p. 250 : les victoires de Léon Phokas, en 960, permirent de ramener à Byzance une telle masse de prisonniers que « les maisons des villes et les campagnes eurent des esclaves à profusion » (τῶν δὲ ἁλόντων καὶ ἐν τῇ πόλει πεμφθέντων τοσοῦτον ἦν τὸ πλῆθος ὡς πληρῶσαι δούλων καὶ τὰς ἀστικὰς οἰκίας καὶ τοὺς ἀγρούς). Il est fait mention des esclaves fugitifs musulmans et chrétiens dans le traité conclu entre Alep et Byzance : Kamal al-Din, *Histoire d'Alep*, *in* Léon le Diacre, Bonn, p. 393. Cf. M. Canard, *Histoire de la dynastie des H'amdanides*, p. 834 (nº 12) ; le même auteur a rassemblé les sources arabes qui donnent des indications sur les campagnes de la « reconquête » et notamment sur le nombre et le sort des prisonniers (*Recueil de textes relatifs à l'émir Sayf al-Daula le H'amdanide*, Alger-Paris, 1934).

38. Yahya d'Antioche, *PO* 23, pp. 372, 421, 427. Mais il s'agit plutôt de contingents extérieurs à l'Empire.

39. Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, pp. 203, 205-206.

40. En 966, après la prise de Tarse (août 965), Abu Firâs, prisonnier à Constantinople, négocie un échange de prisonniers au nom des H'amdanides ; il y a un excédent de 3.000 prisonniers en faveur de Byzance (ce qui paraît peu), pour lequel une somme de 20.000 nomismata est versée ; l'échange se fait en deux fois : cf. M. Canard, *Histoire de la dynastie des H'amdanides*, p. 823-824. Autres mentions d'échanges ou de rachats : Abu'l-Féda, *in* Léon le Diacre, Bonn, p. 387 (anno 355) ; Ibn Hauqal, un contemporain cette fois, parle des prisonniers musulmans rachetés qui ont acquis, pendant leur captivité, une bonne expérience des réalités byzantines, *Configuration de la terre*, trad. Kramers-Wiet, p. 192.

41. Léon le Diacre, Bonn, p. 176. On ne peut évidemment supposer une transformation de ces prisonniers en « stratiotes » selon les modalités connues pour l'époque précédente (Constantin Porphyrogénète, *De cerim.*, II, 44, 49, Bonn, pp. 660-661, 694).

s'opèrent dans les régions frontalières (Syrie, Mésopotamie, Cilicie) ou dans les régions sous-peuplées du centre de l'Asie Mineure (thèmes de Cappadoce, Charsianon, Lykandos), qui prennent le double aspect d'un courant d'immigration spontanée et d'une politique d'accueil concertée.

Une première question se pose : faut-il établir un parallélisme entre le reflux des musulmans à l'intérieur de l'Islam et l'afflux vers Byzance de chrétiens ayant jusque-là vécu en terre musulmane? Autrement dit, la « reconquête » est-elle l'occasion d'une sorte de regroupement religieux de part et d'autre d'une nouvelle frontière? La *Tactique* de Nicéphore Ouranos nous donne là-dessus le point de vue byzantin[42] : après avoir proposé aux assiégés une reddition immédiate, le général en chef devra « ajouter encore ceci à l'adresse de la place ' Tous les Magarites[43], Arméniens et Syriens de la place qui ne se seront pas réfugiés chez nous avant la prise de la place seront décapités! '. Voilà ce qu'il convient que tu dises à ceux qui sont dans la place ; cela crée de la discorde et des conflits parmi eux : les uns sont pour, les autres sont contre, et c'est tout profit pour nous ». Cette manœuvre de division ne fait pas appel au sentiment religieux, mais tente seulement d'éveiller chez l'ennemi des oppositions ethniques en distinguant les arabes des non-arabes, ou du moins les musulmans d'origine des chrétiens (Syriens, Arméniens) et des musulmans d'« adoption » (Magarites). Simple ruse de guerre ici, réalité sociale chez les chroniqueurs : le plus souvent, comme à Antioche, la guerre rompt la solidarité urbaine ; les musulmans fuient, les minorités chrétiennes restent, mais il ne s'agit pas d'une politique systématique de la part de Byzance.

Du côté de l'Islam, en dehors de quelques incidents provoqués en Syrie, en Égypte et jusqu'à Bagdad par l'avance des « Grecs » ou l'annonce du massacre de Nisibe[44], il n'y a pas de persécution, pas au point en tout cas de provoquer une émigration importante et continue. Les sources insistent au contraire sur le fait que la présence de juifs ou de jacobites à la tête de l'administration fatimide sous le califat d'al-Aziz (975-996) assure des avantages exceptionnels aux communautés non-musulmanes[45]. Ce qu'on

42. J.-A. FOUCAULT, *op. cit.*, p. 298-299 (= chap. 65, § 12-13). Rappelons que la *Tactique* de Nicéphore Ouranos fait de larges emprunts aux *Préceptes* de Nicéphore Phokas lui-même.

43. Il faut comprendre ici Magarites dans le sens d'anciens chrétiens devenus musulmans par apostasie.

44. YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 18, p. 808-809 (assassinat du patriarche d'Antioche, accusé de complicité avec les Byzantins) ; *Ibid.*, p. 797 ; *PO* 23, p. 355-356. Voir aussi BAR HEBRAEUS, *Chron. syr.*, trad. Budge, pp. 174 et 183 (émeutes antichrétiennes de 1001).

45. Voir sur ce sujet Jacob MANN, *The Jews in Egypt and Palestine under the Fatimid Caliphs*, I, p. 17-20 ; notons aussi l'appréciation de BAR HEBRAEUS, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 180 (anno 996, à propos de la mort d'Isa ibn Nestorius) : « A cette époque les chrétiens, sans avoir à apostasier, étaient nommés vizirs dans le royaume arabe des Égyptiens, ce qui n'est plus le cas de nos jours ».

appelle la « persécution » d'al-Hakim est une réaction contre cet état des choses, mais, si elle prend des aspects spectaculaires en raison de la personnalité du calife, ses effets démographiques ne doivent pas être grossis : elle commence vers 1009 et s'intensifie surtout après 1012 pour s'achever en 1020. L'édit pris par al-Hakim en 1013 afin d'éviter une émigration clandestine qui se produisait depuis trois ou quatre ans, autorise les juifs et les chrétiens à sortir du territoire fatimide en toute sécurité avec leurs biens ; et il faut croire que beaucoup émigrèrent alors vers Antioche, Laodicée « et dans d'autres villes du pays des Grecs »[46], mais très vite al-Hakim change d'attitude, permet aux apostats de revenir à leur foi, et Bar Hebraeus nous assure que « ceux qui avaient fui dans le pays des Romains retournèrent chez eux »[47]. Cet épisode bref et limité n'est donc pas à mettre en rapport avec le mouvement d'immigration dont nous allons maintenant parler, qui regroupe aux confins de l'Empire des communautés ethniques et religieuses comme celles des Arméniens ou des Syriens jacobites. Encore moins que la croisade un siècle plus tard, l'avance byzantine de la deuxième moitié du xe siècle ne dresse pas la chrétienté contre l'Islam.

L'immigration des Syriens jacobites.

Si les mécanismes et les conséquences de la conquête sont perceptibles plus clairement qu'ailleurs en Cilicie et en Syrie du Nord, on n'y peut guère étudier, faute de sources, les mouvements d'immigration avant la deuxième moitié du xie siècle. La documentation est meilleure, sur ce point, pour les régions mésopotamiennes ; le sort des villes n'y est guère différent, la dépopulation y est plus complète, l'effacement de la frontière plus dangereux. Une ville comme Mélitène, prise définitivement par Jean Kourkouas le 19 mai 934, garde d'abord ceux de ses habitants musulmans qui ont accepté de se convertir au christianisme, mais, avec ses murailles démantelées, elle est soumise jusqu'en 961-962 aux incursions périodiques des Hamdanides. C'est une zone à peu près totalement désertée que Nicéphore Phokas tente ensuite de repeupler[47bis].

46. Yahya d'Antioche, *PO* 23, pp. 506, 519.
47. Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 185.
47 bis. Sur Mélitène, voir E. Honigmann, art. Malatya, *Encyclopédie de l'Islam*, III (1936), p. 208-214, à compléter par *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches von 363 bis 1071*, Bruxelles, 1961 ; et, plus récemment, N. Oikonomidès « L'organisation de la frontière orientale de Byzance aux xe-xie siècles et le *Taktikon* de l'Escorial », *XIVe Congrès intern. d'Ét. Byz.*, Bucarest, 1974, I, p. 285-302 ; *Les listes de préséance byzantines des IXe et Xe siècles*, Paris, 1972, p. 356. Après 934, la région de Mélitène devient *kouratoreia* impériale, dépendant donc de l'un des deux curateurs centraux de Constantinople. Les fonctions fiscales y sont exercées par un *basilikos*, les fonctions militaires par un commandant (au début un arabe christianisé) qui prend le titre de stratège avec l'élévation de Mélitène au rang de thème.

Un passage de Michel le Syrien nous servira de point de départ : « Les patriarches qui se succédèrent dans notre Église orthodoxe depuis que les Arabes régnaient en Syrie, avaient résidé à Antioche, à Harran (Carrhes), à Kallinikos (ar-Raqqah), à Édesse. Depuis que les Grecs s'étaient à nouveau emparés de la Syrie, l'empereur Nicéphore, voyant Mélitène démantelée et dévastée, de même que Hanzit, se préoccupait d'y réunir des habitants ; mais les Romains n'étaient pas disposés à y habiter, par crainte des Taiyayê. Quelques-uns de ses conseillers lui suggérèrent d'y appeler les Syriens qui étaient dans les pays des Taiyayê et qui avaient coutume de vivre et d'habiter au milieu des deux peuples et des deux Empires. C'est pourquoi l'Empereur envoya chercher le patriarche Mar Jean, surnommé Sarigta, et lui promit, s'il repeuplait ces villes et réunissait des habitants à Mélitène, Hanzit et Clisura, et si le patriarche lui-même établissait sa résidence dans ce pays et n'allait plus dans l'Empire des Taiyayê, de faire la paix entre lui et les chalcédoniens et de promulguer un décret pour que ceux-ci ne molestassent plus notre peuple. Le patriarche, ayant reçu le sceau de l'empereur en confirmation de ces promesses, consentit à venir habiter dans ces régions pour deux raisons : d'abord pour s'éloigner du patriarche chalcédonien d'Antioche qui, depuis que les Romains dominaient en Syrie, molestait davantage les églises et pontifes de notre nation, et ensuite parce qu'il pensait que l'empereur tiendrait ses promesses... Le pays fut rempli d'hommes qu'il rassembla lui-même de tous côtés »[48]. Bar Hebraeus fait écho, et sur la teneur de l'accord conclu entre le patriarche et l'empereur, et sur ses conséquences : « Bientôt dans toute cette région les Syriens pratiquèrent leur culte... Les monastères se multiplièrent dans la région de Mélitène[49] ».

Quelles que soient les réserves à faire sur la notion, fort peu byzantine, de tolérance ou sur le rôle de Mélitène, qui ne mérite pas plus qu'Antioche le titre de résidence patriarcale[50], il reste que vers 965 un *sigillion* impérial fut probablement adressé à Jean Sarigta définissant une politique d'accueil aux Syriens jacobites[51]. Et Michel le Syrien énonce ou suggère les arrière-pensées de cette politique : le repeuplement de la région de Mélitène permettait de débarrasser celle d'Antioche récemment reconquise d'une communauté religieuse suspecte ; en faisant appel à un peuple qui « a coutume d'habiter entre les deux Empires » pour combler un vide démographique jugé préoccupant, Nicéphore Phokas lui demande de renoncer à son ambivalence naturelle : il veut reconstituer une frontière. Le problème que pose l'empereur et que ni lui, ni ses successeurs ne parviendront à résoudre, c'est

48. Michel Le Syrien, trad. Chabot, III, p. 130. Le texte est en partie repris dans E. Honigmann, *Le couvent de Barsauma et le patriarcat jacobite d'Antioche et de Syrie*, Louvain, 1967, p. 52-53.

49. Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. J. B. Abbeloos et Th. J. Lamy, I, col. 412 et 418.

50. E. Honigmann, *loc. cit.*

51. F. Dölger, *Regesten*, I, p. 90, n° 697, où la date proposée (*circa* 963) ne paraît guère fondée, et où l'analyse fait intervenir indûment les Arméniens.

de faire de ces hétérodoxes d'authentiques byzantins, de cette population d'entre-deux, définie par les ramifications de sa culture et de son Église, un peuple frontalier.

On appréciera l'importance et la progression de ce peuplement syrien d'après l'implantation des évêchés nouveaux et la multiplication des monastères[52].

Sans accorder à ce décompte une valeur absolue, on notera qu'une trentaine de sièges épiscopaux sont cités pour la première fois (ou cités à nouveau après une longue interruption) dans la *Chronique* de Michel le Syrien entre le patriarcat de Jean V (936-954) et celui de Jean X (1063-1072). Il ne s'agit pas toujours d'évêchés de première importance, mais souvent d'évêchés « satellites » qui montrent le renforcement des grands centres d'implantation et dessinent comme des régions :

Autour de Mélitène et en Arménie.

Arqa, évêché indépendant après 991
Claudia, dont le premier évêque est consacré entre 936 et 953
Goubbos, sur l'Euphrate, apparaît d'abord associé à Mélitène (Élie, en 957-958, « métropolite de Mélitène et de Goubbos »), puis possède des évêques autonomes à partir de 1042-1049
Hesn Patriq (la forteresse du patrice), apparaît entre 1058 et 1063
Hesna de Ziyad, évêques attestés vers 1027-1038 et 1074-1075
Qarna, au Nord de Hesna de Ziyad ; évêques mentionnés entre 936 et 985, plus tard entre 1004 et 1027
Tela de Arsinos, près de Hesna de Ziyad ; évêques attestés vers 1027-1030
Tela Qastra, à l'Est de Mélitène, mentionné comme évêque entre 986 et 991, puis associé à Laqabin entre 1004 et 1038
Laqabin, évêques mentionnés après 1038
Tel Patriq, figure dans les listes vers 1027-1030 et 1058-1063.

Région de Germanicée/Maraš.

Arabissos, évêques mentionnés entre 991 et 1002
Gihan, non loin du couvent de Barid auquel son nom est souvent associé, cité 6 fois entre 965 et 1038
Gudpaï, à quarante kilomètres de Maraš, mentionné une fois avec Karšena entre 1027 et 1030
Karšena, d'abord uni à Gudpaï, puis indépendant entre 1047 et 1066.

52. Pour une telle étude, la *Chronique* de Michel le Syrien sert de base. Les listes d'évêchés qu'elle donne sont analysées par J. B. Chabot, Les évêques jacobites du VIIIe au XIIIe siècles d'après la *Chronique* de Michel le Syrien, *Revue de l'Orient chrétien*, 4, 1899, p. 443-451, 495-511 ; 5, 1900, p. 605-636 ; 6, 1901, p. 189-219 (p. 207-219 : relevé des mentions de couvents). E. Honigmann a repris le travail d'identification et de chronologie dans *Barsauma* ; p. 93 et 106-107 : importance et difficulté d'utilisation des listes données par Michel le Syrien ; p. 112-156 : commentaire sur les 130 métropoles et évêchés.

Euphrate (en aval de Mélitène) et région de Samosate/Šamišat.

Birta et Gargar, mentionnés comme évêchés, isolément ou ensemble, de 986 à 1063 environ
Hesn Mansur, mentionné vers 1042-1057
Kaišum, évêques mentionnés à nouveau à partir de 1004 environ
Ra'ban, un évêque de Hadat et Ra'ban cité entre 1004 et 1027, puis des évêques de Ra'ban seul à partir de 1058-1063.

Dans la même période apparaissent ou réapparaissent les évêchés de Cyr-Quros, Doliché-Dolik, Sadad, Šaizar, Tzamandos/Simandu (Cappadoce), Hamam et Kalinag (Cilicie orientale). Il est, d'autre part, évident que beaucoup d'autres évêchés des régions mésopotamiennes, attestés précédemment, n'eurent une existence stable que dans la période qui nous intéresse.

Dans la même *Chronique* de Michel le Syrien, sur 161 monastères dénombrés, 56 sont cités pour la première fois entre le patriarcat de Jean V et celui de Jean X (936-1072)[53]. Presque tous sont à situer autour des grands centres reconquis par Byzance : Mélitène, Maraš, Édesse[54] ; leur fondation n'est pas seulement la preuve d'une immigration continue, mais aussi d'une exploitation économique du pays. Quelques-uns ont une histoire.

Couvent de Sergisiyeh :

En combinant les renseignements donnés par Michel le Syrien[55] qui reproduit la chronique écrite en 1024 par Lazare, moine de ce couvent, et la notice, inspirée de la même source, du *Chronicon ecclesiasticum* de Bar Hebraeus[56], on peut reconstituer ainsi la fondation et la première époque de cet important centre monastique :

1. L'initiative revient à un homme « d'illustre famille », originaire de Perse (Ušnu ?)[57], nommé Gayasa, qui résolut d'habiter en pays chrétien. Il arrive dans la région de Semaha et s'établit d'abord dans un monastère situé près de Tur Šenam (?), puis il franchit l'Euphrate et construit un premier couvent, dans le pays de Claudia, à la limite de la région de Goubbos, à proximité d'un village nommé Grégorianê.

2. Trois moines du couvent de Mar Anania à Mardê (Noé, Severus et Emmanuel) se joignent à Gayasa et le décident à déménager : ils trouvent (non loin de là), « aux confins du pays de Goubbos », un endroit propice, en milieu favorable. Les habitants les conduisent auprès du « gouverneur », le protospathaire Mar Joseph, surnommé Goumaya (Goumaios, indiquant la provenance de Gamoua dans le diocèse de Mardê, ou de Goumiae près d'Antioche ?)[58], qui contribue personnellement à la fondation d'un monastère sur le site définitif. L'église est construite « en bois et en brique » et des reliques des saints martyrs Serge et Bacchus y sont déposées, d'où le nom de Sergisiyeh ; les trois moines et leur higoumène se construisent aussi

53. Cette évaluation, qui n'a qu'une valeur indicative, repose sur l'inventaire de J. B. Chabot cité plus haut.
54. Ajoutons trois villes souvent citées à propos de fondations monastiques ou d'implantation d'églises : Arqa, Claudia, Clisura.
55. MICHEL LE SYRIEN, trad. Chabot, III, p. 124-127.
56. BAR HEBRAEUS, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 402-408.
57. Cf. E. HONIGMANN, *Barsauma*, p. 54, qui confond le monastère de Grégorianê et le monastère fondé en 958 « aux confins du pays de Goubbos ».
58. Hypothèses formulées par ABBELOOS et LAMY, *op. cit.*, col. 401-402.

des *cellae*. La fondation est datée du temps du patriarche Mar Dionysios (28 novembre 958-2 juin 961) et du métropolitain de Mélitène et de Goubbos Mar Elias (ordonné par Jean IV en 957 et mort sous le patriarcat de Dionysios), donc entre 958 et 961 ; et Bar Hebraeus précise : en l'an 1269 des Grecs (= des Séleucides), c'est-à-dire en 958 (sous Constantin Porphyrogénète).

3. Vient ensuite le temps de la prospérité et de la célébrité. Mar Gayasa dirige la communauté pendant douze ans. Avant de mourir (et d'être enterré dans le portique Sud de l'atrium), donc vers 969-970, il fait venir auprès de lui pour les initier à l'administration du monastère Jean de Maroun, qui va fonder la réputation du couvent « pour la doctrine, la lecture des Livres Saints, les commentaires et les discussions (c'est-à-dire l'exégèse) », et son disciple Elias, à qui revient le mérite d'avoir multiplié le nombre des moines et d'avoir attiré sur le modeste ermitage de Mar Gayasa une richesse qui se mesure à l'ampleur des reconstructions et au luxe nouveau de la décoration : l'église est reconstruite « plus grande et plus haute », son trésor s'accroît de « tentures, vases d'or et d'argent, livres ». Parmi les plus généreux donataires est compté le « gouverneur » et protospathaire Joseph, qui, à la fin de sa vie, se fit moine. Le patriarche Mar Jean Sarigta lui-même serait venu s'établir pendant quelques temps à Sergisiyeh avant d'en être chassé « par la jalousie des hérétiques »[59].

4. Elias part pendant deux ans au « désert » ; lui succède alors un certain Jean, qu'il avait nommé économe précédemment. Le nouvel archimandrite reste en fonction, même lorsque Elias revient au monastère pour y terminer sa vie après une retraite de deux années. Au temps de Jean se développent encore les activités de copie et d'enseignement, et surtout l'église est rebâtie une nouvelle fois : Dieu prédisposa à cet effet un moine de Harran nommé Emmanuel, disciple du maphrien Kyriakos, qui subvient, avec un don de 300 deniers (nomismata), aux frais de construction, et parvient à édifier en trois ans une église « en pierre et en chaux », pourvue de « trois autels », d'un large atrium à étage, de bâtiments annexes : cellules, réfectoires, hôtellerie, habitations pour les « docteurs », « étudiants et lecteurs ». L'inauguration a lieu du vivant d'Elias et de Jean de Maroun, au temps de Jean de Mélitène (ordonné par le patriarche Athanase, 986-1002/1003) et de Théodose de Germanicée/Maraš (ordonné par Jean VII 965-985). Le moine Emmanuel meurt peu après l'inauguration et est enseveli dans l'angle occidental de l'atrium en 1312 des Séleucides, c'est-à-dire en 1001. On peut conclure que la construction de l'église commence vers 997 et que l'inauguration se place vers 1000. Cet ensemble monumental est ensuite complété par certains travaux ; ainsi, au temps même de l'archimandrite Jean en 1001, Marouta/Marouthas, fils d'Élisée, riche marchand de Tagrit, venu à Sergisiyeh, amène l'eau jusqu'au grand atrium situé devant l'église et construit une citerne à l'Est de celle-ci pour que les moines puissent arroser leurs légumes.

Si la localisation du monastère dans le ressort de Goubbos reste incertaine, les étapes chronologiques de la fondation et du développement de la communauté sous ses trois premiers higoumènes sont en revanche bien marquées : elles coïncident avec ce que nous savons de l'essor de la région dans le demi-siècle qui suit l'avènement de Nicéphore Phokas.

Couvent de Barid.

La fondation du Couvent de Barid au lieu-dit Qarîré[60] est plus particulièrement liée à la « promesse » faite par Nicéphore Phokas à Jean Sarigta[61]. Le patriarche

59. Épisode difficile à placer dans le patriarcat de Jean VII, déporté à Constantinople en 969 et qui réside généralement au couvent de Barid, fondé par lui à cette date et où il meurt en 985. Le séjour de Jean Sarigta à Sergisiyeh serait à situer entre 965 et 969 ?

60. Les deux noms signifient « froid ».

61. Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 412.

en commence la construction (une église et un cœnobium) aussitôt après l'accord conclu avec l'empereur byzantin, il l'achève en l'an des Grecs 1280, soit en 969, à son retour de Constantinople (plus vraisemblablement en 970, puisqu'il est libéré par Tzimiskès après le 11 décembre 969). A ce moment, il se rend d'abord à Mélitène, puis au couvent de Barsauma, enfin dans son nouveau monastère de Barid, où il réside jusqu'à sa mort en 985 et où il est enterré[62]. Le successeur de Jean VII, le moine Lazare du monastère de Mar Aaron intronisé sous le nom d'Athanase en 986, réside lui aussi au couvent de Barid qu'il complète, agrandit et « décore »[63]. En 1029, Jean VIII Bar Abdoun y trouve refuge contre la persécution chalcédonienne, s'y cache et y est arrêté. Le couvent compte alors plus de mille moines, dont on craint qu'ils opposent une résistance[64]. Il semble donc que cet établissement monastique succède aux couvents de Tell'ada et Barsauma comme résidence officielle des patriarches jacobites entre le règne de Nicéphore Phokas et celui de Romain Argyre, c'est-à-dire pendant la période de « tolérance » byzantine.

Le couvent, que l'on aurait pu croire proche de Mélitène, se trouve associé dans la souscription d'un manuscrit syriaque de 1174 à l'évêché de Gihon/Gihan. Il est donc à placer sur le cours supérieur du Pyrame/Ceyhan, au Nord de Maraš, dans la région du Barid-Dag[65].

Église et couvent du Cursor.

A Mélitène même, c'est l'évêque métropolitain Ignatios, plus connu sous le nom d'Isaac Cursor[66], qui, à la même époque, se trouve à l'origine des deux grandes fondations qui portent son nom : celle d'un monastère dans les faubourgs, et celle d'une église dans la ville, qui est à ce point le signe et le symbole du renouveau jacobite que les chalcédoniens ne tardent pas à l'annexer[67]. Les dates se déduisent approximativement : Ignatios est consacré évêque de Mélitène par Jean VII Sarigta, entre 965 et 969, puisqu'il accompagne le patriarche à Constantinople pour les discussions qui ont lieu à cette date dans la capitale. Nous sommes donc, là encore, à l'époque de Nicéphore Phokas. Même si l'on suppose que la fondation du monastère est un peu antérieure, celle de l'église doit avoir lieu au temps où Ignatios est évêque, c'est-à-dire exactement au temps de l'« édit de tolérance ». Et pour comprendre l'importance de ces fondations, il suffit de relever que le futur patriarche Jean VIII Abdoun (1004-1030), originaire de Mélitène, prend l'habit monastique au couvent du Cursor à l'âge de dix-huit ans, lorsque Ignatios est encore en vie et dirige le monastère[68]. Nous saisissons là l'importance du « transfert » à Mélitène : les patriarches n'y résident peut-être que rarement, mais le plus marquant d'entre eux y naît et s'y forme.

62. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 130 = IV, p. 556 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 412-414.
63. Bar Hebraeus, *ibid.*, col. 416.
64. Michel le Syrien, *loc. cit.* ; Bar Hebraeus, *ibid.*, col. 424.
65. Si le site reste inconnu, la localisation a été l'objet d'une mise au point définitive de la part de E. Honigmann, *Barsauma*, p. 47 et n. 2, 53-54, 116.
66. Il est appelé par Michel le Syrien Isaac Rahata. Son surnom de Cursor lui vient de ce qu'il parcourait jour après jour les monastères de la montagne d'Édesse en distribuant des eulogies ; cf. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, pp. 130, 135-137 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 414-416.
67. Lors d'une première persécution qui suit de peu la mort du patriarche Athanase (1002-1003) et celle de Jean de Maroun (1003) ; cf. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 136 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 418.
68. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 137 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 422.

Couvent de Bar Gagaï.

Cette importante fondation ressemble à celle de Sergisiyeh, dont elle est pour ainsi dire la suite, animée par la personnalité, là encore, de Jean de Maroun[69].

Un tagritain du nom de Rabban Elias Bar Gagaï s'était fait moine, avait acheté un terrain dans la région de Mélitène et avait entrepris d'y construire un monastère. Les travaux, interrompus par sa mort, sont repris par un « homme de l'endroit », le patrice Eutychos « qui s'appelait avant Koulaib »[70]. Ce dernier doit être surtout le bailleur de fonds : pour s'occuper plus précisément des travaux et de l'avenir de la communauté, il invite Mar Jean de Maroun, lequel vient en effet en abandonnant Sergisiyeh, construit une église placée sous le vocable des Quarante-Martyrs et des cellules. En douze (Michel le Syrien) ou vingt-deux ans (Bar Hebraeus) de direction, Jean attire un très grand nombre de moines qui veulent se former aux sciences religieuses, et l'on a l'impression que le couvent de Bar Gagaï est complémentaire ou concurrent de celui de Sergisiyeh. Il constitue sans doute une sorte de séminaire, s'il est vrai qu'à son départ Jean y laisse 120 prêtres. Le prestigieux higoumène, à la recherche de la solitude, abandonne sa communauté, passe l'Euphrate, trouve refuge pendant quatre ans dans le couvent de Mar Aaron sur le mont Brika (« béni ») près d'Édesse. Après s'être rendu à l'inauguration de la nouvelle église de Sergisiyeh, vers 1000, il meurt dans un âge avancé en juin 1314 « des Grecs », soit 1003. Avec sa mort, avec celle, contemporaine, du patriarche Athanase, c'est une glorieuse génération qui disparaît et une nouvelle série de difficultés qui commence.

Des données chronologiques on peut déduire la date d'achèvement de la fondation: 977 ou 987. Le colophon d'un manuscrit de la Bible conservé à l'église de Mar-Tuma à Mossoul, et daté de 1013, permet en outre de préciser la localisation : le « monastère des Quarante-Martyrs connu sous le nom du Fleuve sec et de feu-Bar Gagaï » est proche de Mélitène, à proximité d'un pont sur le Tohma-Suyu[71].

A travers cette riche documentation apparaissent quelques indications importantes sur l'immigration syrienne.

Ses dates d'abord. Un certain mouvement est perceptible avant le règne de Nicéphore Phokas[72] : c'est entre 954 et 957 qu'est implanté le nouvel évêché de Tzamandos-Simandu, et la fondation du premier monastère de Sergisiyeh remonte à 958. Mais l'« accord » conclu entre l'empereur et

69. Pour l'histoire de cette fondation, cf. MICHEL LE SYRIEN, trad. Chabot, III, p. 126 ; BAR HEBRAEUS, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 408.

70. Le personnage paraît très important à travers l'œuvre de Yahya d'Antioche : Tzimiskès le fait patrice, confère à ses deux fils des titres byzantins, le nomme *basilikos* à Antioche, lui fait don d'un grand domaine dans la région (*PO* 23, p. 369) ; sous Basile II, il remet la ville d'Antioche à un représentant de Bardas Sklèros, le gouverneur et patrice Oubeidallah, rejoint Sklèros qui le nomme *basilikos* de Mélitène (p. 373-375) ; il est encore à la tête de Mélitène lorsque Bardas Sklèros revient de la cour califale en 987 et prend possession de la ville, base de départ de la nouvelle tentative d'usurpation (pp. 419-420). Brèves indications sur le personnage dans E. HONIGMANN, art. Malatya, *Encyclopédie de l'Islam*, III, p. 210.

71. E. HONIGMANN, *Barsauma*, pp. 80-81 ; J. LEROY, *Les manuscrits syriaques à peintures conservés dans les bibliothèques d'Europe et d'Orient*, Institut français d'Archéologie de Beyrouth, 77, Paris, 1964, p. 221 et n. 3.

72. E. HONIGMANN, *Barsauma*, p. 54.

Jean Sarigta ne se borne pas à reconnaître l'importance prise dans la région par la communauté syrienne ; il engage une politique et ouvre une période que clôt la persécution de 1029. Ses conséquences sont perceptibles : à la modeste fondation de Mar Gayasa en 958 fait suite le véritable essor de Sergisiyeh vers 969 ; c'est le temps des grandes fondations officielles, celles de Barid, du Cursor, de Bar Gagaï, qui ne se comprennent que dans le cadre d'une politique démographique suivant la « reconquête ». Si l'on en croit Michel le Syrien[73], le climat change quelque peu à la mort des grands pionniers de cette génération, vers 1003-1004, et se détériore tout à fait à l'avènement de Romain Argyre, c'est-à-dire avec la disparition de la dynastie macédonienne. Mais l'expansion syrienne ne paraît guère freinée par la persécution ; les fondations monastiques se poursuivent, même après le repli du patriarche en terre d'Islam, et le véritable coup d'arrêt est plutôt le sac de Mélitène, la « ville sans remparts »[73bis], par les Turcs en 1058, chanté par le moine Joseph et par le patriarche Jean X Bar Šušan comme un désastre national[74]. Alors est définitivement détruit le grand monastère de Bar Gagaï ; alors commence, en 1065, une lutte difficile contre le banditisme arménien[75], on fortifie les monastères de la région de Goubbos et de Claudia, celui de Barsauma est pourvu en 1069 de deux tours[76]. La région se met en auto-défense, elle est rapidement submergée après Mantzikert.

Récits et anecdotes concordent : l'immigration syrienne n'a pas un caractère catastrophique ; Elle est continue et elle est riche. Les grands fondateurs, Mar Gayasa venu de Perse, le moine Emmanuel venu de Harran mais disciple du maphrien de Tagrit, Rabban Elias Bar Gagaï tagritain lui aussi sont d'« illustre famille », en tout cas aisés. Nombreux sont les marchands qui émigrent de l'Islam vers Byzance ; ils viennent relativement de loin et « franchissent l'Euphrate » avec beaucoup d'or, bien accueillis par ces « patrices » ou gouverneurs locaux, eux aussi fortunés, dont on ne sait trop s'ils sont des notables syriens reconnus par Byzance ou d'authentiques fonctionnaires byzantins. Un épisode confirme cette impression de prospé-

73. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 136 ; voir plus bas.

73 bis. Les remparts avaient été détruits en 934 par les byzantins ; ils sont reconstruits sous Constantin Doukas, aux frais des habitants, sans doute vers 1060.

74. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 158-159 ; Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 212-213. En 1058, 3.000 hommes, sous le commandement de l'émir Abu Dinar, pillent Mélitène pendant dix jours et déportent une grande partie de la population qu'un coup de main heureux permet de délivrer ; de nouvelles attaques des Turcs se produisent sous Isaac Comnène (1057-1059) : une partie des habitants sont emmenés prisonniers. La reconstruction des murailles (vers 1060-1061) met la ville provisoirement à l'abri, mais la région reste soumise aux incursions.

75. Banditisme des Benê Bazrig/Kazrig, nouveaux venus : Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 162 ; Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 217.

76. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 169 ; Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 217 ; E. Honigmann, *Barsauma*, p. 47-48.

rité : sous l'année 990 d'après Michel le Syrien et Bar Hebraeus[77], arrivent dans la région de Mélitène des jacobites qui émigrent en raison des « exactions » du gouverneur arabe de Tagrit, c'est-à-dire pour obtenir, dans l'Empire byzantin, un statut fiscal plus avantageux. Parmi eux se trouvent les trois fils d'Abu Imran, dont la fortune fabuleuse sert à la construction de nombreux monastères (œuvre de piété, sans doute, mais aussi investissement foncier). Leur richesse devient légendaire : Basile II les aurait forcés à prendre en charge la frappe du monnayage d'or (Bar Hebraeus) ; il serait venu lui-même leur emprunter 100 *kentènaria* d'or (720.000 nomismata), qu'il aurait remboursés ultérieurement ; l'aîné de cette « dynastie » transplantée, Abu Salim, se substitue aux autorités pour négocier avec les Turcs le rachat de 15.000 chrétiens de la région au prix de 5 nomismata par tête. Seule cette dernière indication paraîtra vraisemblable, mais les autres gardent la trace d'importants déplacements de capitaux et peut-être d'un commerce de l'argent passé de l'Islam, où il est habituel, à Byzance, où il l'est moins.

On aimerait connaître l'importance de ce mouvement d'immigration, et préciser son caractère ethnique : purement syrien ou composite? Un excellent témoignage nous est donné par Michel, évêque de Tanys en Égypte, qui visite Mélitène au temps de Jean Mar Abdoun, avant la déportation du patriarche jacobite à Constantinople, soit entre 1004 et 1029[78]. Il dénombre 56 églises « orthodoxes » (c'est-à-dire jacobites), desservies par un clergé nombreux pour une communauté évaluée — avec une exagération évidente — à 60.000 hommes sans compter les femmes et les enfants[79]. Retenons seulement la forte impression qu'a produite Mélitène sur un visiteur habitué pourtant aux villes populeuses et prospères de l'Égypte fatimide. En dehors des Syriens jacobites, Michel de Tanys fait allusion aux « melchites », qui ont « aussi » un métropolite dans la ville et qui, au moment où il écrit, ont commencé à persécuter les jacobites avec l'accord de Romain Argyre. Il n'est nulle part question d'Arméniens, et l'on ne doit pas croire que l'auteur les compte parmi les « orthodoxes », ce que ne font jamais les contemporains. C'est sur le seul témoignage d'Ibn Hauqal[79bis] que repose

77. MICHEL LE SYRIEN, trad. Chabot, III, p. 145-146 ; BAR HEBRAEUS, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 178. Sur la richesse de Mélitène, cf. S. VRYONIS, *Decline of Medieval Hellenism*, p. 17-18.

78. L'auteur écrit après l'arrestation de Jean Abdoun, mais lors de sa visite il a vu le patriarche à Mélitène ; *in* ASSEMANI, *Bibliotheca orientalis*, II, p. 146-150.

79. Une ville comme Édesse compte environ 35.000 habitants au temps de la première croisade, cf. S. VRYONIS, *Decline of Medieval Hellenism*, pp. 18 et 28-29. Avec raison, l'auteur estime que l'importance de Mélitène est comparable à celle d'Édesse.

79 bis. IBN HAUQAL, *Configuration de la terre*, trad. Kramers-Wiet, I, p. 179 : Mélitène « est actuellement une des villes les plus fortes qui soient aux mains des byzantins. Elle est habitée par des Arméniens ». On expliquera facilement l'erreur d'Ibn Hauqal en pensant au rôle de Mélias/Mleh et de ses soldats arméniens dans la prise de Mélitène en 931, puis en 934 : il est facile, pour un écrivain arabe, de confondre garnison et population.

l'opinion généralement admise que la région de Mélitène s'arménise tout au long des xe et xie siècles[80] ; en réalité les textes ne font apparaître de façon massive les Arméniens qu'après les premières attaques turques et à la faveur de l'insécurité qui s'installe dans le pays : ce sont d'abord les bandits Benê Kazrig, vers 1065, élément ethnique à peu près isolé à cette date, en rébellion contre l'administration impériale, auxquels les « chefs de Mélitène » font concéder par diplôme impérial quatre villages dans la région de Goubbos et de Claudia dans l'espoir qu'ils s'y fixeront[81]. Cette bande et quelques autres (notamment vers Maraš) prennent de plus en plus d'audace, multiplient les attaques contre la population civile et les riches monastères, jusqu'au moment où la décomposition de l'armée et de l'administration byzantines permet à des aventuriers comme Philarète de les utiliser à leur profit[82]. Mais même alors, l'établissement de « dynastes » arméniens dans les villes mésopotamiennes ne suppose pas toujours un profond changement ethnique : en 1096, Gabriel, le maître arménien de Mélitène, ne fait assassiner l'évêque syrien de la ville, Jean Bar Sabouni, partisan d'une reddition aux Turcs, qu'après avoir évalué le risque d'un soulèvement de la population, dont le récit laisse entendre qu'elle est encore à forte dominante syrienne[83].

Un dernier aspect mérite d'être dégagé : celui d'une floraison culturelle que les chroniques évoquent comme un âge d'or. Les grandes fondations patriarcales, épiscopales, monastiques décrites plus haut, seraient sans doute, s'il en restait quelque chose, des témoins architecturaux aussi importants qu'à l'époque précédente l'ensemble du Tur Abdin. Sans entrer dans le détail d'une étude qui reste à faire, notons d'abord une convergence des dates : vers 970, construction du monastère de Barid, du monastère et de l'église du Cursor, de la deuxième église de Sergisiyeh ; vers 980-1000, construction du monastère de Bar Gagaï et des bâtiments définitifs de

80. Voir par exemple E. Honigmann, *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches*, p. 64-65 : sous Léon VI, le grand nombre des réfugiés arméniens comme Mélias/Mleh ou les frères Baasakios/Wasak ; *id.*, art. Malatya, *Encyclopédie de l'Islam* ; M. Canard, *Histoire de la dynastie des H'amdanides*, p. 735-736 ; P. Charanis, The Armenians in the Byzantine Empire, *Bysl.*, 22, 1961, p. 215-216 : « It is known... that Armenians and Syrian Jacobites were used by Nicephorus Phocas to repeople Melitene which had become virtually deserted ». A titre de comparaison, notons qu'Édesse compte 20.000 Syriens, 8.000 Arméniens, 6.000 « Grecs » et 1.000 Latins en 1071-1072 d'après Sawiras ibn al-Mukaffa (cité par S. Vryonis, *Decline of Medieval Hellenism*, p. 18, n. 103).

81. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, pp. 162-163 ; Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 217. Ils s'attaquent notamment aux monastères de Sergisiyeh et de Barsauma ; le gouverneur leur concède des terres incultes.

82. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 173.

83. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 185-186. Bar Hebraeus évoque une mutation ethnique à propos du couvent de Lazare, dans la région de Goubbos, « qu'habitent maintenant des Arméniens » (*Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 434).

Sergisiyeh[84]. Ce dernier exemple permet de tracer les étapes d'un développement architectural ; 958, ermitage de Gayasa, construit en brique et en bois (entendons : murs de brique et couverture en charpente) ; peu après 970, sans variation notable de plan, nouvelle église agrandie, plus « haute » (avec tribunes?) et surtout plus richement décorée, grâce à la générosité du protospathaire Joseph et au renom de l'archimandrite Elias ; 997-1000, intervention d'un spécialiste, le moine Emmanuel, qui apporte une technique (« orientale »?) et de l'argent (coût des nouvelles constructions : 300 nomismata). Il « circule et trouve de la pierre, creuse et trouve de la chaux » ; les murs de la nouvelle église sont montés en pierres, crépis et blanchis à l'intérieur et à l'extérieur ; autres précisions à déduire des textes : couverture en briques estampillées (coupole?), trois autels, vaste atrium avec phiale, vaste bâtiment à étage sur le côté Sud pour les professeurs, élèves et copistes, cellules, réfectoire, hôtelleries, citerne et jardins au Nord de l'Église[85]. Il y a un temps de l'initiative privée, un temps de la générosité publique, un temps enfin de l'architecture.

Deux monastères au moins sont des foyers intellectuels et des centres de copie dont l'influence a été grande. Mar Jean (disciple) de Maroun, « supérieurement instruit dans la doctrine de Mar Amaquîm, la grande souche de la montagne d'Édesse »[86], aussi savant en dialectique et en sciences profanes qu'en théologie et en exégèse[87], est le grand inspirateur du couvent de Sergisiyeh (entre 969 et 977/987) et le véritable fondateur du couvent de Bar Gagaï (entre 977/987 et 999). En ces deux endroits, il fonde de véritables écoles où est formé le clergé (il y a 120 prêtres à Bar Gagaï en 999) qui ralliera à l'« orthodoxie » jacobite tant de chrétiens de la région, inquiétera les chalcédoniens de Mélitène, embarrassera les théologiens de Constantinople[88]. De Sergisiyeh on dit ce qu'on disait du Stoudios : « on trouvait un livre à la main de quiconque était dans le monastère. Il y avait de nom-

84. Notons encore, en 1024, la construction d'une nouvelle église au couvent de Barsauma par Mar Abraham, évêque de Clisura : Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 147 ; E. Honigmann, *Barsauma*, p. 47.

85. Les descriptions de Michel le Syrien et de Bar Hebraeus sont imprécises et souvent contradictoires. D'autre part, il manque, pour cette époque et cette région, des éléments de comparaison (le livre de J. M. Fiey, *Mossoul chrétienne*, Beyrouth, 1959, n'est qu'une monographie régionale). Signalons l'intéressant article de G. Boudoyan et M. Thierry, Les églises de Thil (Korluca) dans le Vilayet de Tunceli (Turquie), *Revue des Études arméniennes*, 9, 1972, p. 179-191 : cette étude, qui montre que le temps des voyages n'est heureusement pas révolu, fait connaître trois petites églises d'un site qui doit être celui de l'évêché jacobite de Tela de Arsinos. L'une d'entre elles (l'église triconque) est datée par une inscription en syriaque de 968. Même si l'on ne trouve de parallèles architecturaux qu'en Arménie, je ne crois pas qu'il faille compter comme des monuments de l'art arménien ce groupe d'églises que leur site, leur épigraphie, leur date désignent comme syriennes.

86. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 124-126.

87. Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 404-406.

88. Voir plus bas.

breux copistes dans le monastère »[89]. Il reste de cette activité des témoignages et aussi des témoins pour la fin du xe siècle et la première moitié du xie siècle. Pour nous en tenir à quelques manuscrits datés provenant de la région de Mélitène, citons :

— Un évangéliaire héracléen conservé au couvent Saint-Marc de Jérusalem, copié au couvent de Bar Gagaï en 994[90].

— Une Bible qarqafienne conservée à l'église syro-catholique de Mar-Tuma à Mossoul, dont le colophon nous apprend qu'elle a été copiée en 1013 au couvent de Bar Gagaï, « au temps du patriarche Mar Yuhanna d'Antioche de Syrie (Jean VIII Abdoun), de Mar Zacharie d'Alexandrie, de Mar Isaac, évêque d'Arqa... »[91].

— Un autre évangéliaire héracléen, conservé à la Bibliothèque patriarcale d'Homs, dont le colophon précise la date, 1054, et la provenance : « Achevé à Mélitène, ville bénie, à l'époque de notre patriarche Yuhannan (Jean IX) d'Antioche de Syrie, de Mar Christodoulos d'Alexandrie et de sa sainteté notre métropolite de la susdite Mélitène, Mar Yuhannan, illustre en Dieu »[92].

A la même époque, vers 988 d'après Bar Hebraeus, Jean, le nouveau supérieur et évêque de Qartamin, rétablit dans le Tur Abdin l'écriture estranghelo oubliée depuis plus d'un siècle, l'enseigne à son neveu Emmanuel qui copie pour son couvent 70 codices de l'Ancien et du Nouveau Testament ainsi qu'un homéliaire en trois livres, ouvrages sans équivalent nulle part[93].

Nous sommes maintenant en mesure de répondre à la question que suggérait le passage de Michel le Syrien sur la politique de Nicéphore Phokas : le déplacement du centre de gravité de l'Église jacobite et du peuplement syrien vers les régions « byzantines » de Mélitène - Maraš - Édesse a-t-elle eu les conséquences politiques que semblait en attendre l'empereur, la reconstitution d'une frontière et la fixation dans les limites

89. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 125-126.

90. Signalé par J. Leroy, *Les manuscrits syriaques à peintures*, p. 221, n. 3.

91. *Ibid.*, p. 219-224.

92. Une notice complète ces indications en signalant que le manuscrit a été confié au couvent de Barsauma, et elle cite comme évêques importants de la région ceux d'Édesse, de Hesna de Ziyad, d'Arqa, de Clisura, d'Arsamosat ; cf. J. Leroy, *op. cit.*, p. 225-233. Le même auteur étudie d'autres manuscrits syriaques enluminés des xe-xie siècles de provenance inconnue : un homéliaire, le *Vat. syr.* 118 (p. 233-235), un recueil de memrê qui a peut-être été composé à Mélitène (p. 237-241).

93. Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 418-420 et n. 1 sur la nature de ces manuscrits. Voir également F. Nau, Notice historique sur le monastère de Qartamin, *Actes du IVe Congrès international des Orientalistes (Alger, 1905)*, Paris, 1907, II, p. 72 ; H. Pognon, *Inscriptions sémitiques de la Syrie, de la Mésopotamie et de la région de Mossoul*, Paris, 1907, p. 48. Notons, à propos de cet ouvrage, que l'enquête épigraphique, assez riche pour le Tur Abdin, est fort décevante pour la région de Mélitène.

de l'Empire d'une population d'entre-deux? Tout au contraire. Comme en fait foi le colophon de 1013, Jean Abdoun et ses prédécesseurs, malgré leur installation à Mélitène, gardent le titre officiel de « patriarche d'Antioche de Syrie (ou d'Antioche et de Syrie) » ; ils restent donc, en droit, les anti-patriarches de l'Orient romain ancien, avec une juridiction qui correspond à des limites politiques antérieures à la conquête arabe. Cette juridiction a peut-être perdu de sa netteté, mais le remodelage de l'Empire byzantin ne la transforme pas plus que n'avait fait l'apparition de l'Islam : la seule concession politique reste la distinction entre le patriarche d'Antioche et le maphrien de Tagrit, sa doublure pour les Églises jacobites de Perse[94].

La puissante communauté syrienne immigrée en territoire byzantin ne s'assimile pas à l'Empire ; sa vraie géographie, à l'image de la hiérarchie jacobite elle-même, s'organise autour d'un axe Antioche-Tagrit, mais étend très au-delà ses réseaux. L'archimandrite Élias, après avoir assuré la prospérité de Sergisiyeh et avant d'y revenir pour terminer ses jours va, avec l'évêque de Samosate, visiter les moines jacobites de Syrie, de Mésopotamie, de Palestine, d'Égypte[95]. Les références des colophons sautent aisément de Mélitène à Jérusalem et à Alexandrie, transgressant les frontières politiques.

Réactions byzantines à l'expansion syrienne.

Michel le Syrien et Bar Hebraeus accusent Nicéphore Phokas d'avoir presque aussitôt trahi sa « promesse », et une lettre de Jean VII Sarigta au patriarche copte d'Alexandrie Mar Mina/Mènas, conservée en version arabe, confirme et précise leur récit[96]. L'empereur, au retour de sa dernière expédition en Syrie-Palestine (968-969), aurait emmené avec lui à Constantinople le patriarche jacobite et quatre évêques dépendant de lui : Sargis/Serge, métropolite d'Apamée de Syrie, Yakub/Jacques, métropolite de Simandu/Tzamandos, Constantin de Germanicée/Maraš et Yuhannan/Jean évêque de Zibatra (ou, selon Michel le Syrien, Thomas de Jérusalem, frère de l'archimandrite de Barid). En deux mois (juin-juillet 969, si la chronologie est précise) vingt et une séances synodales ont lieu sous la présidence du patriarche de Constantinople, au cours desquelles les jacobites « ont le dessus dans les discussions ». Impatienté, l'empereur leur impose alors la soumission ou l'exil. Jean Sarigta est mis en prison (août 969?), mais quatre mois plus tard Nicéphore Phokas est assassiné par Jean Tzimiskès (10-11 décembre 969) et le premier souci du nouvel empereur est de le libérer et de rappeler d'exil ses évêques et disciples. Le patriarche jacobite rejoint donc Mélitène, s'installe au monastère de Barid, dont la construction est

94. Voir sur ce sujet P. Kawerau, *Die jakobitische Kirche im Zeitalter der syrischen Renaissance*, Berlin, 1955, p. 11-30 ; E. Honigmann, *Barsauma*, p. 93-100.

95. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 126.

96. *Ibid.*, p. 131 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 412-414, Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, II, p. 139 ; cf. E. Honigmann, *Barsauma*, p. 55.

alors achevée, et tout semble rentrer dans l'ordre. Y a-t-il eu « persécution »? Plutôt échec d'une tentative d'union, qui indique bien les limites de la politique d'accueil de Byzance et de ce que les sources jacobites interprétaient comme une promesse de tolérance. Il n'y a pas en réalité contradiction dans l'attitude de Nicéphore Phokas ; l'accueil des Syriens pose un problème d'assimilation qui renvoie forcément à la notion d'orthodoxie constantinopolitaine comme au seul principe d'unité politique de Byzance. Nicéphore Phokas et Jean Tzimiskès, dans cette dialectique de la « tolérance » et de la « persécution », diffèrent par leur sens de l'opportunité.

Mis à part l'incident de 969, les sources hétérodoxes dans leur ensemble étendent du reste l'ère de paix religieuse jusqu'à la mort de Basile II (et même au règne de Constantin VIII), établissant une relation qui leur paraît d'évidence entre tolérance et victoires, persécutions et échecs militaires. C'est le premier empereur vaincu, Romain Argyre, qui, au retour d'une campagne désastreuse, découvre l'hérésie dans l'Empire et décide d'y mettre un terme[97]. L'explication donnée est soit providentielle : Dieu récompense la tolérance par la victoire et punit l'intolérance par la défaite, soit psychologique : les Romains, vaincus au dehors, se vengent lâchement sur des « ennemis » de l'intérieur. Peu importe dans quel sens joue le lien causal ; il associe fort justement tolérance et expansion, persécution et défensive.

Et cette « tolérance » est située non pas au plan local, mais au niveau de l'empereur. La « jalousie » et l'hostilité des chalcédoniens de Mélitène à l'égard des jacobites peut varier, mais elle est considérée comme normale[98]. Normale aussi l'hostilité de ce rival en titre qu'est le patriarche chalcédonien d'Antioche : là encore, après avoir noté qu'Agapios, à peine entré en fonction, chasse d'Antioche les Syriens et les Arméniens, on admire que Mar Athanasios lui inspire assez de respect pour faire cesser quelque temps la persécution[99]. Le seul vrai critère est celui de l'accueil réservé par l'empereur aux plaintes et aux demandes d'intervention. Nicéphore Phokas avait promis — dit-on — d'imposer la paix entre jacobites et chalcédoniens, Tzimiskès abandonne la poursuite contre Jean Sarigta, Basile II a pour habitude de ne pas tenir compte des dénonciations[100], et nous verrons que Constantin VIII n'y donne, en effet, pas suite. Romain Argyre rompt avec une tradition qui, depuis Nicéphore Phokas jusqu'à la fin de la dynastie macédonienne, a fait naître en milieu hétérodoxe, en même temps que se développaient les conquêtes, l'idée d'un Empire élargi dans sa définition

97. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 136 ; Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 191 ; Aristakès de Lastivert, *Récit des malheurs de la nation arménienne*, trad. M. Canard et H. Berbérian, Bruxelles, 1973, p. 27-28.

98. Même lorsque Michel le Syrien note, par une sorte de figure de style, l'admiration professée « même par les chalcédoniens » pour Mar Athanasios et Jean de Maroun, ou la désapprobation des chalcédoniens lors de l'arrestation de Jean Abdoun (trad. Chabot, III, p. 141).

99. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 131-132 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 416.

100. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 140.

comme dans sa géographie, dans lequel le chalcédonisme ne serait plus l'Orthodoxie, mais s'identifierait seulement à une certaine grécité ; l'idée, surtout, d'un empereur (Basile II en devient vite le modèle[101]) à qui ses conquêtes mêmes imposent d'être à la fois l'empereur des Grecs, des Arméniens, des Syriens. La tolérance serait impartialité.

Les récriminations locales contre les jacobites finissent par être entendues à Constantinople, et nous avons, après quelques tentatives avortées, le déclenchement d'une procédure synodale à épisodes et rebondissements, dont les chroniqueurs et surtout les Actes du patriarche Alexis Stoudite (1025-1043) permettent la reconstitution[102].

Dès 1003, profitant de la disparition simultanée du patriarche jacobite Mar Athanasios (Athanase V, 986-1002/1003) et de Jean de Maroun, les chalcédoniens de Mélitène — peut-être avec l'appui d'Antioche? — provoquent l'arrestation et la déportation de Mar Iwannis de Mélitène et de sept moines, qui meurent en prison à Constantinople. Ils s'emparent, en outre, de la grande église du Cursor (c'est-à-dire de l'église épiscopale jacobite dans la ville[103]). Leur intention est évidemment de rompre la hiérarchie jacobite en empêchant la nomination d'un nouveau patriarche. Ils n'y parviennent pas, puisque l'affaire n'a pas de suites notables dans la capitale, et que l'intronisation de Jean VIII Bar Abdoun a lieu, sans difficulté apparente, le 6 juillet 1004[104].

La persécution proprement dite intervient vingt-quatre années plus tard de la façon suivante[105] :

— Peu avant la mort de Constantin VIII (1028)[106], le métropolite chalcédonien de Mélitène (Jean selon le jugement synodal, Nicéphore selon Michel le Syrien et Bar Hebraeus) dépose une plainte à la fois auprès de l'empereur et du patriarche (δεῖται δὲ πρὸς ἐκδίκησιν οὐ μόνον τῆς ἡμῶν μετριότητος [= le patriarche], ἀλλὰ καὶ τῆς βασιλικῆς καὶ θείας μεγαλειότητος[107]) accusant Jean Mar Abdoun d'attirer à lui les « grecs », c'est-à-dire de se livrer à une propagande efficace. L'empereur Constantin ne semble pas

101. Voir plus bas l'analyse des sources arméniennes.

102. G. Ficker, *Erlasse des Patriarchen von Konstantinopel Alexios Studites*, Festschrift der Universität Kiel zur Feier des Geburtsfestes des Kaisers und Königs Wilhelm II, Kiel, 1911.

103. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 136 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 418. Michel le Syrien donne le nom de Mar Iwannis de Mélitène, mais l'évêque jacobite de la ville semble être à cette date Ignatios (cf. Chabot, *Revue de l'Orient chrétien*, 6, 1901, p. 201).

104. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 139 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 422.

105. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 140-145 ; Bar Hebraeus, *Chron. Eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 424-430 ; voir aussi Michel de Tanys, *loc. cit.* ; E. Honigmann, *Barsauma*, p. 56-57.

106. G. Ficker, *Erlasse*, p. 11, l. 7-12.

107. *Ibid.*, p. 11, l. 5-7.

s'être beaucoup ému ; tout au plus commença-t-il à s'informer, à préparer l'instruction de l'affaire en demandant à Démétrios de Cyzique, évêque alors très en vue, de composer une brève notice sur l'hérésie des Syriens jacobites[108]. Inversement, la plainte est prise au sérieux par son successeur, Romain Argyre, dont Bar Hebraeus affirme sans invraisemblance qu'il était un ancien « condisciple » de Jean de Mélitène, et dont on rapporte la surprise indignée quand il découvrit les monastères syriens et arméniens disséminés dans le Taurus : « Qu'est-ce que ce rassemblement d'hérétiques? »[109].

— Ordre est donné au *kritès* local Chrysobourgios d'arrêter Jean Bar Abdoun et de le conduire à Constantinople pour être déféré devant le συνοδικὸν δικαστήριον[110]. Au lieu d'exécuter l'ordre, Chrysobourgios aurait convoqué en secret les notables pour leur suggérer de faire passer le patriarche en territoire arabe, à Amida. Ce dernier refuse de fuir ; un traître révèle sa cachette : le couvent de Barid où, non sans prudence, il est procédé à son arrestation.

— En juin 1029, lorsque Jean Bar Abdoun, les six évêques et les vingt hiéromoines qui l'accompagnent eurent fait une entrée presque solennelle dans la capitale, on entama le procès à Sainte-Sophie, ἐν τῷ μεγάλῳ σεκρέτῳ, présidé par le patriarche Alexis Stoudite, assisté de Démétrios de Cyzique, Michel d'Euchaïta, Eustathe logothète du Drome, des patrices, de presque tout le sénat et des « juges politiques »[111], sur la base — précise Michel le Syrien — de deux livres écrits « dans les deux langues, la nôtre et la leur », l'un récent, l'autre de l'époque de Mar Jean[112]. Au cours des trois sessions, Jean de Mélitène mène l'accusation, évite (dit-on) les discussions *de fide* dans lesquelles les jacobites sont remarquablement habiles, se laisse aller jusqu'à gifler Jean Abdoun au grand dégoût de l'assistance. Jean Abdoun

108. On a cru longtemps que l'auteur du traité *Sur les Jacobites et les Chatzizarioi*, publié sans aucune raison dans la Patrologie sous le nom de Philippe le Solitaire (*PG* 127, col. 879-885) et associé à la *Narratio de rebus Armeniae* (traduction d'une œuvre arménienne de 700 environ), était l'œuvre d'un Démétrios de Cyzique qui vivait sous Constantin VII, car l'œuvre est dédiée à « Constantin le porphyrogénète » (L. Petit, art. Demetrius de Cyzique, *in DTC*). Mais J. Darrouzès a bien montré que le destinataire est plus vraisemblablement Constantin VIII, et que l'auteur du traité est à identifier avec le Dèmètrios de Cyzique qui assiste aux synodes de 1028 (Grumel, *Regestes*, n° 835) et 1030 (voir plus bas), reçoit le titre de syncelle en 1029, et se fait connaître par un ouvrage sur les empêchements de mariage et par une chronique (art. Demetrius de Cyzique, *in DHGE*). On peut donc considérer le court opuscule de Dèmètrios de Cyzique sur les jacobites comme une des pièces du dossier de l'hérésie syrienne, ouvert en 1028, et son auteur comme l'un des principaux personnages du procès, récompensé à ce titre par Romain Argyre, qui lui confère la dignité de syncelle.

109. Aristakès de Lastivert, trad. Canard-Berbérian, p. 27-28, qui met en relation cette découverte et l'arrestation de Jean Abdoun.

110. G. Ficker, *Erlasse*, p. 11, l. 26-27.

111. *Ibid.*, p. 11-12.

112. Exemplaire bilingues, grec-syriaque, dans deux traditions différentes ?

et Élie de Tzamandos/Simandu[113] résistent fermement et l'affaire tourne assez mal pour que l'empereur soit tenté d'abandonner les poursuites ; mais une excommunication est prononcée contre Jean Bar Abdoun, suivie d'un exil au couvent du mont Ganos en Thrace, le 13 octobre 1029[114] ; et quelque temps après on extorque l'adhésion de trois évêques : Ignatios de Mélitène, Isaac d'Arqa et Moïse de Hesna de Ziyad[115]. Les jacobites ont leurs martyrs : Jean Abdoun dont la mort en exil, en 1033, donne naissance à toute une littérature hagiographique en langue syriaque, Élie de Tzamandos qui aurait été lapidé à Constantinople, Jean de Hadat qui meurt en prison, Denys de Telpatrik libéré à la mort de l'empereur et qui regagne son siège sans avoir abjuré ; ses « apostats » aussi, qui meurent de chagrin ou se repentent sans que leur exemple paraisse avoir ébranlé la foi des communautés jacobites[116].

Le texte de l'excommunication de Jean Bar Abdoun ne nous est pas parvenu[117]. Est conservé, en revanche, le jugement synodal qui met fin à toute la procédure en mai 1030[118], et qui intervient après le ralliement à la foi chalcédonienne d'Ignatios de Mélitène, Moïse de Hesna de Ziyad et Isaac d'Arqa[119]. Ces apostasies permettent d'apporter une conclusion à un débat qui semble avoir plutôt embarrassé les autorités byzantines et leur avoir révélé l'ampleur du « mal ». Les attendus du jugement et les recommandations finales sont intéressantes.

1. L'hérésie des acéphales (entendons des jacobites), que l'on croyait éteinte, couvait en Syrie, d'où elle vient de se répandre dans des villes et des territoires relevant de la juridiction byzantine (πρὸς τὰς ἐχομένας τῆς Ῥωμαϊκῆς ἐπικρατείας πόλεις καὶ χώρας) ; l'audace de ces hérétiques leur a permis de constituer une véritable hiérarchie ecclésiastique avec un patriarche, des métropolites et des évêques, de s'établir hors de leur pays dans des régions où existe une hiérarchie orthodoxe (chalcédonienne), d'y fonder églises et monastères et d'y procéder à un culte et à des consécrations publiques (ταῖς ἀλλοτρίαις ἐνορίαις τῶν καθ' ἡμᾶς ὀρθοδόξων ἐπισκόπων

113. Simandu et non Synnada, cf. E. Honigmann, *Barsauma*, p. 56.
114. G. Ficker, *Erlasse*, p. 13, l. 1. D'après Bar Hebraeus, l'empereur aurait promis à Jean Bar Abdoun le trône patriarcal d'Antioche, s'il se ralliait au chalcédonisme.
115. Isaac et non Zacharie d'Arqa (Grumel, *Regestes*, n° 839, erreur rectifiée par l'auteur lui-même dans *REB*, 14, 1956, p. 177 et n. 5). D'après les sources syriaques, l'apostasie des trois évêques précède la condamnation de Jean Bar Abdoun ; d'après le document conciliaire de 1030, elle semble plutôt la suivre (G. Ficker, *Erlasse*, p. 12-14).
116. Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 430-432. D'exil, Jean Bar Abdoun aurait prescrit par lettre que l'on admît en communion les trois apostats, s'ils se repentaient.
117. Grumel, *Regestes*, n° 838, peu avant le 13 octobre 1029.
118. *Ibid.*, n° 839.
119. G. Ficker, *Erlasse*, p. 13-14.

ληστρικῶς ἅμα καὶ μοιχικῶς ἐπιφύεσθαι, ἐκκλησίας τε κατέχειν καὶ μοναστήρια συνιστᾶν ἐν κώμαις καὶ πόλεσι, καὶ παρασυναγωγὰς ἀθέσμους καὶ λιτανείας ἅμα καὶ χειροτονίας ἐπιτελεῖν[120].

2. Jean, métropolite chalcédonien de Mélitène, a pris l'initiative de porter plainte[121]. Mais il est le seul accusateur cité, et le synode juge nésessaire de recommander aux autres évêques de poursuivre l'hérésie (dont ils ont trop tendance à s'accommoder), de la dénoncer aux fonctionnaires impériaux τοῖς τῶν ἐπαρχιῶν λαμπροτάτοις ἄρχουσι (dont on devine qu'ils souhaitent rester neutres et sont gênés dans leur action locale par les mesures de persécutions : ainsi le *kritès* Chrysobourgios de Michel le Syrien). Un rappel est fait non seulement des décisions conciliaires des ve-vi^e^ siècles, mais des lois impériales qui ont alors été promulguées pour interdire l'octroi de tout titre aulique, de toute fonction administrative, militaire ou municipale à des hérétiques, pour limiter leur droit d'ester et de tester, pour réprimer l'endoctrinement, pour punir la négligence des autorités chargées de sévir[122]. Cette législation est toujours en vigueur et les fonctionnaires sont requis de prêter assistance « non seulement au métropolite de Mélitène très aimé de Dieu, mais à tous les autres évêques orthodoxes ». Ce qui est donc dénoncé par le synode, c'est non seulement la vigoureuse expansion jacobite, mais plus encore un parti pris d'indifférence ou de tolérance qui a gagné et le clergé et les autorités impériales.

La condamnation de 1030 est confirmée en avril 1032[123] par un acte portant, outre la signature du patriarche de Constantinople, celle non plus de deux mais de 37 métropolites, de 9 archevêques, 9 évêques, et surtout du patriarche orthodoxe d'Antioche, Élie, consacré à Constantinople le 1er avril de la même année, et dont la présence est évidemment l'occasion du nouvel acte. Trois raisons expliqueraient cette confirmation : l'importance du problème révélée par les débats de 1029-1030, qui engage toute l'Église byzantine; l'inefficacité de la persécution; l'attitude du patriarcat d'Antioche, dont le titulaire était sans doute présent à Constantinople en 1029-1030, mais n'avait pas signé la première condamnation[124], désapprouvant peut-être la politique ou la procédure.

Chroniques syriaques et documents synodaux byzantins se recoupent parfaitement. Les premières nous apprennent qu'à la mort de Jean Mar Abdoun en 1033, une assemblée d'évêques jacobites se réunit au village de Tamanin, dans la région de Claudia où ils se sentent davantage à l'abri,

120. *Ibid.*, p. 9.
121. *Ibid.*, pp. 10-11. Jean se préoccupe du bien de tous, rejetant toute autre considération (τἄλλα δεύτερα θέμενος), c'est-à-dire refusant de succomber comme les autres à l'opportunisme local.
122. *Ibid.*, p. 17-18.
123. Grumel, *Regestes*, n° 840 ; G. Ficker, *Erlasse*, p. 25-27.
124. Cf. Grumel, *Regestes*, n° 840, où il faut corriger le nom du patriarche d'Antioche prédécesseur d'Élie : Nicolas II le Stoudite (17 janvier 1025-8 octobre 1030) au lieu de Théodore.

pour procéder à l'élection d'un successeur, Haiyé, archimandrite de la région de Goubbos, qui devient le patriarche Dionysios IV (1034-1042?)[125]. Les chalcédoniens de Mélitène en informent le duc d'Antioche, Constantin frère de Michel IV ; un ordre d'arrestation arrive, qui provoque la fuite de Dionysios à Amida : désormais le patriarche jacobite résidera « chez les Taiyayê, à cause de la perfidie des Grecs », et, malgré les demandes de l'empereur, l'émir musulman ne le livrera pas. Mais ce départ ne modifie guère la situation : à preuve un jugement synodal d'Alexis Stoudite qui fait exactement écho — en septembre 1039, donc sous Michel IV — au *tomos* de 1030, dénonçant les nouveaux progrès des acéphales dans toute la région de Mélitène, félicitant Jean de Mélitène (toujours lui et lui seul) de protester contre la tolérance des autorités lorsqu'elles permettent des mariages entre hérétiques et orthodoxes, reçoivent en justice le témoignage de jacobites contre des chalcédoniens, consentent aux mêmes jacobites la liberté de choisir pour héritiers ceux de leurs parents qui sont de leur secte au détriment des orthodoxes[126]. Nulle part la loi n'est respectée ; le synode s'en alarme et nous comprenons qu'il y a un divorce complet entre les conceptions orthodoxes et centralisatrices de Constantinople et la vie politique, sociale et économique d'une région qui est peut-être tout aussi « byzantine », mais d'une autre façon que la capitale.

La volonté impériale elle-même n'y peut bientôt plus rien, et elle reste marquée des mêmes hésitations qu'au temps de Nicéphore Phokas et Jean Tzimiskès. D'après Michel le Syrien et Bar Hebraeus, Constantin Doukas relance la persécution : Le patriarche jacobite Athanase VI (1058-1063), venu consacrer son neveu à Mélitène, est arrêté, emprisonné cinq mois sur place, conduit à Constantinople pour un débat ou un procès qui n'ont pas lieu, car il meurt en route[127]. L'évêque jacobite Ignatios de Mélitène, accusé aussitôt après de propager l'hérésie, est exilé au mont Ganos en 1064, au début du patriarcat de Jean Xiphilin, mais il est libéré dès que Romain Diogène succède à Constantin Doukas (1067-1068)[128]. Il est impossible de promouvoir une politique militaire sans tolérance envers les « hérétiques » qui forment l'essentiel de l'armée ; le point de vue de Constantinople s'oppose, une fois de plus, à celui de la frontière, une définition orthodoxe à une définition militaire et provinciale de la romanité[129]. De toutes façons, l'équilibre des zones d'implantation jacobite est bouleversé par les incursions turques, et le problème d'une assimilation ou d'un rejet ne se pose plus.

125. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 147 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 434 ; cf. E. Honigmann, *Barsauma*, p. 57.

126. Grumel, *Regestes*, n° 846 ; G. Ficker, *Erlasse*, p. 28-42.

127. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 167-168 ; Bar Hebraeus, *Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 442.

128. Grumel, *Regestes*, n° 893.

129. Débat qui n'est pas sans rappeler ceux du IVe siècle entre les représentants de Constantinople et ceux des provinces de vieille romanité, soumises à la pression des « barbares ».

Les Syriens, Antioche et les Arméniens.

L'exemple syrien ne prend son sens que par rapport à d'autres phénomènes qui modifient au XIe siècle l'équilibre et la définition de Byzance : Antioche reconquise, qui joue un rôle singulier dans sa deuxième vie byzantine à partir de 969 ; l'immigration arménienne, qui finit par submerger les thèmes orientaux, ravive la polémique religieuse et inspire aux chroniqueurs byzantins l'idée globale d'une subversion intérieure correspondant aux assauts des Turcs à l'extérieur de l'Empire.

Sans Antioche, la « reconquête » ne gagnerait à Byzance que des terres et des cités ; avec Antioche, elle crée un second pôle, la capitale virtuelle d'un Orient romain. Les structures mêmes de l'Empire s'en trouvent modifiées. L'importance de la ville se mesure dès le temps de Basile II, lors de la double usurpation de Bardas Sklèros et de Bardas Phokas ; Antioche hésite entre l'empereur légitime et les usurpateurs[130], mais surtout son existence détermine en septembre 987 un curieux projet de partage entre Sklèros et Phokas : au premier la Phénicie, la Syrie, la Palestine et la Mésopotamie avec Antioche ; au second, les autres ἔθνη avec Constantinople. Ces indications de Skylitzès, confirmées par Asolik de Tarôn qui attribue l'initiative de l'accord à Phokas[131], nous renvoient à une vieille obsession romaine et byzantine, celle d'une sécession orientale, d'une coupure (que suggère en effet la géographie physique et humaine) entre un Occident constantinopolitain et un Orient antiochien qui trouverait des intelligences dans le camp ennemi (la Perse du IVe siècle ; l'Islam des Xe-XIe siècles) ou dans la subversion intérieure (les hérétiques syriens ou arméniens)[132]. Telle est bien l'image de Sklèros, acclamé empereur par les Arméniens, allié des Arabes et dont la proclamation provoque une agitation politique à Antioche. Aucun « nationalisme » ne sous-tend ces usurpations, seulement la redécouverte, avec Antioche, d'une vieille réalité politique[133].

Aussi les empereurs ne traitent-ils pas Antioche comme une ville normale, mais comme une sous-capitale, qui ne doit jamais devenir une concurrente de Constantinople, et à laquelle il importe de garder un caractère de stricte légitimité et de rigoureuse orthodoxie. Très souvent, la direction civile sera confiée à des *duces* choisis dans la famille impériale : Constantin Karantinos, beau-frère de Romain Argyre, nommé en 1030 ;

130. Voir notamment YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 23, p. 373 sq.

131. SKYLITZÈS, éd. Thurn, p. 336 ; ÉTIENNE ASOLIK DE TARÔN, *Histoire universelle*, trad. F. Macler, p. 19.

132. Pour une comparaison avec le rôle d'Antioche au IVe siècle, cf. G. DAGRON, *Naissance d'une capitale, Constantinople et ses institutions 330-451*, Paris, 1974, p. 18.

133. YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 23, pp. 372, 421, 427 ; LÉON LE DIACRE, Bonn, p. 170 sq. ; le rôle des Arméniens compris comme l'éveil d'un esprit national : H. BARTIKIAN, La conquête de l'Arménie par l'Empire byzantin, *Revue des Études arméniennes*, 8, 1971, notamment p. 339-340.

Nicétas puis Constantin, frères de Michel IV, en 1034[134]. Les mouvements sociaux, qui agitent Antioche plus que toute autre ville, éveillent toujours une attention particulière et sont mis en rapport, dans les sources, avec un problème de légitimité impériale. Ainsi, quand les Antiochiens assassinent un percepteur en 1034 et ferment leurs portes à Nicétas, leur révolte fiscale sert de prétexte à une accusation d'usurpation contre Dalassène[135]. Quand la situation militaire s'est dégradée en Syrie et que l'autonomie urbaine se renforce, « Skylitzès continué » et Attaleiate notent que le *dux* d'Antioche renonce, pour défendre la région, aux recrues envoyées de Constantinople, et ne compte plus que sur sa garde personnelle, les ἐπιχώριοι et des mercenaires ; mais le *dux* en question est le futur empereur Nicéphore Botaniate, dont il s'agit de montrer qu'il est désigné pour l'Empire[136]. On pourrait analyser aussi la révolte de 1074, racontée en détail par Bryennios[137], mais surtout la curieuse sécession qui suit Mantzikert : l'Arménien Chatatourios/Khatchatour, fort de son titre de *dux* d'Antioche, appuyé sur des troupes ethniquement composites, fidèle à un souverain légitime, Romain Diogène, et confiant, comme dit Psellos, dans « l'alliance persique », barre les routes du Taurus aux troupes impériales de Constantinople où règne un autre souverain, Michel VII[138]. Le vieux schéma ressuscité au temps de Basile II devient pour quelques mois réalité.

Mais c'est surtout la politique ecclésiastique et religieuse qui mérite ici attention. Le R. P. Grumel a bien montré avec quelles lenteurs et précautions se reconstitue imparfaitement après 969 le patriarcat orthodoxe d'Antioche[139]. Théodore subit à Constantinople un véritable examen synodal avant d'être intronisé[140] ; les patriarches d'Antioche sont écartés de la ville au moindre risque d'usurpation (Théodore et Agapios sous Basile II, Aimilianos en 1074)[141] ; Jean III ὁ Πολίτης, chartophylax de

134. La liste des ducs d'Antioche donnée par G. Schlumberger, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, p. 306-312, serait à compléter.

135. Skylitzès, éd. Thurn, p. 395-396 ; Zonaras, Bonn, III, p. 588-589.

136. Attaleiatès, Bonn, p. 96 ; Skylitzès Continué, Bonn, p. 662 (éd. Tsolakès, p. 120).

137. Nicéphore Bryennios, II, 28, Bonn, p. 96-99. L'importance de cette révolte vient surtout de ce qu'elle montre une société urbaine très en avance dans son évolution sur le reste de l'Empire (sauf Constantinople) ; héritage — évidemment — de la période islamique.

138. Psellos, *Chronographie*, éd. Renauld, II, p. 167-171 ; Nicéphore Bryennios, I, 21 et 24 notamment ; cf. J. F. Laurent, Le duc d'Antioche Khatchatour, 1068-1072 (?), *BZ*, 30, 1929-1930, p. 405-411.

139. V. Grumel, Le patriarcat et les patriarches d'Antioche sous la seconde domination byzantine, 969-1084, *EO*, 33, 1934, p. 129-147.

140. Fait inhabituel, cf. V. Grumel, *op. cit.*, p. 133-134, et *Regestes*, nº 795, d'après Léon le Diacre, Bonn, p. 101.

141. Théodore est rappelé par Basile II à Constantinople au début de l'usurpation de Bardas Sklèros, évidemment pour éviter qu'un patriarche puisse couronner l'usurpateur ; nommé pour faire échec à Sklèros, mais compromis dans l'usurpation de Phokas, Agapios est enfermé par Basile II dans un couvent de Constantinople

Sainte-Sophie, est nommé patriarche en 996 avec mission de réformer l'Église d'Antioche sur le modèle de celle de Constantinople[142] ; enfin, le ressort patriarcal d'Antioche ne s'étend d'abord qu'à l'ἐνορία, ne retrouve jamais l'extension du VIe siècle et ne comprend pas, pendant quelque temps et pour des raisons politiques évidentes, l'Arménie et la Géorgie. A cette défiance répond une lutte sourde : au temps de Michel Cérulaire, la question de Rome fournit à Pierre III (1052-1056) et à Théodose III (1057-1059) l'occasion de se démarquer de Constantinople en invoquant le vieil idéal pentarchique, qui met Antioche sur le même pied que les deux capitales « romaines »[143]. Une place est prête pour l'Orient des croisades.

On comprend, dès lors, le soin apporté par l'empereur à faire d'Antioche une ville orthodoxe dans un Orient où les particularismes ethniques ont pris la forme de l'hérésie. Il n'y a pas une politique de l'empereur à l'égard des Syriens jacobites ou des Arméniens monophysites, mais au moins deux : l'une tolérante à Mélitène ou à Sébaste, l'autre intolérante à Antioche. Dans le cas des Syriens, il s'agit d'empêcher l'implantation dans la ville ou à proximité d'un pouvoir patriarcal concurrent qui reposerait sur l'existence d'une communauté en plein essor. Tel est l'arrière-plan de l'« accord » de Nicéphore Phokas, dès avant la reprise d'Antioche, et d'une politique qui dure à peu près jusqu'en 1030. La persécution des non-chalcédoniens commence à Antioche dès le temps d'Agapios (978-996), c'est-à-dire dans le contexte des grandes usurpations du règne de Basile II : le patriarche sollicite un décret impérial contre les monophysites, il procède à une conversion systématique des notables ou de leurs enfants, dont il devient le « parrain » et auxquels il attribue « des villages »[144]. Pendant longtemps les jacobites sont interdits de séjour à Antioche, ou du moins ils ne peuvent avoir ni prêtre ni église à l'intérieur de la ville et beaucoup choisissent l'exil[145] ; ensuite, la tension entre communautés (Arméniens et Syriens

pendant sept ans (jusqu'en 996) sans être remplacé et en continuant à procéder à des ordinations (YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 23, p. 428) ; sur Aimilianos, voir le passage de Nicéphore Bryennios mentionné plus haut.

142. YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 23, p. 445.

143. Voir V. GRUMEL, *op. cit.*

144. MICHEL LE SYRIEN, trad. Chabot, III, p. 131 ; Agapios, entrant à Antioche comme patriarche et voyant combien les « orthodoxes » (= jacobites) s'étaient multipliés au temps de la domination arabe, serait retourné à Constantinople pour demander à l'empereur un décret contre les monophysites, il prend ensuite sur place toutes sortes de mesures pour convertir les Syriens et les Arméniens à la foi chalcédonienne. D'après Bar Hebraeus, la persécution se serait un peu relâchée en 986, à l'avènement du patriarche jacobite Mar Athanasios V, qui inspire du respect à Agapios lui-même (*Chron. eccl.*, trad. Abbeloos-Lamy, I, col. 416-418).

145. MICHEL LE SYRIEN, trad. Chabot, III, p. 160-161 ; au récit de la persécution, l'auteur ajoute la mention (sous l'année 1038) de ce qu'il appelle un « triste événement » : un schisme dans l'Église jacobite, qui pousse un nombre important de Syriens d'Antioche à se rallier au patriarche chalcédonien. Rappelons qu'en 1032, le patriarche Élie d'Antioche signe l'acte synodal confirmant la condamnation des jacobites (GRUMEL, *Regestes*, n° 840 ; voir plus haut).

monophysites d'un côté, chalcédoniens de l'autre, partage qui recouvre souvent une opposition entre les notables et les autorités) paraît une caractéristique d'Antioche, et prend parfois un aspect de guerre civile. Sous l'année 1053-1054, Matthieu d'Édesse raconte un événement où il voit un présage de la chute d'Antioche[146] : la richesse de la communauté syrienne, dont les enfants se rendent à la messe sur des mulets, excite la jalousie des chalcédoniens ; un notable syrien engagé dans un procès est alors contraint d'abjurer, ce qui relance la controverse et la persécution : des évangéliaires syriaques sont brûlés, et Dieu punit les chalcédoniens en faisant tomber la foudre sur quarante églises, dont celle de Saint-Pierre, et en engloutissant toute une procession chalcédonienne, tandis que les Syriens et les Arméniens n'éprouvent aucun dommage. C'est sans doute quand l'orthodoxie d'Antioche n'est plus assurée que la tolérance cesse d'avoir cours à Mélitène et à Sébaste.

Venons-en au problème arménien, dont les interférences avec le problème syrien seront d'autant plus évidentes qu'on aura pris plus grand soin d'établir une distinction. Les sources — je l'ai dit — la font. Les chroniqueurs byzantins, même désireux de montrer l'unité du monde hérétique qui assaille Byzance, distinguent nettement « les Arméniens qui habitent l'Ibérie et la Mésopotamie, jusqu'aux thèmes de Lykandos, de Mélitène et aux pays voisins » et « les sectateurs de l'hérésie judaïque de Nestorius ainsi que de l'hérésie des acéphales (= jacobites) »[147]. Les condamnations synodales évitent l'amalgame ; les écrits polémiques, si peu soucieux d'exactitude, ne rapprochent les Arméniens des Syriens que pour condamner la tendance aux Églises « nationales »[148]. De leur côté, les auteurs arméniens ou syriens, s'ils ont bien le sentiment que, face à Byzance, les problèmes des deux communautés sont équivalents, ne les assimilent vraiment que là où ils sont effectivement assimilés : dans le champ clos d'Antioche ou à Constantinople : là, « Syriens et Arméniens » sont persécutés ensemble et menacés d'expulsion[149] ; là, « les Églises des Arméniens et des Syriens » échappent ensemble aux effets de la colère divine qui accable les Grecs[150]. Ajoutons encore qu'il existe entre les deux communautés assez de différences liturgiques[151] et de points communs sur la foi pour justifier une alternance de rapprochements et d'éloignements qui suivent, du IXe au XIe siècle, les

146. MATTHIEU D'ÉDESSE, trad. Dulaurier, p. 77.

147. ATTALEIATÈS, Bonn, p. 96-97 ; SKYLITZÈS CONTINUÉ, (éd. Tsolakès, p. 140-141.

148. Nicétas STÉTHATOS, Deuxième discours (inédit) contre les Arméniens. Voir plus bas.

149. MICHEL LE SYRIEN, trad. Chabot, III, pp. 132, 166.

150. MATTHIEU D'ÉDESSE, trad. Dulaurier, p. 77.

151. Aux Arméniens est reproché l'usage des azymes, le mélange d'eau et de vin pour la communion, la fête unique de la naissance du Christ et de son baptême le 6 janvier. Les Syriens sont accusés de faire le signe de croix avec un seul doigt, de mêler de l'huile et du miel au vin, de faire commencer la journée avec la nuit.

fluctuations politiques : face à Photius, vers 862, le Catholicos Zacharias défend l'unité de la foi monophysite[152] ; à la fin du xe et au début du xie siècle, ce sont plutôt les relations bilatérales qui prévalent avec une Byzance « tolérante », et un divorce s'esquisse entre Arméniens et Syriens ; un peu plus tard, vers le milieu du xie siècle, une lettre de Grégoire Magistros Pahlavouni au patriarche jacobite évoque en même temps les divergences de rites et la communauté de *credo*, et surtout nous apprend que des rencontres ont lieu sur les problèmes de foi, et que Grégoire s'apprête à intervenir auprès de l'empereur pour le rétablissement du patriarcat jacobite à l'intérieur de l'Empire[153]. La persécution tend à refaire l'unité, mais les rôles sont bien définis : entre l'orthodoxie rigide et l'hérésie condamnée, le puissant Arménien tient celui d'un intermédiaire politique et religieux.

Sans retracer ici les étapes d'une immigration arménienne qui commence au début du xe siècle sous la forme d'une colonisation militaire et aboutit à l'exode qui suit 1071, on notera certains points de comparaison entre l'implantation des Syriens dans la région de Mélitène et celle des Arméniens en Cappadoce, dans la phase intermédiaire où il s'agit déjà d'un véritable peuplement, mais dans une région délimitée et encore bien intégrée à l'Empire byzantin[154].

1. Les repères chronologiques montrent qu'il y a à peu près coïncidence. L'« éparpillement de la nation arménienne » et son expansion « vers les contrées d'Occident » sont datés par Asolik de Tarôn du patriarcat de Khatchik (971-992)[155] ; sous l'année 989 (1300 « des Grecs »), Michel le Syrien marque nettement le rôle de réservoir démographique joué par la Cappadoce, plus précisément de la région de Sébaste, « donnée » par Byzance, où les Arméniens « se multiplient » et d'où ils se répandent dans le reste du pays[156] : on peut alors distinguer les colonies militaires arméniennes, dont l'implantation est favorisée notamment dans la Syrie reconquise (Anthartous/Tortosa, Šaizar)[157], les colonies marchandes minoritaires (Attaleia, Antioche), et ce phénomène nouveau d'une Cappadoce arménisée de Sébaste à Césarée.

152. Sur la correspondance entre Photius et le Catholicos Zacharias, cf. GRUMEL, *Regestes*, no 473, à compléter par J. DARROUZÈS, Deux lettres inédites de Photius aux Arméniens, *REB*, 29, 1971, p. 138-139.

153. Cf. H. N. BARTIKIAN, La lettre-réponse de Grigor Magistros Pahlawuni au Catholicos syrien, *Palestinskij Sbornik*, 7 (70), 1962, p. 130-145 (en russe), analysé par M. CANARD, *Revue des Études arméniennes*, I (nouvelle série), 1964, p. 453.

154. « L'immigration arménienne en Cappadoce au xie siècle » a été le sujet d'une communication faite par M. Gérard Dédéyan au colloque du Collège de France, publiée dans *Byz.*, 45, 1975, p. 41-116. Le texte m'en avait été communiqué par son auteur, que je remercie ici bien cordialement.

155. « Sous le pontificat de Khatchik, patriarche d'Arménie, la nation arménienne s'éparpilla et se répandit dans les contrées d'Occident, à tel point qu'il consacra des évêques pour Antioche, Tarse, Loulendah (Lulu'a ?) », ASOLIK DE TARÔN, *Histoire universelle*, trad. Macler, p. 141.

156. MICHEL LE SYRIEN, trad. Chabot, III, p. 133, 198.

157. YAHYA D'ANTIOCHE, *PO* 23, pp. 443, 458.

2. Michel le Syrien et Bar Hebraeus présentent cette nouvelle immigration comme un contre-coup, là encore, des succès de Byzance sur l'Islam[158]. De Nicéphore Phokas ou Basile II jusqu'à Constantin Monomaque une bonne situation démographique en Arménie permet une expansion continue vers les terres libres de Cappadoce, qui se conjugue avec la volonté de l'empereur byzantin de prendre le contrôle de la frontière et d'intégrer à l'Empire, comme les Syriens de Mésopotamie, cette autre population d'entre-deux. C'est seulement après 1021 que la pression des Turcs, arrivés à Dvin, transforme une immigration largement spontanée en une émigration catastrophique[159], et c'est au temps des Croisades qu'est mis en place le schéma interprétatif des « malheurs » d'une nation arménienne attaquée par les Turcs, trahie par les Romains et contrainte de s'expatrier[160]. Quant à la « politique d'annexion » menée par Byzance, un contemporain comme Psellos en montre bien les limites et les équivoques : Isaac Comnène, écrit-il[161], offrait aux Parthes (Turcs) et aux Égyptiens (Fatimides) le choix entre la guerre et la paix ; « en ce qui concerne les autres peuples, qui lui concédaient force villes et bataillons de soldats et jusqu'à leur patrie, et qui préféraient tout de suite planter leur tente ailleurs, c'est là une chose à laquelle il ne consentait pas. Il leur ordonnait de se tenir tranquilles, non qu'il vît d'un mauvais œil un accroissement du territoire de l'Empire romain, mais parce qu'il savait que dans de telles annexions il est besoin de beaucoup d'argent, de bras vaillants et de réserves suffisantes, et que, s'il n'en va pas ainsi, l'augmentation c'est la diminution ». Autrement dit, la politique d'un Empire sur la défensivene peut être celle d'un Empire en expansion ; c'est l'erreur de Constantin Monomaque (1042-1055) d'avoir accepté l'héritage de Basile II dans la question arménienne (annexion du royaume d'Ani).

3. Avec un certain décalage, on retrouve dans l'histoire de l'immigration arménienne les étapes qui conduisent progressivement de la tolérance religieuse à la persécution, puis au rejet. Les premières persécutions locales ne sont pas cautionnées par l'Empereur : à Sébaste en 986-987, comme à Mélitène dès 968, le clergé et le métropolite orthodoxes mettent les prêtres arméniens à la torture, les envoient enchaînés à Constantinople et limitent

158. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 198 ; Bar Hebraeus, *Chron. syr.*, trad. Budge, p. 169.

159. Pour la chronologie des attaques turques, cf. C. Cahen, La première pénétration turque en Asie Mineure (seconde moitié du XIe siècle), *Byz.*, 18, 1946-1948, p. 5-67 ; et l'excellente introduction donnée par M. Canard et H. Berbérian, d'après K. Yuzbashian, à l'édition récente d'Aristakès de Lastivert, *Récit des malheurs de la nation arménienne* (Bibliothèque de *Byzantion*, 5, 1973).

160. Le thème s'esquisse à peine dans l'œuvre d'Aristakès de Lastivert, dont les derniers éditeurs notent fort justement le jugement modéré à propos de Byzance (*op. cit.*, p. XXV-XXVIII) ; inversement, il est au centre de la *Chronique* de Matthieu d'Édesse (trad. Dulaurier, p. 84 notamment). Aristakès écrit entre 1072 et 1087, Matthieu d'Édesse peu après 1136.

161. Psellos, *Chronographie*, éd. Renauld, II, p. 114.

la liberté du culte hétérodoxe[162]. Il y a des martyrs et des apostats, mais la « tolérance impériale » ne se dément pas : de passage à Mélitène en avril-juin 1000, Basile II donne satisfaction aux doléances que viennent lui présenter les Arméniens[163], et toutes sortes d'anecdotes inventées montrent le grand conquérant de l'Arménie prenant ses distances à l'égard de l'orthodoxie constantinopolitaine, suivant l'opinion des docteurs arméniens pour la date de Pâques[164], préférant le rite arménien de la bénédiction des eaux le jour de l'Épiphanie[165] et même se convertissant à la foi arménienne dans un monastère de la Montagne Noire[166]. La tolérance veut justifier l'annexion comme la persécution justifiera la dissidence. A la figure idéalisée de Basile II, les sources arméniennes opposent celle de Constantin IX Monomaque (1042-1055) qui achève la même politique d'annexion, mais tente de faire disparaître le patriarcat arménien[167], et celle de Constantin X Doukas (1059-1067) qui « se met en tête de faire donner le baptême grec aux princes d'Arménie vivant en milieu romain » et convoque à Constantinople vers 1066 Atom, Abouçahl, Gagik fils d'Ashot et Jacques K'araphnetsi pour de vaines discussions sur une formule d'union[168]. Sans condamnation synodale, sans arrestations ni exils, l'antagonisme religieux cristallise en quelques

162. ASOLIK DE TARÔN, *Histoire universelle*, trad. Macler, p. 74-75.
163. *Ibid.*, p. 162-163.
164. MATTHIEU D'ÉDESSE, sous l'année 1006-1007, trad. Dulaurier, p. 34 : s'interrogeant sur la vraie date de Pâques, Basile II fait venir d'Arménie un certain Samuel, puis un juif de Chypre, Moïse, qui donne raison au savant arménien contre les docteurs constantinopolitains ; l'empereur renvoie Samuel en Arménie avec honneur et destitue une partie du clergé de Sainte-Sophie.
165. ARISTAKÈS DE LASTIVERT, éd. Canard - Berbérian - Yuzbashian, p. 15 : en 1021-1022, l'empereur prend ses quartiers d'hiver dans la plaine du Pont et le patriarche arménien Pétros l'y rejoint. Le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1022, Basile demande à Pétros de bénir l'eau conformément au rite de son pays et aux évêques « grecs » d'en faire autant : un rayon divin glorifie la foi arménienne ; Pétros est porté aux nues par l'empereur et les chefs militaires. Pourtant, ajoute curieusement Aristakès, ce fut en cette circonstance que l'Arménie perdit son indépendance, car Pétros rédigea alors le testament de Hovhannès Smbat, qui devait prendre effet sous Constantin Monomaque.
166. Ce renseignement m'est communiqué par M. Gérard Dédéyan. Rappelons qu'il existe deux éditions de Matthieu d'Édesse : celle de Jérusalem (1869) qui correspond au même texte que la traduction antérieure de Dulaurier (1858), et celle, plus complète mais peu accessible, de Vagharshapat (1898). C'est dans cette dernière que se trouve le passage ici mentionné.
167. Sur l'annexion du royaume d'Ani, cf. ARISTAKÈS DE LASTIVERT, éd. Canard-Berbérian-Yuzbashian, p. XXII-XXIV ; le patriarche Pétros, responsable de l'annexion, est retenu à Constantinople (*ibid.*, pp. 50, 55, 72-73) ; son successeur Khatchik est amené, lui aussi, à Constantinople : l'empereur veut le contraindre à payer l'impôt et l'assigne à résidence dans la région de Sébaste (*ibid.*, p. 73 ; MATTHIEU D'ÉDESSE, trad. Dulaurier, p. 85). A la mort de Khatchik II Anetzi, en 1060, le siège patriarcal arménien reste vacant jusqu'à la nomination de Grégoire/Vahram, fils de Grégoire Magistros Pahlavouni, en 1065.
168. MATTHIEU D'ÉDESSE, trad. Dulaurier, p. 93-94 ; Grumel, *Regestes*, nº 895, à la date de 1066.

années les oppositions latentes : Gagik règle un compte avec le métropolite grec de Césarée et se comporte comme en pays conquis[169] ; bon nombre d'Arméniens traversent alors le Taurus à la recherche de plus de sécurité et d'indépendance. Épilogue du rejet : on dénonce à Romain Diogène (1067-1071) la duplicité des Arméniens et l'empereur promet d'anéantir leur foi, chasse de sa présence les fils de Sénékérim, fait piller Sébaste par ses troupes[170]. Tandis que les moines arméniens prient pour la défaite et la mort de l'empereur, les soldats arméniens désertent (comme bien d'autres) à Mantzikert parce qu'on voulait — déclare Michel le Syrien[171] — leur imposer le chalcédonisme.

4. Comme l'immigration syrienne, l'immigration arménienne finit par inverser les équilibres sociaux et culturels dans les parties de l'Empire qui lui sont ouvertes. La minorité ethnique devient majorité régionale, l'hétérodoxie « tolérée » devient orthodoxie « nationale », les structures sociales d'une population transplantée rompent le système administratif de Byzance. Cette fois encore, c'est à Basile II que l'on fait remonter l'origine de liens privilégiés entre le « corps de la noblesse » arménienne et la personne de l'empereur byzantin[172], qui cachent en réalité un problème : l'insertion des *Azat*[173] et des princes arméniens dans les cadres de l'État byzantin. Au Tayk, ils reçoivent confirmation de leurs privilèges, et n'y renoncent certainement pas en s'installant ensuite dans l'Empire[174]. A mesure qu'ils abandonnent leurs droits en Grande Arménie ou en Géorgie, les représen-

169. Matthieu d'Édesse, trad. Dulaurier, p. 94 (supplice infligé à Marc de Césarée, coupable d'avoir appelé son chien Armen ; viol des « dames romaines » par les troupes de Gagik ; ce dernier « fit au milieu des Romains ce que personne n'osa faire ni avant ni après »).

170. Aristakès de Lastivert, éd. Canard-Berbérian-Yuzbashian, p. 126 ; Matthieu d'Édesse, trad. Dulaurier, p. 103.

171. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 169.

172. D'après Asolik de Tarôn, *Histoire universelle*, trad. Macler, p. 162, David le curopalate aurait confié à Basile II en mourant ses États « ainsi que le corps de la noblesse » ; Basile II mourant aurait recommandé à son successeur Constantin VIII de traiter l'Arménie *et sa noblesse* avec un soin paternel (Matthieu d'Édesse, trad. Dulaurier, p. 38) ; Constantin VIII aurait voulu annuler le testament de Hovhannès Smbat en faveur de Byzance et rendre son indépendance à l'Arménie selon la volonté de Basile II, mais il aurait été trompé par le moine arménien Kyrakos (Aristakès de Lastivert, éd. Canard-Berbérian-Yuzbashian, p. 45) ; les fils de Sénékérim, quand leur loyalisme est mis en cause par Michel IV, vont sur la tombe de Basile II et évoquent le « serment » que leur a fait leur « père » (Basile) en les faisant venir en terre romaine (Matthieu d'Édesse, trad. Dulaurier, p. 55). Toute la tradition arménienne établit donc un lien personnel (et dynastique) entre la noblesse d'Arménie immigrée dans l'Empire et Basile II ; ce qui permet de considérer ensuite l'annexion du royaume d'Ani par Constantin Monomaque, résultat pourtant de la politique de Basile II, comme une sorte d'abus.

173. Sont désignés ainsi les représentants de toutes les classes privilégiées de l'Arménie féodale, qui sont exempts d'impôts et servent dans la cavalerie (cf. Aristakès de Lastivert, éd. Canard-Berbérian-Yuzbashian, p. 3 n. 3.

174. Aristakès de Lastivert, *ibid.*, p. 3-4.

tants de cette noblesse reçoivent par chrysobulles impériaux la possession de bourgades et de villages à titre perpétuel[175] : concessions faites en droit byzantin, mais évidemment interprétées par les intéressés en termes de féodalité arménienne. Au transfert de propriété s'ajoute le plus souvent un transfert d'autorité : Grégoire Magistros (parfois désigné comme « magistros de Monomaque »[176]) reçoit en échange de ses biens patrimoniaux des terres en Mésopotamie à titre perpétuel et une charge de duc de Mésopotamie à titre personnel[177]. Nous sommes encore assez près, dans ce cas, des références institutionnelles byzantines, mais que dire du pouvoir de Sénékérim et de ses enfants sur Sébaste et les *gawar* qui l'entourent[178]? Que dire du pouvoir que s'attribue Gagik II sur les territoires qui lui sont concédés dans les thèmes de Cappadoce, de Lykandos et de Charsianon[179]? Le mot arménien *hog* rend le terme byzantin de πρόνοια[180], mais avec combien de nuances ajoutées qui le font peu à peu glisser, en marge de la tradition byzantine, vers le vocabulaire de la féodalité?

Il resterait à montrer que les byzantins ont compris ces mouvements d'immigration et les modifications de structures qu'ils ont provoquées comme une manifestation de l'Hérésie, et que s'est développée en effet au XIe siècle une sorte de culture des confins où se perdent les définitions traditionnelles de l'hellénisme et du christianisme.

Dans le récit des malheurs du temps, les chroniqueurs attribuent au phénomène hérétique une place chronologique (juste avant l'avènement de Romain Diogène pour Attaleiate, juste avant Mantzikert dans « Skylitzès continué »)[181] et un rôle d'explication. L'assaut des « ethnies » est le résultat de la colère de Dieu contre les hérétiques (ἐδόκει μὲν γὰρ ἡ τοσαύτη τῶν ἐθνῶν ἔπαρσις καὶ κατακοπὴ τῶν ὑπὸ 'Ρωμαίων τελούντων ὀργὴ κατὰ τῶν αἱρετικῶν). C'est dire que l'Hérésie, comme une sorte de subversion intérieure, ouvre l'Empire aux invasions. La κακοδοξία des Syriens et des Arméniens contamine des régions orthodoxes et ampute déjà la romanie ; ce qui conduit à présenter le phénomène hérétique sous une définition plus géographique et ethnique que dogmatique. Au lieu de regrouper dans la

175. *Ibid.*, p. 27 (deuxième année du règne de Constantin VIII) ; il s'agit de Géorgiens.

176. Cf. H. M. BARTIKIAN, La conquête de l'Arménie par l'Empire byzantin, *Revue des Études arméniennes*, 8, 1971, p. 336, qui se réfère au titre que se donne Grégoire Pahlavouni lui-même dans une lettre (GRÉGOIRE MAGISTROS, *Lettres*, Alexandropol, 1910, p. 213).

177. ARISTAKÈS DE LASTIVERT, éd. Canard-Berbérian-Yuzbashian, p. 51 et n. 4.

178. *Ibid.*, p. 19.

179. *Ibid.*, p. 55 ; MATTHIEU D'ÉDESSE, trad. Dulaurier, p. 95 ; SKYLITZÈS, éd. Thurn, p. 436-437.

180. YUZBAŠJAN, Variagi i pronia v Povestvovanii Aristakesa Lastivertci, *Viz. Vrem.*, 16, 1959, p. 14-28 ; compte rendu de M. CANARD dans *Revue des Études arméniennes*, 3, pp. 455-456.

181. ATTALEIATÈS, Bonn, p. 96-97 (d'où est tirée la citation ci-après) ; SKYLITZÈS, CONTINUÉ, éd. Tsolakès, p. 140-141.

condamnation les monophysites d'une part, les nestoriens d'autre part, Attaleiate et « Skylitzès continué » préfèrent distinguer les Arméniens des Syriens (nestoriens ou « acéphales ») ; ils notent les zones d'implantation de chacun ; et les orthodoxes, impuissants à contenir cette invasion de l'intérieur, reçoivent une désignation purement politique : οἱ τὰ Ῥωμαίων θρησκεύοντες. L'Orthodoxie demeure, en dernier ressort, la définition de la romanité.

Cette perception de l'hérésie comme un phénomène ethnique et sectaire remonte sans doute aux écrits contre les Pauliciens[182], mais elle se précise aux XIe et XIIe siècles, en s'étendant à tout l'Empire. Pour Anne Comnène, les manichéens sont d'abord une « race », puis une secte, une hérésie enfin lorsqu'elle commence à trouver audience à Constantinople[183] ; un peu comme les Germains du IVe siècle, que leur arianisme transformait en demi-romains et dont on dénonçait l'hérésie lorsqu'ils aspiraient à l'Empire. Cette vision du monde byzantin, nouvelle ou rénovée, donne naissance à une littérature polémique relativement originale : la théologie n'y gagne rien, mais une sorte d'ethnologie religieuse qui tient plus compte des rites que de la foi, des légendes que de l'histoire ; un genre « total » qui reprend inlassablement en sous-œuvre l'histoire religieuse de Byzance depuis le Ve siècle, pour faire apparaître une anti-histoire de l'hérésie qui est en fait celle des « ethnies » et qui s'arménise peu à peu comme l'Empire lui-même[184]. Les invectives contre les Arméniens forgent les règles et forment les auteurs de la polémique anti-latine[185].

182. Les textes sur les Pauliciens, puis leur commentaire par P. Lemerle sont à chercher dans *Tr. Mém.*, 4, 1970, et 5, 1973.

183. Anne Comnène, *Alexiade*, éd. Leib, II, pp. 43-45, 48-50, 82.

184. Je pense notamment au texte attribué à Euthyme de la Péribleptos contre les Phoundagiagites (éd. G. Ficker, *Die Phundagiagiten*, Leipzig, 1908), où la dénonciation d'une secte s'est progressivement enrichie de passages interpolés contre les Arméniens. Sur cette œuvre, et en général sur les hérésies à Byzance, cf. J. Gouillard, L'hérésie dans l'Empire byzantin des origines au XIIe siècle, *Tr. Mém.*, I, 1965, p. 312-322. Sur l'importance des Arméniens, nombreux à Constantinople, condamnés avec Nilos, et dont la conversion préoccupe Alexis I Comnène, cf. Anne Comnène, *Alexiade*, éd. Leib, II, p. 187-189.

185. La querelle des azymes semble avoir commencé à propos des Arméniens, cf. V. Grumel, Les Invectives contre les Arméniens du ' Catholicos Isaac ', *REB*, 14, 1954, p. 177. L'histoire de la polémique anti-arménienne est encore à écrire. Le R. P. Darrouzès a eu l'obligeance de me communiquer sa copie d'après le Mosq. 4443 (Vladimir 232) d'un véritable traité en 5 « discours » Κατὰ τῆς βλασφήμου τῶν Ἀρμενίων αἱρέσεως, écrit par Nicétas Stéthatos. Seul le dernier « discours » avait été publié par Hergenröther, *Monumenta graeca ad Photium ejusque historiam pertinentia*, Ratisbonne, 1869, p. 139 sq., sous un titre erroné « contre les Arméniens *et les latins* », parce qu'il s'agissait des azymes. Nicétas Stéthatos, dont le rôle de polémiste anti-latin est bien connu, s'est donc d'abord attaqué aux Arméniens : son 1er discours porte sur la christologie ; le 2e sur la distinction nécessaire entre la Nativité et le Baptême du Christ ; le 3e sur le *Trisagion* et Pierre le Foulon ; le 4e, le plus long, veut démontrer que l'hérésie des Arméniens est un résumé de toutes les hérésies antérieures ; le 5e traite des azymes et reproche aux Arméniens de « judaïser ».

Tel est le point de vue de Constantinople, mais il en est désormais un autre, celui des confins. Si la culture est communication, c'est dans les zones d'immigration que nous avons étudiées que se produisent peut-être, à la fin du xe et au xie siècle, les mutations les plus importantes et les plus durables. Il semble que Byzance dépende de plus en plus, pour sa culture comme pour son économie, des populations marginales. Les sources notent comme une supériorité des Syriens et des Arméniens leur connaissance des langues et leur participation à deux cultures[186] : les Arméniens trilingues d'Attaleia sont les intermédiaires du commerce avec les Arabes[187], déjà des Vénitiens de l'intérieur ; les théologiens syriens ont un rôle essentiel dans le mouvement de traduction, de polémique, d'exégèse, qui renoue des liens culturels entre Byzance et l'Islam[188] alors même que les capitales, Constantinople et Bagdad, sont devenues un peu plus sourdes et aveugles. Un personnage comme Nikôn de la Montagne Noire, à la fin du xie siècle, indique où, quand et comment le grec cesse de s'identifier avec la culture et l'orthodoxie, de même que l'arabe cesse de s'identifier avec l'Islam ; où, quand et comment la romanité redevient une notion politique et l'orthodoxie une notion religieuse[189].

186. Michel le Syrien, trad. Chabot, III, p. 142 (discussions théologiques sur la base de deux livres écrits « en deux langues »), 165 (culture bilingue d'Ignatios, fils du patriarche Haiyé/Dionysios ; Kédrènos, Bonn, p. 520 (un arménien bilingue évente la ruse des Arabes pour s'emparer d'Édesse) ; Skylitzès Continué, éd. Tsolakès, p. 129 (double culture, « assyrienne et hellénique » du magistros Pierre Libellissios, « enfant d'Antioche utilisé par l'empereur comme interprète »).

187. Cf. la *Vie du moine Lazare du mont Galésios* († 1053) par Grégoire le moine et Grégoire de Chypre, *Acta Sanctorum*, nov. III (7 novembre), pp. 511 et 590.

188. On citera à titre d'exemple Yahia b. Adi († 974), surnommé al-Mantiqi (le dialecticien), qui écrit en arabe une apologie du christianisme et une étude comparée sur les doctrines jacobite et nestorienne ; l'un de ses disciples, le jacobite Abou Nasr Yahia b. Hariz ; et surtout Abou Ali Issa b. Ishaq b. Zarca (942-1008), qui traduit du grec en arabe des ouvrages de philosophie et de médecine. Bar Hebraeus signale encore un nestorien du nom d'Abu'l-Faraj, qui traduisit en arabe les Écritures et certains ouvrages d'Aristote. Bien qu'il appartienne à la communauté nestorienne de Nisibe, citons encore le nom d'un des plus grands théologiens du xie siècle, Elisha Bar Shinaya, qui a une double culture et une double audience, syriaque et arabe. Enfin, la *Réfutation d'un Agarène* par Barthélemy d'Édesse, œuvre sans doute d'un « byzantin » de la frontière qui connaît l'arabe et le monde musulman, témoigne elle aussi peut-être de l'importance culturelle des confins aux xe-xie siècles (cf. A. Abel, *Studia Islamica*, 37, 1973, p. 5-26).

189. Nikôn mène la vie monastique dans la montagne proche d'Antioche pendant toute la seconde moitié du xie siècle. Son œuvre est, de son vivant, traduite en arabe ; la communauté dans laquelle il passe la fin de sa vie est composée de Τζάτοι (Arméniens orthodoxes) ; il polémique contre les hérétiques, mais n'en considère pas moins l'arrivée des Turcs avec une sorte de soulagement : « Récemment, par la grâce de Dieu, la paix est venue depuis que les Turcs sont maîtres du pays, comme il n'en existait pas lorsque c'étaient des ὁμοπιστοί qui avaient l'ἐπικράτησις ». Sur ce personnage, cf. I. Doens, Nicon de la Montagne Noire, *Byz.*, 24, 1954, pp. 131-140 ; et surtout sa correspondance éditée par V. Beneševič, *Catalogus codicum manuscriptorum graecorum qui in monasterio sanctae Catherinae in monte Sina asservantur*, I,

Historiquement, l'Orthodoxie correspondait au repli de Byzance à l'intérieur de frontières qui définissaient l'Empire nouveau. En perdant ses frontières et en s'ouvrant au monde, c'est un peu comme si Byzance perdait sa définition. Des axes nouveaux apparaissent, et de nouveaux modes de relations. Les liaisons que les Juifs établissent entre Attaleia, Séleucie d'Isaurie et l'Égypte, que les Arméniens et les Syriens dessinent par le réseau de leurs Églises et de leur commerce, superposent déjà à la géographie de Byzance celle du temps des croisades.

Gilbert DAGRON.

Saint-Pétersbourg, 1911, p. 561-601. Sur le problème des frontières culturelles et de la frontière politique, cf. H. AHRWEILER, La frontière et les frontières de Byzance en Orient, *Actes du XIVe Congrès Int. d'Ét. Byz.*, Bucarest, 1974, p. 209-230.

JEAN MAUROPOUS

Épigramme en faveur de Platon et de Plutarque

Si jamais il te plaît, ô mon Christ, de soustraire
Quelques-uns des païens au poids de ta menace,
Soustrais-lui, je t'en prie, et Platon et Plutarque:
Car tous les deux, par la parole et la conduite,
Ont, du plus près possible, à tes lois adhéré.
S'ils n'ont su voir en toi le Dieu de l'univers,
Il suffit, là, de recourir à ta bonté,
Par quoi gratuitement tu veux tous nous sauver.

(trad. Ch. Astruc, d'après éd. LAGARDE, *n° 43, p. 24).*

III. CIVILISATION

COURANTS INTELLECTUELS ET ORGANISATION SCOLAIRE A BYZANCE AU XIe SIÈCLE

RÉSUMÉ*

---

1. Le XIe siècle, du point de vue culturel, est une période insuffisamment explorée en comparaison des siècles qui précèdent et qui suivent.

Le témoignage de Michel Psellos sur le déclin des études (Chron., 3.3 ; 6.36-43) manque d'objectivité bien qu'on ne puisse pas le négliger. Le cliché de la ' restauration des études ' est emprunté au panégyrique impérial ; cf. Theoph. Sim. Prooimion, Cedren. 2.32b, avec le commentaire intéressant de Georgina Buckler, *Anna Comnena* 172, Theoph. cont. 6.14, Anna Comn. 5.9). Les savants de la génération précédant Psellos sont nombreux, bien que mal connus. Le peu qu'on sait des écoles, qui semblent avoir perdu leur cadre institutionnel du siècle précédent, et être réduites à l'essentiel — un professeur et une salle de classe, souvent au domicile du professeur. Quelques cas particuliers — Psellos lui-même, Jean le Patrice, l'évêque d'Éphèse, Nicétas le Maître, Jean Mauropous.

2. La génération de Psellos, Xiphilin, etc. voit surmonter l'isolement du professeur dans sa salle de classe et se créer des organisations plus ou moins stables et permanentes. D'abord, la ' restauration ' de l'Université. Locaux fixes, salaires (4 livres d'or plus des vêtements, etc. pour le nomophylax ; c'est-à-dire que son salaire est égal à la valeur en capital du terrain qui doit fournir un cavalier, deux chevaux et un palefrenier), assistants, structure hiérarchique et règles d'avancement, spécialisation, bibliothèque, etc.

Problèmes de la situation de l'université par rapport aux autres écoles, dont plusieurs sont mentionnées par Psellos (p. ex. *ep.* 168, Sathas), Christophore de Mytilène (poèmes 9-11), etc. Probabilité que certaines étaient déjà patronnées par l'Église. Possibilité qu'une corporation des professeurs ait existé. On peut constater, tout au moins, que certaines des écoles de la capitale appartenaient à une organisation quasi officielle.

* La version finale de cette communication a paru dans *Past and Present*, n° 68, nov. 1975, p. 3 suiv.

Le contenu de l'enseignement scolaire reste, dans une grande mesure, traditionnel. La schédographie, qui est basée sur le principe que la langue classique s'enseigne mieux par l'étude de textes écrits tout exprès que par ceux des auteurs mêmes, ce qui permettait un traitement plus systématique des difficultés de la langue savante. Discussion de problèmes posés par les élèves ; en partie, une situation fictive, mais qui doit refléter la réalité : on reconnaissait que l'éducation exige un échange complexe d'idées et de sentiments entre le maître et l'élève et que le processus de découverte de la vérité ne peut pas toujours être établi à l'avance.

3. Psellos est bon Chrétien (pour ne pas l'être, il aurait fallu être Juif ou Musulman), convaincu que l'héritage de l'hellénisme ne peut pas être en désaccord fondamental avec la révélation chrétienne. Il a donc recours à l'allégorie et à d'autres procédés qui peuvent nous sembler frivoles. La tradition hellénique n'est pas pour lui un monde à part, dont on collectionnera — en prenant des précautions — les débris, mais une composante de son propre milieu (cf. la célèbre lettre à Jean Xiphilin, 'Εμὸς ὁ Πλάτων, qui vient d'être éditée et commentée par Ugo Criscuolo). Sa foi dans la raison le met en opposition avec certaines tendances mystiques de l'époque — Syméon le Nouveau Théologien, Nicétas Stéthatos, plus tard même Jean Xiphilin, et avec toute espèce de théurgie ou de diablerie. Mais Psellos se gardait d'opposer la raison à la révélation. Ce qu'il voulait faire, c'était développer la philosophie comme science indépendante, avec ses propres objets d'étude.

4. Son successeur Jean Italos. Le problème des circonstances dans lesquelles il lui a succédé ; certainement pas en 1054/5, comme l'a suggéré Ioannou. Fils d'un mercenaire normand, et sans doute, d'une mère hellénophone de l'Italie du Sud, il est arrivé de Sicile à Constantinople vers 1049. Ses études antérieures ; la suggestion de Ioannou qu'il avait eu un contact avec la scolastique naissante semble peu convaincante. Les problèmes posés par sa carrière : témoignage d'Anne Comnène (5.8) et des actes de son procès attestant une activité pédagogique antérieure à sa nomination comme ' consul des philosophes '. A la différence de Psellos, Italos n'était ni homme de lettres, ni homme politique. Mais, plus que Psellos, il voulait développer la philosophie comme science autonome, et probablement poursuivre ses implications dans les sphères traditionnellement réservées à la théologie. Il est clair qu'il avait quelque chose à dire aux jeunes hommes qui fréquentaient ses cours, et qui comptaient faire une belle carrière dans les services de l'État ou de l'Église. Il fallait s'attendre à ce qu'il fût accusé d'hérésie, comme cela arriva en 1077. Scolie sur Nicétas Stéthatos (Darrouzès, p. 136). Mais il avait, outre l'appui de ses élèves, celui de la puissante Marie d'Alanie, veuve de Michel VII, et donc de la faction des Doukas. Son deuxième procès, en 1082, fut bien différent. C'était nettement un procès politique, dont le but était d'ériger Alexis Comnène et sa faction aristocratique en défenseurs de l'orthodoxie, et de

dénigrer et intimider ses adversaires. Anne Comnène (5.94) révèle l'arrière-plan politique. Nous ne savons pas quelles preuves concrètes furent avancées (les actes du procès sont très vagues, quand ils ne sont pas risibles), mais les traités conservés d'Italos ne se prêtent guère aux anathèmes du concile. Certains de ses élèves furent accusés, aucun ne fut condamné. Le sort ultérieur de Jean Italos est inconnu : il fut brisé, et personne ne se soucia plus de lui.

5. Les événements de 1082 ont peut-être freiné les développements inaugurés par Psellos et Italos ; ils ont certainement contribué à conférer un ton ' officiel ' à l'enseignement supérieur et à augmenter l'emprise de l'Église sur l'école. La longue série de procès d'intellectuels ' hérétiques ' du XIIe siècle. Nicétas ὁ τοῦ Σερρῶν, diacre et didascale de la Grande Église, plus tard scévophylax et finalement métropolite d'Héraclée. Peut-être faut-il l'identifier avec le Nicétas didascale œcuménique à qui Nicétas Stéthatos dédie son traité « De la hiérarchie ». Certaines écoles, d'abord indépendantes ou faisant partie de l'université, ont-elles passé sous l'égide du patriarcat vers la fin du XIe siècle? Problème de l'origine de l'école patriarcale telle qu'on la connaît au XIIe siècle ; la première mention du maître des rhéteurs est en 1082. Aucun enseignement de philosophie à l'école patriarcale. Reprise — avec maintes précautions — de l'enseignement public de la philosophie au milieu du XIIe siècle : la leçon inaugurale de Michel d'Anchialos (ed. Browning, *Balkan Studies* 2, 1961, 173-214).

6. Autres personnages du XIe siècle dont la situation est difficile à préciser. Syméon Seth, qui jouissait de la faveur de Michel Doukas et d'Alexis Comnène. Les intérêts qu'il avait en commun avec Psellos. Était-il professeur? Sa connaissance du monde intellectuel arabe. Combien d'autres étaient ' ouverts ' à l'orient? Michel Andréopoulos, traducteur du Syntipas? Les médecins? Théophylacte Héphaistos, maître du fils de Michel VII Doukas, élève de Psellos, plus tard archevêque de Bulgarie. Où enseignait-il?

Théodore de Smyrne, peut-être successeur de Jean Italos (sur lequel voir la longue note de L. Sternbach à Nicétas Calliclès, poème 29), que Timarion a rencontré aux enfers. Son traité inédit sur les doctrines physiques des anciens et ses commentaires sur Aristote.

7. La grande question. La relation entre l'essor philosophique sous Psellos et Italos et la scolastique occidentale. Vers la fin du dernier siècle, Prantl, Uspenskij, etc. voulaient faire dépendre certains textes clefs de l'ouest, de modèles byzantins, sans pouvoir indiquer les filières qu'ils auraient suivies : il y avait quand même des intellectuels byzantins qui savaient le latin ; le frère de Nicéphore Basilakès. Ioannou pense à des influences dans l'autre sens. La réalité est, sans doute, plus complexe, et il se peut que des ressemblances dans la structure et le développement des deux sociétés aient été plus importantes que la transmission de tel ou tel texte, bien qu'on ne doive pas nier l'osmose continuelle entre est et ouest.

L'université de Psellos et Xiphilin, avec ses cours, ses disputes logiques, son intérêt pour le droit romain (Irnerius et les Quatre Docteurs peuvent se comparer avec les scoliastes des *Basiliques*), ses étudiants organisés en groupes, etc., rappelle les premières étapes des universités italiennes ou françaises. Le développement était parallèle. L'école urbaine ou épiscopale ou privée, sous le patronat d'un monarque, d'un évêque, d'une ville, d'un comte, de l'empereur, du Pape, acquiert une permanence nouvelle, qui correspond aux besoins d'une nouvelle classe d'intellectuels, administrateurs, ecclésiastiques, née d'une société de plus en plus urbaine. Le sens du retour aux sources (Guibert de Nogent, *De vita sua* 12-13). Le développement autonome de la philosophie. L'espoir de voir dépasser les anciens ; la confiance d'un Psellos peut se comparer avec l'observation de Jean de Salisbury que l'on était comme des nains sur les épaules de géants, des nains qui pouvaient donc voir plus loin. On trouve aussi la même répression des intellectuels — plus sporadique, à cause de la fragmentation de la société occidentale. Bérenger de Tours (1010-1083) était contemporain de Psellos et d'Italos ; en appliquant la logique aux problèmes de la théologie trinitaire, il en vint, dirent ses ennemis, à nier la réalité de l'eucharistie, fut condamné par un concile et mis en prison. Il déclare qu'il faut toujours avoir recours à la dialectique, car c'est du fait de sa raison que l'homme est formé à l'image de Dieu ; Psellos aurait été d'accord. Roscellin de Compiègne, condamné, en 1092, pour une hérésie due à son nominalisme, dit saint Anselme.

A Byzance, la gamme des possibilités était plus limitée qu'à l'ouest. L'existence d'un fort pouvoir central empêche le développement ' indépendant ' de l'enseignement supérieur. Quand ce pouvoir a passé dans les mains d'une faction d'aristocrates territoriaux, le développement de l'enseignement a été freiné, mais pas étouffé. Même au XIIe siècle, malgré l'emphase fâcheuse de la rhétorique imitative, il y avait des philosophes et des disputes, et il y avait des organisations permanentes d'enseignement supérieur, des universités embryonnaires, si l'on veut. Ce qui a fait finalement avorter ces embryons n'est ni l'intervention de l'Église ni la méfiance des souverains, mais la prise de Constantinople par les Croisés en 1204.

L'échec de l'enseignement byzantin n'est pas à voir d'un point de vue étroitement anticlérical. Il s'inscrit dans un échec plus large de la société byzantine, qui se manifeste sur le plan de la politique étrangère, où on ne savait plus qui était l'ennemi, du pouvoir militaire, où on voit l'écroulement catastrophique de l'armée byzantine et son remplacement par des mercenaires, du commerce international, où l'or de Byzance s'écoula vers l'occident, et ainsi de suite. La crise culturelle n'est qu'un aspect de cette crise plus profonde, qui mena inévitablement vers le crépuscule des dieux de 1204. Mais la plupart des dieux d'Hellas étaient déjà morts d'une mort naturelle.

Robert Browning.

LES ÉCOLES DE PSELLOS ET DE XIPHILIN SOUS CONSTANTIN IX MONOMAQUE

On place traditionnellement, au centre de la vie intellectuelle de Byzance au XIe siècle, la création des écoles de droit et de philosophie, souvent nommées improprement « facultés » de « l'université » de Constantinople[1]. On suppose qu'à leur origine il y eut de grandes réformes scolaires et administratives, réalisées par Constantin IX Monomaque et ses plus proches collaborateurs, Lichoudès, Mauropous, Psellos et Xiphilin[2], réformes d'autant plus remarquables que depuis le déclin de l'école de droit fondée par Justinien, l'enseignement du droit s'est trouvé abandonné à l'initiative privée. On affirme aussi que la politique d'hostilité envers l'aristocratie militaire, et la montée d'une nouvelle classe bourgeoise, ont poussé Monomaque à « créer une pépinière d'administrateurs et d'hommes d'État »[3], appelés à rénover les cadres administratifs et à relever le niveau des études et de la pratique judiciaires[4].

Quelques textes insuffisamment explorés jusqu'à présent, ou révélés par des éditions récentes, nous amènent à retoucher ce schéma, tant pour ce

1. Cf. en dernier lieu, les protestations énergiques de G. WEISS, *Oströmische Beamte im Spiegel der Schriften des Michael Psellos* (Miscellanea Byzantina Monacensia, 16), München, 1973, p. 65-66. Voir aussi P. V. BEZOBRAZOV, *Vizantijskij pisatel' i gosudarstvennyj dejatel' Mikhail Psell*, Moskva, 1890, p. 174-176.

2. Sur ces écoles, pour une information générale, cf. F. FUCHS, *Die höheren Schulen von Konstantinopel im Mittelalter* (Byz. Archiv, 8), Stuttgart, 1926 (réimprimé à Amsterdam en 1964), p. 24-35 ; J. M. HUSSEY, *Church and Learning in the Byzantine Empire, 867-1185*, Oxford, 1937, p. 50-72 ; N. SKABALANOVIČ, Vizantijskaja nauka i školy v XI veke, *Christianskoe Čtenie izdavaennoe pri Sanktpeterburgskoj Duchovnoj Akademii*, 1884, p. 344-369 et 730-770.

3. L. BRÉHIER, *La civilisation byzantine* (Le monde byzantin, 3), Paris, 1970², p. 395 sq.

4. G. SCHLUMBERGER, *L'épopée byzantine à la fin du Xe siècle*, III, p. 533 sq. ; A. A. VASILIEV, *Histoire de l'Empire byzantin*, I, p. 482-483 ; G. OSTROGORSKY, *Geschichte des byzantinischen Staates*, München, 1963³, p. 271 ; E. BARKER, *Social and political thought in Byzantium*, Oxford, 1957, p. 51.

qui concerne l'origine de ces écoles que leur durée, leur programme et leur action. Dans la présente étude, nous ne ferons que retracer les débuts communs et les destinées des deux écoles sous Constantin IX Monomaque.

Le texte qui nous apporte le plus de données est évidemment celui où les deux chefs — l'*hypatos des philosophes* et le *nomophylax* — se rencontrent et s'affrontent, c'est-à-dire l'*Éloge* de Jean Xiphilin par Psellos[5]. Je reprends d'un peu plus haut le récit des événements qui, progressivement, amènent à la création des deux écoles.

Psellos relate longuement sa rencontre avec Jean Xiphilin[6], les études qu'ils ont faites en échangeant leurs connaissances, car Jean, inspiré par Psellos, ajouta au droit la rhétorique et la philosophie, tandis que Psellos passa, comme il le dit, « du meilleur au pire ». Il loue les connaissances juridiques de Xiphilin[7], et arrivé à ce point du récit, il ajoute : « Il fallait que les choses changent en mieux »[8], phrase révélatrice pour un jeune homme de la bourgeoisie moyenne, armé d'une bonne instruction, qui cherche à percer, phrase qui indique aussi la poussée sociale d'une classe qui se sent prête à assumer les charges réservées jusque-là à l'aristocratie. « Et c'est, dit-il, ce qui est arrivé en effet », à l'accession au trône de Monomaque. Après une brève caractéristique du nouveau basileus, ouvert à tous les hommes et à toutes les qualités humaines, indécis cependant dans la préférence à donner à la philosophie ou à la rhétorique — Psellos ne mentionne pas le droit, mais pour lui la rhétorique équivaut souvent au droit et, en tout cas, ces deux sciences sont étroitement liées — il décrit avec enthousiasme les réformes de Monomaque. Se laissant aller à ses souvenirs de jeunesse[9], lorsqu'il commençait lui-même sa carrière, il énonce un jugement curieusement différent de celui du sénateur qu'il était à l'époque où il composait sa *Chronographie*[10]. Il donne là[11] l'image vivante du départ d'une carrière liée aux réformes de l'État, à l'instruction et, il faut bien le dire, à la protection qualifiée souvent, dans les lettres de Psellos et de Mauropous, de *philia* et qui semble avoir joué un grand rôle dans la vie politique de Byzance, au XIe siècle[12]. Pour maintenir sa cohésion et son influence, la nouvelle bourgeoisie, énergique et remuante, a dû substituer la solidarité de classe à la naissance.

Psellos et Xiphilin entrent donc au palais impérial et commencent leur rapide ascension. Xiphilin est aussitôt admis dans le *bêma* judiciaire. Pour l'instant, il est *hyphédros* sous les ordres de personnages plus haut placés ; mais déjà il jouit d'une grande estime, et il siège dans les tribunaux, si j'interprète correctement la description des assemblées houleuses qualifiées d'*agônes* et d'*épideixeis* — luttes judiciaires et discours publics des procureurs et des avocats. Les deux amis s'y soutiennent mutuellement, car Psellos dit y avoir conduit et réussi, lui aussi, plusieurs affaires[13].

---

5. Ed. K. N. Sathas, *Bibl. Gr. Medii Aevi*, IV, Paris, 1874, p. 421 sq. (cité désormais : Sathas, IV).
6. *Ibid.*, p. 426, l. 27 sq.
7. *Ibid.*, p. 427, l. 26 sq.
8. *Ibid.*, p. 429, l. 23.
9. On ne connaît pas la date de la composition de l'*Éloge* ; en tout cas, elle se place après la mort de Xiphilin en 1075 ; Psellos est déjà, probablement, à la retraite.
10. Cf. *Chronographie*, Renauld, I, p. 132, l. 15-21, et II, p. 145, l. 3-9.
11. Sathas, IV, p. 429-431.
12. Cf. Ja. N. Ljubarskij, Psell v otnošenijach s sovremennikami : Ioann Mavropod, Ioann Ksifilin, Konstantin Lichoud, *Palestinskij Sbornik*, 23 (86), 1971, p. 134-136 ; Fr. Tinnefeld, « Freundschaft » in den Briefen des Michael Psellos. Theorie und Wirklichkeit, *JÖB*, 22, 1973, p. 151-168, avec la bibliographie du sujet.
13. Sathas, IV, p. 431-432.

Ici commence le récit des circonstances qui ont amené la création des écoles de Psellos et de Xiphilin[14]. Nous en proposons une traduction et, dans les notes, l'interprétation de passages particulièrement ambigus : « Ainsi, nous équilibrant et nous complétant par nos qualités analogues ou par celles où nous l'emportions l'un sur l'autre, nous nous séparons, avec une même unanimité, en vue d'une division semblable et en même temps opposée[15]. Voici comment les choses se sont passées. Depuis des temps anciens, il y avait dans notre ville, des *didaskaleia* et des *paideutèria* des arts et des sciences ; il y avait des chaires vénérables, non seulement de la poétique commune à tout le monde, mais aussi de l'art des *logoi* et de l'admirable philosophie ; quant au droit, la foule s'en souciait peu ; mais avec le temps, les choses ont périclité et glissé dans la décadence ; il s'en est fallu de peu que ne s'éteigne aussi le flambeau des *logoi*. Certes, on organisait des concours publics[16] ; un arbitre les présidait, et les concurrents se montraient d'une adresse remarquable ; les concours des *logoi*, cependant, démentaient leur nom, car c'est d'une cachette que quelques-uns soufflaient leurs discours[17] ; les danseurs étaient nombreux, mais il n'y avait pas de coryphée de quelque valeur ; la troupe dansait d'une manière indisciplinée et mal rythmée ; elle n'exécutait pas correctement la strophe ni ne chantait mélodieusement l'épode ; le résultat était à l'avenant. La raison en est que personne, parmi les concurrents, n'était assez fort dans les *logoi* pour se mettre à la tête des autres ; il n'y avait personne, comme c'était jadis d'usage chez les Éthiopiens[18], pour régner chez eux sur les *logoi* également, (personne) qui fût exceptionnel par sa grandeur ou imbattable par sa force. Tous étaient des pugilistes de force égale et des pancratiastes à peu près pareils[19]. Cependant, comme moi j'avais une bonne réputation plutôt dans les sciences et dans les arts, tandis que Jean l'avait dans le droit, toute la fine fleur de la phalange intellectuelle se répartit autour de nous[20] ; ceux qui n'ont choisi que d'orner la vie publique, affluant en foule, ont promu Jean pour stratège, tandis que les amateurs de sciences plus nobles, faisant scission, se tournèrent vers moi[21]. Que fait dans ces conditions le basileus ? D'une part, il se plaint avec véhémence des choses qui lui faisaient violence[22] ; cependant, il se laisse faire

14. *Ibid.*, p. 432, l. 30, - 434, l. 24.

15. Ici déjà, je crois, Psellos fait entendre qu'il y a eu, entre lui et Xiphilin, d'abord une communauté, ensuite une séparation. Mais cette séparation n'était pas aussi radicale qu'on pourrait le supposer, car elle est en même temps « semblable » et « opposée ».

16. Spectacles ? *Théatra* dans le texte. Il s'agit peut-être de concours concernant spécialement la schédographie ; mais il est possible qu'il y en ait eu aussi pour la rhétorique.

17. Ce qui, probablement, veut dire que, pour assurer la meilleure réputation à leurs écoles, les professeurs écrivaient eux-mêmes les discours qu'ils faisaient dire à leurs élèves.

18. Je n'ai pas réussi à déterminer la source de Psellos pour ce passage.

19. Cf. *Chronogr.*, Renauld, I, p. 135, l. 5-9 et p. 138, l. 1-8.

20. Ainsi, semble-t-il, avant toute intervention impériale, professeurs et élèves sont déjà là ; s'ils ne fondent pas encore une école commune, ils forment un cercle d'études autour de Psellos et de Xiphilin.

21. Professeurs et élèves commencent donc à se quereller au sujet de la répartition des études, les uns étant plutôt pour le droit, donc pour Xiphilin, les autres pour la philosophie, donc pour Psellos. C'est à ce moment-là seulement qu'intervient Monomaque.

22. C'est-à-dire que le basileus était mécontent de ces remous dans la jeunesse de la ville, qui s'agite, demande l'intervention de Mauropous (voir plus loin) et provoque des affrontements entre Xiphilin et Psellos.

violence par les choses dont se plaignaient les gens attachés aux *logoi*[23] ; laissant de côté ses sentiments personnels, il nous fait pour ainsi dire diviser[24], nous qui n'obéissons ni à celui qui use de persuasion[25] ni à ceux qui usent de violence[26] ; il est bien difficile de se trouver entre deux (partis), d'autant qu'ils sont plus forts que vous. Ainsi, de la communauté des *logoi*[27], nous avons été amenés à choisir une activité publique[28] et, à partir de là, partageant à nouveau entre nous cette dernière[29], nous nous sommes séparés en vue d'un accord qui, pour ainsi dire, n'était plus une communauté[30], et nous nous sommes adaptés l'un à l'autre ; et seuls, à Byzance, nous avons réparti entre nous les meilleurs des *logoi*[31], moi expliquant à ceux qui le désiraient des choses contraires (à ma spécialité)[32], tandis que Jean se comportait de manière opposée à la mienne à l'égard de l'un de mes enseignements[33] et de manière identique à l'égard de l'autre[34] ; certes, nous n'étions pas aussi complètement opposés que nous ne l'avions cru, mais chacun de nous professait ce qui était sa spécialité la plus propre et aussi, l'un et l'autre, nous étudiions ce qui semblait appartenir au domaine de l'autre[35], si bien que les sources de la rhétorique et de la philosophie coulaient de nous deux, non moins que celles de la science juridique[36] ; en effet, la différence entre nous portait sur les noms, alors que nous nous rapprochions dans l'exercice (de nos enseignements)[37]. Mais qu'arriva-t-il sur ces entrefaites ? Je ne

23. Les étudiants et leurs professeurs, juristes et philosophes, qui réclament la satisfaction de leurs intérêts.

24. Nous traduisons ainsi *prosdidôsin*, mais peut-être faut-il comprendre : « il nous donne en outre, plus que nous ne l'avons demandé » ? Le cod. *Barber. gr.* 240 (cf. P. Canart, *REB*, 25, 1967, p. 50, n. 34) donne προδίδωσιν, qui nous paraît moins bon.

25. Le basileus ? Mauropous ? Voir plus loin.

26. Les étudiants ?

27. C'est-à-dire : la communauté de l'école privée que Psellos et Xiphilin tenaient ensemble : autrement, on ne serait pas obligé de les séparer.

28. Autrement dit : ils ont été affectés au service public.

29. Ce qui veut dire qu'ils se répartissent ce nouveau service public.

30. Autrement dit : qui n'est plus une école commune.

31. Il y a donc deux groupes d'étudiants, l'un autour de Psellos, l'autre autour de Xiphilin, deux écoles distinctes.

32. C'est-à-dire : le droit, ainsi que le suggère la suite du texte.

33. A l'égard de la philosophie.

34. A l'égard de la rhétorique. Ainsi, si je comprends bien le texte, Psellos enseignait, bien sûr, la philosophie et la rhétorique, mais il enseignait aussi facultativement, comme une matière d'option personnelle, « à ceux qui le désiraient », le droit, alors que Jean faisait des cours de droit et de rhétorique, à l'exclusion de la philosophie. De fait, la *Novelle* qui fonde l'école de droit, § 18, institue un enseignement obligatoire de rhétorique.

35. Ou, ce qui revient au même : les matières étrangères à nos préoccupations principales.

36. Ainsi, dans leurs écoles distinctes, Psellos et Xiphilin enseignaient les mêmes matières, à cette différence près que, dans l'école de Psellos, le droit était facultatif (nous y reviendrons dans une étude particulière), tandis que Xiphilin ne s'occupait pas du tout ou très peu de la philosophie ; car il y a une petite contradiction entre ce que Psellos a dit quelques lignes plus haut au sujet des sentiments hostiles de Xiphilin à l'égard de la philosophie, et ce qu'il dit ici. Peut-être, de même que le droit chez Psellos, la philosophie chez Xiphilin était-elle enseignée seulement « à ceux qui le désiraient ».

37. Il semble donc qu'il y avait deux écoles portant des noms distincts, l'école de philosophie et de rhétorique et le *mouseion tès nomothétikès*, comme le dit Attaliate (voir plus loin).

sais si je dois rendre responsable le basileus de sa volte-face, ou nous accuser nous-mêmes du choix fait par le basileus ; toujours est-il qu'après nous avoir mis à la tête des *logoi* en service commandé, revenant en arrière, il nous rappela vers lui, nous qui avions contracté une obligation envers nos élèves[38] ; et nous étions pour lui ce que nous avons été pour les autres[39] ; moi, je l'exerçais à la rhétorique, en y mêlant un peu de philosophie ; Jean l'initiait, parmi les arts, aux sciences juridiques comme aux mystères d'Éleusis[40]. Emporté beaucoup plus qu'il ne faut par l'envolée du discours, j'ajouterai une dernière chose, qui fit du basileus un objet d'admiration, et qui me donna, à moi, une importance incroyable auprès des foules. Comme le basileus avait entendu dire que Marc, philosophe parmi les empereurs, prenant un cahier allait chez le *didascale*[41], il cherche à égaler cet homme de si grande sagesse et renchérit sur ce philosophe : à plusieurs reprises, me faisant asseoir sur une chaire, il prenait des notes d'après ce que je disais et dressait les oreilles à ma leçon avec une extrême attention, pourrait-on dire... »

Si j'interprète correctement ce texte, la conclusion serait la suivante : les deux écoles ne semblent pas résulter d'un grand projet de réforme scolaire, conçu et discuté par les intellectuels de la capitale. Elles tirent leur origine d'une école privée, formée et développée sous la pression de la jeunesse désireuse d'accéder aux postes d'État, devenus accessibles grâce à l'ouverture, aux classes moyennes, du sénat et de l'administration. Quelle école? Avant d'entrer au service impérial, Psellos et Xiphilin, l'un philosophe et rhéteur, l'autre juriste et rhéteur, fondent, pour pourvoir à leur subsistance, une école commune[42]. Avec le temps, l'école prend de l'importance. Le nombre d'élèves allant croissant, des querelles éclatent entre eux au sujet de la direction de l'école et de la préférence à donner à l'une ou à l'autre des matières enseignées. Les élèves entraînent dans leur discorde les deux amis jusqu'alors inséparables. Psellos et Xiphilin, déjà introduits à la cour, s'adressent à Monomaque. Celui-ci, à son habitude, tergiverse, mais, pris entre les deux savants, comme le dit Psellos, cède et donne satisfaction aux deux partis en présence. Il affecte Psellos et Xiphilin au service public. Divisant l'école qu'ils tenaient en commun, il crée deux écoles subventionnées par l'État, une école de philosophie et de rhétorique, avec un enseignement facultatif du droit, et une école de droit, avec un enseignement parallèle obligatoire de rhétorique et, peut-être, le texte ne le dit pas clairement, avec un enseignement de philosophie donné à « ceux qui le désiraient » : pour en savoir davantage, il faudrait déterminer avec quelque précision ce qu'était la philosophie de Xiphilin, très différente certainement

38. Dans le texte : « une alliance envers ceux auxquels nous avions été donnés ».
39. Autrement dit : ce que nous avons été pour nos élèves, au temps de notre service public.
40. Le droit, pour Psellos, s'apprend, en effet, par une initiation progressive ; nous y reviendrons ailleurs.
41. PHILOSTRATE, *Vitae*, II, IX (éd. KAYSER, II, p. 65, l. 13-24). Voir aussi DION CASSIUS, LXXI, 1 (C 161), éd. L. DINDORF, IV, p. 170, l. 8-12.
42. Nous ne saurions en préciser le statut. Est-ce un cercle d'études privé, qui n'est encore ni une école de rhétorique et de philosophie, ni une école de droit ? Elle n'entre pas dans les catégories courantes du système scolaire byzantin.

de celle de Psellos[43]. Les deux écoles fonctionnent jusqu'à ce que Monomaque, pour des raisons que nous ne connaissons pas, révoque Psellos et Xiphilin, et les affecte au palais impérial. Psellos ne dit pas clairement si, à cette occasion, les écoles ont été fermées.

Peut-on préciser ces données par d'autres sources? D'abord la lettre 23 de Mauropous, adressée à Psellos qui porte encore le nom de Constantin[44]. Nous croyons pouvoir la mettre en relation avec le texte de l'*Éloge* qu'on vient de commenter, et y voir l'écho des querelles qui ont éclaté au sein de l'école commune de Psellos et de Xiphilin : Mauropous y met en scène une délégation d'étudiants en philosophie venus chez lui pour lui demander d'intervenir auprès de Monomaque au sujet d'une affaire qui préoccupe tous les amateurs des *logoi*. Mauropous informe Psellos de la joie qu'ils ont eue en raison de sa récente nomination : τῆς τοῦ ἐμοῦ σοφοῦ Κωνσταντίνου προτιμήσεως καὶ προκρίσεως περὶ τὰ ͅσοφίας πρεσδεῖα καὶ τὴν τοῦ διδασκαλικοῦ παράληψιν θρόνου. Apparemment, Psellos vient d'obtenir une chaire de didascale, à laquelle sont attachées les *presbeia* de la sagesse. Il est intéressant de constater, à ce propos, d'abord que l'élection (par les étudiants?) au poste de didascale précède l'intervention auprès de l'empereur qui n'aura, sans doute, qu'à donner son approbation, selon le procédé déjà connu au siècle précédent ; ensuite, que Mauropous promet de rallier au projet l'ensemble de la jeunesse studieuse de Constantinople[45], ce qui implique, à ce qu'il semble, une organisation interscolaire regroupant les élèves et, probablement aussi, les professeurs[46]. Le titre d'*hypatos des philosophes*, devenu officiel par la suite, n'est pas encore connu de Mauropous. Celui-ci, en tout cas, promet sa collaboration et son appui sans réserve, et pour conclure il ajoute : « mets-toi à l'œuvre avec énergie et applique-toi à la tâche avec zèle et courage, sous la conduite bienveillante de Dieu qui conduira le projet (τὴν προκειμένην) à une fin heureuse ». Les efforts conjugués des étudiants amateurs de philosophie, et de Jean Mauropous et autres admirateurs de Psellos, amis de la « science divine », visent les démarches à entreprendre afin d'obtenir l'adhésion de l'empereur et du monde savant de la capitale au projet de création d'un enseignement de philosophie (et de rhétorique) présidé par Psellos, lequel a déjà reçu τὰ σοφίας πρεσδεῖα.

43. En tout cas, si Xiphilin enseignait la rhétorique, il faisait apprendre aussi à ses élèves quelques notions de logique, couramment considérée comme une partie de la philosophie.

44. Éd. LAGARDE, p. 67, n° 122. Cette lettre est traduite en allemand par G. WEISS, *Oströmische Beamte*, p. 70-71. Je ne puis, cependant, admettre l'interprétation du traducteur, qui ne voit aucun rapport entre cette lettre et les projets de fondation d'une école d'enseignement philosophique et rhétorique, parallèle à celle de droit.

45. *Ibid.*, πρόθυμος (...) ἐπηγγειλάμην τὴν εἰς τὸ σπουδαζόμενον σύμπραξιν (...) ὅσα πρὸς τὴν συναίνεσιν τῆς ἄλλης νεότητος, ὁπόση περὶ λόγους ἔχει νῦν καὶ μαθήματα.

46. Dans la poésie n° 47 (éd. LAGARDE, p. 25, l. 26), Mauropous rappelle ses multiples activités dans sa maison-école et, entre autres, dit : κρίνων μαθηταῖς καὶ διδασκάλοις ἔριν. Le fait-il à titre strictement personnel et pour son école seulement ?

Il existe une autre lettre de Mauropous[47] qu'on serait tenté de rapporter, elle aussi, aux remous qui ont précédé l'ouverture des écoles, d'autant plus qu'elle est relativement proche, par sa place dans le recueil, de la lettre 23. Elle fait allusion au dénouement heureux d'une affaire concernant deux hommes, amis entre eux et amis de Mauropous, et dont les étoiles commencent à monter parallèlement. La lettre est probablement adressée à Psellos. La voici :

« Les choses prendront peut-être une bonne et heureuse tournure, car le signe (précurseur) est favorable et annonce indubitablement de bonnes nouvelles. En effet, que pourrait-il arriver de plus beau que de voir ce bel astre[48] nouvellement apparu monter en force en même temps que toi qui es actuellement mon soleil ? Lui aussi a déjà commencé de nous envoyer de là-haut ses rayons ; il brille comme le soleil de l'éclat de l'affection fraternelle, d'un éclat plus grand que celui des lumières des hommes ; il a subi une belle défaite, plus gracieuse (j'en suis sûr) que toute victoire, car il a plus d'amour pour son frère que pour lui-même. Je me réjouis donc de ces événements avec vous et je fête avec vous, couple brillant de bons et savants frères, la réussite de votre maison, jugeant qu'entre amis tout est commun, comme le veut le proverbe, et comme cela convient ; tel un cheval de renfort, je me joins à vous de l'extérieur par des liens d'amitiés indissolubles ».

Il doit s'agir, dans ces lignes un peu exaltées, de Psellos, de Xiphilin et de Mauropous lui-même. Ce dernier se réjouit à l'annonce du succès de ses amis et de leur « maison », entendant, croyons-nous, par ce terme leur « école »[49], à l'origine une petite école, sans statut précis, tenue dans une maison privée. La défaite de Xiphilin doit s'entendre comme une concession par rapport à ses positions initiales trop rigoureuses. Si l'on se réfère au texte de l'*Éloge*, elle a dû porter sur la répartition des matières entre les deux maîtres, une répartition peu tranchée, puisque autorisant les deux rivaux à dispenser, au moins sur le plan théorique, les mêmes enseignements.

Participant directement aux difficultés de ses amis, Mauropous présente le côté personnel de l'affaire. C'est Attaliate qui indique, en quelques lignes, l'aboutissement des démarches décrites par Psellos et Mauropous. L'empereur, dans une période de paix, dit-il, « ayant créé le *mouseion* de la science juridique et mis à sa tête un *nomophylax*, a pris également soin de l'enseignement de la philosophie qui marche dans les cieux, et il a nommé *proèdre des philosophes*[50] un homme exceptionnel dans sa génération en raison de

47. Lettre 30, éd. LAGARDE, p. 72, nº 129.

48. *Loc. cit.* : καὶ τί γὰρ ἂν χρηστότερον γένοιτο τοῦ τὸν καλὸν ἀστέρα τοῦτον ἰδεῖν à comparer avec l'expression analogue de la lettre 23 Lagarde (p. 67) : τί δ' ἂν γένοιτο κάλλιον τῆς τοῦ ἐμοῦ σοφοῦ (...) προτιμήσεως.

49. Pareillement, la « maison » de Mauropous est « l'école » de Mauropous : LAGARDE, p. 24-27, nºˢ 47 et 48.

50. La lettre 23 de Mauropous ne connaît pas encore le titre d'*hypatos* qui allait être celui de Psellos ; la Novelle de fondation de l'école de droit ne parle que des *proédriai* des arts et des sciences (voir plus bas), et Attaliate ne nomme que le *proédros*. Le premier document officiel à donner à Psellos le titre d'*hypatos tôn*

ses connaissances ; il a exhorté les jeunes gens à s'exercer dans des discours savants et dans les sciences avec (cet homme) habile parmi les didascales, et il les a jugés dignes d'honneurs impériaux pour leurs discours publics »[51]. Les *logoi* (ou *technai*) et les *mathèmata* sont évidemment la rhétorique et la philosophie.

De plus, la *Novelle* créant l'école de droit, promulguée par Monomaque et rédigée par Mauropous[52], établit une certaine correspondance entre les arts et les sciences des *logoi*, les métiers et le droit, les deux premiers étant déjà organisés, alors que le droit ne l'est pas encore, mais le sera de manière identique. En effet, les *logoi* et certains métiers se sont vu assigner des locaux, des chefs (καθηγεμόνας), des présidences (προεδρίας), des allocations annuelles (σιτήσεις) et toutes sortes de biens en guise d'encouragements[53], et il paraît nécessaire, pour le droit également, de nommer un didascale et *exégètès* qui serait honoré d'une *proédria*[54], recevrait pour son *paideutèrion* un local approprié, ainsi qu'un *sitèrèsion*, une *roga*, un *blattion*[55], avantages qui, sans doute, correspondent aux divers *paramythia* accordés aux *logoi*.

Ces coïncidences, à commencer par l'origine commune des deux écoles, écartent, à mon avis, les doutes qu'on émet parfois sur l'existence de l'école de philosophie[56]. Son organisation semble même un peu antérieure à celle de l'école de droit. Cependant, comme on le verra par la suite, la position des deux écoles n'était pas identique, face aux organisations scolaires de la capitale.

philosophôn est un *sèmeiôma* de 1054 de Michel Cérulaire : cf. C. Will, *Acta et scripta quae de controversiis Ecclesiae Graecae et Latinae saec. XI composita extant,* Lipsiae et Marburgi, 1861, p. 166, l. 13-14 ; F. Dölger, *Regestes*, n° 916.

51. Attaliate, Bonn, p. 21, l. 15-22. Peut-on voir dans ces mots l'allusion à une allocution que Monomaque aurait adressée aux élèves philosophes et rhéteurs, comparable à celle qu'on trouve dans la Novelle de fondation de l'école de droit (§ 23 sq.) ? S'il en était ainsi, il faudrait supposer qu'il y eut aussi une Novelle décrétant la création d'une école de philosophie et qui ne nous est pas parvenue.

52. Nous la citons d'après la dernière édition de A. Salač, *Novella Constitutio saec. XI medii quae est de schola iuris Constantinopoli constituenda et legum custode creando* (Textus breves Graeci et Latini, 1), Pragae, 1954, où l'on trouve (p. 6) les éditions antérieures. Cf. F. Dölger, *Regesten*, n° 863. Pour l'attribution à Mauropous, beaucoup discutée après la publication de A. Salač, cf. en dernier lieu, E. Follieri, Sulla Novella promulgata da Costantino IX Monomaco per la restaurazione della facoltà giuridica a Costantinopoli (sec. XI med.), *Studi in onore di Edoardo Volterra,* 2, 1971, p. 647-664. Nous nous abstenons, pour l'instant, de nous prononcer sur la date de la rédaction de ce document et, par conséquent, sur la date de l'ouverture de l'école de droit.

53. *Novelle,* § 7a.

54. *Ibid.*, §§ 8-9, et § 18.

55. *Ibid.*, §§ 10 - 10a et 11.

56. Voir en dernier lieu G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 68-69, qui a résolument contesté l'existence de la « faculté de philosophie ». Pour lui, l'école de Psellos reste une école privée.

Proédros ou hypatos des philosophes: l'école de Psellos.

Décrivant, dans son *Éloge* de Xiphilin, l'état des écoles à Byzance, Psellos souligne qu'il y avait, depuis des temps anciens, des didascales et des *paideutèria*, des chaires de poétique et même de philosophie, ainsi que de nombreux étudiants. Mais l'ensemble dansait mal, dit Psellos, recourant aux images des représentations théâtrales antiques. La raison en est que les concurrents étaient « de force égale », qu'il n'y avait pas, parmi eux, de coryphée pour coordonner les mouvements désordonnés de la troupe. Peut-être, lorsqu'il obtint le titre de *proédros* ou d'*hypatos des philosophes*, Psellos devint-il ce coryphée dont il déplore l'absence, un coryphée chargé de surveiller les écoles constantinopolitaines? Il existe, en effet, deux lettres que Psellos écrit en qualité de quelqu'un qui exerce sur elles un droit de regard. D'abord la lettre au *maïstôr* de l'école du quartier des Chalkoprateia : il y est question d'une somme d'argent que Psellos offre à son correspondant au titre de gratification facultative, somme provenant sans doute des fonds impériaux[57] mis à sa disposition et destinés à subventionner les écoles de Constantinople. En effet, dans sa lettre, Psellos dit qu'il distribue cet argent « entre plusieurs »[58]. Il s'agit donc bien d'une pratique — je n'ose pas dire d'une institution — qui concerne l'ensemble des écoles de la capitale. La subvention qu'on leur accorde n'est certes ni très élevée, ni obligatoire, ni régulière[59]. Elle n'est qu'un *paramythion*[60] qui dépend du bon vouloir de l'empereur[61] et qu'on peut supprimer à tout moment. C'est encore, à ce qu'il semble, en sa qualité de *proédros* que Psellos intervient en faveur de la nomination, au poste de didascale de l'école de Saint-Pierre, d'un ancien professeur de l'école de la Diakonissa, lorsqu'il écrit à sa place, non sans humour, une lettre au patriarche, lequel semble exercer son autorité sur cette école[62]. Car l'Église et l'État continuent d'assurer une sorte de

57. Sathas, V, n° 168, p. 428-430. Dans le titre, le sens du mot *klètôrion* n'est pas clair, mot qui d'ailleurs ne se trouve pas dans le texte, où on dit simplement *chrèmata*. La lettre a été traduite par G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 72-75, qui n'explique pas clairement en quelle qualité Psellos (qui tient cette faveur spéciale de Monomaque) distribue cet argent venant des caisses impériales. Quant à ce *maïstôr*, il est probablement identique au *maïstor* de l'école des Chalkoprateia, ridiculisé pour son avarice par Christophore de Mitylène (éd. Kurtz, n° 11, p. 7). Au sujet de cette identification, et d'autres personnages enseignants nommés par Christophore, cf. E. Follieri, Le poesie di Cristoforo Mitileneo come fonte storica, *ZRVI*, 8, 2 (Mélanges Ostrogorskij, 2), 1964, p. 144-145.

58. Sathas, V, p. 428, l. 18-19.

59. *Ibid.*, p. 429, l. 14-17.

60. L'expression vient de la Novelle, § 7a.

61. Sathas, V, p. 428, l. 27 sq. Psellos n'est qu'un intermédiaire, en sa qualité de *proédros des philosophes*, lorsqu'il parle en son propre nom.

62. Sathas, V, n° 162, p. 420-421. Je ne crois pas qu'il faille penser, avec G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 67, que cette lettre n'est pas de Psellos, et que c'est par erreur qu'elle s'est trouvée insérée dans le recueil de Psellos.

protection aux écoles de Constantinople, comme l'usage s'en était établi déjà au xe siècle[63]. On est tenté, en effet, de rapprocher le *proédros* du xie siècle du « président des écoles » du xe siècle connu par la *Vie d'Athanase l'Athonite*[64], titre et fonction qui semblent avoir été créés par Constantin VII Porphyrogénète. Mais cette protection et ces subventions accordées sporadiquement aux écoles, par l'intermédiaire d'un « président des écoles » ou d'un « proèdre des philosophes », ne signifient nullement l'étatisation des écoles à Byzance. Elles correspondent aux règnes d'empereurs spécialement intéressés aux questions de la culture, Constantin VII Porphyrogénète et Constantin IX Monomaque.

Tirant les conclusions de ces divers rapprochements, on peut présumer que Psellos, *proédros* ou *hypatos* des philosophes, cumulait l'enseignement, pris en charge par l'État, de la rhétorique, de la philosophie et, accessoirement, du droit[65], avec la présidence[66] des écoles privées, modestement subventionnées par l'État elles aussi. L'école de Psellos ne serait, en ce cas, que la première et la meilleure école de la capitale, dont le directeur porterait, en plus, le titre de *proédros* accompagné de privilèges et d'avantages analogues à ceux que la Novelle de Monomaque accordait au nomophylax[67].

En effet, si l'on qualifie « d'écoles d'État d'enseignement supérieur » les écoles instaurées par Bardas au palais de la Magnaure ou par Constantin VII Porphyrogénète avec leurs quatre matières — grammaire (rhétorique), géométrie, astronomie et philosophie — confiées à quatre maîtres différents[68], force est de constater que le statut de l'école de Psellos a dû être

63. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter les lettres du professeur anonyme adressées au patriarche ou au personnel du patriarcat. Voir P. Lemerle, *Le premier humanisme byzantin*, Paris, 1971, p. 246, n. 12 et p. 249-250. Pour l'intervention de Constantin VII dans les affaires d'une école, voir le passage de la Vie d'Athanase l'Athonite commenté par P. Lemerle, *op. cit.*, p. 259-260.

64. Lemerle, *op. cit.*, p. 258.

65. Voir ci-dessus. Nous y reviendrons dans une étude particulière.

66. Il est à remarquer que, parmi les différents titres scolaires du xie siècle, celui de *proédros*, en dépit du pluriel *proédriai* de la Novelle, § 7a, ne s'applique qu'à Psellos, proèdre des philosophes. La *proédria* d'une école n'apparaît qu'au xiie siècle, à propos de Stéphanos Skylitzès, d'abord *hyphédros*, puis revêtu de la *proédria* de l'école de Saint-Paul fondée par Alexis Ier : cf. L. Petit, Monodie de Théodore Prodrome sur Étienne Skylitzès, métropolitain de Trébizonde, *IRAIK*, VIII, 1-2, 1902, p. 9, l. 79-80.

67. Voir plus haut. Le discours inaugural de Michel ὁ τοῦ 'Αγχιάλου *hypatos* des philosophes et, plus tard, patriarche (1170-1178), confirme que des libéralités impériales étaient attachées à la fonction d'*hypatos* ; cf. R. Browning, A new Source on Byzantine-Hungarian Relations in the twelfth Century. The inaugural lecture of Michael ὁ τοῦ 'Αγχιάλου ὡς ὕπατος τῶν φιλοσόφων, *Balkan Studies*, 2, 1961, p. 189, l. 99 sq. Nous verrons cependant qu'à cette époque tardive, le statut de l'*hypatos* des philosophes a pu être différent de celui de Psellos.

68. Pour l'ensemble de la question, voir P. Lemerle, *Premier humanisme*, p. 158-160, et 263-266.

différent. Psellos semble avoir enseigné toutes les matières lui-même[69] ; il a des élèves d'âges[70], de carrières et d'intérêt différents ; il ne mentionne jamais ses collaborateurs[71] ; on ne sait rien sur l'organisation intérieure de son école[72]. De plus, jusqu'à présent, on n'a pas déterminé l'identité de cette école ni son emplacement[73]. Quant à l'enseignement qu'on y donnait, avant de se prononcer sur sa portée réelle, on devrait examiner, branche par branche, les diverses matières que Psellos énumère dans ses programmes et qu'il met partiellement par écrit dans ses traités. L'extraordinaire importance de l'école de Psellos semble découler surtout de la personnalité de son chef et de l'influence qu'il exerçait dans la vie politique et culturelle de la capitale.

Nomophylax et école de droit.

En allait-il de même du nomophylax et de l'enseignement du droit? Dans le passage de l'*Éloge* de Xiphilin où Psellos parle de la multitude des écoles d'enseignement général, de poétique et de philosophie, il ne mentionne pas les écoles de droit : au contraire, il précise que « la foule s'en souciait peu ». Est-ce à dire qu'il n'y avait pas d'école de droit à Constantinople? Nous sommes fort mal renseignés sur ce qui se passe après Justinien. Les premières informations nous viennent du Titre I du *Livre de l'Éparque*, consacré aux *taboullarioi* ou notaires[74]. La situation qu'il nous

69. Les traités scolaires de Psellos (dont une grande partie reste encore inédite) en apportent une preuve suffisante, de même que les programmes d'études dispersés à travers ses écrits, et qui établissent des liens étroits entre les diverses branches du savoir. Nous nous proposons d'examiner ce dernier aspect dans une étude particulière.

70. Psellos a des élèves qui en sont à apprendre l'orthographe, comme cela ressort d'une lettre qu'il adresse à Romanos, son ancien camarade d'études (Kurtz-Drexl, *Scripta minora*, II, n° 16, p. 20, l. 4-5).

71. Rien ne prouve que Mauropous et Nicétas Byzantios, pour lequel Psellos a composé un *Éloge* funèbre (Sathas, V, p. 87 sq.), aient été professeurs à l'école de Psellos, comme l'ont supposé F. Fuchs, *Die höheren Schulen*, p. 30-31 et d'autres savants à sa suite, p. ex. J. M. Hussey, *Church and Learning*, p. 61-62.

72. Cependant, les discours publiés par Jo. Fr. Boissonade, *Michael Psellus De operatione daemonum*, Nürnberg, 1838 (réimprimé à Amsterdam, en 1964), p. 135-153, permettent de jeter un coup d'œil dans la classe de Psellos. On y distingue nettement deux groupes d'étudiants : rhéteurs et philosophes.

73. Les hypothèses de F. Fuchs, *op. cit.*, p. 28-29, faites à partir de sources arméniennes, sur « l'Académie d'Achille » qui serait à identifier avec la « faculté de philosophie », sont réfutées par G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 191, n. 226. Psellos lui-même appelle son école *gymnasion* ou *mouseion* dans le même écrit (Boissonade, *op. cit.*, p. 142, 4 *a fine* et p. 143, 9 *a fine*, et aussi p. 145, 3 *a fine*). Ce *gymnasion* semble avoir été situé au centre de la ville (*ibid.*, p. 138, l. 17). L'école de droit est nommée par Attaliate *mouseion*, elle aussi. Ainsi, *mouseion* ou *gymnasion* ne sont que des termes antiquisants pour *scholè*, *paideutèrion* et *didaskaleion*, tout aussi couramment employés dans les mêmes écrits de Psellos et dans la Novelle.

74. Cf. Lemerle, *Premier humanisme*, p. 261-263.

laisse deviner semble correspondre à ce que nous apprenons par la Novelle du nomophylax. Constantin Monomaque y rend hommage à ses prédécesseurs, qui ont réduit la masse énorme de l'ancienne législation, traduit les textes du latin en grec, rendu le droit plus clair et, finalement, entrepris une *anakatharsis*[75]. Ils ont cependant négligé, d'une manière incompréhensible, dit Monomaque, l'enseignement : « Certes, on interroge les notaires et l'on s'informe, auprès des avocats, où et comment ils ont appris le droit, et l'on ne permet à aucun, soit de se faire admettre dans les corporations (de notaires), soit d'adhérer aux très savants rhéteurs[76], avant de faire connaître leurs didascales et d'indiquer le temps qu'ils avaient passé à apprendre le droit »[77]. Il est clair qu'il faut entendre ici les corporations qu'on connaît par le *Livre de l'Éparque*, et qui contrôlent la préparation professionnelle des jeunes juristes. Si donc l'État exerce une surveillance sur l'enseignement du droit, il l'exerce indirectement, à travers les corporations des notaires et des avocats. Monomaque semble vouloir leur retirer cette prérogative et, du même coup, réduire le nombre des didascales, en instituant un seul didascale et un seul *paideutèrion* :

« Mais celui qui aurait enseigné, avec application, les matières juridiques et transmis à ces notaires et à ces avocats une connaissance exacte des lois, ils l'ont oublié dans leur grandeur condescendante ; ils n'ont ni désigné un homme capable de remplir une telle tâche, ni attribué un lieu de réunion aux zélateurs du droit, ni fixé les *sitèseis*, ni prévu quoi que ce soit des choses qui ordinairement constituent et forment un didaskaleion... »[78]. Monomaque revient encore une fois, dans les paragraphes 19-21, au problème des corporations : « Il s'en est fallu de peu que nous n'oubliions une chose ! Puisque nous avons déjà mentionné une fois les notaires et les avocats, nous avons cru nécessaire de régler aussi comme il sied ce qui les concerne, afin que notre très utile œuvre relative aux lois soit dans tous les détails bien agencée et que rien n'y manque. Nous ordonnons donc que les règlements établis par les anciennes lois au sujet des notaires et des avocats, règlements tombés en désuétude comme s'ils n'avaient jamais été écrits, reprennent leur validité, et que les notaires et avocats, non seulement peinent de toutes leurs forces et apprennent les matières juridiques auprès du très savant *nomophylax*, mais qu'ils ne s'enrôlent pas dans les corporations susdites[79] avant que le didascale ne leur délivre lui-même une

---

75. Novelle, § 3, à comparer avec le préambule du *Procheiros nomos*, éd. Zepos, *JGR*, II, p. 116, 3 sq.
76. Sur la synonymie des mots *synêgoros-rhêtor*, qui se rencontre depuis l'époque ptolémaïque, cf. L. Wenger, *Die Stellvertretung im Rechte der Papyri*, Leipzig, 1906, p. 150 sq. ; Seidl, *RE*, IV A 2 (1932), col. 1345-1357, s.v. *synegoros* ; G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 25 ; du même, Hohe Richter in Konstantinopel. Eustathios Rhomaios und seine Kollegen, *JÖB*, 22, 1973, p. 132 et n. 55.
77. *Novelle*, § 4.
78. *Ibid.*, suite.
79. *Novelle*, § 20 : l'expression τοῖς τοιούτοις συστήμασι semble avoir ici la même valeur que celle du § 4 τοῖς σωματείοις. Sur la différence (théorique) entre σωματεῖον et σύστημα, cf. *Peira*, LI, 7 (Zépos, *JGR*, IV, p. 213).

attestation et ne garantisse, oralement et par écrit[80], le jugement qu'il porte sur eux, tant pour ce qui concerne leur apprentissage dans les lois que leur habileté dans d'autres domaines. Celui qui, à l'encontre de cette règle, oserait s'insinuer parmi les avocats ou les notaires dont on vient de parler, ne retirera aucun avantage de son audace : il sera aussitôt chassé de là, de force, pour qu'il reconnaisse, pour l'avoir éprouvé lui-même, qu'on n'en est plus à l'indifférence qui a régné jusque-là, mais qu'on est revenu à l'ancienne rigueur juridique récemment imposée aux affaires politiques ; que l'attestation de l'aptitude professionnelle et l'admission dans les corporations ne sont plus des dons de la chance ou les fruits d'une fraude, mais une récompense de l'étude et de l'application qu'on offre actuellement à ceux-là seuls qui en sont dignes ».

Comme nous l'avons déjà dit, Monomaque retire donc aux corporations des avocats et des notaires le contrôle des écoles de droit, ainsi que le privilège de décider de l'admission des nouveaux candidats dans leurs organisations. Dorénavant, c'est le nomophylax investi de fonctions d'État, qui seul enseigne, examine et délivre les attestations aux notaires et aux avocats.

Il existe encore une troisième catégorie de juristes, ainsi qu'il ressort de la Novelle : les juges et les fonctionnaires ; c'est à eux, en premier lieu, que s'adresse la Novelle, les problèmes des avocats et des notaires n'ayant été évoqués qu'en passant. Au § 5, après avoir justement parlé des corporations, Monomaque ajoute :

« Certes, parmi ceux qui accèdent actuellement à la vie publique, nous ne voyons presque personne se diriger vers l'exercice et la pratique des charges publiques, partant d'un enseignement digne de confiance, comme d'une rade ou d'un port bien aménagé ; au contraire, toute la jeunesse désireuse d'apprendre la science juridique cherche avec un zèle extrême un maître capable de la lui apprendre, mais ne trouve personne qui soit institué par le choix et l'ordonnance de l'empereur ; alors, faute de mieux, chacun se précipite vers le premier venu et confie sa personne au didascale de son choix, même si ce dernier ne possède dans l'enseignement qu'une pratique des plus imparfaites ; et pourtant, le jeune homme accepte la parole du maître avec confiance, et souvent il s'en va retenant dans son âme et dans sa mémoire, non pas les prescriptions des lois, mais ce qu'en a dit par hasard le maître ; d'où il résulte, chaque fois, un grand trouble dans les tribunaux, et une confusion dans les affaires, parce que les juges — exception faite de quelques rares hommes ayant pour la plupart sué eux-mêmes sur les livres de droit[81] — ne pensent pas la même chose au sujet des mêmes affaires, et ne prononcent pas le même verdict ; au contraire, formés par des enseignements différents, ils énoncent des opinions différentes (ce qui est naturel), et pour la plupart ils s'opposent et s'affrontent entre eux ; aussi provoquent-ils un désarroi extrême, même parmi les gens qui connaissent bien le droit, quant à décider ce qu'il faut faire ; aucun parti en litige ne souffre de subir une défaite dans ces affaires ; sous la pression d'une ambition excessive et d'une

---

80. *Novelle*, § 21 : c'est ainsi que nous traduisons l'expression γλώττης ἅμα φωνῇ καὶ χειρὸς γραφῇ. Mais il est possible qu'on doive la rapporter à τῇ λοιπῇ δεξιότητι qu'on exige des jeunes juristes.

81. *Novelle*, § 5 : allusion, sans doute, à Xiphilin et à Psellos, autodidactes tous deux ; cf. l'*Éloge* de Xiphilin, Sathas, IV, p. 427.

jeunesse follement éprise de gloire, chacun s'efforce de paraître plus intelligent que les autres et n'hésite pas à manifester à tous son opposition et la divergence de ses vues... »

Les juges et les fonctionnaires, employés directement par l'État, ne forment pas des corporations. Il est à remarquer que, pour eux, la Novelle n'institue pas d'épreuve finale, comparable à celle qu'on impose aux notaires et aux avocats. Seuls leur zèle et leur application — laissés à l'appréciation personnelle du nomophylax? — sont pris en considération à la distribution des charges d'État[82].

Notaires, avocats, juges et fonctionnaires, autant de catégories de juristes qu'on distingue dans la Novelle. Mais on peut se poser la question : se trouvent-ils tous, désormais, sous le contrôle effectif du nomophylax seul? La Novelle n'est pas claire sur ce point ; elle ne dit rien sur le sort des anciennes écoles et de leurs maîtres. Tout enseignement privé de droit est-il désormais interdit? Dans l'exhortation qu'il adresse aux élèves de la nouvelle école, Monomaque dit : « Vous entendrez la voix vivante des lois, cette voix que notre sérénité a fait retentir au milieu de tous, ayant, d'une part, fermé les portes latérales, de l'autre, largement ouvert l'unique porte impériale ; entrez et sortez par elle, sans empêchement, à votre gré, et trouvez l'abri, que vous avez souhaité, dans les lois, auprès du vénérable et saint couvent du Tropaiophore »[83]. Le nomophylax serait-il seul à enseigner le droit dans toute la capitale? Se fait-il aider par les anciens *paidodidaskaloi nomikoi* recrutés comme maîtres auxiliaires, ainsi qu'on l'a supposé?[84]. Cela n'est pas confirmé par la Novelle. Ou bien, tout en groupant autour de lui, comme l'a dit Psellos[85], les meilleurs élèves de Constantinople, le nomophylax ne fait-il qu'exercer une sorte de *proédria* sur d'autres écoles de droit, en contrôlant les épreuves et en distribuant les subventions, comme cela semble avoir été d'usage pour les écoles de *logoi?* De fait, à deux reprises, on parle dans la Novelle de la *proédria* qu'on accorde au nomophylax[86]. Mais qu'on se prononce pour l'une ou pour l'autre hypothèse, on doit convenir que la charge de nomophylax donne à son titulaire des pouvoirs très étendus.

82. Cf. *Novelle*, § 25a. Sur le recrutement et la formation des juges et des fonctionnaires, cf. quelques pages intéressantes de G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 20 sq. : ils viendraient, pour la plupart, de la chancellerie impériale ou du notariat. Mais, comme il ressort du texte qu'on vient de citer, désormais, ils peuvent accéder aux charges d'État directement à la sortie de l'école de droit.

83. *Novelle*, § 23.

84. Par ex. L. Wenger, *Die Quellen des römischen Rechts*, Wien, 1953, p. 719.

85. *Éloge de Xiphilin*, Sathas, IV, p. 434, l. 1-2.

86. Si, dans la *Novelle*, § 9, la *proédria* équivaut à un rang élevé dans la hiérarchie des dignités, au § 18, où il est question des successeurs de Jean Xiphilin, ce terme a peut-être un sens plus précis.

Le droit dans la culture générale.

La réforme de l'enseignement juridique tentée par Monomaque et ses collaborateurs ne semble pas avoir eu d'influence durable sur l'évolution générale de la jurisprudence byzantine (nous essaierons ailleurs de distinguer entre ce qu'on pourrait appeler « tendances d'écoles » et enseignement « parallèle ») ou sur l'administration[87]. Et cependant, elle nous paraît très caractéristique pour la Byzance du xie siècle : pour la première fois depuis le ve et le vie siècle, le droit réapparaît, dans les programmes d'études générales, à côté de la rhétorique et de la philosophie. Les écrits de Psellos — monodies, éloges et discours — en fournissent de nombreuses preuves. On peut, suivant ses aspirations, préférer la philosophie au droit ou, au contraire, choisir plutôt le droit et la rhétorique, en reléguant la philosophie au deuxième rang. Mais, désormais, tout homme cultivé qui cherche à accéder aux plus hautes fonctions d'État doit, tout au moins sur le plan théorique (nous y reviendrons), disposer d'une éducation répartie entre philosophie, rhétorique et droit. D'ailleurs, suivant Psellos, le droit fait partie de la philosophie, comme toute autre science[88], car il n'existe pas de limites précises entre la philosophie et la politique, entre « l'art des choses » et la « nature raisonnable »[89]. Psellos insiste sur sa double compétence de philosophe et d'homme d'État[90] et, à ce titre, il se croit plus apte que d'autres à intervenir dans les affaires publiques, ainsi qu'il le dit, répondant aux attaques de ses adversaires, parfois même de ses anciens élèves[91]. La Novelle de Monomaque, pareillement, insiste sur la *polymathia* de Xiphilin qui associe la πεῖρα πραγμάτων aux τέχναι τῆς λογιότητος aussi bien qu'aux τέχναι τῆς τῶν νόμων εἰδήσεως — l'expérience des affaires publiques, la culture générale et la connaissance du droit[92]. La maîtrise des autres sciences *(mathèmata)* apparaît tout aussi nécessaire que celle du droit, et les lois, « telles des reines de toutes choses », doivent se faire accompagner

87. De fait, on ne peut citer aucun homme d'État sorti de cette école. Nicoletta Duyè, Un haut fonctionnaire byzantin du xie siècle : Basile Malésès, *REB*, 30, 1972, p. 169, qui attache une grande importance à « l'université créée vers 1044 par Monomaque » (« On ne dira jamais assez combien cette institution, fondée sur des bases libérales, a influencé la nouvelle politique de Byzance au xie siècle »), ne peut dire que de manière vague que « Malésès appartient sûrement à l'une des promotions de cette école ».

88. Sur les rapports entre la philosophie et les diverses sciences, cf. le traité de Psellos récemment édité par G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 283 : Ὅτι φιλοσοφίας μέτοχος ἡ νομικὴ ἐπιστήμη, ainsi que Kurtz-Drexl, *Scripta minora*, I, <Περὶ φιλοσοφίας>, p. 428, l. 13 sq.

89. A. Garzya, Un inedito opuscolo polemico di Michele Psello, *Le Parole e le Idee*, 7, 1965, p. 30, l. 40-43.

90. Sathas, V, p. 169, l. 24 sq. et p. 175, l. 19 sq. Voir aussi le texte édité par G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 259-261.

91. A. Garzya, *op. cit.*, § 3, p. 29, l. 8-11.

92. *Novelle*, § 8.

des *logoi* « comme de magnifiques gardes du corps », pour préserver leur intégrité contre les assauts de la sophistique[93].

Ainsi le droit, qui naguère figurait dans un catalogue de professions manuelles, prend subitement place à côté de la rhétorique et de la philosophie. Sur le plan social, ce changement correspond à l'évolution générale de la société, où la culture et l'instruction se substituent, en quelque sorte, à la naissance. Sur le plan théorique, il s'exprime dans la reprise de l'ancienne théorie, développée déjà par Platon, qu'un homme ne peut atteindre à sa plénitude que s'il associe la contemplation à l'action politique. Il correspond aussi à cette autre tendance déjà mentionnée, pareillement platonicienne, de faire englober dans la philosophie toutes les sciences, y compris le droit.

Attaques contre Xiphilin: Ophrydas (et les corporations?).

Une fois le contrôle de l'enseignement juridique retiré aux corporations, et les écoles privées de droit fermées, ou tout au moins soumises à la surveillance et à la juridiction d'un nomophylax jeune, nouvellement venu dans le métier, une fois une culture générale plus étendue mise au programme, la réaction des juristes de Constantinople ne se fit pas attendre. Apparemment l'attaque fut déclanchée par un vieux juge, Ophrydas. Désireux d'occuper lui-même le « trône de didascale »[94], Ophrydas lança une campagne de dénigrement pour discréditer la compétence juridique de Xiphilin, trop jeune et autodidacte. On pourrait ne pas s'arrêter à ces machinations, si l'on ne soupçonnait, derrière Ophrydas, une organisation ou un personnage plus puissant.

Pour mieux comprendre ce qui s'est passé, essayons de reconstituer les événements dans leur ordre chronologique :

Psellos commence par déclarer que l'insignifiance d'Ophrydas l'a longtemps retenu d'intervenir dans la querelle[95]. « Mais puisque la foule a pris le verbiage de l'écrit pour de l'intelligence, et la maladresse de l'écrivain pour une simplicité authentique, exempte de tout artifice », et puisque, partant de là, une campagne de dénigrement a été lancée contre le nomophylax, avec l'appui des avocats[96], Psellos a cru nécessaire d'intervenir en faveur de son ami. Si les auditeurs avaient du bon sens, dit Psellos, le discours se passerait facilement des subtilités d'une démonstration. Il aurait suffi à l'orateur d'écarter le calomniateur ; en effet, une fois révélés les noms de gens connus pour leur mauvaise réputation, accusation et réfutation deviennent sans objet. Mais, puisque la foule s'attache moins à la réputation qu'aux paroles de la calomnie, pour enlever tout fondement au dénigrement

93. *Ibid.*, § 18.

94. Cf. l'« *Apologie pour le nomophylax contre Ophrydas* », Sathas, V, p. 191, l. 14-17. Ophrydas est nommé trois fois dans la *Peira*, XVI, 9 ; XIX, 5 et LI, 16 (= Zépos, *JGR*, IV, p. 57, 70 et 214).

95. Nous donnons ici une paraphrase de Sathas, V, p. 182, l. 14 - 184, l. 22.

96. *Ibid.*, p. 182, l. 18-19. Donc une association d'avocats agit de concert avec les juges, représentés par Ophrydas.

et en même temps pour donner plus de vigueur à son discours, Psellos suppose que ce n'est pas Ophrydas, ce petit vieux gâteux, qui a composé le pamphlet contre Xiphilin, mais un personnage cultivé, versé dans les affaires publiques et connaissant bien « celui qui allait prendre la présidence du droit ». Mais, demande Psellos, pourquoi alors, à l'instar de soldats poltrons, a-t-il visé le dos pour frapper, évitant d'engager le combat et d'en venir aux mains, comme s'il en avait peur ? Ce n'est pas là le comportement d'un homme courageux jaloux des éloges. Car voici comment on voit se dérouler les compétitions rhétoriques et philosophiques[97] : Quelqu'un accuse tel individu de délits ; le public écoute d'abord l'orateur ; ensuite l'accusé prononce son apologie devant ce même public. Telles sont les lois de l'accusation et de la défense, et c'est en partant de là qu'on vérifie les faits. Mais Ophrydas a introduit dans la cité un nouveau genre d'accusation ; il lance ses flèches sournoisement ; il exerce des poursuites, alors qu'il n'y a pas d'accusé ; seul, il accuse, produit des preuves et, s'instituant juge, il les vérifie, et entérine le verdict. Mais, s'exclame Psellos, ce n'est pas ainsi que les choses se passent, mon brave ; on ne décide pas des affaires de l'accusé sur l'opinion de l'accusateur, mais c'est sur l'avis des tribunaux que repose le jugement. Cependant, Ophrydas a repoussé la décision des juges et s'est fait juge lui-même des gens qu'il accuse. Il a pensé être plus intelligent que tous les autres ; ceci est clair d'après ce qui est arrivé à propos du vote (*pséphos*) organisé au sujet du monophylax : de très nombreux juges, ainsi que tout le monde savant de la capitale, accourus à l'événement, ont donné leur assentiment au vote ; personne parmi les présents ou les absents n'a jugé nécessaire de dire autre chose que ce qui a été décidé[98] ; en effet, le témoignage des meilleurs a rallié l'opinion de tous les autres. Seul, à ce qu'il semble, cet homme a opposé son opinion au ciel et à la terre, au feu et à la mer ; sans avoir parlé publiquement — il aurait certainement passé, selon le mot du poète, une tunique de pierre[99] — il a mis son verdict par écrit, à l'arrière d'une maison de Dieu, avec l'intention à la fois d'écrire et de passer inaperçu ; et peut-être serait-il passé inaperçu, si l'écriture n'avait pas trahi celui qui avait écrit, comme le sacrilège[100] trahit le pilleur de tombes ou de temples. S'il n'était pas mort, je l'aurais traduit devant le tribunal, ajoute encore Psellos, et j'aurais demandé un châtiment pour les actes qu'il a perpétrés, parce qu'il a annulé ou, pour mieux dire, s'est efforcé d'annuler la décision impériale, et aussi parce qu'il s'est opposé à nous qui avons approuvé le monophylax, après l'avoir mis à l'épreuve ; en effet, les blâmes qu'il adresse à l'examiné visent les examinateurs[101].

Ici, Psellos abandonne le tribunal pour répondre au reproche d'ignorance, *alogia*[102], qu'Ophrydas semble avoir fait à Xiphilin. Il s'arrête longuement sur l'instruction de ce dernier et examine les degrés successifs de l'enseignement gravis

---

97. *Ibid.*, p. 183, l. 6 sq. : οὕτω γὰρ τοὺς τῶν λόγων ἀγῶνας εὑρίσκομεν, ὅσοι τε ῥητορικοὶ καὶ ὅσοι φιλόσοφοι. La pratique des concours, souvent mentionnée dans les textes, est mal connue. A en juger par le passage cité, c'est dans les concours de rhéteurs, c'est-à-dire d'avocats, qu'on débattait des cas judiciaires.

98. Cf. *ibid.*, p. 183, l. 31 - 184, l. 4. G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 84, rapporte ce *psèphos* à l'élection de Xiphilin au poste de nomophylax par ses collègues juristes et d'autres fonctionnaires, tout en s'étonnant qu'on puisse contester ainsi une décision impériale.

99. *Il.*, 3, 57 : il aurait été lapidé.

100. Nous traduisons ainsi le mot *atopèma* (Sathas, V, p. 184, l. 12).

101. Sathas, V, p. 184, l. 6-22, est traduit par G. Weiss, *Oströmische Beamte*, p. 85.

102. Sathas, V, p. 184, l. 31 - 185, l. 3. A en juger d'après l'ensemble du développement qui suit, ce n'est pas l'absence de culture qu'Ophrydas a pu reprocher à Xiphilin, mais plutôt son excès par rapport à ce qui est nécessaire à un juriste.

par lui : la *propaideia* comprenant la grammaire, la poétique et l'orthographe ; ensuite la rhétorique, la philosophie et le droit. Au fond, d'après Psellos, ce qui irrite Ophrydas, c'est que Xiphilin a appris toutes ces choses étant jeune et autodidacte[103], alors qu'Ophrydas, vieux qu'il est, ne connaît que les règlements concernant la dot[104].

D'après ce texte, il faut s'imaginer qu'Ophrydas a déclenché son attaque soutenu par les avocats, et par un personnage influent qui n'osait ou ne voulait pas agir en son nom personnel. Ophrydas a donc composé un pamphlet, dans lequel il critiquait la nomination de Xiphilin au poste de nomophylax, arguant de son jeune âge et de sa manière autodidacte d'aborder le droit. L'écrit, mis en circulation parmi les juristes de Constantinople, a suscité beaucoup de remous. Xiphilin s'est vu obligé de répondre aux critiques que lui adressaient, non plus Ophrydas seul, mais d'autres personnes plus puissantes que « le petit vieux gâteux ». Psellos, en effet, dans son *Éloge*, précise que les assauts lancés d'abord sournoisement, s'intensifièrent et que les flèches finirent par frapper en pleine poitrine[105]. Xiphilin a donc eu à se défendre devant un collège de juges et devant les savants de la capitale, accourus nombreux pour assister à la discussion, sorte de compétition juridique, comparable à ces *agônes* rhétoriques et philosophiques mentionnés par Psellos quelques lignes auparavant[106], et à l'issue de laquelle les juges passèrent au vote.

Nous connaissons, dans la littérature juridique du XIe siècle, un écrit dans lequel un auteur anonyme se défend, devant un collèges de juges de Constantinople, d'avoir mal compris la théorie des *pactes nus* ; il aurait attaché trop d'importance à la législation de Justinien au détriment des *Basiliques*. Il s'agit du *Traité des pactes nus*, jadis attribué à Xiphilin[107], et récemment à Constantin de Nicée[108]. Nous reviendrons ailleurs sur les théories et les méthodes juridiques du Traité. Pour l'instant, nous nous arrêtons à la situation personnelle de l'auteur, qui explique comme suit les circonstances qui l'ont amené à présenter son discours devant le collège des juges :

103. *Ibid.*, p. 187, l. 9-11. Au sujet des autodidactes, cf. *ibid.*, p. 189, l. 5 sq.
104. *Ibid.*, p. 187, l. 15 sq.
105. SATHAS, IV, p. 435, l. 30 sq. et p. 436, l. 19-22. Voir les mêmes événements racontés dans la *Chronogr.*, RENAULD, II, p. 65 sq.
106. Voir plus haut. Xiphilin semble avoir réagi à ces attaques avec une extrême violence : cf. SATHAS, IV, p. 436, l. 7-10 sq.
107. Notamment par ses éditeurs H. MONNIER et G. PLATON, *La Meditatio de nudis pactis* (Extrait de la *Nouvelle Revue hist. de Droit franç. et étranger*, 37-38, 1913-1914) ; cette éd. a été reprise par ZÉPOS, *JGR*, VII, p. 365-375 et dans « Variorum Reprints », 1974. L. WENGER, *Die Quellen des römischen Rechts*, Wien, 1953, p. 710-711, tient l'argumentation des éditeurs pour insuffisante.
108. H. J. SCHELTEMA, L'auteur de la Méditatio de nudis pactis, *Études offertes à Jean Macqueron*, Paris, 1970, p. 595-597.

« Si j'avais été poussé à la rédaction du présent écrit par quelque rivalité et malveillance, ou par ambition, ou par toute autre cause peu honorable, ou encore comme *étant aux gages de quelqu'un*, je n'aurais sans doute pas manqué, ô juges mes chers collègues, de faire un écrit plus étendu, et d'allonger le discours tant par les ornements du style et l'accumulation des idées que par des parenthèses et des digressions. Mais puisque vous avez confiance qu'il n'en est pas ainsi pour moi — et cela, vous savez le reconnaître vous-mêmes, à condition de le vouloir — car, d'une part, les autres motifs sont loin de la pensée de ceux qui *ont choisi de vivre pieusement*[109] *et dans l'amour de Dieu* et, d'autre part, la *misère des temps a mis fin à l'ambition* : seul le zèle du droit nous a poussé à cette entreprise, et aussi la *volonté d'apprendre à ceux qui l'ignorent* la division des pactes »[110].

Dans ce développement, plusieurs allusions peuvent se rapporter à Xiphilin. L'auteur du Traité se défend devant un collège de juges, ses collègues, comme Xiphilin s'est défendu devant les juges et le monde savant de Constantinople. Comme Xiphilin, il n'est aux gages de personne, contrairement à Ophrydas, qui n'était qu'un homme de paille. Il a choisi « de vivre pieusement et dans l'amour de Dieu » ; or Xiphilin quitta Constantinople pour le mont Olympe en 1054, après une longue période d'attente et d'hésitation[111]. Il sait que « la misère des temps a mis fin à l'ambition », de même que Xiphilin qui vit sa carrière s'écrouler à la suite des intrigues, des malveillances et des rivalités. L'auteur anonyme veut « apprendre à ceux qui l'ignorent la division des pactes »; c'est donc un professeur qui parle ; en effet, s'il s'appuie sur l'exemple d'un procès entre un protospathaire et un couvent[112], il place au centre de la discussion le problème du rapport de l'ancienne législation aux *Basiliques*, répondant aux critiques d'ordre doctrinal plutôt qu'à celles d'ordre pratique ; de même Xiphilin, didascale et exègètès, eut à se défendre contre le reproche d'ignorance[113], ou plutôt de l'excès de culture générale au détriment du droit. Enfin, Xiphilin, chef de file des scholiastes des *Basiliques*, qui tous se sont employés à commenter les *Basiliques* à la manière des anciens scholiastes de l'œuvre législative de Justinien, ne doit pas être en contradiction avec l'auteur de la *Meditatio de nudis pactis*, qui s'oppose à un juriste tenant l'ancien droit pour une « vaine exégèse »[114].

Si les analogies de situation que nous avons relevées sont justes, il faut

109. Nous traduisons ainsi σεμνῶς, que les éditeurs rendent par « honnêtement ».
110. Nous avons repris, avec des changements minimes, la trad. des éditeurs, *op. cit.*, p. 28-29.
111. Sathas, IV, p. 436, l. 24-26.
112. H. Monnier et G. Platon (*op. cit.*, p. 129 sq.), pensent qu'il s'agit, dans la *Meditatio*, d'un procès véritable, bien que les protagonistes restent impossibles à identifier. A notre avis, il s'agit plutôt d'un *paradeigma* (ou *thematismos*), bien connu dans l'enseignement juridique dès avant les écoles de Beyrouth et de Constantinople. Il est à remarquer que Psellos aussi prononce son *Apologie de Xiphilin* devant les étudiants (Sathas, V, p. 190, l. 3-11).
113. Voir plus haut. Toute l'*Apologie* n'est, en fin de compte, qu'un éloge de la culture générale de Xiphilin. Les développements juridiques y font défaut.
114. *Meditatio de nudis pactis*, tit. VI, § 6 (*éd. cit.*, p. 51).

tenir Xiphilin pour l'auteur du *Traité des pactes nus*, et en placer la composition au milieu des intrigues qui ont précédé son départ au mont Olympe. Psellos, dans l'*Éloge* de Xiphilin, tout de suite après le passage sur les écoles que nous avons traduit et commenté, raconte les attaques lancées contre Xiphilin, mais il le fait en termes voilés, car il prononce un éloge, et non pas un discours de violence et d'accusation[115]. On doit, sans doute, mettre tous ces événements en relation avec la chute de Lichoudès et le changement du gouvernement entre les années 1050 et 1054. C'est probablement sous la pression des corporations de juristes, agissant de concert avec d'autres forces d'opposition, que Monomaque s'est vu obligé de révoquer Psellos et Xiphilin des postes qui leur donnaient trop d'influence et, pour ne pas se séparer d'eux complètement, les a affectés au palais. Psellos ne dit pas clairement si, à cette occasion, les écoles ont été fermées[116], ou si seulement leurs statuts ont été modifiés, *nomophylax* et *hypatos des philosophes* devenant des dignitaires de la cour impériale. Toujours est-il qu'à son retour du mont Olympe, Psellos reprend le titre d'*hypatos*[117], et le garde jusque environ 1075, lorsqu'il cède sa place à Jean Italos[118]. D'autre part, on connaît plusieurs *hypatoi* au cours du XIe et du XIIe siècle. De même le nomophylax ne disparaît pas complètement. Mais ce sont des questions qui doivent être examinées dans un contexte qui ne nous occupe pas ici.

En conclusion, nous constatons que le statut des deux écoles n'était pas identique, et qu'il était bien différent de celui des écoles de Bardas et de Constantin VII. Les écoles de Psellos et de Xiphilin ont été, pour ainsi dire,

115. SATHAS, IV, p. 435, l. 28-30.

116. Sur la fermeture de l'école de droit on trouve de vagues affirmations chez J. M. HUSSEY, *Church and Learning*, p. 71, et dans les divers auteurs auxquels elle renvoie. Mais aucun de ces auteurs ne se réfère nettement à l'*Éloge* de Xiphilin (SATHAS, IV, p. 434, l. 10 sq., traduit plus haut), qui est pourtant, à ma connaissance, le seul texte à suggérer cette fermeture.

117. Psellos porte ce titre lors d'un procès engagé contre lui en 1056 : SATHAS, V, p. 204, l. 7 (cf. P. LEMERLE, « Roga » et rente d'État aux Xe-XIe siècle, *REB*, 25, 1967, p. 85-88) ; pendant son ambassade chez Isaac Comnène, en 1057 : KEDRENOS, Bonn II, p. 632, l. 18-19 ; pendant le règne de Romain Diogène ; SKYLITZÈS, Bonn II, p. 688, l. 3 ; après sa déposition : *ibid.*, p. 702, l. 11 ; pendant le règne de Michel VII : *ibid.*, p. 706, l. 22 ; et encore au moment où il rédige, en 1074 (cf. Hélène ANTONIADIS-BIBICOU, Un aspect des relations byzantino-turques en 1073-1074, *Actes du XIIe Congrès Intern. d'Études Byz., Ochride, 10-16 septembre 1961*, II, p. 15-20), une dissertation sur l'incarnation du Christ adressée au sultan Malik-Shāh (1073-1092).

118. Entre les diverses dates proposées pour cette passation du titre et de la fonction d'*hypatos des philosophes* à Jean Italos — 1055, 1075 ou 1077 (voir en dernier lieu : P. JOANNOU, *Christliche Metaphysik in Byzanz. I. Die Illuminationslehre des Michael Psellos und Joannes Italos*, Ettal, 1956, p. 16 et n. 3), nous nous prononçons pour 1075-1077, sur la foi de l'acte d'accusation de Jean Italos : Michel ὁ τῆς Ματζοῦς affirme avoir été élève de Jean Italos avant que lui-même ne fût nommé ἔξαρχος τῶν κατὰ δύσιν μοναστηρίων par le patriarche Jean (= Jean Xiphilin, 1064-1075), et avant que Jean ne devînt *maïstôr des philosophes*. Cf. Th. I. USPENSKIJ, Děloproizvodstvo po obvineniju Ioanna Itala v eresi, *IRAIK*, II, 1897, p. 64, l. 6 - 65, l. 1.

spécialement créées pour leurs chefs, personnalités sortant de l'ordinaire, et jouissant d'amitiés et de protections particulières[119]. Parties d'une école privée unique, elles ont pareillement profité de la faveur impériale. Cependant, face à des situations différentes dans l'enseignement des lettres *(logoi)* et dans celui du droit, elles ont évolué de façon différente. Par rapport à d'autres écoles de rhétorique et de philosophie, insérées dans une organisation interprofessionnelle très souple et habituées à vivre des libéralités de l'empereur et du patriarche[120], l'école de Psellos a occupé tout naturellement la première place, de même que son chef a reçu le titre de *proédros* ou d'*hypatos des philosophes*, assorti de privilèges et avantages, entre autres du droit de distribuer des subsides et d'intervenir dans la nomination des titulaires aux postes vacants. Personne ne semble avoir contesté la priorité de Psellos dans le domaine scolaire. S'il y a eu des attaques contre lui, c'était pour lui reprocher de dépasser ses compétences de rhéteur et de philosophe pour s'occuper de politique, attaques qui partaient probablement aussi bien de collègues jaloux de son influence personnelle dans les affaires publiques, que d'hommes politiques hostiles aux concurrents venus du dehors. Il en va autrement de Xiphilin et de son école de droit. Face aux corporations de notaires et d'avocats qui, depuis longtemps, contrôlaient l'enseignement du droit, l'école de Xiphilin a eu plus de mal à s'imposer[121]. C'est pour cette raison, peut-être, qu'il est apparu nécessaire d'édicter une Novelle spéciale qui abolirait, en quelque sorte, les règlements du *Livre de l'éparque*[122], alors que l'école de Psellos a pu s'en passer (si, toutefois, il ne s'agit pas là que d'un accident de la conservation des sources). Et, contrairement à Psellos, c'est dans son domaine propre d'enseignement juridique que Xiphilin a été attaqué. Dans tous les cas, il semble bien que dans leur forme première les deux écoles n'ont pas duré au-delà de l'année 1054.

Wanda WOLSKA-CONUS.

119. A ce propos, il convient de souligner le rôle décisif de Mauropous, aussi bien dans la création de l'école de philosophie, en faveur de laquelle il intervient personnellement auprès de Monomaque, que dans celle de l'école de droit, pour laquelle il rédige la fameuse *Novelle*.

120. Sur cette organisation « très peu hiérarchisée » des écoles, cf. J. DARROUZÈS, *Recherches sur les Offikia de l'Église byzantine*, Paris, 1970, p. 69-70.

121. Il est intéressant de constater que les premiers intéressés aux réformes de l'enseignement juridique, à savoir les *paidodidaskaloi nomikoi*, ne participent pas (parce qu'ils ne forment pas une corporation ?) à l'action menée contre Xiphilin par les avocats et par les juges que représente Ophrydas.

122. L'essentiel de la *Novelle* est le règlement concernant la personne et le statut du nomophylax, qu'il s'agit d'imposer aux corporations de juristes.

LA POÉSIE PROFANE AU XIe SIÈCLE ET LA CONNAISSANCE DES AUTEURS ANCIENS

Plusieurs moyens s'offrent à nous pour mesurer la familiarité d'une époque — dans notre cas, l'espace de temps compris entre la fin du règne de Basile II et le début de celui de Jean II Comnène — avec les auteurs de l'antiquité païenne et chrétienne. Une première série de témoins importants est constituée par les manuscrits des auteurs anciens qui nous sont conservés d'un siècle donné[1]. Sans doute, chaque manuscrit témoigne que les textes qu'il contient n'étaient pas oubliés complètement au temps où il fut écrit. Mais la tradition manuscrite seule ne permet pas d'apprécier le degré de diffusion de ces textes ni la faveur dont ils jouissaient.

Un deuxième groupe, non moins important, de sources, consiste dans les relations plus ou moins détaillées sur le contenu et les méthodes de l'enseignement à une certaine époque. Pour le XIe siècle, c'est avant tout Michel Psellos qui nous fournit des renseignements précieux sur l'état de l'instruction à Byzance au temps de Basile II et sur ses propres méthodes, et il va de soi qu'on trouve aussi chez lui des témoignages sur la lecture et l'emploi des auteurs anciens[2].

Enfin, il paraît utile de recenser les citations et les réminiscences de textes anciens et paléochrétiens dans les œuvres littéraires du XIe siècle ; on concentrera ici l'attention moins sur les simples réminiscences que sur les citations et mentions expresses, parce que ce sont celles-ci qui nous renseignent le mieux sur l'estime des auteurs anciens à cette époque. Le temps me manquerait d'étendre une enquête de ce genre à toute la litté-

1. Pour ne citer que trois travaux essentiels relatifs à ces questions : A. DAIN, A propos de l'étude des poètes anciens à Byzance, dans : *Studi in onore di Ugo Enrico Paoli*, 1955, p. 195-201 ; M. Sicherl, Platonismus und Textüberlieferung, *JÖBG*, 15, 1966, 201-230 ; P. Lemerle, *Le premier humanisme byzantin* (Bibliothèque Byzantine, Études, 6). Paris, 1971.

2. Il serait superflu d'entrer ici dans les détails ; les témoignages de Psellos sur son érudition classique sont bien connus et rassemblés en dernier lieu dans l'article d'E. KRIARAS, Psellos, *RE* Suppl. XI, 1968, 1124-1182.

rature d'un siècle ; je me suis donc borné à une seule branche littéraire ; je me restreindrai, en conséquence, aux citations et mentions d'auteurs anciens et paléochrétiens dans la poésie profane du XIe siècle.

Cela soulève d'abord une question : dans quelle mesure les limites qu'on a choisies pour ce colloque, en partant de l'histoire politique et sociale, sont-elles aussi valables pour la littérature? Dans quelle mesure la littérature — plus spécialement la poésie profane — du XIe siècle peut-elle être considérée comme une unité qui se distingue plus ou moins nettement de celle des siècles précédents et suivants, et dans quelle mesure peut-on y observer une évolution et des tendances susceptibles d'être mises en relation avec les courants politiques et sociaux de l'époque ?

A première vue, la poésie du XIe siècle ne se distingue guère de celle des Xe et XIIe siècles. Son étendue reste à peu près la même tout au cours de ces siècles. Après les siècles maigres qui séparent Georges de Pisidie de Théodore Stoudite, la production poétique voit une époque de floraison qui ne cessera plus jusqu'à la fin de Byzance, et c'est le XIe siècle qui assiste, avec des auteurs comme Christophore de Mitylène et Jean Mauropous à une certaine culmination de ce développement. La réputation des poètes de ce siècle resta grande, comme le montrent les vers anonymes bien connus[3] :

Σὺ δ' αὖ ὑπέρτιμε Ψελλέ, Πισίδα, Χριστοφόρε,
Λέων καὶ Θεοφύλακτε, πρόεδρε Βουλγαρίας ...

Les genres, les sujets et les mètres sont, pour la plupart, les mêmes qu'aux autres siècles. On peut observer néanmoins quelques particularités qui sont caractéristiques, d'une part, de tel ou tel poète, d'autre part, de toute l'époque.

Voyons d'abord à quels auteurs nous avons affaire. Le meilleur poète peut-être de l'époque, et l'un des meilleurs ïambographes de toute la littérature byzantine, est Christophore de Mitylène[4]. Il est l'un des grands maîtres de l'épigramme et de la poésie de circonstance et il entend son métier avec une souveraineté rare. Son style est vif, et l'emploi des figures rhétoriques reste dans des limites raisonnables. Paul Maas[5] constate : « Christophoros gehört jetzt zu den wenigen byzantinischen Dichtern, die als ediert gelten können », et cette constatation reste valable, car l'édition de Kurtz[6] est toujours satisfaisante.

3. K. KRUMBACHER, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, München², 1897, p. 441.

4. Bibliographie très complète chez E. FOLLIERI, Le poesie di Cristoforo Mitileneo come fonte storica, *ZRVI*, 8, 2, 1964, p. 133-148, et A. KOMINIS, Τὸ βυζαντινὸν ἱερὸν ἐπίγραμμα καὶ οἱ ἐπιγραμματοποιοί (« 'Αθηνᾶ », σειρὰ διατριβῶν καὶ μελετημάτων, 3), 'Αθῆναι, 1966, p. 151-152.

5. Compte rendu de l'édition de Kurtz (voir ci-dessous) dans *BZ*, 15, 1906, p. 639-641.

6. *Die Gedichte des Christophoros Mitylenaios*, hrsgg. v. Ed. Kurtz, Leipzig, 1903.

La situation est moins favorable dans le cas de Jean Mauropous. Nous disposons, pour lui aussi, d'un corpus d'œuvres dont la constitution semble remonter à l'auteur même. Ce qu'est pour Christophore le *Cryptensis* Z. α. XXIX, le *Vat.* 676 dont le contenu fut publié par Lagarde[7] l'est pour Mauropous. Ce *Vaticanus* fut écrit quelques dizaines d'années à peine après la rédaction même des œuvres, et il est évident que tout ce qu'il contient est de la plume de Mauropous. Mais peut-on affirmer avec certitude que tous les poèmes attribués à Mauropous dans d'autres manuscrits, mais absents de la collection du *Vaticanus*, sont inauthentiques? La question est toujours ouverte[8]. Une édition critique sur la base de tous les manuscrits conservés ne sera pas superflue. M. Anastasi, de Catania, qui vient de publier un grand nombre d'articles sur le « Canzoniere » de Mauropous[9], va se charger de cette tâche[10]. Par le caractère, les poésies de Mauropous sont très semblables à celles de Christophore : à côté de pièces conventionnelles comme des descriptions d'icônes, des épigrammes sur des saints, etc., il s'y trouve quelques pièces d'un caractère plus personnel comme, par exemple, les vers sur sa maison de Constantinople (n[os] 47 et 48 Lagarde), le poème πρὸς τοὺς ἀκαίρως στιχίζοντας (34) auquel nous allons revenir plus tard, et le poème 33, où il répond à un critique qui a cru voir une faute grammaticale dans une de ses poésies.

En ce qui concerne Psellos, la situation est très peu claire. Ce qui, dans ses œuvres, appartient au domaine de la poésie profane — et ce n'est point une mince part — est très dispersé[11] et encore largement inédit. Sa produc-

7. Iohannis Euchaitorum *metropolitae quae in codice vaticano graeco 676 supersunt* Paulus de Lagarde edidit (*Abh. k. Ges. Wiss. zu Göttingen*, 28, 1881), Göttingen, 1882.

8. Notons ici quelques ouvrages récents sur Mauropous : J. Hussey, The Writings of John Mauropous : A Bibliographical Note, *BZ*, 44, 1951, p. 278-282 ; H.-G. Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, München, 1959, p. 555-556 ; C. G. Bonis, Worship and Dogma. John Mauropous : His Canon on the Three Hierarchs, and Its Dogmatic Significance, *Byz. Forschungen*, 1, 1966, p. 1-23 ; A. Kominis, Τὸ βυζ. ἱερὸν ἐπίγραμμα..., p. 147-148 ; K. Mitsakis, Problems concerning the manuscript tradition of John Mauropous' work..., Ἀρχεῖον Πόντου, 28, 1966, p. 191-196 ; E. Follieri, Altri testi della pietà bizantina. II. Giovanni Mauropode metropolita di Eucaita, Otto canoni paracletici a N. S. Gesù Cristo, *Archivio Italiano per la Storia della Pietà*, 5, 1968, p. 1-200 ; Ja. Ljubarskij, Psell v otnošenijach s sovremennikami (Ioann Mavropod, Ioann Ksifilin, Konstantin Lichud), *Palest. Sbornik*, 23 (86), 1971, p. 125-143 (avec résumé allemand).

9. Michele Psello, *Encomio per Giovanni, piissimo metropolita di Euchaita e protosincello.* Intr., trad. e note di R. Anastasi, Padova, 1968 ; R. Anastasi, Il « Canzoniere » di Giovanni di Euchaita, *Siculorum Gymnasium*, N.S. 22, 2, 1969, p. 109-144 ; Dione Crisostomo e Giovanni di Euchaita, *ib.*, 23, 1970, p. 17-39 ; Λόγοι μὴ ἀναγινωσκόμενοι, *ib.*, 202-204 ; Giovanni d'Euchaita e gli σχεδικοί, *ib.*, 24, 1971, p. 61-69 ; Su tre epigrammi di Giovanni di Euchaita, *ib.*, 25, 1, 1972, p. 56-60.

10. Cf. *Bulletin d'information et de coordination (de l')AIEB*, 5, 1971, p. 30.

11. Voici une liste, en principe complète, des éditions de poésies de Psellos (excepté quelques publications vieillies et déjà remplacées ; pour elles voir les manuels de Krumbacher, Beck, Moravcsik [*Byzantinoturcica* I, Berlin [2]1958, p. 437-441] et Kominis) : Athenagoras, Ὁ θεσμὸς τῶν συγκέλλων ἐν τῷ Οἰκουμενικῷ Πατριαρχείῳ, *EEBS*,

tion poétique se divise *grosso modo* en poésie de circonstance et poésie didactique.

A côté de ces trois poètes, les plus importants du siècle, il faut mentionner quelques écrivains dont la production poétique est moins étendue ou moins variée, dont Théophylacte d'Ohride[12], Manuel Straboromanos[13], Basile Kékaumenos[14], Jean le Diacre, Jean Kossiphès, Anthimos[15] avec son poème sur la fin du monde, Philippe le Solitaire avec la *Dioptra* et les *Klauthmoi*[16], l'Anonyme de Schirò[17], puis les deux auteurs anonymes des

4, 1927, p. 27 (une épigramme, déjà publiée par SATHAS, *Mes. Bibl.* 4, 1874, p. LXXIV) ; J. F. BOISSONADE, *Anecdota Graeca*, 1, Paris, 1829, 175-232 (poème de médecine) ; *ib.*, 3, 1831, p. 200-228 (grammaire), p. 429-436 (énigmes) ; A. GARZYA, *Versi e un opuscolo inediti di Michele Psello* (Quaderni di « Le Parole e le Idee », 4), Napoli, 1966 (quelques épigrammes) ; J. L. IDELER, *Physici et medici graeci minores*, I, 1841, p. 203-243 (médecine) ; P. JOANNOU, Aus den unedierten Schriften des Psellos : Das Lehrgedicht zum Messopfer ..., *BZ*, 51, 1958, p. 1-14 ; E. KURTZ-F. DREXL, *Michaelis Pselli Scripta Minora*, I (Orbis Romanus, 5), Milano, 1936, p. 45-49 (à Isaac Comnène ; à un empereur), p. 108-119 (acolouthie pour le Métaphraste), p. 190-205 (Skleraina), p. 220-231 (contre le moine Sabaïte), p. 389-400 (titres des psaumes), p. 401-410 (sur l'Hexaéméron et sur l'Antichrist) ; *PG*, 122, 539-662 (in Cant. Cant.), 811-818 (De dogmate), 919-924 (De Nomocanone et synodis), 925-974 (Synopsis legum), 1075-1076 (Quod animae motus ...), 1115-1122 (Or. Chald.) ; K. N. SATHAS, *Mesaionikè Bibliothèkè*, 5, Venise-Paris, 1876, 177-181 (Canon contre le moine Jacques) ; L. STERNBACH, Analecta Byzantina, *České Museum filologické*, 6, 1900, p. 291-322 (plusieurs poésies, dont deux de Psellos, l'éloge de la gale et celui du bain, contenues dans le *Paris. Suppl.* 690 ; cf. les autres travaux du même auteur dans *Eos*, 6, 1900, p. 53-74 ; 9, 1903, p. 5-10 ; *Wiener Studien*, 25, 1903, p. 10-39, et dans *Rozprawy i Sprawozdania z Posiedzeń wydz. filol. Ak. um.*, 15, Cracovie, 1891, 374-392) ; Guil. STUDEMUND, *Anecdota Varia Graeca*, Berlin, 1886, p. 198-199 (sur le mètre ïambique) ; Chr. WALZ, *Rhetores Graeci*, 3, 1834, p. 687-703 (rhétorique) ; J. et P. ZEPOS, *Jus Graecoromanum*, 7, Athènes, 1931, p. 377-407 (Synopsis legum).

12. Bibliographie assez complète chez P. GAUTIER, L'épiscopat de Théophylacte Héphaistos archevêque de Bulgarie, *REB*, 21, 1963, 159-178, et KOMINIS, p. 161-162.

13. Personnage presque inconnu jusqu'à la parution de l'article de P. GAUTIER, Le dossier d'un haut fonctionnaire d'Alexis I[er] Comnène, Manuel Straboromanos, *REB*, 23, 1965, 168-204.

14. S. G. MERCATI, Versi di Basilio Cecaumeno in morte di Anastasio Lizix, *SB(N)*, 1, 1925, p. 149-166 = *Collectanea Byzantina*, I, Bari, 1970, p. 321-342.

15. Sur ces trois auteurs, cf. KOMINIS, p. 144-148.

16. Nous disposons depuis longtemps de deux éditions des Klauthmoi : E. AUVRAY, *Les Pleurs de Philippe, poème en vers politiques de Philippe le Solitaire...* (Bibl. de l'École des Hautes Études, sc. phil. et hist., 22), Paris, 1875 ; E. S. SHUCKBURGH, The Soul and the Body, *Emmanuel College Magazine*, vol. 5, nr. 2/3, Cambridge, 1894. — Cependant une édition critique de la Dioptra reste un désidératum, l'édition de Spyridon Lavriotès, d'ailleurs assez rare, dans la revue Ὁ Ἄθως, 1, 1919 (parue à Athènes 1920) n'étant faite que d'après un seul manuscrit (*Laura* Ω 17) ; il faut donc se rapporter encore à la traduction latine de J. Pontanus, Ingolstadt, 1604, reproduite dans *PG*, 127, 701-878. — Cf. V. GRUMEL, Remarques sur la Dioptra de Philippe le Solitaire, *BZ*, 44, 1951, p. 198-211 ; W. HÖRANDNER, Die Wiener Handschriften des Philippos Monotropos, dans : *Akrothinia ... H. Hunger oblata*, Wien, 1964, p. 23-40.

17. G. SCHIRÒ, La schedografia a Bisanzio nei sec. XI-XII e la scuola dei ss. XL martiri, *Boll. della Badia Greca di Grottaferrata*, 3, 1949, 11-29.

nécrologies de Georges Maniakès[18] et de Romain IV Diogène[19], et enfin les quelques moines de l'entourage de Nicétas Stéthatos qui ne sont connus que par leurs épigrammes sur Nicétas et Syméon le Nouveau Théologien (Alexis le Philosophe et Mégas Didaskalos, Basile Prôtasèkrètis, Hiérothée le Moine, Nicétas Didaskalos)[20]. Syméon lui-même est aussi à comprendre dans cette énumération, car ses hymnes[21] n'ont rien à faire avec la liturgie et appartiennent donc, suivant les critères de Krumbacher[22], à la poésie profane. La période de production de Syméon est située, bien entendu, juste avant celle qui nous occupe, comme c'est aussi le cas de Nicéphore Ouranos qui est représenté, dans le domaine de la poésie, par un alphabet et deux épigrammes[23]. Vers la fin de notre période, nous avons le corpus de poésies de Nicolas Kalliklès[24], les poèmes didactiques de Nicétas d'Héraclée[25], les poèmes d'abdication des métropolites Nicolas Mouzalon[26] et Nicolas de Corfou[27], les «Muses» de l'empereur Alexis[28] — si elles sont de sa plume — et quelques vers de sa savante fille Anne[29]. Les poèmes de Michel

18. Sp. Lampros, Ἱστορικὰ Μελετήματα, Athènes 1884, p. 152-166 ; cf. Krumbacher, p. 741-742.

19. Theophanis *Chronographia*, rec. C. de Boor, II, Leipzig, 1885, 379.

20. Les épigrammes sont publiées dans *PG*, 120, 307-308 (d'après L. Allatius, *De Symeonum scriptis*, Paris, 1664, 168-170), celles d'Alexis Philosophos aussi chez J. Darrouzès, *Nicétas Stéthatos, Opuscules et lettres* (Sources chrétiennes, 81), Paris, 1961, pp. 298, 364. — Voir sur ces personnages Darrouzès, *ib.*, p. 18-19 ; Kominis, p. 144-146 ; sur Basile Prôtasèkrètis R. Janin, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, I 3, Paris², 1969, p. 183-184.

21. Syméon le Nouveau Théologien, ed. J. Koder-J. Paramelle-L. Neyrand, t. I-III (Sources chrétiennes, 156. 174. 196), Paris, 1969-1973.

22. Krumbacher, p. 640.

23. L'alphabet fut publié par A. Papadopulos-Kerameus, Βυζαντινὰ Ἀνάλεκτα, *BZ*, 8, 1899, p. 68-70, les autres deux pièces par S. G. Mercati, Versi di Niceforo Uranos in morte di Simeone Metafraste, *An. Boll.*, 68, 1950, p. 126-136 = *Collectanea Byzantina*, I, Bari, 1970, p. 565-573. — Cf. Kominis, p. 150, Beck, *Kirche*, p. 577-578, et J. Darrouzès, *Épistoliers byzantins du Xe siècle* (Archives de l'orient chrétien, 6), Paris, 1960, p. 44-48.

24. Nicephori Calliclis *Carmina*, ed. L. Sternbach, Cracoviae, 1903.

25. Voir sur ce personnage Krumbacher, 587-588 ; J. Darrouzès, Nicétas d'Héraclée ὁ τοῦ Σερρῶν, *REB*, 18, 1960, p. 179-184 ; en dernier lieu A. Tovar, Nicetas of Heraclea and Byzantine Grammatical Doctrine, dans : *Classical Studies Presented to B. E. Perry* (= Illinois Studies in Language and Literature, 58), Urbana, 1969, p. 223-235. — Ce qui nous importe ici, ce sont les poèmes édités par J. F. Boissonade, *Anecdota Graeca*, 2, Paris, 1830, p. 340-393 ; 3, 1831, p. 323-327.

26. Publié par S. I. Doanidou, Ἡ παραίτησις Νικολάου τοῦ Μουζάλωνος ἀπὸ τῆς ἀρχιεπισκοπῆς Κύπρου, Ἑλληνικά, 7, 1934, p. 109-150. — Cf. P. Maas - F. Dölger, Zu dem Abdankungsgedicht des Nikolaos Muzalon, *BZ*, 35, 1935, p. 2-14 ; O. Lampsidis, Ἡ «ἀκουστικὴ» μετρικὴ εἰς τοὺς στίχους Νικολάου τοῦ Μουζάλωνος, Βυζαντινά, 4, 1972, p. 357-372.

27. Sp. Lampros, Κερκυραϊκὰ Ἀνέκδοτα, Athènes 1882, p. 30-41 ; *Néos Hellènomnèmon*, 8, 1911, p. 7.

28. P. Maas, Die Musen des Kaisers Alexios I., *BZ*, 22, 1913, p. 348-369.

29. J. N. Sola, De Codice Laurentiano X plutei V, *BZ*, 20, 1911, p. 373-383 ; de plus cf. les références chez Kominis, p. 153-154.

Grammatikos publiés par S. G. Mercati[30] peuvent, eux aussi, être du XIe siècle, et, last not least, il faut mentionner le *Christos Paschôn* qui est généralement daté du XIe ou XIIe siècle. Ajoutons ici quelques remarques sur le problème de la datation de ce drame qui pourraient avoir une portée générale.

Dans l'introduction à son édition de cette tragédie[31], A. Tuilier essaie de prouver que l'attribution manuscrite de l'œuvre à Grégoire de Nazianze est correcte. Il invoque, à cette fin, toute espèce d'arguments, qui sont pour la plupart vieux et déjà réfutés (pour ne mentionner qu'un seul exemple : Tuilier s'appuie sur un parallèle entre Romanos et le Christos Paschôn qui montre, selon lui, que Romanos a connu le drame[32] ; cette interprétation, qui remonte à Venetia Cottas, avait déjà été réfutée en quelques lignes par P. Maas[33], et J. Grosdidier de Matons l'a de nouveau prouvée insoutenable[34]). Mais ce que Tuilier a complètement omis, c'est une étude détaillée de la langue (et la métrique) de l'œuvre, et c'est justement là que se trouve, à mon avis, la clef de la datation et peut-être aussi de l'attribution de l'œuvre à un auteur défini. J. Darrouzès, dans son compte rendu de l'édition de Tuilier[35], a souligné l'importance de la terminologie dogmatique pour la datation de l'œuvre. C'est sans doute un aspect essentiel ; mais je crois qu'il faudrait, en outre, examiner tout le vocabulaire de l'œuvre. En lisant ce drame avec quelque attention, on trouve souvent des mots qui sont fréquents dans des textes beaucoup plus tardifs (j'en ai cité quelques exemples dans mon compte rendu de l'édition[36]). Une recherche systématique dans cette direction permettrait de resserrer les limites chronologiques de la rédaction de ce pastiche plus étroitement qu'il n'a été possible jusqu'ici. Mais ce travail, bien entendu, ne se fera pas isolément ; il faut y apporter une connaissance approfondie du vocabulaire de toutes les périodes et de tous les écrivains byzantins de langue savante. Nous ne disposons jusqu'à présent que d'un très petit nombre de recherches spéciales sur la langue de tel et tel écrivain, et ce qui nous fait le plus gravement défaut, ce sont des *Indices verborum* complets. C'est là partiellement un problème technique. Des textes relativement brefs sont quelquefois accompagnés d'un index complet ; c'est le cas, par exemple, pour l'édition des *Iambes* de Théodore Stoudite faite par Paul Speck[37]. Mais l'index complet

30. Voir les différents articles de Mercati rassemblés dans ses *Collectanea Byzantina*, I, Bari, 1970, p. 114-143.
31. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *La Passion du Christ. Tragédie* ... éd. A. Tuilier (Sources chrétiennes, 149), Paris, 1969.
32. *Ib.*, p. 38-47.
33. P. MAAS, *BZ*, 32, 1932, p. 396 (note bibliographique sur le livre de Venetia COTTAS, *Le théâtre à Byzance*, Paris, 1931).
34. J. GROSDIDIER DE MATONS, A propos d'une édition récente du Χριστὸς πάσχων, *Tr. Mém.*, 5, 1973, p. 363-372.
35. J. DARROUZÈS, Bulletin critique, *REB*, 28, 1970, p. 274-276.
36. W. HÖRANDNER, *JÖB*, 20, 1971, p. 310-313.
37. P. SPECK, *Theodoros Studites, Jamben auf verschiedene Gegenstände* (Supplementa Byzantina, 1), Berlin, 1968.

d'une édition plus étendue remplirait un volume complémentaire entier, et c'est pourquoi on se borne, en général, à une liste des *hapax legomena* et *rariora*. Mais la langue d'un auteur — si nous laissons de côté les particularités de syntaxe — n'est pas seulement caractérisée par les *athesaurista* et *rariora*, mais aussi par les mots qui appartiennent au parler byzantin général et dont seule la fréquence, et non pas l'existence chez tel ou tel écrivain, est significative. Il serait donc particulièrement avantageux d'établir d'abord des index pour chaque auteur, puis — dans un avenir lointain — un Thesaurus de la grécité byzantine. Cet instrument de travail contribuerait certainement à la solution de maintes questions d'attribution aujourd'hui toujours ouvertes. On a beaucoup discuté ces questions entre les deux guerres mondiales[38], et ces dernières années, plusieurs savants les ont reprises[39]. Je ne sais pas où l'on en est du projet d'un nouveau Ducange qui se poursuit sous les auspices de l'AIEB, et je ne suis pas davantage au fait des fins et principes de cette nouvelle entreprise[40] ; peut-être faudrait-il penser à deux entreprises parallèles : dans l'immédiat, un dictionnaire plus succinct, plus ou moins semblable au dictionnaire patristique de Lampe, et pour l'avenir un thesaurus complet ; un premier pas vers ce thesaurus pourrait consister en un index de tous les auteurs pour lesquels nous disposons déjà d'éditions critiques ; à ce stade, on pourrait peut-être tirer profit de l'emploi d'ordinateurs[41].

Mais revenons aux poètes du XIe siècle. Pour ce qui est de leurs origines, nous ne sommes que rarement renseignés sur les familles et l'ascendance des écrivains. Psellos raconte de son père qu'il avait des ὕπατοι et πατρίκιοι parmi ses aïeux, mais lui-même ne semble pas avoir passé sa jeunesse dans une maison riche[42]. Vers la fin du siècle, nous sommes informés par Manuel Straboromanos que lui aussi fut élevé dans des conditions assez tristes parce que tous les biens de son père avaient été confisqués[43]. Ce sont les seuls poètes du siècle dont nous sachions quelque chose sur ce point. Le lieu de naissance est, de même, le plus souvent inconnu, mais, dans la plupart des cas, on pourra penser à Constantinople. Il n'y a guère que Christophore de Mitylène dont Constantinople soit expressément attestée comme le lieu de

38. Voir e. g. la communication de P. KRETSCHMER dans *Byz.*, 5, 1929-1930, p. 429-433.

39. Cf. J. E. KARAYANNOPULOS, A Survey of efforts for the creation of Byzantine Lexica, Βυζαντινά, 4, 1972, p. 215-236, et, pour ce qui nous importe ici spécialement, N. B. TOMADAKIS, Ἐπὶ τῆς ἀνάγκης συντάξεως θησαυροῦ τῆς λογίας Βυζαντινῆς γλώσσης, *EEBS*, 33, 1964, p. 1-16.

40. On trouve quelques renseignements provisoires dans le *Bulletin d'information et de coordination (de l')AIEB*, 6, 1972-1973, pp. 18, 26-27.

41. Voir l'annonce d'un projet semblable concernant des textes de l'antiquité tardive, préparé à Cambridge/Mass., dans *BZ*, 66, 1973, p. 573-574.

42. Son témoignage sur ses parents se trouve dans l'enkomion de sa mère, publié par SATHAS, *Mes. Bibl.*, pp. 5, 9-10.

43. P. GAUTIER, Le dossier ..., *REB*, 23, 1965, pp. 169, 173, 183-185.

naissance[44] ; Psellos est né, suivant l'opinion maintenant admise, dans le voisinage du monastère Τὰ Ναρσοῦ, dans la banlieue de la capitale[45]. Théophylacte d'Ohride vient d'Eubée[46], et Jean Mauropous[47], comme Syméon le Nouveau Théologien[48], de Paphlagonie. Mais tous ont reçu leur instruction dans la capitale, dans les diverses écoles ou sous des maîtres privés, et comme à toutes les époques, il y a des amitiés qui remontent à la fréquentation de classes communes, des amitiés soit de collègues, soit de maître et élève. De ces deux types d'amitiés, on trouve maints exemples dans les lettres de Psellos, et on peut même dire que dans ces lettres — et à un moindre degré dans celles de Théophylacte d'Ohride — défilent à peu près tous les écrivains importants du temps. On a l'impression qu'en ce siècle peut-être plus qu'en d'autres, les intellectuels de premier rang appartiennent tous à un cercle d'amis uni par les mêmes idéaux d'érudition, mais aussi par la carrière et la position sociale de ses membres. En effet, alors que nous savons très peu sur l'origine des écrivains, nous sommes relativement bien renseignés sur leur rang social et professionnel. Il s'agit, pour la plupart, de hauts fonctionnaires soit d'État soit d'Église. Inutile d'entrer dans le détail ici ; la carrière de Psellos est bien connue[49], celle de Christophore de Mitylène de même[50]. Ce qui est significatif, c'est que, parmi les poètes de notre époque, on ne compte pas moins de six métropolites ou archevêques (Jean Kossiphès, Jean Mauropous, Nicétas d'Héraclée, Nicolas de Corfou, Nicolas Mouzalon, Théophylacte d'Ohride), dont trois (Jean Mauropous, Nicétas d'Héraclée, Théophylacte d'Ohride) étaient des maîtres de l'enseignement supérieur avant leur ordination, un type de carrière qui n'est pas tout à fait nouveau[51] et qui sera très commun au siècle des Comnène[52]. (Notons, en passant, que les professeurs n'étaient pas toujours ravis de quitter leur chaire et la vie culturelle de la capitale pour aller exercer leur épiscopat en province ; leurs doléances sur l'isolement et

44. E. Kurtz, *Die Gedichte des Christophoros Mitylenaios*, Leipzig, 1903, p. III.

45. Cf. Kriaras, *RE*, Suppl. XI, 1968, 1124. — Cependant quelques savants, dont N. B. Tomadakis dans la Θρησκευτικὴ καὶ Ἠθικὴ Ἐγκυκλοπαιδεία, 12, 1968, 467-473, considèrent toujours Nicomédie comme lieu de naissance du grand polyhistôr.

46. Cf. Gautier, Théophylacte ..., *REB*, 21, 1963, p. 165-166 ; R. Katičić, Βιογραφικὰ περὶ Θεοφυλάκτου Ἀχρίδος, *EEBS*, 30, 1960-1961, p. 364-385.

47. Cf. E. Follieri, *Altri testi*... (voir ci-dessus, note 8), p. 5-7.

48. Nicétas Stéthatos, *Vie de Syméon le Nouveau Théologien*, ed. I. Hausherr-G. Horn (Orientalia Christiana, XII 45), Rome, 1928, p. 2, 2.

49. Cf. Kriaras, 1125-1129.

50. Kurtz, *Die Gedichte* ..., p. III-IV.

51. Rappelons le cas de Léon le Philosophe, au IXe siècle, tout en tenant compte des particularités de ce cas, notamment du fait que Léon n'était professeur dans aucune école avant sa nomination de métropolite de Thessalonique, comme l'a montré P. Lemerle, *Le premier humanisme byzantin* (Bibliothèque Byzantine, Études, 6), Paris 1971, p. 148-176.

52. Voir la liste des didascales chez R. Browning, The Patriarchal School at Constantinople in the Twelfth Century, *Byz.*, 32, 1962, p. 167-202 ; 33, 1963, p. 11-40.

sur le caractère inculte et demi-barbare de leur nouveau lieu d'activité sont nombreuses et bien connues[53]).

Un type d'écrivain qui ne semble pas être représenté au XIe siècle, c'est le poète mendiant, si bien connu à partir du XIIe siècle. Dans notre période, on ne trouve pas d'auteurs comme Théodore Prodrome, son imitateur, le « Manganeios Prodromos »[54], ou Manuel Philès, qui consacrent leurs poésies et leurs autres écrits à quémander sans cesse des secours à l'empereur, aux autres membres de la famille impériale et aux hauts fonctionnaires. Peut-être est-ce un hasard que nous ne connaissions aucun poète de ce type dans la période qui nous occupe, mais cela tient aussi, partiellement, au fait que, par suite des réformes de l'instruction au XIe siècle, un nombre croissant de personnes trouvait accès à l'enseignement supérieur sans avoir à chercher un emploi dans les écoles ou dans la hiérarchie d'État et d'Église. Cependant il faut tenir compte d'un autre facteur : les Comnène s'intéressèrent beaucoup plus aux lettres que leurs prédécesseurs. Il est significatif que, dans les décennies qui nous occupent, le seul empereur auquel on attribue une activité littéraire propre soit Alexis Ier Comnène, et que sous son règne et celui de son fils Jean, la famille impériale compte plusieurs membres qui sont actifs eux-mêmes (dont Anne Comnène et son mari Nicéphore Bryennios, et le Sébastokratôr Isaac[55]) ou tout au moins s'intéressent aux lettres comme la Sebastokratorissa Irène avec son salon littéraire[56]. Des per-

53. L'exemple le mieux connu est sans doute le βεβαρβάρωμαι χρόνιος ὢν ἐν Ἀθήναις de Michel Choniatès (Sp. LAMPROS, Μιχαὴλ Ἀκομινάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σωζόμενα, II, Athènes, 1880, p. 44, 1) ; une poignée de témoignages semblables, de Théophylacte d'Ohride jusqu'à Jean Apokaukos, est rassemblée chez D. XANALATOS, Θεοφύλακτος ὁ Βουλγαρίας καὶ ἡ δρᾶσις τοῦ ἐν Ἀχρίδι, Θεολογία, 16, 1938, 228-240 ; cf. aussi R. BROWNING, Unpublished Correspondence between Michael Italicus, Archbishop of Philippopolis, and Theodore Prodromos, *Byzantinobulgarica*, 1, 1962, p. 279-297 ; il faut cependant constater qu'il ne s'agit point toujours de « ageing professors, whose entire lives had been spent in the study and teaching », comme le prétend Browning (p. 279).

54. Sur les relations entre ces deux poètes, cf. en dernier lieu mon article, Theodoros Prodromos und die Gedichtsammlung des Cod. Marc. XI 22, *JÖBG*, 16, 1967, p. 91-99. — Récemment, on a de nouveau essayé d'identifier l'auteur des « Manganeia » avec Théodore Prodrome, au moyen d'arguments très insuffisants : S. BERNARDINELLO, *Theodori Prodromi De Manganis* (Università di Padova, Studi bizantini e neogreci, 4), Padova, 1972.

55. Inutile d'insister ici sur Anne Comnène et Nicéphore Bryennios. Quant à Isaac Sebastokrator, l'identité de cet écrivain n'est pas encore établie. On a le choix entre le frère d'Alexis Ier (H. BOESE, *Procli Diadochi tria opuscula* [Quellen und Studien zur Geschichte der Philosophie, 1], Berlin 1960, p. XXII ; J. J. RIZZO, *Isaak Sebastokrator's* « Περὶ τῆς τῶν κακῶν ὑποστάσεως » [Beiträge zur Klassischen Philologie, 42], Meisenheim/Glan 1971) et le fils du même empereur (E. KURTZ, Unedierte Texte aus der Zeit des Kaisers Johannes Komnenos, *BZ*, 16, 1907, p. 105-107) ; en tout cas, c'est par erreur que KRUMBACHER, p. 525-526, attribue quelques traités sur des questions homériques figurant dans les manuscrits comme œuvres d'un Isaac Porphyrogénète à l'empereur Isaac Ier.

56. F. CHALANDON, *Les Comnène*, II, *Jean II Comnène et Manuel I Comnène*, Paris, 1912, p. 212-213.

sonnages de ce type sont étrangers au XIe siècle ; aussi la poésie profane de ce siècle est-elle beaucoup moins étroitement liée à l'empereur et à sa famille. Ce n'est certainement pas par hasard que les hymnes des dèmes de Prodrome[57] et les hymnes de Manuel Holobolos composées pour la prokypsis[58], c'est-à-dire des poésies ayant une fonction fixe dans le cérémonial, n'ont pas de pendant au XIe siècle.

Tous les autres genres de poésie profane byzantine sont également connus au siècle qui nous occupe. Nous sommes en présence de deux grands groupes, l'épigramme d'un côté — plus spécialement l'épigramme sacrée[59] comprenant des descriptions d'icônes, des inscriptions pour divers objets religieux, etc. — et de l'autre, le poème de circonstance qui se rapporte aux événements actuels sous la forme d'épitaphe, d'enkômion, etc. ou bien de pièces satiriques comme, par exemple, la satire, de Psellos contre le moine Sabaïte[60].

La seule innovation de ce siècle est la poésie didactique, représentée par les poèmes de médecine, grammaire et rhétorique de Psellos[61] et, un peu plus tard, par ceux de Nicétas d'Héraclée[62]. Ce genre devint bientôt très populaire, comme le montrent les nombreuses œuvres analogues des siècles plus tardifs et leur tradition manuscrite très riche. Citons seulement, du XIIe siècle, les œuvres de Tzetzès[63], les poèmes astrologiques de Jean Kamatèros[64] et de Constantin Manassès[65], et les lexiques d'orthographe attribués à Théodore Prodrome[66].

Jetons encore un coup d'œil sur deux groupes spéciaux parmi les poésies de circonstance, les poèmes d'abdication et les nécrologies de personnages disgraciés. D'abord les poèmes d'abdication : vers la fin du règne d'Alexis Ier, deux évêques qui donnent leur démission accompagnent cette démarche d'un poème étendu, Nicolas Mouzalon (qui deviendra plus tard patriarche) et Nicolas métropolite de Corfou[67]. Ces deux poèmes diffèrent entre eux en tant que le métropolite de Corfou se borne à des remarques générales et à

57. W. HÖRANDNER, *Theodoros Prodromos, Historische Gedichte* (Wiener Byz. Studien, 11), Wien 1974.
58. Cf. surtout A. HEISENBERG, *Aus der Geschichte und Literatur der Palaiologenzeit* (Sb. Bayer. Ak., phil.-h. Kl., 1920/10), München, 1920.
59. Sur ce terme, cf. KOMINIS (ci-dessus, note 4).
60. Cf. note 11.
61. Voir note 11.
62. Voir note 25.
63. Il suffit de renvoyer à l'article de C. WENDEL, dans *RE*, VII A 2, 1948, 1959-2011 ; les éditions postérieures à cet article sont énumérées dans mes Bemerkungen zu den Chiliaden des Ioannes Tzetzes, *Byz.*, 39, 1969, p. 108 s.
64. E. MILLER, Poèmes astronomiques de Théodore Prodrome et de Jean Camatère. *Notices et Extraits* XXIII 2, 1872, p. 40-112 ; Johannes KAMATEROS, Εἰσαγωγὴ Ἀστρονομίας, éd. L. Weigl, Leipzig, 1908.
65. Bibliographie dans mon édition de Théodore Prodrome (ci-dessus, note 57), p. 48-49.
66. *Ib.*, p. 61-62.
67. Voir ci-dessus, notes 26 et 27.

des topoi traditionnels, tandis que son collègue chypriote, Mouzalon, entre dans les détails de l'état des choses qu'il a trouvé à son arrivée sur l'île et qu'il n'a pas pu changer. Mais les deux œuvres ont en commun un amour excessif du proverbe et des citations, surtout bibliques. En ce qui concerne la fonction de ces deux poèmes, nous disposons d'une note importante du cod. *Marc.* 524. Les derniers vers du poème de Nicolas de Corfou, une sorte d'épilogue, y portent le titre : Τοῦ 'Αδριανουπόλεως πρὸς τοὺς στίχους τοῦ Κερκύρων ἀναγνωσθέντας ἐν τῇ συνόδῳ[68].

Les nécrologies des personnages disgraciés ne sont ni un genre littéraire proprement dit ni une spécialité du XIe siècle. Mais il vaut la peine de constater qu'il y eut aussi, à cette époque, des écrivains qui ne craignaient pas de faire l'éloge de personnes officiellement condamnées et de se livrer ainsi à une critique voilée du gouvernement. Au XIe siècle, il y a deux personnages auxquels les poètes ont montré cette sorte d'intérêt, Georges Maniakès et Romain IV Diogène. Une nécrologie anonyme en 100 hexamètres[69] et une épigramme de Christophore de Mitylène, de même en hexamètres (nº 65 Kurtz), célèbrent la grande bravoure et la valeur militaire du général et usurpateur Maniakès, à peu près dans le même esprit que Psellos présente ce personnage dans la *Chronographie*[70]. Le sort misérable de Romain IV Diogène est déploré dans une épigramme anonyme conservée dans le cod. *Paris.* 1711[71]. Comme pendant à ces nécrologies, mentionnons l'épitaphe de Jean le Géomètre pour Nicéphore Phokas[72], et rappelons Manuel Holobolos qui fut mutilé pour avoir critiqué l'aveuglement du jeune Jean IV.

Arrêtons-nous enfin à la métrique de la poésie du XIe siècle, et voyons si l'on peut y déceler des indices d'une évolution. Le vers dominant est toujours le dodécasyllabe (Zwölfsilber)[73] ou, si vous préférez le terme, le trimètre byzantin, avec toutes ses dégradations qualitatives. D'un côté, nous avons, au début de notre période, les vers de Syméon le Nouveau Théologien, qui négligent absolument la quantité et qui montrent une grande liberté dans la distribution des accents[74] ; de l'autre, nous avons, à la fin de la même période, les « Muses » de l'empereur Alexis, des vers si soigneusement réglés sous tous les rapports que Paul Maas[75] a pu qualifier

68. Sp. LAMPROS, *Néos Hellènomnèmon*, 8, 1911, p. 7.
69. Voir note 18.
70. MICHEL PSELLOS, *Chronographie*, VI 76 ss., éd. E. Renauld, II, Paris, 1928, p. 1 ss.
71. Voir note 19.
72. Ed. S. G. MERCATI, Note d'epigrafia bizantina. 10. Epigramma di Giovanni Geometra sulla tomba di Niceforo Foca, *Bessarione*, anno 25, vol. 37, 1921, p. 158-162 = *Collectanea Byzantina*, II, Bari 1970, p. 252-256.
73. On consultera toujours l'étude fondamentale de P. MAAS, Der byzantinische Zwölfsilber, *BZ*, 12, 1903, p. 278-323.
74. J. KODER (-J. PARAMELLE), Syméon le Nouveau Théologien, *Hymnes*, I (Sources chrétiennes, 156), Paris 1969, p. 82-86.
75. Voir note 28.

« les dodécasyllabes d'Alexis les plus artificiels de toute la poésie profane byzantine » (« die Zwölfsilber des Alexios die kunstvollsten der gesamten byzantinischen Profanpoesie »). Ces deux extrêmes délimitent un large espace où les différents poètes sont à situer. Au-delà des normes les plus générales, chaque auteur a ses propres principes, et on ne peut guère observer une évolution du vers proprement dite.

L'hexamètre et le vers anacréontique ne jouent qu'un rôle insignifiant. L'anacréontique prête aux mêmes constatations que le trimètre : nous trouvons des vers formés selon de purs critères d'accentuation (Syméon le Nouveau Théologien) et d'autres qui respectent, en principe, les normes prosodiques traditionnelles (Christophore de Mitylène et Théophylacte d'Ohride).

Le seul vers basé exclusivement sur l'accentuation est le décapentasyllabe (Fünfzehnsilber), ou vers politique. Ce n'est pas une invention du XIe siècle ; les poèmes les plus anciens en vers politiques que l'on connaisse jusqu'ici (en dehors d'acclamations et de traces dans la poésie liturgique) sont ceux sur la mort de Léon le Sage, récemment publiés par I. Ševčenko[76]. Au XIe siècle, ce type de vers est déjà bien établi, quoique son emploi soit limité à quelques genres littéraires définis. Ce sont, d'un côté, la littérature ascétique et parénétique, représentée par les hymnes de Syméon, l'alphabet de Nicéphore Ouranos, les œuvres de Philippe le Solitaire et, peut-être les deux poèmes de contrition de Michel Grammatikos ; de l'autre, la poésie didactique, représentée par Psellos et Nicétas d'Héraclée. Ces deux grands groupes — accrus des hymnes des dèmes, inconnues, comme nous l'avons dit, au XIe siècle — constitueront aussi la majeure partie de la production poétique en vers politiques dans les siècles suivants ; mais à partir du XIIe siècle, le vers pénètre, en outre, dans le domaine de la poésie de circonstance, où il est absolument inconnu au siècle qui nous occupe : les collections de poésies de Christophore de Mitylène, de Jean Mauropous et encore de Nicolas Kalliklès ne contiennent aucune pièce en vers politiques.

Quand on parle d'une évolution de ce vers, il faut être très prudent. En tout cas, il est significatif que l'accent sur la troisième syllabe du premier ou du second hémistiche est relativement fréquent aux Xe et XIe siècles, tandis qu'on évite cette forme du vers à partir du XIIe siècle. Des vers du type

συνηγοροῦνται κάλλιστα τοῖς γραφεῖσι κανόσιν.
ἔστι δὲ πρώτη σύνοδος τῇ τιμῇ καὶ τῇ τάξει,
τῶν συνελθόντων εὐσεβῶν εἰς Νικαίαν πατέρων,
ἐπὶ τοῦ αὐτοκράτορος καὶ πιστοῦ Κωνσταντίνου...
τῶν ἐλθόντων εἰς Ἄγκυραν πατέρων μακαρίων...
τρίτη σύνοδος γέγονεν ἐν Νεοκαισαρείᾳ...[77]

76. I. Ševčenko, Poems on the Deaths of Leo VI and Constantine VII in the Madrid Manuscript of Scylitzes, *DOP*, 23-24, 1969-1970, p. 185-228.

77. L'exemple est tiré du début (v. 5-8. 12. 15) du poème de Michel Psellos, *De Nomocanone et Synodis* (*PG* 122, 919-924).

se rencontrent assez fréquemment chez les auteurs du XIe siècle, jamais chez Nicétas d'Héraclée, et très exceptionnellement chez les auteurs du temps des Comnène comme Tzetzès ou Manassès[78]. Michel Grammatikos ne connaît pas ce type de vers, mais on ne saurait dire s'il a vécu au XIe siècle ou non. Tout en m'abstenant ici d'interpréter ce phénomène, je dois marquer mon désaccord avec L. Politis[79], selon lequel ce type de vers serait le plus ancien et pour qui le second hémistiche du vers politique aurait son origine dans le second hémistiche du trimètre avec césure après la cinquième syllabe.

Après cet aperçu de la poésie profane du XIe siècle, de son contenu et de ses formes, venons-en aux auteurs anciens païens et chrétiens qui sont cités dans les poésies de ce siècle et voyons ce qu'on peut conclure de ces citations quant à la connaissance et à la faveur des auteurs cités.

Cette question amène d'emblée à l'esprit l'épigramme de Jean Mauropous sur Platon et Plutarque (no 43 Lagarde)[80] où le poète prie le Seigneur d'excepter ces deux écrivains païens de la menace de damnation éternelle, tant ils se rapprochent des lois du Christ (τοῖς σοῖς νόμοις) dans leurs doctrines comme dans leurs caractères (καὶ λόγον καὶ τὸν τρόπον). Sans doute, le poète y pense moins à la doctrine philosophique en général qu'aux principes éthiques des deux auteurs anciens, et à cet égard, la position de Mauropous est tout à fait traditionnelle. Saint Basile[81] accepte Platon, en premier lieu, à cause de ses principes éthiques, et cette approbation des philosophes païens remonte jusqu'à Justin et à sa doctrine du λόγος σπερματικός selon laquelle des païens, dans la mesure où ils vivaient μετὰ λόγου, c'est-à-dire sous l'influence du Logos divin, seraient à considérer comme chrétiens[82]. Mais Mauropous ne va pas si loin. Ses vers ne sont autre chose qu'un témoignage de sympathie pour les deux auteurs, et en

78. Sur Tzetzès, cf. mes Bemerkungen ..., *Byz.*, 39, 1969, p. 111-116; sur Manassès, O. LAMPSIDIS, Ἡ « ἀκουστικὴ » μετρικὴ τοῦ δεκαπεντασυλλάβου ἐν τῇ Χρονικῇ Συνόψει Κωνσταντίνου τοῦ Μανασσῆ, Πλάτων, 19, 1967, p. 315-327.

79. L. POLITIS, L'épopée byzantine de Digenis Akritas, dans : *Atti del convegno int. sul tema : La poesia epica e la sua formazione* (Acc. Naz. Lincei, anno 367-1970, Quaderno N. 139), Rome, p. 551-581. — J'insiste plus largement sur ces questions dans l'introduction à mon édition de Théodore Prodrome (voir ci-dessus, note 57), p. 128-133.

80. L'épigramme est l'une des mieux connues de Mauropous ; elle fut traduite deux fois en allemand (J. DRÄSEKE, Johannes Mauropus, BZ, 2, 1893, p. 492 ; G. SOYTER, *Byzantinische Dichtung* [Texte und Forschungen zur byz.-neugr. Philologie, 28], Athènes, 1938, p. 44) et une fois en italien (R. CANTARELLA, *Poeti Bizantini*, II [Edizioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore, Serie « Corsi Universitari », 22], Milan, 1948, p. 187-188).

81. Saint BASILE, *Aux jeunes gens sur la manière de tirer profit des lettres helléniques*. Texte établi et traduit par F. Boulenger, Paris[2], 1965.

82. JUSTINUS MARTYR, *Apologia* I 46, ed. I. C. Th. de Otto (Corpus Apologetarum Christianorum, 1), I 1[3], 1876, p. 128. — Cf. N. A. BEES, Darstellungen altheidnischer Denker und Autoren in der Kirchenmalerei der Griechen, *BNJ*, 4, 1923, p. 107-128.

même temps, l'expression de l'esprit libéral de l'intellectuel en matière dogmatique. Quant à Plutarque, rappelons encore que Mauropous n'est pas le seul Byzantin à lui consacrer une épigramme élogieuse. Il existe une épigramme d'Agathias (*AP* XVI 331), suivie dans le cod. *Laur.* LXIX 6 de trois autres sur le même sujet (ces dernières sont éditées dans le catalogue de Bandini[83] et chez Cougny[84]). Cependant, en général, Plutarque est beaucoup plus souvent utilisé que mentionné expressément. Dans notre siècle son nom ne se rencontre, outre l'épigramme de Mauropous, que dans quelques passages (v. 237. 327. 380) de l'un des poèmes grammaticaux de Nicétas d'Héraclée[85], et là purement sous l'aspect grammatical.

Quand on cherche de pareilles citations dans la poésie profane de notre période, le résultat est assez maigre. Cela tient, en partie, aux normes inhérentes à cette branche de littérature. On n'aime pas insérer des citations dans les poésies, et nombre d'auteurs dont les lettres et discours sont de véritables trésors de citations tendent à s'en abstenir dans leurs poésies. Un des exemples les plus éclatants est le cas de Manuel Straboromanos[86] dont les poésies ne contiennent aucune citation, tandis que sa prose en est assez pleine.

Attardons-nous encore un peu chez Jean Mauropous. Son poème n° 34 Πρὸς τοὺς ἀκαίρως στιχίζοντας contient deux citations d'auteurs anciens :

Ἄριστον εἶναι πᾶν μέτρον προεῖπέ τις ·
κἀγὼ δὲ μετρεῖν πρᾶξιν εἰδὼς καὶ λόγον
μέτροις ὁρίζω καὶ λόγους τοὺς ἐμμέτρους.
μέτρον δ' ἂν εἴη πᾶν τὸ συμμέτρως ἔχον.
μέτρον δ' ἄμετρον οὐδαμῶς μέτρον λέγω.
σκόπει τὸ ῥητὸν καὶ σύνες τί σοι λέγει ·
ἐκ Πινδάρου σοι (γὰρ *PG*) τοῦτο τοῦ σοφωτάτου.

Le poème commence par une sentence : « Quelqu'un a dit que la mesure est toujours le mieux. » Les vers suivants contiennent l'application de cette maxime au domaine de la poésie, en jouant habilement avec les diverses nuances du mot μέτρον et de ses dérivés (μετρεῖν - ἐμμέτρους - συμμέτρως - ἄμετρον). La pensée que l'auteur exprime de cette manière très rhétorique est celle-ci : des créations métriques qui ne gardent pas la mesure ne méritent pas le nom de μέτρον. Dans les vers 6 et 7, il invite son destinataire à prendre à cœur ce principe : « Prends en considération cette parole et comprends ce qu'elle te dit ; (car) cela est du très sage Pindare. » On a bien l'impression que Mauropous attribue la sentence Ἄριστον πᾶν μέτρον à Pindare, et les

83. A. M. Bandini, *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae Mediceae Laurentianae*, II, Florence, 1768, p. 626-627.
84. *Epigrammatum Anthologia Palatina*, ed. F. Dübner-E. Cougny, III, Paris, 1890, pp. 327. 335.
85. J. F. Boissonade, *Anecdota Graeca*, II, 340-393.
86. Voir note 13.

traducteurs du poème[87] semblent comprendre les vers dans ce sens. Cependant Bust se demande (*PG* 120, 1150 D) : 'Αλλὰ ποῦ κεῖται ; En fait, comme l'a déjà remarqué Anastasi[88], seule la phrase σύνες τί σοι λέγει du vers 6 remonte à Pindare : c'est le début du fragment 105 Snell, dont le texte complet est Σύνες ὅ τοι λέγω, | ζαθέων ἱερῶν ἐπώνυμε | πάτερ, κτίστορ Αἴτνας, et qui est conservé chez Aristophane, Strabon et dans deux scholies à Pindare. Ilona Opelt[89] vient de montrer que ce fragment se trouve aussi dans une lettre de Grégoire de Nazianze à Keleusios (ep. 114 [*PG* 37, 212 B]) ; Grégoire y défend son long silence contre la verbosité du destinataire, en lui racontant la fable des cygnes et des hirondelles, et il conclut par cette exhortation : Σύνες ὅ τι λέγω, φησὶν ὁ Πίνδαρος . κἂν εὕρῃς τὴν ἐμὴν ἀφωνίαν ἀμείνω τῆς σῆς εὐγλωττίας, παῦσαι καταφλυαρῶν ἡμῶν τῆς σιωπῆς (« Comprends ce que je dis », dit Pindare ; et si tu trouves mon mutisme préférable à ta loquacité, cesse de critiquer mon silence). Ce qui est intéressant dans ce parallèle entre Grégoire de Nazianze et Jean Mauropous, c'est que tous deux emploient le fragment pindarien dans un contexte très voisin qui est, bien entendu, changé et trivialisé en comparaison du contexte original de Pindare. La raison pourrait en être que tous deux ne connaissaient pas le texte complet du fragment, mais seulement le passage σύνες ὅ τοι λέγω isolé ; le même passage est cité à deux endroits des lettres de Psellos (ep. 18. 145 = II 23, 12 ; 171, 16 s. Kurtz-Drexl), et le même fragment se lit sans indication d'auteur dans une lettre d'Aréthas de Césarée (ep. 48 ; I 320, 13 Westerink).

Quant à la phrase Ἄριστον πᾶν μέτρον du premier vers de notre épigramme, qui se lit aussi au début du premier poème du même auteur (du Πρόγραμμα εἰς τὴν ὅλην βίβλον) dans un contexte identique, elle correspond bien à la pensée de Pindare (Cantarella[90] cite plusieurs expressions pindariennes très semblables), et il se peut que Mauropous la regarde vraiment comme pindarienne ; cependant, la sentence μέτρον ἄριστον n'est pas rapportée d'ordinaire à Pindare, mais attribuée à Kléoboulos, l'un des Sept Sages[91]. Notons encore que cette sentence se rencontre, elle aussi, chez Grégoire de Nysse, Or. 6 in Eccl. (V 375, 12 Jaeger)[92], sans indication précise d'auteur.

Mauropous lui-même fait allusion, dans une autre poésie (nº 36, 40),

87. Bust, dans *PG* 120, 1150-1151 ; A. Berndt, *Joannes Mauropus', Erzbischofs von Euchaïta, Gedichte,* ausgewählt und metrisch übersetzt (Programm des Gymn. zu Plauen i.V. Ostern, 1887), Plauen i.V., 1887 ; R. Cantarella (voir ci-dessus, note 80), p. 186-187.

88. R. Anastasi, Il « Canzoniere » di Giovanni di Euchaita, *Siculorum Gymnasium, N.S.*, 22, 2, 1969, p. 119 n. 13.

89. I. Opelt, Die christliche Spätantike und Pindar, *Byzantinische Forschungen,* 2, 1967, p. 284-298.

90. Cantarella, *l. laud.*

91. Voir H. Diels-W. Kranz, *Die Fragmente der Vorsokratiker,* I, Dublin-Zürich[12], 1966, 63.

92. Cf. Opelt, *l. laud.*

au fameux σκιᾶς ὄναρ de Pindare (Pyth. VIII 95) et cite deux autres sentences du même poète dans ses lettres[93]. Chez les autres poètes du XIe siècle, le nom de Pindare ne se rencontre qu'une fois : dans le poème grammatical de Psellos (v. 28)[94], là au titre de la métrique (dans ses œuvres en prose, Psellos cite Pindare plusieurs fois).

Nos observations confirment *grosso modo* ce que J. Irigoin[95] a écrit sur Pindare aux XIe et XIIe siècles. On étudie cet auteur à cause de sa langue et de sa métrique (le poème grammatical de Psellos en porte témoignage), mais on estime le σοφώτατος Πίνδαρος, comme l'appelle Mauropous et comme il est déjà appelé chez Irénée[96], particulièrement à cause de ses réflexions morales ; comme Mme Opelt l'a montré pour le IVe siècle, les sentences du poète sont également banalisées à notre époque en tant qu'elles sont détachées de leur contexte original et appliquées arbitrairement.

Sur les autres poètes de l'antiquité on ne trouve rien d'essentiel. Dans les épigrammes et poésies de circonstance, on relève nombre de réminiscences, mais presque aucune citation. Le nom d'Homère se lit une seule fois (chez Kalliklès 28, 78), et une deuxième fois une allusion est faite au poète κατ' ἐξοχήν quand Mauropous (93, 2) dit : ποιητικῶς γὰρ λάζομαι μῦθον πάλιν. D'une manière analogue, un passage tiré d'Euripide est introduit chez Michel Grammatikos I 24 par la phrase : συγχρήσομαι γὰρ τῇ σοφῇ τραγῳδίᾳ. Encore plus voilé est un passage, relativement long, d'Euripide (Hek. 958-960) chez Mauropous 93, 45-48. Mauropous se borne à l'indication typique pour lui : ὥς τις εἶπε τῶν πάλαι - ἀλλότριος μέν, πλὴν καλῶς δοκῶν φάναι. Quand on lit les noms de poètes anciens dans les poètes didactiques, on n'en peut tirer aucune conclusion sur la faveur de ces poèmes, car les citations n'y sont insérées que pour la démonstration grammaticale ou rhétorique. Si, par exemple, on lit une fois, chez Nicétas d'Héraclée[97], Ὁ δ' Ὅμηρος σοφώτατος τῶν ποιητῶν ἁπάντων, ce n'est pas l'opinion personnelle de l'auteur, mais seulement un exemple de superlatif. De la même manière Nicétas se sert de plusieurs passages homériques et d'un vers d'Aristophane pour la démonstration de phénomènes grammaticaux. Psellos se réfère, dans le passage déjà mentionné ci-dessus (v. 27-29 du poème grammatical), à Anacréon, Pindare et Théocrite à propos de la métrique. Dans les vers 194-195 du même poème, Psellos mentionne les *Kypria* et le *Margitès* attribués à Homère et les Θυτικά et le Περὶ ὀρνέων attribués à Aratos comme exemples d'œuvres inauthentiques des grands poètes. Sur ces deux œuvres dites d'Aratos, on ne sait rien de précis, mais il faut remarquer qu'elles sont aussi mentionnées dans un scholion à Denys de Thrace (p. 472, 1 Hilgard) ; la Souda (s.v.

93. Ep. 23 (no 122 Lagarde) : Olymp. 1, 15 ; 51 (no 150) : Olymp. 1, 1.
94. BOISSONADE, *Anecdota Graeca* III, p. 200-228.
95. J. IRIGOIN, *Histoire du texte de Pindare* (Études et Commentaires, 13), Paris, 1952, p. 135-136.
96. IRÉNÉE, *c. haer.* 2, 22, 2 (*PG* 7, 781 A) : valde sapiens.
97. BOISSONADE, *Anecdota Graeca*, II, 340-393, v. 41.

Ἄρατος, Σολεὺς τῆς Κιλικίας) connaît une œuvre d'Aratos intitulée Ἐπιθυτικόν, ce qui est peut-être à corriger en ἔτι Θυτικόν[98].

Sur les prosateurs anciens dans les poèmes didactiques, on ne peut dire autre chose que sur les poètes ; eux aussi sont cités exclusivement sous l'aspect grammatical et rhétorique. On citera donc surtout les rhéteurs (dont Aphthonios, Démosthène, Isocrate, Libanios, Lucien, Philostrate) et quelques historiens (dont Appien, Dion Cassius et Flavius Josèphe). Denys de Thrace et Hermogène sont cités comme autorités dans le champ de la grammaire.

Christophore de Mitylène dit dans son poème 130, 6 : οὔτε γὰρ Ἱπποκράτης πενίης ἄκος οὔτε Γαληνός (Ni Hippocrate ni Galien [n'ont trouvé] un remède à la pauvreté). Le nom de Galien se lit encore dans le poème 109, 73 très fragmentaire. Cependant on trouve un véritable éloge de ce médecin ancien dans les poèmes 3 et 4 de Théophylacte d'Ohride[99], qui témoigne d'ailleurs aussi, dans une lettre au médecin Nicolas Kalliklès, de son vif intérêt pour les médecins anciens[100]; ici ce ne sont pas des lieux communs, mais de vrais témoignages de lecture et d'appréciation de l'auteur ancien.

Il est frappant que les auteurs chrétiens ne sont pas mentionnés plus souvent que les païens. On trouve les trois hiérarques (Basile, Grégoire de Nazianze et Chrysostome), Clément d'Alexandrie, Théodoret de Cyr, Denys l'Aréopagite, Procope de Césarée, Romanos le Mélode, Maxime le Confesseur et enfin les trois mélodes Jean Damascène, Kosmas et Théophane. D'une part, les poètes se réfèrent aux écrits de ces pères, de l'autre, il s'agit de descriptions d'icônes suivies de réflexions sur les saints représentés. De telles descriptions d'icônes sont, par exemple, les poèmes 13-17 de Mauropous où l'auteur exalte les trois hiérarques (dans le nº 17 les trois ensemble). Le nº 13 porte dans le *Vat.* 676, et aussi chez Bust, le titre Εἰς τὴν κατὰ τὸν ἅγιον Παῦλον καὶ τὸν Χρυσόστομον ἱστορίαν ; le cod. *Marc.* XI 22 est plus précis[101] : Εἰς τὸν Χρυσόστομον καὶ τὸν ἅγιον Παῦλον πρὸς τὸ οὖς κοινολογούμενον αὐτῷ. Il s'agit d'une vision qui est décrite dans la Vie métaphrastique de Chrysostome (c. XXIII, *PG* 114, 1104 ff.) et à laquelle se réfère aussi une paire d'épigrammes de Théodore Prodrome[102]. Christophore, pour sa part, consacre un tetrastichon à une collection d'homélies de Chrysostome intitulée Μαργαρῖται, un titre qu'on trouve aussi ici ou là dans les manuscrits (dont le *Vat.* 1629, fol. 302, d'une main du XIIIᵉ siècle).

En ce qui concerne Grégoire de Nazianze, Mauropous voue une estime particulière à ce père dans le poème nº 29 Εἰς τοὺς λόγους τοῦ Θεολόγου τοὺς

98. Ainsi Bernhardy ; cf. Ada ADLER, *Suidae Lexicon* (Lexicographi Graeci, 1), I, Stuttgart ²1971, p. 337-338.

99. Ed. S. G. MERCATI, Poesie di Teofilatto di Bulgaria, *SB(N)*, 1, 1925, p. 175-194 = *Collectanea Byzantina*, I, Bari, 1970, p. 348-372.

100. Cf. MERCATI, *l. laud.*

101. Cf. mes Miscellanea Epigrammatica, *JÖB*, 19, 1970, p. 109-110.

102. CYRI THEODORI PRODROMI *epigrammata* ..., Basileae 1536, λ 2 : Εἰς Ἰωάννην ἐν τῷ ἐξηγεῖσθαι τὰς ἐπιστολὰς Παύλου, αὐτοῦ πρὸς οὖς ὁμιλοῦντος, ποιούμενον τὴν ἐξήγησιν.

μὴ ἀναγινωσκομένους. Mauropous se fâche qu'on ait mis de côté un livre contenant des sermons de Grégoire comme μὴ ἀναγινωσκόμενον et qu'on ait ainsi empêché sa diffusion. Il exalte la valeur religieuse et pédagogique des écrits du Théologien et déclare qu'il en a fait une transcription pour les mettre en circulation de nouveau[103]. Il est difficile de décider s'il s'agit ici d'un cas isolé, ou si les sermons du Théologien étaient communément négligés à l'époque ; on sait pourtant que Psellos mettait très haut ses qualités d'écrivain et de rhéteur[104].

Le seul auteur paléochrétien non canonisé qu'on trouve dans la poésie de notre siècle est Théodoret de Cyr, auquel Mauropous consacre son poème nº 49[105]. Théodoret fut, à toutes les époques, un auteur bien connu et beaucoup lu, comme le montre la tradition manuscrite, assez riche, de ses œuvres. Photios, par exemple, connaît nombre de ses écrits et en approuve le style. Quant à l'aspect dogmatique, il remarque une fois (cod. 46) : Δῆλον δὲ καὶ ἐκ μόνης αὐτῶν τῆς ὑποθέσεως, ποῖοι τῶν εἰρημένων λόγων τὸ ὀρθόδοξον κρατύνουσι φρόνημα, καὶ τίνες ἐκκλίνουσιν.[106]. On ne serait point étonné de trouver aussi chez un auteur du XIe siècle un tel jugement positif, encore qu'isolé. Cependant Mauropous va plus loin. Il ajoute Théodoret aux grands maîtres de l'Église ὡς ἄνδρα θεῖον, ὡς διδάσκαλον μέγαν, | ὡς ἀκράδαντον ὀρθοδοξίας στύλον, c'est-à-dire que l'orthodoxie de ce père est, pour Mauropous, hors de doute ; notons, en marge, que, par une coïncidence curieuse, le mot ἀκράδαντος que Mauropous emploie ici est assez fréquent chez Cyrille d'Alexandrie, le grand adversaire de Théodoret (cf. Lampe s.v.). Mauropous continue : « Si Théodoret fut un peu troublé par une infortune (ἐκλονήθη μικρὸν ἐκ τινὸς τύχης), considère, ô homme, qu'il était un homme et ne le condamne pas (ἄνθρωπος ἦν, ἄνθρωπε, μὴ κατακρίνῃς) ! Et enfin son κλόνος (sa confusion) n'avait pas autant de contenu hérétique que de vigueur polémique ; car pourquoi Cyrille aurait-il dû être vainqueur sur toute la ligne (Τί γὰρ Κύριλλον πανταχοῦ νικᾶν ἔδει | καὶ δογματιστὴν ὄντα καὶ λογογράφον ;) ? » Cette intervention vigoureuse pour Théodoret, qui nous rend encore plus sympathique notre poète, est aussi intéressante en tant qu'elle contraste avec la mention de Théodoret dans le poème Περὶ δόγματος de Psellos[107], qui a un accent beaucoup plus négatif (ὅσα τε συνεγράψατο κατὰ Κυρίλλου πάλαι | ὁ Κύρου Θεοδώρητος ἴσος ἐν ὑποκρίσει).

Notons enfin que, parmi les nombreuses épigrammes sur Denys l'Aréopagite qui précèdent les œuvres de cet auteur dans les manuscrits en

103. Cf. sur ce poème R. ANASTASI, Λόγοι μὴ ἀναγινωσκόμενοι, *Siculorum Gymnasium*, 23, 1970, p. 202-204.

104. Voir A. MAYER, Psellos' Rede über den rhetorischen Charakter des Gregorios von Nazianz, *BZ*, 20, 1911, p. 27-100.

105. Sur ce poème, cf. J. DRÄSEKE, Johannes Mauropus, *BZ*, 2, 1893, p. 492.

106. PHOTIUS, *Bibliothèque*, texte établi et traduit par R. Henry, I, Paris 1959, p. 31-32.

107. *PG*, 122, 817 AB.

manière de prologue[108], l'une est de la plume de Christophore de Mitylène et se trouve dans la collection de ses poésies dans le *Crypt.* Z. α. XXIX (nº 86 Kurtz)[109]. Un prologue au sens strict est celui dont Nicolas de Corfou fit précéder une édition commentée de Maxime le Confesseur[110], et le poème nº 5 de Théophylacte d'Ohride[111] est de même à considérer comme un prologue aux œuvres d'un père au choix. Une épigramme anonyme qui suit dans le *Marc.* 524 des pièces de Psellos, et qui est peut-être de lui[112], contient une allusion à un épisode de la Vie de Romanos le Mélode (celui du rouleau que la théotokos donna au futur mélode à avaler).

Récapitulons : Les mentions et citations d'auteurs anciens et paléochrétiens dans la poésie du XIe siècle ne permettent que dans une mesure étroite des conclusions générales. On lit et étudie les auteurs anciens sous deux aspects très différents : d'un côté, on les emploie dans l'enseignement de grammaire et de rhétorique, sans s'intéresser beaucoup au contenu des écrits ; de l'autre, il se trouve — comme aux autres siècles — des personnages qui expriment leur estime de certains auteurs anciens plus ou moins vigoureusement. En l'occurrence, c'est surtout le cas de Jean Mauropous avec ses témoignages très personnels et très libéraux. Le terme très usité (et un peu usé) de l'humanisme chrétien s'applique à lui comme à peu de Byzantins, si l'on le définit comme l'attitude d'un chrétien de haute érudition et d'intégrité personnelle qui est capable d'associer le service de l'Église avec la reconnaissance de la grandeur humaine et des productions de l'esprit humain à toutes les époques.

Wolfram HÖRANDNER.

108. La *BHG*³ n'en signale qu'une seule (555e) ; quelques autres sont publiées dans *PG*, 3, 116-117.
109. Cf. O. SCHISSEL von FLESCHENBERG, Christophoros Mitylenaios, An den hl. Dionysios wegen der Himmlischen Hierarchie, *BNJ*, 8, 1929-1930, p. 350-352.
110. Ed. Sp. LAMPROS, Κερκυραϊκὰ Ἀνέκδοτα, Athènes, 1882, p. 27-28.
111. Voir ci-dessus, note 99.
112. Ed. Sp. LAMPROS, *Néos Hellènomnèmon*, 8, 1911, p. 181.

RHÉTORIQUE ET POLITIQUE : TROIS DISCOURS DE JEAN MAUROPOUS EN 1047

Le recueil dans lequel Jean Mauropous a réuni une partie de ses œuvres contient trois discours que leur date et leur contenu politique invitent à rapprocher, et qui permettent de s'interroger sur la fonction de la rhétorique au milieu du XIe siècle[1]. Ces discours, écrits tous trois, selon nous, en 1047, permettent de reconstituer la chronique de cette année : l'invasion des Petchénègues, l'inauguration de l'église Saint-Georges des Manganes, dite du Tropaiophore, la fondation de l'École de droit précédèrent de quelques mois l'usurpation de Tornikios, et, à certains égards, l'éclairent. L'un de ces discours, le nº 182 de l'édition Lagarde, qui relatait l'installation des Petchénègues dans l'empire, n'a selon nous pas été lu : il fut remplacé, à l'occasion de l'inauguration de l'église Saint-Georges, en avril 1047, par le discours nº 181, lequel en est une version abrégée ; le discours sur l'usurpation de Tornikios, nº 186, fut prononcé en décembre 1047, au lendemain de l'échec de Tornikios, lors d'une cérémonie célébrant l'événement.

Destinés à être lus devant l'empereur et les grands dignitaires de l'empire au cours de deux cérémonies exceptionnelles, ces discours ne sont pas des éloges rituels de l'empereur ; au lendemain d'événements au cours desquels l'autorité impériale avait été battue en brèche, par une partie de l'armée au moins, ils présentent, à l'adresse des dignitaires, une version officielle des faits et une justification des mesures qui avaient été prises. Ces discours ont donc un contenu politique. Mais la justification qui est faite de cette politique, la composition et le mode d'écriture de ces discours

1. Ce recueil est conservé dans un manuscrit du XIe siècle, *Vatic. gr.* 676, qui a été édité : Iohannis Euchaitorum metropolitae quae in codice vaticano graeco 676 supersunt, P. de LAGARDE ed., *Abhandl. der Königl. Gesellschaft der Wiss. zu Göttingen*, 28, 1881, Göttingen, 1882. Nous nous référons aux nos des œuvres de Mauropous dans l'édition Lagarde, suivi, éventuellement, du nº du vers ou du §, et du nº de la ligne dans le §. Sur Jean Mauropous, cf. en dernier lieu, Enrica FOLLIERI, *Giovanni Mauropode, Otto canoni paracletici a N. S. Gesù Cristo*, Rome, 1967, p. 5-30, où l'on trouvera la bibliographie antérieure, et Ja. N. LJUBARSKIJ, K biografii Ioanna Mavropoda, *Byzantino-bulgarica*, 4, 1973, p. 41-51.

montrent aussi qu'avec eux la rhétorique affirme la légitimité de sa fonction politique.

En examinant les circonstances dans lesquelles ces discours ont été prononcés, la manière dont ils rendent compte de la politique de l'empereur et l'usage qui y est fait de la rhétorique, nous tenterons de préciser quelle place était alors assumée, ou revendiquée, par la rhétorique dans l'État. Nous commencerons par analyser ces discours et par en établir la date.

1. *Analyses des discours.*

N° 181. Discours de Jean, très saint métropolite d'Euchaïta, pour la fête du grand Tropaiophore, célébrée deux jours après Pâques.

Le mystère de la Résurrection s'accompagne cette année d'une joie redoublée (§ 1). Pâques est célébré une deuxième fois après la cérémonie d'hier, et avec un double éclat, car ce n'est pas seulement la Résurrection qui est aujourd'hui fêtée, mais aussi le martyre de saint Georges (§ 2, 3). Comparaison et convenances entre les deux fêtes ; l'auteur met en relief la haute figure de saint Georges, qui reçoit aujourd'hui le Christ dans son église (§ 4, 5). Tel est le prodige : saint Georges, fixant pour la commémoration de son épreuve le lendemain de la plus grande fête, sans que pour autant elle n'occupât par l'éclat que la seconde place, a fait avancer la date de l'une [Saint-Georges] et célébrer l'autre [Pâques] au jour choisi pour la première, nous persuadant que celle-ci [Saint-Georges] s'identifie au prototype qu'est Pâques (§ 6). Elles ont en effet tout en commun, y compris la beauté du printemps, la résurrection de la nature coïncidant avec celle du Christ (§ 7).

Description de l'église nouvelle, merveilleuse, dont la splendeur et la grandeur sont inégalées, qui est illuminée, à travers les fumées de l'encens, par la lumière du jour et par celle des lampes, au centre de laquelle se trouve le grand Tropaiophore, honoré par les hymnes des rois et des peuples de l'univers (§ 8). *Que les empereurs acceptent le discours aussi favorablement qu'ils donnent leur agrément à cette réunion solennelle; leur présence rend la fête d'aujourd'hui plus éclatante que* celle d'hier, *eux dont la vénération pour saint Georges est assez manifestée par le spectacle qui s'offre à la vue* (§ 9).

Que l'empereur, cause des présents prodiges, regarde autour de lui son peuple assemblé dans cette nouvelle Jérusalem, dont Dieu et lui-même sont les architectes, et d'où sortiront la justice et la loi, ici-même grâce à lui enseignées et apprises, et avant tout, l'accomplissement de la loi dans la pratique judiciaire (§ 10). *Elle est si grande qu'elle peut accueillir aujourd'hui tous ses sujets; des myriades d'hommes venus à lui des extrémités de l'univers, les tribus innombrables des nations, et le peuple élu, avec ses dignitaires, peuple heureux dont la vie, grâce à la philanthropie impériale, est une fête ; ce jour en marque le sommet, dédié à la fois à la gloire du Christ récemment ressuscité et à saint Georges* (§ 11). *Tels sont les fruits de la piété impériale, que l'empereur partage avec les impératrices. Vœux de long et heureux règne* (§ 12).

N° 182. Discours de Jean, très saint métropolite d'Euchaïta, pour le jour de la fête du grand Tropaiophore, et relatif à la victoire miraculeuse récemment remportée sur les barbares.

Le bienheureux Tropaiophore est glorifié dans le ciel, et entouré de prodiges sur la terre (§ 1). Éloge de saint Georges qui a tout sacrifié à sa foi (§ 2), que le

Christ a couronné devant Dieu et devant les anges, qui est entouré d'une gloire dont témoigne la présente splendeur (§ 3, 4).

Description de l'église nouvelle, merveilleuse, dont la splendeur et la grandeur sont inégalées, qui est illuminée, à travers les fumées de l'encens, par la lumière du jour et par celle des lampes, au centre de laquelle se tient le grand Tropaiophore, honoré par les hymnes des rois et des peuples de l'univers (§ 5). *Que les empereurs acceptent le discours aussi favorablement qu'ils donnent leur agrément à cette réunion solennelle; leur présence rend la fête d'aujourd'hui plus éclatante que* les autres, *eux dont la vénération pour saint Georges est assez manifestée par le spectacle qui s'offre à la vue.*

Aucun discours ne peut rendre compte des bienfaits de l'empereur, mais comment ne pas mentionner les nombreuses victoires remportées, grâce à la piété impériale, sur les barbares ? (§ 6) L'univers entier acclame l'empereur ; des ambassades arrivent d'Égypte chaque jour ; voici que l'empereur étend son pouvoir au delà des fleuves, et que les armes jusqu'ici insoumises et hostiles à l'empire s'apprêtent à le servir (§ 7). D'autre part, les barbares qui faisaient de fréquentes incursions en Occident se sont soumis et liés par traité, ayant pris conscience que résister à l'empereur c'est lutter contre Dieu, et ils s'empressent de demander le baptême. Les rois des nations sont faits prisonniers, ils livrent leurs pays, renonçant aux villes, aux revenus, aux impôts (§ 8). Qui d'autre que Dieu aurait pu faire entrer dans l'Église et dans la Ville un peuple ennemi de Dieu et de l'empereur ? Ces Scythes nomades ne connaissaient ni raison, ni loi, ni religion, ni aucune forme de gouvernement, mais seulement le brigandage et le meurtre. Parce qu'ils faisaient des raids rapides, la guerre était contre eux sans résultat ; voici qu'ils entreprirent de traverser l'Istros, sur l'autre rive duquel ils séjournaient, pour venir dévaster l'empire : mais ils ne savaient pas ce qu'ils allaient rencontrer (§ 9). La prudence impériale avait endigué ces vaines incursions, mais la dernière en date fut l'œuvre de la Providence et l'occasion d'un prodige. Leur peuple entier traversa le fleuve gelé et saccagea la région : l'empereur envoya aussitôt des armées pleines de courage pour lui faire face (§ 10). Quand elles virent la multitude des barbares, elles furent saisies de crainte, non seulement en raison de leur infériorité numérique, mais parce que les barbares, n'ayant plus d'espoir de retour, étaient dans la nécessité de vaincre ou de mourir (§ 11). Mais l'empereur se ménageait déjà une autre aide. Des escarmouches avaient eu lieu, dans lesquelles les Romains, en infériorité, perdaient courage, quand l'armée, bénéficiant de l'aide divine, marcha courageusement contre l'ennemi, car le signe de la Croix était apparu dans le ciel, comme cela avait été le cas en faveur du premier empereur des Chrétiens (§ 12). Nombre de barbares furent massacrés, mais plus nombreux encore furent ceux qui, pleins de crainte, soudain jetèrent bas les armes : ils implorèrent la clémence de l'empereur, et en bénéficièrent au point qu'ils sont maintenant parmi nous, à l'émerveillement de ceux qui les voient : des bêtes sauvages ont été transformées en hommes, et, ce qui est plus admirable, des infidèles en croyants, qui ont récemment reçu de l'empereur le baptême (§ 13). Ainsi Dieu a-t-il soumis les ennemis de l'empereur (§ 14).

Que l'empereur, cause des présents prodiges, regarde autour de lui son peuple assemblé dans cette nouvelle Jérusalem, dont Dieu et lui-même sont les architectes, et d'où sortiront la justice et la loi, ici-même grâce à lui enseignées et apprises, et avant tout, l'accomplissement de la loi dans la pratique judiciaire (§ 15). *Elle est si grande qu'elle peut accueillir aujourd'hui tous ses sujets; des myriades d'hommes venus à lui des extrémités de l'univers, les tribus innombrables des nations, et le peuple élu, avec ses dignitaires, peuple heureux dont la vie, grâce à la philanthropie impériale, est une fête; ce jour en marque le sommet, dédié à la fois à la gloire du Christ récemment ressuscité et à saint Georges* (§ 16). *Tels sont les fruits de la piété impériale, que l'empereur partage avec les impératrices* (§ 17). *Vœux de long et heureux règne* (§ 18).

N° 186. Discours d'actions de grâces de Jean, très saint métropolite d'Euchaïta, sur le renversement de la tyrannie. Lu quatre jours après la Nativité.

La gloire du Christ, qui vient de naître, s'est manifestée : il est venu assurer le salut de son peuple, qui courait un grand danger, et la paix retrouvée est un présent pour sa naissance (§ 1). Imprécations contre ceux qui se sont rebellés (§ 2). Dieu s'est vengé des orgueilleux qui, comptant sur la force des armes, voulurent régner de leur propre fait, et non par la grâce de Dieu. Ils se jetèrent d'abord dans la dissidence, puis dans la révolte ouverte, et ruinèrent en un instant ce que la vertu avait lentement édifié (§ 3). Mais il faut revenir sur les événements antérieurs pour apprécier le prix des présents bienfaits (§ 4).

Il y a peu, l'État était sûr et bien assis. A l'intérieur l'ordre était assuré, et aux armées les chefs obéissaient ; de nombreuses guerres contre les barbares furent gagnées et chacun s'adonnait tranquillement à ses affaires, comme dans un État que les archontes dirigent bien (§ 5). Mais lorsque le frein de la raison ne s'exerce plus, la prospérité disparaît. D'où est venu le mal (§ 6) ?

L'empereur avait envoyé les armées d'Orient contre les barbares qui sont au delà de l'Euphrate, parce qu'ils avaient violé les traités ; les armées d'Occident, dont l'aide n'était pas nécessaire, reçurent l'ordre de rester au repos, loin des armes ; au besoin, on aurait fait appel à elles contre les barbares du voisinage. En vérité, elles bénéficièrent de la bienveillance impériale, car elles désiraient rester au repos. Si l'empereur avait voulu les envoyer à la guerre, il n'aurait pas manqué de prétextes, le barbare du long de l'Istros dévastant souvent la Thrace, sans parler de plus importantes et de plus violentes nations plus occidentales, qui troublent souvent la terre des Romains (§ 7). Mais l'empereur ne veut pas gouverner par la violence, qui est tyrannique, mais par la persuasion, qui est impériale, et il s'efforce d'imiter Dieu par sa bonté à l'égard des sujets (§ 8). Après avoir pris du repos, les conjurés des armées d'Occident firent éclater leur malfaisance, se déclarant rebelles (§ 9). Mais la modération impériale l'emporta sur la témérité militaire : l'empereur leur pardonna et ils se soumirent (§ 10). La révolte avait presque été tenue secrète et on put croire qu'elle avait pris fin ; ce n'était pourtant qu'un répit. L'empereur, plutôt que de punir les révoltés selon la loi, voulut les entourer de marques d'honneur, d'affabilités, de distributions de présents et de promotions dans les dignités (§ 11). Mais les méchants voient souvent de la faiblesse dans la bonté (§ 12), et ceux-ci n'affectaient le repentir que parce qu'ils manquaient encore d'un chef prêt à usurper le pouvoir (§ 13).

Peu après, celui qu'on cherchait se présenta, un patricien parent de l'empereur ; investi de grands commandements militaires, particulièrement aimé de l'empereur en raison de leur parenté, il voulait cependant le pouvoir pour lui seul et désirait prendre la place de l'empereur (§ 14). Ce dernier devina ce qu'il en était : le fourbe repoussa l'accusation et, pour être cru, se fit moine, comme ses complices ; l'empereur feignit de les croire, respectant l'habit monastique comme un lieu d'asile (§ 15). Dès que [Tornikios] apprit que les armées d'Occident étaient prêtes à se soulever, en secret il s'en alla — il était libre d'aller et de venir, ayant été lavé de tout soupçon — prendre leur commandement (§ 16). « Que veut-il, la pourpre ? (§ 17). Mais il joue son âme : s'il réussit c'est la honte, car la tyrannie est toujours et partout haïe ; s'il échoue, c'est la mort » (§ 18). Il quitta l'habit monastique, lion devenu caméléon, visant la seule couleur qui lui demeurait inaccessible (§ 19). L'auteur propose des énigmes relatives à l'usurpateur : le moine-porte-épée, l'ascète-stratège, etc. (§ 20). Il fit prêter serment aux soldats (§ 21), se fit proclamer autocrator et se mit en route contre la Ville (§ 22).

Le roi des Babyloniens fit une expédition contre Jérusalem. Il détruisit tout au passage et raillait le roi du peuple élu et son Dieu impuissant contre lui (§ 23). Dieu

laissa l'imposteur étaler son orgueil, envoya un ange détruire en une nuit ses armées et assura le salut de la ville (§ 24). Voilà pour l'Assyrien. Et pour le Macédonien ? En cours de route les rebelles pillèrent les villes, saccagèrent les campagnes, enrôlant de force les hommes, violant et torturant (§ 25). La Thrace fut ruinée (§ 26). La population des alentours de Constantinople se réfugia à l'intérieur des murs (§ 27). L'empereur, pacifique, et ne disposant pas d'armée, imagina deux ripostes. La première échoua : il envoya des lettres à l'usurpateur, proposant l'amnistie générale et complète si ce dernier renonçait, et fournissait des gages ; il ne reçut qu'une réponse méprisante. Il renouvela en vain ses propositions (§ 28). La seconde décision impériale fut efficace et salvatrice ; il invoqua l'aide de Dieu, lui demanda de sauver avec tout son peuple celui qu'Il avait choisi pour en être l'archonte (§ 29). A la demande de l'empereur, le patriarche rassembla tout ce que l'empire comptait d'évêques, de moines, et prit la tête de la procession qui, de la mer à la mer, fut suivie par presque toute la ville : on invoqua la miséricorde divine, afin qu'elle ceignît les murs d'une force irrésistible (§ 30). Jour et nuit le peuple priait dans l'église de la Vierge, demandant que la protectrice de la ville n'abandonnât pas sa garde (§ 31). Il en était de même dans toutes les églises, à Saint-Sophie en particulier, où l'on priait pour la paix du monde et pour la tranquillité de l'État. Les très pieuses Augustai encouragèrent le peuple à honorer tous les lieux sacrés ; la foule transformait toute la ville en un lieu de prière (§ 32). On libéra des prisonniers, on prit davantage soin des pauvres : on fit tout ce qui pouvait honorer Dieu (§ 33). L'empereur ne négligeait pas pour autant les secours humains : il fit installer munitions et machines sur les murs, recruta ceux qui pourraient servir ces dernières, renforça la garde avec des hommes de la ville et du dehors, auxquels il donna comme officiers des hommes haut placés, et assura la sécurité de la ville (§ 34).

L'attente ne fut pas longue : un matin, l'usurpateur arriva, revêtu des insignes impériaux, et s'installa sur une colline, près du fossé. Sa cavalerie et son infanterie prirent place au pied des murs (§ 35). L'armée rebelle se mit en ordre de bataille ; l'effroi de ceux qui étaient sur les murs allait vite être dissipé : l'usurpateur demandant qu'on lui ouvrît les portes et assurant qu'il venait dans des intentions pacifiques, on répondit à ses paroles absurdes par des insultes et par des jets de pierres (§ 36). Il fit répéter sa demande. « Que signifie le sophisme de ce fou ? Comment peut-il parler de ses intentions pacifiques ? Qui l'a fait empereur, alors que l'élu de Dieu, qui siège en face de lui, est encore vivant ? (§ 37). Qu'il choisisse, la paix ou la guerre. S'il veut la paix, comme il le dit, qu'il dépose les armes ; s'il veut la guerre, qu'il se décide, et donne l'assaut aux murs, puisqu'il n'y a pas d'armée pour s'opposer à lui en bataille rangée (§ 38). Mais qu'il réfléchisse : il n'est ni en Perse, ni aux Indes, cette ville n'est pas barbare. Il est devant la ville qui est à la tête de toutes les villes, qui étend sa domination d'une extrémité du monde à l'autre, la ville que le Seigneur a élue, la ville de la mère de Dieu, à qui toujours a été confié son salut : elle s'apprête à l'assurer » (§ 39). L'usurpateur restait indécis (§ 40).

Ainsi, la Ville avait échappé à la première vague de la tempête. Mais il y en eut une seconde, plus grave, car ils passèrent à l'action (§ 41). Ce qui arriva fut un miracle. L'auteur craindrait d'exposer l'invraisemblable, s'il ne rencontrait l'approbation de tous les regards. Le récit s'adresse à ceux qui ont été témoins des faits, afin que, de même que lorsqu'ils assistaient aux événements, ils étaient indignés, de même maintenant, en écoutant le récit, ils soient rassérénés, car il est doux de se rappeler le malheur, lorsqu'il est passé (§ 42). Des barbares soldés par l'empereur tentèrent une sortie, avec un petit contingent d'hommes de la ville (§ 43). Les rebelles se lancèrent contre eux, les entourèrent et les exterminèrent. Des blessés parvinrent à se réfugier à l'intérieur des portes, sauvés sur l'ordre exprès de l'empereur. L'incident provoqua une panique : la garde abandonna les murs, les factionnaires s'enfuirent, laissant les portes ouvertes ; la situation semblait perdue (§ 44). Tumulte et panique dans la ville ; chacun songeait à soi-même ; les gens haut placés étaient les plus agités : on irait tout droit à leurs richesses ; ils

faisaient leurs bagages, songeant à se dérober à la folie du tyran, car ils n'avaient pour eux-mêmes pas grande confiance dans l'avenir (§ 45). Mais Dieu ne permit pas que la ville fût prise et les empêcha d'entrer (§ 46, 47, 48). Les rebelles partagèrent le butin, revinrent près des murs crier leurs insolences et leurs blasphèmes ; à la tombée du jour ils acclamèrent le tyran et célébrèrent la victoire remportée (§ 49). L'empereur restait inébranlable, et pourtant presque tout son entourage l'avait abandonné (§ 50). Les impératrices imploraient les icônes ; l'usurpateur ordonnait qu'on jetât l'empereur du haut des remparts ; une flèche, détournée par la grâce, manqua ce dernier de peu (§ 51). En butte aux arrogances du tyran, abandonné de tous, l'empereur ne désespérait pas, car il avait confiance en Dieu (§ 52). Il rappela la garde ; avec énergie il fit augmenter les défenses (§ 53). Nuit de peur ; on s'attendait à la trahison, ou à l'assaut. Chacun veillait, toutes lampes allumées ; le peuple, ordinairement déraisonnable, se montra mesuré, tandis que les premiers citoyens parcouraient la ville, pleins de zèle pour le salut des gouvernants, qui était aussi le leur (§ 54). Exemple de la vertu d'un citoyen. Rien de ce que l'on redoutait n'arriva (§ 55). Le lendemain le tyran laissa l'armée se reposer, et les jours suivants il la disposait en ordre de bataille, sans rien faire que se montrer arrogant (§ 56).

Des deux côtés, la semaine se passa dans l'expectative (§ 57). Nouveau prodige : l'usurpateur s'enfuit. Dans la ville, on avait peine à croire la nouvelle ; lorsqu'elle fut vérifiée, la joie éclata et on glorifia le Seigneur (§ 58, 59). L'empereur, malgré l'évidence de l'aide céleste et la plénitude de sa foi, restait prudent et craignait une manœuvre (§ 60). Il enrôla des soldats, rappela les troupes d'Orient, fit venir, par lettres, des barbares d'Occident et du nord, et chercha à réparer les ruines accumulées en Thrace (§ 61). Le tyran, qui envisageait des alliances étrangères, et projetait de menuiser des machines pour servir contre les murs, revenait vers la Ville avec des troupes auxiliaires (§ 62). C'est dans cette situation que les troupes d'Orient arrivèrent, après s'être rendues maîtresses de toute la région. Les auxiliaires barbares étaient en route. L'empereur excitait le courage de tous par des dons, des promotions dans les dignités et par d'autres marques de bienveillance. Il combla d'or les barbares et leur donna comme chefs les meilleurs généraux. (§ 63). Les armées partaient au combat et la ville attendait. Le peuple fêtait par avance la victoire, mais l'empereur et les gens avisés se lamentaient de voir des armées romaines se battre contre d'autres armées romaines, et chrétiennes, au risque de perdre l'empire. La victoire serait de toute façon une défaite (§ 64). A nouveau des prières furent organisées dans la ville (§ 65). Les armées allaient en venir aux mains ; l'empereur avait prévu d'encercler le tyran (§ 66).

On semblait toucher au but : le jour était venu, la position favorable. Mais le Dieu des armées ne supporta pas qu'un tel crime souillât le jour de la Nativité : c'est pour cette seule raison que Dieu dispersa les armées de la rébellion, qui se rallièrent à l'empereur (§ 67). Abandonné, le tyran était stupéfait ; il s'enfuit, fut pris et enchaîné. Son archistratège fut lui aussi enchaîné ; c'est lui qui avait tout manigancé (§ 68). Ils approchaient des murs, lorsqu'un ordre arriva : emmenés par les bourreaux, ils eurent les yeux crevés devant les portes, sur le lieu même de leur folie. Ce ne fut pas avec plaisir que l'auteur, et avec lui d'autres personnes mesurées, apprirent cela ; l'empereur lui-même pleura sur ce qui avait été subi. Mais le châtiment était nécessaire, pour l'exemple (§ 69). La sérénité impériale modéra d'ailleurs les châtiments : contre l'avis de certains, il renonça aux peines corporelles pour les rebelles. S'il mesurait l'importance des confiscations, l'auteur s'en réjouirait (§ 70).

L'incendie de la tyrannie avait été bien vite éteint par la grâce de Dieu (§ 71). C'est ainsi que Dieu sauve ceux qui croient en lui. L'assistance doit se réjouir et glorifier le Rédempteur, prince de la paix (§ 72). La seule parole d'action de grâces qui soit à la mesure du bienfait est celle-ci : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». La piété de l'empereur est la cause de ses extraordinaires victoires, que le peuple est venu célébrer : il célèbre le triomphe de Dieu, auquel il est juste que le Tropaiophore soit associé (§ 73). Vœux de long et heureux règne ; doxologie (§ 74).

2. *Date des discours.*

Les discours nos 181 et 182 ont une importante partie commune : les § 8-9 et 10-12 du no 181 sont identiques aux § 5-début 6 et 15-18 du no 182[2], ce qui pose la question de la date relative de ces deux discours, et celle de savoir s'ils ont été ou non prononcés tous les deux. D'autre part, les données du discours no 181 permettent de le dater avec précision. En effet, l'indication fournie par le titre du discours no 181 (il est écrit pour une cérémonie qui a lieu deux jours après Pâques), les précisions apportées par le § 6 de ce discours (cette cérémonie précède le 23 avril, fête de saint Georges, d'un ou deux jours : προεόρτιον)[3], et le fait que l'impératrice Zoé soit encore en vie au moment où le discours est écrit (le § 12 fait allusion aux deux impératrices, Zoé et Théodora)[4], imposent de dater ce discours du 21 avril 1047, seule date qui concilie ces diverses données chronologiques[5].

Le poème de Mauropous no 95[6] permet d'établir l'antériorité du discours no 182 par rapport au no 181. En voici une traduction :

2. A cette différence près, qui semble peu significative : là où on lit τὸ παρὰ τὴν χθὲς πλεονέκτημα dans le no 181, § 9, l. 3-4, on trouve παρὰ τὰς ἄλλας τὸ πλεονέκτημα dans le no 182, § 6, l. 3-4. τοίνυν, deuxième mot du § 10 dans le no 181, ne figure pas dans le § 15 du no 182. Les passages communs sont en italique dans l'analyse.

3. Voici le texte de ce passage important du discours no 181, § 6, l. 6-9, qui confirme l'indication chronologique du titre et montre que le discours a été prononcé avant la fête de saint Georges (cf. l'analyse du § 6) : Τῇ γὰρ τῆς ἀθλήσεως μνήμῃ κατασχὼν τῆς μεγίστης ἑορτῆς τὴν μεθέορτον, οὐκέτι δευτερεύειν λαμπρότητι πρὸς ἐκείνην ἐᾷ, ἀλλὰ τὴν μὲν προεόρτιον ἀνθ' ἑορτῆς βιάζεται δεῖξαι, τὴν δὲ πρὸς τὴν τάξιν ἐκείνης ἀνάγει καὶ τὸ ἀξίωμα, καὶ σαφῶς ἡμᾶς πείθει ταύτην μᾶλλον πάσχα νομίζειν πρωτότυπον καὶ μέγα καὶ κύριον.

4. L'impératrice Zoé est morte en 1050 : cf. LUPUS PROTOSPATARIUS, *MGHS*, 5, p. 59, à l'année 1050 ; la date est confirmée par PSELLOS (il faut combiner *Chronographie*, E. Renauld, I, p. 34 et II, p. 50).

5. Il résulte du titre et du § 6 du no 181 que Pâques, l'année au cours de laquelle le discours est prononcé, précède le 23 avril de trois à quatre jours. Sous le règne de Monomaque, cette circonstance s'est produite à deux reprises, en 1047 et en 1052 (Pâques tombe le 19 avril au cours de ces deux années) ; Zoé étant vivante lorsque le discours est prononcé, seule la date de 1047 convient (cf. note 4). A. P. KAŽDAN (Ioann Mavropod, Pecenegi i Russkie v seredine XI v., *ZRVI*, 8, I, 1963, = *Mélanges Ostrogorsky*, I, p. 177-184) date ce discours du 23 avril 1047, proposant de corriger le τρίτην du titre en τετάρτην. Enrica FOLLIERI (*op. cit.*, p. 15) donne la même date que Každan et propose la correction, également inutile : πέμπτην.

6. No 95 :

Εἰς τὸν δεύτερον λόγον εἰς τὸν τροπαιοφόρον.
Μιᾶς ὁ μικρὸς ἔργον ἑσπέρας λόγος,
ὅθεν βραχύς τε καὶ τὰ πρὸς τέλει νόθος,
εἴπερ δίκαιον λοιδόρως καλεῖν νόθον
τὸν ἐξ ἀδελφοῦ μοῖραν ἠρανισμένον ·
ἑνὸς γὰρ ἄμφω πατρὸς ὄντες οἱ λόγοι
ἀδελφικῶς θαρροῦσι τὴν κοινωνίαν.

Sur le second discours pour le Tropaiophore.
Le petit discours est l'œuvre d'un seul soir
c'est pourquoi il est court et à la fin bâtard,
si l'on peut outrageusement appeler bâtard
celui qui reprend une part de son frère ;
les deux discours, ayant même père,
assument fraternellement ce qu'ils ont en commun.

Celui des deux discours qui est plus court que l'autre et dont la partie commune à l'autre constitue la fin, est le n° 181 : c'est lui le « bâtard », et le « second » en date. Le discours n° 182 a donc été écrit avant le 21 avril 1047. Mais il ne peut dater que de 1047 : l'année au cours de laquelle Mauropous écrit ce discours, Pâques était très proche du 23 avril (cf. § 16) ; avant 1047, sous Monomaque, cette circonstance ne s'est produite qu'en 1044 (Pâques le 22 avril), date beaucoup trop haute pour être retenue, eu égard au contenu du discours[7]. Le n° 182, qui a été écrit pour le jour de la fête de saint Georges, d'après son titre, est donc le discours de la cérémonie prévue pour le 23 avril, en 1047[8]. Or cette cérémonie, dont la date fut déplacée (cf. n° 181, § 6), eut lieu le 21 avril. Les deux discours, écrits pour la même cérémonie, n'ont pas pu être tous deux prononcés ; c'est évidemment le second en date, celui qui fait allusion au déplacement de la cérémonie, le n° 181, qui l'a été. Il y eut donc, au dernier moment, une double modification : la date de la cérémonie fut changée, et le discours n° 181, « œuvre d'un seul soir », fut substitué au discours n° 182, lequel n'a jamais été prononcé.

La date du discours n° 186, lu quatre jours après Noël, ne fait pas difficulté : le 29 décembre 1047[9].

3. *L'année 1047 et les discours de Mauropous.*

Dans les sources byzantines, comme dans l'historiographie moderne, cette année est surtout connue par l'usurpation de Léon Tornikios, qui débuta en septembre ; elle commença pourtant par un événement qui eut plus de conséquences, et qui lui est, à notre avis, lié : l'invasion des Petchénègues. Mais rappelons d'abord, à la suite de Mauropous, quelle était alors la situation de l'empire.

7. Ni l'invasion des Petchénègues, ni l'achèvement de l'église Saint-Georges des Manganes ne peuvent être de 1044, comme on le verra plus loin.

8. K. Krumbacher (*Abhandl. der Königlich Bayer. Akad. der Wiss.*, philos.-philol. und histor. Klasse, 25, 3, Munich, 1911, p. 213) a daté le discours n° 182 de 1052 ; G. Moravcsik (*Byzantinoturcica*, I, p. 334) de 1050 ; A. P. Každan (*loc. cit.*, p. 182) de 1046 (Pâques tombe le 30 mars en 1046, ce qui ne s'accorde pas avec l'indication chronologique du § 16) ou de 1047 ; Enrica Follieri (*op. cit.* p. 15), qui estime « pour des raisons stylistiques » que ce discours est postérieur au n° 181, de 1049.

9. La date du 29 décembre 1047 a été proposée par l'éditeur.

Présentant, dans son discours du 29 décembre 1047, l'usurpation de Tornikios comme une tempête qui faillit tout emporter, Mauropous dépeint, par contraste, la prospérité qui régnait jusque-là : l'obéissance des généraux, les victoires remportées, la paix intérieure, permettant à chacun de s'adonner à ses affaires en toute sécurité[10]. On trouve le même tableau dans la novelle sur le nomophylax, dont on sait qu'elle fut écrite par Mauropous, et dont nous verrons qu'elle date aussi de 1047 : guerres et révoltes ont cessé, l'empereur jouit d'une tranquillité qui lui permet de se consacrer entièrement au redressement des lois[11]. Indispensable à l'argumentation de Mauropous, et schématique, ce tableau n'est point faux, du moins pour la fin de l'année 1046[12]. Depuis l'échec de l'usurpation de Maniakès (1043), il n'y a plus de révolte militaire. Si la situation peut paraître dangereuse en Italie, où les troupes byzantines ont du mal à contenir l'avance des Normands[13], dans les Balkans, après l'échec de la révolte bulgare (1041), la sécurité règne ; installés sur la rive gauche du Danube, les Petchénègues cessent leurs incursions après 1036, et se lient à Byzance par traité[14] ; deux tribus petchénègues, conduites par Kegen, rival de Tyrach, lequel est reconnu par onze autres tribus, ont été installées dans l'empire comme auxiliaires, peu avant 1047, sans qu'il en résulte réellement de troubles, malgré les menaces de Tyrach[15]. En Asie, l'expansion continue : après l'annexion du royaume d'Ani, dont les troupes se battent aux côtés des armées byzantines[16], l'armée d'Orient est envoyée contre Abul Uswar, émir de Dwin, pour lui reprendre quelques places fortes (1047)[17]. Au sud, les relations avec le calife Mostansir sont particulièrement bonnes, et fréquemment des ambassades sont échangées[18].

10. N° 186, § 5, cf. l'analyse.
11. N° 187, § 6, l. 4-5 : Τοὺς ἔξωθέν τε πολέμους καὶ τὰς ἐμφυλίους στάσεις κατέπαυσε, καὶ ἠρεμεῖ μὲν νῦν τὸ ἀντίπαλον, εἰρηνεύει δὲ τὸ ὑπήκοον, πολλὴ δὲ γαλήνη τὰ Ῥωμαίων κατέχει.
12. Pour Mauropous, les événements qui, en 1047, précèdent l'usurpation de Tornikios n'ont pas altéré la paix : cf. l'analyse du discours n° 186.
13. Allusion au danger normand : n° 186, § 7, l. 15.
14. Skylitzès = Ioannis Scylitzae, *Synopsis historiarum*, éd. I. Thurn, Berlin, New York, 1973), p. 457, l. 22-23. Le discours n° 182, § 10, l. 2, fait allusion à ce traité, dont l'importance est soulignée par P. Diaconu (*Les Petchénègues au Bas-Danube*, Bucarest, 1970, p. 50-55). Sur la date de 1036, cf. *ibid.*, p. 48-49.
15. Skylitzès, Thurn, p. 455-457. Kegen fut baptisé, reçut de l'empereur le titre de patrice et trois forteresses sur le Danube ; ses hommes, qui furent baptisés dans le Danube et devinrent σύμμαχοι Ῥωμαίων (*ibid.*, p. 457, l. 1), obtinrent de grandes quantités de terre ; ils faisaient des razzias sur la rive gauche du Danube et vendaient comme esclaves dans l'empire les hommes de Tyrach qu'ils avaient fait prisonniers.
16. *Ibid.*, p. 435-437 ; allusion dans le discours n° 182, § 7, l. 10-12.
17. *Ibid.*, p. 437-438 ; cf. n° 186, § 7, l. 1-4.
18. N° 182, § 7, l. 6-8 ; Ibn al-Atir (cf. Dölger, *Regesten*, n° 881) mentionne une ambassade envoyée par le calife à Constantinople en l'an 439 de l'Hégire, qui commence le 28 juin 1047 ; il est possible qu'il s'agisse, malgré le hiatus de deux mois, de l'une des ambassades auxquelles Mauropous fait allusion à la fin d'avril 1047. Notons aussi que, sans donner d'indications chronologiques, c'est après avoir parlé de l'achèvement de l'église du Tropaiophore que Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 64, mentionne les lettres qu'il écrivait de la part de Monomaque au calife.

Cette puissance reste fondée sur l'organisation militaire héritée du xe siècle : il n'y a plus d'armée à Constantinople, mais deux armées mobiles, dont il est difficile de préciser l'importance numérique (quelques milliers d'hommes), sont établies dans les provinces, celle d'Orient en Asie, celle d'Occident à Andrinople, et, près des frontières, des barbares sont installés comme auxiliaires : parmi eux, les Petchénègues de Kegen. Il est vrai que dans cette armée, les mercenaires, de plus en plus souvent étrangers, tiennent une place croissante. Engagés, soldés et licenciés en fonction des besoins militaires ou des disponibilités financières, les mercenaires peuvent se louer, en cas de licenciement, à qui s'offre de les engager ; des généraux peuvent songer à les utiliser à leur profit : le danger de l'usurpation n'est pas nouveau, il est peut-être accru de ce fait.

C'est dans ce contexte que les onze tribus de Tyrach traversèrent le Danube gelé[19]. Cet événement, traditionnellement daté de l'hiver 1048-1049[20], est placé par A. P. Každan dans l'hiver 1045-1046[21] ; il eut lieu selon

19. A la suite d'un fort vent du nord, le Danube gela sur une épaisseur de quinze coudées ; le soleil était alors dans le signe du Capricorne, soit, à cette époque, entre le 15 décembre et le 13 janvier (Skylitzès, Thurn, p. 458, l. 40-43) ; cf. n° 182, § 10, l. 9.

20. Cf. en dernier lieu, P. Diaconu (*op. cit.*, p. 56, n. 158). L'auteur s'en tient à la chronologie traditionnelle « jusqu'à vérification, à l'aide de preuves nouvelles, de la chronologie proposée par A. P. Každan » (cf. note suivante). La date de 1048-1049, proposée par Gfrörer (*Byzantinische Geschichten*, III, ch. XXI) dans le cadre d'une étude chronologique des guerres menées contre les Seldjoucides et contre les Petchénègues au milieu du siècle, est pourtant impossible : l'envoi de 15.000 Petchénègues en Asie, postérieur à l'installation des Petchénègues de Tyrach dans l'empire, est lié, comme Gfrörer l'a vu, à l'expédition d'Ibrahim Inal en Arménie et à la bataille de Kaputru. Or cette bataille n'est pas du 18 septembre 1049, comme Gfrörer l'a suggéré, mais du 18 septembre 1048, date donnée par Skylitzès, Thurn, p. 452, l. 65-66, et par d'autres sources (cf. P. Orgels, Kékauménos et la guerre petchénègue, *Byz.*, 13, 1938, p. 402-408). Les Petchénègues de Tyrach étaient donc déjà installés dans l'empire en 1048.

21. A. P. Každan (*loc. cit.*, p. 182) s'appuie essentiellement sur l'interprétation, par E. Steindorff (*Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Heinrich III*, 1, Leipzig, 1874, p. 291) d'un passage des *Annales Corbeienses* (du monastère de Corbeia Nova sur la Weser, près de Paderborn : *MGHS*, 3, p. 6 ; Jaffé, *Monumenta Corbeiensia*, Bibliotheca rerum germanicarum, Berlin, 1864, p. 39), à l'année 1046 ; la notice relative à cette année commence ainsi : « Nix nimia. Frigus nimium. Tempestas maxima », indication que Steindorff rapporte, sans en dire la raison, à l'hiver 1045-1046. Les Annales de Corbie suivent, pour le début de l'année, le style de Noël (cf. à l'année 1063) ; il y a donc, au cours de l'année 1046 deux saisons froides : l'hiver 1045-1046, et 1046-1047. Les deux éditions des Annales ne présentent pas les faits relatifs à 1046 dans le même ordre, et ni dans l'une ni dans l'autre ces faits ne sont classés chronologiquement ; d'autre part, les chroniqueurs occidentaux placent souvent remarques climatiques, phénomènes naturels et mortalités au début de la notice relative à l'année. Il paraît donc difficile d'affirmer que l'hiver froid des Annales est l'hiver 1045-1046 : Každan a sans doute raison de mettre en rapport l'hiver froid des Annales de Corbie et le passage des Petchénègues sur le Danube gelé, mais cet hiver froid peut aussi bien être l'hiver 1046-1047, ce qui s'accorde avec la date que nous proposons pour le discours n° 182, 1047 (1046 est impossible, cf. plus haut et note 8), et pour l'invasion des Petchénègues, de peu antérieure à ce discours.

nous pendant l'hiver 1046-1047 : la date se déduit de celle que nous proposons pour le discours nº 182 (pour le 23 avril 1047), dont le titre présente la « victoire miraculeuse » remportée sur les Petchénègues comme un fait récent ; et, plus précisément, entre le 15 décembre 1046 et le 13 janvier 1047, d'après l'indication du signe du Zodiaque, donnée par Skylitzès (cf. n. 19). Bien que le nombre de 800.000 hommes, avancé par le même chroniqueur, soit exagéré[22], il s'agissait d'une invasion. A son origine, toujours selon Skylitzès, le ressentiment de Tyrach : il aurait estimé que l'installation des tribus de Kegen dans l'empire, et leurs razzias sur la rive gauche du Danube, lui portaient tort[23] ; il est plus important de noter, avec Psellos, que les Petchénègues étaient pressés au bord du fleuve par la migration récente des Ouzes[24] : c'est elle qui contraignit les Petchénègues, d'abord avec Kegen, puis avec Tyrach, à entrer dans l'empire.

Prévoyant une attaque, l'empereur avait envoyé l'armée d'Occident, sous les ordres de Constantin Arianitès, au bord du Danube, où elle fut rejointe par des troupes auxiliaires, celles de Kegen, ainsi que par des contingents bulgares[25]. L'armée fut effrayée par l'importance de l'invasion[26]. Quelques escarmouches, dont l'issue avait été incertaine, s'étaient produites, lorsque les Petchénègues, affaiblis par une épidémie, mirent bas les armes[27]. Selon Skylitzès, une délibération s'engagea entre les chefs de l'armée : Kegen proposait de massacrer jusqu'au dernier les Petchénègues de Tyrach, mais les « chefs romains » — le contexte indique qu'il s'agit des généraux de l'armée — lui opposèrent la clémence romaine, laquelle interdit un tel massacre : ils estimaient, pour leur part, qu'il fallait installer les Petchénègues dans l'empire ; l'opinion des Romains prévalut[28]. S'il est vraisemblable que l'armée envoyée par Monomaque, décontenancée par l'importance de l'invasion, comme l'indique Mauropous dans le discours nº 182, ait été divisée sur la conduite à tenir, il est clair que la décision de faire preuve de « clémence » à l'égard des barbares et de ne pas les refouler, décision que rendait sans doute inévitable l'infériorité numérique de l'armée byzantine, fut prise par l'empereur ; il décida de les installer dans les

22. Skylitzès, Thurn, p. 458, l. 45. Avec un bon argument, P. Diaconu (*op. cit.*, p. 62) ramène le nombre à 100.000.

23. Skylitzès, Thurn, p. 457 ; cf. note 15.

24. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 125 ; cf. aussi Skylitzès, Thurn, p. 455 ; Zonaras, Bonn, III, p. 671 ; allusion de Mauropous, nº 182, § 10, l. 3-5.

25. Skylitzès, Thurn, p. 457-458 : Michel, archonte des villes du Danube, et Kegen, à la tête des forces petchénègues déjà installées dans l'empire, doivent observer les rives du fleuve et donner l'alerte, afin que l'empereur envoie, le moment venu, une partie des *tagmata* d'Occident ; l'empereur envoie aussi cent trières sur le Danube. Prévenu de l'invasion, il donne l'ordre à Constantin Arianitès, duc d'Andrinople, et à ses « forces macédoniennes », de rejoindre Basile dit le moine, gouverneur de Bulgarie, et ses auxiliaires bulgares, ainsi que Michel et Kegen, pour faire face à l'invasion.

26. Nº 182, § 11, cf. l'analyse ; Skylitzès, Thurn, p. 459, l. 62-64.

27. Nº 182, § 12-13, cf. l'analyse ; Skylitzès, Thurn, p. 459.

28. *Ibid.*

cantons déserts de la Bulgarie, autour de Sardique, de Niš et d'Eutzapolis, où ils paieraient l'impôt et constitueraient une réserve de mercenaires ; les chefs petchénègues demandèrent à être baptisés[29].

Retenons qu'au témoignage de Skylitzès, une partie de l'armée (pour lui : Kegen) avait été en désaccord avec cette politique. Nous reviendrons sur la signification de la décision prise par l'empereur : elle explique à notre avis ce qui suit, et tout d'abord le licenciement d'une partie des troupes de l'armée d'Occident. On ne comprend pas clairement si l'empereur avait allégué l'attitude de l'armée pendant la campagne — le refus de « massacrer les Petchénègues » étant interprété par lui comme un refus de combattre — pour justifier ce licenciement[30], ou si le mécontentement d'une partie des chefs de l'armée, partisans de la guerre et en désaccord avec la décision d'installer les Petchénègues dans l'empire[31], lui avait fourni un prétexte. Quoi qu'il en soit, nous pensons que la campagne avait été l'occasion d'un conflit entre l'empereur et une partie de l'armée ; que l'empereur, à l'issue de cette campagne (à la fin de l'hiver), prétextant l'opposition qui s'était manifestée, licencia une partie de l'armée d'Occident ; et qu'au printemps, ces soldats licenciés tentèrent, en vain, de soulever l'armée régulière. Ils y parvinrent à l'automne, en se donnant pour chef Léon Tornikios.

Voici les indices qui, à notre avis, autorisent cette hypothèse : Attaliate écrit qu'à la fin de la campagne contre les Petchénègues, l'armée fut licenciée[32]. Le témoignage d'Attaliate est important, car il est le seul chroniqueur à évoquer à la fois cet événement et la révolte de cette armée au printemps de 1047[33], son témoignage étant sur le second point confirmé par Mauropous, lequel indique de plus que cette révolte avait presque été tenue secrète[34] : Attaliate était donc bien informé des affaires de l'armée d'Occident. S'il n'établit pas de lien entre le licenciement et la révolte, c'est que, comme Skylitzès, il traite dans son Histoire, d'abord de l'usurpation de Tornikios, puis de l'invasion des Petchénègues[35] car elle est liée aux guerres de 1048 et de 1049, et qu'il mentionne la révolte du printemps de 1047 à propos des origines de l'usurpation, et le licenciement à la fin du

29. Skylitzès, Thurn, p. 459. Eutzapolis est identifiée à Ovchpole par J. Shepard (*JÖB*, 24, 1975, p. 87).

30. Cf. plus bas l'interprétation possible d'un passage du discours nº 186, § 7, dont le texte est cité note 37.

31. Cf. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 18 : quelques mois plus tard, Tornikios, à la tête de l'armée d'Occident, espérait trouver à Constantinople des hommes prêts à accepter un empereur décidé à « refouler les incursions des barbares » ; si l'on accepte de voir ici une critique de la décision, prise par Monomaque, d'installer les Petchénègues dans l'empire, il s'ensuit qu'une partie de l'armée, et non seulement Kegen, voire une partie des Constantinopolitains, étaient hostiles à cette installation.

32. Attaliate, Bonn, p. 30, l. 22 : καὶ λύσις τότε τῆς στρατιᾶς διαγίνεται.

33. *Ibid.*, p. 22, l. 10-12.

34. Nº 186, § 9-11, cf. l'analyse.

35. A. P. Každan (*loc. cit.*, p. 178-179) a montré que cette succession n'était pas chronologique. La chronologie traditionnelle repose au contraire sur l'idée que l'invasion est postérieure à l'usurpation, ce que ne disent ni Skylitzès, ni Attaliate.

récit de l'invasion. Sans doute la totalité de l'armée ne fut-elle pas licenciée, puisque nous la retrouvons à Andrinople au printemps, à l'occasion de la révolte ; mais le licenciement partiel est confirmé, allusivement, par Mauropous, et se déduit, plus clairement, d'un passage de Skylitzès relatif aux événements de l'automne. Mauropous, dans le § 7 du discours n° 186, présente « l'inaction » dans laquelle se trouvait l'armée d'Occident comme la cause de la révolte du printemps. Il est vrai que l'argumentation est à cet endroit peu rigoureuse, puisque Mauropous attribue cette « inaction » à la fois à la volonté impériale (allusion probable au licenciement d'une partie de l'armée)[36], et au désir des soldats (allusion possible au refus de l'armée de combattre les Petchénègues)[37]. L'empereur, ajoute Mauropous, éteignit aussitôt la révolte, en distribuant aux chefs de l'armée d'Occident des présents et des promotions dans les dignités[38] : il faut sans doute comprendre que l'empereur avait mis fin à l'agitation des soldats licenciés en leur opposant le reste de l'armée, dont il s'était assuré la fidélité. Lorsqu'en septembre 1047 Tornikios arrive à Andrinople, la situation qu'il rencontre est conforme à l'hypothèse que nous avons faite : Skylitzès distingue clairement, à ce moment, d'une part les chefs de l'armée d'Occident et les soldats des *tagmata*, d'autre part des généraux « négligés (par l'empereur) et dans l'inaction », des soldats « oisifs » et des irréguliers, c'est-à-dire la partie licenciée de l'armée[39]. Il est impossible d'estimer l'importance de ce licenciement ; mais Psellos indique qu'à cette époque de nombreux mercenaires sans emploi erraient à travers la Thrace et jusqu'aux environs de Constantinople[40] : le nombre des soldats licenciés n'était sans doute pas négligeable.

Il nous semble que le remplacement impromptu, en avril 1047, du discours n° 182 par le discours n° 181, lors de la fête du Tropaiophore, confirme la relation que nous établissons entre l'invasion des Petchénègues, le licenciement d'une partie de l'armée et la révolte, et permet de préciser la date de cette dernière. La seule différence importante entre les deux discours est en effet que le récit relatif aux Petchénègues ne figure pas dans le discours qui fut prononcé (n° 181). Il a fallu, sans doute, une raison importante pour que Mauropous, dans le seul but de ne pas parler des Petchénègues ni des rapports entre l'empereur et l'armée, opère cette suppression et recouse à la hâte certaines parties du discours préparé. S'il fut jugé inopportun, le 21 avril 1047, de présenter l'invasion comme une « victoire miraculeuse »[41] — c'était là un des deux sujets du discours — de rappeler comment l'empereur, devant le désarroi de l'armée, avait fait appel

36. N° 186, § 7, l. 5-6 : Τοῖς ἐν δυσμαῖς ἐπετράπη κατὰ χώραν μένουσι τέως ἡσυχίαν ἄγειν ἀπὸ τῶν ὅπλων.
37. *Ibid.*, l. 11 : καὶ τούτοις ἐφῆκε βουλομένοις οἴκοι διάγειν.
38. *Ibid.*, § 11, cf. l'analyse.
39. Skylitzès, Thurn, p. 439, l. 83-87.
40. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 16, l. 23 s. ; p. 19, l. 1 s.
41. Θαυματουργία (n° 182, titre) ; θαυματουργεῖ (n° 182, § 10, l. 8).

à l'aide divine, plus efficace[42], c'est peut-être que la révolte de l'armée, dont on sait qu'elle eut lieu au printemps et que l'empereur désirait qu'elle fût tenue secrète, venait d'éclater et n'avait pas encore pris fin. On se souvient que la substitution d'un discours à l'autre ne fut pas la seule modification apportée à la cérémonie prévue en l'honneur de saint Georges ; au dernier moment, la date de la cérémonie fut ramenée du 23 avril, jour de la fête du saint, au 21 avril. Mauropous ne nous dit rien des raisons, elles aussi nécessairement graves, de ce contretemps : il est possible que l'empereur se soit trouvé dans l'impossibilité d'être présent le 23 avril, en raison d'autres obligations, liées à la répression de la révolte. C'est à la même époque que l'empereur, soupçonnant Tornikios d'être l'instigateur du soulèvement, le destitua de son commandement en Ibérie[43].

La cérémonie du 21 avril, qui réunit dans l'église Saint-Georges l'empereur, les impératrices, les dignitaires et des étrangers honorés[44], parmi lesquels les chefs petchénègues récemment baptisés[45], est celle de l'inauguration de l'église, en ce sens que c'était la première cérémonie impériale qui s'y déroulait depuis l'achèvement des travaux[46] : c'est ce qui ressort des deux discours écrits par Mauropous pour cette circonstance. Il est vrai que le discours n° 182, prévu pour le 23, accorde plus de place au récit de la victoire miraculeuse remportée sur les Petchénègues qu'à la description élogieuse de l'église. Mais le thème de la victoire était requis par la fête d'un saint militaire, le Tropaiophore, et ce récit se trouve encadré par deux passages qui célèbrent l'église : l'église « merveilleuse »[47], et la « victoire miraculeuse »[48] sont les deux prodiges[49] qui attestent les pouvoirs du Tropaiophore, et les deux sujets du discours. Amputé de ce récit, le discours prononcé le 21 avril ne contenait plus, comme développement, que les deux passages relatifs à l'église[50], laquelle est devenue le thème unique du discours. Mauropous y loue la grandeur et la beauté de cette église neuve, dont Dieu et l'empereur sont les architectes, comme un spectacle que l'on

42. N° 182, § 11-12, cf. l'analyse.
43. Attaliate, Bonn, p. 22.
44. N° 181, § 11, cf. l'analyse.
45. Ils ont été baptisés par l'empereur et participent à la cérémonie (n° 182, § 13, l. 6-13) ; ils comptent évidemment parmi les μυριάδας τοσαύτας, ἄλλως μὲν ἀορίστους οὔσας καὶ ἀτεκμάρτους, ἄρτι δὲ συνδραμούσας ἐκ τῶν ἄκρων τῆς γῆς (*ibid.*, § 16, l. 3-4). Le même passage étant repris dans le discours n° 181, § 11, l. 2-4, il est très probable que les chefs petchénègues — ou certains d'entre eux : ils étaient cent quarante (Skylitzès, Thurn, p. 459, l. 83-84) — invités pour le 23 avril, étaient présents le 21.
46. Rien dans les discours d'avril ne permet de penser que cette cérémonie impériale ait un rapport avec la cérémonie religieuse de la consécration.
47. Ὁ θαυμαστὸς ναὸς οὗτος (n° 182, § 5, l. 1 ; cf. Ps. 64 (65), 5) ; cf. aussi *ibid.*, § 15, l. 12.
48. Cf. note 41.
49. N° 182, § 1, l. 2.
50. N° 181, § 7-9 et 10-11.

découvre[51] : c'était donc la première fois qu'une cérémonie impériale s'y déroulait. Le discours lu à cette occasion ne faisant que célébrer l'église, il est clair que la cérémonie est celle de l'inauguration.

La construction de l'église du Tropaiophore, qui était située dans le quartier des Manganes, près du palais connu sous ce nom[52], avait commencé au temps de la Sklèraina, sans doute vers 1043[53] ; les plans avaient été modifiés à deux reprises, chaque fois dans le sens d'un agrandissement, tant de l'église elle-même que de ses nombreuses dépendances[54]. Les sources insistent sur l'importance des sommes engagées dans la construction des divers édifices de cette fondation pieuse[55].

Les discours d'avril permettent aussi de préciser la date de la novelle sur le nomophylax, donc celle de la nomination de Jean Xiphilin à cette charge, et celle de la fondation de l'École de droit, qui font l'objet de la novelle[56]. Rédigée par Mauropous[57] et proclamée par Monomaque en présence des étudiants[58], la novelle indique que l'affectation à l'École de droit des bâtiments les plus beaux et les plus agréables de l'*euagès oikos* du Tropaiophore fut décidée après l'achèvement de l'église[59] : or, l'église n'était sans doute pas achevée pour la fête de saint Georges en 1046, sinon l'inauguration aurait vraisemblablement eu lieu à cette date. La date traditionnellement donnée à la nouvelle, 1045[60], ne peut guère être maintenue, celle-ci étant probablement postérieure à avril 1046. Elle est d'autre part antérieure à septembre 1047 : après cette date, la révolte de Tornikios, puis les guerres menées contre les Seldjoucides et contre les Petchénègues ne permettent plus l'évocation, qui est faite dans la novelle, de la paix générale, de la fin des guerres et des révoltes[61]. D'autre part, on lit dans les discours d'avril 1047 que de l'église Saint-Georges « sortiront la justice et

51. Ὁ μὲν δὴ καινὸς οὐρανός (n° 181, § 8, l. 2 ; cf. Is. 65, 17) ; τὰ νῦν θεωρούμενα (*ibid.*, § 9, l. 7) ; τὴν Ἱερουσαλὴμ σου τὴν νέαν (*ibid.*, § 10, l. 7).

52. Cf. R. Janin, *Les églises et les monastères*², p. 75-81.

53. Cf. les allusions de Psellos, *Chronographie*, Renauld, I, p. 143 et 151.

54. Cf. *ibid.*, II, p. 61-63 ; Skylitzès, Thurn, p. 476-477.

55. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 62 ; Skylitzès, Thurn, p. 476.

56. N° 187 de l'édition Lagarde.

57. Cf. le poème n° 94, dans lequel Mauropous revendique allusivement la paternité de la novelle.

58. N° 187, § 23, l. 4-5 : adresse de l'empereur aux étudiants.

59. Ἔσται γὰρ ἀπὸ τῆς παρούσης (...) εἰς παιδευτήριον τὸ κάλλιστον σχεδὸν καὶ τερπνότατον οἴκημα τοῦ εὐαγοῦς ἡμῶν οἴκου, ὃν ἐπὶ κρείττοσιν ἐλπίσι κατασκευάσαντες, θεῷ (...) καθιερώσαμεν, καὶ τὸν (...) τροπαιοφόρον Γεώργιον (...) λαμπρῶς ἐπεστήσαμεν, ᾧ καὶ |τὸν ἐκεῖσε θεῖον ναὸν (...) ἐκ καινῆς ἀνηγείραμεν καὶ εἰς ἱερὸν φροντιστήριον τὸν οἶκον κατεσκευάσαμεν (n° 187, § 10, l. 1-9).

60. Dölger, *Regesten*, n° 864, où l'on trouvera la bibliographie. Enrica Follieri (*op. cit.*, p. 14), qui estime que la novelle est écrite avant la nomination de Mauropous à Euchaïta, et qui date cette nomination de 1044 au plus tard, est conduite à dater la novelle de la seconde moitié de 1043.

61. Cf. le passage cité note 11. Attaliate, p. 21-22, suggère lui aussi que la novelle est antérieure à l'usurpation de Tornikios ; dans le même sens, Ljubarskij, *loc. cit.*, p. 41-42.

la loi, ici-même grâce à l'empereur enseignées et apprises, et surtout, l'accomplissement de la loi dans la pratique judiciaire »[62] : le fait que le discours pour l'inauguration de l'église mentionne la novelle et que la novelle fasse allusion à l'achèvement de l'église, suggère que la promulgation de la novelle est contemporaine du discours, et nous proposons de la dater, entre avril 1046 et septembre 1047, des environs d'avril 1047[63].

A la fin de l'été, le 14 septembre 1047[64], Léon Tornikios qui, accusé d'avoir comploté contre l'empereur, avait été contraint de se faire moine et résidait à Constantinople, quitta secrètement la ville, avec l'aide, écrit Psellos, de « Macédoniens », originaires d'Andrinople, qui étaient des mercenaires sans emploi[65]. A Andrinople où il se rendit à bride abattue, il rallia les mécontents — les généraux et les soldats licenciés à la fin de l'hiver — persuada l'armée d'Occident de se révolter avec lui et, acclamé par les troupes et revêtu des insignes impériaux, il marcha sur la capitale, et il en fit le siège. Exposés en détail par les chroniqueurs, par Psellos dans la *Chronographie*[66], et par Mauropous dans le discours n° 186, les faits sont bien connus. Nous noterons seulement que pour certains épisodes, les négociations tentées à deux reprises par Monomaque au début de l'usurpation, la bénédiction des remparts par le patriarche Kéroularios durant le siège de la ville, Mauropous est la seule source[67] ; il donne aussi des détails intéressants sur la fin de l'usurpation.

Sans machines de siège, Tornikios ne pouvait espérer, pour l'emporter, qu'une trahison ou un mouvement en sa faveur. Ni l'un ni l'autre ne se produisirent, la politique belliqueuse qu'il préconisait ayant, apparemment, rencontré peu d'échos dans la ville[68]. Son échec était dès lors assuré, l'armée d'Orient restant fidèle à l'empereur et venant sur son ordre combattre l'usurpateur : assiégé dans Chélidonion avec Kékauménos, duc

62. 'Αφ' ἧς ἐξελεύσεται δικαιοσύνη καὶ νόμος, τὰ παρ' αὐτῇ καλῶς διδασκόμενα διὰ σὲ καὶ μαθητευόμενα, μᾶλλον δὲ πρό γε τούτου τὰ ἐπὶ τῶν πράξεων κατορθούμενα (n° 181, § 10, l. 8-10 ; n° 182, § 15, l. 8-10).

63. Notons que le futur ἐξελεύσεται (cf. note 62) est scripturaire (Is., 2, 3) et qu'on ne peut se fonder sur lui pour conclure que la novelle fut promulguée après le 21 avril.

64. Attaliate, Bonn, p. 22, l. 19-20.

65. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 16-17.

66. Attaliate, Bonn, p. 22-30 ; Skylitzès, Thurn, p. 438-442 ; Psellos, *Chronographie*, Renauld II, p. 14-29 ; Zonaras, Bonn, III, p. 625-631. La révolte de Tornikios a fait l'objet d'une dissertation de R. Schütte, *Der Aufstand des Leon Tornikios*, Plauen, 1896, en partie traduite par G. Schlumberger, *L'épopée byzantine*, III, p. 500-528.

67. N° 186, § 28 et 30, cf. l'analyse.

68. Mauropous indique (n° 186, § 45) que des personnes haut placées songeaient à quitter la ville, mais c'était pour protéger leurs richesses, et par crainte de l'usurpateur ; la population, dit-il (§ 53), fut toute entière fidèle à l'empereur. Psellos est moins affirmatif : croyant Monomaque mort, le peuple envisageait de se porter vers Tornikios (*Chronographie*, Renauld, II, p. 19) ; certains Constantinopolitains allèrent rejoindre le rebelle (*ibid.*, p. 24). Il reste qu'il n'y eut pas de trahison.

d'Ibérie, le grand hétairiarque Constantin avait conclu une trêve avec Abul Uswar, et se hâtait vers Constantinople à la tête des *tagmata* d'Orient[69]. Devant la menace, Tornikios fit appel à des « alliances étrangères » et reçut en effet des renforts, selon Mauropous. Nous ne savons qui étaient ces auxiliaires : on a voulu voir en eux des Petchénègues ou des Bulgares, mais rien, dans le texte de Mauropous que l'on allègue, n'autorise ces interprétations[70]. On ignore tout de l'attitude des Petchénègues durant l'usurpation ; il est probable qu'ils ne bougèrent pas, ayant été désarmés par le gouverneur de Bulgarie Basile au moment de leur installation dans l'empire[71] : aucune source ne suggère que Monomaque ait fait appel à eux contre l'usurpateur. L'empereur, écrit Mauropous, eut recours, pour encercler Tornikios avec l'aide de l'armée d'Orient, à des barbares venus du nord et de l'Occident[72] ; on a identifié les barbares venus du nord soit à des Russes, soit à des Bulgares[73]. La seule chose sûre est que des auxiliaires bulgares vinrent prêter leur concours à l'empereur[74]. Mais, en dehors d'une bataille, gagnée par Vatatzès, parent de Tornikios et son adjoint, sur les auxiliaires de Monomaque[75], les armées n'eurent pas à combattre : à l'approche de l'armée d'Orient, les soldats de Tornikios désertèrent, retournèrent chez eux ou se rendirent, le jour de Noël 1047[76].

Tornikios et Vatatzès, faits prisonniers, eurent les yeux crevés. Le châtiment allait de soi, bien que les commentaires auxquels il donne lieu dans les sources[77] suggèrent que, comme la condamnation des partisans de l'usurpateur, il fit l'objet de délibérations. Dans le discours n° 186, Mauropous explique que ni lui-même, ni d'autres personnes mesurées n'approu-

69. Skylitzès, Thurn, p. 438.

70. Πλὴν ὁ τύραννος μὲν μετὰ τοιούτων ἀριστευμάτων ἄνω τε καὶ κάτω πλανώμενος ὡς τοὺς νομάδας λέγουσι Σκύθας, ξενικάς τινας ἤδη συμμαχίας περιεσκέπτετο (n° 186, § 62, l. 1-3 ; le texte a été vérifié sur le microfilm (IRHT) du ms. *Vat. graec.* 676, f° 275 r). Nous traduisons : « Après de tels exploits, le tyran, errant de-ci de-là comme on dit que le faisaient les Scythes nomades, envisageait certaines alliances étrangères. » Il semble impossible de comprendre que Tornikios demanda l'aide de « Scythes nomades » ; cf. pourtant, après R. Schütte, G. Schlumberger (*op. cit.*, p. 524), P. Diaconu (*op. cit.*, p. 59, n. 167) : il s'agit de Petchénègues ; I. Dujčev (*Fontes Historiae Bulgaricae*, t. 11, 1965, p. 86, n. 2) : il s'agit de Bulgares.

71. Skylitzès, Thurn, p. 459, l. 82-83.

72. Βαρβαρικά τε στρατεύματα ἐκ δυσμῶν καὶ βορρᾶ διὰ γραμμάτων ἐκίνει (n° 186, § 61, l. 2-3).

73. A. P. Každan (*loc. cit.*, p. 183-184) : des Russes ; I. Dujčev (*loc. cit.*, p. 87, n. 1) : des Bulgares ; P. Diaconu (*op. cit.*, p. 60, n. 167) : des mercenaires varègues, pour le nord, des mercenaires français, pour l'Occident (mais pour ces derniers, cf. note 74). Le texte de Mauropous nous semble trop imprécis pour que l'on puisse trancher.

74. Attaliate, Bonn, p. 29, l. 6-7. Attaliate note que les Bulgares venaient « d'Occident ».

75. *Ibid.*

76. *Ibid.* ; Skylitzès, Thurn, p. 442, l. 82 ; Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 28 ; n° 186, § 67, l. 4-5.

77. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 29 ; n° 186, § 69-70, cf. l'analyse.

vèrent ce châtiment, et que l'empereur lui-même le regretta, et s'abstint d'infliger au reste des rebelles des peines corporelles, malgré l'avis d'autres personnes. Et Mauropous forme le vœu que, dans leur cas, on renonce aussi aux confiscations[78]. Il y eut donc, dans la ville, un débat, dont le sens ne nous est pas mieux connu que celui de la délibération qui avait eu lieu, à l'armée, à propos des Petchénègues. Une lettre de Mauropous (nº 125) l'éclaire cependant quelque peu. Mauropous écrit à Monomaque pour lui demander d'être clément à l'égard de rebelles nombreux, sur lesquels rien d'autre n'est dit : le fait que la même demande soit formulée dans le discours, que la lettre soit écrite en hiver[79], et que la victoire remportée sur les rebelles soit qualifiée de la même manière dans la lettre et dans le discours[80], suggère, à notre avis, que cette lettre est relative aux partisans de Tornikios et qu'elle est contemporaine du discours[81] ; l'argumentation pressante de Mauropous montre que Monomaque, présenté dans le discours comme partisan de la clémence, n'était pas, au moment où la lettre fut écrite, convaincu de sa nécessité. Finalement, la modération l'emporta, et les officiers rebelles conservèrent leur place dans l'armée d'Occident : ce fut du moins le cas pour Théodore Strabomytès et pour Polys, qui s'étaient rebellés avec Tornikios, et qui étaient dans les rangs de l'armée lors de la bataille de Dampolis, en 1049, pendant laquelle ils furent tués[82]. On ne sait rien de l'attitude de Constantin Arianitès, duc d'Andrinople pendant l'hiver 1046-1047 ; qu'il ait été partisan de Tornikios, ou qu'il ait été fidèle à l'empereur, il occupait la même charge en 1049[83].

Au lendemain de la défaite de Tornikios, Monomaque célébra un triomphe, écrit Psellos[84] ; la cérémonie du 29 décembre 1047, que Mauropous présente comme le « triomphe de Dieu »[85] à la fin du discours qu'il prononça à cette occasion dans l'église Saint-Georges[86], lui est évidemment liée. Parlant devant l'empereur et les dignitaires, Mauropous exposait les faits, justifiait l'empereur et développait les idées qu'il n'avait pu exprimer en avril.

Tout au long de l'année, l'armée d'Occident, ou une partie de cette armée, avait été en désaccord avec la politique de l'empereur, ou en état de révolte. Avant d'examiner les justifications que Mauropous donne de cette politique dans ses discours, tentons de préciser le sens des mesures prises par l'empereur dans le domaine militaire. La politique active qui était menée en Asie et la fidélité des troupes d'Orient interdisent d'expliquer

78. Nº 186, § 70, l. 8-10.
79. Nº 125, § 3, l. 3.
80. Ἀναίμακτον νίκην (nº 125, § 6, l. 3) ; ἀναίμακτα τρόπαια (nº 186, § 73, l. 14).
81. C'est aussi l'avis de Ljubarskij (*loc. cit.*, p. 46).
82. Skylitzès, Thurn, 441 et 467.
83. *Ibid.*, p. 458 et 467.
84. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 29.
85. Nº 186, § 73, l. 15-16.
86. *Ibid.*, l. 16 : Il est juste que le Tropaiophore soit associé à la célébration de la victoire sur l'usurpateur.

la politique de Monomaque dans les Balkans par l'hostilité supposée de l'empereur à l'égard de l'armée.

Le dispositif militaire mis en place sur le Danube pour faire face à l'invasion, à la fin de 1046, montre assez que l'installation des Petchénègues dans l'empire ne fut pas délibérée, mais imposée par le rapport des forces, qui était défavorable à l'armée byzantine : l'empereur ne fit qu'utiliser au mieux de ses intérêts un événement contre lequel il ne pouvait rien, et qui, par lui-même, n'était pas catastrophique. Monomaque vit deux avantages à l'installation des Petchénègues, l'un militaire, l'autre financier. Tout d'abord, on pourrait recruter parmi eux des soldats, et les envoyer, écrit Skylitzès, combattre les Turcs ou d'autres barbares[87]. Quelques années plus tard, en 1051, on voit Monomaque agir de la même façon, dans une circonstance semblable : puisqu'il était militairement impossible de chasser les Normands d'Italie, il convenait de les utiliser comme mercenaires contre les Turcs[88]. Il est possible aussi que Monomaque ait voulu utiliser les Petchénègues de Tyrach pour garder le *limes* danubien, comme il l'avait fait avec ceux de Kegen, et ce projet pourrait expliquer, pour une part, le licenciement partiel de l'armée d'Occident. De toute façon, dès lors que les Petchénègues étaient installés dans l'empire, la pression barbare sur le Danube avait, sinon disparu, du moins décru ; la diminution du danger aux frontières d'une part, la possibilité d'avoir recours aux Petchénègues d'autre part, justifiaient sur le plan militaire la réduction des effectifs de l'armée d'Occident. L'empereur vit à l'installation des Petchénègues un autre avantage : en raison de leur nombre, l'impôt qu'ils paieraient sur les terres qu'on leur allouait en Bulgarie constituerait une importante source de revenus, écrit encore Skylitzès[89]. Cette ressource fiscale nouvelle, et la diminution des dépenses de l'État à laquelle aboutissait le licenciement d'une partie de l'armée, constituaient pour l'État deux avantages financiers. Vers 1050, la dissolution de l'armée d'Ibérie, techniquement différente de l'opération que nous décrivons, témoigne du même souci d'augmenter les revenus de l'État en combinant la diminution des charges militaires et l'institution d'une fiscalité nouvelle[90].

Dans la mesure où l'installation des Petchénègues dans l'empire et le licenciement d'une partie de l'armée d'Occident sont liés sur le plan mili-

87. Skylitzès, Thurn, p. 459, l. 76-77.
88. « L'empereur dont j'ai parlé (il s'agit de Monomaque) demanda à Argyros comment il pourrait expulser les Gaulois de l'Italie : il apprit qu'il était impossible de les chasser de force. Il conçut donc un autre dessein. Il espéra abuser par des promesses ceux qu'il savait valeureux et invincibles par les armes (...). Il chargea Argyros de leur porter de grandes sommes d'argent, des habits précieux, de l'or, pour les induire à quitter l'Italie, à se hâter d'aller outre mer s'enrichir au service de l'empire » (c'est-à-dire se battre contre les Seldjoucides) : Guillaume de Pouille, *La geste de Robert Guiscard*, éd., trad. Marguerite Mathieu, Palerme, 1961, p. 134-135, II, v. 38-50.
89. Skylitzès, Thurn, p. 459, l. 74.
90. Hélène Ahrweiler, *Byzance et la mer*, Paris, 1966, p. 146-147.

taire comme sur le plan financier, ces deux opérations semblent relever d'une même politique : maintenir la paix plutôt que faire la guerre, lorsque cela est sans danger, afin d'équilibrer dépenses militaires et dépenses civiles et de mettre en œuvre des réformes dans l'administration.

Le peu que nous savons du programme de Tornikios : « agrandir l'empire romain par des guerres victorieuses contre les barbares »[91], s'oppose clairement à la politique pacifique de Monomaque ; il est d'autre part vraisemblable que certains chefs militaires se sentaient tenus à l'écart des affaires de l'État, alors confiées aux lettrés. En réaffirmant dans ses discours le bien-fondé de la politique impériale, Mauropous faisait œuvre politique.

Tableau récapitulatif

15 décembre 1046 - 13 janvier 1047	Invasion des Petchénègues, conduits par Tyrach ; ils sont installés dans l'empire. Dissensions entre Constantin Monomaque et une partie de l'armée d'Occident.
fin de l'hiver 1047	Licenciement d'une partie de l'armée d'Occident.
printemps 1047	Révolte, aussitôt étouffée, d'une partie de l'armée d'Occident ; Léon Tornikios est destitué de son commandement en Ibérie.
21 avril 1047	Inauguration de l'église du Tropaiophore, deux jours avant la date initialement prévue ; Jean Mauropous lit le discours nº 181, à la place du nº 182, dans l'église du Tropaiophore.
vers avril 1047	Promulgation de la novelle sur le nomophylax, écrite par Jean Mauropous, et fondation de l'École de droit dans l'enceinte du Tropaiophore.
14 septembre - 25 décembre 1047	Usurpation de Léon Tornikios.
29 décembre 1047	Célébration de la victoire remportée sur Tornikios ; Jean Mauropous lit le discours nº 186 dans l'église du Tropaiophore.

91. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 21 ; cf. aussi le texte cité note 31.

4. *Étude thématique.*

La justification de la politique de Monomaque à l'égard de l'armée ne consiste pas, dans les discours de Mauropous, à opposer le caractère néfaste des projets de certains chefs militaires à l'excellence des mesures prises par l'empereur, mais à présenter les événements évoqués sous un éclairage tel que trois évidences s'imposent :

— la politique militaire de Monomaque est la seule possible,

— la révolte de l'armée au printemps de 1047, puis l'usurpation de Tornikios n'ont aucune justification,

— c'est aux lettrés, et non aux militaires que revient la première place dans l'État.

Cet éclairage, apparent dans mille notations significatives, au long de pages où le récit d'un événement et la description d'un personnage contiennent toujours une interprétation, résulte du recours à quelques thèmes qui se répondent entre eux, non seulement dans un discours, mais d'un discours à l'autre. Les discours de 1047 ont en effet une thématique commune, qui aboutit à fonder une théorie du gouvernement impérial sur un éloge de la rhétorique. Nous tenterons de décrire cette thématique, en analysant ce que Mauropous écrit des Petchénègues et de Tornikios, puis en examinant comment il expose la politique de l'empereur[92].

Nous partirons du tableau dans lequel Mauropous présente les Petchénègues avant leur entrée dans l'empire : « c'était un peuple infidèle, comme vous le savez tous, un peuple sans foi ni loi, de race scythe, ayant un genre de vie nomade, un caractère sauvage, des mœurs infâmes et impures ; ils n'étaient, pourrait-on dire, dignes de rien, ne connaissant ni raison, ni loi, ni religion, ne se conformant à aucune forme de gouvernement *(politeia)*, ne se liant entre eux par aucun lien visant à assurer la concorde »[93], mais ils étaient, continue Mauropous, remarquablement doués pour dévaster une contrée, faire des incursions, amasser du butin, et massacrer de leurs mains meurtrières tout ce qui se présentait à eux. On voit que c'est par ignorance des valeurs romaines que les Petchénègues, qui sont définis négativement par rapport à ces valeurs, sont condamnés à une violence déréglée[94] ; il est clair en revanche que les Byzantins, parce qu'ils sont doués de raison, qu'ils connaissent la loi et la religion, peuvent entretenir entre eux des relations réglées et pacifiques.

Ce tableau, où se nouent déjà, implicitement, les rapports entre le savoir

92. En dehors des trois discours de 1047, nos 181, 182 et 186, nous recourons parfois à la novelle sur le nomophylax, no 187, dont Mauropous, nous l'avons vu, écrivit le texte vraisemblablement au cours de cette même année. Pour les passages communs aux nos 181 et 182, nous donnons les références au no 181.

93. No 182, § 9, l. 6-11 ; cf. aussi le texte cité note 104.

94. Sur la violence barbare, cf. aussi no 182, § 8, l. 1-2, et no 186, § 7, l. 13-15.

et le pouvoir impérial, ne souligne pas seulement l'ignorance des barbares. Alors que rien d'autre ne définit les Byzantins que leur participation à des valeurs universelles, les Petchénègues sont affligés de particularités de race, de genre de vie, de lieux de séjour comme on le voit plus bas dans le discours[95] ; ils ont une apparence bizarre (leurs habits extravagants ne ressemblent à rien de connu) et ils sont pour tout dire plus proches des bêtes sauvages que des hommes[96]. Ces particularités, que l'on ne peut rapporter à rien, dénotent moins la marginalité des barbares que l'insignifiance de ce qui les touche[97] ; de même, leur agitation et leurs vaines incursions, sans cause ni effet[98], auxquelles on ne peut mettre fin par la guerre car ils refusent le combat et demeurent insaisissables[99], sont dépourvues de signification. L'empire et les barbares ne constituent donc pas deux mondes différents qui entrent en relation par les armes ; l'agitation barbare aux confins de l'empire universel est un peu — on verra si la comparaison est justifiée — ce que sont les barbarismes à un discours correct : ils sont à corriger, ils ne forment pas un autre discours.

On comprend dès lors qu'entre l'empire et les barbares le *limes* soit moins une frontière à défendre que le lieu d'une initiation aux valeurs romaines : c'est ce qu'indique le récit de Mauropous relatif à l'installation des Petchénègues dans l'empire. Le signe constantinien qui apparut dans le ciel du Danube ne manifestait pas seulement que la victoire resterait, grâce à Dieu, aux armées de l'empereur[100] ; adressé aux barbares, il leur révélait la signification de leur entrée dans l'empire : en voyant le signe de la Croix, les Petchénègues « mirent bas les armes » et demandèrent à être baptisés[101]. « De bêtes sauvages ils étaient devenus des hommes, d'infidèles des croyants »[102], auxquels les portes de l'Église et de la Ville étaient ouvertes[103]. C'est en renonçant à la violence que les Petchénègues accédaient à la religion et devenaient des Byzantins[104]. Le tableau des Petchénègues, comme le récit de leur installation, montre que l'empire n'a rien de commun avec la violence des armes : par contraste avec l'ignorance et l'insignifiance des Petchénègues, il est, sur le plan de la religion, le domaine du savoir et de la signification.

95. Ils séjournaient alors sur la rive gauche du Danube : nº 182, § 9, l. 18-19.

96. 'Αλλόκοτον ὄψιν καὶ ψυχὰς θηριώδεις καὶ σχημάτων ἄτοπον θέαν (nº 182, § 9, l. 2-3) ; ἀμορφία καὶ ἀτοπία des Petchénègues : nº 182, § 13, l. 8. Les Petchénègues comme bêtes sauvages : cf. *ibid.*, § 13, l. 7.

97. ἀορίστους, ἀτεκμάρτους : texte cité note 45.

98. Cf. nº 182, § 8, l. 1 ; *ibid.*, § 10, l. 1-2 ; nº 186, § 7, l. 9-10.

99. Cf. nº 182, § 9, l. 15-18.

100. Nº 182, § 12, cf. l'analyse.

101. *Ibid.*, § 13, cf. l'analyse.

102. Cf. *ibid.*, § 13, l. 7-10 ; cf. aussi le texte cité note 104.

103. Nº 182, § 9, cf. l'analyse.

104. Οὕτως οἶδε θεὸς οἰκονομεῖν ἀνθρώποις τὴν σωτηρίαν, οὕτως ὁ κρατῶν τοὺς ἐχθροὺς ἐπικρατήσας ἀμύνεσθαι, ἄκοντας σῴζων, ἀγνοοῦντας δοξάζων, μετὰ δωρεῶν καὶ τιμῶν θεογνωσίαν διδάσκων · καὶ ἰδοὺ ἔθνος ἅγιον τὸ ἄνομον ἔθνος καὶ λαὸς θεοῦ νέος ὁ παλαιὸς τὴν ἀσέβειαν (nº 182, § 14, l. 1-4).

Les Petchénègues deviennent romains en jetant leurs armes : c'est en prenant les leurs contre l'empereur que Tornikios et ses partisans cessent de l'être. Qu'ils fussent Byzantins d'origine ou « barbares par nature »[105] (c'est-à-dire des mercenaires étrangers), ces « Macédoniens »[106] sont devenus, jusque dans leur surnom qui traduit un particularisme suspect, des « barbares par choix »[107], usant de violence « par irrévérence et par perversité »[108] pour parvenir au pouvoir. Tornikios, pour sa part, a rompu avec toutes les valeurs romaines : avec la loi, du fait de son usurpation[109] ; avec la religion, car il veut régner « par lui-même et non par la grâce de Dieu »[110] ; avec la raison, comme en témoigne le caractère insensé de son projet[111] et, nous le verrons, celui de ses paroles ; son entreprise enfin ne vise qu'à détruire la *politeia*, puisqu'il substitue les armes aux relations civiles dans l'empire. Condamné à errer « comme les nomades »[112] devant la ville qu'il ne peut prendre, tyran après avoir été chef militaire, puis moine, Tornikios est fuyant[113], comme les Petchénègues sont insaisissables ; face à l'empereur qui siège dans la capitale, symbole de l'immobilité et de la continuité des institutions romaines, Tornikios, qui est, lui aussi, une bête sauvage[114], ne fait que reproduire l'agitation barbare.

Du moins les barbares ressemblent-ils à ce qu'ils sont, tandis que Tornikios cache ce qu'il est, imite ce qu'il n'est pas : à la thématique du barbare s'ajoute, dans son cas, le thème maléfique de l'imitation mensongère. « Imitant David à l'envers », Tornikios « déguise sa folie en bon sens »[115] quand il se fait moine pour faire croire à sa soumission[116] ; plus tard, autre travestissement, il se présente devant Constantinople sur un char impérial, revêtu des insignes impériaux, bien qu'il ne soit pas empereur[117]. Les imitations de Tornikios, qui vise à dissimuler ce qu'il est, induisent en

105. N° 186, § 2, l. 3.
106. *Ibid.*, § 47, l. 4 ; à propos de Tornikios, *ibid.*, § 25, l. 1 ; § 38, l. 6.
107. *Ibid.*, § 2, l. 3.
108. N° 186, § 2, l. 7.
109. Cf. *ibid.*, § 20, l. 5 ; § 21, l. 2 ; § 31, l. 6.
110. *Ibid.*, § 3, l. 5 ; cf. aussi, sur l'impiété de Tornikios, *ibid.*, § 20, l. 6 ; § 51, l. 8 ; § 58, l. 3.
111. Ἄνοια (n° 186, § 14, l. 13) ; μάταιος : fou par ambition, *ibid.*, § 19, l. 1 ; § 68, l. 7.
112. Cf. le texte cité note 70.
113. Tornikios n'aime pas rester en repos (n° 186, § 14, l. 7) ; on ne peut lui assigner une couleur (il est comparé à un caméléon, *ibid.*, § 19, l. 7) ; il réunit en lui l'inconciliable (cf. les énigmes du § 20 et l'analyse).
114. Cf. n° 186, § 20, l. 1 ; § 59, l. 2.
115. Καὶ τὸν Δαβὶδ μιμεῖται πρὸς τοὐναντίον, οὐκ ἐκ σωφρονοῦντος ὁ βέλτιστος ὑποκριθεὶς τὸν μαινόμενον, ἀλλ' ἐξ ἀνοήτου καὶ ἄφρονος τὸν ὀρθῶς φρονοῦντα πλασάμενος (n° 186, § 15, l. 9-11).
116. Rappelons que Tornikios n'avait pas choisi de se faire moine (n° 186, § 15), mais qu'il y avait été contraint par Monomaque (Skylitzès, Thurn, p. 439, l. 81 ; Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 16 ; Attaliate, Bonn, p. 22, l. 18).
117. N° 186, § 35, cf. l'analyse.

erreur[118] ; l'usurpateur brouille les signes, qu'il s'agisse des habits qu'il porte[119], ou des mots qu'il fait prononcer à ses soldats : en exigeant d'eux un serment de fidélité, alors que ceux-ci avaient déjà juré leur foi à l'empereur, il pervertit radicalement le langage : « Ainsi ce qui était impossible à concevoir était accompli, et ceux qui se liaient eux-mêmes par des serments contradictoires se trouvaient pris sans s'en apercevoir dans les filets inévitables de l'illégalité complète. Inévitablement c'étaient des parjures qui juraient fidélité, ou des gens fidèles à leurs serments qui parjuraient, des gens qui disaient la vérité en mentant ou des gens qui mentaient en disant la vérité : tels sont les sophismes de la perversité du sophiste »[120]. Si l'on peut pousser jusqu'ici l'analyse, c'est non seulement le pouvoir impérial, mais le processus même de la signification et tout l'édifice du savoir que Tornikios, guidé par l'esprit du mal[121], était sur le point de détruire.

Arrivé devant Constantinople, s'adressant aux soldats qui gardaient la ville, Tornikios « leur ordonna d'ouvrir les portes, d'accueillir leur empereur, qui venait dans des intentions pacifiques »[122]. Le danger était qu'il ne persuadât ; ce ne fut pourtant pas le cas, et à ses paroles on répondit par des moqueries. C'est que les paroles mensongères de Tornikios[123] trahissaient la déraison, et que la déraison, elle, ne trompe pas : il y a quelque chose d'utile en elle, note Mauropous, c'est qu'on la reconnaît facilement[124]. Ce retournement subit de la situation, par lequel celui qui menaçait de tout détruire était lui-même sur la défensive et serait bientôt condamné à l'échec, était seulement dû au fait que la raison peut déceler la déraison. Mauropous remarque que la « voix paradoxale »[125] de Tornikios proclamait ses intentions pacifiques alors qu'il était en armes[126], et voit, dans cette « discordance entre les actes et les paroles »[127] « le sophisme d'un

118. On sait qu'au Moyen Age la ressemblance de deux êtres suggère une identité, garantit à tout le moins que l'un participe aux qualités de l'autre ; sur le plan de l'action, imiter un être permet d'acquérir ses qualités, et sur le plan du savoir, découvrir une ressemblance, qui peut être cachée, c'est acquérir une connaissance. Dans le discours n° 186, § 38, Mauropous donne à Tornikios ce conseil d'imitation : « Si, comme tu le dis, tu aimes la paix, dépose tranquillement les armes, prends un air pacifique et imite les gens pacifiques » ; le même § fournit l'exemple de la signifiance d'une ressemblance : Tornikios « imite fidèlement les actes et les paroles de Judas », ce qui indique qui il est, et corrobore les indications données sur l'aspect christique de l'empereur au § 50.

119. Sur les habits de Tornikios, cf. n° 186, § 15, l. 8; § 17, l. 3; § 19, l. 5; § 35, l. 6 ; les habits des Petchénègues, eux, sont insignifiants, cf. plus haut et note 96.

120. N° 186, § 21, l. 8-13.

121. Sur l'aspect diabolique de Tornikios, cf. § 62, l. 5 et 7 ; cf. aussi la note 118 (Tornikios imite Judas).

122. N° 186, § 36, l. 9-10.

123. Mensonges de Tornikios : cf. n° 186, § 15, l. 5-6, et § 21, l. 4.

124. *Ibid.*, § 14, l. 13-14.

125. *Ibid.*, § 36, l. 8.

126. *Ibid.*, § 37, l. 6-8.

127. Τίς ἡ τῶν ἔργων σοι πρὸς τοὺς λόγους ἀνομοιότης ; (n° 186, § 37, l. 5-6).

fou »[128], c'est-à-dire un sophisme trop déraisonnable pour persuader le faux, au contraire du discours rhétorique, lequel persuade le vrai parce que la raison s'exprime en lui. Devant l'évidence de la folie, les soldats de la garde, « tenant la crainte qu'ils avaient d'abord éprouvée pour stupide et insensée », reprirent courage, et, sur un ordre, « répondirent à la niaiserie de l'ordre reçu par des injures, par des sarcasmes » et par des jets de pierres[129] ; c'était moins les murs de Constantinople que la distance infranchissable entre raison et déraison qui séparait l'usurpateur du pouvoir impérial.

Si les paroles insensées de Tornikios ne peuvent convaincre, lui-même, aveuglé par sa folie[130], juge mal les situations[131], et ne peut pas être convaincu par les raisonnements sensés : les messages que par deux fois Monomaque lui fait parvenir, promettant l'amnistie pour tous, s'il renonce à son entreprise[132], les longs conseils argumentés que Mauropous lui adresse, sous forme d'apostrophe, pour le persuader d'abandonner la tyrannie[133], restent lettre morte, car « la perversité est inaccessible à la raison[134] ». Il n'y a pas de communication possible entre Tornikios et les Byzantins. Si le thème de l'imitation mensongère marque la différence entre Tornikios et les barbares, celui de la déraison justifie l'équivalence proposée par Mauropous : de même que les barbares sont dépourvus de raison et de culture, Tornikios est, malgré les apparences, aussi étranger à la raison qu'au discours.

Inscrites en négatif dans le tableau des Petchénègues et dans le portrait de Tornikios, les valeurs romaines s'ordonnent pour décrire le gouvernement de l'empereur Constantin Monomaque, qui est le meilleur des empereurs. La piété est le fondement du pouvoir impérial, et la raison en est le principe. Si Tornikios imite mensongèrement l'empereur, c'est véritablement que l'empereur imite Dieu. La parole de Dieu, « qui est vérité[135] », dicte à l'empereur sa conduite et assure à l'empire un « bon gouvernement », dont le discours n° 186 semble être à certains endroits le traité. Faire la guerre, y affirme Mauropous, « n'est pas le but du bon empereur, lui qui veut, plus que jamais personne, exercer le pouvoir sans heurts ni troubles, sachant que la violence n'est ni sûre ni certaine, que c'est plutôt par la persuasion que l'on agit plus efficacement et plus sûrement, que la véhémence et la dureté sont tyranniques et despotiques, la modération et la mesure royales et paternelles, selon lesquelles Dieu gouverne le monde, Dieu qui ne pousse ni n'ordonne de pousser personne à la violence, mais conduit au destin par la persuasion et la raison, Dieu que l'empereur s'efforce sur tous les plans

128. Ἐμβρόντητε καὶ παράφορε (...), τί σοι βούλεται τοῦτο τὸ βαθὺ σόφισμα ; (n° 186, § 37, l. 2-4). Folie de Tornikios : cf. note 111.
129. N° 186, § 36.
130. Tornikios ne voit pas ou est aveugle, au sens figuré : n° 186, § 19, l. 3 ; § 39, l. 9 ; § 40, l. 1 ; § 49, l. 12-13.
131. Cf. n° 186, § 49 et 56.
132. *Ibid.*, § 28, cf. l'analyse.
133. *Ibid.*, § 17-18, 37-39, cf. l'analyse.
134. Ἀλλ' ἀσυλλόγιστον ὄντως κατὰ τοὺς εἰπόντας ἡ πονηρία (n° 186, § 12, l. 1-2).
135. N° 186, § 49, l. 2.

de suivre le mieux possible, s'appliquant plus que tout à l'imiter par la douceur, la bienveillance et la bonté à l'égard des sujets[136] ». Cette imitation institue entre l'empereur et Dieu une proximité qui prend parfois la forme d'une relation personnelle : de même que l'empereur conduit les « athées » (les Petchénègues) vers Dieu, ainsi Dieu soumet à l'empereur les ennemis de l'empire[137] ; lorsque l'esprit du mal trouble l'empire, et lorsque les moyens humains de gouverner ne suffisent plus, l'empereur a recours à Dieu, qui lui accorde son aide[138], car « lutter contre l'empereur c'est lutter contre Dieu »[139]. D'une façon générale, la piété de l'empereur est la cause de tous les prodiges et de tout le bonheur dont bénéficie l'empire[140] : c'est elle qui assure la victoire sur les barbares et fonde l'universalisme de l'empire : lors de la cérémonie d'avril 1047 dans l'église du Tropaiophore, c'est d'un même mouvement que les rois et les nations venus de toute la terre, et le peuple romain tout entier, sont venus vénérer l'empereur, et avec lui, adorer Dieu[141]. C'est, en effet, en raison de la piété impériale, par l'intermédiaire de l'empereur universel que s'accomplit le dessein de Dieu sur la terre, et tout ce qui survient dans l'empire trouve en Dieu sa signification et son explication.

De même que la déraison condamne Tornikios à l'ignorance et à l'échec, la raison pénétrante de l'empereur lui permet de tout connaître et d'agir efficacement. C'est elle qui, sous le nom de sagesse impériale[142], fait que l'empereur distingue le vrai du faux, le réel de l'apparent (il devine la fourberie de Tornikios lorsque celui-ci s'est fait moine)[143], prévoit l'avenir[144], oppose à « l'urgence des circonstances la rapidité de son esprit »[145], et dans une situation difficile, est le seul à avoir des « raisonnements fermes »[146]. C'est elle encore qui, unie à la modération dans la prudence impériale[147], préside à l'action de deux façons : par la soumission de l'empereur à la loi ; par la préférence accordée à la persuasion sur la violence. A la différence du tyran qui fait de sa volonté une loi, l'empereur fait de la loi sa volonté, comme il est rappelé dans la novelle sur le nomophylax[148], car le principe de la loi est celui d'un gouvernement selon la raison : « invention et don de

136. *Ibid.*, § 8 ; cf. aussi le texte cité note 104.
137. N° 186, § 14, l. 6-8.
138. N° 182, § 12; n° 186, § 29, cf. l'analyse.
139. N° 182, § 8, l. 4-5.
140. Cf. n° 181, § 10, l. 1-2 ; cf. aussi *ibid.*, § 9, l. 5-7 ; n° 186, § 73, l. 9-10. L'empereur recueille les fruits de sa piété : n° 181, § 12, l. 2-4 ; n° 182, § 6, l. 11. Piété de l'empereur : cf. aussi n° 181, § 9, l. 4, l. 6.
141. *Ibid.*, § 11. Sur l'universalisme de l'empereur, cf. aussi *ibid.*, § 8, l. 17-18; n° 182, § 7; n° 186, § 74.
142. Φρόνησις (n° 186, § 28, l. 7) ; cf. aussi *ibid.*, § 34, l. 1.
143. N° 186, § 15, cf. l'analyse.
144. *Ibid.*, § 60, cf. l'analyse.
145. *Ibid.*, § 28, l. 6-7 ; cf. aussi *ibid.*, § 15, l. 2.
146. *Ibid.*, § 50, l. 2.
147. Προμήθεια (n° 182, § 10, l. 2 ; n° 186, § 10, l. 3).
148. N° 187, § 2, l. 6-7.

de suivre le mieux possible, s'appliquant plus que tout à l'imiter par la douceur, la bienveillance et la bonté à l'égard des sujets[136] ». Cette imitation institue entre l'empereur et Dieu une proximité qui prend parfois la forme d'une relation personnelle : de même que l'empereur conduit les « athées » (les Petchénègues) vers Dieu, ainsi Dieu soumet à l'empereur les ennemis de l'empire[137] ; lorsque l'esprit du mal trouble l'empire, et lorsque les moyens humains de gouverner ne suffisent plus, l'empereur a recours à Dieu, qui lui accorde son aide[138], car « lutter contre l'empereur c'est lutter contre Dieu »[139]. D'une façon générale, la piété de l'empereur est la cause de tous les prodiges et de tout le bonheur dont bénéficie l'empire[140] : c'est elle qui assure la victoire sur les barbares et fonde l'universalisme de l'empire : lors de la cérémonie d'avril 1047 dans l'église du Tropaiophore, c'est d'un même mouvement que les rois et les nations venus de toute la terre, et le peuple romain tout entier, sont venus vénérer l'empereur, et avec lui, adorer Dieu[141]. C'est, en effet, en raison de la piété impériale, par l'intermédiaire de l'empereur universel que s'accomplit le dessein de Dieu sur la terre, et tout ce qui survient dans l'empire trouve en Dieu sa signification et son explication.

De même que la déraison condamne Tornikios à l'ignorance et à l'échec, la raison pénétrante de l'empereur lui permet de tout connaître et d'agir efficacement. C'est elle qui, sous le nom de sagesse impériale[142], fait que l'empereur distingue le vrai du faux, le réel de l'apparent (il devine la fourberie de Tornikios lorsque celui-ci s'est fait moine)[143], prévoit l'avenir[144], oppose à « l'urgence des circonstances la rapidité de son esprit »[145], et dans une situation difficile, est le seul à avoir des « raisonnements fermes »[146]. C'est elle encore qui, unie à la modération dans la prudence impériale[147], préside à l'action de deux façons : par la soumission de l'empereur à la loi ; par la préférence accordée à la persuasion sur la violence. A la différence du tyran qui fait de sa volonté une loi, l'empereur fait de la loi sa volonté, comme il est rappelé dans la novelle sur le nomophylax[148], car le principe de la loi est celui d'un gouvernement selon la raison : « invention et don de

136. *Ibid.*, § 8 ; cf. aussi le texte cité note 104.
137. N° 186, § 14, l. 6-8.
138. N° 182, § 12; n° 186, § 29, cf. l'analyse.
139. N° 182, § 8, l. 4-5.
140. Cf. n° 181, § 10, l. 1-2 ; cf. aussi *ibid.*, § 9, l. 5-7 ; n° 186, § 73, l. 9-10. L'empereur recueille les fruits de sa piété : n° 181, § 12, l. 2-4 ; n° 182, § 6, l. 11. Piété de l'empereur : cf. aussi n° 181, § 9, l. 4, l. 6.
141. *Ibid.*, § 11. Sur l'universalisme de l'empereur, cf. aussi *ibid.*, § 8, l. 17-18; n° 182, § 7; n° 186, § 74.
142. Φρόνησις (n° 186, § 28, l. 7) ; cf. aussi *ibid.*, § 34, l. 1.
143. N° 186, § 15, cf. l'analyse.
144. *Ibid.*, § 60, cf. l'analyse.
145. *Ibid.*, § 28, l. 6-7 ; cf. aussi *ibid.*, § 15, l. 2.
146. *Ibid.*, § 50, l. 2.
147. Προμήθεια (n° 182, § 10, l. 2 ; n° 186, § 10, l. 3).
148. N° 187, § 2, l. 6-7.

Dieu », « art du bien et du juste », la loi « maintient dans la voie droite toute la vie de l'homme et lui impose un ordre merveilleux »[149] ; le gouvernement de l'empire a pour but « l'accomplissement de la loi dans la pratique »[150], c'est-à-dire le bonheur public qui résulte de l'observation générale de la loi. Et le moyen d'atteindre ce but : la persuasion, c'est, pour l'essentiel — car l'empereur sait aussi que l'or et les promotions dans les dignités peuvent persuader[151] — la raison devenue parole. Modérée parce qu'elle vise à convaincre et non à imposer, raisonnable parce que ce dont elle veut persuader est vrai, la persuasion est la politique de la prudence impériale[152]. Aux soldats révoltés au printemps de 1047, l'empereur répondit « par des paroles douces et mesurées », et, à elle seule, « la douceur de sa voix » les fit renoncer à leur sédition : « aussitôt la clémence impériale l'emporta sur la témérité militaire et la prudence d'un seul homme suspendit l'émotion stupide de la foule »[153] ; aux soldats qui gardaient la ville pendant le siège, Monomaque prodigua « ordres et encouragements, en fonction des circonstances et de l'action »[154] ; au moment où l'on pouvait croire que l'usurpateur allait entrer dans la ville, il manifesta à ses proches sa confiance et son courage en citant l'Écriture, et donna de nouveaux ordres efficaces[155]. A l'opposé des sophismes de l'usurpateur, les paroles de l'empereur, qui sont adaptées au réel, justes et persuasives, relèvent de la rhétorique.

Si les armes sont le moyen d'action, inefficace, des barbares et du tyran, le discours est en effet, par excellence, moyen de gouvernement dans l'empire. « L'empereur pacifique »[156] ne se résout à user des moyens militaires que si des barbares ont violé des traités et ont envahi le territoire romain, et jamais de son plein gré[157]. Il évite d'autant plus de recourir à la guerre que l'efficacité de l'armée est parfois douteuse : impuissante contre les incursions des Petchénègues dans le passé[158], l'armée d'Occident avait été en difficulté lors de l'invasion de l'hiver 1046-1047, et l'empereur avait aussitôt songé à un moyen plus sûr : le recours à l'aide divine[159]. Contre Tornikios, l'empereur réunit une armée, mais elle n'eut pas à combattre, car Dieu ne le permit pas[160] ; d'ailleurs, la victoire militaire sur l'usurpateur, dès lors que des armées romaines se seraient affrontées, « aurait été de

149. Εὕρεμα μὲν ἐστὶ καὶ δῶρον θεοῦ, τέχνη δὲ καὶ λέγεται καὶ πιστεύεται τοῦ καλοῦ τε καὶ ἴσου, ἐπανορθοῦται δὲ πάντα τὸν ἀνθρώπινον βίον καὶ θαυμαστήν τινα τάξιν πρυτανεύει τοῖς πράγμασι (nº 187, § 2, l. 9-11).
150. Texte cité note 62.
151. Nº 186, § 11 et 63, cf. l'analyse ; cf. aussi les textes cités notes 88 et 104.
152. Cf. nº 181, § 12, l. 14-16, et nº 186, § 8.
153. Nº 186, § 10, l. 2-3.
154. *Ibid.*, § 34, l. 8-9.
155. *Ibid.*, § 52.
156. *Ibid.*, § 28, l. 2.
157. *Ibid.*, § 7-8, cf. l'analyse.
158. *Ibid.*, § 8, cf. l'analyse.
159. Nº 182, § 10-12, cf. l'analyse.
160. Nº 186, § 61 à 67, cf. l'analyse.

toutes façons une défaite »[161]. La persuasion est au contraire la victoire romaine : c'est un signe divin qui, persuadant les Petchénègues de mettre bas les armes, fait de leur invasion une « victoire miraculeuse » ; et, nous l'avons vu, les paroles persuasives de l'empereur ont le même effet sur les soldats révoltés : « ils maudissent les armes (qu'ils avaient prises contre lui), les déposent et l'acclament »[162]. Le discours est l'arme victorieuse de l'empereur, et cela est si vrai que la rhétorique, dans la novelle sur le nomophylax, se voit assigner, au moins par métaphore, une fonction militaire : « Nous voulons, dit l'empereur (mais c'est Mauropous, auteur de la loi, qui a exprimé cette volonté impériale), que le discours serve de brillant garde du corps à nos saintes lois, qui règnent sur toutes les activités, qu'en tous lieux il les protège, qu'il les escorte, autant pour les honorer que pour les défendre contre ceux qui ne craignent pas de les calomnier par une arrogante sophistique »[163]. De fait, le gouvernement de l'empire suppose nombre de discours : les discours judiciaires, nécessaires à l'accomplissement de la loi ; la catéchèse qu'implique, en théorie du moins, la conversion des barbares ; l'enseignement, dont la fondation de l'École de droit montre assez l'importance ; sans oublier les discours de Mauropous, prononcés pour « honorer » mais aussi pour « défendre » l'empereur ou une certaine idée de l'empire. Seul le discours, mis au service de la *politeia*, peut assurer la paix du monde, paix romaine et paix chrétienne à la fois[164].

La piété de l'empereur explique les succès impériaux sur le plan de la signification, mais, dans les faits, c'est à la raison qu'ils sont dus. La raison dont parle Mauropous, qui achemine vers la connaissance à travers le dédale des signes, parfois trompeurs, parfois cachés, et qui se développe dans un discours juste et persuasif, c'est la raison du lettré byzantin, celle qui préside à l'exégèse d'une part, à la rhétorique d'autre part. Or c'est cette même raison qui est le principe de la sagesse et de la prudence impériales, si bien que ces vertus d'empereur semblent être devenues ici des qualités de rhéteur. Si, comme on l'a vu, l'opposition de l'empereur et de l'usurpateur est fondamentalement celle de la rhétorique et de la sophistique, c'est que l'empire de Mauropous, sur le plan du moins de cette thématique, est l'empire du discours : l'empereur est à l'image d'un gouvernement de lettrés qui interprètent les textes, celui de la loi et celui de l'Écriture, et font régner l'ordre par leurs commentaires autorisés.

Cette thématique, disposée sur deux registres, celui de la signification (insignifiance barbare, imitations mensongères de Tornikios, imitation de

161. Cf. nº 186, § 64, l. 13.
162. Nº 186, § 10, l. 9-12.
163. Βουλόμεθα γὰρ τοὺς ἱεροὺς ἡμῶν νόμους οἱονεί τισι λαμπροῖς δορυφόροις χρῆσθαι τοῖς λόγοις, καὶ πανταχοῦ παρ' ἐκείνων, ὡς βασιλεῖς τῶν ὅλων πραγμάτων, ὑπερασπίζεσθαί τε καὶ προπομπεύεσθαι εἰς τιμὴν ὁμοῦ καὶ ἀσφάλειαν πρὸς τοὺς ἐπηρεάζειν αὐτοῖς ἐκ τῆς θρασυτάτης οὐκ ὀκνοῦντας σοφιστικῆς (nº 187, § 18, l. 10-13).
164. Sur l'idéal pacifique de l'empire, cf. nº 181, § 12, l. 18 ; nº 186, § 1 et 73.

Dieu par l'empereur), celui de la réalité (ignorance barbare, déraison de Tornikios, raison de Monomaque), est remarquablement cohérente. Elle permettait de donner au récit des événements le sens voulu, à la condition — et c'est ce que fait Mauropous — de passer habilement d'un registre à l'autre sans s'arrêter aux paradoxes qui peuvent en résulter : c'est ainsi que les Petchénègues sont insignifiants hors de l'empire, mais que leur conversion est significative ; que seule la persuasion est impériale, mais que l'empereur a souvent recours à l'armée. Ces habiletés, qui n'altèrent pas la cohérence de la thématique, relèvent de la rhétorique et nous y reviendrons.

On voit comment cette thématique justifie habilement la politique impériale : si l'empire est l'institution par laquelle la volonté divine s'accomplit selon la raison et la persuasion, la conversion des « athées » est une tâche urgente, et « refouler les incursions des barbares », comme voulait le faire Tornikios (mais Mauropous ne le dit pas expressément)[165] est dépourvu de sens ; laisser l'armée d'Occident « au repos » (Mauropous ne parle pas de licenciement) est raisonnable dès lors qu'aucune menace ne pèse plus sur le Danube, et n'a rien d'une mesure vexatoire. Si l'empereur est plus pacifique que tous les empereurs qui l'ont précédé, c'est qu'il est le meilleur de tous[166], ce n'est pas qu'il soit hostile à l'armée. Tornikios a commis un contresens sur la nature de l'empire : il prétendait sans doute défendre mieux que l'empereur l'empire contre les barbares, sans voir que les moyens qu'il préconisait n'aboutiraient qu'à détruire l'empire. C'est ce contresens de Tornikios et de ses partisans que Mauropous « corrige » par la persuasion dans le discours de décembre 1047, voulant, à l'adresse de ces derniers, tandis que l'empereur renonce à prendre contre eux des mesures sévères, montrer une fois encore, et par l'exemple, que les discours l'emportent sur les armes comme moyen de gouvernement. Nous allons examiner comment, dans certains de ses mécanismes, la rhétorique justifie par elle-même l'ambition du rhéteur.

5. *Étude rhétorique.*

Nous avons vu comment une thématique disposée sur deux registres permettait de représenter les acteurs des événements, et les événements eux-mêmes, sous le double aspect de leur apparence sur le plan de la réalité et de leur vérité sur celui de la signification. La rhétorique est l'ensemble des procédés par lesquels cette thématique s'inscrit dans le discours. En effet, si l'on met à part les règles rythmiques qui interviennent dans la composition rhétorique[167], tous les schémas formels auxquels se plie le

165. N° 186, § 38 : Tornikios veut faire la guerre ; il n'est pas précisé si c'est contre l'empereur ou contre les barbares.

166. Cf. p. 289 et n° 181, § 12, l. 16-18.

167. La disposition des voyelles longues ou brèves au cours et à la fin des périodes (συνθήκη et ἀνάπαυσις). Nous n'avons pas étudié cette question dans les discours de Mauropous.

discours ont pour fonction d'exprimer soit la réalité, soit sa signification, et d'assurer le passage de l'une à l'autre. Nous tenterons de le montrer en examinant le genre des discours, puis les formes de style auxquelles ils ont recours, enfin le rôle qu'y jouent certaines figures comme la métaphore ou la paronomase.

Les trois discours de 1047 sont des discours de circonstance en forme d'homélie[168]. Écrits pour célébrer des victoires récemment remportées par l'empereur, ils sont, de ce fait, liés à un événement plus qu'à une fête religieuse, et aucun des deux discours prononcés ne l'a été le jour d'une cérémonie du cycle liturgique ; mais les titres et les *prooimia* mettent en relation l'objet du discours et la célébration d'une fête, soit parce que la date de la fête est proche de celle à laquelle le discours est prononcé[169], soit parce qu'elle a correspondu à celle de l'événement célébré[170]. Suggérant que la signification de la fête exprime celle d'un événement qui l'illustre[171], ce parti pris fait du discours un discours sur la signification d'un événement.

Sans doute le genre du « discours à l'empereur », attesté sous Monomaque avec les discours de Psellos[172], aurait-il permis lui aussi d'évoquer les succès impériaux et de glorifier la politique de l'empereur. Mais pour plusieurs raisons le choix de l'homélie s'imposait. Le *basilikos logos* est adressé à l'empereur, alors que les homélies de 1047 sont adressées à l'assistance, nous reviendrons sur ce point ; les deux genres, définis par la différence de leurs adresses, ont des fonctions différentes. D'autre part, bien que la disposition des parties du discours ne semble pas faire l'objet de règles strictes à cette époque, le plan, traditionnel depuis Ménandre, du *basilikos logos*[173], implique en principe que les hauts faits de l'empereur illustrent successivement chacune des vertus impériales[174], ce qui limite singulièrement la signification du récit des premiers, et convient mal à des discours qui ont pour objet le récit d'un seul événement. Le genre choisi, que recommandait aussi le lieu où le discours était prononcé, une église, permettait davantage de liberté. Voici quel est le plan commun aux trois discours de 1047 :

— Le *prooimion* institue un rapport entre une fête religieuse et l'objet du discours[175].

168. Le terme utilisé dans les titres des discours de Mauropous est toujours *logos* ; nous utilisons le terme d'homélie pour indiquer le caractère religieux des circonstances dans lesquelles le discours est prononcé.

169. C'est le cas du discours n° 181 ; le n° 182, nous l'avons vu, était prévu pour le jour même de la fête.

170. La défaite de Tornikios eut lieu le jour de la Nativité, cf. p. 281.

171. La coïncidence des dates impliquant l'identité des significations, le rapport entre la fête et l'événement est symbolique, fondé sur une *mimèsis* ; cf. note 118.

172. Éd. C. Sathas, *Bibliotheca graeca*, V, p. 106-117 ; p. 117-142 ; Kurtz-Drexl, *Michaelis Pselli Scripta minora*, I, p. 6-11, 12-34.

173. Cf. Ménandre, Περὶ ἐπιδεικτικῶν, *Rhetores Graeci*, III, éd. L. Spengel, Leipzig, 1856, p. 368-372.

174. C'est, par exemple, le cas du discours de Théophylacte d'Ochrida à Alexis Ier (1088), éd. P. Gautier, *REB*, 20, 1962, p. 93-130.

175. N° 181, § 1-7 ; n° 182, § 1-4 ; n° 186, § 1-4.

— Suit un développement relatif à l'événement célébré[176].

— L'épilogue rapporte à la piété impériale le succès remporté[177].

Ce plan, qui vise au déploiement d'un récit[178], met successivement en œuvre différents types de composition, puisés dans les *progymnasmata* de l'enseignement rhétorique : comparaison *(sygkrisis)* de Pâques et de la fête de saint Georges[179], *ekphrasis* de l'église du Tropaiophore[180], *enkômion* de saint Georges et de l'empereur[181], *éthopée* des Petchénègues, de Tornikios et du citoyen vertueux[182], récit *(diègèma)* de l'invasion et de l'usurpation[183], par exemple. En vertu de la règle de bienséance, c'est-à-dire de la nécessaire adaptation du style à l'objet du discours, chaque partie du discours et chaque type de composition doivent revêtir celle des formes de style *(idéai)* qui lui convient. Ces formes de style, dont Hermogène a, pour toute l'époque byzantine, dressé le minutieux catalogue[184], manifestent deux exigences contradictoires qui ont, nous le verrons, particulièrement retenu l'attention des rhéteurs du XIe siècle : celle de la clarté *(saphèneia)* et celle de l'obscurité *(asapheia)*[185]. En simplifiant, à l'aide de ces notions, la terminologie traditionnelle, on peut décrire ainsi le style des discours de 1047 :

— Les *prooimia* ne sont « obscurs » qu'en leur début, où se succèdent exclamations ou interrogations, citations bibliques non commentées, allégories dont le sens reste caché ; puis à travers les différentes formes du style relevé *(mégéthos)*, dignité *(semnotès)* et ampleur *(péribolè)* en particulier[186], les *prooimia* conduisent au style plus direct des développements, à travers des allégories de plus en plus explicites.

— Dans les développements, la clarté du style, lequel ne tombe jamais dans la simplicité *(aphéleia)*, est constante dans les récits. Lorsque la beauté, l'horreur ou la grandeur de l'action suscitent un commentaire moral ou religieux, la clarté est abandonnée au profit de périodes plus relevées, qui peuvent atteindre à l'obscurité. De la même façon, l'*ekphrasis* de l'église du Tropaiophore abandonne assez vite la simple description pour rejoindre, à travers les hyperboles, l'ampleur du style.

176. No 181, § 8-11 ; no 182, § 5-16 ; no 186, § 5-70.
177. No 181, §12 ; no 182, § 17-18 ; no 186, § 71-74.
178. C'est, en effet, pour les raisons particulières que nous avons évoquées plus haut, que le no 181 ne comporte pas de récit.
179. No 181, § 4-7.
180. No 181, § 8-11.
181. No 182, § 1-4 ; § 6-8.
182. No 182, § 9 ; no 186, § 14 ; *ibid.*, § 55.
183. No 182, § 10-14 ; no 186, § 7-70.
184. HERMOGÈNE, Περὶ ἰδεῶν, *Rhetores Graeci*, VI, éd. H. Rabe, Leipzig, 1913, p. 213-413 ; cf. G. L. KUSTAS, *Studies in Byzantine rhetoric*, Thessalonique, 1973, p. 9-19. Ce travail nous a été très utile dans cette partie de notre étude.
185. Cf. *ibid.*, chap. III, The concept of Obscurity in Greek Literature.
186. Cf. *ibid.*, chap. V, Σεμνότης and Περιβολή.

— Enfin les épilogues sont écrits dans le style de la dignité, à la fois clair et soutenu.

Sur le plan stylistique, le discours conduit donc, en alternant élévation et clarté du style, de l'obscurité initiale à la clarté de l'épilogue, tandis que, parallèlement, sur le plan de la signification, il achemine de la vérité cachée du *prooimion* (les événements dont il va être question ont une signification) à la vérité exprimée dans l'épilogue (la piété de l'empereur est la cause des événements), par la confrontation, dans le développement, du réel et de sa signification. On peut vérifier cette analyse en examinant, d'un point de vue stylistique, la composition du récit relatif à l'invasion des Petchénègues dans le discours n° 182, récit qui a même plan que l'ensemble du discours (on y reconnaît un *prooimion*, un développement et un épilogue), et dans lequel on observe une alternance d'interrogations oratoires, qui sont le lieu de la signification, et de propositions déclaratives, où s'exprime le réel.

a) Le *prooimion* du récit débute par une série de quatre *interrogations* qui présentent comme mystérieuse la signification d'un prodige, dont on ne sait à qui il est relatif ni à qui on le doit, le passage de « l'animalité » à « l'humanité » de certains barbares. Un élément de réponse est aussitôt fourni : il s'agit des [Petchénègues], dont l'ignorance et les mœurs guerrières sont dépeintes dans une *éthopée.* Suit une *interrogation* : comment, dans leur ignorance, auraient-ils pu connaître la signification de la guerre qu'ils menaient contre l'empire ? Retour à l'*éthopée* : leurs incursions passées étaient sans importance. *Question-réponse* : la signification de la dernière en date de leurs incursions fait difficulté : convient-il de parler à son sujet d'incursion *(élasis)* ou de retraite *(apélasis)*? — ni de l'une ni de l'autre, il faut la nommer œuvre de Dieu (seconde partie de la réponse aux questions du début)[187]. On voit que le thème central du prooimion est celui de la signification.

b) Le développement est construit sur le thème de la crainte, sentiment qui se trouve ici lié à l'humanité. Il commence par le *récit* du passage des Petchénègues dans l'empire, et le rappel de la crainte éprouvée par l'armée byzantine devant les barbares, lesquels étaient prêts à vaincre ou à mourir. *Interrogation* : comment les barbares, dans leur inhumanité, auraient-ils éprouvé la crainte de la mort ? *Récit* : l'empereur songeait à recourir contre eux à une « autre aide », car l'armée byzantine était en difficulté. *Question-réponse* : qui détenait la solution ? — [Dieu]. *Récit* de l'apparition miraculeuse de la Croix dans le ciel ; l'armée byzantine l'emporta, mais le meurtre *(phonos)* subi par les barbares est moins remarquable que la crainte *(phobos)* qu'ils éprouvèrent en devenant des hommes, crainte qui leur fit jeter les armes[188].

c) L'épilogue présente le mystère initial comme éclairci, d'autant que le prodige dont le récit a été fait est visible : les bêtes sauvages, transformées en hommes, assistent à la cérémonie[189].

On notera que lorsque le miracle intervient dans le récit avec le signe de la Croix, c'est-à-dire lorsque le réel est devenu transparent à sa signification, les interrogations, devenues inutiles, disparaissent, et que le discours

187. N° 186, § 9-§ 10, l. 8.
188. *Ibid.*, § 10, l. 8-§ 13, l. 6.
189. *Ibid.*, § 13, l. 6-fin du § 14.

parvient à son terme dans le style de la clarté. L'exemple montre comment les procédés stylistiques mettent en œuvre une thématique pour faire coïncider le réel et sa signification.

Mais le plus souvent, le réel n'est pas directement exprimé dans le discours, il l'est sous une forme figurée. Il n'est pas question des Petchénègues dans le discours nº 182, mais de Scythes nomades, et, dans le discours nº 186, Léon Tornikios n'est jamais nommé, mais appelé fourbe, impie, insensé, bête sauvage, Macédonien, brigand ou tyran ; nous avons vu comment la thématique s'alimentait de ces notations significatives. Même dans le cas des noms communs, les termes propres sont évités : le mot *basileus* est le plus souvent remplacé, comme sujet d'une phrase, par une vertu impériale[190], et Mauropous n'écrit ni *les fleurs*, ni *les étoiles*, mais « les astres des fleurs, les fleurs des astres »[191]. Les métaphores et les métonymies qui permettent l'élision du mot propre sont le plus souvent incluses dans une allégorie, figure portant sur plusieurs termes, qui justifie l'analogie introduite par une simple figure de mot. Ainsi la métaphore « notre Ézéchias », pour désigner Monomaque[192], renvoie à une allégorie exprimée plus haut dans le discours, où l'on comprend que la révolte de Tornikios contre Monomaque reproduit sur plusieurs points l'histoire de la guerre de Sennachérib contre Ézéchias[193]. Il arrive que l'allégorie reste implicite : ainsi la métonymie du *peuple élu*[194], pour parler de l'assistance qui écoute Mauropous, préparée par celle de la *ville* pour désigner l'église du Tropaiophore[195], suppose une allégorie, trop attendue pour être exprimée, Jérusalem pour Constantinople.

L'insistance de ces allégories, et le fait qu'elles mettent le plus souvent en relation la Bible et la réalité, parfois sous la forme d'une exégèse de type allégorique lorsque le texte est cité, parfois par simple allusion à un récit biblique, montrent que les figures servent moins ici à orner le discours qu'à instaurer une relation de *mimèsis* entre un passage de l'Écriture et un aspect de la réalité, c'est-à-dire à fonder sur des analogies la participation du réel au monde sacré de l'Histoire sainte. Lorsque le discours figuré rapporte un aspect du réel, non pas à la Bible, mais à un autre aspect du réel, on ne peut pas toujours préciser quelle est la part du jeu, à côté de celle du sens, dans l'effet produit[196] : nous sommes peut-être invités à voir, en raison de la ressemblance, une relation de *mimèsis* entre les fleurs et les étoiles, dans

190. Par exemple, nº 186, § 10, l. 2-3 : στρατιωτικῆς γὰρ θρασύτητος ἐπιείκεια τάχιστα βασιλικὴ περιγίνεται, καὶ φορὰν (...) ἐπέχει προμήθεια.

191. Nº 181, § 7, l. 3-4.

192. Nº 186, § 28, l. 2.

193. *Ibid.*, § 23-24.

194. Nº 181, § 5, l. 6 ; cf. aussi § 10, l. 12.

195. Nº 181, § 10, l. 3.

196. Comme nous le verrons plus loin à propos de la paronomase, l'effet de sens est toujours probable, étant donné ce qu'était la linguistique médiévale ; mais il n'exclut pas l'effet de jeu : sur ce point, et pour l'Occident, cf. P. Zumthor, Jonglerie et langage, *Poétique*, 11, 1972, p. 321-336.

l'exemple cité, et, plus certainement, entre la fête de saint Georges et celle de Pâques, dont les ressemblances et la convenance sont soulignées dans le discours n° 181[197] ; dans ce dernier exemple, Mauropous compare la relation qui lie les deux fêtes au rapport qui existe entre l'image et le prototype[198] ; c'est, en effet, comme dans le cas de l'allégorie, la ressemblance qui confère à l'icône les vertus du prototype. Ce procédé, qui consiste à utiliser symboliquement certaines figures, comme l'allégorie ou l'énigme, procédé que les rhéteurs nomment *emphasis* et à propos duquel ils justifient l'obscurité du discours[199], semble être une extension à la rhétorique de l'exégèse allégorique et de la théologie de l'image. Il a pour effet de montrer dans le réel la présence d'une vérité qui le transcende ; avec lui, la rhétorique devient mode de connaissance.

Le même raisonnement analogique anime une autre figure qui n'est pas rare dans les discours de Mauropous, la paronomase. Consistant à rapprocher le sens de deux mots en raison de leur homophonie partielle, cette figure semble invoquer parfois une autre branche du savoir, l'étymologie, laquelle est fondée sur l'idée, discutée dans le *Cratyle* et acceptée par le Moyen Age, que les parties du mot décrivent les qualités de ce que le mot tout entier signifie, et qu'à ce titre, le mot est *mimèsis* de la chose. Dans certains cas, les paronomases ne font, dans le discours, que souligner, par le trouble qu'elles introduisent, le lieu d'une signification, comme on a pu le noter plus haut dans l'examen du récit relatif aux Petchénègues, avec les rapprochements *élasis/apélasis*, *phonos/phobos*, lesquels invitent à concevoir une incursion qui soit aussi une retraite, un meurtre qui soit le signe d'une crainte. D'autres fois, elles supposent des étymologies implicites, combinées avec une homonymie et une métaphore comme dans : « lion devenu caméléon » à propos de Léon Tornikios et de ses changements de vêture[200], ou plus simples comme dans cette prière de Mauropous à Monomaque : « qu'il accepte aussi favorablement le *logos* (le discours que Mauropous prononce) qu'il donne son agrément au *syllogos* (l'assemblée réunie pour la cérémonie d'avril) »[201], prière raisonnable, puisqu'étymologiquement, il ne peut y avoir *syllogos* sans *logos*. Pas plus que dans les allégories, on ne peut voir dans ces figures de simples jeux sur les mots, car le jeu de mot implique, au contraire de ce que suppose l'étymologie par affinité, une relation arbitraire entre le mot et ce qu'il signifie. Ajoutons que Mauropous a manifesté son intérêt pour l'étymologie dans un poème cosmologique où l'ordre du monde est garanti par l'étymologie des mots qui en désignent les diverses parties[202].

Si le mot propre, et singulièrement le nom, est constamment contourné

197. ἡ πρὸς ἀλλήλας αὐτῶν ὁμολογία καὶ συμφωνία (n° 181, § 4, l. 2).
198. Cf. le texte cité note 3.
199. Cf. G. L. Kustas, *op. cit.*, chap. VI, Emphasis as a Rhetorical Concept, et en particulier p. 189-196.
200. N° 186, § 19, l. 6.
201. N° 181, § 9, l. 2.
202. Édition Lagarde, p. ix-xv.

grâce aux figures de substitution, ou secrètement défait dans la paronomase, s'il exerce sur le rhéteur une telle fascination, c'est qu'il porte en lui les pouvoirs, inconnus ou incontrôlés, de ce qu'il signifie. En substituant au mot propre une dénomination plus savante ou plus vraie, le discours écarte les incertitudes, éventuellement maléfiques, du réel, et les remplace magiquement par les symboles d'un univers intelligible, ordonné et chargé de pouvoirs bienfaisants. C'est pourquoi, mettant en œuvre la raison dont Mauropous fait l'éloge, ou plutôt cette logique de l'analogie que nous avons évoquée, la rhétorique ne cesse d'investir et de retrouver dans les figures du discours la totalité du savoir, de la théologie à l'étymologie.

Sur tous les plans, celui du genre, celui des formes de style et celui des figures, la rhétorique apparaît comme l'art de dévoiler les significations du réel et de transformer symboliquement le monde. Les pouvoirs du rhéteur sont sur ce plan sans limites, ce qui justifie l'idéal que nous avons reconnu dans les discours, celui d'un empire gouverné par la rhétorique.

L'importance relative, dans le discours, de la clarté et de l'obscurité, semble être une question liée, chez les rhéteurs du XIe s., à la fonction p litique de la rhétorique[203]. Tandis que Doxopatrès, commentateur d'Aphthonius et d'Hermogène, insiste sur la nécessité de la clarté, afin que le discours soit compris de tous[204], et souligne ainsi la fonction sociale de la rhétorique, Sikéliôtès, lui aussi commentateur d'Hermogène, loue certaines formes d'obscurité[205], et, liant l'étude de la logique à celle de la rhétorique[206], semble considérer la seconde avant tout comme un mode de connaissance. Le débat évoque celui qui porte sur la finalité de la culture, l'exercice du pouvoir ou la recherche du salut, mais il semble que, plus que la clarté ou l'obscurité, ce soit l'équilibre entre ces exigences contraires qui puisse fonder une rhétorique politique : celle-ci doit être assez claire pour être comprise par tous, assez obscure pour persuader « le vrai »[207]. C'est, en tout cas, l'image d'un tel équilibre que suggère Psellos à propos du style de Mauropous. Le modèle que Mauropous s'efforçait d'imiter, écrit-il dans l'éloge de Mauropous[208], était Grégoire de Nazianze, mais, à son avis, c'est d'Isocrate

203. La question de l'obscurité au XIe siècle doit être étudiée aussi en fonction du mouvement qui, du IXe au XIIe siècle, tend à faire de l'obscurité l'une des vertus principales du style.

204. Doxopatrès, Ὁμιλίαι εἰς Ἀφθόνιον, éd. W. Walz, *Rhetores Graeci*, II, p. 217, l. 1-8, texte commenté par G. L. Kustas, *op. cit.*, p. 89 ; sur Doxopatrès, cf. *ibid.*, p. 25-26.

205. Sikéliôtès, Ἐξήγησις εἰς τὰς ἰδέας τοῦ Ἑρμογένους, éd. W. Walz, *Rhetores Graeci*, VI, p. 199, l. 30, texte commenté par G. L. Kustas, *loc. cit.*, p. 91-92. Sur Sikéliôtès, cf. *ibid.*, p. 21.

206. Cf. *ibid.*, p. 194.

207. Pour sa part, G. L. Kustas (*op. cit.*, p. 97) souligne la dimension politique de l'obscurité.

208. Psellos, *Enkômion* de Jean Mauropous, éd. C. Sathas, *Bibliotheca graeca*, V, p. 150.

qu'il se rapprochait davantage : la référence à Isocrate indique que pour Psellos Mauropous est du côté de la clarté, dont Isocrate est depuis Hermogène le modèle[209], et la référence à Grégoire, qui avait unifié rhétorique et théologie, rapproche Mauropous d'une conception plus « philosophique » de la rhétorique, analogue à celle de Sikéliôtès[210], et à celle de Psellos lui-même[211]. Si, dans les discours de 1047, l'obscurité est au service de la clarté, à égale distance d'une clarté impuissante et d'une obscurité incompréhensible que Mauropous condamne chez les schédographes[212], c'est sans doute parce que lui-même parle au nom du pouvoir.

C'est ce qu'indique aussi la liberté avec laquelle il traite parfois dans les discours la réalité historique. Autant qu'on en puisse juger d'après les autres sources, les événements y sont souvent présentés de façon fidèle, et nous avons vu quelle pouvait être l'utilité des discours dans l'établissement de certains faits. Mais il arrive qu'il n'en soit pas ainsi. Sans doute, lorsque Mauropous réunit dans une même action des épisodes différents du siège de Constantinople[213], il ne fait que procéder à un raccourci stylistique ; d'autre part, si la reddition des Petchénègues est expliquée dans le discours n° 182 par un miracle, alors que nous savons par ailleurs qu'une épidémie en fut la cause[214], si la libération des prisonniers pendant le siège est rapportée au désir de l'empereur de tout faire qui fût agréable à Dieu, alors que nous savons qu'il s'agissait de pallier le manque de soldats dans la ville pour défendre les murs[215], on peut estimer qu'il ne s'agit encore, dans ces cas, que d'habiles interprétations de la réalité, conformes aux règles du genre rhétorique. Mais, lorsque Mauropous écrit que la Thrace fut abominablement pillée par Tornikios, alors que nous savons qu'elle se rallia dans l'enthousiasme à l'usurpateur[216], ou que Tornikios s'était volontairement fait moine, alors que c'est l'empereur qui l'y avait contraint[217], ou enfin, lorsqu'à propos des origines de la révolte du printemps, il écrit en substance que l'armée

209. Cf. G. L. Kustas, *op. cit.*, p. 82.

210. Cf. aussi l'indication donnée par Psellos (*Enkômion* de Mauropous, *loc. cit.*, p. 151), selon qui Mauropous joignait la logique à son enseignement de la rhétorique.

211. Cf. Psellos, *Chronographie*, Renauld, I, p. 137. Le rapprochement entre Mauropous, Psellos et Sikéliôtès est proposé par G. L. Kustas, *op. cit.*, p. 196.

212. Cf. le poème n° 33, dans lequel Mauropous répond à un critique qui estimait inutile la préposition *anti* dans le dernier vers de l'épigramme n° 32. Il s'y présente en « logographe » champion de la clarté, contre les énigmes de la schédographie (v. 30-34). Il n'empêche que sa rhétorique est nourrie d'obscurité. Sur la schédographie, cf. P. Lemerle, *Cinq études sur le XI*e *siècle*, IVe Partie (à paraître).

213. Psellos (*Chronographie*, Renauld, II, p. 22-23) et Attaliate, (Bonn, p. 24, 25) distinguent une sortie, puis, un ou deux jours après, une bataille rangée, lesquelles sont confondues dans le récit de Mauropous (n° 186, § 43-44).

214. Cf. plus haut, p. 275.

215. N° 186, § 33 ; Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 23.

216. N° 186, § 25-26 ; Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 19. Le témoignage d'Attaliate (Bonn, p. 23, l. 19-20), qui va dans le sens de celui de Mauropous, est bref et peu précis, et paraît ici avoir moins de poids que celui de Psellos.

217. Cf. note 116.

avait reçu l'ordre de rester au repos, ce que d'ailleurs elle désirait, puis qu'elle se révolta, là où nous croyons pouvoir expliquer qu'après l'invasion des Petchénègues, une partie de l'armée fut licenciée, ce qui entraîna cette révolte[218], c'est la réalité qui est déformée. Nous avions vu que Tornikios brouille les signes : il arrive que Mauropous brouille les faits. Lorsqu'il n'est pas possible d'infléchir dans le sens voulu la signification du réel, mais qu'il est nécessaire de modifier la réalité pour sauvegarder le sens, on atteint une limite du discours rhétorique ; au-delà, il faut choisir entre le silence et la sophistique[219]. Mais si Mauropous fut amené à choisir le silence en avril et la sophistique en décembre, ce fut pour des raisons qui n'avaient rien à faire avec la critique littéraire.

6. *Le discours et la cérémonie.*

Si l'on veut comprendre comment pouvait s'exercer la fonction politique que Mauropous assigne à la rhétorique, il convient de replacer les discours de 1047 dans leur cadre institutionnel, c'est-à-dire d'examiner leur rôle dans les cérémonies au cours desquelles ils furent prononcés.

On sait que le décor est celui de l'église Saint-Georges des Manganes, au centre de laquelle on avait disposé une icône de saint Georges[220]. Église dédiée par l'empereur à un saint militaire, le lieu, à la fois religieux, politique et symboliquement militaire, convenait bien au propos de Mauropous. Les dimensions de l'église (à l'intérieur : un carré de 21 m de côté)[221] permettent de penser qu'un demi-millier de personnes environ pouvaient s'y réunir. Il y avait là, nous l'avons vu, l'empereur et les impératrices, des étrangers honorés, et, pour l'essentiel, les grands dignitaires de l'Église et de l'État, civils et militaires, qui tous avaient pris place dans l'ordre de leur dignité, peut-être des personnes de rang moindre[222], faisant sans doute partie du Sénat élargi par Monomaque et représentant symboliquement le peuple, dont la présence dans l'Église est soulignée en avril comme en décembre[223]. La réunion de l'empereur et du peuple marque le caractère politique d'une cérémonie destinée à réaffirmer l'autorité impériale. Cette cérémonie

218. Cf. plus haut, p. 276-277.

219. Cf. Psellos, *Chronographie*, Renauld, II, p. 50, à propos de l'éloge de l'empereur : « Celui qui loue, écartant ce qui se mêle de mal à ce qui est loué, compose son éloge de ce qu'il y a de plus beau ; et si le nombre est considérable des actions mauvaises, un seul sujet comportant quelque chose de beau suffit à l'orateur pour donner matière suffisante à un éloge ; même, il peut parfois, comme un sophiste, faire un emploi abusif des mauvaises actions de manière à les tourner faussement à la louange » (traduction E. Renauld).

220. N° 181, § 8.

221. Cf. R. Demangel et E. Mamboury, *Le quartier des Manganes et la première région de Constantinople*, Paris, 1939, p. 26 et plan V.

222. Cf. la description de l'assistance dans le discours n° 181, § 11, l. 9-15.

223. N° 181, § 10, l. 3-4 ; *ibid.*, § 11, l. 7 ; n° 186, § 73, l. 15.

consistait certainement dans la célébration d'un office religieux, auquel le discours succédait, s'il n'en faisait pas partie.

A qui les discours s'adressaient-ils? Il est clair que l'inauguration de l'église en avril, l'action de grâces après l'échec de Tornikios en décembre, ne servirent, politiquement, que de prétextes à ces discours. Nous avons noté que chacune des deux cérémonies fit suite à des troubles survenus dans l'empire, et, plus particulièrement, à des débats, au cours desquels partisans et adversaires de la politique impériale s'étaient opposés, en avril à propos de l'installation des Petchénègues dans l'empire et du licenciement partiel de l'armée d'Occident, en décembre sur la conduite à tenir à l'égard des partisans de Tornikios. Rappelons qu'au sujet de ces derniers l'empereur avait d'abord été favorable à une punition exemplaire, et que Mauropous l'en avait dissuadé[224], par crainte peut-être qu'elle n'entraînât de nouveaux troubles. Le but de ces discours était de mettre fin à l'agitation des esprits et, en établissant une version officielle des événements, d'exposer quelle était la politique impériale et de montrer la justesse de ses attendus. Il s'agissait de rallier les hésitants, et d'avertir les opposants que l'époque de troubles et de débats était close. Le discours s'adresse donc à ceux qui estimaient que l'invasion des Petchénègues n'était pas un bienfait et qui n'étaient par persuadés de la folie de Tornikios. Nous ne savons pas combien ils étaient dans l'assistance, mais on devine qu'entre Mauropous et eux, le rapport est un rapport de force.

En avril, le déclenchement de la révolte avait mis Mauropous en position de faiblesse, et il n'avait pas pu heurter de front cette partie de l'assistance en présentant comme un succès les événements survenus pendant l'hiver sur le Danube. Il avait été contraint de se censurer et de prononcer un discours politiquement insignifiant ; si bien que le 21 avril ce fut la cérémonie elle-même, par le fait qu'elle avait lieu et qu'elle manifestait à tous la sérénité impériale, qui eut une fonction politique. En décembre, après l'échec de Tornikios, et après que Mauropous eut persuadé l'empereur de ne pas prendre de sévères sanctions, le rapport de force était en faveur de Mauropous. Le discours de décembre, qui faisait, en filigrane mais assez clairement, l'éloge du gouvernement par les lettrés, était le triomphe, rhétorique et politique, de Mauropous.

A quel titre parlait Mauropous? L'analyse de ses discours montre que ce n'est pas seulement en tant que brillant rhéteur, choisi pour exposer au nom de l'empereur la politique impériale. Il parlait aussi comme principal conseiller de l'empereur, ce qu'il était manifestement en 1047[225], au nom d'une politique qu'il avait pour une part inspirée ; il exprimait sans doute

224. Cf. plus haut, p. 282.

225. Sur le rôle important joué par Mauropous auprès de Monomaque, cf. l'*Enkômion* de Mauropous par Psellos (*loc. cit.*, p. 154), et en particulier l'expression, imprécise mais claire : τὴν τῶν ὅλων προστασίαν ἀναδεξάμενος. Il est probable que Mauropous n'exerçait alors aucune fonction officielle. C'est aussi l'avis de Ljubarskij, *loc. cit.*, p. 46-47.

le point de vue d'une grande partie des fonctionnaires civils qui assistaient à la cérémonie.

Mais, dans un État où l'unanimité du peuple est l'un des fondements du pouvoir, où les opposants ne peuvent s'exprimer qu'en s'efforçant d'usurper, il n'est pas concevable que le pouvoir s'adresse à un parti, qu'il reconnaîtrait ainsi. C'est le rôle de la cérémonie de substituer aux divisions politiques réelles une unanimité symbolique, de façon à rendre possible un discours qui, à son tour, en substituant à la confrontation des idées et des faits celle du réel et de sa signification religieuse, peut avoir un sens politique. C'est donc un symbolisme double, celui de la cérémonie et celui du discours, qui fonde la fonction politique de la rhétorique.

J. LEFORT.

N.B. En corrigeant les épreuves de cet article, je prends connaissance de l'étude de J. SHEPARD, John Mauropous, Leo Tornicius and an alleged Russian army : the chronology of the Pecheneg crisis of 1048-1049, *JÖB*, 24, 1975, p. 61-89. L'auteur date les discours de Mauropous nos 181 et 182, le premier de 1044, le second de 1049. Son argumentation, longue et complexe, vise à confirmer la chronologie traditionnelle de l'invasion des Petchénègues, chronologie que A. P. Každan, nous l'avons vu, a le premier rejetée. L'auteur, qui n'apporte aucun élément nouveau, ne prend pas en considération le poème de Mauropous no 95, qui montre que le discours no 182 est antérieur au no 181 (cf. ci-dessus, p. 271-272). D'autre part, on ne peut pas suivre J. Shepard lorsqu'il déclare qu'Attaliate indique clairement que l'invasion des Petchénègues eut lieu « peu après » la révolte de Tornikios (*loc. cit.*, p. 88). Attaliate, ayant conclu le récit de l'usurpation de Tornikios, entreprend le récit des guerres contre les Petchénègues, et dit seulement ceci : *peu après* avoir franchi le Danube, les Petchénègues s'installèrent dans l'empire. Comme je l'ai noté (ci-dessus p. 276 et n. 35), Attaliate n'indique aucun rapport de succession entre l'usurpation et l'invasion. Je maintiens la chronologie qui est proposée ci-dessus, p. 284.

J. L.

LA RELIGION DES PHILOSOPHES

Le XIe siècle passe pour un âge faste de la philosophie byzantine. Michel Psellos interdit qu'on en doute : il a « débouché les fontaines obstruées » de la sagesse[1]. Le fait est, d'autre part, que son disciple, Jean Italos, a encouru, pour la témérité présumée de ses spéculations, les rigueurs du for ecclésiastique. Ce raccourci n'implique rien de moins qu'une brêche dans le régime de pensée instauré par l'État chrétien sur les ruines de la réflexion philosophique. Aussi un regard en arrière s'impose-t-il, si l'on ne veut pas risquer de perdre le sens des proportions.

Passé le VIIe siècle, la philosophie n'est plus, à Byzance, qu'une discipline utilitaire, à ce point que beaucoup la réduisent à une technique du raisonnement et de l'exposé, à l'*Organon* ; à cet égard, le Byzantin est aristotélicien. Dans un cercle plus restreint, elle se maintient comme un article philologique, ou si l'on préfère, archéologique, de la culture : par intermittence, on recopie, voire on révise les grands textes[2], ou même on les commente.

Pour sa part, la théologie a d'ores et déjà fini de récupérer sur la philosophie les éléments indispensables à son discours : concepts métaphysiques élémentaires — essence, nature, personne, etc. ; analyses éthiques dérivées, à travers des relais, d'Aristote ; schèmes « platoniciens » passés dans la langue des spirituels. Du même coup, ont été jetées au rebut ces spéculations maîtresses de l'Antiquité sur le monde, la nature, la destinée humaine dans lesquelles l'apologétique a, depuis ses origines, résumé le paganisme, « l'hellénisme »[3]. On parlera plus que jamais de philosophie et de philosophes, mais la sagesse, la connaissance aimée, n'est plus une vérité conquise par la recherche, elle est vérité donnée par l'initiation, ordonnée au salut, à

1. M. PSELLOS, *Chronographie*, E. Renauld, I, Paris 1926 (Constantin IX, XLII).
2. Ainsi Léon le Mathématicien et Aréthas de Patras ; cf. P. LEMERLE, *Le premier humanisme byzantin*, Paris, 1971, p. 167-169, p. 210 et suiv.
3. Ci-dessous, notes 32 et 33.

telle enseigne que le pieux orthodoxe, sans distinction de lettré ou d'analphabète, revendiquera la qualité de philosophe[4].

Faut-il ajouter que la philosophie fournit aussi de clichés la littérature, au même titre que l'épopée homérique ou les autres légendes et mythes ?

Tel est le *modus vivendi* quasi institutionnel qu'auraient tourné ou heurté les deux philosophes du XI[e] siècle, si l'on devait prendre sans nuances telles de leurs expressions et surtout leurs démêlés avec les gens d'Église. Contre toute attente, nous tiendrions enfin une indocilité de la gent philosophique, l'amorce peut-être d'une religion de philosophes face à une philosophie de théologiens. Les remarques suivantes ne se promettent pas de vider ces conditionnels. Elles souhaiteraient simplement dégager, à partir de faits ou de textes connus, des éléments de solution.

L'orthodoxie d'Italos

1. *Le verdict des synodes.*

L'affaire d'Italos a été citée en justice à deux reprises, sous Michel VII Doukas, en 1076-1077, peu après qu'il eut été récompensé du titre d'*hypatos* des philosophes[5], et sous Alexis I[er] Comnène[6]. De cette procédure il nous est resté les pièces maîtresses, à défaut du dossier intégral. Le tribunal d'Alexis a donné à son jugement valeur d'exemple en le perpétuant sous la forme d'une flétrissure annuelle, et des historiens, peu ou prou complices d'un Italos de leur fiction, ont parfois ratifié les considérants du jugement.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord sur les vices d'une instruction qu'au sein même du clergé on dénonçait déjà à l'époque[7], et P. Joannou en a judicieusement démonté le mécanisme politique[8]. Les deux procès ont été tirés en sens contraire par des partialités rivales. Michel VII, intéressé à

4. Pour une analyse documentée et nuancée, cf. Fr. Dölger, Zur Bedeutung von φιλόσοφος und φιλοσοφία in byzantinischen Reich, Τεσσαρακονταετηρὶς Θεοφίλου Βορέα, I, Athènes, 1940, p. 125-136 (= Fr. Dölger, *Byzanz und die Europäische Staatenwelt*, Ettal, 1953, p. 197-208 ; A.-M. Malingrey, *Philosophia*, Paris, 1961, chap. VII (usage de Grégoire de Nazianze).

5. Chronologie de Skabalanovič, qui nous paraît plus fondée que celle de P. Joannou, *Christliche Metaphysik in Byzanz I*, Ettal, 1956, p. 16 n. 3 (cité désormais : *Christliche Metaphysik*).

6. Résumé commode de l'affaire par J. Gouillard, Le Synodikon de l'Orthodoxie, *Tr. Mém.*, 2, 1967, p. 188-202 (cité désormais : *Synodikon*).

7. Synode du 21 mars 1082 (V. Grumel, *Regestes*, n° 926) ; texte dans Th. Uspenskij, Děloproisvodstvo po obvineniju Ioanna Itala v eresi, *IRAIK*, 2, 1897, p. 36-37 (cité désormais : *Procès d'Italos*).

8. P. Joannou, *Christliche Metaphysik*, p. 26-27.

dépersonnaliser la controverse, a laissé anathématiser un lot de propositions sans paternité définie, et simplement mises au compte de « ceux qui... ». A l'opposé, Alexis exigera la condamnation globale de l'école d'Italos, quitte à la désolidariser du maître après qu'il s'en sera débarrassé[9]. La manœuvre du Comnène recueillit des suffrages ici ou là. Dans le clergé peu cultivé, ou de formation purement théologique, auquel portait ombrage l'élite de diacres qui fréquentaient chez Italos[10]. Sans doute aussi dans ce monde monastique dont un scoliaste du XIe siècle, probablement Nicétas Stéthatos, paraît se faire l'écho à propos de ce *thnétopsychète* qu'il brocarde ὁ νέος ἀπομάντης καὶ σαγοπῶλος... ὁ καλούμενος ψευδονύμως φιλόσοφος, et qui ne serait autre que Jean Italos[11].

Cette convergence de préventions nous invite à porter en regard les charges et l'œuvre de l'*hypatos* des philosophes. Partons du procès de 1082 et de sa conclusion : « Les propositions et doctrines helléniques et hétérodoxes ou contraires à la foi catholique et immaculée des orthodoxes, introduites au mépris de la foi chrétienne et orthodoxe par Jean Italos et ceux de ses disciples qui partagent son infection, anathème »[12]. Cette malédiction est motivée par deux pièces de valeur inégale : 1) la profession même de foi d'Italos, citée et incriminée dans la sèmeiôsis impériale de mars 1082[13] ; 2) les propositions de 1076-1077[14] qui reflètent quelques opinions du philosophe, mais n'ont pas été explicitement mises à son compte dans la sèmeiôsis susdite (c'est dire à quel point le blocage des propositions avec l'anathème de 1082 dans le Synodikon illustre l'ambiguïté des procédés).

La profession de foi d'Italos est constellée de maladresses[15]. S'il les a assumées, on doit croire qu'elles lui avaient échappé dans son enseignement et que, fort de sa bonne conscience, il n'éprouvait pas la nécessité de les désavouer. Une courte énumération des griefs faits au philosophe confirmerait plutôt ce point de vue. On lui reproche d'employer pour la Mère de Dieu « je crois en » pour « je crois que »[16]. D'user de formes telles que γέγονεν, ἔσχεν, incompatibles avec l'immutabilité divine[17], bien que la doctrine soit foncièrement orthodoxe et que l'imprudence consiste à user

9. Synode du 11 avril 1082 (V. Grumel, reg. n° 927) ; texte dans Th. Uspenskij, *Procès d'Italos*, p. 63-66.

10. Énumération des diacres, *ibid.*, p. 64.

11. Nicétas Stéthatos, *Opuscules et Lettres*, éd. J. Darrouzès, Paris, 1961, p. 136 app. et p. 21 (introd.). Sur le thnètopsychétisme, cf. Jean Damascène, *De haeresibus*, n° 90 : *PG*, 94, col. 757 B et ci-dessous, n. 51.

12. J. Gouillard, *Synodikon*, p. 60-61.

13. Th. Uspenskij, *Procès d'Italos*, p. 40-56.

14. Accueillies dans le synodikon, cf. J. Gouillard, *Synodikon*, p. 56-61.

15. L'étude de P. Stéphanou, *Jean Italos philosophe et humaniste* (*OCA* 134), Rome, 1949, demeure fondamentale.

16. Sèmeiôsis de mars 1082 (*Fr. Dölger*, Reg. n° 1078) ; texte dans Th. Uspenskij, *Procès d'Italos*, p. 54.

17. *Ibid.*, p. 42-47, p. 50-51.

de tours communs non techniques. Italos choque parce qu'il déclare *adorer* les icônes[18] : il est vrai que ce terme avait été proscrit par le VIIe concile et que Théodore Stoudite l'avait pourchassé chez les extrémistes de l'iconodoulie, les Kentoukladoi[19], mais Psellos ne l'avait-il pas introduit, impunément, dans sa profession de foi?[20]. On admettra difficilement que Psellos ou Italos aient entendu ici « latrie » au sens fort ; en tout cas, la question 87 d'Italos est inconciliable avec cette interprétation[21]. Italos se voit reprocher de reprendre, au sujet des personnes de la Trinité, une terminologie qui rappelle fortement le symbole « de saint Athanase »[22], ce qui a d'ailleurs échappé au synode. Or, l'expression est si anodine qu'une édition orthodoxe récente de l'*Horologion* a accueilli en frontispice ce symbole pseudépigraphe (simplement expurgé de son *et filio*)[23].

Restent deux points apparemment plus délicats. Tout d'abord Italos applique au Verbe incarné l'épithète *sarkophoros* ' porte-chair ' à laquelle ses juges trouvent une saveur apollinariste[24]. Querelle aussi sournoise qu'anachronique : Psellos, quelque vingt années plus tôt, avait employé librement le terme[25] ; mais surtout, à ce compte, l'article fondamental du christianisme, « le Verbe a pris chair », serait apollinariste avant la lettre (« chair » excluant, dans l'esprit du synode, l'intellect). Ensuite, et c'est ici que l'hellénisme entre en scène et ménage une continuité avec les anathèmes de 1076-1077, Italos est accusé de transporter dans la Trinité la dialectique proclienne de la « procession » et de la « conversion », en l'étendant à la relation Fils-Père[26]. S'il a, semble-t-il, tort de se retrancher derrière Grégoire de Nazianze, qui a évité le mot *épistrophè* (conversion), il a bien pour lui tel scoliaste qui en a reconnu l'idée chez Grégoire le Théologien, notamment Élie de Crète[27]. Chez l'un comme chez l'autre, ce n'était là qu'une manière pédante de marquer la compatibilité d'une nature unique avec une pluralité de processions. On aurait pu s'insurger à meilleur droit contre les métaphores physiques — soleil, rayon, lumière — ou surtout mathématiques — monade, dyade, triade[28] — passées en clichés pour décrire la Trinité.

Dégagé des ingérences politiques, abstrait des circonstances, que

18. *Ibid.*, p. 54-56.
19. Théodore Stoudite, epp. II, 151, 167, 217 : *PG*, 99, col. 1472, 1529-1532, 1656. La terminologie serait-elle à rapprocher de celle de Léon de Chalcédoine ?
20. Éditée par A. Garzya, On Michael Psellus' admission of faith, *EEBS*, 25, 1936, p. 46.
21. Voir ci-dessous, n. 43.
22. Sèmeiôsis de mars 1082 dans Th. Uspenskij, *Procès d'Italos*, p. 47-50. Cf. V. Grumel, Le Symbole ' Quicumque ' et Jean Italos, *EO*, 38, 1938, p. 136-140.
23. 'Ωρολόγιον τὸ μέγα, Athènes, 1967.
24. Sèmeiôsis de mars 1082, *op. cit.*, p. 51.
25. L. Bréhier, Un discours inédit de Psellos. Accusation du patriarche Michel Cérulaire, *Rev. des Ét. Gr.*, 16, 1903, p. 23 (du t.-à p.), n° 15 (cité désormais *Accusation*).
26. Sèmeiôsis de mars 1082, *op. cit.*, p. 42 et p. 46.
27. *PG*, 36, col. 804 B.
28. Cf. ci-dessous, n. 46.

subsiste-t-il de ce procès? Simplement, que Jean Italos connaît mal la grammaire des théologiens et certaines bienséances patristiques. Sa profession de foi ne révèle rien d'autre.

Les deux ordres de griefs adressés à la profession de foi, à savoir vices théologiques et hellénisme ou « néoplatonisme », étaient déjà associés, sous une forme différente, dans les anathèmes de 1076-1077. Les individus visés sont accusés de rationaliser la foi, et surtout de prôner la pensée païenne. C'est en effet subordonner l'énonciation du dogme aux catégories philosophiques que d'enfermer l'union hypostatique dans l'alternative *physei-thesei* (par nature, par position)[29], même par artifice de dialecticien ; ce l'est encore, au XIe siècle, de fonder l'identité du corps ressuscité sur l'identité indestructible du *noûs*[30] ; peut-être aussi de restreindre dans le temps le champ d'exercice du miracle[31]. A plus forte raison, ressuscite-t-on le paganisme en exaltant la valeur propre de l'hellénisme, la supériorité de ses sages sur bien des baptisés, en renouvelant l'ancienne cosmologie avec sa Matière éternelle, ses Idées co-éternelles, son Démiurge déterminé, la préexistence et la transmigration des âmes, etc.

Deux voies s'offrent à nous pour éprouver le bien-fondé de ces accusations : la critique interne de la collection d'anathèmes ; l'examen de l'œuvre la plus accessible et la plus variée d'Italos, ses *Quaestiones*.

Sur le premier point, l'essentiel a été dit et redit. Sauf la terminologie de l'Union hypostatique, la théologie de la résurrection et peut-être du miracle, la disparate des thèses helléniques, mortalité et immortalité, résurrection et transmigration, etc., exclut que Jean ait pu les défendre à la fois. Nous n'avons là rien de plus qu'un assortiment conventionnel de doctrines incompatibles avec les positions fondamentales du christianisme sur la destinée de l'homme : création du cosmos et de l'âme, immortalité, résurrection. Cet échantillonnage didactique était déjà familier à Clément d'Alexandrie[32] ; il sera repris fastidieusement, de Grégoire de Nazianze à Georges Tornikès, en passant par l'empereur Justinien et Psellos[33]. L'accumulation est efficace, toujours bonne à étoffer un procès de tendance à l'encontre de qui cultiverait indiscrètement les Anciens. La plupart des anathèmes ne suggèrent aucun nom précis. Si de telles thèses avaient été défendues par Italos, le synode lui en eût été assurément demandé raison, et elles l'auraient autrement confondu que les broutilles de sa profession de foi. Bref, anachroniques ou gratuites, la majeure partie des

29. Comparer *Synodikon*, éd. J. Gouillard, p. 57, et IOANNES ITALOS, *Quaestiones*, qu. 88, p. 152-158. Italos n'emploie pas les termes, mais ne laisse pas d'autre choix.

30. Qu. 86, p. 134-135 ; cf. ci-dessous n. 53.

31. J. GOUILLARD, *Synodikon*, p. 59 (art. 6) et p. 200.

32. *Hypotheseis*, d'après PHOTIUS, cod. 109 (R. Henry, II, p. 80).

33. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, orat. 2, 35 : *PG*, 35, col. 444 A et orat. 27, 20 : *PG*, 35, col. 24 BC. G. TORNIKÈS, *Éloge d'Anne Comnène*, in Georges et Demetrius TORNIKÈS, *Lettres et discours*, éd. J. Darrouzès, Paris, 1970, p. 280-300 *passim*. JUSTINIEN, *Liber adversus Origenem*, MANSI, IX, 533 et suiv. (canons 1 et 9). PSELLOS, *Accusation* (citée n. 25) p. 30, no 20.

propositions condamnées n'ont d'actuelle que l'intention de dénigrer. Abstraite des circonstances particulières, l'abjuration demandée à Italos rejoint plus ou moins celles qu'on réclamait des hérétiques : dans tous les cas, plutôt que ses propres idées, on est acculé à abjurer les corollaires qu'on leur prête[34].

2. *Le verdict de l'œuvre.*

Si l'on veut un témoignage à charge contre Italos, c'est aux *Quaestiones* d'abord de le fournir, encore qu'elles ne contiennent pas tout l'enseignement du maître[35] et que certaines pourraient n'être que des notes d'auditeurs[36]. La composition du recueil appelle la circonspection. Sans minimiser les mérites de l'éditeur, il est permis de regretter des faiblesses dans l'établissement du texte, parfois inintelligible[37], l'insuffisance des renvois aux sources. En outre, les *Quaestiones* charrient des éléments qui n'ont rien à voir avec la pensée de l'auteur ou interdisent de se prononcer sur le fond de celle-ci. La question anépigraphe nº 59, intitulée par P. Joannou : « S'il y a deux principes incréés »[38], reproduit presque littéralement l'argument manichéen de Photeinos, réfuté plus de six siècles auparavant par Paul le Perse et Zacharie de Mitylène[39]. On n'imagine pas Italos endossant ce sophisme aussi puéril que blasphématoire. Si c'est lui qui l'a accueilli, cela n'a pu être qu'à titre de monstre dialectique. On dénombrerait bien d'autres corps étrangers dans l'ouvrage ; indiquons, au hasard, telle épigramme de Palladas, attribuée à Thémistius, un paragraphe sur le symbolisme planétaire, etc.[40]. Quant au nº 87, anépigraphe aussi, « sur les saintes images[41] », suspecté d'hérésie par P. Joannou[42], c'est un plagiat, à peine déguisé, des traités de Jean Damascène sur les images[43].

34. Voir l'abjuration de Nil, dans J. Gouillard, *Synodikon*, p. 300-303.

35. Italos renvoie plusieurs fois à des exposés qui ne nous sont pas parvenus, cf. ci-dessous, n. 70.

36. Qu. 44, p. 55, l. 8 : « Jean Italos le philosophe, notre maître ».

37. Par exemple, qu. 43, p. 53, l. 7 ; qu. 46, p. 59, l. 7 ab imo ; qu. 50, p. 68, où il faut lire « aparagraptos », et non « apérigraptos ».

38. *Quaestiones*, p. 80-81. A noter qu'aucune des questions munies d'un titre ne commence par « si ».

39. Paul le Perse, *Disputatio contra Photinum* : *PG*, 88, 552D-553B ; Zacharie de Mytilène, *Contra Manichaeum*, éd. A. K. Demetrakopoulos, Ἐκκλησιαστικὴ Βιβλιοθήκη I, Leipzig, 1866, p. 1-2. Cf. H.-G. Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, München, 1959, p. 386.

40. Qu. 29, p. 39, les deux paragraphes précédents sont également des hors-d'œuvre ; qu. 68, p. 114, 2e paragr. On peut citer encore qu. 42, p. 53, dernier paragr.

41. Qu. 87, p. 151.

42. P. Joannou, Zwei vermisste Traktate aus den 93 Quaestiones quodlibetales des Iohannes Italos, *SBNE*, 9, 1957, p. 235.

43. Jean Damascène, *De imaginibus* I et III : *PG*, 94, col. 1240C-1244A, 1337C-1344A.

Ces réserves une fois faites sur l'éventuel déchet de l'œuvre, les *Quaestiones* mériteraient d'être creusées. Italos y fait des incursions, directes ou obliques, dans la théologie ou l'exégèse, qui portent bien sa marque. Provocantes parfois, comme on le verra, il faut leur rendre cette justice qu'elles ne sont pas toujours entièrement de l'initiative de l'auteur. Certaines reflètent des préoccupations actuelles (controverse sur l'union des natures, avec les Arméniens) ou chroniques (thèmes familiers aux compilateurs de « Questions et réponses » ou aux scoliastes).

On ne saurait, en l'espèce, apprécier l'originalité ou la témérité d'Italos que moyennant une confrontation avec les traitements parallèles d'un thème donné. Une enquête de ce genre dépasse les limites de notre propos. On a évoqué le débat « sur les deux natures », à rattacher probablement aux discussions avec les Arméniens qui se poursuivront durant tout le règne d'Alexis Ier[44] ; de même, l'explication de l'identité des corps ressuscités, viable cinq siècles plus tôt[45], mais à présent dangereusement anachronique. Mieux vaut s'arrêter à des points moins étudiés.

Le commentaire du fameux axiome arithmétique christianisé par Grégoire le Théologien : « La monade s'est mue vers la dyade et s'est arrêtée à la triade »[46] doit son intérêt au fait qu'elle a inspiré une pléiade de scoliastes, pour ne nommer que le moine Job, Maxime le Confesseur, Photius et Psellos lui-même[47]. Tout ce qu'on lit chez les devanciers, et notamment chez Psellos, est timidité en regard de l'exégèse d'Italos. Le philosophe s'y donne l'air de justifier la trinité des personnes divines par la dialectique de Proclos et par un prolongement de l'analyse aristotélicienne du mouvement : « Aristote n'avait pas lieu de traiter de ce mouvement (trinaire) dans ses *Catégories*, destinées à de jeunes commençants ; s'il s'est tu sur ce point, c'est que son traitement nécessitait un examen plus élevé »[48].

A une autre occasion, Italos entreprend de démontrer l'impossibilité de tout progrès de l'âme après qu'elle a quitté le corps[49]. Le problème de l'ascension indéfinie de l'âme était assez familier aux théologiens, et il faut noter, quant à son actualité, qu'on le retrouve longuement traité, vers le milieu du XIIe siècle, par Michel Glykas dans ses « Chapitres sur des difficultés de la divine Écriture »[50], mais ici dans une optique de pur théologien. Nous ignorons si Italos a en vue des contradicteurs définis. Ce qui est certain, c'est que sa conclusion s'accommode peu, et il en est conscient, de la

44. ANNE COMNÈNE, *Alexiade*, XIV, VIII, 7 et suiv. (B. LEIB, III, p. 181).
45. J. TIXERONT, *Histoire des dogmes*, III, Paris, 1912, p. 270-272.
46. Qu. 69, p. 114-117, cf. qu. 71, p. 125, sur GRÉGOIRE DE NAZIANZE, orat. 29, 2 : *PG*, 36, col. 76A.
47. JOB résumé par PHOTIUS, cod. 222 (R. Henry, III, p. 182-183) ; MAXIME, *Ambiguorum liber* : *PG*, 91, col. 1033B-1036, 1193-1196C, 1257C-1261A ; PHOTIUS, *Ad Amphilochium*, qu. 181-183 : *PG*, 101, 889-910C ; PSELLOS, éd J. BIDEZ, *Catalogue des manuscrits alchimiques grecs*, VI, Bruxelles, 1928, p. 162 et suiv.
48. Qu. 69, p. 115.
49. Qu. 50, p. 66-69.
50. M. GLYKAS, *In divinae scripturae dubia* : *PG*, 158, col. 793B-800B.

pratique séculaire de l'Église : « Que l'âme, après la mort, puisse obtenir un certain soulagement, grâce aux prières des saints, aux bonnes œuvres, aux prières de proches en crédit auprès de Dieu, ce n'est peut-être pas une affirmation absurde, vu que nous avons en ce sens de nombreux témoignages de gens (Pères ou théologiens?) auxquels il ne faut pas refuser son assentiment[51] ». C'est peu de dire que le logicien, confiant dans son argumentation — qui tient ici ou là du sophisme — marchande sa concession aux usages quotidiens de la société chrétienne.

Dans la question nº 71, Italos essaie de démontrer par la physique la nécessité d'une restauration finale du cosmos conjointement avec une résurrection générale. Le processus du devenir, suivant le cycle génération-corruption, déclenché par l'avènement du mal, s'abolira dans une ultime génération qui sera à la fois apocatastase de l'univers matériel et résurrection des hommes[52]. A la limite, le dogme devient un fait de raison.

Les exemples ci-dessus sont tirés d'exposés *ex professo*. Des développements sporadiques d'Italos portent à s'interroger sur d'autres positions possibles du philosophe et exigeraient une analyse rigoureuse. Ses réflexions sur la structure de l'âme[53] vont dans le sens d'une immortalité relative, limitée à l'intellect, et en quelque mesure à une théorie des « deux âmes » assez mal notée à Byzance[54]. Cette conception entraînerait un certain « thnètopsychètisme », l'intellect rendu à sa pureté n'ayant aucune connaissance des événements du monde sublunaire[55], avec pour conséquence que les saints, dans l'autre monde, n'auraient plus occasion d'opérer des miracles en faveur de l'humanité terrestre. Nous aurions ainsi la clé du 6e anathème du Synodikon[56]. Si c'étaient là des opinions réelles d'Italos, il convient d'ajouter que leur hétérodoxie n'est ni évidente ni égale. Les *Erôtapokriseis* témoignent de divergences ou d'incertitudes sur l'activité de l'âme libérée[57].

Les allusions d'Italos à la chute de l'âme dans le corps[58], qui pourraient suggérer la croyance à la préexistence des âmes, doivent être sans doute entendues *cum grano salis*. Peut-être n'est-ce là qu'une illustration peu nuancée du dogme du péché originel par le langage d'une cosmologie antique ; on en trouverait des expressions comparables chez les Pères[59].

51. Qu. 50, p. 69, l. 8-10.
52. Qu. 71, p. 123, 3e paragr.
53. Cf. qu. 28, p. 33, 1er paragr. ; qu. 36, p. 45, 3e paragr. ; qu. 50, p. 63, p. 65-66.
54. Cf. J. GOUILLARD, Le Photius du Pseudo-Syméon magistros, *Rev. Ét. S.-E. Europ.*, 9, 1971, p. 402-403.
55. L'intellect ne dispose plus des informations de l'âme « non rationnelle », sens et imagination.
56. Ci-dessus n. 31.
57. Cf. ANASTASE LE SINAÏTE, qu. 89, *PG*, 89, col. 720A ; Pseudo-ATHANASE, *Ad Antiochum*, qu. 22 : *PG*, 28, col. 612-613.
58. Qu. 68, p. 113, 3e paragr. : correctif dans un sens moral, qu. 50, p. 68, 2e paragr.
59. Dont se fait l'écho Nicétas STÉTHATOS dans sa « Contemplation du Paradis », éd. J. DARROUZÈS, *op. cit.* (n. 11 ci-dessus), p. 158 : « Nous avons été déchus de ce séjour incorruptible ... et jetés sur cette terre ».

Quand on embrasse cette suite d'intrusions dans la théologie, on a souvent le sentiment que, pour Italos, le donné religieux, souvent imposé par les circonstances ou les curiosités confuses des auditeurs, notamment impériaux[60], est essentiellement prétexte à des jongleries de logicien. Cette tentation se solde forcément par un sans-gêne devant le sacré. Il n'est nulle part plus patent que dans son exégèse de *Matthieu* 5, 39 : « Si quelqu'un te frappe la joue droite, tends-lui la joue gauche. »[61]. Pour lui, le logion évangélique, pris dans son acception initiatique, est un oracle sur les syzygies de la « dyade hylique »[62], alias l'être humain — matière et forme, sens et imagination, etc. —. Au demeurant, il ne s'en accroit pas tellement, puisqu'il suggère, en finissant, une interprétation moins profane, si cela peut faire plaisir. Il avait usé d'un procédé analogue pour expliquer le symbolisme des « portes de corne et d'ivoire du rêve » (*Odyssée*, XIX, 560) : après une savante localisation de la faculté de rêve, il jette, en passant, une explication populaire et chrétienne, trop plate évidemment pour l'empereur auquel est adressée sa réponse[63].

Italos fait confiance à l'autorité de l'instrument rationnel, par exemple de l'analyse aristotélicienne du mouvement, du cycle génération-corruption, en matière d'argumentation théologique ; il se comporte, en tout cas, comme s'il croyait à sa validité. Il n'en est pas moins sensible au problème de la doctrine en elle-même, qui commande son statut de philosophe dans une société chrétienne.

Italos reconnaît l'incompatibilité de tel ou tel système « païen — existence de la Nature, éternité de la Matière, Ame du monde — avec « nos Écritures », avec « les maîtres de la vérité », avec « les maîtres de notre savoir à nous », de la « piété » avec « l'impiété et le blasphème »[64]. Quel que soit le degré de vraisemblance de la démonstration, seule la foi impose l'adhésion : « Il faut essayer de démontrer que les opinions des autres sur la Nature n'ont rien de convaincant ; ce qu'en revanche ont dit les Pères, *il est nécessaire* de le tenir pour vrai »[65]. Le tour donnerait à penser, comme le *il faut* de la question sur le progrès de l'âme (ci-dessus), s'il ne traduisait

60. A noter que la question 50, sur le progrès de l'âme, et la qu. 71, sur l'apocatastase-résurrection, s'adressent à des personnages impériaux ; cf. de même le préambule sur la résurrection dans l'édition de N. KETSCHAKMADZE, *Ioannis Itali opera graeca*, Tbilisi, 1966, p. 1. Sur la mode de ce genre de questions, cf. M. PSELLOS, *Chronographie*, I, E. Renauld, Paris, 1926, p. 33 (Romain III, III).

61. Qu. 77, p. 129-130.

62. Cf. le doublet de la qu. 29, p. 39. Cette locution clichée a eu une grande fortune. Elle est employée par Grégoire de Nazianze, or. 21 : *PG*, 35, col. 1084B ; on la retrouve chez N. Stéthatos, *éd. citée* (ci-dessus, n. 11), p. 15 et p. 380.

63. Qu. 43, p. 53-55.

64. Entre beaucoup d'autres, qu. 93, p. 149 ; qu. 63, p. 88 ; qu. 68, p. 113 ; qu. 42, p. 52.

65. Qu. 93, p. 149, l. 11 et suiv.

peut-être moins l'inconfort de la raison qu'une notion authentique de la foi, comme ce sera le cas pour la scolastique occidentale.

L'antagonisme des deux sagesses dicte à Italos une certaine déontologie de son métier. Le commentateur, estime-t-il, est en droit d'exposer la pensée hellénique pour elle-même. « La doctrine de l'Ame du Monde est certes une impiété, mais rien n'interdit de l'interpréter[66] ». Celui qui fait profession d'enseigner abordera les thèses païennes pour elles-mêmes et dans leur cohérence interne, fussent-elles en contradiction avec le dogme. « Il nous faut passer en revue les diverses acceptions qu'ont données de ce terme (οὐσία αὐθύπαρκτος) les Hellènes, passés maîtres en cette discipline. On résoudra donc les apories conformément à leurs opinions, encore que souvent elles soient en opposition avec la piété »[67]. Aristote doit être expliqué par Aristote, et Platon par Platon[68]. Tant mieux si l'on réussit à mettre les systèmes en désaccord avec eux-mêmes ou entre eux[69]. En théorie, Italos partage donc le préjugé fondamental du milieu : l'étude de la philosophie relève de l'explication de texte; ornement de l'esprit, elle est vouée au commentaire.

Ces déclarations de principes ne suffisent pas à imposer la crédibilité d'Italos. Il nous en dissuaderait plutôt par les airs mystérieux qu'il lui arrive d'affecter. Il laisse planer le doute sur le fond de sa pensée quant à l'existence d'une âme du Monde : « Ce qu'on vient de dire relève d'une argumentation logique ou plutôt dialectique ; l'argumentation apodictique viendra plus tard, lorsque je m'entretiendrai avec toi là-dessus de vive voix et en mon nom propre. »[70] Ou encore, il jouera au mystagogue et à l'ésotérique au moment d'aborder une opinion qui n'est pas toujours bonne à exprimer[71].

Pour en savoir plus, il conviendrait d'élargir les pistes que l'on vient d'esquisser. On n'y parviendra qu'en tirant au clair la tradition même du texte, mais aussi le milieu et les formes d'enseignement qui furent ceux d'Italos. La lecture des *Quaestiones* semble néanmoins fonder une double constatation. Jean Italos, logicien agile, est un philosophe[72] plutôt scolaire, collectionneur désordonné, et parfois consternant, d'extraits. Le théologien, s'il est permis d'employer ce mot, connaît mal la littérature patristique : il a lu quelques textes de Grégoire de Nazianze, parfois peut-être de seconde

66. Qu. 68, p. 113, l. 10 et suiv.
67. Qu. 7, p. 9, l. 9 et suiv.
68. Qu. 3, p. 4, l. 10 et suiv.
69. Qu. 92, p. 144-145.
70. Qu. 68, p. 114, l. 13 et suiv.
71. Qu. 50, p. 63 initio.
72. M. G. L. Benakis, dans son excellente revue critique des études de philosophie byzantine, Φιλοσοφία, Athènes, 1971, p. 406, à la suite de P. Joannou, me paraît surestimer le génie philosophique d'Italos ; il conviendrait de mieux distinguer tempérament et profondeur.

main[73]. Et comme l'accent religieux, même de pur esthétisme, d'un Psellos, lui fait entièrement défaut, la rencontre du logicien et du théologien ne pouvait qu'être fatale. Après Psellos[74], et sur son propre témoignage[75] on pourra toujours tenir l'homme privé pour un orthodoxe parmi les autres. Mais il avait donné contre lui des armes qu'un tribunal plus honnête eût été en droit d'exploiter.

L'orthodoxie de Psellos

1. *Le procès escamoté.*

La condamnation de l'enseignement d'Italos détournait définitivement l'attention de son maître vieillissant, Michel Psellos. L'affaire avait pourtant commencé par lui. Une trentaine d'années auparavant, autour de 1055, il avait encouru la disgrâce de Cérulaire qui l'avait requis de déposer sa profession de foi. Sa correspondance en fait foi, et en particulier la lettre ironique adressée au patriarche à quelque temps de là[76]. La profession de foi est sans doute la même qu'a publiée naguère A. Garzya[77]. Que lui reprochait-on? Sans doute, ce dont il se défendra souvent, d'enseigner avec complaisance la pensée hellénique, le néoplatonisme avec ses ramifications théurgiques, et de cultiver, voire d'appliquer, les sciences occultes, entre autres l'horoscope.

La procédure suivie est mal connue, elle n'a pas laissé d'actes. On a cru lire dans la fameuse *Accusation du patriarche Michel Cérulaire*[78] la mention d'un synode dirigé contre les théories aristotéliciennes et platoniciennes, et du même coup, contre Psellos[79]. Le document ne dit pas exactement cela, mais les détours en sont pleins d'intérêt. L'orateur y fait état de deux synodes : celui auquel il s'adresse et qui est réuni pour déposer Cérulaire (fin 1058) ; une assemblée antérieure, réunie en l'absence du même patriarche Michel pour examiner le cas de deux de ses protégés douteux, les moines Nicétas et Jean et leurs pratiques entachées de chaldaïsme[80]. Tout le monde

73. Cf. qu. 152, p. 88 et suiv. et qu. 69, p. 114 et suiv. avec les références de P. Joannou ; de même, qu. 63, p. 90 et qu. 77, p. 129-130 où la source grégorienne n'est pas douteuse.

74. Éloge d'Italos, dans *Michaelis Pselli Scripta minora*, éd. E. Kurtz-F. Drexl, I, Milan, 1936, p. 50-51.

75. A condition d'admettre l'authenticité de la « Lettre d'apologie au ... patriarche », éditée par N. Ketschakmadze, d'après Gr. Cereteli, *éd. citée* (n. 60), p. 234-235, sans indications sur la tradition manuscrite.

76. G. Weiss, Untersuchungen zu den inedierten Schriften des Michael Psellos, *Byzantina*, 2, 1970, p. 372-375 ; cf. p. 354-355. Voir aussi la version corrigée de la même étude dans *Byzantina*, 4, 1972, p. 46-49 ; cf. p. 28-29.

77. Cf. ci-dessus, n. 20.

78. P. Psellos, *Accusation* (éd. citée n. 25).

79. P. Joannou, *Christliche Metaphysik*, p. 20 et p. 23.

80. *Accusation*, p. 18-19, n° 10.

n'est pas d'accord, en 1058, quant au caractère synodal de ladite assemblée. D'où le raisonnement de Psellos : que Cérulaire n'ait pas participé au synode convoqué pour condamner le paganisme de ses amis, rien d'étonnant, puisque leur condamnation eût été la sienne par ricochet[81]. Au surplus, cela importait peu : toute l'histoire de l'Église est là pour prouver que point n'est besoin d'une enquête pour trancher si une doctrine hellénique est compatible avec la foi : une confrontation avec l'Écriture suffit[82]. Bref, synode ou pas synode, il est établi que le patriarche a sacrifié à diverses erreurs païennes, et virtuellement à toutes. Et Psellos de brosser une fresque de l'hellénisme, qui dissimule mal l'arrière-pensée. En criant son impartialité — « ce n'est pas pour régler une affaire personnelle que je me suis lancé dans cette accusation »[83], et en faisant endosser à Cérulaire des licences de pensée qu'on lui a maintes fois reprochées à lui-même[84], il « se coupe ». En réalité, il intervertit les rôles par vengeance. A l'emphase et au grossissement près, c'est l'acte d'accusation même de Psellos que nous lisons.

Le déballage d'aberrations païennes auquel se livre l'auteur de l'*Accusation* nous en apprend donc plus, en fin de compte, que les anathèmes du chartophylax Nicétas (anathèmes de 1076-1077) dans lesquels P. Joannou a été tenté de voir une réédition fidèle des décisions de Cérulaire[85]. L'hypothèse, qui aurait pu se recommander de la présence d'un Nicétas au chartophylakeion en 1052[86], est doublement infirmée, par la tradition directe des anathèmes et par le témoignage de la séméiôsis de mars 1082 relative à Italos[87].

Nul doute que pour l'opinion vulgaire Psellos se fût mis en porte-à-faux entre la foi commune et la sagesse antique. Sa conversion à l'état monastique accentue le malaise. On lui reprocha, des envieux, mais aussi de bons amis comme Jean Xiphilin, de faire bon marché de ses engagements pour continuer de s'adonner aux délices du platonisme. Cela nous a valu de Psellos une apologie plus habile que sincère, et des réflexions sur la coexistence légitime des deux ordres de savoir dans un monde chrétien[88], dont on entend les échos tout au long de son œuvre.

81. *Ibid.*, p. 21, n° 12.
82. *Ibid.*, p. 25, n° 16.
83. *Ibid.*, p. 10, n° 2.
84. Comme il résulte de son attitude habituelle de défense dans la *Chronographie*, chaque fois qu'il est question de ses connaissances profanes, surtout occultes ; par ex., I, p. 97-98 (Michel V, XVIII-XIX), p. 149-150 (Constantin IX, LXVII); II, p. 76-78 (Théodora, X-XII).
85. P. Joannou, *Christliche Metaphysik*, p. 23.
86. J. Darrouzès, *Recherches sur les ὀφφίκια de l'Église byzantine*, Paris, 1970, index s.v. Nicétas.
87. J. Gouillard, *Synodikon*, p. 188-189.
88. Réponse de Psellos à une lettre — perdue — de Xiphilin : Sathas, Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη, V, Venise, 1877, p. 444-445.

2. *La défense de Psellos: doctrine ou apologie d'une curiosité.*

Le fait social même d'un enseignement profane, au premier chef philosophique, lève devant le maître toutes les barrières. Psellos se targue d'avoir embrassé de la sagesse hellénique tout ce qu'a professé l'antiquité grecque, mais aussi la sagesse des Chaldéens et des Égyptiens[89] ; c'est, au reste, pour lui le programme normal des études supérieures[90]. Il n'y a pas de domaine défendu : « La nature de mon enseignement et les intérêts de mon auditoire me portaient vers toutes les formes du savoir... Connaître ces théories sans pour cela y croire, quel esprit bien fait trouverait à y redire? »[91]. Distinguons, dira-t-il ailleurs, entre le dogme pie qui veut être su et cru, et la pensée des Anciens qui mérite, à tout le moins, d'être connue[92].

L'érudition profane n'en est pas pour autant une servitude purement professionnelle. La sagesse antique survit, pour bonne part, mêlée ou pure, dans la pensée chrétienne. Et il gourmandera à peu près en ces termes son ami Xiphilin : « Au lieu de ridiculiser ce que tu ignores, tu t'apercevrais, à lire les *Oracles chaldaïques*, que bien souvent ils sont dans le vrai[93]. La montée platonicienne vers l'intellect, la contemplation de ce qui est au-dessus de l'intellect et pour finir le repos dans l'Un, qu'est-ce autre chose, avant la lettre, que le projet du contemplatif chrétien? »[94].

La perspective n'est pas nouvelle. Basile et Grégoire de Nazianze surtout, la réplique la plus approchée du sage et de l'orateur antique[95], ont reconnu la fécondité de la pensée hellénique[96]. Ceux qui la dénigrent au nom de la supériorité exclusive du dogme chrétien cherchent un alibi à leur paresse d'esprit[97].

Réduite à ces principes généraux, isolée du contexte, cette ligne de conduite demeure conforme à celle des meilleurs esprits de l'époque proto-byzantine. Il y a de plus chez Psellos qu'il avoue plus franchement l'indivisibilité de la culture d'expression grecque, alors que les grands pasteurs cappadociens, Grégoire de Nazianze, et surtout Basile, qui en donnent acte dans la texture de leur pensée, assortissent volontiers leur jugement de mises en garde[98].

89. *Ibid.*, p. 451.
90. M. Psellos, *Éloge de Jean d'Euchaïta*, éd. Sathas, *op. cit.*, V, p. 152.
91. *Chronographie*, II, p. 77 (XI-XII, Théodora).
92. M. Psellos, *De omnifaria doctrina*, éd. L. G. Westerink, Utrecht, 1948, p. 99, nº 201.
93. Lettre à Xiphilin, *op. cit.*, p. 445.
94. *Ibid.*, p. 449.
95. Cf. A. Meyer, Psellos' Rede über den rhetorischen Charakter des Gregorios von Nazianz, *BZ*, 20, 1911, p. 27-100. — Toute l'œuvre de Psellos montrerait que, des Pères, c'est avec Grégoire de Nazianze qu'il se sent le plus pleinement en affinité de pensée et de goût.
96. Éloge de Jean d'Euchaïta, *loc. cit.*, p. 152 ; Lettre à Xiphilin, *loc. cit.*, p. 447.
97. Éloge de Jean d'Euchaïta, *loc. cit.*, p. 152.
98. Cf. P. Lemerle, *Le premier humanisme byzantin*, Paris, 1971, p. 45.

Comme bien l'on pense, la position de Psellos ne reflète pas une résolution initiale de soumission à un impératif religieux ; elle est plutôt la philosophie d'une expérience et de goûts personnels. C'est eux qu'il nous faut interroger. L'œuvre de Psellos est trop vaste pour qu'on prétende même la survoler ici. On peut laisser de côté les opuscules théologiques banals, au profit d'un choix d'œuvres, plus libres, dans lesquelles sont confrontés ou dosés les donnés hellénique et chrétien.

La *Chronographie* résume bien les curiosités instinctives du philosophe Psellos[99]. Il est fasciné par tout ce qui échappe à la démonstration logique et au témoignage des sens ; par ce qu'on appellerait de nos jours l'irrationnel, et qui est pour lui le non-rationnel, ou le suprarationnel, c'est-à-dire la spéculation à fond religieux et mystique, et l'ésotérisme proprement dit. Si l'analyste fait la différence entre occultisme et mystique, son penchant le porte expressément vers leur valeur commune de savoir mystérique et réservé.

Entre Aristote et Platon, il opterait pour le second. Or Platon c'est pour lui, autant que les *Dialogues*, sa descendance néoplatonicienne, Plotin, Porphyre, Jamblique, et le divin, l'admirable Proclos, toute cette famille d'esprits qui « ont traité de cataclysmes les méthodes grecques du syllogisme »[100]. C'est que le suc de la philosophie antique réside dans sa théologie la plus secrète, et il en va de même pour la science chrétienne. Le « néoplatonisme », pour user d'un terme commode, séduit Psellos par cette sagesse « supérieure à toute démonstration, accessible uniquement à l'intellect possédé du dieu dans un état de parfaite lucidité. Je ne suis pas passé à côté, je l'ai fréquentée dans les livres secrets, et autant qu'il seyait et que j'en avais les moyens, je l'ai assimilée »[101]. Quant à la doctrine de son Église, au-dessus de l'investigation discursive sur « la nature et le temps » (entendons : Dieu et l'Économie), il met la sagesse « qui est le fruit d'une gnose d'inspiration divine »[102]. Quelque hiérarchie qu'il professe reconnaître entre ces deux sagesses suprêmes, Psellos les met en regard comme deux absolus dans leur ordre respectif. Peut-être même n'exclut-il pas toute perméabilité de l'une à l'autre, ou encore une homogénéité de structure. Les passages cités plus haut[103] iraient en ce sens. En tout cas, les affinités hantent Psellos, comme on le verra par quelques échantilllons de l'œuvre, en l'occurrence, une scolie sur Climaque, l'*Exégèse des oracles chaldaïques* et le *De omnifaria doctrina*.

La scolie porte sur un récit, artificiellement laconique, de rapt spirituel

99. *Chronographie*, I, p. 135-138 (XXXVII-XLII, Constantin IX).

100. Scolie sur Grégoire de Nazianze, or. 29, 2 : *PG*, 36, col. 76A, éditée par J. BIDEZ, *Catalogue des manuscrits alchimiques grecs*, VI, Bruxelles, 1928, p. 163. Voir aussi M. PSELLOS, Éloge funèbre de Nicolas, éd. P. Gautier, *Byzantina*, 6, 1974, p. 38, p. 149-150.

101. *Chronographie*, 9, p. 136 (XL, Constantin IX).

102. *Ibid.*, p. 137, où ἐπινοίας est sûrement à corriger en ἐπιπνοίας.

103. Ci-dessus, nn. 90 et 91.

qu'on lit au degré XXVII de l'*Échelle*[104]. Le passage a un renom bien établi d'obscurité, et les nombreuses gloses qu'on a brodées sur lui, de Photius au XIIe siècle (ensuite les scoliastes se pillent les uns les autres), n'ont rien arrangé. *Grosso modo*, il s'agit d'une tension éperdue de l'intellect vers la saisie de l'Immatériel. On comprend que Psellos n'ait pas résisté à la tentation de l'ésotérique. Professionnel du discours didactique, il confesse son incompétence devant une expérience « passive », « autoptique », « initiatique », quasi « éleusinienne »[105] ; il renoncera donc à élucider « le comment » du phénomène passif et se bornera à analyser la texture du récit[106]. En fait, il décrypte la description de l'extase en superposant à celle-ci une « grille » hellénique. La première phase vérifierait la loi de proportionnalité entre degré de vertu et degré de gnose, les extrêmes du mouvement étant définis par le pratique et le paradigmatique[107]. La phase culminante confirme la médiation, indispensable à toute expérience mystique, d'une puissance habilitée à présider aux contemplations supérieures, qui est proprement initiatrice[108]. Quant à la typologie de l'expérience, Psellos se borne à énumérer les variétés possibles : autopsie, autophanie, époptie[109]. En dépit d'allusions fugaces aux visions de l'Écriture et d'échos dionysiens, tout l'exposé suggère l'existence d'un dénominateur commun entre mystique chrétienne et expérience théurgique. L'originalité de Psellos apparaîtra mieux lorsque l'on collationnera sa lecture avec les lectures concurrentes dont il semble bien avoir voulu se démarquer comme trop plates[110]. On pourra alors déterminer la part, chez Psellos, de l'éventuelle conviction et de l'exercice érudit.

Le récit du Climaque offrait au scoliaste la description exsangue d'un épisode individuel et éphémère dont l'ésotérisme est surtout stylistique. Les *Oracles Chaldaïques*, en revanche, avaient tout pour enchanter Psellos. Leur magie sanctifiante et ses recettes théurgiques qui séduisent l'amateur d'occultisme, encore qu'il se défende d'y avoir succombé[111]. Mais aussi leur mise en scène cosmologique de la destinée humaine — on dirait volontiers leur « Économie » — dégageait spontanément, dans les thèmes, le vocabulaire, l'allégorie, des affinités avec un fonds homogène d'idées chrétiennes

104. Jean Climaque, *Échelle*, gr. XXVII, *PG*, 88, col. 1109) ; la scolie a été éditée par J. Bidez, Sur un passage de Jean Climaque, *Catalogue des manuscrits alchimiques grecs*, VI, Bruxelles, 1928, p. 171-176 (texte), p. 167-170 (introd.).

105. *Ibid.*, p. 171.

106. *Ibid.*, p. 172, l. 4-5.

107. *Ibid.*, p. 172, 24 - 173, 10.

108. *Ibid.*, p. 173, 14 - 175, 15.

109. *Ibid.*, p. 176, Cf. *Oracles chaldaïques*, éd. Éd. des Places, Paris, 1971, p. 174, n. 2.

110. Photius, *Ad Amphilochium*, qu. 273 : *PG*, 101, col. 1100C-1101A ; scolies du *Coislinianus* 263, ann. 1059, ff. 134 rv ; *Parisinus graecus* 864, s. XII, f. 169, etc. Le point de comparaison le plus intéressant entre Psellos et les scolies inédites est celui du médiateur de l'illumination.

111. *Chronographie*, II, p. 77-78 (XII, Théodora).

familier aux Pères. Énumérons quelques-uns de ces points de rencontre : chute de l'âme dans la matière (fr. 158)[112], décantation et subtilisation de l'être humain *(ibid.)*[113], restitution de l'intellect à sa simplicité d'origine (fr. 97 et 127)[114], jonction finale de l'intellect à l'Intellect (fr. 1)[115], déification par les vertus théurgiques (fr. 165)[116], allégorie du paradis (fr. 166 et 154)[117], vision du feu sans forme (fr. 148)[118], auxiliaires ou ennemis angéliques (fr. 161)[119].

Psellos condamne, certes, avec sévérité l'automatisme théurgique, auquel il oppose l'existence de la liberté et la nécessité de la grâce[120] ; il sait distinguer admiration et adhésion[121] ou faire la part du feu[122]. Le souci de rester dans l'orthodoxie est manifeste. Cela dit, il se montre en rétraction constante devant le sensible et la piété vivante. A la théurgie il aurait pu opposer le sacrement ; le sort avantageux de l'« âme irrationnelle » dans les oracles aurait pu lui faire évoquer les compensations de la résurrection (sur ce point, il est inspiré par Grégoire de Nysse)[123]. L'accent « quiétiste » de l'oracle 166 était une occasion de s'interroger sur la composante volontaire de l'attitude religieuse[124]. Au lieu de cela, le commentaire nous dépeint de bout en bout une vocation humaine entièrement commandée par l'intellect. La remontée de l'âme est polarisée par la rencontre de l'intellect avec l'Intellect ; pas une allusion à l'Incarnation. Cette mentalité, faut-il le dire, n'est pas entièrement de son fait. La dépréciation du corps et l'exaltation de « la plus haute faculté » n'avaient pas épargné la grande patristique, dans laquelle toutefois la perspective de l'Économie et le sacrement apportent des correctifs chrétiens. Des moines même, au nom du sacerdoce de l'intellect, avaient dispensé le parfait de toute obligation cultuelle[125]. Que nous soyons ici assez loin des expressions sociales et canoniques de la religion, en particulier de la liturgie, cela va de soi. Néanmoins rien ne serait plus arbitraire que de juger ces textes sur leur témoignage brut. Leur élaboration, en effet, obéit à une discipline rhétorique qui a depuis longtemps consacré un dédoublement des langues : langage commun de l'Écriture, des écrits courants d'édification, du sermon populaire ; langage relevé du morceau d'éloquence, y compris l'homélie savante d'un Grégoire de Nazianze. Le

112. *Oracles chaldaïques*, éd. citée, p. 163.
113. *Ibid.*, p. 164.
114. *Ibid.*, p. 175 et 172 ; cf. fr. 128, p. 177.
115. *Ibid.*, p. 188.
116. *Ibid.*, p. 176.
117. *Ibid.*, p. 167 et 176.
118. *Ibid.*, p. 173-174.
119. *Ibid.*, p. 178 ; cf. fr. 166, p. 165.
120. *Ibid.*, fr. 110, p. 166-169 ; cf. fr. 158, p. 164.
121. *Ibid.*, fr. 166, p. 164-165.
122. *Ibid.*, fr. 166, p. 168 ; cf. fr. 159, p. 179, et fr. 14, p. 180.
123. *Ibid.*, fr. 158, p. 163.
124. *Ibid.*, fr. 166, p. 165.
125. Anastase le Sinaïte, qu. 2 : *PG*, 89, col. 344B-345B.

problème de la sincérité, sur ce plan, se pose autant pour toute une fraction de la société que pour un écrivain pris à part. A la limite, ce genre ne justifie pas plus la suspicion que les lettres de pure rhétorique échangées à Byzance ou durant la Renaissance occidentale entre des amis du reste sincères.

Le traité *De omnifaria doctrina*, en dépit des consignes de prudence données à l'impérial destinataire[126], n'a pas la portée des écrits précédemment analysés. C'est une collection, dans un ordre relatif, d'opinions éclectiques sur Dieu, l'âme, les vertus, le monde, etc.[127], le plus souvent sous une forme utilisable, ou déjà utilisée dans l'enseignement chrétien. Tout au plus peut-on s'étonner du tour purement anthologique que maintient Psellos pour des extraits de Porphyre qui appelleraient une adaptation chrétienne, par exemple à propos de la vertu théurgique de « théopatôr »[128].

3. *La « philosophie » de Psellos: une pensée ou un style?*

Envisagés comme des textes philosophiques, les trois écrits présentés ci-dessus semblent parfois niveler les deux savoirs, à force d'en accentuer les concordances. Cette première impression n'est pas sûre. La scolie et l'*Exégèse des oracles chaldaïques* sont autant des essais littéraires que des commentaires. D'autre part, il conviendrait d'analyser la manière générale de Psellos dans tous les autres écrits où se mêlent inextricablement religion, philosophie et jeu rhétorique. Là pourrait se trouver la clef du problème — vrai ou faux — de la religion du personnage. Faute de pouvoir embrasser toute la matière, on se limitera à quelques remarques.

Pour Psellos, le fin du fin consiste à traduire le parler religieux quotidien et l'institution familière en substituts analogiques savants, retenus pour leur abstraction ou leur résonance mystérique. Dieu deviendra un « au-delà de l'intellect », suivant l'expression du pseudo-Aristote[129]. Le Fils sera volontiers appelé le Logos : Marie est la mère du Logos[130], l'autel de Sainte-Sophie, l'autel du Logos[131], « les saints ont chéri le Logos premier »[132] ; Likhoudès « s'est fait victime du Logos avant de sacrifier à son tour le Logos au Père »[133], etc.

126. Cf. ci-dessus, n. 92.
127. Sur le goût pour ce genre de collections vers le milieu du XIe siècle, *Chronographie*, II, p. 168 (n° CXCVII *bis*, Constantin IX).
128. *De omnifaria doctrina*, p. 47, n° 74.
129. *Accusation*, p. 73, n° 72, l. 9 ; cf. *Oracles chaldaïques*, fr. 1, p. 185. Sur l'expression, cf. J. PEPIN, *Idées grecques sur l'homme et sur Dieu*, Paris, 1971, p. 249-301.
130. *Chronographie*, II, p. 78 (n° 12, Théodora) ; *Éloge funèbre de Nicolas*, p. 37, l. 105.
131. *Chronographie*, I, p. 110 (XL, Théodore).
132. *Éloge funèbre de Nicolas*, p. 34, l. 24-25.
133. *Chronographie*, II, p. 93 (XVII, Michel VI).

Le thème de la conversion de l'âme vers l'intellect et de l'ascension dernière vers ce qui transcende l'intellect sera employé à tous usages, aussi bien pour dépeindre la sainteté du moine Nicolas[134] que pour décrire la mission idéale du patriarche[135].

Le patriarche se mue en liturge chaldaïque. Cérulaire a failli à sa vocation d'« époptе et de contemplateur du sublime Esprit... de mystagogue et myste de la sainte Église »[136].

Les oracles chaldaïques définiront l'essence de la vie contemplative[137], mais leur théurgie pourra également servir à confondre, à partir d'une analogie très sollicitée, les agissements des deux moines de Chio ou les éventuelles pratiques évocatoires du futur basileus Michel IV[138].

Pour protester de sa sincérité, Psellos ne trouve rien de mieux que d'emprunter le « serment de Pythagore » : « Par celui qui a transmis à notre âme la vraie doctrine, la source de la Nature intarissable »[139].

Des moines dévoyés troquent la ceinture de cuir et la mélote du Prodrome, leur lointain modèle, contre la massue et la dépouille léonine d'Héraklès[140].

Dans l'absolu et à distance, des procédés de ce genre reflètent une dépréciation de la thématique chrétienne et de ses idiomes communs, trop négligés pour figurer tels quels dans une société raffinée. L'arcane et l'apophatisme puérils qu'ils ne cessent de mettre en œuvre ont un relent de mauvais goût qui n'a pas dû échapper à tout le monde en son temps. Mais Psellos n'a pas été le seul assurément — il a compté trop de semblables à Byzance — à leur trouver de la saveur. Pour lui et pour ses émules, ce que l'atticisme est à toute composition littéraire digne de ce nom, la sagesse antique, surtout dans ses variantes religieuses, au demeurant fortement apprivoisées par le christianisme, l'est aux expressions élaborées de la doctrine chrétienne. Mieux, la perfection formelle des modèles philosophiques implique que leur imitation devra rivaliser avec eux jusque dans l'expression. La philosophie s'imbibera de rhétorique, et la rhétorique se parera de philosophie. Rien peut-être ne suggère mieux cette collusion que l'ambiguïté qui rend souvent intraduisible le mot *logos* : éloquence et savoir. « Quand je compose un discours de rhétorique, parfois j'y introduis non

134. *Éloge funèbre de Nicolas*, p. 43, l. 274 et suiv.
135. *Accusation*, p. 73, n° 72.
136. *Ibid.*, p. 13, n° 6.
137. Ci-dessus, n. 94.
138. Moines de Chio : le scénario de l'évocation, résumé dans *Accusation*, p. 14, n° 6, est inspiré des *Oracles chaldaïques* ; pour Michel IV, cf. *Chronographie*, I, p. 72-73, XXXIII. Les remarques sur certaines pratiques de Zoé, *ibid.*, p. 149-150, LXVI-LXVII, brodent sur des données théurgiques.
139. Lettre à Cérulaire, *éd. citée* (ci-dessus, n. 25), p. 373, l. 25-26 ; utilisation partielle du même serment par Jean Italos, qu. 69, p. 115, l. 4 *ab imo*.
140. *Accusation*, p. 12, n. 5.

sans élégance quelque démonstration savante ; et quand je démontre une proposition philosophique, je m'embellis des grâces de l'art »[141].

Dans cette perspective, les goûts philosophiques de Psellos, l'attirance qu'exerce sur lui l'occulte, ses libertés, voire ses désinvoltures d'expression[142], nous découvrent, au premier chef, une attitude esthétique passée chez lui en seconde nature. Une émancipation de la pensée? On peut en douter.

On se demandera, il est vrai, si ce parti pris d'artiste n'exclut pas toute sensibilité religieuse. Psellos nous en voudrait de le penser. Son œuvre abonde en accents pieux[143], parfois inattendus chez un adepte de « l'au-delà de l'intellect ». Témoin cette prière attendrie de la *Chronographie* : « Que me soient propices la mère du Logos et son Fils sans père, avec sa passion, son diadème d'épines, le roseau et l'hysope, la croix sur laquelle il éploya ses bras, mon orgueil et ma gloire, si jamais j'ai désaccordé mes actes d'avec mes paroles »[144]. Ne nous y trompons pas. Ses effusions sont rarement gratuites. Toujours surveillées par l'artiste, elles fleurent souvent l'opportunisme. L'invocation au Christ souffrant veut convaincre ceux qui le soupçonnent d'avoir trempé dans l'occultisme. La lettre à Xiphilin achève de nous dépeindre l'homme. Psellos a tout sacrifié au renoncement monastique. « N'ai-je pas choisi la croix, et à présent le joug spirituel... Je suis le disciple du crucifié, le disciple des apôtres... Toute la sagesse hellénique qu'a pu professer l'Antiquité, ajoutes-y la science des Chaldéens et des Égyptiens, tout cela, je l'ai mis au-dessous de la condition de moine... »[145]. Psellos, sans doute n'observe pas la règle de résidence? Qu'à cela ne tienne. Il tient en réserve la plus irréfutable des réponses : ce n'est ni le monastère ni la montagne qui font le moine, mais « l'anachorèse intérieure »[146]. Moyennant quoi, Psellos poursuivra comme devant, à la Ville, ses chères études.

L'esthétisme appliqué de Psellos, ses épanchements dévots teintés de cynisme composeraient, à la rigueur, l'image d'un dilettante de la religion. D'un « libre penseur » déguisé? Certes non. Les Églises puissantes intégrées à des sociétés très policées, en partie liée avec une certaine élite, s'accommodent assez bien de ce qu'en théorie on serait tenté de prendre pour une anomalie. La religion de Psellos, en son temps, fut sans doute celle de tout un milieu qui se reconnaissait en elle du fait même qu'elle l'éblouissait.

141. *Chronographie*, I, p. 137 (XLI, Constantin IX).

142. Par exemple, dans sa scolie citée sur Grégoire de Nazianze, p. 163, dans laquelle, à propos de sa connaissance de la polyarchie chaldaïque, il pastiche II *Cor.*, 11, 16-17 ; traduction du texte dans Éd. des PLACES, *Oracles chaldaïques*, p. 224.

143. Cf. P. STÉPHANOU, Les témoignages religieux de Michel Psellos, *Hellenika*, suppl. 9, 1956, p. 268-273, et les restrictions de Fr. Dölger quant à la ferveur de Psellos (*BZ*, 50, 1957, p. 211).

144. *Chronographie*, II, p. 78 (XII, Théodora).

145. Lettre à Xiphilin, *éd. cit.*, p. 451.

146. *Éloge funèbre de Nicolas*, p. 50 (écho de la lettre à Xiphilin).

Ni Psellos ni Italos, en définitive, n'ont avancé cette révolution de sa pensée que Byzance attendra jusqu'à ses derniers jours. Italos ne pouvait aller jusqu'au bout de ses promesses. Exclusivement philosophe, hardi dans la spéculation, il perd dans les lacunes de son information philosophique le double avantage que lui assuraient sa médiocre connaissance des Pères et son manque de culture littéraire. Ses audaces sporadiques et décousues ne mènent nulle part. Quant à Psellos, son « humanisme » le vouait à une harmonisation de la philosophie et de la religion moins fondée sur un syncrétisme que sur un goût instinctif des correspondances et un culte du beau langage.

Jean Gouillard.

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN

Quatrains où se montre l'amour que, dès sa vie ici-bas, il avait pour Dieu

Comment es-tu le feu torrentiel,
Et tout à la fois la rosée d'eau fraîche?
Comment es-tu flamme et douceur ensemble,
Et guéris-tu toute corruption?
Comment de nous, hommes, fais-tu des dieux?
Comment rends-tu lumière les ténèbres.
Comment peux-tu ramener des Enfers,
Et rendre incorruptibles les mortels?
Comment hisser l'obscur à la lumière,
Et dompter la nuit de ta forte main?
Et le cœur, comment l'illumines-tu?
Comment me changes-tu, moi, tout entier?
Comment n'es-tu plus qu'un avec les hommes,
Et comment fais-tu d'eux des fils de Dieu?
Comment les brûles-tu de ton amour,
Et comment sans épée les navres-tu?
Comment peux-tu supporter, endurer,
Sans vouloir sur-le-champ rétribuer?
Toi qui existes en dehors de tous,
Comment vois-tu, de tous, les faits et gestes?
Comment, toi qui te trouves loin de nous,
Observes-tu les actes de chacun?
Donne à tes serviteurs la patience,
Que le chagrin ne les submerge pas.

(Hymne VI, trad. Ch. Astruc, d'après éd. J. Koder, *1, p. 205 et 207).*

PSELLOS ET LE MONDE DE L'IRRATIONNEL

Dans la civilisation byzantine au XIe siècle, ce n'est pas un élément négligeable que l'intérêt grandissant porté par le public cultivé aux sciences divinatoires et aux sciences occultes, qui s'appuient sur les relations mystérieuses entre les êtres matériels ou immatériels dont se compose le cosmos ; et plus particulièrement à l'astrologie, à l'oniromancie, à l'alchimie. Mais cet aspect de la vie intellectuelle à cette époque ne saurait, bien entendu, être séparé d'un phénomène bien plus général : le goût que, dans toutes les classes de la société byzantine, on a toujours éprouvé pour les mystères de l'au-delà, pour le monde invisible et ses habitants, angéliques et surtout démoniaques, qui étaient censés intervenir largement dans les affaires du monde d'ici-bas, de différentes manières qu'il était indispensable de connaître, afin de pouvoir, soit se défendre contre leur action, soit en tirer parti.

En ce domaine, le XIe siècle nous apporte du nouveau à double titre. Tout d'abord, l'intense activité littéraire qui a marqué cette époque a mis à notre disposition des renseignements particulièrement abondants sur les sciences occultes, leur développement, l'usage qu'on en faisait dans toutes les couches de la société. Des témoins qui nous les ont transmis, Psellos est de beaucoup le plus important. Mais Psellos est aussi le témoin, et plus que le témoin, le fauteur, d'un autre fait qui est, lui, particulier au XIe siècle, et qui par conséquent a intéressé davantage les historiens de la pensée byzantine[1]. Ce fait est la renaissance, ou plus exactement le retour aux sources, du néoplatonisme, que Byzance avait longtemps connu seulement sous la forme christianisée du pseudo-Denys. Nul n'ignore quelle grande part a prise Psellos à ce mouvement d'idées ; on n'ignore pas non plus que son

1. Cf. Ch. Zervos, *Un philosophe néoplatonicien, Michel Psellos*, Paris, 1919. A vrai dire, malgré le titre prometteur de cette étude, il n'y a pas grand chose à en tirer. V. aussi l'exposé de B. Tatakis, dans L. Bréhier, *Histoire de la philosophie*, 2e fascicule supplémentaire : *La philosophie byzantine*, Paris, 1959. La question est à reprendre sur la base d'une édition complète et critique de l'œuvre de Psellos.

néoplatonisme est, pour l'essentiel, celui de Proclus. Dernière en date des grandes synthèses de la philosophie hellénique, celle de Proclus est aussi la plus apte à réunir en un tout cohérent le monde sensible et la série des êtres intermédiaires entre la nature humaine et la perfection de l'Un. Sa théorie de la connaissance, sa cosmologie lui permettent de rendre compte des sciences occultes en les mettant sur le même pied que les sciences exactes, aussi bien comme explication du monde que comme moyen d'action sur lui. D'où l'intérêt de sa doctrine pour un chrétien comme Psellos, aux yeux de qui tout ce qui est inexplicable, insolite, irrationnel, procède, non d'un caprice de la divinité, mais du même vouloir supérieur qui a organisé le monde sensible. On est même tenté de supposer que, si Psellos s'est tourné vers le néoplatonisme de Plotin, c'est avant tout parce que celui-ci lui offrait la possibilité de mettre en sûreté dans les bornes de la création, hors de toute suspicion démoniaque, cet univers fantastique où il s'est complu depuis une enfance déjà peuplée de rêves et de présages.

On sait combien la pensée chrétienne s'était enrichie d'une première collusion avec le néoplatonisme, au temps du pseudo-Denys. A cette époque, la doctrine et son enseignement étaient encore vivants, et même assez vigoureux pour fournir un aliment solide à la piété païenne ; d'où le succès du pseudo-Denys, dont le système répondait aux besoins spirituels d'un important public cultivé, issu du paganisme. Au XIe siècle, une telle clientèle n'existe plus, et la doctrine de Proclus appartient au passé : plus érudit que savant, plus vulgarisateur que créateur, plus rhéteur que philosophe, Psellos n'avait pas la carrure qu'il eût fallu pour faire, de cette exhumation du néoplatonisme, une résurgence. Du reste, pour réaliser sur le plan intellectuel ce que le pseudo-Denys avait réalisé sur le plan spirituel, pour laïciser en quelque sorte le néoplatonisme et le donner comme cadre à l'ensemble des connaissances de son temps, il aurait fallu qu'il fût porté par un grand mouvement scientifique, un esprit de recherche et de libre examen tel que celui qui avait régné au temps des Alexandrins et qui devait renaître au XVe siècle en Occident. De toute manière, les divers systèmes néoplatoniciens, qui sont d'essence religieuse, et dont le succès n'est pas sans rapport avec la décadence scientifique des derniers siècles de l'Empire romain, n'auraient pu se prêter longtemps à un tel emploi : autre chose est de définir les sciences occultes par rapport à un certain univers intellectuel, autre chose d'en rationaliser le contenu. On ne s'étonnera donc pas que la tentative de Psellos soit restée à l'état d'ébauche.

Ce qui nous en reste de plus achevé est sa démonologie, laquelle a connu une certaine fortune, puisqu'elle a été répandue en Occident avant la fin du XVe siècle grâce à Marsile Ficin ; de nos jours, elle a été fort bien étudiée par J. Bidez[2] et par K. Svoboda[3]. Et il est de fait qu'elle représente un

2. J. Bidez, *Catalogue des manuscrits alchimiques grecs*, t. VI, Bruxelles, 1928.

3. K. Svoboda, *La démonologie de Michel Psellos* (*Opera Facultatis Philosophicae Universitatis Masarykianae Brunensis*, Číslo 22), Brno, 1927.

effort original, jamais encore tenté à Byzance, pour intellectualiser les données fournies en ce domaine par la tradition des Pères d'une part, de l'autre par la tradition populaire. Cet effort est loin d'avoir été poussé jusqu'à son terme, et cela surtout, sans doute, pour des motifs de prudence à l'égard des autorités ecclésiastiques. C'est dans son principe seulement qu'on peut le comparer à l'entreprise du pseudo-Denys, bien autrement vaste, mais qui d'une certaine manière était plus facile : un monde formé d'êtres spirituels intermédiaires entre la divinité et l'homme était aisément assimilable pour le christianisme, alors que dans le néoplatonisme rien ne correspond à un monde d'êtres spirituels supérieurs à l'homme par leur οὐσία, mais qui lui sont devenus inférieurs en dignité. La démonologie de Psellos et l'angélologie du pseudo-Denys n'en ont pas moins quelque chose de commun : elles ont l'une et l'autre servi d'exutoire à ce qui pouvait rester du polythéisme hellénique dans la conscience d'un Grec christianisé, qui renâcle toujours d'une façon ou d'une autre devant la pureté du monothéisme judaïque, où l'homme et Dieu sont seuls face à face dans une relation singulière et unique.

Nous avons précisé plus haut que, dans tout ce que nous dit Psellos du monde irrationnel, il faut distinguer le témoignage et la théorie ; mais il est évident que témoin et théoricien s'influencent l'un l'autre, de sorte que le témoignage a pu se trouver altéré par la théorie. Entre ces deux personnages, il y en a parfois un troisième, qui est le compilateur, et sur lequel on ne peut pas faire grand fond. C'est lui qui apparaît dans la *Vie de saint Auxence* récemment publiée par P. Joannou[4], et qui est pleine de diableries, comme on pouvait s'y attendre, s'agissant d'un saint qui a laissé la réputation d'un grand guérisseur de possédés. On a l'impression, à la lecture de cet ouvrage, qu'il s'agit d'une sorte de leçon de rhétorique donnée à des émules éventuels du Métaphraste, et qu'en l'écrivant Psellos a voulu surtout proposer un modèle de ce que le Métaphraste aurait pu faire s'il avait reçu l'impeccable formation rhétorique et philosophique que lui-même estimait avoir acquise. Quant aux interventions du monde surnaturel, toutes nombreuses qu'elles sont dans la vie du saint, elles ne sont manifestement pas ce qui a le plus intéressé l'auteur. Aussi l'éditeur de la *Vie de saint Auxence* nous paraît-il quelque peu fausser les perspectives lorsqu'il affirme : « Nous ne saurions nous baser sur les écrits mentionnés (*sc.* le *De operatione daemonum*, la Σύνοψις météorologique[5], le petit traité *Sur un passage du livre de Job*[6]) pour trouver la vraie pensée de Psellos sur les démons, sa croyance démonologique. Elle doit être cherchée, je crois, non pas dans ces écrits, mais dans

4. P.-P. Joannou, *Démonologie populaire — démonologie critique au XIe siècle. La Vie inédite de S. Auxence par M. Psellos*, Wiesbaden, 1971.

5. Τοῦ φιλοσόφου κῦρ Μιχαὴλ τοῦ Ψελλοῦ σύνοψις περὶ τοῦ τῆς ἀστραπῆς πυρὸς καὶ βροντῆς καὶ κεραυνῶν καὶ ἑτέρων μετεώρων ἐρωτήσεων, le premier d'une série de quatre opuscules météorologiques publiés par J. Bidez, *o. c.*, p. 48-70.

6. Εἰς τὸ ῥητὸν τοῦ 'Ιὼβ τὸ ὅτι καὶ ὁ διάβολος παρέστη ἐνώπιον τοῦ Κυρίου σὺν τοῖς ἀγγέλοις. Publié par J. Bidez, *o. c.*, p. 177-186.

la *Vie de S. Auxence*, que nous éditons ; c'est elle qui constitue la mesure de la part qui, dans le reste de ses œuvres, est à retenir comme l'expression de sa pensée sur les démons, de sa démonologie.[7] » C'est ne tenir aucun compte de la différence des genres : il est pourtant évident que le *De operatione daemonum* et la *Vie de saint Auxence* n'ont pas été écrits pour le même public. Du fait que Psellos a accepté les données que lui fournissait la tradition populaire et en a tenu le plus grand compte dans ses spéculations sur le monde démoniaque, il ne s'ensuit nullement que sa démonologie se réduise à la démonologie populaire.

Outre le *De operatione daemonum* que nous venons de mentionner, la *Chrysopée*[8], et un certain nombre d'opuscules consacrés à des points d'exégèse, de sciences naturelles, de philosophie, d'histoire ancienne[9], où Psellos étale volontiers sa connaissance de Proclus et des *Oracles chaldaïques*, ses ouvrages les plus connus comme la *Chronographie*, le Λόγος ἐπιτάφιος en l'honneur de sa mère, et naturellement l'acte d'accusation contre Michel Cérulaire[10], abondent en références aux sciences occultes, à la divination, au monde démoniaque. Ce dernier y prend une telle importance que l'on pourrait classer tous les renseignements fournis par Psellos sur le monde irrationnel d'après la probabilité plus ou moins grande d'une intervention du démon. C'est en effet cette probabilité qui commande l'attitude de Psellos — comme celle de tous ses contemporains — à l'égard de tout fait qui n'est pas conforme au cours des choses, qui semble être l'effet d'actions secrètes échappant à la connaissance logique. Elle détermine aussi, évidemment, la gravité du danger qu'il y aurait à s'en occuper ; question d'autant plus importante que, en fait, au XIe siècle, tout le monde s'en occupe. On peut répartir les connaissances relatives à l'irrationnel en trois genres :

— celles qui n'ont rien à voir avec le monde infernal, ce qui est le cas de l'astrologie, et aussi — d'après Psellos, s'entend — de l'alchimie ;

— celles dans lesquelles il se peut que le démon intervienne, c'est-à-dire

7. P.-P. JOANNOU, *o. c.*, p. 41-42.

8. Περὶ χρυσοποιΐας ou Περὶ τοῦ ὅπως ποιητέον χρυσόν, selon les manuscrits. Publiée par J. BIDEZ, *o. c.*, p. 26-42, avec une étude détaillée de la tradition manuscrite et une traduction en italien publiée par Pizzimenti en 1573, à Padoue.

9. A la liste de ces traités donnée par K. SVOBODA, *o. c.*, p. 3-4, on doit ajouter ceux que publie J. BIDEZ, *o. c.*

10. On citera le Τιμόθεος ἢ περὶ δαιμόνων *(De operatione daemonum)* d'après l'édition *Boissonade* (Nuremberg, 1838). Ce traité aurait bien besoin d'une édition critique. On sait qu'il en existe une rédaction sensiblement différente du texte publié par Boissonade, transmise par le *Laurentianus* 87, 20 (XIVe s.) et traduite en latin par MARSILE FICIN en 1497. On la trouvera dans J. BIDEZ, *o. c.*, p. 119-131. La *Chronographie* est citée d'après l'édition E. RENAULD (Paris, 2 vol., 1926 et 1929) ; le Λόγος ἐπιτάφιος, d'après l'édition K. SATHAS, Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη, V (Venise, 1876), p. 3-61 ; l'acte d'accusation contre Michel Cérulaire, d'après l'édition de L. BRÉHIER, *REG*, 16, 1903, p. 375-416, et 17 (1904), p. 35-76.

les différents procédés de divination, et notamment l'interprétation des rêves ;

— celles dans lesquelles il intervient sûrement : la magie noire et les cultes sacrilèges qui l'accompagnent.

En passant rapidement en revue les positions qu'adopte Psellos à l'égard de ces divers moyens de prendre contact avec le monde de l'au-delà, nous pourrons essayer d'apprécier la place que tient celui-ci dans l'esprit des contemporains de Psellos.

*
* *

En ce qui concerne l'alchimie du moins, il n'y a pas de problème. Psellos, qui a compilé dans sa jeunesse un petit recueil de recettes pour fabriquer de l'or — la *Chrysopée* — à l'usage de Michel Cérulaire[11], n'a jamais nié s'y être adonné, ou tout au moins avoir acquis des connaissances en ce domaine. Mais il prend bien soin, dès le prologue de la *Chrysopée*, de préciser qu'il n'y a là nul arcane, rien de τελεστικόν ou d'ἀπόρρητον, mais seulement l'application — très difficile à réaliser, il est vrai — des lois qui régissent l'ensemble des éléments naturels ; il évite même toute référence aux néoplatoniciens, et n'invoque que l'autorité de Démocrite — celle-là même dont, plus tard, il reprochera à Michel Cérulaire de s'être contenté[12]. Dans l'acte d'accusation contre le patriarche, son opinion sur l'alchimie paraît quelque peu désenchantée : il affirme l'avoir connue plus que tout autre — mais il ne dit pas : l'avoir pratiquée —, puis s'en être détourné avec mépris parce qu'il n'y a trouvé que des niaiseries[13]. Cela implique pour le patriarche le grief de paresse ou d'ignorance : alors que l'instituteur progressait dans son information, l'élève en restait aux premiers éléments et devenait la proie des charlatans. Mais d'avoir pratiqué l'art de la transmutation, si mal qu'il s'y soit pris, on ne saurait faire un crime à Cérulaire ; Psellos l'affirme expressément. Ce qu'il reproche à l'accusé, c'est seulement d'avoir pris prétexte de l'alchimie pour contrevenir aux lois impériales réglementant le travail de l'or. De toute évidence, pour lui, non seulement l'alchimiste peut se dispenser de recourir au démon, mais il n'y a pas de raison de le soupçonner d'y recourir, lui plutôt que n'importe quel artisan. Le terme de « niaiserie », φλυαρία, dont il se sert pour qualifier cet art auquel il ne croit plus, est fort anodin, c'est le même qu'il emploie dans la *Chronographie* à propos des pratiques superstitieuses de Zoé cherchant à concevoir un enfant de Romain III ; or, jamais il ne met en doute la parfaite orthodoxie de Zoé.

11. Ou de Jean Xiphilin, selon certains témoins. Le vrai destinataire est certainement Cérulaire. Cf. la discussion à ce sujet dans J. Bidez, *o. c.*, p. 3-5.

12. *Acte d'accusation*, 66. Le passage (§ 65-66) a été reproduit d'après le manuscrit (*Parisinus gr.* 1182, xiii[e] s.) par J. Bidez, *o. c.*, p. 76-80, avec une traduction française.

13. Ὡς φλυαρίαν ἀπέπτυσα (Bidez, p. 78, 11).

Φλυαρία doit s'appliquer à la qualité des recettes qu'il a jadis recueillies pour le compte de Cérulaire. Dans son esprit (et cela ressort très clairement du texte de la *Chrysopée*), la possibilité théorique de fabriquer de l'or est une conséquence logique de la physique des quatre éléments, dont on ne peut imaginer qu'il l'ait jamais remise en question. Si les recettes se sont avérées inefficaces, ce ne peut être que parce que, faute d'une connaissance approfondie de la nature, on s'est trompé sur les propriétés des substances employées ; mais ces échecs laissent intactes la possibilité et la légitimité d'une transmutation provoquée.

A l'égard de l'astrologie, qui pose le grave problème de la liberté humaine, Psellos observe une attitude plus circonspecte. Là encore, il cherche à se tenir aussi loin du soupçon d'ignorance que du soupçon de crédulité ; mais il semble que le premier lui serait plus pénible que le second. De cette science, il respecte la difficulté, la technicité, la base de connaissances mathématiques qu'elle suppose. Il est fier de l'avoir étudiée, et cela d'une manière rationnelle et non pas seulement empirique, en y apportant sa connaissance de la géométrie, dont les astrologues sont en général dépourvus[14]. Mais nulle part, à notre connaissance, il ne livre son opinion sur la valeur des prédictions astrologiques, c'est-à-dire sur le rôle des astres dans le gouvernement du monde. Dans un passage de la *Chronographie* relatif à Michel V, il évoque bien la question, mais seulement pour dire qu'elle est controversée, et qu'il en traitera dans un autre ouvrage[15]. D'autre part, il ne perd pas une occasion d'affirmer la toute-puissance de la providence divine qui exclut tout recours au fatalisme pour rendre compte de la destinée humaine. A Isaac Comnène qui l'interroge sur ce qu'il doit attendre de la fortune, il fait deux réponses, l'une « selon les dogmes helléniques », l'autre selon le dogme chrétien, donnant ainsi à entendre que, sur ce point, il n'est pas impossible de concilier l'un et les autres. Sur la foi de « livres très doctes », il explique que le destin de l'individu n'est pas immuablement fixé : il peut changer si l'homme change de condition, chose qui, évidemment, dépend surtout de son libre arbitre[16]. Psellos ne s'attarde pas à nous dire ce que devient, dans cette hypothèse, la notion de γένεσις ; il se hâte d'ajouter que, de toute manière, pour un chrétien, la nécessité n'existe pas. Quelle que soit la portée réelle de ce correctif, la juxtaposition de deux réponses finalement concordantes indique bien que, aux yeux de Psellos, la négation de l'εἱμαρμένη ne signifie pas que l'on doive tout rejeter de l'astrologie. Si c'est bien là sa position, il est facile de lui trouver des antécédents, notamment dans la tradition orientale : le Syrien Bardesane — qui, rappelons-le, ne fut pas considéré comme hérétique de son vivant — s'était déjà, comme chacun sait, préoccupé de concilier les principes de l'astrologie avec le dogme chré-

14. *Chronographie*, V, 19 (RENAULD, I, p. 97-98).
15. *Ib.* (RENAULD, I, p. 98).
16. *Chronographie*, VII, 41 (RENAULD, II, p. 109).

tien[17]. Il ne manqua pas d'émules en pays grec, et les principaux manuels d'astrologie auxquels Psellos a pu avoir accès sont, en fait, des compilations faites par des chrétiens dans les premiers siècles de Byzance[18].

Mais au XIe siècle, et depuis longtemps, on évite systématiquement d'affronter le problème. Les pratiques astrologiques sont courantes ; théoriquement interdites par les canons, elles sont tolérées en fait, à la fois parce qu'elles sont universelles et parce qu'elles n'offrent pas de véritable danger, ayant trait au monde des astres qui est inaccessible au démon. Un demi-siècle plus tard, le témoignage d'Anne Comnène rend à peu près le même son que celui de Psellos, avec un scepticisme plus accentué. Dans l'*Alexiade*, l'astrologie, qu'elle croit d'invention récente, est qualifiée sans ambages de ματαιολογία, et elle rappelle qu'Alexis lui était hostile. Mais d'autre part, elle tient à informer son lecteur qu'elle a acquis quelque teinture de cette science, comme si celle-ci faisait partie du bagage de connaissances indispensable à un Byzantin cultivé. Et elle ne cache pas ce que l'attitude de l'empereur Alexis à l'égard des astrologues peut avoir d'embarrassé. Il éloigne de Constantinople — avec des égards qui trahissent une certaine prudence — l'astrologue alexandrin Seth, non parce que c'est un charlatan, mais au contraire parce que son infaillibilité, éprouvée par l'empereur lui-même, le range au nombre de ceux qui « poussent la plupart des simples à se détacher des espérances de là-haut »[19]. Il laisse tranquille, en revanche, un Athénien qui a pris pour nom de guerre Katanankès, parce que celui-là se trompe parfois dans ses prédictions. Des mesures de ce genre reviennent à reconnaître l'astrologie comme dangereuse au point de vue religieux dans la mesure où l'expérience la fait apparaître comme efficace. Cela devrait poser la question de savoir ce qu'elle est au juste, et d'où elle vient ; mais pas plus que Psellos, Anne Comnène ne l'aborde. Elle aussi se contente d'affirmer avec force l'universalité de la providence divine, notion dont l'un et l'autre se gardent bien de tenter l'analyse. Pour Anne Comnène, dont le propos est purement historique, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; mais le problème aurait dû intéresser un adepte du néoplatonisme chrétien. Peut-être justement l'a-t-il trop intéressé pour qu'il éprouvât le besoin de le porter sur la place publique. Même en un siècle où les intellectuels étaient surveillés par l'Église de moins près qu'ils ne devaient l'être sous Alexis Comnène, il n'était sans doute pas opportun d'exposer avec trop de précision comment la doctrine chrétienne pouvait se concilier avec l'adhésion implicite à un fatalisme universellement répandu.

17. Cf. M. Spanneut, *Le stoïcisme des pères de l'Église*, Paris, 1957, p. 407-409.
18. La plus connue est *Hermippos*, dialogue anonyme qui serait du Ve-VIe siècle. Cf. K. Krumbacher, *Geschichte der byz. Litteratur*, Munich, 1897, I, p. 627.
19. *Alexiade*, VI, 7, 1-5 (éd. B. Leib, II, Paris, 1967, p. 58-59).

*
* *

D'une manière générale, en ce qui concerne la divination, les présages, les rêves et leur interprétation, la lecture d'Anne Comnène et celle de la *Chronographie* laissent une impression très différente. La première, meilleur témoin de l'opinion publique de son temps, à ce qu'il semble, ne s'interdit pas de rapporter, de temps à autre, quelque événement inhabituel, visible et constatable par tous, qui a pris valeur de présage, à tort ou à raison : par exemple l'invasion de sauterelles qui, en s'attaquant à la vigne et non au blé, symbolisait selon les συμβολομάντεις l'arrivée imminente des Croisés[20]. Il n'y a là rien de remarquable ; on ne voit pas pourquoi une Byzantine, si cultivée, si peu superstitieuse qu'elle soit, s'interdirait d'admettre que Dieu peut à l'occasion, par des signes exceptionnels, annoncer des événements exceptionnels et d'une grande importance pour la destinée de l'empire. Encore sait-elle très bien faire la différence entre de tels signes et des phénomènes naturels comme l'apparition d'une comète, à laquelle elle dénie toute valeur de présage[21]. Et à cela se borne, à peu de chose près, l'intervention du surnaturel dans l'*Alexiade*[22].

Chez Psellos, il en va tout autrement. Jamais on ne voit dans sa *Chronographie* d'événements publics interprétés comme présages par la *vox populi*. En revanche, et à la différence de celui d'Anne Comnène, son récit atteste que, de son temps, les croyances et les pratiques superstitieuses avaient largement contaminé la cour — seul milieu sur lequel il nous renseigne avec quelque précision — et l'armée. L'exemple venait de haut ; Psellos ne laisse rien ignorer des dévotions étranges de Zoé, de ses amulettes, de ses remèdes de bonne femme. En ce qui concerne les empereurs, le tableau est plus nuancé, parfois franchement ambigu. Le portrait de Constantin IX, par exemple, est si habilement balancé qu'il ne permet pas de distinguer, dans le caractère de cet empereur, la part de l'optimisme naturel, celle de la superstition et celle de la propagande[23]. Sans doute, pour Psellos, Constantin IX était avant tout un insouciant ; mais, dans la manie qu'il avait de collectionner les prédictions, les augures, les rêves — les siens ou ceux d'autrui — qui lui étaient favorables, il y a autre chose que de l'insouciance. Ce qu'on ne saurait dire, c'est dans quelle mesure la croyance à son étoile

20. *Alexiade*, X, 5, 7 (Leib II, p. 208).

21. *Alexiade*, XII, 4, 1-2 (éd. B. Leib, III, Paris, 1945, p. 64-65). Dans cette histoire ambiguë, on voit Alexis rester insensible au prodige, mais n'en consulter pas moins un spécialiste en la matière, en l'occurrence l'éparque Basile. Celui-ci s'endort en réfléchissant à la chose, et voit en rêve S. Jean l'Évangéliste qui lui confirme qu'une attaque normande est imminente. On ne voit pas bien si l'apparition de la comète n'est qu'une coïncidence.

22. Il est encore question de songes et de présages à propos de faits militaires (*Alexiade*, V, 5, 6-7 ; Leib II, p. 25-27). Mais il n'est pas dans dans notre propos de nous étendre là-dessus.

23. *Chronographie*, VI, 96-97 (Renauld II, p. 12-13).

que l'empereur affichait avec ostentation était sincère, et dans quelle mesure c'était une attitude destinée à y faire croire les autres. Bien entendu, cette étoile n'a aucun rapport avec celle de Napoléon : il ne s'agit pas, dans le cas de Constantin IX, d'entretenir simplement le moral des troupes et celui de la nation en butte à des coalitions de plus en plus puissantes. Il s'agit d'autre chose, et de bien plus : d'authentifier par des signes incontestables le choix divin qui, du modeste Monomaque, avait fait un époux de Zoé et un basileus. Ce n'est pas un hasard si des histoires du même genre avaient couru à propos du fondateur de la dynastie qui s'achevait, Basile le Macédonien, qui, lui, ne pouvait s'appuyer sur aucune succession dynastique. Un tel genre de propagande, bien adapté à l'esprit populaire, a pu se trouver encouragé, au moins indirectement, par le clergé, car au fond il était tout à fait en accord avec sa conception de la légitimité impériale, qui reposait sur l'élection divine et non sur la succession naturelle : on l'avait bien vu sous Léon VI, lors de l'affaire de la tétragamie, où le patriarche et la grande majorité de l'épiscopat s'étaient montrés complètement indifférents à la nécessité de perpétuer la dynastie.

A l'égard des superstitions, l'attitude de Psellos est presque aussi ambiguë qu'à propos de l'astrologie. Il n'est bien net que lorsqu'il donne son avis sur l'usage des amulettes et de la magie blanche : ce n'est là que de la φλυαρία[24]. Il n'est pas aussi sévère pour la divination, qu'il s'agisse d'interpréter des signes fortuits — les οἰωνίσματα — ou des signes provoqués. Ce dernier usage paraît avoir été courant dans l'armée, qui a toujours été, à Byzance, un foyer de superstition : sous Basile II, il est question de μάντεις attachés, soit à l'armée, soit à la personne de Bardas Phocas, et procédant à des θύματα qui peuvent être, non pas évidemment de véritables sacrifices, mais des tirages au sort[25]. Dans tous les exemples que donne Psellos de ces genres de divination, on constate que les intéressés se sont mal trouvés de ne pas avoir tenu compte des présages. C'était probablement là l'opinion courante.

Le passage le plus intéressant de la *Chronographie* concernant les présages est celui qui a trait à l'Antiphonètès, cette icône du Christ dont Zoé s'était fait, ou fait faire, une reproduction qui lui prédisait l'avenir en changeant de couleur[26]. Psellos rapporte ce trait assez étonnant alors qu'il vient de louer la vive piété de l'impératrice, ce qui exclut d'avance l'hypothèse d'un recours aux esprits malins ; quant à celle de l'intervention des

24. *Chronographie*, III, 5 (Renauld I, p. 34-35).
25. *Chronographie*, I, 15 (Renauld I, p. 9-10).
26. *Chronographie*, VI, 66-67 (Renauld I, p. 149-150). Il est à signaler que, dans son curieux *Discours sur le miracle des Blachernes* (Λόγος ἐπὶ τῷ ἐν Βλαχέρναις γεγονότι θαύματι), Psellos note que l'icône change d'apparence en même temps que le voile se soulève, ce qui montre qu'elle est visitée par le souffle divin : Συνεξαλλάσσεται δὲ τῷ τελουμένῳ καὶ ἡ μορφὴ τοῦ θεόπαιδος, οἶμαι, δεχομένη τὴν ἔμψυχον ἐπιδημίαν αὐτῆς καὶ τὸ ἀφανὲς τῷ φαινομένῳ ἐπισημαίνουσα. (J. Bidez, *o. c.*, p. 195, 13-16). Le détail est intéressant pour l'histoire de la théologie populaire des images.

« esprits bons » (τὰς τῶν κρειττόνων παρουσίας) à la faveur de « la vapeur des parfums [brûlés sans doute devant l'icône] qui s'élève dans l'air », il l'écarte aussitôt formulée, comme d'origine hellénique. D'explication naturelle, il n'est pas question. Comme il conclut en affirmant que le culte rendu à Dieu par Zoé n'était entaché ni d'hellénisme, ni d'une autre sorte de magie (ἐκείνη δὲ οὔτε ἑλληνικώτερον, οὔτ' ἄλλως περιεργότερον τὴν περὶ τὸ θεῖον ἐποίει τιμήν)[27], il faut bien en déduire, ou bien qu'il pense que le Christ opérait en sa faveur un miracle permanent (mais ce qu'il dit de l'impératrice en d'autres passages a de quoi rendre le lecteur perplexe à cet égard), ou que, pour un Byzantin du XIe siècle, l'εὐσέβεια n'est pas incompatible avec des superstitions assez grossières, à la condition qu'on ne s'adresse pas au monde infernal, qu'on ne se mette pas en position de client vis-à-vis de lui. Des pratiques comme celles de Zoé peuvent être la marque d'une intelligence faible, ce qu'elle était en vérité, Psellos ne nous le cache pas ; du moins, elles ne jettent aucun soupçon sur la valeur spirituelle et sur la foi d'un chrétien qui s'y adonne.

De rêves, il n'est pas question dans la *Chronographie*, sauf à propos d'une méchante plaisanterie faite à Constantin IX par son favori Boïlas[28]. Ils sont abondants, en revanche, dans le Λόγος ἐπιτάφιος,où ils scandent en quelque sorte toute la vie de la mère de Psellos et déterminent les principaux épisodes de l'histoire familiale.

Dans la relation de ces rêves, on chercherait en vain l'ambiguïté que l'on a déjà constatée à propos de l'astrologie et de la divination, et que l'on retrouve si fréquemment dans les textes byzantins. Cette ambiguïté remonte très haut, jusqu'à la Bible même, où l'on relève la trace de deux époques, celle d'avant l'exil où les rêves étaient pris en considération, où peut-être l'incubation était en usage, et une époque plus tardive où la méfiance inspirée par l'oniromancie trouve son écho dans le Pentateuque. Le rêve vient-il de Dieu, vient-il du diable? Romanos, par exemple, qui est bien byzantin sur ce point, affirme aussi bien l'un que l'autre, selon les circonstances. Dans un hymne adressé à des catéchumènes, il met les nouveaux chrétiens en garde contre les retours de la superstition, et notamment contre la croyance aux rêves, qui est inspirée par le démon[29]. Mais dans un autre, avant de raconter l'histoire de Joseph, il reconnaît que Dieu envoie les rêves pour guider la conduite des fidèles, soit qu'il veuille leur peindre les vertus, soit qu'il veuille leur faire apparaître la laideur des vices en montrant dans le sommeil les images des tentations[30] ; ce qui semble indiquer que le poète attribue à l'action divine, non seulement les rêves édifiants, mais aussi

27. La traduction de Renauld est ici inexacte : « Ce n'est ni à la grecque, ni par un autre procédé qu'elle rendait à la divinité son culte minutieux. »

28. *Chronographie*, VI, 142-143 (RENAULD II, 39-40).

29. *Hymne aux nouveaux baptisés*, str. 21 (éd. MAAS-TRYPANIS, I, Oxford, 1963, p. 461).

30. *1er hymne sur Joseph*, str. 2 (t. I de notre édition, Paris, 1964, p. 204).

ceux qui ne le sont pas du tout. Tout autre est le point de vue de son contemporain Barsanuphe, qui, lui, n'est pas un homéliste et un mélode en vogue, mais un directeur de conscience très expérimenté. Pour lui, il n'y a pas de rêve qui ne soit au moins suspect, car le démon peut tout suggérer à l'esprit de l'homme : sans doute, il ne peut pas montrer l'eucharistie ou le Christ en rêve, mais il peut montrer un pain et suggérer au dormeur que c'est l'eucharistie, il peut montrer un homme et suggérer que c'est le Christ[31]. Seules les visions de la croix peuvent inspirer confiance, car il n'est pas possible au démon de présenter un objet qui n'est pas une croix en suggérant que c'en est une ; il s'agit là d'une forme sensible et non d'un concept. Barsanuphe rejette même l'opinion, pourtant courante dans les monastères, qu'un rêve qui s'est répété trois fois peut être tenu pour authentique[32]. Une telle prudence ne se retrouve pas dans l'Οἰακιστικὴ ψυχῶν ὑποτύπωσις de Léon VI, lequel admet pour valable l'épreuve de la triple répétition[33]. Il est vrai que Léon VI, en tant qu'auteur ascétique, n'est qu'un amateur doublé d'un compilateur. L'autorité de Jean Climaque a un tout autre poids ; or lui aussi est très défavorable aux rêves, auxquels il réserve un petit chapitre à part dans le 3e λόγος de l'*Échelle du paradis*, consacré à l'entrée dans la vie religieuse. Celui qui croit aux rêves, dit-il, est comme un homme qui essaie de capturer son ombre ; ce sont des pièges tendus par le démon en vue de faire croire au moine qu'il possède le charisme de πρόγνωσις, et c'est pourquoi il faut n'accorder aucune foi même et surtout à ceux qui se réalisent. Jean Climaque, comme Barsanuphe, admet cependant une exception, mais ce n'est pas la même : quand un rêve nous montre l'enfer et le jugement, et nous laisse au réveil une impression d'angoisse et de tristesse — laquelle néanmoins ne doit pas aller jusqu'au désespoir —, on peut penser qu'il nous a été envoyé par les anges[34].

De cette sage circonspection, on ne trouve aucune trace chez Psellos, qui, sur ce point aussi, doit être beaucoup plus près du point de vue populaire. A propos des rêves qui concernent sa famille ou lui-même, la possibilité d'une tromperie démoniaque n'est pas même évoquée. Aucun d'eux n'est assez obscur pour réclamer le secours du répertoire oniromantique. Un seul, celui que fit Psellos vers l'âge de dix ans, et où il se vit engager une discussion philosophique avec deux oiseaux qu'il avait capturés, et qui

31. Nous citons d'après l'édition de NICODÈME L'HAGIORITE, Βίϐλος ψυχωφελεστάτη... Βαρσανουφίου καὶ Ἰωάννου, Venise, 1816, p. 214 (lettre 416).

32. *Ib.*, lettre 418 (p. 215).

33. Οἰακιστικὴ ψυχῶν ὑποτύπωσις, III, 68 (éd. A. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Varia graeca sacra*. Saint-Pétersbourg, 1891, p. 246). Il est vrai que Léon VI ajoute une seconde épreuve : il faut que l'intéressé demande à un de ses frères de prier avec lui ; si celui-ci voit le même rêve, l'origine céleste est sûre. Mais Barsanuphe, s'il l'avait connu, n'aurait certainement pas retenu un tel critère : on ne voit pas ce qui empêcherait le démon de tromper deux personnes à la fois.

34. *Scala Paradisi*, III, Περὶ ἐνυπνίων ἀκολουθούντων εἰσαγωγικοῖς (éd. TREVISAN, Turin, 1941, I, p. 93-97). LÉON VI (*o. c.*, III, 67 ; PAPADOPOULOS-KERAMEUS, p. 245) dit aussi qu'un rêve où l'on voit le jugement dernier doit être tenu pour digne de foi.

s'avouèrent vaincus, ne fut pas interprété sur le moment par le songeur qui n'en comprit le sens — très flatteur pour lui, bien entendu — qu'au temps où il aborda les études supérieures[35]. Tous se caractérisent par une cohérence et une précision qui n'a rien d'onirique, excepté peut-être celui qui détermina l'entrée en religion de la mère de Psellos ; sur celui-ci, l'auteur a répandu, peut-être à dessein, un certain *sfumato*. C'est que ce rêve n'est pas uniquement prémonitoire ; il a valeur d'épreuve, pour l'intéressée, à qui il n'a pas été envoyé directement. Une de ses amies a vu, dans une manière de théâtre, au milieu d'autres trônes d'or ou d'ivoire, un trône taillé dans une matière inconnue, à la fois noire et lumineuse, et il lui est dit que le roi l'a fait préparer pour Théodote — c'est le nom de la mère de Psellos — qui doit arriver prochainement. « Là-dessus, ajoute Psellos, la contemplatrice, sortant du sommeil, court chez ma mère et lui révèle la vision. Elle, ayant compris — ô sublime élévation de l'âme, de la connaissance transcendante, de la vertu ! — résout le rêve autrement qu'elle et n'en tient pas compte, pour ne pas avoir sur elle-même des pensées d'orgueil.[36] » Ce rêve a, en effet, deux interprétations possibles : Théodote peut être attendue dans la gloire céleste, mais aussi, plus simplement, dans la vie religieuse, symbolisée par le sombre éclat du trône. A elle de choisir entre une prédiction qui peut la perdre en excitant la vanité, et un appel à un genre de vie plus parfait encore que celui qu'elle mène déjà. On ne saurait donc dire que le rêve ait eu pour objet de l'induire en erreur, et qu'il y ait là un piège démoniaque.

En matière de rêves, on le voit, le témoignage de Psellos rend un son plus rassurant et plus optimiste que celui des auteurs ascétiques. Mais il est aussi de moindre valeur : il y traîne trop de lieux communs, de thèmes rebattus propres à faire soupçonner que, même si les rêves racontés par Psellos ont une base réelle, la matière en a été fortement sollicitée et travaillée pour fournir un ornement littéraire. Que Psellos répugne à attribuer aux rêves une origine diabolique, cela ne saurait surprendre : dans le Λόγος ἐπιτάφιος, on le voit suggérer à ce phénomène deux explications philosophiques, qui en font, soit un discours émis directement par l'âme sans l'intermédiaire du corps, soit, à l'inverse, un message envoyé directement à l'âme affranchie du corps par l'ascèse et devenue pleinement maîtresse d'elle-même[37]. Dans l'un ni dans l'autre cas, on ne voit comment le démon pourrait intervenir ; c'est par l'asservissement de l'âme aux passions du corps qu'il peut agir sur celle-ci. Ainsi, là encore, le néoplatonisme de Psellos vient appuyer des croyances d'un aloi encore plus suspect que l'astrologie. Et sa vaste culture lui sert à légitimer des habitudes de pensée qui sont en rapport, non avec cette culture, mais avec le milieu social dont il est issu.

35. Λόγος ἐπιτάφιος, p. 14-15.
36. *Ib.*, p. 45-46.
37. *Ib.*, p. 41.

*
* *

Bien loin de soupçonner partout l'action du démon, comme le font tant d'auteurs ascétiques, Psellos est porté à ne l'admettre que dans les cas où elle est pour ainsi dire signée, où elle entraîne dans la nature ou l'activité de l'homme un désordre sensible, visible à tous. Il en est ainsi dans la secte des « Euchites » ou « Enthousiastes » de Thrace, dont les rites abominables sont décrits en détail dans le *De operatione daemonum* ; il en est ainsi des moines de Chio et de leur pythonisse, sur lesquels il s'étend assez longuement dans l'acte d'accusation contre Michel Cérulaire. Qu'il n'y ait là ni charlatanisme pur, ni illusion, cela paraît certain pour lui. Dans l'ensemble, et pour son temps, Psellos est un esprit positif, qui rejette avec mépris les explications par le surnaturel de phénomènes tels que l'orage ou tout autre météore[38], mais ce n'est pas un sceptique, et même quand il prend ses distances à l'égard de la démonologie néoplatonicienne qu'il utilise, il n'y a pas d'apparence qu'il mette jamais en doute ces invasions du monde infernal dans l'univers humain. Il cherche à intellectualiser la connaissance confuse que l'on a de ce monde infernal, nullement à y introduire un rationalisme destructeur.

Son œuvre n'en tranche pas moins sur tout ce que la tradition byzantine nous a transmis relativement au démon. Cette tradition était, en fait, déjà formée au VIe siècle, sur la base des apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la *Vita S. Antonii*, des apophthegmes et des Vies des Pères du désert. Elle a donc pour origine principale le domaine égyptien et syro-palestinien. Elle n'est pas assez diverse qu'on ne puisse distinguer dans les écrits qui en relèvent deux caractères principaux.

Le premier consiste dans la rareté des spéculations sur la φύσις démoniaque, sur la structure et l'organisation du monde infernal. Il n'y a, dans la démonologie grecque, rien qui corresponde à la distinction entre la théologie et l'économie. En ce domaine tout est, si l'on peut dire, économie ; nous voulons dire que la nature, le destin, l'histoire des démons n'intéressent que dans la mesure où ils conditionnent leur action dans le monde des hommes. C'est ainsi que la subtilité, λεπτότης, de la matière dont les démons sont faits, et qui leur permet de se déplacer très vite, explique leur connaissance des événements lointains, et même leur apparente prescience ; de même, leur goût pour le désert et l'habitude qu'ils ont d'y résider expliquent leur acharnement contre les anachorètes qui viennent s'y établir. Même les allusions que l'on trouve de loin en loin à une hiérarchie infernale, à l'existence de τάγματα, qui semblent correspondre plus ou moins à une certaine variété de la nature démoniaque, ont pour objet d'expliquer des cas de possession particulièrement insolites : tel celui de ce jeune Égyptien

38. Cf. le début de la Σύνοψις περὶ τοῦ τῆς ἀστραπῆς πυρός (J. BIDEZ, *o. c.*, p. 55-56).

dont parle l'*Histoire Lausiaque* et qui, en proie à un démon du τάγμα πύρινον, transformait en fumée les énormes quantités de pain et d'eau qu'il absorbait[39]. Le seul problème démonologique que l'on ne pose pas en rapport direct avec la lutte soutenue par l'homme contre l'enfer est celui du pardon que Dieu pourrait éventuellement accorder à Satan ; c'est que ce problème est lié à l'économie divine. C'est pourquoi tous les auteurs qui le posent répondent affirmativement : Dieu pardonnerait à Satan si celui-ci était capable d'obtenir ce pardon par un acte d'humilité[40]. Ce n'est pas le sort du diable qui leur importe ; c'est de montrer l'infinité de la miséricorde divine, qui accueillerait même Lucifer repentant, et qui, à plus forte raison, accueillera les humains les plus coupables.

L'autre caractère essentiel de cette démonologie traditionnelle est la nature curieusement, inexplicablement hétérogène de l'action du démon contre l'homme. D'un côté, il y a la tentation et l'obsession, qui sont des combinaisons stratégiques cohérentes, nullement impénétrables à la logique humaine. Entre l'une et l'autre, du reste, la distinction n'est pas toujours nette, et laisse place à toutes les variétés de rêves, de mirages et d'hallucinations[41]. Du reste, l'obsession n'est pas toujours l'aboutissement de la tentation poussée à son plus haut degré ; elle peut correspondre au contraire à un changement de tactique, lorsque la tentation a échoué et que le démon, ne pouvant entrer dans l'âme du moine, essaie du moins de le chasser du désert, territoire réservé aux esprits mauvais. Dans tous les cas, les motifs du démon sont clairs, même quand son action est imprévisible. Contre ses tromperies et ses procédés insidieux, on peut acquérir une expérience, enseigner des règles, des recettes, des indices.

De l'autre côté, il y a la possession, phénomène entièrement différent, que l'on ne peut que constater sans l'expliquer. Il ne peut y avoir de théorie de la possession ; on ne peut déterminer d'avance quelle conduite, quel péché, quelles dispositions intérieures la déclencheront ; elle se présente avec la même imprévisibilité qu'un événement naturel produit par le

39. *Histoire Lausiaque*, 18 (éd. C. BUTLER, Cambridge, 1898, p. 53).

40. Cf. notamment, sur ce thème, l'homélie du PSEUDO-AMPHILOCHIOS περὶ μετανοίας καὶ ὅτι οὐ χρὴ ποτε ἀπογινώσκειν τῆς ἑαυτῶν σωτηρίας (éd. F. COMBEFIS, *Amphilochii, Methodii et Andreae opera*, Paris, 1644, p. 91-115). L'auteur raconte (p. 107-112) qu'un démon appelé Zérépher, désireux de savoir si Dieu pourrait éventuellement lui rendre sa dignité d'ange, avait pris une forme humaine et avait interrogé un vieux moine favorisé de révélations divines. Le moine pria Dieu de l'éclairer, et un ange vint lui apporter la réponse : le pardon serait accordé au démon si celui-ci acceptait d'implorer la miséricorde divine pendant trois ans. En refusant dédaigneusement, le démon trahit sa véritable identité.

41. Entre autres exemples, on peut citer celui de PAKHÔN (*Histoire Lausiaque*, 23), qui, obsédé durant douze ans par des pensées libidineuses, s'enfuit au désert dans l'espoir d'être dévoré par une hyène. Il finit par s'imaginer qu'il a sur les genoux une jeune Éthiopienne qu'il a connue naguère, et qu'il accomplit avec elle l'acte sexuel. Il la frappe, et elle disparaît en lui laissant une affreuse puanteur dans la main ; preuve qu'il s'agissait bien d'une obsession. Mais celle-ci n'en a pas moins été déclenchée, comme automatiquement, par l'idée fixe de Pakhôn.

hasard. Et il est possible de la combattre, non par un entraînement ascétique, mais par un charisme dont la dispensation semble aussi arbitraire que le choix fait par le diable du sujet possédé, et que même de grands πνευματικοί peuvent se voir refuser, ou accorder seulement avec mesure : c'est ainsi qu'on voit, dans l'*Histoire Lausiaque*, le grand Antoine lui-même s'avouer incapable de chasser un mauvais esprit du rang supérieur (ἀρχοντικὸν πνεῦμα) et passer le cas à son disciple Paul le Simple, qui réussit[42].

Bien entendu, on a essayé de rationaliser, ou plutôt de moraliser un peu ce phénomène de la possession. Il n'est pas rare que le narrateur le donne comme la conséquence d'un péché, plus particulièrement d'un péché sacrilège[43], ou même simplement d'une communion insuffisamment fréquente, qui en l'occurrence peut avoir le même effet que le péché : dans ce qu'on pourrait appeler l'espace spirituel, il n'y a pas de terrain neutre, pas de *no man's land*, et ce qui est évacué par la grâce divine est occupé aussitôt par les forces du mal. Un autre motif est parfois invoqué, dans des cas où le démon apparaît comme un instrument passif de la providence divine : c'est quand la possession a un caractère prophylactique, et a pour but d'empêcher le sujet d'exécuter un projet coupable — comme dans l'histoire, rapportée par Jean Moschos, de cinq religieuses qui s'apprêtaient à quitter clandestinement leur couvent[44] — ou bien de l'empêcher de persévérer dans le péché en lui enlevant son libre arbitre. Ce dernier cas est celui d'un certain Paul, fils du hiéromoine Innocent, qui péchait avec la fille d'un prêtre ; son père, qui avait reçu le charisme contre les démons, n'avait rien trouvé de mieux que d'en lâcher un sur lui pour le détourner d'un si grand sacrilège[45]. De même que de la possession elle-même, le narrateur s'efforce parfois de rendre compte du charisme grâce auquel certains peuvent la faire cesser, en le donnant comme mérité par tel ou tel genre d'ascèse, par la pratique de telle ou telle vertu à un degré héroïque (en général, de l'humilité, et c'est ce qui explique que les possédés trouvent si difficilement des moines qui acceptent de les guérir : les plus dignes s'y refusent, à cause précisément de l'humilité qui les en rend dignes). Mais ce sont là des exégèses isolées : en fait, aucun auteur spirituel n'a tenté d'élaborer une théorie qui relie, dans un ensemble cohérent, la tentation et les phénomènes d'obsession aux faits de possession. C'est que celle-ci et celles-là ne relèvent pas du même ordre de connaissance. Tentation et obsession sont, pour le démon, des méthodes de combat parfaitement adaptées à la structure de l'âme

42. *Histoire Lausiaque*, 22.

43. Cf. par exemple, dans Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Euthymii* (éd. E. Schwartz, Leipzig, 1939, p. 72-74), l'histoire d'un possédé qui, étant économe d'un couvent avec la garde des clés, avait dilapidé la caisse sans songer au caractère sacré de sa διακονία. Après un banquet bien arrosé, il fut pris de pensées libidineuses au point de se trouver dans le même état que s'il forniquait avec une femme. C'est le moment que choisit le démon pour fondre sur lui.

44. Jean Moschos, 135 (*PG* 87/3, 2997D-3000A).

45. *Histoire Lausiaque*, 44.

humaine et à sa division tripartite en ἐπιθυμία, θυμός et νοῦς. Il n'est donc pas surprenant qu'elles aient pu — la tentation surtout — être l'objet chez les grands maîtres spirituels d'analyses psychologiques souvent très fines ; quiconque a lu Jean Climaque, par exemple, en conviendra. Mais ce qu'on sait sur la possession ne peut être qu'empirique. Il ne s'agit plus là d'un phénomène particulier à la relation homme-démon : un animal ne peut être tenté ni obsédé, il peut être possédé[46].

La possession est si déconcertante pour la logique humaine qu'elle n'a pas toujours été conçue comme une entreprise librement et délibérément menée, de sa seule initiative, par le démon contre l'homme. Cela pose à celui-ci un problème très important pour son propre destin, mais aussi très obscur : quelles sont les limites du pouvoir donné au démon sur l'homme? Et ce pouvoir n'est-il pas contrebalancé en partie par un certain pouvoir de l'homme sur le démon? Il est certain que, sur cette question, le poids des faits observés, la doctrine qu'on peut tirer de la Bible et la tradition byzantine ne s'accordent pas ; le folklore oriental et l'héritage de la culture gréco-latine, où magie et sorcellerie jouaient un rôle si important, sont sûrement pour quelque chose dans cette divergence. La notion de tentation diabolique n'est pas antérieure, comme chacun sait, au judaïsme post-exilien : le rédacteur du Ier livre des Chroniques attribue à Satan la malheureuse idée qui vint à David[47] de recenser son peuple, détail qu'on ne retrouve pas dans le passage correspondant du Ier livre des Rois[48]. Obsession et possession, d'ailleurs extrêmement rares, sont mal distinguées de la maladie, aussi est-il admis que le démon a le pouvoir de faire mourir un être humain : c'est lui qui a fait disparaître les sept premiers maris de Sara, la future épouse du jeune Tobie[49]. L'auteur de la *Vita S. Antonii*, au contraire, nie formellement que les démons puissent réaliser les menaces de mort qu'ils avaient souvent faites à Antoine ; non que la Bible se trompe, mais parce que la mort et la résurrection du Christ ont désormais dépouillé l'Enfer de sa puissance[50]. Il ne dit pas si cette immunité s'étend à tous les hommes, ou si elle est réservée aux seuls baptisés, ce qui paraît le plus probable : une histoire de Jean Moschos nous montre trois Sarrasins qui, pour avoir refusé de délivrer un prisonnier chrétien à la prière de l'abbé

46. La tradition, sur ce point, remonte à l'Évangile (histoire des porcs de Gérasa, *Mt*, 8, 28-34). Les animaux possédés sont généralement des chiens et des chameaux. D'après S. JÉRÔME, *Vita S. Hilarionis*, 23 (*PL*, 23, 40 A-C), ce sont surtout les animaux domestiques qui intéressent le démon, parce qu'ils appartiennent à l'homme.

47. *I Chron.*, 21, 1.

48. *I Rois*, 24, 1.

49. *Tobie*, 3, 7-8.

50. *Vita S. Antonii*, 24 (*PG*, 26, 880 A-C), 27 (*ib.*, 884 B), 29 (*ib.*, 888 A-B). Il y a peut-être cependant un démon meurtrier dans JEAN MOSCHOS, 177 (*PG*, 87/3, 3018 A-B). Un moine étranger s'installe aux Κέλλαι et, malgré le refus du prêtre, insiste pour habiter la cellule d'Évagre, qui est hantée par un démon redoutable. Deux dimanches plus tard, on le trouve pendu. L'histoire ne dit pas si le démon l'a tué, ou l'a simplement incité au suicide.

Nicolas, sont possédés par le démon et s'entretuent[51]. En général, l'auteur de la *Vita S. Antonii* est très préoccupé de rassurer son public — un public d'anachorètes — à l'égard des assauts diaboliques, et de le convaincre que l'Enfer n'a plus de pouvoir réel sur l'homme, que ses obsessions terrifiantes ne sont que fantômes et illusions des sens. Quant à la possession, il semble ne pas même imaginer qu'un moine puisse en être l'objet. Et il est certain que les récits où il est question de moines possédés — et surtout d'anachorètes possédés — sont très rares ; encore l'un d'eux sert-il précisément à illustrer l'immunité du moine fidèle à sa vocation. C'est l'histoire d'un ancien de Scètè qui chasse un démon, lequel, furieux d'être délogé, le menace de le posséder à son tour. L'ancien répond avec une courtoisie ironique : « Viens, tu me feras plaisir. » Et il s'applique à mortifier le démon qui l'habite en ne se nourrissant que de douze noyaux de dattes par jour. Au bout de douze ans, son hôte n'y tient plus ; à l'ancien qui lui dit : « Pourquoi fuis-tu? Reste encore! », il répond avec rage : « Dieu te domptera, car lui seul a pouvoir sur toi. »[52]

Ce récit n'est pas le seul à indiquer les limites de la liberté d'action dont dispose le démon. D'abord, cette action est toujours surveillée par Dieu, qui peut la suspendre par une intervention directe s'il estime que le tentateur a passé les bornes qui lui avaient été assignées. C'est ainsi qu'est secouru un moine qui avait la chance d'avoir été laissé dans une ignorance sexuelle totale, de sorte qu'il était troublé par le démon de la πορνεία sans connaître l'objet de son désir. Pour l'en instruire, le démon triche, en quelque sorte, en lui montrant un homme et une femme en train de forniquer ; sur quoi Dieu s'interpose et « supprime le combat »[53]. De tels cas n'ont, en somme, rien d'étrange ; on n'en saurait dire autant de ceux où c'est un sorcier qui semble gouverner l'action démoniaque. Sans doute, on peut toujours admettre — et souvent le narrateur le suggère plus ou moins explicitement — que le diable est bien trop heureux d'être appelé par l'homme lui-même à coopérer à une mauvaise action, et que la magie est en apparence seulement un moyen pour l'homme d'exercer une autorité sur le monde infernal, et en réalité pour l'Enfer un instrument de domination sur l'homme. Mais que dire alors des cas où le démon voudrait lui-même rompre l'enchantement et n'y parvient pas? On en voit un de ce genre dans la *Vita S. Hilarionis* de saint Jérôme : Hilarion essaie de chasser un mauvais esprit de la maison d'une vierge de Maïouma, devenue folle par les manigances d'un amoureux éconduit, un païen qui a été instruit à

51. JEAN MOSCHOS, 155 (*ib.*, 3024 B-C).

52. F. NAU, Histoires des solitaires égyptiens, *ROC* 2e série, 2, 1907, p. 52, no 12.

53. L'histoire, dont le texte grec se trouve dans le *Parisinus Coislin* 126 (xe-xie s.), est le no 455 de la liste de J. C. GUY, *Recherches sur la tradition grecque des* Apophthegmata Patrum (*Subsidia Hagiographica* 36), Bruxelles, 1962, p. 64-74. Elle a été aussi recueillie par PAUL DE L'ÉVERGÉTIS, Συναγωγὴ τῶν θεοφθόγγων ῥημάτων..., (Athènes, 1957[5]), 26, 10. On la trouvera, traduite en français, dans *Les sentences des pères du désert, nouveau recueil* (Solesmes, 1970), p. 70.

Memphis par des prêtres d'Esculape. Le démon avoue qu'il ne demanderait pas mieux que de s'en aller, car Hilarion le torture, mais il est retenu sous le seuil par les amulettes que l'initié de Memphis y a cachées[54]. Faut-il admettre que l'homme peut emprunter à l'Enfer une puissance supérieure à la volonté de celui-ci? Naturellement, saint Jérôme a vu la difficulté que lui posait là la source inconnue qu'il utilisait, et il y a pourvu en mettant dans la bouche d'Hilarion la question attendue : « Pourquoi as-tu osé entrer dans une vierge consacrée à Dieu? ». Au lieu d'invoquer l'autorité du sorcier, le démon répond qu'il l'a fait pour garder vierge la jeune fille ; cela revient à dire que, tout en paraissant seconder les menées du magicien, il les a en fait contrecarrées, non pas de son propre chef, évidemment, mais par un effet de l'économie divine. On saisit là l'intervention d'un théologien désireux d'expliquer un fait, qui, couramment admis, n'en est pas moins choquant : la possession d'une personne qui n'a d'aucune manière donné prise à l'action démoniaque. L'auteur ne s'en tire qu'en faisant appel à une notion que nous avons déjà rencontrée, et qu'on pourrait appeler la possession providentielle.

Cette variété de possession peut, nous l'avons vu, être provoquée, soit directement par Dieu, soit par l'intermédiaire de quelque saint personnage qui a reçu pouvoir sur l'Enfer. Elle peut se produire, soit dans l'intérêt du possédé lui-même, soit dans celui d'un autre, mais de toute façon elle a pour effet la manifestation du bien. Un moine de Scètè, jaloux d'un diacre plus vertueux que lui, avait caché un livre dans sa cellule pour le faire accuser de vol. Une fois terminé le temps d'excommunication infligé au diacre, le moine fut possédé et avoua lui-même sa perfidie[55]. C'est dire que l'aveu vint en réalité du diable, et la possession apporta en l'occurrence une garantie de sincérité. Le fait était si bien reconnu qu'on rapportait l'histoire d'un homme astucieux qui avait contrefait le possédé pour confondre — avec succès — un débiteur de mauvaise foi[56]. Ce thème de la sincérité forcée du démoniaque a pour origine les épisodes de l'Évangile où l'on voit les démons proclamer, comme malgré eux, la qualité de fils de Dieu qu'ils ont mystérieusement reconnue en Jésus[57]. Mais ces cas étaient évidemment exceptionnels, vu la personnalité unique de celui auquel ils s'adressaient. Les récits que nous avons cités, eux, font partie d'une réalité quotidienne ; il n'est pas imprudent d'en déduire que, dans l'esprit des contemporains, le phénomène de possession peut être aussi contraignant pour l'esprit possesseur que pour l'humain possédé. Le second perd sa liberté, mais celle du premier ne demeure pas intacte, puisque, lui qui est le père du mensonge, il peut être forcé de dire la vérité pour confondre un menteur. On entrevoit là l'idée que la symbiose occasionnelle de l'homme et du démon peut être

54. *Vita S. Hilarionis*, 21 (*PL*, 23, 38 A - 39 A).
55. Paul de l'Évergétis, *o. c.*, II, 46, 6 (p. 399-400).
56. F. Nau, *o. c.*, p. 176-177, n° 48.
57. *Mt* 8, 29 ; *Mc* 3, 11 ; *Lc* 4, 33-34.41.

pour ce dernier un accident désagréable, et par conséquent indépendant de sa volonté.

De là à admettre que cet accident peut dépendre, non seulement de la volonté d'autrui, mais de la nature même du démon, le pas n'est pas bien grand ; et, en le franchissant, Psellos a certainement eu conscience de ne pas s'écarter scandaleusement de la tradition orthodoxe. On ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté avec laquelle il utilise cette notion pour harmoniser, sinon le dogme, du moins la croyance chrétienne avec la démonologie hellénique issue de Proclus. L'expérience chrétienne, purement empirique, de la possession et de ses bizarreries lui sert à confirmer la division de la race démoniaque en six τάξεις, que lui offrait le néoplatonisme tardif.

On se rappelle en effet que Psellos a emprunté à Proclus, qui le tenait sans doute de Jamblique, le classement des démons en une espèce supérieure, celle des démons de l'éther (λελιούριοι, terme énigmatique qu'il traduit lui-même par « incandescents ») ; deux espèces intermédiaires, les démons de l'air et de la terre (ἀέριοι, χθόνιοι) ; trois inférieures, les démons de l'eau douce et des mers (ὑδραῖοι, ἐνάλιοι), les démons souterrains (ὑποχθόνιοι), et ceux du tréfonds de la terre, qui haïssent la lumière (μισοφαεῖς). Ces chiffres : 1, 2 et 3, figurent le triangle scalène, qui symbolise la nature démoniaque[58]. Ce classement a un double principe. D'une part, il suit l'ordre des différentes parties de l'univers, depuis les régions supérieures de l'air situées au-dessous de la lune — à laquelle les démons n'ont pas accès — jusqu'aux plus lointaines profondeurs de la terre. D'autre part, il correspond aux différents modes d'action des créatures démoniaques à l'égard de l'homme, modes qui sont évidemment en rapport avec leur nature. Il n'en est donc pas de ces τάξεις comme des τάγματα auxquels les récits des Pères du désert faisaient parfois allusion, et qui, eux, se reconnaissaient uniquement à certains caractères particuliers de la possession. En mettant la possession elle-même en rapport avec la hiérarchie infernale, Psellos accomplit un effort de synthèse et de rationalisation qui n'avait pas eu de précédent dans la démonologie traditionnelle.

Le *De operatione daemonum*, en effet, nous apprend que la tentation et l'obsession, qui sont des manœuvres raisonnées, effets « de l'art et de la ruse », sont le propre des classes supérieures de démons. Ceux-là seuls peuvent agir directement sur les sens de l'homme, et indirectement sur son intellect, grâce à leur φαντατισκὴ ἐνέργεια, leur action imaginative, qui leur permet de prendre les aspects, les formes, les couleurs qu'ils veulent. Aux démons inférieurs, ce pouvoir n'a pas été donné. Leur faculté imaginative (φανταστικόν), comparable à celle des diverses espèces animales, depuis le cheval et le bœuf jusqu'aux moustiques et aux vers qui « ne connaissent pas même le trou d'où ils sont sortis », est trop faible pour influencer l'homme et

58. *De operatione daemonum*, 11 (BOISSONADE, p. 17-18 ; BIDEZ, p. 122-123). Sur l'origine de ce classement, cf. J. BIDEZ, *o. c.*, p. 97 s.

pour leur permettre de changer d'apparence à leur gré. Ils sont donc contraints, par la grossièreté de leur nature, à recourir à des formes d'agression grossières comme eux : le meurtre — par le feu, par la noyade, la chute dans des précipices, l'épilepsie, etc. — ou la possession, qui ravale l'homme à leur niveau bestial[59]. On voit que Psellos — qui suit certainement en cela la tradition populaire — n'hésite pas à réhabiliter la vieille conception biblique du démon meurtrier, catégoriquement rejetée par l'auteur de la *Vita S. Antonii.*

Ainsi, le caractère irrationnel du phénomène de possession s'explique, le plus simplement du monde, par la nature irrationnelle du démon possesseur. Mais ce qui relève de la nature ne saurait évidemment dépendre de la volonté. Aussi les démons souterrains s'attaquent-ils à l'homme — et éventuellement aux animaux — par pur instinct : relégués dans les profondeurs froides et sèches de la terre, craignant d'autre part le feu et le soleil, ils sont attirés par une chaleur douce et humide, comme celles des bains ou des égouts, et de préférence par la chaleur animale[60]. L'idée qu'un démon éprouve de l'attirance pour certains lieux précis est un élément de tradition populaire : on la trouve en particulier dans la *Vie de Syméon Salos*, à propos de deux démons dont l'un fréquentait volontiers certaine ruelle, l'autre certain carrefour, mettant les passants en danger. Le saint leur barre le chemin, jusqu'au moment où le démon entre dans un chien qui passait là, ce qui débarrasse le lieu hanté de sa présence[61]. Un tel récit, où le diable ne choisit pas sa proie, mais prend la première qui lui tombe sous la main, est bien fait pour confirmer la théorie de Psellos.

Mais celle-ci va encore bien plus loin dans le sens de l'adaptation à la croyance populaire, jusqu'à passer quelque peu les bornes de l'εὐσέβεια, en admettant que l'exorcisme peut n'être pas un acte religieux. Les démons supérieurs, ceux dont le rôle est de tenter et d'obséder, sont seuls assez intelligents pour discerner la qualité de leurs ennemis ; ils ne lâchent prise que sur l'intervention d'un saint personnage qui peut se réclamer contre eux du Verbe divin. Les esprits πρόσυλα, eux, sont faciles à tromper, et c'est pourquoi la magie est efficace contre eux, ou même des procédés de pure intimidation. A l'appui de ses dires, Psellos cite le cas d'une femme récemment accouchée, possédée d'un démon — évidemment de basse classe — qui la rendait folle ; or, tout terrible qu'il était, ce démon se laissa chasser par les hurlements et les gesticulations d'un simple sorcier, un γόης, qui l'injuriait en arménien tout en le menaçant d'une épée[62]. Par le fait que les mauvais esprits craignent le fer pointu, nous pouvons entrevoir quelque

59. *Ibid.* La noyade est le fait des démons de l'eau. Les ὑποχθόνιοι et les μισοφαεῖς s'introduisent dans les entrailles et provoquent l'épilepsie.

60. *De operatione daemonum*, 13 (BOISSONADE, p. 20-21 ; BIDEZ, p. 123-124, variantes du *Laurentianus*).

61. LÉONTIOS DE NÉAPOLIS, *Vie de S. Syméon Salos* (éd. L. RYDÉN, Uppsala, 1963), p. 153-154 (démon de la ruelle) et 157 (démon du carrefour).

62. *De operatione daemonum,* 18 (BOISSONADE, p. 25-26).

chose du processus de la possession, sur lequel Psellos ne s'explique pas : comme c'est le πνεῦμα, et non les muscles ou les nerfs, qui éprouve sensation et douleur, et que le démon peut souffrir parce qu'il est πνεῦμα, on doit supposer que ce πνεῦμα se répand dans le volume entier du corps du possédé.

Entraîné par une tendance naturelle, et non par sa libre volonté, dans le corps d'un être vivant dont il ne sera chassé que contraint et forcé, le démon peut-il au moins agir à sa guise durant le temps qu'il habite ce corps? Sur ce point non plus, Psellos ne donne guère d'éclaircissements. Nous apprenons seulement — ce qui va de soi — que sa liberté est de toute manière bornée par les limites que lui impose sa propre nature : un démon de la dernière classe, celle des μισοφαεῖς, ne peut parler par l'intermédiaire de l'humain qu'il possède, mais au contraire le rend sourd-muet, parce que sa nature froide et sèche au dernier point paralyse la δύναμις ψυχική. En revanche, les démons possesseurs qui sont supérieurs aux μισοφαεῖς, c'est-à-dire les χθόνιοι, les ὑποχθόνιοι, les ὑδραῖοι, non seulement peuvent parler, mais sont capables de prédire l'avenir et même de donner, sur demande, de véritables consultations. Il en est question à deux reprises au moins chez Psellos : dans le *De operatione daemonum*, où il parle d'un possédé d'Elassôn qui avait annoncé l'arrivée prochaine de l'inquisiteur envoyé de Constantinople contre les démons adorés par les hérétiques thraces[63], et l'avait décrit en détail ; dans l'acte d'accusation contre Michel Cérulaire, à propos de Dosithée, la pythonisse des moines de Chio[64].

Les deux questions qui se posent à propos de tels faits sont : les démons ont-ils réellement le pouvoir de prédire l'avenir et de révéler les secrets? pourquoi le font-ils? La réponse de Psellos à la première question est dénuée d'originalité : il invoque, comme il est de tradition, la subtilité et l'intelligence de la nature démoniaque, qui lui permet d'assister à des événements présents très lointains, et d'en tirer par le raisonnement les conséquences les plus probables pour l'avenir. Le démon ne *voit* nullement celui-ci : il le prévoit seulement et le conjecture, et ses prévisions peuvent fort bien ne pas se vérifier. Psellos, on le voit, limite le pouvoir des esprits malins de la même façon que l'auteur de la *Vita S. Antonii* et que les Pères en général[65].

Pour la seconde question, qui nous intéresse de plus près, Psellos est malheureusement beaucoup moins net. Que le démon utilise à l'occasion ses pouvoirs pseudo-surnaturels pour abuser les hommes et les entraîner à lui rendre un culte sacrilège, il n'y a pour lui aucun doute à cela ; c'est ce qui ressort clairement du *De operatione daemonum*. Mais qu'en est-il dans le cas

63. *De operatione daemonum*, 15 (Boissonade, p. 23-24 ; Bidez, p. 124).
64. *Acte d'accusation*, 4-10 (*REG*, 16, 1903, p. 385 s.).
65. L'auteur de la *Vita S. Antonii* ne consacre pas moins de trois chapitres (31-33 ; *PG*, 26, 889 A - 893 A) à la question de savoir si le démon peut prédire l'avenir. Il se sert d'un exemple emprunté à la géographie du pays : quand le démon indique d'avance jusqu'où montera la crue du Nil, c'est qu'il est allé en Éthiopie pour apprécier le volume des pluies

où le démon fait une révélation sous une contrainte purement humaine, comme il arrive dans l'histoire du possédé d'Elassôn? L'inquisiteur met celui-ci à la torture pour lui faire expliquer d'où il tient le don de prescience dont il a fait preuve ; et l'homme est obligé d'expliquer comment le démon est entré en lui. On peut se demander pourquoi ce démon, qui souffre — comme on l'a vu plus haut — par l'intermédiaire du corps de l'homme, ne choisit pas de le quitter plutôt que de se résigner à faire des révélations qu'il n'a pas intérêt à faire. Il semble que cette retraite lui soit, si l'on ose dire, physiquement pénible, et qu'il ne s'y résolve que sous le coup de la panique.

Le cas de Dosithée est bien plus obscur encore, bien que Psellos soit prodigue de détails à son sujet. Cette femme, dit-il dans l'acte d'accusation contre Michel Cérulaire, était l'instrument des moines de Chio, Nicétas et Jean, qui, méprisant l'Esprit divin, avaient formé et cultivé un esprit mauvais, féminin, dont les horribles gesticulations et transports bachiques les avaient remplis d'admiration et de respect. Ils avaient alors imaginé d'en faire une prophétesse, et, devenus les Apollons de cette nouvelle Pythie, ils l'emmenaient avec eux dans leurs quêtes à travers villes et villages[66]. Pour provoquer la θεαγωγία, les deux compères se plaçaient à sa droite et à sa gauche, et lui commandaient certains mouvements des yeux, des mains, des pieds, destinés à l'exciter et à la plonger dans le délire bachique. Au début, elle était toute languissante, ne parlait que d'une voix très faible, supportait péniblement l'inspiration. Puis, une fois la préparation terminée, elle était tout à coup secouée par une force intérieure, comme si elle ne pouvait soutenir la densité de l'esprit qui la pénétrait[67]. Durant un moment, elle restait muette, absorbée en elle-même. Puis elle se mettait à parler, et c'était alors un torrent de sottises et de mensonges. Elle exposait la marche de l'univers, prédisait l'avenir, énumérait les τάξεις des anges ; puis elle évoquait des prophètes, des martyrs, des saintes femmes, saint Jean-Baptiste qu'elle décorait de l'épithète ἀκερσεκόμης, par laquelle Homère et Pindare désignaient Apollon, le dieu « à la chevelure non tondue » ; enfin arrivait la Mère de Dieu elle-même, qu'elle appelait πολύπονος, à cause des douleurs de son enfantement — blasphème évident sur la naissance du Logos.

Les renseignements qui nous viennent de Psellos sur les moines de Chio et leur pythonisse ne sont pas à accepter sans précaution. Ce qui est en cause, c'est moins le cas de ces moines — que Psellos considère plutôt comme des comparses, et avec qui d'ailleurs il avait jadis entretenu de bons rapports[68] — que celui du patriarche. Le souci d'embarrasser l'accusé a

66 *Acte d'accusation*, 5 (*REG*, 16, 1903, p 386-7). Elle voyageait avec eux déguisée en homme, si du moins nous comprenons bien les mots πρὸς τὸ ἀνδρικώτερον σχηματίσαντες. Sans doute le spectacle de deux moines vagabondant en compagnie d'une femme aurait-il provoqué un scandale.

67. Ἴσως οὐκ ἐνεγκοῦσα τοῦ πνεύματος τὴν παχύτητα. L'expression est peut-être à double sens, παχύτης pouvant se traduire par « matérialité grossière », ou même par « stupidité ».

68. Cf. *REG*, 16, 1903, p. 386, n. 2.

évidemment commandé la présentation de tel ou tel détail. Qui songerait à nier, par exemple, qu'un adjectif aussi banal que πολύπονος puise s'appliquer à la Vierge comme à tout autre mortel? Rien ne dit que l'application de cette épithète à l'enfantement du Christ ne soit pas le fait de Psellos lui-même, et que par conséquent l'accusation de nestorianisme, qu'il formule directement contre les moines, et indirectement contre Cérulaire, soit fondée. On devine, à ce trait, que dans les prétendues révélations de Dosithée, il n'y avait rien de scandaleux, rien qui incitât à la débauche, rien qui portât avec certitude la marque satanique ; force était donc à Psellos de cueillir un mot que, avec un peu de bonne volonté, on pouvait trouver théologiquement suspect, et de se fonder là-dessus pour chercher une mauvaise querelle au patriarche. Lui-même le reconnaît implicitement, lorsqu'il remarque dans la suite de son réquisitoire que le diable, pour mieux tromper, peut feindre la piété, notamment à l'égard de la Vierge[69]. En l'occurrence, il l'a si bien feinte qu'il n'en est pas finalement résulté de bien grands dommages. Toute la rhétorique accumulée par Psellos autour de l'histoire de Dosithée masque une étonnante disproportion entre le caractère spectaculaire des moyens employés et la modestie des résultats : le démon qui, en subjuguant l'esprit de la pythonisse, la conscience de ses douteux impresarii, et l'âme crédule et vaniteuse du patriarche, s'était mis en état de semer les plus grands désordres dans toute l'Église orthodoxe, se contente de faire adopter par Cérulaire, sur un point de détail, une opinion quelque peu entachée de nestorianisme. Quelque intervention divine l'a-t-il empêché d'aller plus loin? Ou bien, tout simplement, Psellos a-t-il employé comme machine de guerre contre Cérulaire un épisode auquel lui-même attachait peu d'importance au point de vue démonologique?

Il semblerait bien qu'il en soit ainsi. De toute évidence, aux yeux de Psellos, Dosithée n'est pas une possédée, mais une simple obsédée, prise par ignorance au même hameçon que les moines de Chio et le patriarche lui-même. Que ses crises prophétiques ne viennent pas d'une action de l'Esprit Saint, c'est chose certaine, car l'Esprit Saint « commande et n'est pas commandé », on ne le fait pas venir par des formules et des gesticulations[70]. Qu'elles soient d'origine diabolique, c'est ce qu'il affirme à plusieurs reprises. Mais il ne dit pas que le démon s'est emparé du corps de Dosithée et qu'il s'exprime par sa bouche. Il se contente de lui montrer diverses visions : les martyrs, les Saints Innocents en train de pleurer, l'apôtre Jean tenant sa mère (soit sa mère naturelle, soit la Vierge Marie) par la main, voire la Trinité elle-même, et encore la Mère de Dieu, dont elle rapporte les propos, lesquels ne sont scandaleux que par leur insignifiance et leur trivialité[71]. Psellos lui-même paraît avoir conscience que ce sont là des pauvretés,

69. *Acte d'accusation*, 21 (*REG*, 16, 1903, p. 404-405).
70. *Acte d'accusation*, 6 (*ib.*, p. 387).
71. Εὖ ὑμῖν τὸ περίορθρον · ἀβάσκαντά σοι · διημερούσοις καλῶς · ἐμφύσησον δὶς τῷ κυπέλλῳ · ἀγαθόν μοι ὅτι τὴν σελήνην ἰδοῦσα μηνοειδῆ εὐθύς σε τεθέαμαι. (*Acte d'accusation*' 21 ; *ib.*, p. 405-6). Cette coupe sur laquelle il faut souffler deux fois suggère peut-être

et que le démon, si démon il y a, se donne beaucoup de peine pour peu de chose. Aussi, après avoir décrit les visions de Dosithée, ajoute-t-il, comme pour prévenir un sourire sceptique de ses auditeurs : « Et qu'on ne se borne pas à en rire, comme si ce n'était que des propos de vieille bonne femme : ce sont là trophées de l'égarement, que le Malin remporte sur les âmes de ceux qui l'ont accueilli, lorsqu'il s'y insinue.[72] » Il est probable que, si le patriarche n'était pas en cause, l'orateur serait de l'avis des ricaneurs et ne verrait en Dosithée qu'une malade, une dévote ignorante à l'imagination déréglée, exploitée par deux individus dont on ne sait trop s'ils sont à demi dupes ou tout à fait charlatans. En déduirons-nous qu'il est de mauvaise foi? Pas nécessairement ; son animosité contre Cérulaire a pu l'entraîner au-delà des bornes de son optimisme habituel, et lui faire soupçonner un grave assaut diabolique là, où, en d'autres temps, il n'aurait vu que φλυαρία.

Du reste, ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas tellement le degré exact de sincérité dont Psellos fait preuve dans sa relation des faits ; c'est le fait qu'il soit incapable de rendre compte, d'une manière un peu précise, des intentions du démon, du but de son intervention par l'intermédiaire de Dosithée. En général, son témoignage sur l'Enfer est à l'inverse de celui d'un maître spirituel comme Jean Climaque. L'auteur de la *Scala Paradisi*, qui ne sait rien et ne veut rien savoir de la possession, identifie complètement le démon avec l'action démoniaque dirigée contre l'homme. La question de savoir si le démon est un pur esprit ou non ne l'intéresse pas, parce que pour l'homme cela revient pratiquement au même : on a toujours affaire à un être extrêmement intelligent, qui sait exactement ce qu'il veut dans chacune de ses démarches à l'égard de l'homme et sait aussi comment s'y prendre pour avoir les meilleures chances de l'obtenir, car il connaît à fond l'âme de l'homme. L'homme peut à son tour connaître le démon, de la même façon qu'un escrimeur ou un joueur d'échecs connaît son adversaire, c'est-à-dire en prévoyant et calculant les actions et réactions dont celui-ci est capable, et non en essayant de l'appréhender dans l'ensemble de sa personnalité. Psellos, au contraire, ne s'intéresse guère qu'à la possession, non en elle-même, mais parce qu'elle lui ouvre une voie vers la connaissance théorique — scientifique, si l'on veut — de la φύσις démoniaque. Par un recoupement des données néoplatoniciennes et de la tradition folklorique relative à la possession, il trace les grandes lignes d'une véritable zoologie démoniaque, avec son anatomie, sa physiologie, sa psychologie, son éthologie, le tout très comparable à une histoire naturelle des êtres terrestres, et en tout cas aussi hiérarchisé. Il n'y a que deux différences, à vrai dire importantes : les démons sont des êtres simples et non σύνθετοι comme les espèces animales qui peuplent la terre, et ils sont tous malfaisants par nature ; il n'y en a aucun, si l'on peut dire, de domesticable.

En conclurons-nous que la démonologie de Psellos représente un stade

des pratiques d'hydromancie. Mais ce genre de divination était très répandue, et le cas n'était pas pendable.

72. Μή γέ τις ἐπιγελῴη μόνον τοῖς ῥήμασιν ὡς γραώδεσι · ταῦτα γὰρ ὑποτρέχων ὁ πονηρὸς κατὰ τῶν ὑποδεξαμένων ψυχῶν τὰ τῆς πλάνης ἵστησι τρόπαια (*ib.*, p. 406).

d'évolution plus avancé par rapport à celle de Jean Climaque et des vieux moines du désert? En un sens, c'est le contraire qui est vrai. En s'intéressant avant tout à la πρᾶξις du démon et non à sa φύσις, Jean Climaque ne perd jamais de vue son οὐσία, alors que Psellos n'y pense pour ainsi dire jamais. L'οὐσία du démon, c'est le fait d'être un ange déchu ; et pour être déchu, il n'en conserve pas moins l'intelligence et la volonté supérieures de l'ange, dans toute la mesure où l'une n'est pas abusée et l'autre déviée par le péché d'orgueil qui a été la cause de sa ruine. Chez le démon de Psellos, on ne discerne à peu près plus rien de l'ange originel ; il subsiste sans doute encore chez les esprits tentateurs des classes supérieures, mais ceux-ci précisément apparaissent fort peu chez notre néoplatonicien chrétien, qui est très gêné à leur égard et évite manifestement d'en parler. La doctrine de Proclus s'accorde tout naturellement avec l'idée que les démons supérieurs sont bienfaisants, car cela est conforme à l'ordre du monde. Pour Psellos, il ne peut être question d'admettre de tels démons ; mais cette borne posée par le dogme à sa tentative de transposition l'embarrasse au point qu'il préfère passer pratiquement sous silence le cas des esprits des trois premières classes.

Le seul passage où, à notre connaissance, il parle avec quelque détail de la chute des anges se trouve au début du petit traité Τίνα περὶ δαιμόνων δοξάζουσιν Ἕλληνες[73], où il entreprend de montrer la différence qu'il y a entre la conception chrétienne et la conception « chaldaïque » du monde infernal. Encore se borne-t-il à dire que les démons ont fait une chute d'autant plus profonde que leur rang dans le ciel était plus élevé. L'idée est très intéressante, mais n'est que très peu développée, et c'est dommage, car elle comporte des difficultés, notamment en ce qui concerne Lucifer : le premier des anges s'est-il retrouvé dans la peau, si l'on peut dire, du dernier des μισοφαεῖς ? D'une manière générale, Psellos, d'ailleurs médiocre connaisseur de la Bible (comme en font foi ses citations souvent approximatives de l'Ancien ou du Nouveau Testament), a éludé le problème que pose la manière dont la faune démoniaque qui grouille dans tous les coins de l'univers et qui, pour une bonne part, baigne dans l'animalité la plus primitive, peut se rattacher à l'univers angélique. Avec lui, nous ne dépassons décidément pas le stade d'un compromis boiteux et partiellement informulé entre le néoplatonisme dévot de Proclus et une tradition chrétienne de caractère nettement populaire. Cet essai de compromis est-il le fait du seul Psellos, ou l'expression des idées courantes dans une classe de lettrés dont il s'est fait le porte-parole? Ou encore serait-il le produit d'un certain dualisme populaire que, à tout moment, on trouve sous-jacent à certains aspects de la pensée chrétienne? La question dépasse de beaucoup, on le voit, les perspectives du XIe siècle et de ses crises ; elle relève de la psychologie religieuse la plus actuelle. Et elle est, croyons-nous, celle que devra envisager en premier lieu toute étude future consacrée à la démonologie de Psellos.

José GROSDIDIER DE MATONS.

73. Édité par BOISSONADE à la suite du *De operatione daemonum*, p. 36-43.

LES MONUMENTS DE L'ARCHITECTURE DU XIe SIÈCLE ET LEUR SIGNIFICATION HISTORIQUE ET SOCIALE

Les principaux monuments de l'architecture byzantine du XIe siècle ont été évoqués par M. Charles Delvoye dans le rapport qu'il présenta au Congrès d'Oxford en 1966[1]. Il y a suivi le classement typologique qui est devenu traditionnel, tout en essayant d'indiquer certaines convergences entre l'architecture et les autres arts — surtout la peinture —, par exemple dans la recherche de l'élégance et du pittoresque qui exprima les goûts raffinés de l'aristocratie civile (au pouvoir entre l'avènement de Romain III et la chute de Nicéphore Botaniate) et qui plus tard « répondit aux anxiétés et aux tensions du temps des Comnènes ». Sans vouloir nier l'utilité de cette méthode, on pourrait se demander si l'étude des monuments byzantins n'était pas capable de nous offrir d'autres perspectives qui intéresseraient davantage l'historien. Je me permets, à ce propos, de citer les paroles d'un jeune savant français : « Réserver l'architecture aux historiens de l'art comme on a encore bien trop tendance à le faire, c'est oublier qu'elle suppose des crédits, des matériaux, des techniques, et des hommes — en nombre non négligeable — et qu'elle intéresse ainsi au premier chef l'histoire économique et l'histoire sociale ; c'est oublier qu'en dressant à toutes les époques le décor de la vie des humains, elle a donné un visage aux civilisations, et qu'elle est toujours ce qui, de celles-ci, nous reste de plus visible. »[2]

Dans le domaine byzantin, l'étude des monuments du point de vue social et économique est gravement limitée par la disparition quasi totale de l'architecture civile — je songe à la période médiévale — et le manque d'attention qu'on a prêté à l'architecture militaire. Pratiquement, on est

1. L'architecture byzantine au XIe siècle, *Proceedings of the XIIIth Internat. Congress of Byz. Studies*, Londres, 1967, p. 225 sq.

2. Y. JANVIER, *La législation du Bas-Empire romain sur les édifices publics*, Thèse, Aix-en-Provence, 1969, p. 22.

réduit aux églises. Je crois toutefois qu'on pourrait faire quelques déductions intéressantes même à partir des bâtiments d'église, et c'est ce que je me propose de faire ici. Je me bornerai à deux points d'ordre général, et à un troisième qui est plus spécifique.

D'abord, il convient d'observer que le XIe siècle a été une grande période de construction quant au nombre des monuments qui nous sont parvenus ou nous sont connus par les textes, quant à leurs dimensions relativement imposantes, enfin quant à l'originalité de leur conception. En effet, on pourrait affirmer que le XIe siècle représente la plus grande époque de l'architecture byzantine après l'effondrement de l'Empire de Justinien. On a tendance aujourd'hui à considérer le Xe siècle, et surtout le règne de Constantin Porphyrogénète, comme étant le point culminant du développement de l'art byzantin — ceci en se fondant exclusivement sur l'étude des manuscrits illustrés et des ivoires. Or, quand nous envisageons l'architecture, nous sommes surpris de constater que le Xe siècle a peu construit. Il est instructif, à cet égard, de relire la Continuation de Théophane, un ouvrage qui, d'après les formules de l'éloge antique, ne manque pas d'enregistrer l'activité de chaque empereur en matière de constructions. Nous y trouvons de longs développements consacrés aux constructions de Théophile et de Basile Ier. Rien de pareil pour Léon VI : il n'a bâti, paraît-il, qu'une seule église et un monastère[3], tandis que Constantin Porphyrogénète n'a exécuté que quelques réparations assez modestes au palais impérial[4]. Nicéphore Phocas, Jean Tzimiskès et Basile II ont montré peu d'inclination envers l'architecture. L'impression qui se dégage des sources écrites est confirmée par les monuments existants. A Constantinople il ne reste que deux églises du Xe siècle qui sont toutes les deux petites : Fenari Isa Camii de 907, et Bodrum Camii de 920 environ. En Grèce, la situation est la même : une poignée d'églises du Xe siècle, dont la plus importante, celle de la Théotokos d'Hosios Loukas, est de dimensions assez restreintes ; les autres sont encore plus modestes[5]. De l'Asie Mineure nous ne savons presque rien. En effet, la seule région du monde byzantin qui manifestât une activité architecturale considérable au Xe siècle fut le Caucase — la Géorgie aussi bien que l'Arménie — un fait sur lequel nous reviendrons. Je voudrais aussi rappeler que presque tous les grands ensembles de décoration en mosaïque — ceux qu'Otto Demus a qualifiés de « classiques »[6] — je veux dire Hosios Loukas, Néa Moni, Daphni, Sainte-Sophie de Kiev, le narthex de l'église de la Dormition de Nicée — appartiennent au XIe siècle, pas un seul au Xe.

Cette simple observation n'est pas dénuée d'intérêt. Dans un ouvrage récent d'Arnold Toynbee j'ai été frappé par sa remarque que la prospérité

3. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 364-65.

4. *Ibid.*, pp. 447, 449-52.

5. On pourrait mentionner l'église de la Transfiguration à Koropi, la Moni Petraki d'Athènes, et le katholikon du monastère *tou Philosophou* près de Dimitsana (de l'an 960).

6. *Byzantine Mosaic Decoration*, Londres, 1948, *passim*.

de l'Empire byzantin prit fin précisément en l'an 963[7] ; remarque à écarter sûrement, mais qui représente quand même un point de vue assez répandu parmi les historiens de Byzance, qui s'appuient sur les sources narratives et législatives, tout en partageant le préjugé moderne qu'un État fondé sur la paysannerie libre est nécessairement plus sain et plus prospère qu'un État dominé par les grands propriétaires. L'étude de la monnaie et surtout des trouvailles monétaires a démontré la vérité évidente qu'il y eut à Byzance une activité économique plus considérable aux XIe et XIIe siècles qu'au Xe[8]. L'observation des monuments mène à la même conclusion.

Seconde remarque : les créations architecturales les plus importantes et les plus somptueuses du XIe siècle ont été monastiques. Ici nous touchons à un problème qui concerne plusieurs aspects de l'histoire byzantine et qui mérite par conséquent d'être placé dans une perspective plus large. Il est bien connu que, pendant la période du Bas-Empire, disons jusqu'à l'an 600, on construisit un nombre prodigieux d'églises épiscopales et paroissiales dans toutes les provinces. Il est moins connu que ce phénomène avait une base économique dans le sens qu'il était profitable. Or, nous savons que même des laïcs construisaient des églises comme spéculation commerciale, puis en divisaient le revenu avec le clergé. La raison en était qu'une nouvelle basilique attirait des dotations et des offrandes de la part des fidèles et, en même temps, créait un nombre de postes salariés pour le clergé. Cette situation, bien entendu, ne pouvait exister que dans le cadre d'une économie ecclésiastique en expansion. Dès que le marché fut saturé, c'est-à-dire quand le nombre d'églises devint suffisant et même excessif par rapport aux communautés qu'elles desservaient, quand les offrandes diminuèrent tandis que les dotations restaient fixes, quand le personnel du clergé augmenta au point de devenir un fardeau pour l'Église, le mécanisme entier ne put que s'arrêter. Tenant compte des différences régionales, on pourrait dire que ceci arriva au courant du VIe siècle. On en a plusieurs preuves, parmi lesquelles il suffit de citer la Novelle no 3 de Justinien qui dépeint en couleurs sombres l'embarras financier de la Grande Église de Constantinople et décrète l'arrêt de nouvelles ordinations[9]. Il en résulte que le déclin des constructions ecclésiastiques (excepté celles qui étaient dictées par des raisons de prestige, comme c'était le cas sous Justinien) était dû en grande partie à une sclérose innée du système. Par contre, la construction des monastères ne semble pas avoir attiré beaucoup de capitaux à l'époque paléobyzantine.

A quel moment donc les monastères sont-ils apparus comme un facteur important dans le développement de l'architecture byzantine? Je crois que ceci se produisit vers la fin du VIIIe et au début du IXe siècle, surtout en

7. *Constantine Porphyrogenitus and his World*, Londres, 1973, p. 27 sq.
8. M. F. HENDY, Byzantium, 1081-1204 : An Economic Reappraisal, *Trans. of the Royal Hist. Soc.*, 5e sér., 20, 1970, p. 31-52.
9. Voir A. H. M. JONES, Church Finance in the 5th and 6th Centuries, *J. of Theol. Studies*, n.s., 11, 1960, p. 84-94.

Bithynie. Nous savons, en effet, qu'un nombre considérable de monastères y fut fondé à cette époque, et dans certains cas nous disposons de quelques données concernant leur base économique. Sans nous arrêter pour examiner ce phénomène en détail, nous devrions noter que plusieurs des monastères en question furent érigés par des gens riches — tels S. Platon, Théophane le Confesseur, Nicéphore de Mèdikion, le patrice Nicétas — des gens qui étaient de gros propriétaires dans cette région et qui animaient la résistance au gouvernement impérial. On se rappellera que le patriarche Jean l'Oxite, écrivant à la fin du XIe siècle, reproche aux empereurs iconoclastes d'avoir introduit la coutume néfaste de la *charistikè*[10] : l'accusation est fausse, et M. Lemerle a eu raison de la rejeter[11]. Il me paraît néanmoins que l'iconoclasme a contribué, par voie de réaction, à la formation d'une structure monastique — j'entends celle du monastère qui, tout en n'étant pas légalement défini de cette façon, demeurait en fait sous la protection d'une famille riche.

Quoi qu'il en soit, il s'écoula un temps considérable avant que les empereurs eux-mêmes n'adoptent la coutume de fonder et de doter des monastères. Il est intéressant, à cet égard, de jeter un coup d'œil sur la liste exhaustive des constructions de Basile Ier qui est insérée dans la *Vita Basilii* : 31 églises à Constantinople et aux alentours qui furent restaurées, et huit qui furent construites *de novo*, ces dernières étant toutes dans le palais impérial[12]. Il s'agit d'une grande entreprise de « rajeunissement » de la capitale (pour employer l'expression de l'époque), entreprise qui toutefois ne comprenait la construction d'aucune église paroissiale et qui concentrait dans le palais toutes les églises nouvelles, chacune d'elles constituant un véritable trésor de métaux précieux. Aucun monastère ne figure dans la liste. La tendance à ajouter de nouvelles constructions au palais, qui représente une espèce de thésaurisation, fut continuée par Léon VI, Constantin Porphyrogénète et Jean Tzimiskès. Il est vrai que Léon VI construisit un monastère, celui de Saint-Lazare, qui était tout près du palais, tandis que Romain Lécapène convertit en couvent de nonnes sa propre résidence à laquelle il ajouta une petite chapelle — c'est la Bodrum Camii actuelle — vers l'époque où il devint empereur. En somme, on peut affirmer que ni les empereurs du Xe siècle ni leurs ministres n'investissaient de grandes sommes dans la construction des monastères.

A cet égard, le XIe siècle offre un contraste. Pour commencer par les sources écrites, notons d'abord le cas du parakoimomène Basile, le ministre principal de l'empereur Basile II. Ce personnage fonda un monastère dédié à son patron, « splendide monastère... dont la construction et l'aménagement magnifiques avaient exigé une grosse dépense de main-d'œuvre, qui unissait la variété à la beauté, et qui avait reçu au moyen de dotations abondantes

10. *PG*, 132, col. 1129.
11. Un aspect du rôle des monastères à Byzance ..., *C. R. Acad. Inscriptions et B. L.*, 1967, p. 15.
12. THÉOPHANE CONTINUÉ, p. 321 sq.

la plus grande partie des choses suffisantes à l'existence »[13]. Basile II, comme nous l'avons déjà dit, n'était pas grand constructeur ; nous savons toutefois qu'il convertit en monastère une des plus vastes églises de Constantinople, celle de S. Mocius, qui fut plus tard dotée de revenus abondants par Alexis Ier et Manuel Ier[14]. Romain III (1028-34) bâtit le monastère de la Vierge Péribleptos en y gaspillant toutes les ressources du trésor (πᾶς μὲν βασίλειος πρὸς τὸ ἔργον θησαυρὸς ἀνεῴγνυτο, πᾶν δὲ χρυσοῦν ἐκεῖ εἰσεχεῖτο ῥεῦμα). Il y installa une foule de moines dont l'entretien était assuré par des propriétés foncières qui, au dire de Psellos, occupaient presque un continent (τὸ πλεῖστον τῆς καθ' ἡμᾶς ἠπείρου ὑποτεμόμενος καθοσιοῖ τῷ νεῴ).[15]. L'empereur suivant, Michel IV, fonda en dehors des murailles de Constantinople le monastère des SS. Côme et Damien et, ce faisant, éclipsa le zèle de tous ses prédécesseurs en matière d'architecture (πᾶσαν σχεδὸν τῶν προλαβόντων βασιλέων περὶ τὰς τῶν ἱερῶν ναῶν δομήσεις ἀποκρύψας χεῖρα καὶ δύναμιν).[16]. Le plus célèbre monastère de l'époque fut toutefois celui de S. Georges des Manganes, œuvre de Constantin Monomaque, dont la construction exigea des sommes énormes[17]. Cette mode, lancée par les empereurs de la première moitié du siècle, fut continuée par les Comnènes : il suffit d'évoquer ici le monastère du Christ Pantépopte fondé par Anne Dalassène, l'agglomération somptueuse qu'était le monastère du Christ Pantocrator, commencé par l'impératrice Irène et achevé par Jean II, le Christ de Chora et la Panagia Kosmosoteira de Pherrai, tous deux l'œuvre du sébastocrator Isaac, etc.

Parmi les monuments de cette époque qui nous sont parvenus, les plus luxueux sont également des monastères : tels étaient Hosios Loukas, Néa Moni, Daphni et vraisemblablement la Panagia Lykodèmou, la plus grande église médiévale d'Athènes. Ces monuments sont trop connus pour que j'insiste sur leur aménagement somptueux — leurs revêtements de marbres rares, leurs mosaïques, leurs pavements découpés, leur décor sculpté. D'autre part, nous oublions parfois qu'un monastère comprenait autre chose que le *katholikon* : c'était tout un ensemble de corps de logis (parfois disposés sur deux ou plusieurs étages), réfectoire, dépôts, cuisine, bains, hôpital, etc. A Hosios Loukas le complexe recouvre un espace de 100 sur 80 m environ ; à Néa Moni l'enclos, qui est moderne, englobe une superficie encore plus grande (165 sur 90 m). Un monastère, comme celui de S. Mélétios sur le Mont Cithéron, mesure 65 sur 50 m. En d'autres termes, un monastère ressemblait à une petite ville, et sa construction exigeait une dépense beaucoup plus considérable que celle d'une simple église.

Le tableau change quand nous nous adressons aux églises épiscopales. Puisque notre documentation est limitée à la Grèce et à la partie méridio-

13. Psellos, *Chronographie*, Renauld, I, p. 13.
14. Lampros, Νέος Ἑλληνομνήμων, 8/1, 1911, p. 127-28.
15. Psellos, *Chronographie*, Renauld, I, p. 41-44.
16. *Ibid.*, I, p. 72.
17. *Ibid.*, II, p. 61 sq.

nale de la péninsule balkanique, il y a dans ce domaine, deux situations à envisager : d'une part, la réorganisation ecclésiastique qui suivit la liquidation de l'État bulgare par Basile II en 1018, d'autre part, la structure ecclésiastique de la Grèce dans des régions qui n'étaient pas impliquées dans la guerre contre la Bulgarie. L'une et l'autre situation offrent un grand intérêt pour l'historien. En effet, l'action de l'Église est toujours invoquée pour expliquer l'hellénisation de la Grèce et la « déslavisation » des territoires occupés antérieurement par les Bulgares. Si ce but a été consciemment poursuivi par le gouvernement central, on s'attendrait à ce que le mécanisme épiscopal reçût une expression architecturale appropriée à son importance. A en juger par les monuments existants, ce ne fut pas le cas.

Ici nous devons considérer un groupe d'églises assez grandes, mais plutôt simples, qui ont attiré l'attention des spécialistes parce qu'elles illustraient la survivance du plan basilical au Moyen Age[18]. Ce groupe était censé comprendre les monuments suivants :

La Vieille Métropole de Mésembria
L'église de S. Achilleios sur le lac de Prespa
La métropole de Serrès
La basilique de Servia
La Vieille Métropole de Verria
La basilique de Kalambaka
Sainte-Sophie d'Ohrid.

Nous devons rayer de cette liste la métropole de Mésembria qui, d'après des recherches récentes, serait un édifice du ve ou vi^e siècle reconstruit à une date postérieure, en tout cas bien avant le xie siècle[19]. Nous pouvons aussi écarter la grande basilique de S. Achilleios (dimensions internes : 36 sur 20 m), puisqu'il a été démontré que ce monument assez fruste était bien la cathédrale du roi bulgare Samuel, construite entre 986 et 990[20] : tout en étant un ouvrage d'architecture byzantine, elle appartint à un État indépendant. Parmi les basiliques qui restent, seule la métropole de Serrès avait une décoration en mosaïque, décoration limitée aux murs est et ouest. Serrès était un centre important, siège d'un archevêché autocéphale au xe siècle, promu métropole par Basile II par suite du rôle que cette ville joua dans ses guerres contre les Bulgares. Or, il s'agit d'une assez petite basilique du vi^e siècle (26 sur 17,50 m) qui a été simplement réparée à

18. Voir la liste dressée par ORLANDOS, Ἀρχεῖον Βυζ. Μνημείων, 9, 1961, p. 33 sq.
19. S. BOJADŽIEV, L'ancienne église métropole de Nesebăr, *Byzantino-bulgarica*, 1, 1962, p. 321 sq.
20. Les publications de N. K. Moutsopoulos relatives à ce monument sont trop nombreuses pour être toutes citées. Voir surtout Ἀνασκαφὴ τῆς βασιλικῆς τοῦ Ἁγ. Ἀχιλλείου. Δευτέρα (1966) καὶ τρίτη (1967) περίοδος ἐργασιῶν, Ἐπιστ. Ἐπετ. τῆς Πολυτεχν. Σχολῆς, 4, Thessalonique, 1969, p. 63 sq. ; Ἀνασκαφὴ τῆς βασιλικῆς τοῦ Ἁγ. Ἀχιλλείου, *ibid.*, 5, 1971-72, p. 149 sq.

l'époque de Basile II, qui vraisemblablement la recouvrit d'un toit et fit exécuter les mosaïques dont il ne reste aujourd'hui qu'un fragment de la Communion des Apôtres[21]. Les basiliques de Kalambaka et de Verria sont également des édifices paléobyzantins qui furent reconstruits à l'époque qui nous intéresse[22]. Seule la basilique de Servia semble avoir été bâtie entièrement au XIe siècle : elle est toutefois assez petite (21,50 sur 11,70 m, dimensions internes) et grossièrement construite[23]. Bref, les églises épiscopales de la Grèce du Nord ne témoignent pas d'une sollicitude particulière.

Le cas de Sainte-Sophie d'Ohrid promet d'être très intéressant. Je dis qu'il promet car, en dépit de longues recherches, on n'est pas arrivé encore à élucider suffisamment l'histoire architecturale de ce monument[24]. Il a été établi que les murs nord et sud de l'église actuelle reposent sur des fondements d'une basilique plus ancienne, probablement du VIe siècle ; mais on discute toujours pour savoir si la plus grande partie du bâtiment est due au roi bulgare Boris, au roi Samuel, ou bien à l'archevêque byzantin Léon (1037-56). Même en admettant cette dernière possibilité, on doit avouer que Sainte-Sophie n'est pas un édifice bien impressionnant. Il a les mêmes dimensions modiques que la basilique de Serrès (28 sur 15 m en comptant le narthex) et n'avait ni mosaïques, ni revêtement de marbre, ni colonnes. Pourtant, c'était la cathédrale de « toute la Bulgarie », qui administrait 31 diocèses et 725 paroisses, le siège de Théophylacte et d'autres prélats éminents.

En somme, la conclusion s'impose que le clergé séculier ne jouissait pas des mêmes ressources que le monde monastique et n'attirait pas de subsides

21. P. PERDRIZET et L. CHESNAY, La métropole de Serrès, *Monuments Piot*, 10, 1903, p. 123 sq. ; ORLANDOS, Ἀρχεῖον, 5, 1939-40, p. 153 sq.

22. Sur Kalambaka voir G. SOTÈRIOU, *EEBS*, 6, 1929, p. 291 sq. ; sur Verria, le même auteur dans *BZ*, 30, 1929-30, p. 568-69 ; MOUTSOPOULOS, Ἀνασκαφή (1971-72), fig. 37, en donne un meilleur plan.

23. A. XYNGOPOULOS, Τὰ μνημεῖα τῶν Σερβίων, Athènes, 1957, p. 29 sq. ; MOUTSOPOULOS, Ἀνασκαφή (1971-72), fig. 35, 36.

24. Voir R. LJUBINKOVIĆ et autres, *Konzervatoriski radovi na crkvi Sv. Sofije u Ohridu*, Belgrade, Savezni Inst. za Zaštitu Spomenika Kulture, 1955 ; D. KOCO, Crkvata Sv. Sofija vo Ohrid, Fac. de Philosophie de l'Univ. de Skopje, Sect. hist.-philol., *Annuaire*, 2, 1949, p. 343 sq. ; Dj. BOŠKOVIĆ et K. TOMOVSKI, L'architecture médiévale d'Ohrid, dans Naroden Muzej vo Ohrid, *Zbornik na trudosi*, Posebno izdanie, Ohrid, 1961, p. 76 sq. ; Dj. STRIČEVIĆ, La rénovation du type basilical dans l'architecture ecclésiastique des pays centrales [*sic*] des Balkans ... XIIe Congrès Internat. des Études Byz., Ochride, 1961, *Rapports*, VII, p. 187 sq. Ce dernier attribue la plus grande partie de l'édifice existant au roi Boris pour des raisons qui ne paraissent pas convaincantes. La discussion a surtout tourné autour de deux passages de Théophylacte. Le premier (*Epist.* XVI, Τῷ υἱῷ τοῦ σεβαστοκράτορος, *PG*, 126, col. 529 D : Δέομαι οὖν... ὡς ἂν ἐλεήσῃς τὴν ἣν ὅτε ὀλβιωτάτην ἐκκλησιῶν, ἣν ὁ χριστιανικώτατος ἐκεῖνος Βορίσης ὁ Βουλγαρίας βασιλεύς, μίαν καὶ αὐτὴν τῶν ἑπτὰ καθολικῶν, ἐδομήσατο. Ἐκεῖνος ἔκτισε · σὺ δὲ ἐγκαίνισον...) semble se rapporter à l'église de Prespa et Diabolis, plutôt qu'à celle d'Ohrid ; le second, *Vita Clementis*, *ibid.*, col. 1229 D, mentionne deux églises rondes construites par Clément à Ohrid et qui étaient beaucoup plus petites que la καθολικὴ ἐκκλησία.

suffisants même dans une région politiquement aussi délicate que la Bulgarie. Je crois qu'on peut étayer cette thèse par le témoignage des sources écrites, mais je laisse cette tâche à d'autres plus compétents que moi.

J'arrive à mon troisième et dernier point, à savoir l'originalité dont les monuments byzantins du XIe siècle font preuve. Cette originalité consiste dans l'introduction de certains types architecturaux lesquels, quoiqu'ils eussent des racines profondes dans l'architecture chrétienne du Moyen Orient, furent négligés jusqu'à cette époque par l'école de Constantinople : notamment le triconque ou le tétraconque, et l'église à trompes d'angle. Depuis les études de Gabriel Millet, ce phénomène n'a pas manqué d'attirer des commentaires, et on s'est mis plus ou moins d'accord pour attribuer les types que je viens de nommer à l'influence arménienne. Cette explication me paraît assurée — je dirais plutôt caucasienne qu'arménienne — mais elle demande à être précisée et placée dans le contexte historique du XIe siècle, tandis que les historiens de l'art ont la tendance de parler d'influences comme si elles s'exerçaient indépendamment de tout agent humain.

Il convient de noter d'abord que les plans nouveaux apparaissent dans les grandes fondations monastiques, c'est-à-dire dans les établissements construits sous un patronage important et dotés de gros bénéfices. Une exception possible est l'église de Christianou qui est à trompes d'angle et qui a été considérée comme la cathédrale de Christianoupolis[25]. Toutefois, cette identification repose sur une base bien fragile, à savoir la convergence de la date présumée de l'église (3e quart du XIe siècle) et de l'apparition en 1086 d'un métropolite de Christianoupolis, ce qui ne constitue pas une preuve décisive. Même si l'église de Christianou s'avérait avoir été épiscopale, ceci n'ébranlerait pas l'observation que nous venons de faire. Il en résulte, je crois, que les plans nouveaux n'ont pas pu se glisser en Grèce sans l'entremise de Constantinople : c'est au moins une hypothèse qu'on devrait vérifier.

Prenons pour commencer le plan trilobé ou quadrilobé. Le premier est représenté par le *katholikon* de Lavra qu'on dit avoir été construit vers l'an 1000, le second par l'église monastique de Veljusa près de Strumica, de l'an 1080[26]. Le plan trilobé devint traditionnel au Mont Athos et exerça une influence énorme sur l'architecture byzantine tardive et post-byzantine, en Serbie, aux Météores, en Roumanie. Je n'ignore pas l'existence dans les Balkans de quelques petites églises tréflées d'une date plus reculée, comme celle de S. Pantéléimon à Ohrid dont les vestiges ont été attribués à l'époque

25. E. STIKAS, *L'église byzantine de Christianou*, Paris, 1951, pp. 9-10.

26. Sur le *katholikon* de Lavra on consultera toujours G. MILLET, Recherches au Mont-Athos, *BCH*, 29, 1905, p. 72 sq. Sur Veljusa voir V. Ivanova, Stari cŭrkvi i monastiri v bŭlgarskitje zemi, *Ann. du Musée National de Sofia*, 1922-25 (paru en 1926), p. 538 sq.

de S. Clément[27]. Il me paraît toutefois assez invraisemblable que ces monuments modestes aient pu influencer le plan de la Grande Laure et des *katholika* un peu postérieurs à Iviron et à Vatopédi. Toutes les indications historiques nous mènent vers l'Orient, vers le Caucase, où le plan tréflé était en vogue précisément à cette époque. Il est représenté notamment par la belle église géorgienne d'Öşk Vank (actuellement en Turquie), église construite vers 960, et qui possède les quatre piliers intérieurs, formule classique de l'architecture athonite (fig. 1)[28]. Nous savons évidemment que S. Athanase était originaire de Trébizonde, qu'il était géorgien de mère, et qu'il a passé sa jeunesse dans la laure de Michel Maléinos au Mont Kyminas, quelque part aux confins de la Paphlagonie et de la Bithynie[29]. Maléinos était aussi un Oriental, originaire de Charsianon[30]. Il est regrettable qu'aucun effort n'ait été fait pour repérer le monastère du Mont Kyminas ; s'il en reste quelque trace, il est bien possible d'y trouver le prototype de la Grande Laure. N'oublions pas non plus que le monastère d'Iviron fut fondé, vers 980, par le patrice géorgien Tornik.

Ces considérations seraient peut-être suffisantes pour expliquer les liens architecturaux qui unissaient le Mont Athos au Caucase, mais, comme nous venons de le dire, on ne devrait pas négliger le rôle de Constantinople. Récemment deux savants, M. A. Pasadaios et M. T. Mathews, ont constaté, indépendamment l'un de l'autre, que la petite église de la Panagia Kamariotissa sur l'île de Chalki (fig. 2), que l'on considérait comme une construction du xive siècle, daterait en réalité du xie[31]. Il s'agit d'un tétraconque sans narthex (ce qui est aussi un trait caucasien) dont la coupole repose sur une base octogonale, ce qui réunit les deux principes nouveaux du xie siècle. La Panagia Kamariotissa démontre que les conceptions architecturales qui se manifestent surtout en Grèce sont passées par

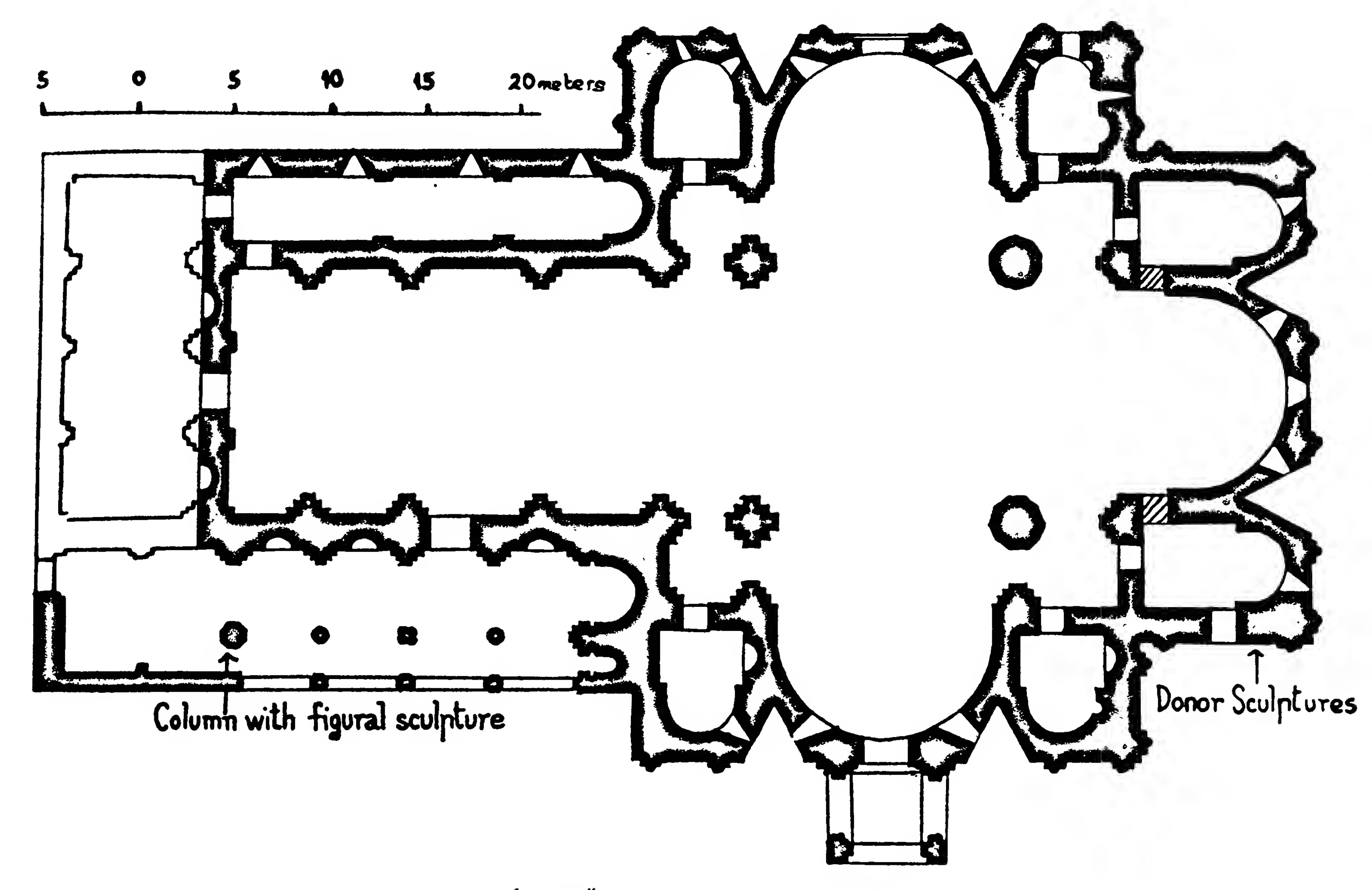
27. N. Mavrodinov, *Starobŭlgarskoto izkustvo*, Sofia, 1959, p. 175 ; K. Mijatev, *Arhitekturata v srednovekovna Bŭlgarija*, Sofia, 1965, pp. 103-05. On pourrait aussi mentionner ici, bien qu'elle soit de date incertaine, la petite église quadrilobée, aujourd'hui détruite, du Sinaïtikon Metochion à Andrinople : relevé approximatif dans C. Gurlitt, *Die Baukunst Konstantinopels*, Berlin, 1912, I, p. 37 ; cf. S. Eyice, Bizans devrinde Edirne ve bu devire ait eserler, dans le tome commémoratif *Edirne*, Ankara, 1964, pp. 73-74. Les archéologues ont négligé une vue extérieure et un plan de cet édifice de F. W. Hasluck, *Letters on Religion and Folklore*, Londres, 1926, pls. 26, 27.

28. V. Beridze, *Gruzinskaja arhitektura*, Tbilisi, 1967, p. 47 et fig. 23 ; D. Winfield, Some Early Medieval Figure Sculpture from North-East Turkey, *J. of the Warburg and Courtauld Institutes*, 31, 1968, p. 38 sq.

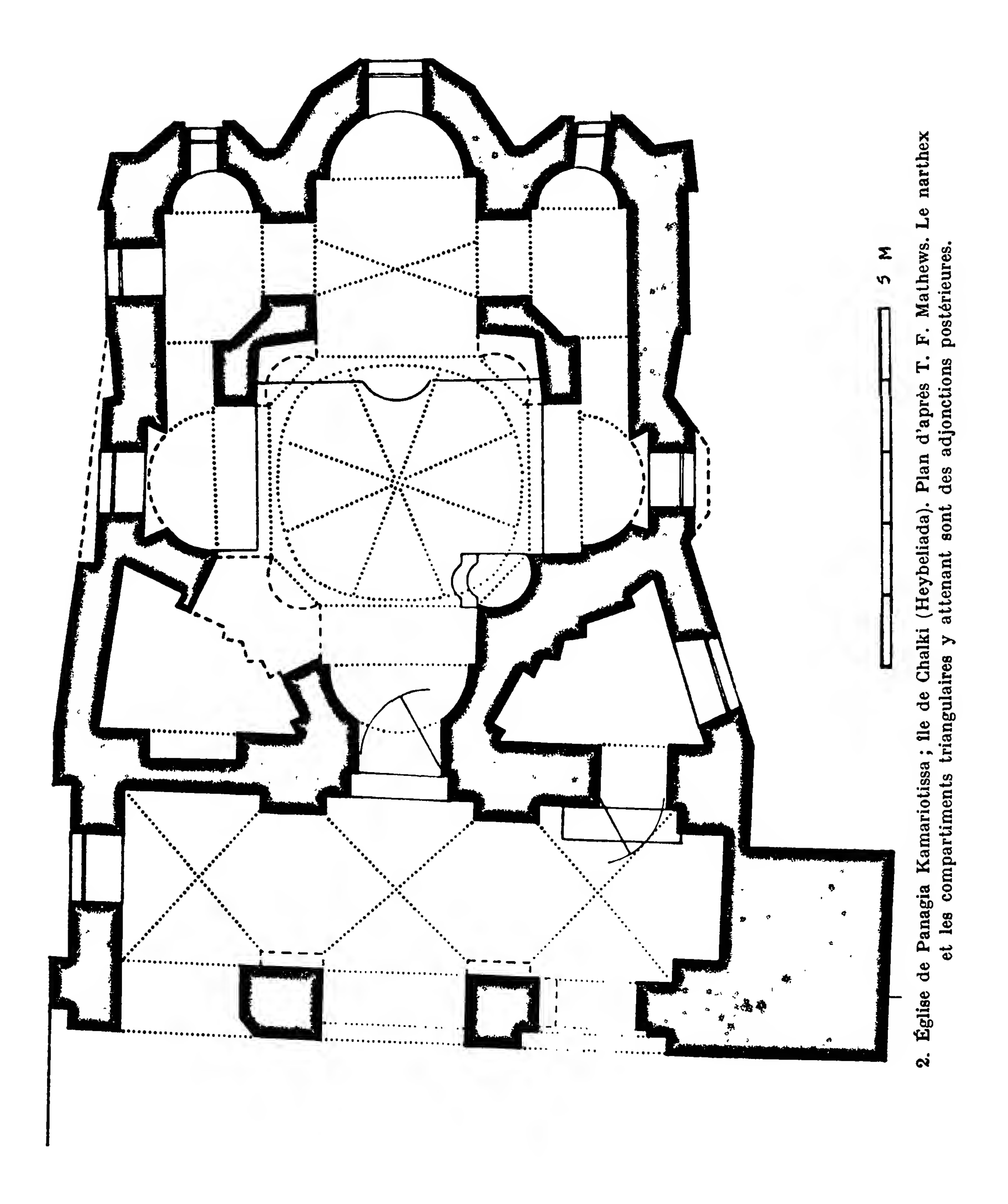
29. Voir P. Lemerle, La Vie Ancienne de Saint Athanase l'Athonite, *Le Millénaire du Mont Athos*, I, Chevetogne, 1963, p. 67-72 et, pour le mont Kyminas, R. Janin, *Les églises et les monastères des grands centres byzantins*, Paris, 1975, p. 115-118.

30. L. Petit, Vie de Saint Michel Maléinos, *ROC*, 7, 1902, p. 550.

31. A. Pasadaios, 'Η ἐν Χάλκῃ Μονὴ Παναγίας Καμαριωτίσσης, 'Αρχ. 'Εφημ., 1971, p. 1 sq. ; T. F. Mathews, Observations on the Church of Panagia Kamariotissa on Heybeliada, *DOP*, 27, 1973, p. 117 sq., suivi (p. 128 sq.) d'une note de ma part dans laquelle j'indique brièvement l'argument développé ici.



1. Église d'Öşk Vank. Plan d'après D. Winfield.



2. Église de Panagia Kamariotissa ; île de Chalki (Heybeliada). Plan d'après T. F. Mathews. Le narthex et les compartiments triangulaires y attenant sont des adjonctions postérieures.

Constantinople, mais elle est en soi un monument trop insignifiant pour avoir servi d'intermédiaire. Peut-on aller plus loin?

Il y a une quinzaine d'années, j'ai pu démontrer que l'église du Christ de la Chalcè fut, après la prise de Constantinople, convertie par les Turcs en ménagerie et qu'elle servit plus tard d'habitation aux peintres du Sérail avant qu'elle ne fût démolie en 1804[32]. Je vous rappelle que cette église fut construite par Jean Tzimiskès en 972 pour commémorer sa victoire sur Svjatoslav et, quoiqu'elle ne fût pas grande, elle était hautement prestigieuse : elle renfermait, en effet, des reliques précieuses — les sandales de Jésus-Christ, l'icône miraculeuse de Béryte, la chevelure de S. Jean-Baptiste — et c'est là aussi que l'empereur fut enterré. Nous possédons plusieurs descriptions et dessins de cette église qui indiquent qu'elle était à deux étages d'après le modèle de Bodrum Camii et qu'elle était décorée de mosaïques ; en outre, l'église supérieure avait un tambour élancé percé de douze fenêtres. Un examen détaillé de la documentation m'a convaincu que le Christ de la Chalcè était un tétraconque à quatre demi-coupoles ; les demi-coupoles latérales s'effondrèrent cependant pendant la période turque et furent remplacées par des contreforts. En 1794, le dragoman italien Cosimo Comidas de Carbognano dit que l'église était « ornata di due mezzecupole et di una intiera », juste comme Sainte-Sophie[33], et si nous examinons attentivement les dessins de l'ingénieur suédois Cornelius Loos[34], nous y apercevons la demi-coupole ouest ainsi que le contrefort qui remplaçait la demi-coupole sud — contrefort qui apparaît aussi sur une gravure rare découverte par M. Semavi Eyice (fig. 3)[35]. L'existence de deux demi-coupoles est cependant inconcevable dans une église byzantine de cette époque : s'il y en avait deux, l'une à l'est et l'autre à l'ouest, il y en avait sûrement quatre à l'origine. En effet, nous en voyons trois sur une miniature turque de l'an 1537-8 (fig. 4)[36]. Ce qui rend cette reconstruction significative, c'est que, d'après Léon le Diacre, Jean Tzimiskès traça lui-même le plan de cette église (τῶν γείσων αὐτὸς σχηματίσας τὸν περίμετρον)[37] ; et Jean était arménien, originaire d'une localité qui s'appelle toujours Çemişgezek.

Peut-on rattacher aux grandes fondations impériales les autres traits nouveaux qui se rencontrent dans l'architecture byzantine du XIe siècle? L'idée a été exprimée depuis longtemps : notamment on a songé à l'église de la Vierge Péribleptos, bâtie, comme nous venons de le dire, par

32. *The Brazen House*, Copenhague, 1959, p. 154 sq.

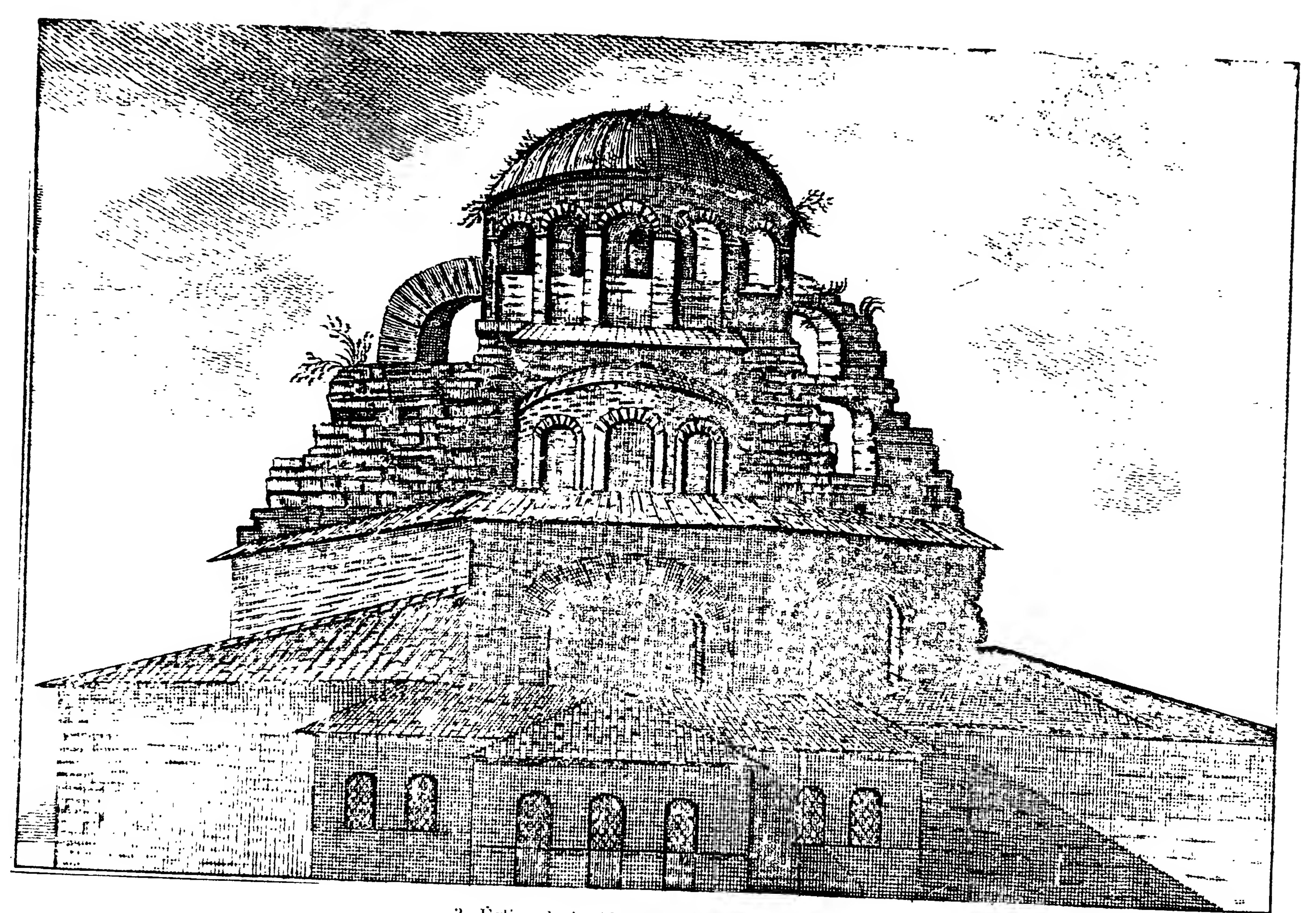
33. *Descrizione topografica dello stato presente di Constantinopoli*, Bassano, 1794, p. 28.

34. Reproduits dans mon étude, *The Brazen House*, fig. 30, 32.

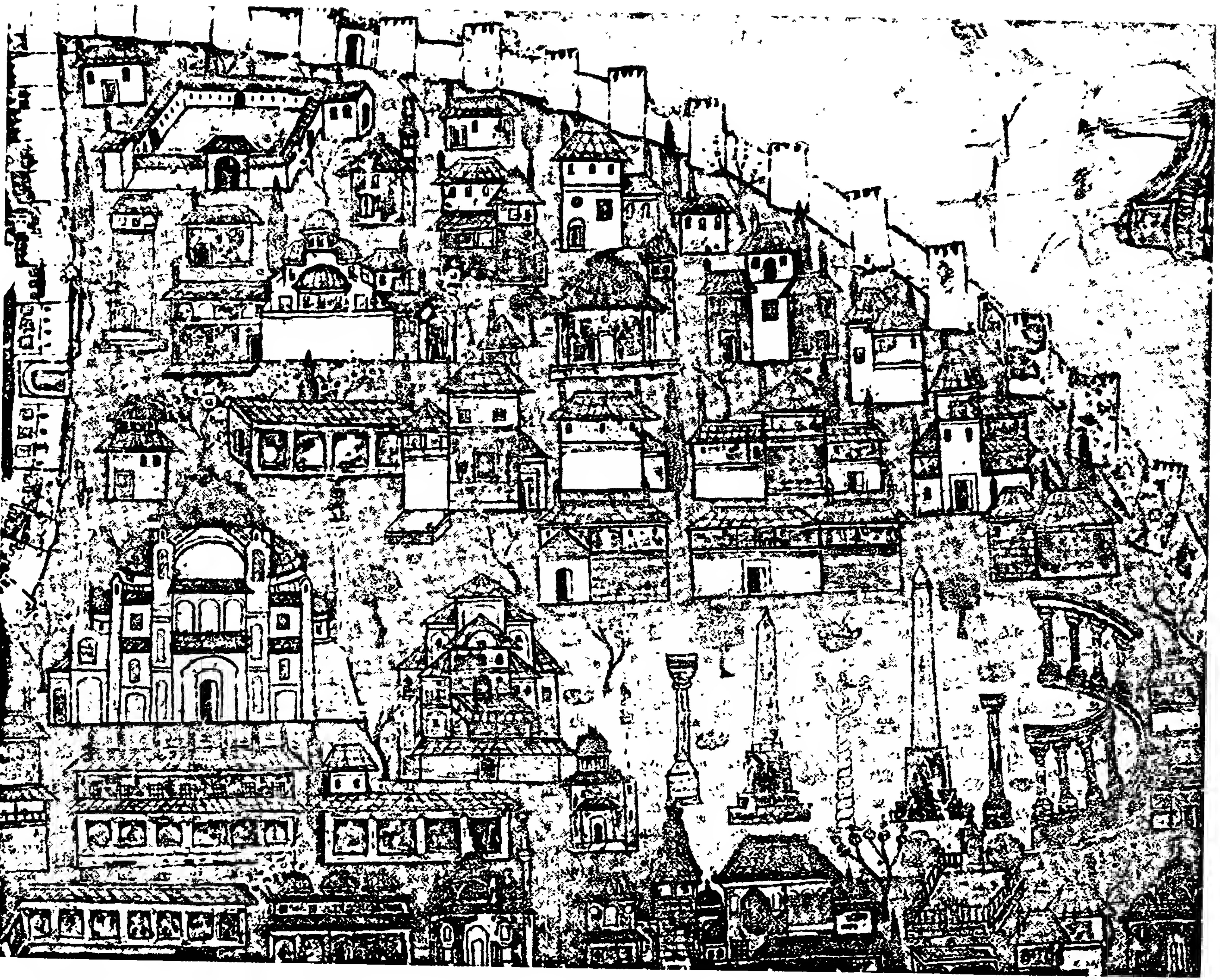
35. ' Arslanhane ' ve çevresinin arkeolojisi, *Istanbul Arkeoloji Müzeleri Yıllığı*, 11/12, 1964, p. 27 et pl. VII, fig. 4. La gravure, dont M. le Professeur Eyice nous a aimablement fourni une photographie, provient de l'édition arménienne de la *Géographie universelle* d'Indjidjian, t. 5.

36. Voir A. Gabriel, Les étapes d'une campagne dans les deux 'Irak, *Syria*, 9, 1928, p. 328 sq. et pl. LXXV, et mes remarques dans *The Brazen House*, p. 179 sq.

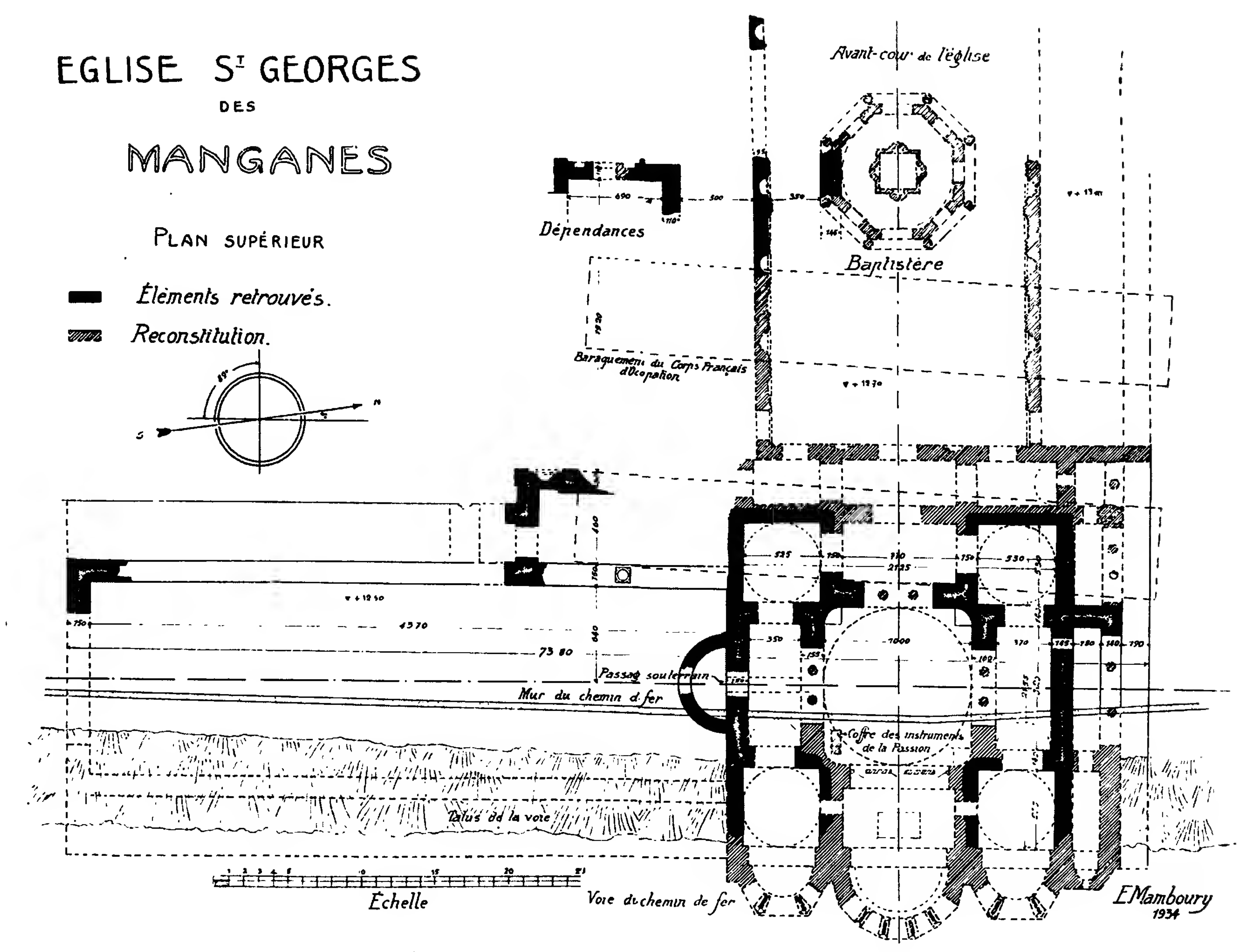
37. P. 128-29, Bonn.



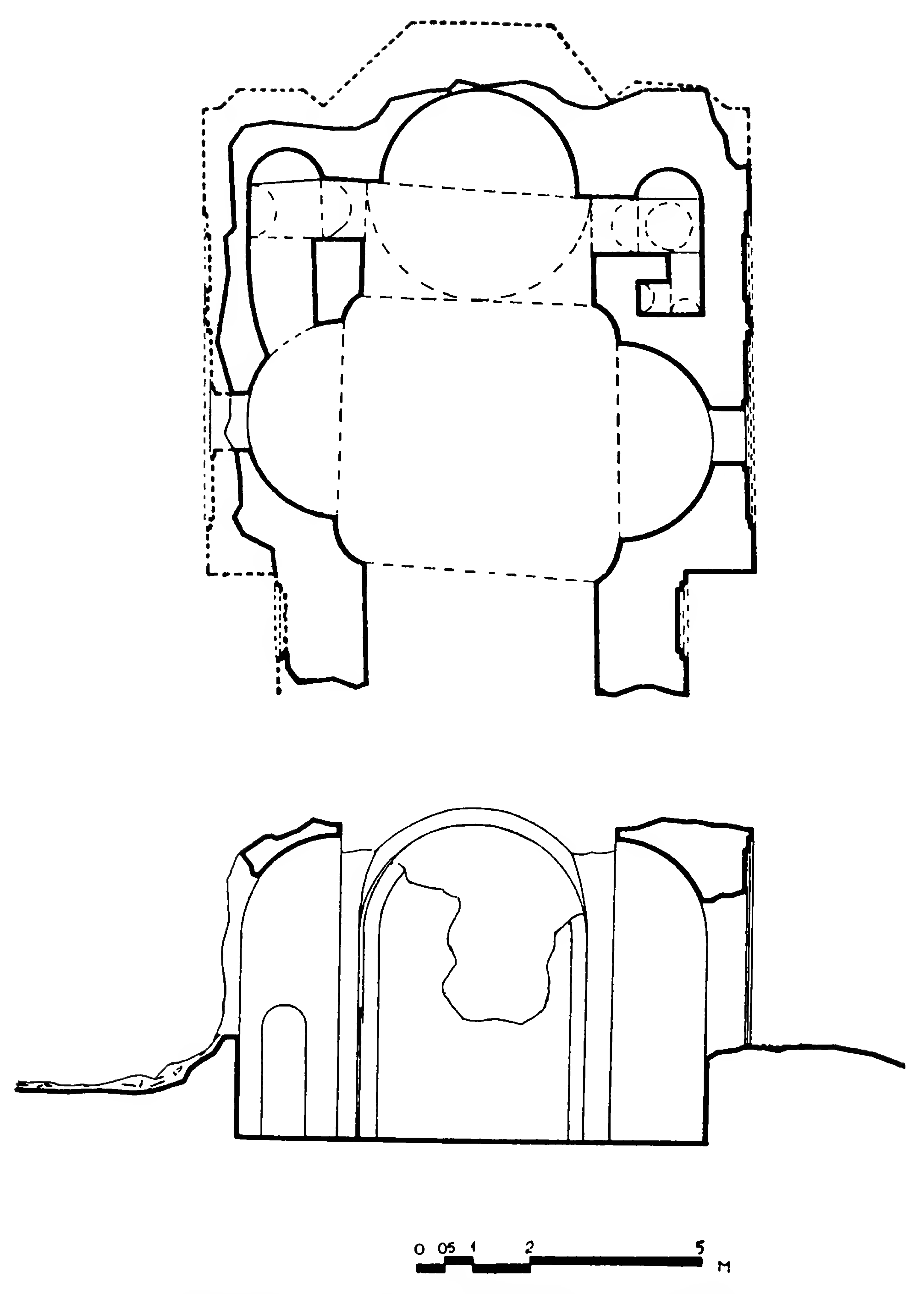
3. Église de la Chalcé d'après Indjidjian.



4. Vue d'Istanbul en 1537-1538. Détail. L'église de la Chalcé se voit à gauche, au-dessus de Sainte-Sophie.



5. Saint-Georges des Manganes. Plan d'après E. Mamboury.



6. Saint-Nicolas de Pyli. Plan et coupe d'après N. Moutsopoulos.

Romain III[38]. Malheureusement, elle n'existe plus, et sa forme architecturale n'est connue que par la description qu'en a faite l'ambassadeur espagnol Ruy González de Clavijo en 1403. Il nous informe que la nef était entourée de trois bas-côtés et que la même toiture les recouvrait[39], ce qui ne donne pas une idée assez claire du bâtiment. Il est cependant surprenant qu'on ait prêté si peu d'attention à la plus célèbre fondation impériale du XIe siècle, la seule d'ailleurs dont la forme architecturale nous soit plus ou moins connue : j'entends Saint-Georges des Manganes (vers 1042-45), qui fut fouillé en partie par le Corps Français d'Occupation en 1922-23 (fig. 5). Le rapport, qui a été publié beaucoup plus tard[40], ne fournit pas de renseignements suffisants quant à la superstructure de l'édifice, mais les quelques dessins et photographies dont nous disposons sont du plus haut intérêt. Il s'agit, pour Byzance, d'une grande église (33 sur 23 m en comptant le narthex). Elle était précédée d'une cour ouverte avec une fontaine octogonale au milieu. Le *naos* était en forme de croix inscrite, l'espace central ayant 10 m de côté. Ce qui attire cependant notre attention — il faut écarter, bien entendu, les éléments hachés du plan qui sont hypothétiques et probablement faux — ce sont les quatre grands piliers qui présentent un angle arrondi. Cette disposition insolite prouve que la coupole n'était pas soutenue par des pendentifs de forme normale qui surplombent toujours un angle droit. A Byzance, les édifices qui offrent cette particularité sont très rares et ne sont pas datés avec précision : à part la Panagia Kamariotissa de Chalki, je ne peux citer que la petite église ruinée de Sainte-Photeinè à Thèbes (Xe siècle?), la Palaiopanagia de Manolada (XIe ou XIIe siècle), Saint-Nicolas sur le lac de Prespa (XIIe ou XIIIe siècle) (fig. 6)[41] et, peut-être, l'église de Patleina près de Preslav qui serait du Xe[42]. L'origine de cet agencement doit toutefois être cherchée à Aght'amar (915-21), où

38. Ch. DIEHL, *Manuel d'art byzantin*, Paris, 1925, I, p. 448-49 ; G. A. SOTÈRIOU, Χριστιανικὴ καὶ βυζαντινὴ ἀρχαιολογία, Athènes, 1942, p. 426, note 1.

39. *Embajada a Tamorlán*, éd. par F. López Estrada, Madrid, 1943, p. 37 sq. ; traduction anglaise par G. LE STRANGE, *Embassy to Tamerlane*, Londres, 1928, p. 64-65.

40. R. DEMANGEL et E. MAMBOURY, *Le quartier des Manganes*, Paris, 1939, p. 19 sq. et pl. V. L'église daterait des premières années du règne de Monomaque puisqu'elle est mentionnée dans la Novelle établissant l'École de Droit aux Manganes (1045) : éd. J. Bollig et P. de Lagarde, *Iohannis Euchaitorum metropolitae quae ... supersunt*, Göttingen, 1882, p. 198. D'autre part, sa beauté est évoquée dans deux discours de Mavropous (nos 181, 182, *ibid.*, pp. 139-40, 142) qui se rapportent, semble-t-il, à l'an 1047. Sur la date de ces discours voir A. P. KAŽDAN, Ioann Mavropod, Pečenegi i Russkie v seredine XI v., *ZRVI*, 8/1, 1963, p. 181-82.

41. Sur Sainte-Photeinè voir ORLANDOS, 'Αρχεῖον, 5, 1939-40, pp. 144-47. Sur la Palaiopanagia, Ch. BOURAS, 'Επιστ. 'Επετ. τῆς Πολυτ. Σχολῆς τοῦ 'Αριστ. Πανεπ. Θεσσ., 4, 1969, p. 233-66. Sur S. Nicolas du village Pyli (Vineni), S. PELEKANIDÈS, Βυζαντινὰ καὶ μεταβυζαντινὰ μνημεῖα τῆς Πρέσπας, Thessalonique, 1960, p. 55 sq. et pl. XVI-XVIII (avec attribution au XIIe siècle) ; N. MOUTSOPOULOS, *BNJ*, 20, 1970, p. 20 ff. (avec attribution à la fin du XIIIe siècle).

42. J. GOSPODINOV, Razkopski v Patleina, *Izv. na Bŭlg. Arheol. Družestvo*, 4, 1914, p. 114 sq. ; A. GRABAR, *Recherches sur les influences orientales dans l'art balkanique*, Paris, 1928, p. 8 sq. ; MAVRODINOV, *Starobŭlgarskoto izkustvo*, p. 167 sq.

les angles arrondis du carré central donnent accès par d'étroites ouvertures à des petites pièces[43]. Un autre trait significatif de Saint-Georges sont les pilastres en forme de faisceau qui ornaient les murs de l'atrium[44]. Ils sont exécutés en briques, mais la conception en a été visiblement inspirée par la pierre de taille : à noter les nervures, tour à tour angulaires et arrondies, telles que nous les retrouvons à la cathédrale d'Ani (988-1000).

Saint-Georges des Manganes ne nous fournit pas malheureusement le prototype exact de l'église à trompes d'angle. Il y a là aussi un problème de chronologie. Parmi les monuments de ce type en Grèce, le seul qui soit daté exactement est la Néa Moni, la date de 1045 étant donnée par une inscription qui a été enregistrée par le pèlerin russe Grigorovic Barskij[45]. Nous savons d'autre part que la Néa Moni a été bâtie par des maîtres venus de Constantinople[46]. La Panagia Lykodèmou d'Athènes aurait, elle aussi, un *terminus ante quem* de 1045 si on peut se fier à une inscription commémorant la mort de son fondateur en cette année — inscription qui a été lue au siècle dernier par l'archimandrite Antonin[47]. Pour Hosios Loukas nous manquons de témoignages, car je ne suis convaincu ni par la théorie de M. Chatzidakis, qui attribue la construction du *katholikon* à l'an 1013[48], ni

43. S. Der Nersessian, *Aghl'amar. Church of the Holy Cross*, Cambridge, Mass., 1965, p. 7 sq.

44. Demangel et Mamboury, *op. cit.*, fig. 21, 22.

45. *Stranstvovanija Vasilja Grigorovića-Barskago*, éd. N. Barsukov, II, Saint-Pétersbourg, 1886, p. 202.

46. D'après la tradition recueillie par Grégoire Photeinos, Τὰ Νεαμονήσια, Chio, 1865, p. 76. Les données sur les fondateurs de la Néa Moni fournies par Photeinos sont confirmées *grosso modo* par Psellos dans son Accusation de Michel Cérulaire, éd. L. Bréhier, *REG*, 16, 1903, p. 375 sq. ; éd. E. Kurtz et F. Drexl, *Michaelis Pselli scripta minora*, I, Milan, 1936, p. 232 sq. Psellos décrit en termes exagérés l'impiété des moines fondateurs Nicétas et Jean qui firent leur carrière en prédisant l'avenir grâce aux services d'une pythonisse nommée Dosithée. De cette manière, ils s'imposèrent à la crédulité de Constantin Monomaque et, paraît-il, gagnèrent à leur cause le patriarche Michel Cérulaire. Cette savoureuse histoire, complétée par la série des chrysobulles conservés, nous donne une idée assez exacte des circonstances qui ont présidé à la fondation de la Néa Moni. En attendant une nouvelle étude sur ce sujet, on consultera P. Bezobrazov, Materialy dlja istorii vizant. Imperii, *Žurnal Minist. Narodn. Prosveščenija*, No. 265 (sept. 1889), p. 76 sq., et P. Jakovenko, *Gramoty Novago Monastyrja na ostrove Hiose*, Jur'ev, 1917.

47. *O drevnih hristianskih nadpisjah v Afinah*, Saint-Pétersbourg, 1874, p. 4, nº 4. L'inscription se trouvait au-dessus d'une niche dans la partie sud-ouest de l'église. Un pilier en face de cette niche portait une série de commémorations funéraires qui s'échelonnaient entre 1051 et 1070 : *ibid.*, nºs 8, 11, 14-20.

48. A propos de la date et du fondateur de Saint-Luc, *Cahiers archéologiques*, 19, 1969, p. 127 sq. ; Περὶ μονῆς 'Οσίου Λουκᾶ νεώτερα, 'Ελληνικά, 25, 1972, p. 298 sq. Le point faible de l'argumentation de M. Chatzidakis est, à notre avis, le synchronisme qu'il établit entre la translation des reliques de saint Luc (un 3 mai) et la fête de l'Ascension, synchronisme qui le conduit aux années 1011, 1022 et 1095, parmi lesquelles il choisit la première. Ce renseignement (τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ συνέδραμε ἡ ἐν τῷ κυρίῳ Πάσχα ἀνάληψις τοῦ δεσπότου Χριστοῦ) est puisé dans l'Acolouthie imprimée par G. Kremos, Φωκικά, Athènes, 1874, I, p. 104. Il s'agit cependant d'une indication banale de synaxaire, à savoir, si Pâques tombe le 25 mars, l'Ascension tombe le 3 mai. On retrouve la même indication dans le synaxaire de Constantinople, éd.

par celle de M. Stikas qui en fait honneur à Constantin Monomaque[49] — lacune surprenante puisque nous avons affaire à un établissement luxueux qui avait des attaches avec les riches seigneurs de Thèbes, comme le suggère le nom d'un de ses abbés, Théodore Léobachos, qui était peut-être en fonction en 1048[50]. Daphni et Christianou ne sont pas datés. Quant au *katholikon* du monastère de S. Chrysostome de Chypre, détruit à la fin du siècle dernier, il fut construit en 1090[51]. Tous les monuments que je viens de nommer avaient un système de support octogonal ; il y en avait aussi une variante hexagonale comme, par exemple, dans le monastère de l'Apsinthiotissa à Chypre qui semble aussi appartenir au XIe siècle[52]. Ce dernier type avait également des antécédents caucasiens : il suffit de rappeler deux églises géorgiennes, la cathédrale de Kumurdo, de 964, et l'église de Nikortsminda, de 1010-14[53].

Quelles que soient les surprises qui nous attendent dans ce domaine, il est permis d'affirmer que les monuments du XIe siècle témoignent d'un gros investissement de capitaux dans la construction des monastères et de l'application de nouvelles idées architecturales puisées dans le Caucase, la seule région du monde byzantin qui ait connu une architecture florissante au siècle précédent. L'anonymat qui recouvre toutes les branches de l'art byzantin nous a caché les noms des patrons et des maîtres responsables ; mais ces monuments surgirent dans un monde réel — le monde dans lequel l'architecte Trdat fut appelé pour reconstruire la coupole de Sainte-Sophie abattue par le tremblement de terre de 989, le monde du patrice Tornik, fondateur d'Iviron, de Kékauménos et Pakourianos, et de ces humbles moines géorgiens qui, au XIe siècle, copiaient à Constantinople des manuscrits dans leur langue maternelle, aux monastères de Tous les Saints, de Chora, des Manganes et de Romana[54]. C'est un monde que nous apercevons à peine à travers les sources écrites byzantines, mais qui revêt une forme concrète grâce aux monuments d'architecture.

Cyril MANGO.

Delehaye, col. 653, ligne 51 : Ἡ ἐν τῷ κυρίῳ Πάσχα ἀνάληψις τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ.

49. E. G. STIKAS, Τὸ οἰκοδομικὸν χρονικὸν τῆς μονῆς Ὁσίου Λουκᾶ Φωκίδος, Athènes, 1970, pp. 9 sq., 244 sq.

50. J. NESBITT et J. WIITA, A Confraternity of the Comnenian Era, *BZ*, 68, 1975, p. 365 ligne 42, 373-374.

51. C. MANGO et E. J. W. HAWKINS, Report on Field Work in Istanbul and Cyprus, *DOP*, 18, 1964, p. 334.

52. A. PAPAGEORGIOU, Ἡ μονὴ Ἀψινθιωτίσσης, *Report of the Department of Antiquities, Cyprus*, 1963, p. 73 ff. Un système hexagonal de support semble avoir existé aussi dans la petite église ruinée de Vinica qui a été attribuée au Xe siècle. Voir Ş. STANČEV, Cŭrkvata do s. Vinica, *Izv. na Arheol. Inst.*, 18, 1952, p. 305-28, qui reconnaît sa ressemblance avec les églises géorgiennes. Cf. MAVRODINOV, *op. cit.*, p. 185-86 ; MIJATEV, *op. cit.*, p. 120-21.

53. BERIDZE, *op. cit.*, pp. 46, 52 et fig. 22, 23.

54. Voir P. PEETERS, *Le tréfonds oriental de l'hagiographie byzantine*, Bruxelles, 1950, pp. 163-64, 205.

BULLETIN BYZANTINO-SLAVE

PUBLICATIONS SOVIÉTIQUES SUR LE XIe SIÈCLE*

« LA STRUCTURE DE LA CLASSE DOMINANTE A BYZANCE AUX XIe ET XIIe SIÈCLES » (A. P. KAŽDAN, *Social'nyj sostav gospodstvujuščego klassa Vizantii XI-XII vv.* Moscou, éd. « Nauka », 1974, 292 p.)

Nombre de byzantinistes utilisent l'expression « classe dominante » comme si elle était parfaitement claire et ne méritait pas d'être expliquée. Dès que l'on cherche à préciser la nature de la domination exercée et à savoir qui était en position de domination, on est contraint de distinguer plusieurs groupes dont les limites ne sont pas toujours nettes. Abordant l'étude de la classe dominante aux

* *Liste des abréviations*

Antičnaja Drevnost' i Srednie Veka (Antiquité classique et Moyen Âge) Recueil de l'Université de Sverdlovsk, A. M. Gor'kij.

BySl. — *Byzantinoslavica.*

BZ — *Byzantinische Zeitschrift.*

EB — *Études Balkaniques*, Sofia, Académie bulgare des Sciences.

Klio — *Beiträge zur Alten Geschichte*, Akademie Verlag, Berlin.

Mélanges Pigulevskaja = Ellinističeskij Bližnij Vostok, Vizantija i Iran, sbornik v čest' semidesjatiletija... N. V. Pigulevskoj (Le Proche-Orient hellénique, Byzance et l'Iran, recueil en l'honneur des soixante-dix ans de N. V. Pigulevskaja), Moscou, 1967.

OC — *Orientalia Christiana.*

PS — *Palestinskij Sbornik (Recueil Palestinien).*

Rev. des Études Arméniennes.

REB — *Revue des Études Byzantines.*

Tr. Mém. — *Travaux et Mémoires.*

VO — *Vizantijskie Očerki (Études Byzantines).*

VON A.N.A.SSR, Vestnik Obščestvennyh Nauk Akademii Nauk Armjanskoj SSR (Messager des Sciences Sociales de l'Académie des Sciences de la RSS d'Arménie).

Viz. Vrem. — *Vizantijskij Vremennik (Annales byzantines).*

WASSILIEWSKY (B.), JERNSTEDT (V.), « Cecaumeni Strategikon et incerti scriptoris « De Officiis regiis libellus », *Zapiski istoriko-filologičeskogo Fakul'teta imperatorskogo S. Peterburgskogo Universiteta (Mémoires de la Faculté d'Histoire et de Philologie de l'Université impériale de St. Pétersbourg)*, 38, 1896.

XIe et XIIe siècles, Každan refuse de s'en tenir à une simple énumération de caractères plus ou moins pertinents (propriété de la terre, appropriation du surproduit du travail des exploitants directs, pouvoir administratif) et propose une division théorique qui lui paraît épuiser les combinaisons possibles dans une société médiévale ; il distingue trois ensembles principaux : 1) la noblesse de statut, définie en fonction de règles juridiques plus qu'en termes socio-économiques ; 2) l'aristocratie, ou élite, qui outre les privilèges de la noblesse détient une part du pouvoir politique ; 3) la catégorie des marchands et des « ministeriales » de la ville qui constitue la limite inférieure de la classe dominante[1].

Est-il possible de retrouver ces trois groupes à Byzance, à quelle structure sociale répondent-ils, quel est leur rôle respectif et quelles sont leurs relations réciproques : autant de questions que le livre va essayer de résoudre. Considérant que la théorie classique qui divise la haute société byzantine en noblesse civile, attachée à la capitale, et noblesse militaire provinciale, détentrice de biens fonciers, est trop schématique pour rendre compte de l'évolution de la classe dominante durant deux siècles, l'auteur veut d'abord interroger les byzantins eux-mêmes pour retrouver les critères auxquels les écrivains du XIe et du XIIe siècle ont recours quand ils parlent de leur « élite »[2]. Peut-on d'abord parler de noblesse? Juridiquement la notion n'existe pas, et la législation byzantine, fidèle au droit romain, s'en tient à la division fondamentale entre riches et pauvres. Les byzantins ont parfaitement conscience de l'existence d'une « upper class », mais aucun des termes employés pour désigner ceux qui en font partie, qu'il s'agisse des ἔνδοξοι des εὖ γεγονότες ou des ἐπισημότεροι τοῦ τόπου ne pourrait être considéré comme l'équivalent de « nobilis ». Sous la reprise d'expressions littéraires remontant à l'antiquité on perçoit cependant une évolution de la notion de classe dominante chez les intellectuels byzantins.

Pour tous les auteurs du XIe et du XIIe siècle, l'appartenance à l'aristocratie répond à quatre traits fondamentaux dont la valeur respective sera appréciée différemment selon les époques : il s'agit de la naissance, de la fonction, de la richesse et du mérite. Dans la première moitié du XIe siècle on peut distinguer deux conceptions différentes : l'une, émanant du milieu des hauts fonctionnaires de la capitale (Syméon le Théologien, Kékauménos, Syméon Seth), considère que la richesse et le service de l'État sont les conditions de la noblesse ; l'autre, qui ne répond, semble-t-il, qu'à une tradition littéraire, attache peu de prix à la richesse et à la fonction, voit en la naissance un bien précieux et place par-dessus tout le mérite (Psellos, Attaliate). Au début du XIIe siècle, on assiste à une « aristocratisation » de la représentation de l'élite (sensible chez Skylitzès, Nicéphore Bryennios, Anne Comnène), tendance qui va s'accentuer au cours du siècle (Théodore Prodrome, Constantin Manassès, Eustathe de Thessalonique) : la naissance devient une condition nécessaire de l'appartenance à l'aristocratie, la richesse n'est appréciée que si elle est associée à la noblesse. L'affirmation de cette conception nouvelle doit être mise en relation avec l'avènement des Comnènes et, sous Alexis Ier, avec la réforme de la titulature byzantine qui tendait à donner

1. Voir chapitre I, p. 3-16.
2. Cette première étape de la recherche de Každan fait l'objet du second chapitr de l'ouvrage, p. 27-86.

une forme juridique au nouveau groupe social que constituaient les parents de l'empereur[3].

La fin du XIIe siècle est marquée par un retour aux critères de la première moitié du XIe. La « naissance » suscite de moins en moins d'intérêt[4], le mérite lui est préféré et la noblesse s'acquiert principalement par le service de l'État : si une ascension trop rapide est critiquée, le cursus normal de l'échelle des fonctions se doit d'être couronné par l'anoblissement ; celui-ci peut, au reste, avoir une valeur rétrospective : grâce à sa réussite présente un individu anoblit ses ancêtres obscurs.

Se tournant vers les sources occidentales de la même époque, A. P. Každan remarque que l'absence de hiérarchie nobiliaire à Byzance a été interprétée comme une absence de hiérarchie sociale[5]. Les historiens occidentaux notent avec mépris que c'est la richesse qui, à Byzance, donne le pouvoir, et ignorent la hiérarchie des fonctions qui régit la société byzantine selon un système de « mobilité verticale ». Si les byzantins ne semblent, en effet, établir aucune hiérarchie entre les diverses familles aristocratiques, ils opèrent, en revanche, une gradation entre les fonctions sociales[6]. A l'opposition la plus courante de l'armée au sénat, correspond le partage entre fonctions civiles et fonctions militaires. Au début du XIIe siècle, apparaît le groupe des parents de l'empereur qui, pour la première fois à Byzance, se situe comme une catégorie à part[7], opposée au sénat d'une part, d'autre part, grâce à son monopole des hautes fonctions militaires, au reste de l'armée[8].

Au terme de son étude de la « conscience sociale » des byzantins, Každan conclut que ni des liens de vassalité ni la propriété foncière ne caractérisent à Byzance l'appartenance à la classe dominante, ni ne sont à la base d'une hiérarchie nobiliaire. S'il existe, en fait, une aristocratie, elle ne peut être cherchée que dans l'ensemble des personnes participant au pouvoir, l'importance des différents groupes qui la constituent variant, d'une époque à l'autre, selon leur rôle politique.

3. Se fondant principalement sur les recherches de L. Stiernon, Každan considère que la nouvelle hiérarchie des rangs repose sur le principe de la « naissance » en tant que celle-ci est comprise comme parenté avec l'empereur, cf. p. 60-61.

4. L'auteur note cependant que c'est au XIIe siècle qu'apparaît un intérêt marqué pour les recherches généalogiques et l'habitude d'élaborer des généalogies fictives liant les familles aux héros de la mythologie grecque où à l'antiquité romaine, cf. p. 53-54.

5. Voir p. 56-58 : Každan se réfère à l'épisode de l'ambassade byzantine envoyée auprès de Frédéric Barberousse en 1189, tel qu'il est relaté par Nicétas Choniatès et par plusieurs historiens occidentaux ; l'interdiction faites aux dignitaires byzantins de s'asseoir devant l'empereur était interprétée par les occidentaux comme une manifestation de mépris vis-à-vis de la noblesse et comme une réduction des nobles aux serviteurs ; seul Guillaume de Tyr a su donner une interprétation fidèle de la cour byzantine : A. P. KAŽDAN, « Gijom Tirskij o sostave gospodstvujuščego klassa v Vizantii (konec XI-XII v.) » (« Guillaume de Tyr et la classe dominante à Byzance (fin du XIe-XIIe s.) »), *Viz. Vrem.*, 32, 1972, p. 48-54.

6. P. 65-71, l'auteur analyse le système des divisions de la société byzantine tel qu'il apparaît dans les sources et note la faible importance qui y est octroyée au clergé.

7. Jusqu'au règne d'Alexis Comnène, les parents de l'empereur, bien qu'ils aient joui de privilèges divers et de titres, n'apparaissaient jamais comme un groupe particulier. Confondus avec les autres dignitaires de l'État, ils disparaissaient de la scène politique avec chaque nouveau règne, p. 71-73.

8. Anne Comnène, Nicéphore Chrysobergès disent des parents de l'empereur qu'ils constituent la meilleure partie de l'armée, les autres chefs militaires étant qualifiés de « τὸ λοιπὸν στράτευμα », p. 73-77.

Méthode et limites d'une enquête sociologique sur l'aristocratie byzantine.

Une étude de la classe dominante byzantine ne peut se limiter à l'image que les byzantins se faisaient de leur propre société. Il convient d'y associer une étude quantitative fondée sur une enquête sociologique. Une telle enquête ne peut, quand il s'agit de Byzance, s'appuyer sur aucune documentation spécifique, et le byzantiniste ne dispose pas, comme les médiévistes occidentaux, de généalogies, recensements ou listes de noblesse. A. P. Každan, pour combler cette lacune, est parti de l'idée que s'il existait à Byzance une « noblesse de fait », dépourvue de statut mais constituant un groupe social stable, on devait pouvoir reconstituer des généalogies et des listes familiales ; considérant que la notoriété constituait un premier indice de l'appartenance à l'aristocratie, il a collationné tous les noms de famille repérables dans les sources et établi des fiches biographiques. La « biographie » réunissant sur un individu le maximum d'informations (carrière administrative, statut de la propriété, parenté, participation à un mouvement d'opposition, etc.), constitue l'unité élémentaire de l'enquête à partir de laquelle l'auteur a cherché à reconstituer des « lignages » et, dans ce but, il a laissé de côté les individus qui portent un nom n'apparaissant qu'une seule fois dans les sources, estimant qu'il s'agissait de réussites éphémères. Il a cependant fait une exception pour les eunuques et les mercenaires étrangers, considérant que l'évolution historique de ces deux groupes venait confirmer, d'une certaine façon, celle des familles. Le terme de famille est, au demeurant, employé ici dans un sens conventionnel : il désigne l'ensemble des personnages portant un même patronyme sans que leurs liens de parenté puissent être exactement définis[9]. Každan réunit ainsi 340 patronymes représentés au moins par deux individus connus dans la période allant de l'avènement de Basile II à 1204, et regroupant un peu plus de 2300 personnes[10]. Il est clair que ce chiffre ne recouvre pas toute la réalité de la classe dominante. Le caractère même de la documentation, écrits historiques dont l'objet n'est pas d'apporter des précisions sur la carrière et les revenus des personnages en vue, matériel sigillographique souvent difficile à dater, limite les résultats possibles de l'enquête et introduit un déséquilibre dont il est nécessaire de tenir compte : ainsi les familles constantinopolitaines sont-elles mieux attestées par les sources que les familles provinciales ; les marchands, les officiers palatins ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont accédé à un titre important ; les renseignements sur les propriétés foncières des familles connues demeurent vagues ; les propriétaires fonciers provinciaux, magnats et notables n'exerçant pas de fonctions administratives ou militaires mais jouissant néanmoins d'un certain pouvoir sur leur entourage, échappent, dans la mesure où leurs noms sont rarement retenus par les sources,

9. L'usage des patronymes étant encore, au XIe et au XIIe siècle, assez récent, l'auteur suppose que les risques d'homonymie sont assez limités et que deux personnes portant le même nom avaient beaucoup de chances d'appartenir à une même famille, p. 18-19.

10. On trouvera la présentation du matériel de l'enquête au chapitre III, p. 87-103 ; l'auteur donne la liste des familles retenues, avec la bibliographie qui s'y rapporte, classées, non par ordre alphabétique, mais dans l'ordre décroissant du nombre des individus qui portent leur nom ; on a ainsi une vue immédiate de l'importance des familles telle qu'elle apparaît dans les sources.

au cadre de l'enquête[11]. Ainsi, dans la mesure où A. P. Každan s'est attaché à suivre, grâce à leur patronyme, le destin des familles plutôt que la carrière des individus, son enquête porte-t-elle davantage sur l'aristocratie que sur la classe dominante en général.

Exploitation et interprétation de l'enquête.
Le titre et le prestige.

Les deux critères d'après lesquels le matériel de l'enquête a été rassemblé permettaient d'inférer de la notoriété et de la pérennité des familles (ce sont en effet les familles les plus en vue dans la période envisagée qui comptent le plus d'individus mentionnés par les sources) ; ils ne donnent aucune indication sur les différences de prestige, sur l'importance relative du rôle social dévolu à ces mêmes groupes familiaux. Pour trouver un nouveau facteur d'appréciation, A. P. Každan a mis en relation les familles et les titres, c'est-à-dire qu'il a cherché à déterminer, compte tenu de l'évolution de la titulature aux XIe et XIIe siècles[12], quels étaient les titres les plus élevés attribués aux membres d'une même famille. Le niveau des titres et leur permanence durant une longue période, le nombre d'individus titrés portant le même patronyme, constituent autant d'indices du prestige d'un groupe familial : en affectant d'une note les titres les plus élevés réunis dans une même famille, l'auteur donne un critère d'évaluation du degré de notoriété de chaque lignée[13]. Il convient cependant de moduler ses résultats en tenant compte du fait que, sur les 340 familles initiales de l'enquête, 80 environ sont mentionnées dans les sources sans indication des titres que portèrent leurs membres ; elles n'entrent donc pas dans le tableau comparatif du degré de prestige, et leur notoriété, pourtant certaine, reste inexpliquée. Ayant établi la relation entre les titres et le degré de prestige, A. P. Každan soulève l'une des questions les plus intéressantes de son étude, celle de la stabilité des familles aristocratiques. Si théoriquement l'aristocratie byzantine ne constituait pas une catégorie sociale fermée ni juridiquement limitée, cela ne signifie pas qu'en pratique une haute situation sociale ne se transmettait pas héréditairement, ni que les familles appartenant à l'élite se renouvelaient sans cesse. Le tableau du degré de prestige révèle que certaines familles ont joui de situations élevées durant près de deux siècles. Každan complète cette donnée en étudiant la pérennité des familles dont la période d'activité peut être approximativement datée[14]. Il résulte de son analyse que sur 326 familles chronologiquement situées, 30 ont détenu les titres les plus hauts durant presque

11. P. 236-240 et 246-254, l'auteur tente de donner une approximation du poids social de ces notables locaux ; bien qu'il ne mette pas en doute leur puissance, il pense qu'ils n'étaient pas considérés par leurs contemporains comme des éléments fondamentaux de la classe dominante.

12. Entre 976 et 1204, A. P. Každan distingue cinq périodes au cours desquelles la valeur et la hiérarchie des titres byzantins ont connu des transformations, cf. p. 103-115.

13. P. 116 à 122, on trouvera un tableau comparatif du degré de prestige des familles de 976 à 1204 ; les familles y sont rangées dans l'ordre de la note la plus haute obtenue en additionnant les notes affectées aux titres les plus hauts détenus durant les cinq périodes déterminées par l'auteur. Cette liste réunit 257 familles.

14. Voir le tableau I, p. 131 dans lequel Každan tient compte du matériel sigillographique.

toute la période allant de 976 à 1204, 265 ont joui durant le même temps de titres de rang variable ; que, d'autre part, le renouvellement de l'élite byzantine était moins important que des témoignages isolés ne pourraient le faire croire : sur 121 familles connues sous le règne de Basile II, 52 sont attestées jusqu'à la fin du XIIe siècle, 18 familles nouvelles seulement apparaissent après le règne d'Alexis Ier. En revanche, le prestige, tel que le définit Každan, c'est-à-dire en relation avec son échelle des titres, connaît de nombreuses fluctuations : restant dans le cadre de l'aristocratie, beaucoup de familles ont, du XIe au XIIIe siècle, perdu le rang de l'élite ; d'autres, au contraire, y sont parvenues. L'auteur s'estime donc autorisé à conclure qu'il y eut, aux XIe et XIIe siècles, mobilité à l'intérieur d'un groupe relativement stable de familles[15].

Familles et fonctions sociales.

Les deux premiers volets de l'enquête ont montré que l'aristocratie byzantine ne constituait pas un groupe aussi homogène que les témoignages des contemporains pourraient le laisser supposer. Différenciées par l'origine, le niveau de notoriété et de prestige, les familles aristocratiques byzantines devaient l'être aussi par leur rôle social. Les fonctions de l'État étaient, comme on sait, partagées à Byzance en fonctions civiles et fonctions militaires. A ces deux types principaux de charges se rattachent l'administration ecclésiastique, les fonctions du palais, la diplomatie, la police et l'administration provinciale[16]. La question qui se pose est de savoir s'il y eut une relation continue entre le groupe familial et les fonctions exercées par ses membres. L'enquête ne porte ici que sur un nombre assez restreint de familles, du fait que les sources donnent peu d'indications sur les fonctions exercées par les aristocrates et que les indications tirées des sceaux manquent de précision chronologique. A. P. Každan réunit néanmoins 81 familles qu'il classe dans l'aristocratie civile et 64 familles auxquelles il attribue une vocation militaire[17]. Il distingue, en outre, au sein des familles militaires, un sous-groupe qui jouera un rôle important dans la suite de son analyse, celui d'une trentaine de familles, militaires à l'origine, qui, à la fin du XIe et au XIIe siècle, se convertirent aux fonctions civiles[18]. Envisageant la relation des deux groupes de l'aristocratie à

15. P. 132 ; il eût été intéressant de connaître, pour la même période, le poids relatif des réussites individuelles éphémères, écartées de l'enquête sur les familles, mais dont il semble qu'il eût fallu tenir compte pour une appréciation de la mobilité de la société byzantine.

16. Každan considère que ces trois dernières activités constituaient un groupe de fonctions intermédiaires, pouvant être indifféremment remplies par des civils ou des militaires (p. 132). La suite de l'enquête ne permet pas de conclure que des familles aient occupé traditionnellement ce type de postes (p. 166).

17. A. P. Každan pose comme critère d'appartenance des familles à tel ou tel groupe de fonctions le fait de compter au moins deux membres ayant exercé des fonctions civiles ou des fonctions militaires. Le groupe des familles « civiles », dont la liste est donnée aux pages 135 à 137, est complété par un sous-groupe de 46 familles, ne comportant qu'un seul fonctionnaire civil, mais ayant des attaches avec les fonctions du palais. Le groupe des familles militaires (p. 139-140) comporte un sous-groupe de 24 familles qui, soit à cause de leur ancienneté, soit en raison de leur origine étrangère, ne comptent, à l'époque qui nous occupe, qu'un seul militaire attesté.

18. Elles sont énumérées p. 142-150.

l'administration ecclésiastique, l'auteur observe que c'est dans les familles de l'aristocratie civile que l'on compte le plus d'administrateurs ecclésiastiques, ce qui le conduit à supposer que c'est avec l'aristocratie civile que l'Église byzantine entretenait les liens les plus étroits, et à considérer que les dignitaires ecclésiastiques appartenaient majoritairement à l'aristocratie civile[19]. Les fonctions du palais ne semblent pas avoir été l'apanage de l'un des deux groupes ; il semblerait cependant que les fonctions civiles du palais aient été exercées de préférence par les individus issus de l'aristocratie civile, et les fonctions militaires par des militaires. Les familles aristocratiques paraissent donc bien avoir été partagées selon le type de fonctions exercées par leurs membres ; étaient-elles également différenciées par leur base économique? En l'absence d'indications précises sur les ressources et les propriétés des aristocrates, l'enquête de Każdan n'apporte pas de réponse neuve à cette question : c'est dans le cadre de l'aristocratie civile que s'effectua l'ascension de quelques familles issues de commerçants ou d'artisans ; les familles militaires semblent avoir été plus étroitement liées à la propriété foncière provinciale[20].

Les familles militaires et les parents de l'empereur.

Nous avons souligné plus haut l'intérêt du sous-groupe, révélé par l'enquête, des familles militaires converties, aux XIe et XIIe siècles, aux fonctions civiles. A. P. Każdan observe que cette métamorphose s'opéra sous la poussée du groupe familial des Comnènes : 36 familles militaires se tournent sous Alexis Ier et ses successeurs les plus proches vers les fonctions civiles. Sur 73 familles militaires, actives entre 976 et 1118 et demeurées étrangères au « clan » des Comnènes, 11 % cessent d'appartenir à l'aristocratie militaire sous Basile II, 51 % au milieu du XIe siècle, 23 % sous Alexis Ier, 11 % de 1118 jusqu'à la fin du siècle. Ainsi c'est à la veille de l'avènement d'Alexis Ier et durant son règne que la démilitarisation des familles aristocratiques fut la plus intense ; on ne voit, d'autre part, que peu de familles militaires nouvelles accéder aux postes élevés après le règne d'Alexis.

Tout autre est le destin des familles appartenant au groupe des parents de l'empereur[21] : elles jouissent d'une grande stabilité, monopolisent les postes de commandement militaire, et leur nombre s'accroît jusqu'à la fin du règne de Manuel Comnène[22].

Stabilité et prestige relatifs des deux groupes aristocratiques.

Les familles civiles et militaires bénéficièrent, aux XIe et XIIe siècles, d'une relative stabilité, avec un léger avantage pour les familles militaires, plusieurs familles civiles n'ayant connu qu'une réussite éphémère. Le prestige des familles militaires (c'est-à-dire l'accession aux plus hauts titres) semble avoir également dépassé celui des familles civiles[23] bien qu'il ait été sujet à des variations : on

19. 40 % des familles civiles comptent des administrateurs ecclésiastiques contre 15 % des familles militaires. L'auteur se demande si la faiblesse des relations avec l'armée n'explique pas, du moins en partie, pourquoi l'Église byzantine eut un rôle politiquement plus effacé que l'Église d'Occident (p. 150-153).

20. P. 166-170.

21. Le tableau no 3 p. 177 donne une vue de la constitution et du développement de ces familles.

22. Voir le tableau no 4 p. 179.

23. Voir le tableau no 5 p. 184.

assiste, en effet, au milieu du XIe siècle, à une forte ascension des familles civiles dont la signification est cependant atténuée par la poussée des familles militaires apparentées aux Comnènes qui lui est parallèle. Sous Alexis Ier, les familles civiles perdent les fonctions les plus hautes de l'État ; au milieu de XIIe siècle, l'élite est constituée à 90 % par les parents de l'empereur ; à la fin du siècle, l'influence de la parenté impériale diminue et l'aristocratie civile reprend son ascension.

Analyse sociologique des patronymes byzantins[24].

Se tournant vers l'important matériel onomastique qu'il a rassemblé, l'auteur tente de trouver dans les patronymes byzantins des indications sur l'origine sociale et les activités des aristocrates ; malgré les difficultés de cette entreprise (l'étymologie des noms propres byzantins pouvant prêter à diverses interprétations), il croit pouvoir faire état de certains résultats : les noms d'origine biblique[25] ou remontant à l'antiquité classique, les surnoms ironiques ou faisant allusion à des qualités moralement neutres, se retrouvent en quantité équivalente dans les deux groupes aristocratiques ; les surnoms à caractère positif ne se rencontrent, en revanche, que dans les familles de l'aristocratie civile, et l'auteur se demande si ce ne fut pas là, pour les fonctionnaires de la capitale, une façon de pallier l'inégalité de prestige ressentie face aux militaires[26]. Si les familles militaires portent souvent des noms se référant à des offices, c'est dans les familles civiles que l'on trouve le plus grand nombre de noms de professions ; enfin c'est dans l'ordre des noms géographiques que l'on observe les différences les plus sensibles : les familles de l'aristocratie civile portent fréquemment des noms de villes, de quartiers constantinopolitains, ou des noms provenant du littoral ou des îles de la Grèce et de l'Asie Mineure. Dans l'aristocratie militaire ce sont, au contraire, les noms de petites localités, villages ou forts de province, qui dominent; dans le cas des Comnènes et de leurs alliés, ces noms proviennent surtout de l'intérieur de l'Asie Mineure[27]. Ces patronymes indiquaient-ils seulement la provenance des familles ou se référaient-ils à leurs propriétés foncières? l'enquête ne permet pas de le préciser. L'origine ethnique semble avoir également séparé les deux groupes : la part des non grecs, étrangers ou faisant partie du territoire byzantin est, comme on pouvait s'y attendre, beaucoup plus importante dans les familles militaires[28] ; il est en tout cas intéressant de noter qu'à l'exception de deux familles apparentées aux Anges, aucune famille du « clan » des Comnènes n'était originaire de Constantinople[29].

24. P. 185-200.
25. Ceux-ci semblent avoir eu cours plus fréquemment dans les familles civiles, p. 190.
26. P. 196.
27. P. 196, l'auteur observe que, dans le « clan » des Comnènes, 40 % des noms de famille ont pour origine de « petits » toponymes.
28. 52 % des familles militaires sont originaires du Caucase ou de régions intérieures de l'Asie Mineure ; 19 % proviennent de Bulgarie ou de Macédoine ; 25 % ont été fondées par des étrangers : Latins, Turcs, Russo-hongrois ; voir le tableau n° 7 p. 204.
29. 63 % des familles civiles sont originaires de Constantinople (contre 3,5 % des familles militaires), des îles et des villes côtières de Grèce et d'Asie Mineure ; 10 % de Bulgarie et de Macédoine ; 7 % ont pour fondateur un véritable étranger ; aux pp. 212-218 l'auteur décrit l'évolution de ces divers groupes étrangers durant la période envisagée ; on trouvera dans un de ses ouvrages les plus récents, con-

La politique des mariages.

Les différences profondes qui séparaient aristocratie militaire et aristocratie civile (différences de fonctions, de patrimoine[30], de culture et d'attitude politique[31]) devaient avoir une répercussion sur le système des alliances familiales. Au XIe siècle pourtant, et bien que chaque groupe ait recherché de préférence les alliances en son sein, les mariages « mixtes » sont parfaitement admis et pratiqués (alliance des Monomaques et des Argyroi, des Sklèroi et des Tornikès...); au XIIe siècle, les alliances de ce type ne sont plus attestées[32]. Dans le clan des Comnènes on peut observer une tendance à l'instauration d'une politique « endogamique », les liens familiaux étant cimentés par des mariages « croisés ». Avant la constitution définitive du « clan », au début du XIe siècle, la famille des Comnènes contracte des alliances avec des familles militaires extérieures à son groupe ; au XIIe siècle, ces mariages « exogamiques » deviennent de plus en plus rares et sont même prohibés[33]. Seuls les Anges, à la fin du XIIe siècle, rompent la tradition endogamique des Comnènes et s'allient à des familles civiles.

La base économique de la classe dominante[34].

La classe dominante à Byzance, aux XIe et XIIe siècles, apparaît comme une catégorie sociale ouverte, sans statut juridique, dont l'accès aurait été, en principe, ouvert aux individus issus de n'importe quel milieu[35] ; on peut observer de façon permanente l'accession aux postes élevés de l'État de familles nouvelles venant remplacer des familles plus anciennes. La mobilité verticale est donc une réalité sociale à Byzance, bien qu'elle n'exclue pas une certaine stabilité des familles aristocratiques. Cette stabilité est manifestée par l'usage, naissant au Xe siècle, mais de plus en plus répandu aux XIe et XIIe siècles, des patronymes[36], par l'affirmation de l'idée de « naissance » chez les auteurs littéraires qui viennent à considérer la richesse comme un simple « faire valoir » de la noblesse. Si ces deux caractéristiques de la haute société byzantine ne s'excluent pas l'une l'autre, c'est que le

cernant les familles byzantines d'origine arménienne, la publication d'un important matériel prosopographique : *Armjane v sostave gospodstvujuščego klassa vizantijskoj imperii v XI-XII v. (Les Arméniens et la classe dominante de l'empire byzantin aux XIe et XIIe siècles)*, Erevan, Académie des Sciences, 1975, 190 p.

30. P. 196-200 ; l'absence de renseignements précis sur les propriétés des aristocrates contraint l'auteur à ne donner de ce problème qu'une vue très générale ; il est intéressant de noter cependant l'une de ses remarques : les familles militaires qui, à la fin du XIe siècle, se tournent vers des fonctions civiles, gardent, quand elles en possèdent, leurs propriétés foncières anciennes, mais ne font plus d'acquisitions nouvelles.

31. P. 206-210, l'auteur étudie la participation des familles aristocratiques aux mouvements de rebellion et d'usurpation ; voir tableau nº 8, p. 209.

32. Ce qui s'explique partiellement par le fait que les familles militaires extérieures au clan des Comnènes cessent d'être mentionnées par les sources.

33. C'est ainsi que Manuel Ier fit casser le mariage de Théodore Mésaritès avec une descendante des Bryennioi (*PG*, 138 col. 173 C), cf. p. 59 et 211.

34. Chapitre III, p. 226-237.

35. Ainsi, par exemple, certains textes littéraires opposent les serviteurs du palais à l'aristocratie, ce qui n'empêche pas ces mêmes serviteurs de pouvoir, à l'occasion, donner naissance à une famille aristocratique.

36. Aux XIe et XIIe siècles, les patronymes figurent de plus en plus souvent sur les sceaux, cf. p. 224-225.

véritable critère de l'appartenance à l'élite est la participation au pouvoir politique.

L'enquête a montré l'importance du rôle social et politique de l'aristocratie, elle n'a pu apporter de réponse vraiment claire au problème de son pouvoir économique. A. P. Každan observe que, malgré les diverses mentions, faites dans les sources, de propriétés foncières laïques et ecclésiastiques, il n'y a pas lieu de penser qu'à l'époque qui nous intéresse aient existé à Byzance de très grandes propriétés foncières. Aussi pense-t-il que les biens immobiliers n'ont pu constituer la principale source de richesse de l'aristocratie byzantine[37]. Aux yeux des contemporains ce sont, au reste, les objets précieux et les trésors de monnaies d'or qui apparaissaient comme les biens les plus prestigieux de la noblesse[38]. Les biens meubles dont disposaient les aristocrates byzantins dépassaient de loin les possibilités d'accumulation du produit de leurs propriétés foncières. Pour expliquer ce phénomène, l'auteur revient à la théorie qu'il a développée déjà dans son ouvrage bien connu sur la *Ville et la campagne à Byzance*[39], celle de la propriété féodale centralisée par l'État. Répondant à ses contradicteurs[40], l'auteur précise que, sous le terme de propriété centralisée de l'État, il ne désigne pas les biens impériaux, mais le « dominium directum » de l'État sur tout le territoire de l'empire, ou monopole féodal de l'État sur la terre se réalisant par le prélèvement de la rente féodale sous forme d'impôts. Ce droit de l'État sur la terre ne peut être, selon lui, réduit à la notion juridique de souveraineté de l'État[41] qui, rapportée au Moyen Age, constituerait un anachronisme. Le propriétaire byzantin contraint de payer l'impôt foncier ne peut être comparé à n'importe quel contribuable : au Moyen Age, le paiement de l'impôt est le signe même de la dépendance, et une terre frappée d'impôt est une terre non-libre[42]. La relation terre-impôt avait, au reste, pour les byzantins une signification inversée : le véritable bien était l'impôt, et la terre n'apparaissait que comme la garantie de son paiement et de l'exécution de diverses redevances[43]. Grâce à l'impôt, rente féodale centralisée, le surproduit

37. Dans un ouvrage consacré à la propriété foncière de l'aristocratie provinciale, G. G. Litavrin développe la même idée : G. G. LITAVRIN, Otnositel'nye razmery i sostav imuščestva provincial'noj vizantijskoj aristocratii vo vtoroj polovine XI veka (Dimensions et structure du patrimoine de l'aristocratie provinciale à Byzance dans la seconde moitié du XIe siècle), *V.O.*, 1971, p. 164-168.

38. Le témoignage de Guillaume de Tyr est d'autant plus intéressant qu'il est le fait d'un occidental; dans sa description de la dot apportée à Baudouin III, roi de Jérusalem, par Théodora, nièce de Manuel Ier, il ne fait aucune mention de propriétés foncières (cf. *PL*, 201, col. 737 AB).

39. A. P. KAŽDAN, *Derevnja i gorod v Vizantii IX-XI vv. (La ville et la campagne à Byzance du IXe au XIe siècle)*, Moscou, 1960, p. 138-168.

40. G. G. LITAVRIN, « Problema gosudarstvennoj sobstvennosti v Vizantii X-XI v. » (« La propriété de l'État à Byzance aux Xe et XIe siècles »), *Viz. Vrem.*, 35, 1973, p. 51-74.

41. Comme le fait M. Ja. SJUZJUMOV dans : « Suverenitet, nalog i, zemel'naja renta v Vizantii » (« Souveraineté de l'État, impôt et rente foncière à Byzance »), *Antičnaja drevnost' i srednie veka*, 9, 1973, p. 57-65.

42. P. 229, l'auteur se réfère ici au chrysobulle d'Alexis Ier, de 1084 (*Lavra*, n° 46, 12-20) dans lequel il apparaît que les moines de Lavra, contraints de payer un impôt au frère de l'empereur, Adrien, craignent d'être considérés comme ses parèques.

43. Každan en veut pour preuve que, dans plusieurs actes de donation, c'est tout d'abord un certain montant d'imposition fiscale qui est octroyé, les employés du fisc ayant à charge de calculer ensuite l'étendue du domaine correspondant à cette somme (cf. Acte de donation d'Alexis Ier au monastère de Lavra, de 1109, *Lavra*, 58, 10-15).

du travail des exploitants directs revenait à l'État et était redistribué ensuite, en particulier en direction de l'aristocratie, sous forme de salaires ou de cadeaux réguliers, ou bien sous forme de gratifications exceptionnelles, de solemnia, etc. La propriété foncière ne constituait, pour l'aristocratie byzantine, qu'une source de revenus parmi d'autres, et c'est la raison pour laquelle la notion de « terre nobiliaire » n'a pas existé à Byzance[44]. Bien que des seigneuries comportant des droits privés sur les personnes et l'impôt, et même des droits de juridiction, aient sans doute existé à Byzance, elles n'eurent jamais qu'une envergure limitée et leur rôle socio-économique ne peut être comparé à celui des seigneuries occidentales.

L'aristocratie byzantine ne dépendait pas économiquement de la propriété directe de la terre. Tout comme elle était associée au pouvoir politique, elle l'était à la propriété féodale de l'État et jouissait ainsi de fait, non de droit, d'un monopole féodal de la propriété foncière.

Politique impériale et destinées de l'aristocratie[45].

Catégorie sociale ouverte et mobile, étroitement associée au pouvoir, l'aristocratie byzantine a connu, de 976 à 1204, une évolution profondément liée à la politique de l'empire. Les variations de sa structure et de son rôle social, révélées par l'enquête de Každan, ne correspondent pas toujours à l'image que nous a léguée l'histoire.

De 976 à 1025.

Il a été généralement admis, sur la foi de témoignages contemporains, que Basile II aurait mené une politique résolument antiaristocratique[46]. L'enquête montre, au contraire, que très peu de familles, connues au xe siècle, disparurent de la scène politique sous Basile II[47] ; que loin de défavoriser l'aristocratie militaire au profit de l'aristocratie civile, cet empereur lui confia les postes les plus élevés de l'État. C'est enfin sous Basile II que s'affirma le pouvoir naissant de la famille des Comnènes et de ses alliés.

De 1020 à 1081.

On observe une croissance rapide du nombre et de l'importance politique des familles de l'aristocratie civile. La mise à l'écart de l'aristocratie militaire se marque par l'élévation du nombre des mariages conclus entre les deux groupes et par

44. Une tentative de ce genre aurait eu lieu sous Manuel Ier, lorsque celui-ci interdit de transmettre des terres octroyées par l'empereur à des individus n'appartenant ni au Sénat ni à la catégorie des stratiotes ; mais après la mort de Manuel, ce décret fut abrogé (Dölger, *Regesten*, n°s 1333 et 1398).
45. Chapitre IV, p. 254-265.
46. Cette interprétation est celle de G. Ostrogorsky, *Geschichte des byzantinischen Staates*[3], Munich, 1963, p. 219-220.
47. La retraite de familles comme celles des Phocas, des Maleinoi, des Doukai anciens, n'intervient qu'après la mort de cet empereur.

l'affirmation du rôle politique des « groupes marginaux » des eunuques[48] et des mercenaires étrangers : les mercenaires caucasiens et slaves de Basile II s'hellénisent et s'intègrent à l'aristocratie byzantine. Toutefois, si une grande partie des familles militaires perd les postes de commande de l'armée, l'importance des familles qui constitueront plus tard le « clan » des Comnènes ne cesse de croître ; Każdan en conclut que c'est dès la première moitié du XIe siècle que se prépara, du point de vue socio-économique, le coup d'État de 1081.

Sous Alexis Ier et ses successeurs.

La constitution du groupe familial des Comnènes entraîne une restructuration profonde de l'aristocratie ; l'appartenance à l'élite ne répond plus aux critères de l'échelle des fonctions, et c'est le degré de parenté avec l'empereur qui régit la hiérarchie des titres. Le « clan » des Comnènes monopolise l'administration militaire ; les familles qui n'en font pas partie se tournent vers les fonctions civiles : on assiste, affirme A. P. Każdan, à une « aristocratisation » des fonctions militaires. La puissance du « clan » des Comnènes atteint son sommet sous les successeurs immédiats d'Alexis Ier. Sous Jean et sous Manuel Comnène, le nombre des familles militaires cesse de croître, alors que l'on observe un nouvel essor numérique des familles civiles. C'est encore, néanmoins, entre les mains des militaires qu'est concentré le pouvoir ; en conséquence, les eunuques perdent leurs emplois palatins et les mercenaires étrangers, surtout latins, détiennent peu de postes militaires élevés[49]. La prépondérance des familles militaires apparentées aux Comnènes se manifeste encore par la rareté des mariages « mixtes » (unissant familles civiles et familles militaires) et par la tentative de Manuel Ier pour donner à la propriété aristocratique un statut juridique spécifique. La restructuration de l'aristocratie sous les Comnènes dépasse largement la notion de « politique familiale »[50], elle annonce un nouveau développement de l'élite byzantine dans un sens proche du modèle féodal occidental.

48. Pour la période qui nous intéresse, l'auteur a réuni les noms de 56 eunuques, pour la plupart issus d'Asie Mineure, mais d'origine sociale différente : leur naissance est souvent obscure; certains appartiennent à des familles moyennes, d'autres à l'aristocratie civile. Très influents au XIe siècle, ils détiennent de 1025-1081 les postes les plus élevés de l'empire ; ils perdent leur importance à la fin du règne d'Alexis Comnène qui préfère leur substituer, pour les fonctions du palais, des jeunes gens de bonnes familles (ce qui se traduit par une réforme de la titulature des eunuques). A la fin du XIIe siècle, ils accèdent à nouveau à des titres très élevés. L'évolution du groupe des eunuques semble donc être liée aux destinées de l'aristocratie civile, bien que les eunuques aient pu remplir aussi bien des fonctions militaires que des fonctions civiles (cf. p. 218-220).

49. Sous Manuel Ier, ce sont les mercenaires turcs qui détiennent de hauts commandements, alors que les Latins, à l'exception de ressortissants de quelques familles déjà hellénisées (les Roger, les Pétraliphas) n'accèdent qu'à des fonctions diplomatiques (cf. p. 262). L'analyse, menée par l'auteur, à propos des militaires étrangers et de leurs familles, tend à montrer l'affaiblissement de leur rôle sous les Comnènes (cf. p. 212-218) ; bien que cette étude soit menée d'un point de vue purement sociologique, on peut regretter qu'il n'y soit pas tenu compte de la réforme de l'armée, intervenue notamment sous Manuel Comnène, en fonction de la situation extérieure de l'empire.

50. Telle qu'elle est définie par A. HOHLWEG, *Beiträge zur Verwaltungsgeschichte des Oströmischen Reiches unter den Komnenen*, Munich, 1965, p. 15-34.

De 1180 à 1204.

Ce n'est qu'après la mort de Manuel Ier qu'intervient la réaction contre la toute-puissance familiale des Comnènes dont le « clan » perd le monopole du pouvoir[51]. On assiste, au contraire, à une ascension rapide des familles civiles[52], dont le nombre s'accroît de plusieurs familles nouvelles. On assiste ainsi à un renouveau de la mobilité sociale verticale. Tout porte à croire que les empereurs de la fin du XIIe siècle ont cherché à revenir au système social de la première moitié du XIe. Cette constatation éclaire d'un jour nouveau la politique d'Andronic Ier : ne serait-ce pas à la victoire de la fraction « civile » de la classe dominante sur le « clan » des Comnènes que cet empereur serait redevable du trône ? Si l'on admet cette hypothèse, il apparaît que la destruction physique d'une partie de l'aristocratie serait le fait d'une politique cohérente plutôt qu'une manifestation de despotisme personnel.

Posant le problème avec plus d'envergure encore, A. P. Každan s'interroge sur le bien-fondé de la théorie, admise depuis Th. Uspenskij[53], qui attribue aux tendances féodales développées par la politique des Comnènes la responsabilité du désastre de 1204. Ne faudrait-il pas songer plutôt que le triomphe des tendances conservatrices, en ramenant, à la fin du XIIe siècle, l'empire à un ordre ancien, brisa les forces vives qui se réalisaient dans la politique féodale des Comnènes.

Quelle était la classe dominante à Byzance aux XIe et XIIe siècles ? Cette question annoncée par le titre du livre de Každan, examinée au début de l'ouvrage, ne s'est pas éclairée quand on en achève la lecture. La documentation ne permet sans doute pas de donner une réponse précise. L'auteur a voulu sortir des définitions vagues, s'appuyer sur un matériel quantifiable ; il a procédé seul à un travail énorme et remarquablement précis. Les textes ne lui ont donné que ce qu'ils contiennent : une série de noms propres, mais, en eux-mêmes, ces noms montrent qu'existaient des hommes « en vue », des gens illustres, dont on trouvait naturel de citer le patronyme. Le regroupement de ces noms en « lignages » peut paraître, dans une certaine mesure, arbitraire, puisqu'il constitue un cadre emprunté à d'autres sociétés ; il a permis cependant de révéler ce que les sources ne laissaient pas apparaître, la stabilité d'un grand nombre de familles aristocratiques, dont l'influence, malgré des épisodes contraires, tend à s'affirmer sur deux siècles. Peut-être ne s'agit-il pas d'un « groupe social » au sens strict du terme : nous connaissons trop mal les fondements économiques de leur influence pour nous prononcer à ce sujet. En revanche, il apparaît de manière évidente qu'on a là une « aristocratie », un ensemble de « meliores », qui occupent les postes importants dans les alentours du pouvoir et dont la puissance politique tend à se consolider. La thèse de Každan sera sans doute discutée, mais elle est nettement mise en

51. Les parents des Comnènes ne constituent plus alors, en comptant les familles apparentées aux Anges, que 43 % de l'élite, ce qui doit être mis en relation avec la liquidation physique de l'aristocratie sous Andronic Ier.

52. Elles forment, à cette époque, 39 % de l'élite, les familles apparentées aux Anges détenant les postes civils les plus hauts et cherchant même à accaparer les fonctions militaires.

53. Th. Uspenskij, « Uklon konservativnoj Vizantii v storonu zapadnyh vlijanij » (« La Byzance conservatrice et son penchant pour les influences occidentales »), *Viz. Vrem.*, 22, 1916, p. 35.

valeur : aux XIe et XIIe siècles se constitue, à Byzance, une aristocratie de fonction. En poussant à son terme la démonstration, on peut considérer que le système atteint son apogée avec l'élévation de la famille des Comnènes qui, en concentrant les charges militaires et les revenus afférents aux fonctions, prépare l'avènement de l'un de ses membres et, pendant le règne de la dynastie, détient l'essentiel des pouvoirs.

La décomposition de ce groupe familial entraîne, à la fin du XIIe siècle, le triomphe des forces centrifuges[54].

Un témoin du XIe siècle : Kékauménos.

Parmi les auteurs qui illustrèrent le XIe siècle et auxquels les historiens soviétiques ont consacré plusieurs études[55], Kékauménos n'occupe qu'une place de second plan, mais son œuvre, qui échappe à tout genre littéraire connu à Byzance, constitue un témoignage exceptionnellement vivant sur l'histoire et la vie de son époque.

La nécessité de donner une nouvelle édition de cet écrit, connu par un unique

54. C'est à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle qu'apparaissent des aristocrates provinciaux, détenant des titres élevés, notamment celui de « sébaste » (ce sont souvent des parents de l'empereur, ils apparaissent dans le traité de partage de l'empire en 1204) mais ne jouant aucun rôle dans l'appareil de l'État, voir p. 251 et 264.

55. Nous avons déjà signalé dans *Tr. Mém.*, 4, 1970, p. 511 et 513, les travaux consacrés par Ja. N. Ljubarskij à Anne Comnène, et, en particulier sa traduction russe de *l'Alexiade* (d'après l'édition Budé) : « *Anna Komnina, Aleksiada* » *(Anne Comnène, l'Alexiade)*, Moscou, 1965, 668 p. ; les travaux de Ja. N. Ljubarskij se sont orientés, depuis, vers une analyse littéraire de Michel Psellos, qui représente un essai de définir ce qui, chez cet auteur, est dû à son originalité propre et ce qui revient à la répétition de modèles rhétoriques classiques ; cette recherche a donné lieu à une série d'articles : « Mihail Psell, ličnost' i mirovozzrenie (nekotorye itogi i problemy izučenija) » (« Michel Psellos, personnalité et conception du monde (bilan et problèmes de recherches) », *Viz. Vrem.*, 30, 1969, p. 73-93 ; « O Žanrovoj i komposicionnoj specifike « *Hronografii* » Mihaila Psella » (« Pour une définition du genre et de la composition de la « *Chronographie* » de Michel Psellos »), *Viz. Vrem.*, 31, 1971, p. 23-38 ; « Psell v otnošenijah s sovremennikami (Ioann Mavropod, Ioann Ksifilin, Konstantin Lihud) » (« Psellos et ses contemporains Jean Mavropous, Jean Xiphilin, Constantin Lichoudès »), *PS*, 23 (86), 1971, p. 125-143 ; « Istoričeskij geroj v « *Hronografii* » Mihaila Psella » (« Le héros historique dans la « *Chronographie* » de Psellos »), *Viz. Vrem.*, 33, 1972, p. 92-114 ; « Mihail Psell i Mihail Kirularij » (« Michel Psellos et Michel Cérulaire »), *Klio*, B. 54, 1972, p. 351-360 ; « Psell v otnošenijah s sovremennikami » (« Psellos et ses contemporains »), *Viz. Vrem.*, 34, 1973, p. 72-87 et *Viz. Vrem.*, 35, 1973, p. 89-102, ces deux articles envisagent les relations de Psellos avec Léon Paraspondylos et avec les Doukas d'une part, avec la famille des Cérulaires, d'autre part ; « Vizantijskij monah XI v., Il'ja (po materialam perepiski Mihaila Psella) » (« Élie, un moine byzantin du XIe siècle (d'après la correspondance de Michel Psellos) »), *Antičnaja Drevnost' i Srednie Veka*, 10, 1973, p. 198-201. Signalons encore un bref article consacré à Italos par N. N. Kečakmadze († en 1967) : « Iz istorii obščestvennoj mysli Vizantii v XI v. » (« Pour l'histoire de la pensée sociale byzantine au XIe siècle »), *Viz. Vrem.*, 29, 1968, p. 170-176.

manuscrit de Moscou, avait été à plusieurs reprises soulignée par ses commentateurs, et P. Lemerle dans ses « Prolégomènes » en avait, sur la base de l'édition ancienne de V. Vasilevskij et V. Jernstedt, posé les principes[56]. C'est à ceux-ci que G. G. Litavrin se réfère expressément dans sa nouvelle présentation du texte[57] ; aussi ne ferons-nous état que des divergences les plus notables qui le séparent de ses prédécesseurs et de ce qu'il apporte à la connaissance de l'œuvre.

Le manuscrit et la composition du texte.

L'histoire du manuscrit[58] est obscure, et V. Vasilevskij, sur la foi d'une inscription marginale, pensait qu'il provenait du monastère d'Iviron. Les récentes études de B. L. Fonkič[59] ont permis d'établir avec vraisemblance que le manuscrit avait été rapporté du Mont Athos et déposé à la bibliothèque Synodale de Moscou par Arsène Sukhanov en 1654. A l'origine, cependant, le manuscrit ne serait pas athonite : il proviendrait de Trébizonde et aurait appartenu à une femme, proche parente, sans doute, d'un Grand Comnène[60]. Le protographe du manuscrit a pu parvenir directement de Larissa, siège de l'activité de l'auteur, à Trébizonde ; il est impossible de savoir s'il s'agissait de l'autographe ou déjà d'une copie.

Le manuscrit comprend deux parties, distinctes sans doute avant leur acquisition par Arsène Sukhanov, et reliées en un seul volume au XVIIIe siècle[61]. Cinq copistes y auraient mis la main, mais l'essentiel du travail serait dû à deux copistes qui se seraient, à une même époque, partagé, tout en se concertant, la transcription des deux parties du volume[62]. B. L. Fonkič, sur la foi du seul examen paléographique, date cette copie du XIVe siècle ; les notices marginales permettent à G. G. Litavrin de fixer un cadre chronologique plus large : entre 1204 et 1461[63].

56. P. LEMERLE, « *Prolégomènes à une édition critique et commentée des « Conseils et Récits » de Kékauménos* » (Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres, Mémoires, LIV, I), Bruxelles, 1960.

57. « *Sovety i Rasskazy Kekavmena, sočinenie vizantijskogo polkovodca XI veka* », édition, introduction, traduction et commentaires par G. G. LITAVRIN, Moscou, 1972, 744 p. *(« Conseils et Récits de Kékaumenos, œuvre d'un stratège byzantin du XIe siècle »).*

58. On trouvera la description du manuscrit et la bibliographie qui s'y rapporte aux pages 11-35 de l'ouvrage de Litavrin.

59. B. L. FONKIČ, « O rukopisi « *Strategikona* » Kekavmena » (« Le manuscrit du « *Strategikon* » de Kékauménos »), *Viz. Vrem.*, 31, 1971, p. 108-120.

60. Comme semblent l'attester deux notices : l'une, se trouvant parmi les formules d'adresse qui occupent les ff. 250 verso et 251, mentionne un empereur de Trébizonde appartenant à la famille des Grands Comnènes ; l'autre, située en haut et à droite du f. 101, est la formule commémorative d'une femme (cf. *Litavrin*, p. 12) dont R. M. Bartikjan a pu établir qu'elle portait le titre de « Chatoun », fréquemment attribué aux princesses de la maison des Grands Comnènes, voir : R. M. BARTIKJAN, « O vladelice rukopisi « *sovetov i Rasskazov* » Kekavmena » (« La propriétaire du manuscrit des « *Conseils et Récits* » de Kékauménos »), *VON A.N.SSR*, I (361), 1973, p. 75-78.

61. G. G. Litavrin suppose, à certains signes, qu'elles furent distinctes avant leur acquisition par Arsène Sukhanov ; le manuscrit comprend 577 ff., numérotés après la réunion des deux parties en un seul volume.

62. Elles sont copiées toutes deux sur un même papier, sans filigrane.

63. Ces dates correspondent, d'une part à la notice située à la suite du traité de Kékauménos et mentionnant la prise de Constantinople par les Croisés, d'autre part à la prise de Trébizonde par les Turcs qui met fin au règne de la dynastie des Grands Comnènes.

C'est dans la première partie du manuscrit, qui contient vingt fragments différents, que se situe, en sixième place, le « *Stratégikon* » de Kékauménos. L'œuvre comprend, on le sait, six parties dont il semble que seules la quatrième et la cinquième appartiennent à Kékauménos. Comme P. Lemerle[64], G. G. Litavrin admet que ni le pinax, ni les têtes de chapitres qui divisent artificiellement le texte, ni le titre général de l'ouvrage « *Stratégikon* », ne sont dus à l'auteur. A propos de la cinquième partie, qui comprend des extraits de saint Jean Damascène et de Flavius Josèphe, G. G. Litavrin pense, avec B. L. Fonkič, que ces fragments, copiés peut-être par l'auteur lui-même, devaient déjà être accolés à l'œuvre de Kékauménos dans le protographe du manuscrit si ce n'est dans l'autographe[65].

Contrairement à P. Lemerle et à B. L. Fonkič, Litavrin ne pense pas que le *Prologue* ait été écrit par un descendant de l'auteur, car le nom de celui-ci y est oublié. Il suppose que les archives de Kékauménos étaient tombées entre des mains étrangères à la famille et que c'est un nouveau propriétaire qui aurait à la fois écrit le *Prologue* et donné à l'œuvre un titre que son contenu justifie mal.

A propos de la composition de l'œuvre, G. Litavrin admet avec P. Lemerle, et contre l'avis de B. L. Fonkič[66], que les « *Conseils à l'empereur* » précédaient, dans l'œuvre originale, les « *Conseils au Toparque* » et remplissaient la lacune que l'on observe entre les paragraphes 192 et 218. Ainsi les « *Conseils au Toparque* » devaient-ils, à l'origine, se placer à la fin de l'œuvre et être suivis par les extraits de Jean Damascène et de Flavius Josèphe.

L'analyse des éléments étrangers à l'œuvre et des divers remaniements qui lui furent apportés, et dont il cherche à fixer la chronologie[67], permet à G. G. Litavrin de supposer que les modifications apportées au texte primitif sont le fait de trois ou quatre personnes différentes. Il en conclut que le copiste du manuscrit de Moscou n'aurait pas travaillé directement sur le protographe, mais d'après une copie comportant déjà un certain nombre de lacunes et représentant une troisième ou une quatrième étape du texte.

Principes de la nouvelle édition : établissement du texte.

Dans leur publication de 1869, V. Vasilevskij et V. Jernstedt avaient cherché à donner une image, aussi proche que possible, du manuscrit ; G. G. Litavrin entend restituer le texte primitif, c'est-à-dire donner une édition débarrassée de toute ingérence étrangère ; aussi rejette-t-il en annexe le pinax, le prologue, les notices sur l'état du manuscrit et sur la prise de Constantinople en 1204, enfin le recueil d'extraits de Jean Damascène et de Flavius Josèphe[68], et ne donne-t-il, comme un tout, que les textes appartenant à Kékauménos ; il replace les « *Conseils à l'empereur* » avant les « *Conseils au Toparque* » et divise l'œuvre en six grands chapitres auxquels il attribue des titres proches de ceux qu'avaient proposés avant lui

64. Voir P. Lemerle, « *Prolégomènes...* », p. 8-12.
65. Elle a dû être réunie au traité de Kékauménos avant la division du texte en paragraphes, car les rubriques ont, dans les deux parties, un caractère identique et sont affectées d'une numérotation continue.
66. Voir B. L. Fonkič, *article cité,* p. 116.
67. G. G. Litavrin, p. 30.
68. On trouvera ces différents textes aux pages 648-687 de la nouvelle édition de Kékauménos.

V. Vasilevskij et V. Jernstedt[69]. On peut se demander jusqu'à quel point ce recours à des titres et à des divisions conventionnels ne contredit pas l'intention première de l'éditeur ; il en est de même pour l'introduction, dans le texte, de rubriques numérotées, moins nombreuses et certes plus logiques que celles du manuscrit, mais qui, tout en rendant plus aisée la référence au texte, n'en déforment pas moins l'image[70].

Du point de vue de l'établissement du texte, G. G. Litavrin n'a, de son propre aveu, apporté que peu de modifications à la publication de V. Vasilevskij et V. Jernstedt, qui avaient déjà proposé presque toutes les corrections retenues. G. G. Litavrin leur ajoute 65 conjectures neuves[71], dont 39 lui appartiennent et qui n'emportent pas toutes l'adhésion des spécialistes[72]. Aussi, s'il faut souligner les mérites de la nouvelle édition, notamment en ce qui concerne la prise en compte des travaux postérieurs à la publication de Vasilevskij-Jernstedt et l'adjonction d'une traduction russe[73], ne peut-on pas considérer qu'elle apporte une solution définitive à tous les problèmes de lecture et de correction que pose le texte.

Étude du texte.

Dans l'étude très minutieuse qui précède l'édition, G. G. Litavrin prête une attention particulière aux sources de Kékauménos, à sa personnalité et à sa famille, enfin à sa conception du monde[74].

Nous ne nous arrêterons pas à l'analyse des sources, celles qui ont directement inspiré l'auteur, en dehors des *Strategika* de l'antiquité et de la *Bible*, étant peu nombreuses et n'ayant pas été identifiées de façon sûre[75]. L'auteur lui-même pose

69. La division, introduite à tort par Vasilevskij et Jernstedt, entre « *Stratégikon* » et « *Discours à l'empereur* » se justifiait dans la mesure où ils croyaient discerner, dans ces textes, deux rédactions différentes (voir : B. Wassiliewsky, V. Jernstedt, « *Cecaumeni Strategicon* », p. 3-4) ; à partir du moment où l'on reconnaît l'unité de l'œuvre, son fractionnement artificiel paraît arbitraire ; Litavrin divise son édition en six chapitres : « Conseils se rapportant au service », « Stratégikon », « Économique », « Conseils en cas de rébellion contre l'empereur », « Conseils à l'empereur », « Conseils au Toparque ».

70. G. G. Litavrin les a réduites au nombre de 91 ; leur intitulé, introduit dans le texte, ne va pas sans rappeler les rubriques du pinax.

71. 22 de ces conjectures avaient été proposées par P. Lemerle dans ses « *Prolégomènes* » ; 4 par d'autres auteurs (voir Litavrin, p. 33).

72. Nous renvoyons ici aux divers comptes rendus et remarques dont l'ouvrage de Litavrin a déjà fait l'objet : voir le compte rendu de M. Vojnov, dans *EB*, 2, 1973, p. 127-130, R. M. Bartikjan, « Nekotorye zamečanija o « *Sovetah i Rasskazah* » Kekavmena » (« Quelques remarques à propos des « *Conseils et Récits* » de Kékauménos »), *VON A.N.A.SSR*, 2, 1974, p. 71-88 et « Neskol'ko kon'ektur k sočineniju Kekavmena « Sovety i Rasskazy » » (« Quelques conjectures sur le texte des « *Conseils et Récits* » de Kékauménos »), *ibidem*, 6, 1975, p. 55-61 ; voir aussi le compte rendu de Ch. Hannick, dans *BySl.*, 36, 1975, p. 46-48.

73. Même si certaines des interprétations de Litavrin sont discutables, sa traduction n'en rend pas moins un grand service.

74. Voir Litavrin, p. 39-105.

75. En dehors de l'utilisation, par Kékauménos, de documents provenant de ses archives familiales, d'après lesquels il a pu raconter, pour le x[e] et le xi[e] siècle, des événements qui ne sont pas consignés par les historiens, on ne peut se livrer

une énigme. G. G. Litavrin serait enclin à suivre P. Lemerle en suggérant de l'identifier à Basile Kékauménos ; il rejette en tout cas l'identification, très controversée par ailleurs, au Katakalon Kèkauménos bien connu des historiens du XIe siècle. C'est à propos de la généalogie de l'auteur que l'opinion de G. G. Litavrin s'écarte tant des hypothèses de P. Lemerle que des remarques d'autres byzantinistes soviétiques.

Kékauménos, qui dans son ouvrage donne peu de renseignements autobiographiques, fait mention de plusieurs grands-pères : il qualifie de grand-père paternel[76] un personnage qui aurait, vers 970, été toparque de Tibion en Arménie[77] ; le grand-père paternel est évoqué ensuite sous le nom de Kékauménos et l'on apprend qu'il fut stratège de Larissa vers 980 et allié par mariage à la famille des Nikoulitzas. Kékauménos cite encore un grand-père maternel, d'origine bulgare, Dèmètrios Polémarchios ; enfin il nomme aussi « grand-père » un Nikoulitzas qui, sous Romain II, aurait été fait duc d'Hellade et domestique des Excoubites.

A partir de ces nombreux aïeux, P. Lemerle avait proposé une généalogie cohérente, d'une part en identifiant le Nikoulitzas duc d'Hellade au beau-père du grand-père paternel stratège de Larissa, d'autre part en reconstituant, grâce à un rapprochement entre les ancêtres de Kékauménos et une inscription découverte à Egrek en Arménie[78], la lignée paternelle de l'auteur. L'inscription d'Egrek mentionne, en effet, sous l'année 1006-1007, un patrice Grégoire, stratège de Larissa et de Macédoine, fils d'un certain Smbat Kèkhkatzi ou Vèkhkatzi, l'Ibère[79].

qu'à des suppositions ; Litavrin pense qu'il tirait sa connaissance de l'antiquité de Dion Cassius et, peut-être, d'un florilège historique, et affirme qu'il connaissait la « *Tactique* » de Léon VI (voir Litavrin, p. 39-49).

76. Voir P. Lemerle, « *Prolégomènes* », p. 23, 27-28.

77. P. Lemerle a montré qu'il ne pouvait s'agir d'une toparchie de Dvin, comme l'avaient supposé Vasilevskij et Jernstedt, mais d'une localité située en « Grande Arménie », voir « *Prolégomènes* », p. 28-29.

78. Inscription découverte entre 1843-1853 dans le Taïq et publiée par Brosset dans les *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de St-Petersbourg*, VIII, 10, 1864.

79. Voir P. Lemerle, « *Prolégomènes* », p. 31-32 ; à partir d'une lecture incertaine, le nom de famille de Grigor avait été restitué par Brosset sous la forme « Kèkhkatzi » ; R. M. Bartikjan (dans « La généalogie du magistros Bagarat, catépan de l'Orient et les Kékauménos », *Rev. Et. Arm.*, N. S., II, 1965, p. 261-272) a pu établir qu'il s'agissait, en fait, du patronyme « Vèkhkatzi », qui proviendrait du nom d'une localité du Taïq, et qu'une inscription d'Ani attribue aussi au magistros et catépan d'Orient, Bagrat ; le rapprochement des deux inscriptions permet, à Bartikjan, d'affirmer avec vraisemblance la parenté des Kékauménos avec la famille des Bagrat et avec celle du patrice Ašot d'Ardanoutzion, mentionné dans le *De Administrando Imperio* de Constantin Porphyrogénète (cf. R. M. Bartikjan, « Neskol'ko kon'ektur... », *VONA.N.ASSR*, 6, 1975, p. 60) ; de son côté, K. J. Juzbašjan, a également opéré un rapprochement entre les inscriptions d'Egrek et d'Ani, mais en a conclu que le magistros et catépan Bagrat devait être identifié avec Kékauménos l'auteur (K. J. Juzbašjan, « Grečeskaja nadpis' patrikija Grigorija Khxkatzi (1006/1007) i problema avtorstva « *Strategikona* » (L'inscription grecque du patrice Grégoire Kèkhkatzi (1006/1007) et le problème de l'auteur du « *Stratégikon* »), *Mélanges Pigulevskaja*, Moscou, 1967, p. 113-120) ; G. G. Litavrin « Ὁ πάππος τοῦ Κεκαυμένου ὁ ἐχθρὸς τῆς Ῥωμανίας » *Viz. Vrem.*, 28, 1968, p. 151-158) s'oppose aux interprétations de ses collègues de même qu'à l'hypothèse émise par P. Lemerle, et admet qu'il a pu y avoir, à peu près à la même époque, deux stratèges d'Hellade d'origine arménienne.

Cette inscription, outre son adaptation inespérée au puzzle familial des Kékauménos, a le mérite de confirmer ce que le texte laisse entrevoir de la carrière de l'aïeul paternel, toparque arménien, tout d'abord ennemi de Byzance, puis passant au service de l'empire et nommé alors stratège de Larissa, revenant ensuite en son pays lorsque Basile II y eut installé, aux environs de l'an 1000, une administration byzantine.

Tout en admettant que le tableau généalogique dressé par P. Lemerle est le plus conforme à la logique, G. G. Litavrin se refuse à l'accepter complètement ; il considère notamment que rien ne prouve que Nikoulitzas Delphinas et Kékauménos l'auteur aient eu, outre leur συμπενθερία, des liens de consanguinité[80], mais surtout il rejette l'identification du grand-père paternel de l'auteur avec le patrice et stratège de Larissa Grigor, de l'inscription d'Egrek (et cela bien qu'il admette que le toparque de Tibion et le stratège de Larissa du texte renvoient à un même personnage).

Pour G. G. Litavrin, en effet, les liens de la famille avec l'Arménie se seraient distendus après l'installation en Macédoine du grand-père paternel, qui y aurait été doté de grandes propriétés ; le père de l'auteur serait né à Larissa, non en Arménie, et c'est de sa mère, d'origine bulgare[81], qu'il aurait tenu sa connaissance du slave. Cette hypothèse amène Litavrin à modifier la chronologie familiale de Kékauménos telle qu'elle avait été établie par P. Lemerle[82].

Situation sociale et idées de Kékauménos.

« L'implantation » slave permet à G. G. Litavrin de donner de l'auteur une image sociale assez différente de celle qui était jusqu'à présent admise. Si l'on suit l'interprétation de P. Lemerle, Kékauménos apparaît comme un homme suffisamment proche de ses origines étrangères pour partager, à l'occasion, les points de vue de ses ancêtres, toparques aux frontières ; s'il est byzantin, c'est par la culture et par le service. Pour Litavrin, Kékauménos est, au contraire, un homme « enraciné », jouissant depuis trois générations déjà de grandes propriétés foncières, attaché au sol qu'il possède plus qu'au service de l'empereur dont il connaît et redoute les embûches. Le personnage qui s'exprime dans les « *Conseils et Récits* » est un petit seigneur féodal[83] dont l'idéal serait de diriger, comme les toparques

80. LITAVRIN, p. 53-54, pense que la consanguinité de Kékauménos et de Nikoulitzas Delphinas aurait dû constituer un empêchement canonique au mariage de leurs enfants, aussi suppose-t-il que les trois Nikoulitzas n'étaient pas liés par une parenté directe.

81. LITAVRIN, p. 55, est favorable à l'hypothèse de l'origine bulgare de Dèmètrios Polemarchios ; il situe la « patrie » de la famille entière des Kékauménos, à proximité de la Thessalie.

82. Cf. p. 55-57.

83. G. G. LITAVRIN avait déjà développé ce point de vue dans : « Byl li Kekavmen, avtor « *Strategikona* » feodalom ? » (« Kékauménos, l'auteur du « *Stratégikon* » fut-il un seigneur féodal ?), *VO*, 1962, p. 207-240 ; dans l'introduction de son édition, il nuance sa pensée en admettant qu'il faut situer Kékauménos et sa famille dans la catégorie moyenne de l'aristocratie provinciale (cf. p. 58) ; il convient de rapprocher des thèses de Litavrin sur la propriété féodale, un article consacré par V. A. ARUTJUNOVA à l'évaluation des biens de Grégoire Pacourianos, « K voprosu ob « ἄνθρωποι » v « *Tipike* » Grigorija Pakuriana » (« A propos des « ἄνθρωποι » du « *Typikon* » de Grégoire Pacourianos »), *Viz. Vrem.*, 29, 1968, p. 63-76.

étrangers, un territoire indépendant et, à ce titre, de vendre ses services à l'empire. Il s'agirait, en bref, d'un représentant de l'aristocratie militaire provinciale, profondément opposée au pouvoir bureaucratique de la capitale[84] : ainsi son œuvre apporterait-elle un témoignage sur la lutte idéologique qui divisa Byzance au XIe siècle. Cette position de Litavrin rend difficile la réponse à la question que l'on est amené à se poser devant l'œuvre de Kékauménos : Qui écrit et pour qui? Les militaires byzantins ne se sont pas particulièrement signalés par leur contribution à la littérature, et même les ouvrages de stratégie militaire furent bien souvent l'œuvre de civils. G. G. Litavrin écartant, en outre, l'hypothèse de l'existence de modèles et refusant de s'attarder au problème du genre de l'œuvre[85], les « Conseils et Récits » apparaissent comme un phénomène de génération spontanée dans le domaine littéraire, ce qui est peu crédible. Une étude de la cohérence interne du texte, pris dans son ensemble, jetterait peut-être quelque lumière sur ce problème ; malgré les commentaires très fouillés dont Litavrin a muni son édition[86], et un chapitre intéressant consacré aux idées et aux conceptions de l'auteur[87], cette étude reste à faire.

UN AUTRE TÉMOIN « ISOLÉ » : SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN

On a souvent mis en relief des analogies entre les conceptions religieuses de Syméon le mystique et celles de Kékauménos[88]. Sans aller jusqu'à admettre, avec J. Darrouzès[89], que Kékauménos aurait peut-être connu et utilisé les catéchèses de Syméon, A. P. Každan a pu supposer que les deux auteurs appartenaient à une même sphère sociale et partageaient, à ce titre, une même façon de penser[90].

Contrairement à G. G. Litavrin, Každan ne voit pas d'opposition nette entre les idées du vieux stratège retiré dans sa campagne et celles d'un représentant du milieu des fonctionnaires civils de la capitale. Kékauménos aurait-il été un fonctionnaire civil nommé à un poste militaire[91]? Quoi qu'il en soit, si l'on définit, très partiellement d'ailleurs, la féodalité comme une hiérarchie de solidarités, on peut dire qu'elle ne tient aucune place dans la pensée de Kékauménos.

C'est d'un même état d'esprit, mais transposé au plan de la théologie et de la mystique, que fait preuve Syméon le Nouveau Théologien : de même que, face à l'arbitraire du pouvoir impérial, Kékauménos ne peut compter que sur ses propres forces, Syméon n'entrevoit de salut que dans sa relation personnelle avec Dieu.

84. LITAVRIN, p. 9-10.
85. Contrairement à P. Lemerle, qui hésite à voir plus qu'un artifice de rédaction dans l'adresse de l'auteur à ses fils, Litavrin admet que le traité de Kékauménos n'était pas destiné à un auditoire plus large que celui de ses enfants (cf. LITAVRIN, p. 105-106), ce qui réduit, sans l'éclairer, la portée de l'ouvrage.
86. Le commentaire se compose de 1352 notes qui donnent, en particulier pour les problèmes slaves, la bibliographie de chaque sujet et l'état des questions (p. 327-644).
87. G. G. LITAVRIN, p. 61-105.
88. *Ibid.*, p. 45.
89. J. DARROUZÈS, « Kékauménos et la mystique », *REB*, 22, 1964, p. 282-284.
90. A. P. KAŽDAN, « Predvaritel'nye zamečanija o mirovozzrenii vizantijskogo mistika X-XI vv. Simeona » (« Remarques préliminaires sur la conception du monde d'un mystique byzantin des Xe-XIe siècles, Syméon »), *BySl.*, 28, 1967, p. 1-38.
91. A. P. KAŽDAN, *art. cité*, p. 22, voir aussi : *Social'nyj sostav gospodstvujuščego klassa...*, p. 160.

Aussi Každan reproche-t-il aux différents commentateurs de Syméon de n'avoir vu en lui qu'un auteur mystique, isolé en son temps, et de n'avoir su établir aucun lien entre sa pensée, son milieu social et la société byzantine en général.

En tant que mystique, Syméon n'est pas vraiment original, mais il est intéressant de se demander pourquoi il reprend, au XIe siècle, avec une ardeur très personnelle, les doctrines des mystiques byzantins anciens, en particulier de Macaire, et pourquoi il a mené, au plan concret, un combat acharné contre la hiérarchie ecclésiastique. A ces questions, Každan cherche, par un bref survol de l'œuvre théologique de Syméon, à apporter des éléments de réponse.

Théologie de Syméon et perception de la société.

Issu du milieu des fonctionnaires civils constantinopolitains[92], Syméon se montre davantage l'apôtre des riches que des pauvres, et c'est le repentir des riches qui constitue sa première préoccupation. Ceux-ci peuvent être sauvés malgré leur richesse et sans l'abandonner, à condition de s'adonner à la piété plutôt qu'à leurs appétits de jouissance. L'homme, au reste, ne peut être propriétaire des choses, il n'en est que le bénéficiaire temporel[93], aussi la richesse n'est-elle pas blâmable en elle-même, de même que la pauvreté n'est pas, par elle-même, une vertu ; il s'ensuit que distribuer ses biens aux pauvres n'est pas nécessairement un acte salvateur[94]. En matière religieuse, il n'existe pas de hiérarchie entre les hommes, mais, sur terre, les faibles doivent respecter les puissants : ceux-ci doivent protéger ceux-là. Ainsi s'esquisse une image de la hiérarchie sociale selon Syméon : au sommet, l'empereur dont la volonté est la vraie source du pouvoir[95] ; auprès de lui les « archontes », qui sont comparés aux moines qui servent l'empereur céleste ; à l'opposé, les mendiants en haillons[96]. Entre ces extrêmes, Syméon n'accorde que peu d'attention au reste de la société byzantine[97].

L'enseignement religieux de Syméon prône un détachement sévère de tout bien terrestre : l'amour de l'humanité et du Christ doit détourner de l'amour de l'homme, et Syméon, comme Kékauménos, déconseille l'amitié comme un attachement négatif ; ce trait ne relève pas seulement d'une tradition littéraire, Každan y voit la manifestation d'un égoïsme passif érigé en norme morale. Dans la société byzantine du Xe et du XIe siècle, les liens de solidarité sont faibles ; aussi l'individualisme de la classe dominante, qui constitue une catégorie sociale ouverte, est-il renforcé à la fois par la soif d'accession au pouvoir et par le sentiment d'insignifiance de la personnalité que développe un régime despotique.

92. I. HAUSHERR, « Un grand mystique byzantin », *OC*, 12, 1928, a donné l'édition critique de la *Vie* de Syméon; c'est à cette édition que se réfère Každan (cf. § 2.17-21).

93. *Catéchèses*, 9.92-102.

94. Každan note qu'un tel enseignement s'oppose à celui de Cyrille le Philéote, qui fut moine à la fin du XIe siècle (cf. SARGOLOGOS, p. 223, 12-16).

95. Každan souligne que, bien que Syméon ne divinise nullement l'empereur, il ne peut s'empêcher d'évoquer le cérémonial impérial avec une ferveur quasi religieuse, cf. *art. cit.*, p. 15-16.

96. *Catéchèses*, 10.6-11.

97. KAŽDAN, *article cité*, p. 17, remarque que la plupart des images dont use Syméon sont empruntées à la vie citadine, le monde rural lui est étranger et, plus encore, la société militaire.

La lutte de Syméon contre la hiérarchie ecclésiastique.

Le même individualisme amène Syméon à prêter, dans le salut, un rôle plus important au bon vouloir de l'homme qu'à la hiérarchie ecclésiastique. Aussi n'accorde-t-il au péché originel qu'une importance secondaire et soutient-il que la sainteté peut être atteinte, même en ce monde, par n'importe qui. Une telle doctrine le met directement en conflit avec l'Église officielle. Každan ne pense pas qu'il s'agisse pour lui de défendre la prééminence du monachisme sur le clergé séculier[98]. Quand Syméon attaque la hiérarchie ecclésiastique, du patriarche aux prêtres, c'est le pouvoir institutionnel qu'il récuse et auquel il oppose le pouvoir charismatique. Ce qui doit passer avant l'obéissance à la hiérarchie, c'est la soumission au père spirituel dont le lien à ses disciples passe par la révélation de l'Esprit-Saint, et Každan note que le père spirituel tient, chez Syméon, la place de l'Église dans saint Augustin[99]. Cette réaction contre l'Église institutionnelle intervient à une époque où, conjointement au déplacement des grands centres conventuels en province et à la croissance de la propriété monastique, apparaît une tendance à la sécularisation du monachisme[100]. Dans le même temps s'opère une évolution de l'Église vers la centralisation du culte, la systématisation et la fixation du rituel liturgique et des cérémonies. Le clergé tend à devenir une catégorie sociale à part, et l'Église, une institution centrale, spécialisée dans le salut des hommes, en quelque sorte une corporation du salut.

C'est contre ces débuts de regroupements sociaux que s'insurge l'individualisme profond de Syméon, dont Každan pense qu'il se comporte, en l'occurrence, en homme du passé. A la fin du XI[e] siècle, la catégorie sociale qu'il représente sera balayée par les forces neuves de l'aristocratie provinciale[101].

Le monastère byzantin, un « microgroupe » social

La connaissance de la société byzantine ne peut se limiter à l'étude des ensembles et gagnerait à déboucher sur l'analyse de certains microgroupes dont la structure est révélatrice des caractères spécifiques des relations sociales de l'empire byzantin.

L'absence de documents empêche de prendre pour objet la famille, la commune rurale ou les collèges professionnels. En revanche, on se trouve en mesure de préciser la forme des relations sociales dans les monastères aux XI[e] et XII[e] siècles. Ce qui intéresse particulièrement A. P. Každan[102] dans le phénomène monastique, c'est qu'il constitue une organisation sociale artificielle, qui n'est fondée ni sur la consanguinité, comme la famille, ni sur une communauté d'intérêts économiques ou

98. Contrairement à l'opinion émise par L. Grondijs, « Der Heilige Geist in den Schriften des Niketas Stethatos », *BZ*, 51, 1958, p. 334.
99. Každan, *article cité*, p. 25 ; *Catéchèses*, 35.252-255.
100. Processus décrit, quelques dizaines d'années après la mort de Syméon, par Michel Psellos et Jean l'Oxite.
101. Každan, *article cité*, p. 37-38.
102. A. P. Každan, « Vizantijskij monastyr' XI-XII veka kak social'naja gruppa » (Le monastère byzantin des XI[e] et XII[e] siècles en tant que groupe social »), *Viz. Vrem* , 31, 1971, p. 48-70.

professionnels. Aussi ne peut-on pas définir la société monastique à partir des seuls termes socio-économiques, sans tenir compte de son objectif religieux[103].

Le monastère se veut coupé du monde, car il a pour but de réaliser des relations humaines impossibles sur terre ; aussi le groupe qu'il constitue prétend-il contredire toutes les autres microstructures sociales : la κοινωνία monastique est une communauté particulière qui reproduit celle des anges. C'est une structure sociale idéale qui apparaît comme le double, le modèle inversé de la société byzantine. L'analyse de plusieurs *typika* permet à Každan de dégager la cohérence de cette structure abstraite qui se superpose à une expérience vécue contradictoire.

Idéal et réalité du monachisme.

Idéalement, le monastère, pour s'arracher de la terre, se situe dans les montagnes ou les déserts ; en ville il est sévèrement clôturé, les moines ne doivent pas en sortir, les laïcs y entrer ; on sait qu'en fait la circulation des moines hors des monastères, de même que la présence des laïcs dans les couvents, était chose courante[104], et que l'influence exercée par le monachisme sur le monde laïc, ne fût-ce qu'à travers les activités charitables, les hôpitaux et peut-être, dans une certaine mesure, l'enseignement, était considérable.

L'affirmation de l'idéal communautaire est particulièrement insistante aux XIe et XIIe siècles ; elle recouvre à la fois l'absence de cohésion de la société byzantine et la faible concentration de la communauté monastique. En effet, observe Každan, à mesure que la cellule familiale se consolide à Byzance en tant que groupe social de base, l'idéal monastique familial des κελλία s'efface au profit du κοινόβιον qui ne représentera jamais plus qu'une aspiration à la vie commune. D'une part, en effet, les couvents byzantins, très nombreux, ne réunirent jamais un grand nombre de moines, et la plupart n'ont pas dû dépasser de beaucoup le nombre minimum de trois, autorisant la fondation[104] ; d'autre part le témoignage des contemporains montre assez que la vie communautaire n'était, au XIIe siècle, presque plus pratiquée, en tout cas dans les couvents masculins[105]. Aussi Každan est-il en désaccord avec H. G. Beck lorsque celui-ci affirme que le κοινόβιον triomphe grâce à la puissance de sa structure économique[106]. Pour lui, les bases économiques ne peuvent constituer qu'une explication secondaire de la victoire, toute idéale, des κοινόβια. Si le travail manuel reste une obligation du moine byzantin à une époque où le moine occidental en est déjà largement dispensé[107], le couvent n'est pas une communauté fondée sur le travail : la contemplation en est le premier but, elle occupe la plus grande partie du temps du moine, et justifie que la subsistance du monastère soit assurée par des revenus extérieurs. Le monastère byzantin

103. C'est là une des critiques que Každan adresse à l'étude de D. SAVRAMIS, *Zur Soziologie des byzantinischen Mönchtums*, Leiden, Köln, 1962, p. 16.

104. Ce dont témoigne EUSTATHE DE THESSALONIQUE. *Opuscula*, ed. Tafel, Frankfurt am Main, 1832, p. 258 et ss.

105. Comme en témoigne Balsamon, qui oppose à l'absence de vie communautaire des couvents byzantins l'exemple des dortoirs et des réfectoires communs des monastères occidentaux (*PG*, 138, col. 176 CD).

106. H. G. BECK, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, Munich, 1959, p. 127.

107. Le travail était considéré comme une ascèse ; il devait, d'autre part, permettre au monastère de vivre en circuit fermé, sans avoir recours au commerce.

n'est pas économiquement indépendant comme les abbayes occidentales de la même époque, et la propriété foncière est loin d'être sa principale source de revenus, ceux-ci provenant souvent directement des caisses de l'État. La liberté des monastères vis-à-vis des pouvoirs publics et ecclésiastiques est affirmée avec d'autant plus de force dans les *typika* qu'elle est, en fait, limitée[108].

En systématisant la démonstration de Každan, on pourrait opposer monachisme oriental et monachisme occidental à partir de la distinction qu'établit M. Weber entre « communalisation » et « sociation » : le monachisme occidental se propose des objectifs terrestres et s'organise sous une forme fédérative, les Byzantins parlent d'une communauté monastique idéale[109], mais les couvents sont des unités hétérogènes entre lesquelles n'existent ni liens institutionnels ni identité de but[110].

Le décalage entre idéal et pratique monastique se révèle également dans les relations sociales internes du monastère : la vie communautaire postule le principe d'égalité des moines entre eux, principe sur lequel la règle des monastères du Pantocratôr et de l'Evergètis revient avec insistance, et l'absence de propriété. Au-dessus des moines, l'higoumène est inamovible ; le moine lui doit une obéissance absolue, même s'il se révèle humainement indigne, et c'est lui-même qui désigne son successeur.

En fait, on voit se reconstituer, au sein du monastère, les hiérarchies sociales du siècle ; face à une élite, proche de l'higoumène, se situent les moines chargés des travaux domestiques[111] ; cette division des tâches est accentuée par la différence de traitement dont les moines issus de bonnes familles et ayant du bien sont l'objet : non seulement les pratiques les plus rudes qu'impose la règle leur sont épargnées, mais ils peuvent même s'attacher un serviteur personnel ; ils conservent, en outre, le droit de gérer leurs biens extérieurs au monastère et de tester en faveur de leur famille[112].

L'higoumène voit, de fait, sa toute-puissance limitée par le contrôle qu'exerce sur lui l'élite des moines à qui il doit, notamment, rendre compte de sa gestion financière et qui joue un rôle important dans sa désignation[113].

Ainsi le monastère byzantin, qui se conçoit comme le modèle d'une société

108. Každan, *article cité*, p. 69-70.

109. Le monachisme oriental ne connaît pas les ordres et les congrégations qui se développent en Occident aux XIe et XIIe siècles ; le monachisme byzantin se définit comme un « μοναχικὸν τάγμα » unique, dont chaque couvent représente un élément, cf. Každan, *article cité*, p. 67.

110. Il existe bien des alliances ou des confédérations de monastères : l'Athos, l'Olympe, le Mont Latros en sont les exemples les plus illustres ; mais ces alliances ont un caractère individuel (certains monastères deviennent les métoches d'un autre, plus puissant), ou territorial.

111. Il existe des moines ὑπουργοί dans certaines fondations ; cependant, conformément à « l'ouverture » de la société byzantine, la distinction, faite en Occident, entre moines et frères convers, n'existe pas ; tout moine peut, en principe, s'élever aux fonctions les plus hautes du monastère

112. Každan, *article cité*, p. 63-64, analyse l'évolution du terme « ἀποταγή » et de sa connotation négative à partir du XIe siècle, en particulier dans la Novelle d'Alexis Ier, de 1096 : sur le droit de tester, voir p. 58-59.

113. La désignation par tirage au sort entre plusieurs noms, préalablement soumis à la communauté, est largement pratiquée, cf. p. 66-67.

idéale, communautaire, égalitaire et indépendante, reste-t-il proche de la structure familiale fortement individualisée et hiérarchisée.

La civilisation byzantine

Différentes études partielles ont montré un décalage considérable entre l'exposé des relations sociales tel qu'il apparaît dans les textes du xie siècle, et la pratique de ces rapports. Les historiens occidentaux s'intéressent depuis longtemps à l'image qu'une époque se fait d'elle-même, et à la manière dont elle se décrit ; pourtant très peu de travaux ont été consacrés à la « mentalité » byzantine entre la fin de l'iconoclasme et le siège de 1204. Il revient à un Soviétique d'ouvrir ce nouveau domaine de recherches et, malgré son caractère parfois trop sommaire, malgré sa tendance à généraliser à partir de quelques indices, le livre que Každan consacre à « la civilisation byzantine » mérite une sérieuse attention[114].

Au monde cultivé des villes et des vallées fertiles, les Byzantins opposent la montagne, infranchissable en hiver, peuplée de bêtes féroces et de brigands. On serait tenté de retrouver, dans ces descriptions, un partage classique entre monde sauvage et monde civilisé, mais la montagne hostile, à laquelle il faut arracher la terre cultivable, est aussi le lieu privilégié de l'exploit religieux ; négation de l'univers des hommes, elle favorise le salut et attire aussi bien les ermites que les fondations monastiques. La médiocrité du réseau routier, l'absence de fleuves navigables, les dangers que présentent les voyages en mer rendent les communications longues et pénibles[115]. L'isolement dans lequel sont relégués villages et petites villes explique la valorisation de l'existence sédentaire dont la vie monastique constitue le modèle, et la méfiance qui entoure la mobilité, dont le Scythe nomade est le symbole négatif. Le paradoxe est que les Byzantins, rivés à leur cité ou à leur région, se considèrent comme des Romains, membres d'un empire œcuménique. Cette conviction ne repose plus sur les bases politiques et administratives qui faisaient de tout habitant d'une ville romaine un citoyen. Il semble que la distinction traditionnelle de la πόλις et de la χώρα se soit effacée, que les villes soient devenues de plus en plus agrestes, envahies par les surfaces cultivées, mêlées intimement à leur entourage rural[116] ; un homme comme Michel Choniatès, voulant caractériser les villes, n'évoque ni leurs murailles, ni leurs monuments ou leurs marchés, mais les hommes importants qu'on y rencontre[117]! La division fondamentale s'opère désormais entre la capitale et la province. Le sentiment œcuménique serait maintenu essentiellement par la référence à l'Empire et par les liens, déplacements militaires, échanges de nouvelles, voyages, ménagés par le pouvoir[118].

La capitale apparaît à tous, Byzantins et Occidentaux, une ville d'une étonnante richesse : les activités économiques y sont pourtant limitées : les ateliers artisanaux, situés dans la ville à l'intérieur des maisons d'habitation, ne doivent

114. A. P. Každan, *Vizantijskaja kul'tura (La civilisation byzantine)*, Moscou, Académie des Sciences, 1968, 232 p., 28 illustr. h.-t.

115. On trouvera une étude détaillée des conditions de vie à Byzance aux xie et xiie siècles dans un article consacré, par le même auteur, à l'économie byzantine : « Iz ekonomičeskoj žizni Vizantii XI-XII vv. » (« Remarques sur la vie économique à Byzance aux xie et xiie siècles »), *VO*, 1971, p. 169-212, cf. p. 170-181.

116. Sur l'agrarisation des villes de province entre le viie et le xiie siècle, voir *article cité*, p. 196-198.

pas employer plus de deux ou trois travailleurs ; l'outillage est rudimentaire. Každan reprend la comparaison avec l'Occident et rappelle que ni l'énergie motrice de l'eau, ni la force de traction animale ne sont appliquées, dans l'Empire, à d'autres industries que la meunerie.

On pourrait penser que la cause fondamentale des menaces politiques qui pèsent, au XIe siècle, sur l'Empire et qui trouveront leur conclusion dans le désastre de 1204, réside dans une décadence de l'économie. Il n'en est rien ; il faut constater, en effet, que les villes byzantines sont en plein essor aux XIe et XIIe siècles, et que l'on assiste à un développement particulier de l'artisanat provincial[119]. Parallèlement la masse monétaire en circulation augmente, le niveau de vie de l'artisan citadin s'améliore, mais aussi celui des paysans[120] et la population paysanne semble avoir connu un accroissement ; l'augmentation du taux démographique naturel s'accompagne d'un afflux important de populations étrangères, et l'agriculture ne semble plus souffrir du même problème de main-d'œuvre qu'au Xe siècle[121]. Byzance reste un État économiquement puissant ; les récoltes donnent, par exemple, de bien meilleurs résultats que dans le reste du monde médiéval[122]. C'est, sans doute, l'usage des techniques anciennes, qui maintient cette prospérité ; l'irrigation artificielle, largement pratiquée (qu'on pense à l'importance de l'image rhétorique que constituent, chez les auteurs byzantins, les canaux et les rigoles), assure de forts rendements. Le commerce des denrées agricoles et des produits fabriqués est certainement très actif, mais l'idée de tirer un profit de la production reste étrangère aux Byzantins. L'idéal économique demeure autarcique : faire soi-même ce dont on a besoin, échanger le moins possible[123].

Beaucoup de travailleurs de la capitale perçoivent leur salaire, du moins en partie, sous forme de prestations en nature, de même que les fonctionnaires impériaux reçoivent, outre leur solde, des vêtements et des produits alimentaires. A ce recours fréquent à l'échange naturel correspond une tendance à la thésaurisation qui aggrave le déséquilibre du commerce avec l'extérieur : le marché byzantin est, en effet, orienté vers l'importation, non vers l'exportation ; aussi l'or et l'argent disparaissent-ils progressivement de Byzance au profit des pays étrangers, en particulier des pays musulmans[124].

La morale byzantine est fondamentalement hostile au profit, et la notion du « juste prix » des choses est si forte qu'elle rend incompréhensible une augmentation, même lorsqu'elle est justifiée par la rémunération du travail[125]. Commerce, usure,

117. Μιχαὴλ Ἀκομινάτου τοῦ Χωνιάτου τὰ σωζόμενα t. II, Athènes, 1880, 258, 12-16.

118. Sur la circulation de l'information, voir *article cité*, p. 182-183.

119. *Vizantijskaja kul'tura*, p. 31-33.

120. Les documents du XIIe siècle ne mentionnent pas de famines catastrophiques comme au Xe-XIe siècle.

121. Alors qu'au Xe siècle les grands propriétaires, et surtout l'Église, protestent contre l'obligation qui leur est faite de pratiquer l'« *allèlengyon* », on voit, au contraire, au XIe siècle, les monastères rechercher les terres en déshérence.

122. Voir KAŽDAN, *article cité*, p. 192-194 ; le rendement des cultures céréalières pourrait avoir été à Byzance jusqu'à trois fois celui de l'Occident, autant qu'on puisse en juger par de rares témoignages écrits.

123. KAŽDAN, *article cité*, p. 198-199, donne maints exemples de cet état d'esprit dont Kékauménos offre une excellente illustration (*Kékauménos*, éd. Litavrin, p. 188-190).

124. *Article cité* p. 202-208.

125. Jean TZETZÈS, *Epistolae*, ed. Th. Pressel, Tübingen, 1851, p. 49, 23-33.

investissements et profit existent à Byzance, mais doivent s'adapter à une mentalité qui ne reconnaît comme respectables que les revenus de la terre et la solde des fonctionnaires[126].

Les groupes sociaux.

Les paysans constituent le groupe social le plus important. Certains dépendent directement de l'État, mais la majorité sont libres. Il n'existe pas de latifundia utilisant des esclaves ou des colons, même lorsque la grande propriété commence, au xe siècle, à se développer[127] : aucun domaine ne se suffit à lui-même, et il faut toujours faire appel à la main-d'œuvre salariée ou recourir au fermage. La permanence du droit romain et le maintien du principe de la propriété privée accusent le morcellement de la société rurale. Každan rappelle que la possession est considérée comme une délégation de l'État, propriétaire éminent, qui, à ce titre, prélève les taxes sur la terre ; les hypothèses qu'il formule à ce sujet sont loin de faire l'unanimité[128] ; de toute manière, Každan admet que le contrôle du pouvoir, pesant directement sur les liens patrimoniaux, accentue la cohésion de la cellule familiale qui tend à se substituer à toutes les autres formes de regroupement. L'auteur s'arrête longuement sur la famille, dont l'emprise lui semble beaucoup plus forte qu'elle ne l'était à Rome. Il montre comment le Byzantin, au contraire du Romain, n'a pas de vie civique réelle, même à l'échelon local, en particulier comment les fêtes, processions, cérémonies religieuses masquent, sous une apparence d'unanimité, l'absence complète d'initiative politique. Il souligne également l'importance de la codification religieuse du mariage qui est intervenue en Orient beaucoup plus tôt qu'en Occident ; le concubinage encore assimilé au mariage au viiie siècle, est, dans la pratique, exclu au siècle suivant[129]. Les règles de succession se stabilisent[130]. Dans les milieux aristocratiques, l'usage des noms de famille se répand à partir du xe siècle, et les liens de parenté éloignés sont pris en compte : on voit se former, au xie siècle, de véritables « clans » familiaux. La famille est la seule cellule nettement caractérisée. La commune rurale se réduit à l'ensemble des liens et des droits de voisinage ; les terres communales ne constituent qu'un fonds de réserve et les parcelles cultivées sont des propriétés personnelles. Si la commune rurale connaît

126. C'est pourquoi les artisans et commerçants enrichis préfèrent investir leur fortune dans la terre, ou acheter des charges de fonctionnaire, plutôt que de développer leurs entreprises ; ceci explique, partiellement du moins, leur incapacité à concurrencer les commerçants vénitiens et génois.

127. Každan note qu'un des aspects caractéristiques de la propriété byzantine est que les propriétaires, grands ou petits, ne vivent pas sur leurs terres mais en ville ; il n'existe pas, à Byzance, de châteaux dominant des terres.

128. On trouvera dans G. G. Litavrin, « Problema gosudarstvennoj sobstvennosti v Vizantii X-XI vv » (« Le problème de la propriété d'État à Byzance aux xe et xie siècles »), *Viz. Vrem.*, 35, 1973, p. 51-74, un exposé critique des thèses de Každan sur le régime agraire byzantin.

129. Alors qu'en Occident, à la même époque, le mariage par consentement mutuel était encore largement pratiqué, cf. K. Ritzer, *Formen, Riten und religiöses Brauchtum der Eheschliessung in den christlichen Kirchen des ersten Jahrtausends*, Munich, 1961, p. 104.

130. Grâce au principe, contraire au droit romain, de la communauté de biens des époux, cf. Každan, *Vizantijskaja kul'tura*, p. 37.

à Byzance une existence durable, c'est grâce au principe de sa responsabilité collective devant les instances juridiques et fiscales de l'État.

Dans les villes, les collèges professionnels n'ont pas un rôle plus important ; ils n'organisent pas la production mais en assurent seulement le contrôle et la réglementation ; la « corporativité » artisanale est contrecarrée par la tendance des entreprises, généralement familiales, à l'autarcie. Les collèges professionnels byzantins ne cherchent pas à déterminer un cursus d'accès à la profession; ils ne représentent, en fait, que l'alliance des propriétaires d'ateliers. Le contrôle incessant auquel sont soumis les artisans, et qui s'exerce soit par l'intermédiaire des fonctionnaires de l'État, soit par celui de l'appareil des collèges professionnels, freine dans une grande mesure le développement de la société artisanale[131],

Que l'on se tourne vers la société monastique, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler longuement, vers l'organisation urbaine, ou les intellectuels[132], on se trouve devant le même phénomène « d'atomisation » des groupes sociaux face à la concentration des pouvoirs par l'État. L'Église elle-même ne connaîtra jamais, à Byzance, la puissance sociale et politique de l'Église occidentale. Le clergé séculier se distingue, moins qu'en Occident, des laïcs dont il partage le mode de vie ; il n'existe pas de monopole de l'Église sur l'enseignement, et Byzance possède suffisamment de lettrés pour reproduire ses cadres sans le concours de l'Église[133]. Les hiérarchies du clergé sont moins nettes qu'en Occident ; les évêques byzantins ne seront jamais des princes féodaux et l'extrême simplicité de leur vie frappe les voyageurs occidentaux[134] ; enfin évêques et métropolites de province manifestent une tendance à l'indépendance vis-à-vis de l'administration centrale.

L'afflux de minorités étrangères, qui maintiennent une hétérogénéité ethnique à l'intérieur de l'empire, et la « mobilité verticale » de la société byzantine[135] entretiennent une instabilité sociale qui trouve sa compensation dans la religion et dans la stabilité des institutions.

La pensée religieuse.

Il est banal d'affirmer que le christianisme a profondément marqué la vision du monde et la pensée byzantine. Ce qui intéresse P. A. Každan, c'est de montrer le caractère spécifique du christianisme par rapport aux autres religions de la basse antiquité, les particularités de son développement dans l'Orient byzantin et la façon dont il répond aux structures de la société byzantine[136].

Každan définit le christianisme comme un « dualisme résolu » ; en reconnaissant

131. G. G. Litavrin, dans : « Vosstanie v Konstantinopole v aprele 1042 » (« Le soulèvement, à Constantinople, d'avril 1042 »), *Viz. Vrem.*, 33, 1972, p. 33-46, explique que la catégorie sociale moyenne de la capitale, écrasée par le contrôle de l'État et par les impôts, était prête à accorder son soutien à la politique de réformes de Michel V le Paphlagonien, et montre comment elle fut réprimée après la révolte de 1042.

132. Každan, *op. cit.*, p. 64-68, voir aussi, du même auteur, *Kniga i pisatel' v Vizantii (Le livre et l'auteur à Byzance)*, Moscou, 1973.

133. Sur l'enseignement à Byzance, *Vizantijskaja Kul'tura*, p. 64-67.

134. *op. cit.*, p. 61.

135. Nous ne revenons pas ici sur cet aspect de la société byzantine qui a été déjà longuement évoqué à propos de l'ouvrage de Každan sur « *La classe dominante* ».

136. Každan, *op. cit.*, p. 103-157.

une opposition entre monde terrestre et monde céleste, entre chair et esprit, bien et mal, le christianisme se sépare fondamentalement de la philosophie néo-platonicienne qui, dans sa vision harmonique de la matière et de l'esprit, refuse au mal une existence indépendante. Mais, d'autre part, le christianisme développe la croyance en une transformation qualitative du monde terrestre en monde céleste ; le monde d'ici-bas n'est qu'une image du monde d'au-delà ; le surnaturel, le miraculeux constituent la seule réalité vraie à laquelle on peut atteindre grâce à l'intercession du Christ, à la fois homme et dieu, et par le culte.

L'incarnation réconcilie le terrestre et le divin, aussi ce n'est pas le Père créateur, mais le Christ qui est au centre de la réflexion théologique du IVe et du Ve siècle. Le christianisme se distingue donc radicalement du manichéisme du Bas-Empire, bien que, comme lui, il reconnaisse une opposition entre esprit et matière et, surtout, bien qu'il accorde au mal une existence propre. Le fondement social des trois spiritualités est, lui aussi, différent ; A. P. Každan voit dans le néoplatonisme la systématisation des conceptions de la classe dominante, qui vit dans un monde sans contradictions. Le manichéisme se fait, en termes mythiques, l'interprète des oppositions et des inégalités sociales; aussi peut-il devenir aisément la religion des opprimés[137]. Le christianisme reconnaît l'existence de l'injustice dans le monde de même qu'il est sensible aux inégalités qui séparent les hommes, mais c'est au plan du surnaturel qu'il résout ce conflit.

L'anthropologie chrétienne se définit par la conception de l'unité génétique de la race humaine, la conviction que les divisions qui séparent les hommes ne sont pas connues de Dieu : elle tend donc à oblitérer les différences de classe, de richesse et de sexe, mais cette négation est atemporelle. L'Église chrétienne ne cherche pas à rétablir le royaume de Dieu sur terre, elle entend conduire l'humanité vers un état de perfection céleste. A l'unité du genre humain répond l'unité de l'histoire qui se déroule dans le sens d'une réconciliation finale de l'humanité avec Dieu[138]. Cette conception, fondamentalement optimiste, de la création amène à voir dans le mal une manifestation des desseins de Dieu : le mal contraint l'homme à agir en vue de son perfectionnement vers la condition céleste, non à changer le monde qui est transitoire et temporel.

Ainsi le christianisme répond à deux tendances, au demeurant complémentaires, de la société byzantine. D'une part l'aspiration à l'immutabilité : les valeurs de la société sont des valeurs éthiques, donc immuables ; la tradition exprime la réalité des choses, elle est un garant de l'ordre et de l'équilibre social, et seul un retour aux sources peut, éventuellement, servir une critique du monde contemporain. Cet amour de l'immuable se manifeste dans l'art par la répétition et la copie des modèles iconographiques ou littéraires et l'extrême importance de la citation dans l'argumentation logique[139]. D'autre part, le sentiment du transitoire qui répond à l'instabilité de la société byzantine, le mépris des biens terrestres, prend à Byzance une coloration particulière si on le rapproche de l'insécurité des situations

137. Aussi les hérésies dualistes, particulièrement le paulicianisme et le bogomilisme, permettront-elles l'expression d'une protestation populaire.

138. Každan observe que plusieurs théologiens de la haute époque ne font, dans cette perspective, aucune distinction entre pécheurs et justes ; c'est l'Église qui, plus tard, exclura les pécheurs du salut : à Byzance, cependant, la peur de l'enfer ne prit jamais l'importance qu'elle connut en Occident (*op. cit.*, p. 134).

139. Nous ne pouvons ici que signaler le chapitre intéressant que Každan, dans son ouvrage, consacre à l'art, cf. p. 158-195.

sociales si élevées soient-elles : tout bien, y compris la terre, vient de l'empereur et peut être repris à n'importe quel moment. Sans condamner la richesse, la morale byzantine condamne le désir de posséder en regard de la conviction que rien n'appartient à l'homme et tout à Dieu[140] ; de même, si elle accorde au travail une valeur éthique, c'est dans la mesure où elle y voit une ascèse, une discipline salvatrice pour l'homme qui s'y plie, non un moyen d'obtenir la prospérité terrestre.

L'aspiration de l'homme à la condition céleste se réalise par le culte ; l'Église institutionnelle s'arroge le monopole du salut ; à Byzance, cependant, le principe de la rédemption par l'Église ne fut jamais aussi rigide qu'en Occident et suscita divers mouvements de résistance, tant de la part des hérésies déclarées que de la part des mystiques. Il existe à Byzance une tendance affirmée à la rédemption individuelle, qui ramène le rôle de l'Église à la sauvegarde de la liturgie[141] et à la distribution des sacrements.

Les querelles théologiques qui, à partir du IXe siècle, opposent les Églises orientale et occidentale, quelles que soient par ailleurs leurs composantes politiques, expriment la divergence de deux modes de pensée théologique et, en dernier ressort, la différence structurelle des deux sociétés. Pour illustrer cette constatation, Každan donne une intéressante interprétation de la querelle du « filioque »[142].

L'Église occidentale est une Église féodale, aristocratique, économiquement beaucoup plus indépendante que l'Église orientale ; c'est une « corporation du salut », en dehors de laquelle la rédemption est impossible. Il en résulte que la pensée religieuse occidentale prend une tournure plus juridique que la pensée orientale ; elle se concentre sur les problèmes éthiques, une rigoureuse estimation des péchés et des qualités de l'homme et de sa responsabilité devant Dieu ; l'élan individuel vers la divinité par l'intermédiaire de l'Esprit-Saint reste au second plan.

La pensée orientale, sous l'influence de la philosophie idéaliste grecque, est tournée vers les problèmes ontologiques ; ce qui la préoccupe, c'est la nature du Christ, la nature de la Trinité. Le dogme de la Trinité permet de maintenir un lien entre le dieu unique et créateur et l'homme en tant qu'individu. Alors que, pour l'Occident, la grâce est extérieure à l'homme et ne lui est accordée que par l'intercession du Christ, en Orient, le principe de la « synergie » autorise l'homme à s'élever directement jusqu'à Dieu grâce à son aspiration fondamentale vers le bien. Aussi est-ce du Christ qu'émane l'Esprit en Occident[143], alors que pour les orientaux Christ et Esprit-Saint se situent dans une relation d'égalité. Les théologiens grecs insistent sur le principe monarchique de la Trinité : le Christ est la droite du Père, l'Esprit en est la gauche ; le système trinitaire byzantin est un système ouvert qui,

140. Dès le IVe siècle, la patristique affirme que l'aspiration à posséder la terre est absurde : élément naturel comme l'eau, l'air et le feu, la terre appartient à Dieu (et par conséquent, pense Každan, à l'empereur qui est le représentant de Dieu sur terre), l'homme n'en a que la jouissance, cf. *op. cit.*, p. 98-99.

141. La liturgie polarise, à Byzance, le sentiment religieux, les cérémonies et le rite étant ressentis comme une reviviscence des actes du Christ ; c'est ce qui explique que les querelles liturgiques, plus que les querelles théologiques, aient entraîné les masses dans la dispute des Églises d'Orient et d'Occident, cf. p. 155-156.

142. KAŽDAN, *op. cit.*, p. 150-154.

143. On peut se demander si Každan ne force pas trop sa démonstration lorsqu'il prétend qu'en Occident la Trinité représente une entité fermée, dans laquelle se distinguent nettement trois personnes, rangées dans un ordre hiérarchique, cf. p. 151.

grâce à la théorie des « énergies », explique la transformation de Dieu en homme et de l'homme en Dieu.

Le Byzantin se trouve dans la même relation à Dieu qu'à l'empereur : il fait son salut en se fondant à la divinité, et ne peut concevoir d'état plus enviable que le service de l'empereur auquel il considère comme un bonheur d'aliéner sa liberté[144].

Le livre de Każdan offre une synthèse originale de l'esprit religieux byzantin, envisagé dans ses rapports à la société et à la culture. Certains chapitres, en particulier ceux qui concernent le pouvoir et la vie politique, intéresseront moins les spécialistes auxquels ils n'apprendront rien. L'intérêt des travaux soviétiques consacrés, depuis une dizaine d'années, au XIe siècle, ne réside pas dans l'apport de connaissances nouvelles[145]. Le présent bulletin n'enregistre, en dehors de l'édition du traité de Kékauménos, aucun travail d'érudition notable ; en revanche, il a tenté de montrer l'élargissement considérable des perspectives historiques qui est en train de s'opérer en Union Soviétique. Je n'en retiendrai ici qu'un aspect : Każdan repose la question traditionnelle du féodalisme, objet de tant de dialogues de sourds ; mais il l'envisage sous un angle extrêmement intéressant, qui permet de dépasser les fausses querelles de définition. Son étude sur la vie sociale et culturelle lui permet de souligner l'uniformisation qui s'opère, dans l'Empire, sous la

144. On lira p. 53-57, une analyse intéressante de l'évolution du sens de « servitude » et « liberté » à Byzance, au XIe et au XIIe siècle.

145. On ne peut, en particulier, signaler que peu de travaux sur la politique extérieure de l'Empire, si ce n'est quelques articles brefs : — 1) sur la Russie : G. G. LITAVRIN, « Psell o pričinah poslednego pohoda Russkih na Konstantinopol'.» (« Les causes de la dernière campagne des Russes contre Constantinople, d'après Psellos »), *Viz. Vrem.*, 27, 1967, p. 71-86 et « Ešče raz o pohode Russkih na Vizantiju v Ijule 1043 » (« Encore à propos de la campagne des Russes contre Byzance en juillet 1043 »), *Viz. Vrem.*, 29, 1968, p. 105-107 ; G. G. LITAVRIN, V. L. JANIN, « Nekotorye problemy russko-vizantijskih otnošenij v IX-XV vv. » (« Les relations russo-byzantines du IXe-XVe siècle »), *Istorija SSSR*, IV, 1970 ; M. SALJAMON, « K voprosu o date glavnogo sraženija Russkih s Grekami v Ijule 1043 » (« La date de la principale bataille des Russes contre les Grecs en juillet 1043 »), *Viz. Vrem.*, 33, 1972, p. 88-91 ; — 2) les marches occidentales et orientales de l'Empire : V. A. ARUTJUNOVA, « K voprosu o vzaimootnošenijah Vizantii s Pečenegami i Polovcami vo vremja normannskoj kampanii » (« A propos des relations de Byzance avec les Petchénègues et les Coumans au moment de la campagne normande »), *Viz. Vrem.*, 33, 1972, p. 115-119 ; du même auteur : « Vizantijskie praviteli Edessy v XI v. » (« Les gouverneurs byzantins d'Édesse au XIe siècle »), *Viz. Vrem.*, 35, 1973, p. 137-152 ; K. N. JUZBAŠJAN, « Zaveščanie Evstafija Voily i voprosy femnoj administracii Iverii » (« Le Testament d'Eustathe Boïlas et l'administration des thèmes en Ibérie »), *Viz. Vrem.*, 36, 1974, p. 73-82 ; R. A. GUSEJNOV, « Posledstvija sraženija pri Mancikerte (1071) dlja Zakavkaz'ja » (« Les conséquences de la bataille de Mantzikert en Transcaucasie »), *Viz. Vrem.*, 29, 1968, p. 148-192 et « Iz istorii otnošenij Vizantii s Sel'djukidami (po sirijskim istočnikam) » (« Les relations de Byzance avec les Seldjoucides d'après les sources syriennes »), *PS*, 23 (86), 1971, p. 156-167, du même auteur : « Sirijskie istočniki po istorii Vizantii XI-XII vv. » (« Les informations des sources syriennes sur l'histoire de Byzance aux XIe et XIIe siècles »), *Viz. Vrem.*, 33, 1972, p. 120-128 ; V. P. STEPANENKO, « Političeskaja obstanovka v Zakavkaz'e v pervoj polovine XI v. » (« La situation politique de la Transcaucasie dans la première moitié du XIe siècle »), *Antičnaja Drevnost' i Srednie Veka*. II, 1975, p. 124-132.

contrainte du pouvoir central ; l'autorité impériale a, dans un premier temps, épargné à Byzance la période de désagrégation que connaissait l'Occident ; mais l'emprise de Constantinople a entravé le développement de groupes intermédiaires, de communautés locales ou professionnelles. Un appareil bureaucratique écrasant a maintenu la société byzantine dans l'éparpillement et l'individualisme. L'absence de féodalité a été la grande faiblesse de l'empire[146]. On pourrait discuter longuement cette théorie, comme beaucoup de celles qu'avance l'auteur, et l'important est, précisément, que les études soviétiques débouchent sur des questions qui ne sont pas étrangères aux historiens français.

Irène SORLIN.

146. Voir KAŽDAN, *op. cit.*, p. 99-102 : l'auteur développe l'idée que la féodalité n'est pas, comme on le pense souvent, « une maladie » de l'État, mais un système politique adapté, à une époque historiquement bien définie, aux nécessités d'un monde économiquement et géographiquement divisé.

contrainte du pouvoir central ; l'autorité impériale a, dans un premier temps, épargné à Byzance la période de désagrégation que connaissait l'Occident ; mais l'emprise de Constantinople a entravé le développement de groupes intermédiaires, de communautés locales ou professionnelles. Un appareil bureaucratique écrasant a maintenu la société byzantine dans l'éparpillement et l'individualisme. L'absence de féodalité a été la grande faiblesse de l'empire[146]. On pourrait discuter longuement cette théorie, comme beaucoup de celles qu'avance l'auteur, et l'important est, précisément, que les études soviétiques débouchent sur des questions qui ne sont pas étrangères aux historiens français.

Irène Sorlin.

146. Voir Každan, *op. cit.*, p. 99-102 : l'auteur développe l'idée que la féodalité n'est pas, comme on le pense souvent, « une maladie » de l'État, mais un système politique adapté, à une époque historiquement bien définie, aux nécessités d'un monde économiquement et géographiquement divisé.

INDEX GÉNÉRAL

INDEX DES TERMES GRECS

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

Cartes dans le texte

Dépliants hors-texte

Figures dans le texte

Illustrations hors-texte

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

III. Civilisation

Bulletin byzantino-slave

Imprimerie A. Bontemps, Limoges (France) — Dépôt légal : 3e trimestre 1976